

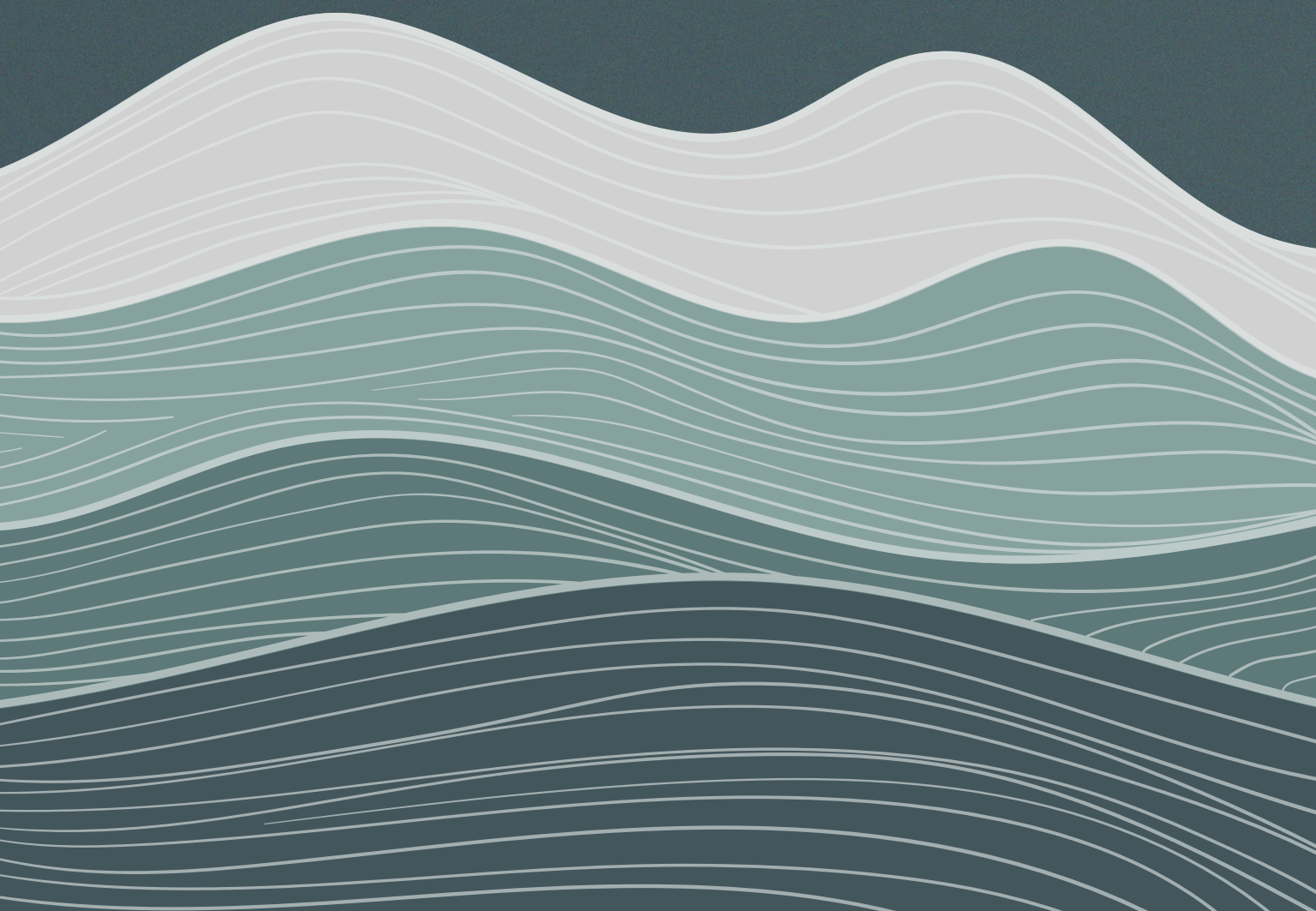
Commission fédérale-provinciale  
sur les événements d'avril 2020  
en Nouvelle-Écosse

COMMISSION  
DES PERTES  
MASSIVES

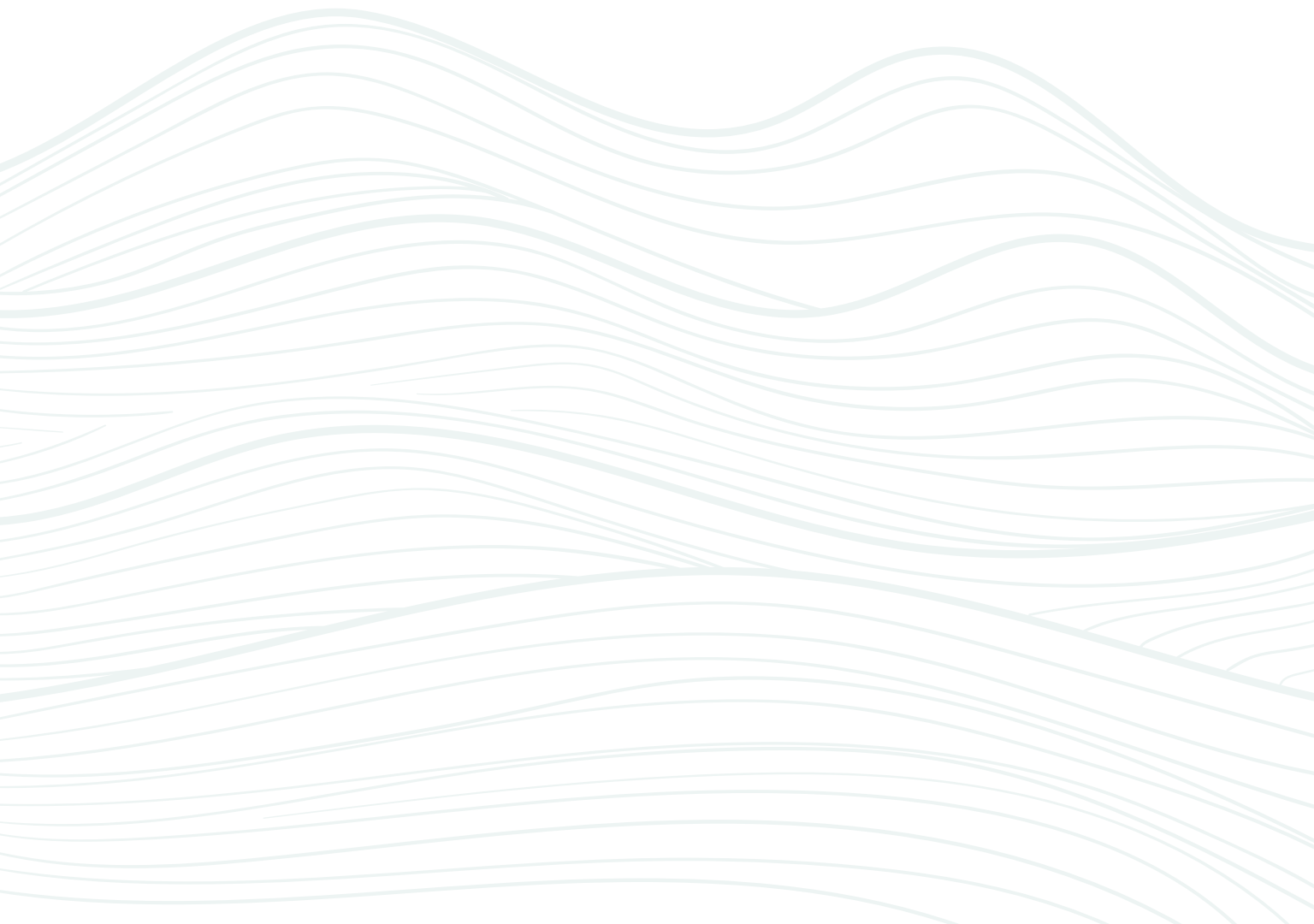
# Redresser la barre ensemble

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION  
DES PERTES MASSIVES

**Volume 2**  
Ce qui s'est passé



# Redresser la barre ensemble





Commission fédérale-provinciale  
sur les événements d'avril 2020  
en Nouvelle-Écosse

**COMMISSION  
DES PERTES  
MASSIVES**

# Redresser la barre ensemble

## **RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION DES PERTES MASSIVES**

Mars 2023

### **Volume 2** Ce qui s'est passé

**LA COMMISSION FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LES  
PERTES MASSIVES D'AVRIL 2020 EN NOUVELLE-ÉCOSSE**

**L'honorable J. Michael MacDonald**  
Commissaire et président

**Leanne J. Fitch (chef de police à la retraite, M.O.M.)**  
Commissaire

**Kim Stanton, J.S.D.**  
Commissaire

CP32-166/2-2023F-2  
CP32-166/2-2023E-2-PDF  
978-0-660-47626-1  
978-0-660-47552-3

La Commission fédérale-provinciale sur les  
pertes massives d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse

*Redresser la barre ensemble :*

*Le Rapport final de la Commission des pertes massives*

Volume 2 : Ce qui s'est passé.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada (2023).  
Tous droits réservés.

Toute demande de permission de reproduire ce document  
doit être adressée au Bureau du Conseil privé.

Print : CP32-166/2-2023F-2  
978-0-660-47626-1

Ensemble : CP32-166/2-2023F  
978-0-660-47623-0

PDF : CP32-166/2-2023E-2-PDF  
978-0-660-47552-3

Ensemble : CP32-166/2-2023F-PDF  
978-0-660-47550-9

This publication is also available in English: *Turning the Tide Together:  
Final Report of the Mass Casualty Commission. Volume 2: What Happened.*

*Redresser la barre ensemble : Le Rapport final de la Commission des pertes massives*  
contient 7 volumes, y compris celui-ci.

Tous les volumes du Rapport sont disponibles en [français](#)  
au <https://commissiondespertesmassives.ca> et en [anglais](#)  
au <https://MassCasualtyCommission.ca>, ainsi que les transcriptions, pièces à conviction,  
webdiffusions, et d'autres rapports rédigés par ou commandés pour la Commission.

# Table des matières

**Parcourir ce rapport** / xvi

SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE / xvi

STRUCTURE DU RAPPORT / xvii

**Nous nous souvenons de** / xix

**Introduction au Volume 2** / 1

**Objet et approche** / 2

**Aperçu du volume 2** / 3

**Orientation géographique** / 7

**CHAPITRE 1 Événements antérieurs au 18 avril  
2020** / 8

**Aperçu** / 9

**Antécédents de comportement violent de l'agresseur** / 9

ANTÉCÉDENTS DE L'AGRESSEUR / 9

COMPORTEMENT VIOLENT ET INTIMIDANT DE L'AGRESSEUR / 10

VIOLENCE ET CONTRÔLE COERCITIF DE L'AGRESSEUR  
EN RELATION AVEC SA CONJOINTE DE FAIT / 11

**Accès de l'agresseur aux armes  
et au matériel de police / 13**

POSSESSION ILLÉGALE D'ARMES À FEU DE L'AGRESSEUR / 13

POSSESSION DE MATÉRIEL DE POLICE PAR L'AGRESSEUR / 14

**Résumé : De nombreux signaux d'alarme existaient avant  
le 18 avril 2020 / 15**

**Comportement de l'agresseur dans les semaines précédant  
les pertes massives / 16**

CHAPITRE 2 **Événements du 18 avril 2020 –  
Portapique / 19**

**Aperçu / 20**

**La collectivité / 22**

**Voies de fait à l'endroit de Lisa Banfield : Avant 22 h / 24**

**Décès survenus à Portapique / 31**

**AGISSEMENTS DE L'AGRESSEUR ENTRE 22 H ET 23 H / 31**

De 22 h à 22 h 5 : Greg et Jamie Blair / 32

22 h 8 environ : Lisa McCully / 35

De 22 h 8 à 22 h 20 environ : Peter et Joy Bond;  
Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck / 36

De 22 h 20 environ à 22 h 28 : Dawn et Frank Gulenchyn / 37

De 22 h 28 à 22 h 39 : Joanne Thomas et John Zahl / 40

De 22 h 39 à 22 h 40 : Corrie Ellison / 41

**AUTRES HYPOTHÈSES SUR LA SÉQUENCE DES MEURTRES / 42**

**DÉPART DE L'AGRESSEUR DE PORTAPIQUE :  
DE 22 H 40 À 22 H 45 ENVIRON / 43**

**ACTIONS ENTREPRISES PAR D'AUTRES RÉSIDENT(E)S  
DE PORTAPIQUE / 45**

**ACTIONS DES PREMIERS RÉPONDANTS / 51**

**Intervention initiale du commandement de la GRC / 60**

**CENTRE DE COMMUNICATIONS OPÉRATIONNELLES DE LA GRC / 63**

Fonctionnement du CCO / **63**

Communication de l'information critique :  
préposés aux appels et répartiteurs du 911 / **64**

Gestionnaires des risques / **68**

*Rôle général des gestionnaires des risques / 68*

*Rôle des gestionnaires des risques lors d'interventions en cas  
d'incident critique / 69*

Premières décisions et actions du gestionnaire des risques / **70**

**CONSTITUTION DU COMMANDEMENT DES INTERVENTIONS CRITIQUES  
DE LA GRC / 71**

Structure de commandement des interventions critiques  
de la GRC et rôles au sein de celle-ci / **71**

*Triangle de commandement en cas d'intervention critique / 72*

*Commandant des interventions critiques / 72*

*Autres membres du groupe de commandement des interventions  
critiques / 73*

*Dispositif des interventions critiques / 75*

Ressources pour l'intervention critique / **75**

Le groupe de commandement du district commence à s'assembler / **76**

Choix de l'emplacement du poste de commandement  
et du centre d'évacuation / **79**

**PREMIÈRES DÉCISIONS ET ACTIONS STRATÉGIQUES / 79**

Enquête / **80**

*L'agresseur / 80*

*Les voitures de l'agresseur et sa réplique d'autopatrouille  
de la GRC / 80*

*Autres démarches d'enquête / 82*

Périmètre et bouclage / **84**

Priorités en matière de protection des vies humaines / **87**

*Actions entreprises pour protéger les résident(e)s  
de Portapique / 88*

*Soutien aux premiers répondants / 90*

*Décision concernant la deuxième intervention du DRAI / 92*

Ressources supplémentaires / **93**

*Soutien aérien / 93*

*Division J de la GRC (Nouveau-Brunswick) / 95*

**Direction de la GRC / 95**



**Autres organismes participant à l'intervention  
et communications entre les organismes / 99**

SERVICES DE SANTÉ D'URGENCE / 99

SERVICES DE POMPIERS VOLONTAIRES / 100

POLICE RÉGIONALE DE HALIFAX / 101

SERVICE DE POLICE DE TRURO / 101

**Communications publiques / 101**

HISTORIQUE DE LA PRISE DE DÉCISION DE LA GRC  
CONCERNANT LE SYSTÈME EN ALERTE / 102

POLITIQUE ET RESPONSABILITÉS DE LA GRC EN MATIÈRE  
DE COMMUNICATIONS PUBLIQUES / 103

DIFFUSION D'UN MESSAGE D'URGENCE / 103

**État de la situation à minuit le 18 avril 2020 / 105**

**CHAPITRE 3 Événements survenus pendant  
la nuit / 108**

**Aperçu / 109**

**Agissements de l'agresseur pendant la nuit / 110**

ORIENTATION GÉOGRAPHIQUE / 110

Reconstitution des agissements de l'agresseur / 111

**Intervention de la GRC / 114**

LE COMMANDEMENT DES INTERVENTIONS CRITIQUES  
EST ÉTABLI / 114

RÔLE ET FORMATION DU COMMANDANT  
DES INTERVENTIONS CRITIQUES / 115

COMMANDANT DES INTERVENTIONS CRITIQUES / 115

STRUCTURE DE COMMANDEMENT  
DES INTERVENTIONS CRITIQUES / 116

ÉTABLISSEMENT DU POSTE DE COMMANDEMENT / 116

TRANSITION DU COMMANDEMENT / 119

ANALYSE LIMITÉE ET PRISE DE DÉCISION DÉFICIENTE / 120

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES / 123

**Centre de communications opérationnelles / 123**

POURSUITE DE LA COLLECTE ET DE LA DIFFUSION D'INFORMATIONS  
SUR L'INCIDENT CRITIQUE / 124

**Décisions et mesures stratégiques / 125**

ENQUÊTES / 125

Agresseur / 125

Réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur  
et autres véhicules / 127

Autres efforts d'enquête / 130

PÉRIMÈTRE ET BOUCLAGE / 131

TRANSITION DU DRAI AU GTI / 133

ÉVACUATION DES ENFANTS BLAIR ET MCCULLY / 133

LE GTI DEVIENT OPÉRATIONNEL / 135

ÉVACUATION DE CLINTON ELLISON ET DES MEMBRES AFFECTÉS  
AUX SERVICES GÉNÉRAUX / 135

PROBLÈMES ASSOCIÉS AUX RESSOURCES DU GTI / 137

ENTRETIEN AVEC CLINTON ELLISON / 138

DÉBREFFAGE DES MEMBRES DU DRAI / 139

ÉVACUATION DES RÉSIDENT(E)S DE PORTAPIQUE / 140

**Les problèmes de communication et de coordination  
se poursuivent / 143**

RÔLE DE LA DIRECTION / 144

AUTRES ORGANISMES ET COMMUNICATIONS ENTRE CEUX-CI / 144

SERVICES DE POMPIERS VOLONTAIRES / 144

SERVICE DE POLICE DE TRURO ET SERVICE DE POLICE D'AMHERST / 145

POLICE RÉGIONALE DE HALIFAX ET DISTRICT DE HALIFAX  
DE LA GRC / 146

**Communications publiques / 147**

**La situation à 6 h le 19 avril / 149**

## CHAPITRE 4 Événements du 19 avril 2020 – de 6 h à 10 h 15 / 151

**Mme Banfield sort de sa cachette / 154**

**L'agresseur émerge et tue à nouveau / 157**

**CHEMIN HUNTER, WENTWORTH / 157**

Agissements de l'agresseur / 157

Observations et actions des membres de la collectivité / 160

Intervention d'urgence / 164

*Centre de communications opérationnelles / 164*

*Premiers répondants / 167*

**ROUTE 4, WENTWORTH / 169**

Agissements de l'agresseur / 169

Observations et actions des membres de la collectivité / 170

Interventions des premiers répondants / 172

**GLENHOLME / 173**

L'agresseur est repéré par la police / 173

L'agresseur s'arrête à la résidence des Fisher / 175

La poursuite continue / 178

**CHEMIN PLAINS / 180**

Agissements de l'agresseur / 180

Observations et actions des membres de la collectivité / 181

**Commandement de la GRC et Centre de communications  
opérationnelles / 186**

**DOTATION EN PERSONNEL AU SEIN DU POSTE  
DE COMMANDEMENT ET DU CCO / 186**

**CHANGEMENTS D'ÉQUIPE ET BREFFAGES POUR  
LES MEMBRES EN PREMIÈRE LIGNE / 190**

**LIAISON AVEC LES VICTIMES ET SURABONDANCE D'INFORMATIONS / 193**

**COORDINATION DU TRAVAIL DES MEMBRES RÉPONDANTS / 194**

**CONDUITE DE LA GRC CONCERNANT LA MORT  
DE HEATHER O'BRIEN / 195**

**DIRECTION DE LA GRC / 197**

**Communications avec les autres organismes et entre eux / 198**

POMPIERS VOLONTAIRES ET SERVICES DE SANTÉ D'URGENCE / 198

SERVICE DE POLICE DE TRURO / 200

POLICE RÉGIONALE DE HALIFAX / 201

**Communications publiques / 202**

MESSAGE D'URGENCE / 202

AUTRES COMMUNICATIONS PUBLIQUES / 202

**État de la situation le 19 avril à 10 h 15 / 205**

**CHAPITRE 5 Fusillade à la Caserne  
de pompiers d'Onslow / 207**

**Terminologie / 209**

**Le centre de secours à Onslow / 211**

**La fusillade / 214**

**Impact de la fusillade à la Caserne  
de pompiers d'Onslow / 219**

**Responsabilité de la GRC / 223**

**CHAPITRE 6 Événements du 19 avril 2020 –  
de 10 h 15 jusqu'à midi / 227**

**Échangeur de Shubenacadie :  
Le gend. Chad Morrison, la cap. int. Heidi Stevenson  
et Joey Webber / 230**

ITINÉRAIRE DE L'AGRESSEUR / 230

SITUATION GÉOGRAPHIQUE / 232

LES MEMBRES D'ENFIELD ET D'INDIAN BROOK  
PRENNENT POSITION / 234

L'AGRESSEUR TIRE SUR LE GEND. MORRISON ET LE BLESSE / 236

LA CAP. INT. STEVENSON ET L'AGRESSEUR ÉCHANGENT  
DES COUPS DE FEU / 239

JOEY WEBBER S'ARRÊTE POUR PRÊTER ASSISTANCE, ET EST TUÉ / 240

OBSERVATIONS ET ACTIONS DES TÉMOINS / 241

ACTIONS DES PREMIERS RÉPONDANTS DE LA GRC / 243

ACTIONS DES PREMIERS RÉPONDANTS FAISANT PARTIE DES SERVICES DE  
SANTÉ D'URGENCE ET DES POMPIERS / 247

Prise en charge du gend. Morrison par  
les Services de santé d'urgence (SSU) / 247

Intervention des SSU auprès de la caporale int. Stevenson / 249

Services volontaires d'incendie et d'urgence de Shubenacadie  
et du district / 250

**Route 224 : Gina Goulet / 250**

AGISSEMENTS DE L'AGRESSEUR / 252

OBSERVATIONS ET ACTIONS DES MEMBRES DE LA COLLECTIVITÉ / 253

INTERVENTION D'URGENCE / 255

**Traque et décès de l'agresseur  
au Big Stop d'Enfield / 255**

TRAQUE INITIALE APRÈS SHUBENACADIE  
ET QUASI-RENCONTRE À ELMSDALE / 255

« COUPS DE FEU » : L'AGRESSEUR EST ABATTU / 259

ÉLÉMENTS DE PREUVE MÉDICOLÉGALE CONCERNANT  
LA CAUSE DU DÉCÈS DE L'AGRESSEUR / 265

**Commandement des interventions critiques et Centre  
de communications opérationnelles / 267**

TRANSITION AU NOUVEAU COMMANDANT  
DES INTERVENTIONS CRITIQUES / 267

DIRECTIVES CONCERNANT LE POSITIONNEMENT / 269

SOUTIEN AÉRIEN / 272

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES / 273

LE COMMANDANT DES INTERVENTIONS ANNONCE LA MISSION / 275

APPELS AU 911 CONCERNANT L'AGRESSEUR / 275

CONTRÔLE DES SCÈNES DE CRIME / 277

LE COMMANDEMENT DES INTERVENTIONS CRITIQUES  
MET FIN AUX OPÉRATIONS / 278

**Direction de la GRC / 279**

**Autres services de police et communications  
entre les organismes / 281**

SERVICE DE POLICE DE TRURO / 281

POLICE RÉGIONALE DE HALIFAX / 286

MESSAGES ENVOYÉS À TOUS LES SERVICES  
DE POLICE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE / 288

**Communications publiques / 289**

MESSAGES SUR LES MÉDIAS SOCIAUX  
ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 289

ALERTE D'URGENCE / 293

**Situation le 19 avril à midi / 294**

## CHAPITRE 7 Événements du 19 avril 2020 – à partir de midi / 295

**Aperçu / 296**

**Gestion des scènes de crime / 297**

DÉCOUVERTE D'AUTRES DÉCÈS / 298

Cobequid Court, à Portapique / 298

Des membres des familles contactent la GRC / 301

Manque de coordination sur la scène / 302

AUTRES PROBLÈMES DE GESTION DES SCÈNES DE CRIME / 305

**Éléments de preuve médico-légale / 308**

ARTICLES TROUVÉS DANS LE VÉHICULE VOLÉ DANS LEQUEL L'AGRESSEUR  
A ÉTÉ TUÉ / 308

ARMES À FEU UTILISÉES PAR L'AGRESSEUR / 309

## **Les personnes les plus touchées et leurs besoins en matière d'information et de soutien / 311**

### **MANQUEMENT GÉNÉRAL À L'ÉLABORATION D'UN PLAN POUR RÉPONDRE AUX BESOINS / 312**

#### **AVIS DE DÉCÈS D'UN PROCHE PARENT / 313**

Définition de proche parent / 313

Politique sur l'avis au proche parent / 314

Responsabilité relative à l'avis de décès d'un proche parent / 316

Avis irréguliers et inadéquats / 318

#### **BESOINS EN MATIÈRE D'INFORMATION / 323**

Vue d'ensemble des besoins en matière d'information / 323

Information et soutien pour les membres de la GRC et leurs familles / 324

Rôle de l'agent de liaison auprès des familles à la Division H de la GRC / 325

Pratiques relatives à l'échange d'information de la GRC / 327

#### **SOUTIEN OFFERT PAR LES SERVICES AUX VICTIMES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE / 330**

Difficultés d'orientation dans les systèmes de soutien / 330

Expériences discordantes avec les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse / 332

## **Communications publiques de la GRC à la suite des pertes massives / 335**

### **INTRODUCTION / 335**

#### **CONTRAINTES JURIDIQUES ET POLITIQUES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS PUBLIQUES DE LA GRC / 337**

#### **PHASE INITIALE - DU 19 AU 28 AVRIL 2020 / 337**

Première conférence de presse : 18 h, le 19 avril 2020 / 338

*Analyse / 339*

Deuxième conférence de presse : 14 h, le 20 avril 2020 / 340

*Analyse / 341*

Troisième conférence de presse : 16 h 30, le 22 avril 2020 / 342

*Analyse / 343*

Quatrième conférence de presse : 11 h, le 24 avril 2020 / 344

*Analyse / 345*

Cinquième conférence de presse : 16 h, le 28 avril 2020 / 347

*Analyse / 348*

Réunion du 28 avril avec la Direction générale de la GRC / 348

**DÉBUT DES SÉANCES D'INFORMATION PÉRIODIQUES / 351**

**ANNONCES RELATIVES AUX EXAMENS DE L'INTERVENTION  
DE LA GRC / 353**

**CONSTATATIONS RELATIVES AUX COMMUNICATIONS PUBLIQUES  
DE LA GRC / 354**

**Examens de l'intervention en cas d'incident critique / 355**

**INTRODUCTION / 355**

**RAPPORTS POST-INTERVENTION INTERNES  
DE LA DIVISION H DE LA GRC / 356**

Équipe d'intervention médicale d'urgence de la GRC / **356**

GTI de la Division H / **357**

Rapport sommaire de la Division H de la GRC -  
Évaluation du mieux-être / **358**

**EXAMENS POST-INTERVENTION DE LA GRC / 360**

Débriefage opérationnel post-intervention / **360**

Déclaration de recours à la force / **361**

Examen du Centre de communications opérationnelles / **362**

Examen de l'Équipe d'enquête sur  
les situations comportant des risques / **363**

Concept de l'examen de l'intervention en cas d'incident critique / **364**

**EXAMENS EXTERNES DES MESURES PRISES PAR LA GRC / 365**

Examen d'Emploi et Développement social Canada / **365**

Équipe d'intervention en cas d'incident grave / **365**

**EXAMENS ENTREPRIS PAR D'AUTRES ORGANISATIONS / 365**

Services de santé d'urgence -  
Centre de communications médicales / **366**

Police régionale de Halifax -  
Commandement des interventions critiques -  
Rapport post-intervention / **367**

Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse :  
Confinement du Centre de santé de Colchester East Hants / **367**

Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada -  
Rapport d'intervention / **368**

**Notes / 371**



# Parcourir ce rapport

## Santé mentale et bien-être

Parfois, il peut s'avérer difficile de lire un document relatant des situations pénibles ou bouleversantes sur le plan émotionnel. Lors de la lecture ce rapport, vous devez rester attentif à votre état mental et à votre bien-être. Si vous ou une personne que vous connaissez ressentez le besoin d'un soutien, passez en revue les ressources indiquées ci-après ou consultez les régies de santé publique locales ou l'Association canadienne pour la santé mentale (<https://cmha.ca/fr>) afin de trouver des ressources dans votre région. Une liste de services est également disponible sur le site Web de la Commission, au <https://commissiondespertesmassives.ca>.

- Si vous éprouvez des difficultés ou si vous vous sentez submergé par vos émotions, vous pouvez à *tout moment* composer le numéro de la **ligne d'urgence en santé mentale et dépendances de la Nouvelle-Écosse**, au **1 888 429-8167**. Vous ne devez pas nécessairement être en situation de crise pour appeler et rien n'est trop grave ou trop léger pour demander de l'aide. Le service d'urgence provincial de la Nouvelle-Écosse (Nova Scotia Provincial Crisis Service) peut aussi vous donner les coordonnées d'autres services d'intervention d'urgence disponibles, si vous résidez ailleurs qu'en Nouvelle-Écosse.
- Si vous ou une personne que vous connaissez éprouvez des difficultés, vous pouvez appeler le **211** ou visiter le site <https://211.ca/fr>. Le 211 offre une assistance 24 heures sur 24 dans plus d'une centaine de langues et saura vous mettre directement en contact avec des services qui pourront répondre à vos besoins.
- La ligne **Jeunesse, J'écoute** est une ligne d'assistance téléphonique nationale qui offre un soutien confidentiel. Vous pouvez la joindre au 1 800 668-6868 ou en textant PARLER au 686868.
- Vous trouverez d'autres services de soutien offerts dans tout le Canada sur le site <https://www.wellnesstogether.ca/fr-CA>.

## Structure du rapport

***Redresser la barre ensemble*** est le rapport final de la Commission des pertes massives. Il résume tout ce que nous avons appris au sujet des pertes massives survenues en avril 2020 en Nouvelle-Écosse et présente nos recommandations pour rendre nos collectivités plus sécuritaires.

Le rapport est divisé en sept volumes. Les plus longs d'entre eux sont subdivisés en parties et en chapitres consacrés à des thèmes précis, tandis que d'autres sont uniquement constitués de chapitres. Les recommandations, les principales constatations et les leçons tirées de ce travail d'examen sont intégrées dans l'ensemble du rapport et sont également recensées dans le résumé. Des documents supplémentaires et des annexes sont également disponibles. Tous les éléments relatifs au rapport final sont disponibles sur le site Web de la Commission, au <https://commissiondespertesmassives.ca> et via Bibliothèque et Archives Canada.

Chaque volume du rapport final est consacré à un aspect de notre mandat :

- Volume 1** Approche et but visé
  - Volume 2** Ce qui s'est passé
  - Volume 3** Violence
  - Volume 4** Collectivités
  - Volume 5** Services de police
  - Volume 6** Mise en œuvre : une responsabilité partagée d'agir
  - Volume 7** Processus; et Volume 7 Documents supplémentaires
- Annexe A – Échantillon de documents  
Annexe B – Rapports  
Annexe C – Pièces à conviction

Nous espérons que ce rapport permettra non seulement d'encourager les conversations sur la sécurité au sein des collectivités, mais qu'il aidera aussi les personnes et les organisations à passer de la conversation à l'action collective. Ensemble, nous pouvons contribuer à rendre nos collectivités plus sécuritaires.

**Note concernant la traduction :** Les graphiques ne provenant pas de la Commission et disponibles uniquement en anglais n'ont pas été traduits. Les transcriptions des procédures/audiences mentionnées dans les notes de fin réfèrent à la pagination de la version anglaise, mais ces transcriptions sont aussi disponibles en français. Sauf indication contraire, toutes les citations aux présentes ont été traduites par nos soins. Le masculin inclut le féminin dans tous les cas où le contexte n'est pas explicite.



## **Nous nous souvenons de**

*Tom Bagley*

*Kristen Beaton, qui attendait un enfant*

*Greg et Jamie Blair*

*Joy et Peter Bond*

*Lillian Campbell*

*Corrie Ellison*

*Gina Goulet*

*Dawn et Frank Gulenchyn*

*Alanna Jenkins et Sean McLeod*

*Lisa McCully*

*Heather O'Brien*

*Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck*

*La gendarme Heidi Stevenson*

*E. Joanne Thomas et John Zahl*

*Joey Webber*



# Introduction au Volume 2

## Introduction au Volume 2

# Objet et approche

Le volume 2 présente les principales constatations de la Commission à l'égard de ce qui s'est passé avant, pendant et après les pertes massives des 18 et 19 avril 2020. Aussi pénible qu'il soit de rappeler la violente attaque qui a fauché la vie de 22 personnes (dont l'une attendait un enfant) et qui en a blessé d'autres, notre mandat nous oblige à fournir un compte rendu détaillé de ces événements. Nous nous sommes donc efforcés d'inclure suffisamment de détails pour donner aux lecteurs un compte rendu clair, heure par heure, des agissements de l'agresseur, ainsi que de la réponse des membres de la collectivité et de ceux qui avaient l'obligation formelle de le faire. La responsabilité formelle incombe aux premiers et seconds répondants de la police, au personnel des services d'urgence (notamment les pompiers et les paramédics) et aux autres fournisseurs de services (par exemple, les opérateurs de dépanneuse et les médecins légistes). Dans la mesure du possible, nous incluons les points de vue directs de ceux qui ont vécu les pertes massives – à titre de témoins, membres de la collectivité, fournisseurs de services, répondants et superviseurs de la réponse. Cependant, les témoins et l'entourage de l'agresseur ne disposent que d'un nombre limité d'informations. L'analyse des preuves en présence ne peut donc répondre à toutes les questions. Ainsi, certains des agissements de l'agresseur – en particulier le motif de sa violence déchaînée – restent inexplicables à ce jour, et le resteront probablement à jamais.

Le présent compte rendu contient les principales constatations de la Commission selon deux axes clés : raconter le déroulement des pertes massives et cerner les défaillances institutionnelles et systémiques perceptibles dans la réponse, y compris les occasions manquées de prévenir les pertes massives – dans l'ensemble ou pour certains de ses aspects. La détermination des lacunes et des mesures supplémentaires qui auraient pu être prises est essentielle pour identifier les leçons potentielles à tirer des pertes massives. Comme nous le décrivons au volume 1,

Approche et but visé, le travail de la Commission est nécessairement tourné à la fois vers le passé et vers l'avenir.

Les principales constatations de la Commission sont clairement présentées tout au long de ce volume. Elles servent de base aux constatations plus approfondies, ainsi qu'aux leçons apprises et aux recommandations, qui seront formulées dans les volumes suivants, en fonction de ce que la Commission a appris sur le pourquoi et le comment des pertes massives. Nous préciserons donc nos principales constatations par rapport à trois thèmes majeurs : la violence (volume 3), les collectivités (volume 4) et les services de police (volume 5). Dans ces volumes ultérieurs, nous nous pencherons sur les leçons à tirer en fournissant davantage d'informations sur les causes, le contexte et les circonstances des pertes massives. Nous établirons un lien direct entre les constatations présentées dans le compte rendu narratif de ce volume et les leçons à tirer, pour enfin formuler nos recommandations. Nous espérons que cette approche permettra de tirer effectivement des leçons et de les intégrer dans nos systèmes pour favoriser la sécurité et le bien-être de la collectivité, incluant ses membres qui interviennent en cas d'incident critique.

## Aperçu du volume 2

Le volume 2 est organisé en sept chapitres séquentiels, chacun correspondant à une période pertinente pour notre compréhension des pertes massives.

Le chapitre 1 traite des événements antérieurs au 18 avril 2020. Il porte sur les informations relatives à l'agresseur qui permettent de contextualiser les pertes massives. Les premières sections présentent un aperçu des antécédents de comportement violent de l'agresseur, de son acquisition illégale d'armes à feu et de sa possession de matériel de police. Elles relatent notamment des faits essentiels concernant la violence et le contrôle coercitif qu'il exerçait dans sa relation avec Lisa Banfield, sa conjointe de fait. (Le volume 3, *Violence*, contient des informations factuelles plus détaillées sur ces questions.) Le chapitre expose ensuite ce que la Commission a appris sur le comportement de l'agresseur dans les semaines précédant les pertes massives et, en particulier, sur sa réaction à la pandémie de COVID-19.



Le chapitre 2 fournit un récit narratif des pertes massives survenues dans la soirée du 18 avril. Après une courte présentation de la collectivité de Portapique, la première section présente nos constatations relativement aux voies de fait perpétrées par l'agresseur à l'endroit de M<sup>me</sup> Banfield. La deuxième section explique ce qui s'est passé à Portapique après ces voies de fait. Les pertes massives sont décrites selon trois points de vue : les agissements de l'agresseur, ayant entraîné la mort de 13 personnes à Portapique et les blessures infligées à Andrew MacDonald; les observations et les actions des autres membres de la collectivité, qui agissaient à bien des égards comme les premiers répondants; ainsi que celles du personnel des services d'urgence une fois arrivé sur les lieux. Les personnes décédées à Portapique sont : Greg et Jamie Blair; Joy et Peter Bond; Corrie Ellison, Dawn et Frank Gulenchyn; Lisa McCully; Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck; ainsi que E. Joanne Thomas et John Zahl. Dans une troisième section, nous nous éloignons de la scène immédiate de Portapique pour nous intéresser au Centre de communications opérationnelles et aux sous-officiers qui sont intervenus de plus loin. Cette section présente et examine l'approche de la GRC dans les premières heures des pertes massives en tant qu'intervention en cas d'incident critique. La quatrième section porte sur les décisions et les mesures prises par la direction de la GRC et la cinquième traite des autres organismes impliqués dans les pertes massives, ainsi que des communications entre tous ces organismes. La sixième section examine la question des communications publiques, y compris les décisions concernant les informations à communiquer au public et les moyens pour ce faire pendant ces deux premières heures. Enfin, la dernière section résume les principales constatations et conclusions de la Commission concernant cette période.

Le chapitre 3 donne un compte rendu narratif des événements survenus après minuit et au petit matin du 19 avril. Il couvre les agissements de l'agresseur, les décisions et les actions de la GRC, les communications entre la GRC et d'autres organismes et les mesures prises par ces derniers, ainsi que les communications avec le public pendant cette période. Une dernière section résume les principales constatations et conclusions de la Commission sur les événements de la nuit.

Le chapitre 4 décrit ce qui s'est passé le matin du 19 avril, de 6 h 30 à 10 h 15 – en commençant par ce qui s'est produit lorsque Lisa Banfield a quitté sa cachette dans les bois de Portapique pour chercher de l'aide, vers 6 h 30. Elle était restée cachée toute la nuit après avoir échappé à la violence de l'agresseur. La deuxième section raconte la réapparition de l'agresseur à Wentworth, entraînant la réactivation d'une situation de tireur actif dans une zone géographique plus étendue que dans la nuit précédente. Ce récit s'articule autour des endroits où l'agresseur

s'est arrêté, a rencontré d'autres individus et a abattu six autres personnes : Alanna Jenkins, Sean McLeod et Tom Bagley sur le chemin Hunter à Wentworth; Lilian Campbell sur la route 4, à Wentworth; de même que Kristen Beaton et Heather O'Brien, sur le chemin Plains à Debert. L'agresseur a également terrorisé Adam et Carole Fisher à Glenholme. Là encore, le récit est raconté selon trois points de vue : les agissements de l'agresseur, les observations et les actions des membres de la collectivité, et les mesures prises par la police comme le personnel d'urgence qui sont intervenus en premier. Les sections ultérieures poursuivent l'examen commencé au chapitre 2 : le travail du Centre de communications opérationnelles et les décisions et actions du commandement de la GRC; le rôle de la direction de la GRC; les mesures prises par d'autres organismes et la communication entre eux; de même que la question des communications publiques. Enfin, la dernière section résume nos principales constatations et conclusions.

Le chapitre 5 traite de la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont. Il commence par une discussion sur la terminologie et explique notamment pourquoi nous n'utilisons pas le terme « fusillade bleu sur bleu » pour décrire cet incident. La section suivante explique que cette caserne de pompiers a été amenée à être désignée comme centre de secours pour les résident(e)s déplacés de Portapique. Le chapitre s'intéresse ensuite aux faits de la fusillade à proprement parler : à 10 h 17, deux membres de la GRC, les gend. Terence (Terry) Brown et David (Dave) Melanson, ont tiré sur le responsable du centre de secours, David (Dave) Westlake, et sur un autre membre de la GRC, le gend. Dave Gagnon. Nous discutons de l'impact de la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow sur les personnes les plus touchées par cet incident – à savoir M. Westlake et le gend. Gagnon, ainsi que les trois personnes se trouvant à l'intérieur de la caserne de pompiers pendant la fusillade : Richard Ellison, père de Corrie Ellison, l'une des personnes décédées à Portapique; Greg Muise, chef des pompiers d'Onslow Belmont; et son chef adjoint, Darrell Currie –, ainsi que de l'impact de la fusillade de la caserne de pompiers sur la localité d'Onslow. Enfin, nous abordons les mesures prises par la GRC après le 19 avril pour faire face à la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow.

Le chapitre 6 revient sur le récit des agissements de l'agresseur le matin du 19 avril, de 10 h 15 jusqu'à sa mort à 11 h 25. Les trois premières sections, comme pour le chapitre 4, sont organisées autour des rencontres de l'agresseur avec des personnes en différents lieux, qui se sont traduites par trois autres vies fauchées et des blessures graves pour une autre personne – la première rencontre ayant pour cadre l'échangeur de Shubenacadie; la deuxième, la route 224; et la troisième, avant que l'agresseur ne soit abattu, la station-service Big Stop, à Enfield. Au cours des 70 dernières

minutes de sa vie, l'agresseur a blessé par balle le gend. Chad Morrison et tué la gend. Heidi Stevenson, de même que Joseph (Joey) Webber et Gina Goulet, avant d'être finalement abattu par deux membres de la GRC. Le récit pour chacune de ces scènes commence par un aperçu des agissements de l'agresseur, présente les observations et les actions de la collectivité, et se termine par les mesures prises par le personnel d'urgence. Dans les autres sections, nous poursuivons notre examen des décisions et actions du commandement de la GRC et du rôle du Centre de communications opérationnelles; des décisions et mesures prises par la direction de la GRC; de celles d'autres organismes et des échanges entre eux; ainsi que de la question des communications publiques au cours de cette période. La dernière section résume nos principales constatations et conclusions.

Le chapitre 7 donne un aperçu des événements qui ont suivi la mort de l'agresseur le 19 avril, notamment des suites immédiates de cet incident critique, ainsi que du suivi assuré par la GRC et les autres organismes ayant participé à la réponse aux pertes massives. La première partie examine les questions relatives à la gestion des scènes de crime en se concentrant sur la découverte tardive des décès survenus à Cobequid Court, à Portapique. La deuxième section fournit des informations sur les enquêtes judiciaires : plus précisément, sur les éléments de preuve concernant les objets présents dans le véhicule de l'agresseur au moment de sa mort et sur l'analyse criminalistique des armes à feu que celui-ci a utilisées au cours de l'incident. La troisième section rend compte de la façon dont la GRC et d'autres organismes ont répondu aux besoins d'information et de soutien des survivants et des familles des personnes décédées au cours de cette période initiale. Nous abordons également ici l'impact de la décision de la GRC d'inculper M<sup>me</sup> Banfield pour avoir aidé à fournir des munitions à l'agresseur. La quatrième section examine les communications publiques de la GRC après les pertes massives. La dernière section décrit les mesures prises et les résultats des examens internes et externes de la réponse de divers organismes aux pertes massives des 18 et 19 avril 2020. Cette partie comprend les examens entrepris par la GRC et par d'autres organismes ayant participé à la réponse aux pertes massives. Elle traite aussi des examens ciblant la GRC. Elle donne enfin un aperçu des enquêtes menées par l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EIIG) de la Nouvelle-Écosse sur la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow et sur la mort de l'agresseur.

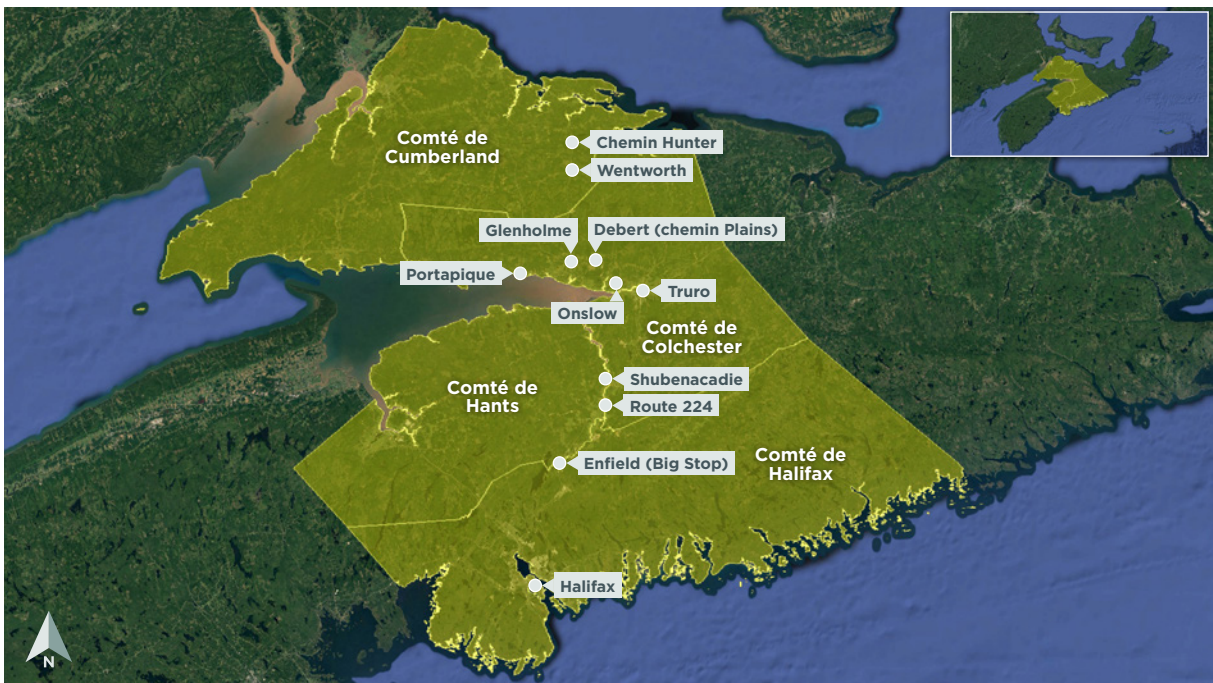
Une ligne de temps détaillée du déroulement des pertes massives est également présentée dans une chronologie interactive en ligne. La Commission a créé cet outil pour améliorer l'accès à l'importante quantité d'informations qu'elle

a recueillies, ainsi que pour faciliter leur compréhension. La chronologie interactive est un outil complémentaire au Rapport final. Elle apporte un éclairage et une compréhension complémentaires de ce qui s'est passé. Elle vise à permettre aux utilisateurs de choisir les informations qui les intéressent. La chronologie interactive est accessible sur notre site Web (<https://commissiondespertesmassives.ca>).

## Orientation géographique

Dans le volume 1, Approche et but visé, nous avons fourni une présentation des comtés de Colchester, Cumberland et Hants, y compris une description géographique. La carte régionale ci-dessous devrait aider les lecteurs qui ne connaissent pas la région à suivre les événements décrits dans ce volume. Nous incluons des cartes plus détaillées tout au long de ce volume afin d'apporter un éclairage visuel supplémentaire à notre récit.

### Principaux comtés et endroits



Données cartographiques | Google, ©2023 CNES / Airbus, Maxar Technologies, SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO, Image Landsat / Copernicus, Data LDEO- Columbia, NSF, NOAA

CHAPITRE 1

# Événements antérieurs au 18 avril 2020

## CHAPITRE 1 Événements antérieurs au 18 avril 2020

### Aperçu

Les pertes massives ont eu lieu les 18 et 19 avril 2020, mais les causes, les circonstances et le contexte des événements tracent une trajectoire plus longue. Le présent chapitre contient un aperçu de ce que la Commission a appris sur les antécédents de l'agresseur, son accès aux moyens de causer les pertes massives et les changements survenus dans son comportement au cours des quelques semaines qui ont précédé les pertes massives. L'objectif de ce chapitre est de fournir les informations de base nécessaires à la compréhension de ce qui a précipité les pertes massives et de la manière dont l'agresseur a agi – notre mandat s'étendant à la présentation des leçons apprises qui pourraient aider à prévenir des incidents similaires à l'avenir. Dans ce chapitre, nous jetons les bases de notre examen plus approfondi des constatations factuelles, y compris l'examen des possibilités de prévention abordées dans le volume 3.

### Antécédents de comportement violent de l'agresseur

#### Antécédents de l'agresseur

L'agresseur était un homme blanc, financièrement à l'aise, au début de la cinquantaine. Il était denturologiste et exploitait des cliniques à Dartmouth et Halifax. Il vivait une partie du temps à Dartmouth et le reste du temps à Portapique, où il

possédait des terrains comportant un chalet et un « entrepôt ». Il a été élevé dans un foyer violent. En effet, dans son enfance, il a été témoin de violence entre les membres de sa famille et en a lui-même été victime.

Adulte, l'agresseur souffrait d'un trouble de l'usage de l'alcool. Il buvait régulièrement, pratiquement tous les jours durant certaines périodes, et souvent à l'excès. Il était connu pour son agressivité quand il buvait. Son oncle, Glynn Wortman, a décrit l'agresseur comme ayant « des moments horribles » et a dit que « lorsqu'il buvait, il perdait la carte. Il devenait incontrôlable<sup>1</sup> ». Il y avait des périodes, toutefois, où l'agresseur s'abstenait de boire pendant des semaines. Il a demandé de l'aide médicale pour des problèmes de santé mentale au moins une fois dans sa vie, et a vu un psychiatre quatre fois entre 1996 et 2000.

## Comportement violent et intimidant de l'agresseur

Dès son jeune âge jusqu'à l'âge adulte, l'agresseur a adopté un comportement violent et intimidant, un schéma qui s'est étendu à ses partenaires intimes, à ses amis, à ses voisins, à ses partenaires commerciaux, ainsi qu'aux patients et aux membres des collectivités, notamment aux personnes marginalisées. De nombreuses personnes ont subi de la violence et de l'intimidation dans leurs interactions avec l'agresseur et beaucoup d'autres en étaient conscientes. Comme nous le documentons dans le volume 3, Violence, les personnes directement et indirectement touchées par la violence de l'agresseur hésitaient à signaler ces comportements aux autorités parce qu'elles avaient peur de lui et qu'en raison notamment de son statut social, de ses moyens financiers et de ses privilèges, elles craignaient des représailles de sa part. À plusieurs reprises, des gens ont effectué des signalements à son égard à la police et à d'autres autorités, mais un seul a abouti à une accusation au pénal pour agression. En 2002, il a plaidé coupable à cette accusation et a obtenu une absolution sous conditions. Il avait également proféré des menaces de violence par armes à feu contre ses parents en 2010 et contre la police en 2011. Ces deux incidents ont été signalés à la police.

---

\* Sauf indication contraire, toutes les citations aux présentes ont été traduites par nos soins.

## Violence et contrôle coercitif de l'agresseur en relation avec sa conjointe de fait

Lisa Banfield était depuis longtemps la conjointe de fait de l'agresseur et travaillait pour lui dans sa clinique de denturologie. Pendant 19 ans, leur relation a été marquée par la violence, la coercition et le contrôle qu'il exerçait sur elle. L'agresseur a été physiquement violent à son endroit et l'a menacée avec une arme à feu à plusieurs reprises. Il lui a également fait subir d'autres formes de violence, notamment de la violence verbale et psychologique. Il exerçait aussi un contrôle financier sur elle et se montrait contrôlant et possessif envers elle. Comme nous le documentons dans le volume 3, Violence, d'autres personnes ont été témoins de ce comportement violent et contrôlant à l'égard de M<sup>me</sup> Banfield. Au fil des ans, certaines ont tenté d'intervenir, tandis que d'autres n'ont rien fait.

M<sup>me</sup> Banfield a été interrogée par la GRC à quatre reprises pendant et après les pertes massives. Elle a également participé à une visite des endroits à Portapique où l'agresseur s'est livré à des voies de fait sur elle le 18 avril 2020 et où elle s'est enfuie, en expliquant ce qui s'était passé – une visite décrite par la GRC comme étant une reconstitution vidéo. Lors de ses entretiens avec la GRC, M<sup>me</sup> Banfield a eu tendance à minimiser la violence de l'agresseur ou à en faire abstraction. La Commission l'a interrogée à cinq autres occasions au cours desquelles elle a expliqué plus en détail les schémas de violence et de coercition dans sa relation avec l'agresseur, ainsi que les méthodes qu'elle utilisait pour y faire face. M<sup>me</sup> Banfield a également témoigné sous serment au cours des procédures publiques de la Commission.

M<sup>me</sup> Banfield a décrit sa relation avec l'agresseur comme n'ayant « jamais été équilibrée » :

[...] a toujours été un peu comme le docteur Jekyll et Mister Hyde, il pouvait être si gentil d'un côté; quand ça allait mal, ça allait vraiment mal et quand c'était bien, c'était génial... C'est comme ça que ma relation avec lui a toujours été. C'est juste sa façon d'être<sup>2</sup>.

L'un des mécanismes d'adaptation de M<sup>me</sup> Banfield en réponse à la violence, à la maltraitance et au comportement contrôlant de l'agresseur a été d'en minimiser la fréquence et la gravité et de les cacher aux autres, même à ses proches. Lorsque nous l'avons interrogée sur ce qu'elle avait dit à la GRC concernant le nombre de fois où l'agresseur avait été physiquement violent avec elle, elle a répondu :



Je ne me rappelais pas que je leur avais dit 10 fois. Parce que c'est le truc, genre, j'ai tenu un journal toute ma vie. Donc, comme vous le savez, comme... et je ne sais pas si je vous l'ai dit, mais si j'ai tenu un journal, je ne suis pas retournée le lire. Donc, dans mon esprit, je me dis : « Oh, ça ne s'est pas produit depuis des années », même si ça s'est produit depuis le début. Mais je devais simplement le bloquer [de mon esprit] parce que pour rester, je devais m'occuper de ce qui se passait à ce moment-là, donc je ne pouvais pas penser à ce qui s'était passé, je devais me concentrer sur ce qui se trouvait devant moi. Donc, c'est comme ça que j'ai géré ce qui se passait à ce moment-là, pas ce qui se passe ici, ce qui se passe là-bas, juste ce qui se passe juste ici<sup>3</sup>.

Un autre mécanisme d'adaptation utilisé par Mme Banfield consistait à apaiser l'agresseur afin de désamorcer la situation. Elle a également expliqué qu'il n'y avait pas de schéma discernable dans sa maltraitance physique : « [P]endant longtemps, je marchais sur des œufs et je ne savais pas, comme... il n'y avait pas de raison valable pour ça, il était juste, il perdait juste la tête et j'essayais juste de le calmer<sup>4</sup>. »

Plusieurs personnes, dont deux des sœurs de M<sup>me</sup> Banfield, sa nièce (qu'elle considère comme une sœur) et un voisin, ont tenté d'intervenir dans ce schéma de comportement violent, agressif et coercitif. Beaucoup d'autres sont restés là à regarder l'agresseur lui faire violence. M<sup>me</sup> Banfield a mis fin à sa relation avec l'agresseur à plusieurs reprises en raison de la violence et de l'infidélité de ce dernier, et a notamment déménagé de leur résidence commune au moins une fois. Cependant, elle a repris la relation. À plusieurs reprises, elle a dit à l'agresseur qu'elle le quitterait s'il l'agressait à nouveau.

L'agresseur a fréquemment menacé de faire du mal à M<sup>me</sup> Banfield ou à sa famille si elle le quittait. Elle a expliqué qu'à certains moments de la relation, elle envisageait de le quitter, mais qu'elle craignait qu'il ne mette sa menace à exécution : « Si on se disputait, il disait : "Je sais où vit ta famille", et il me regardait d'une certaine façon, genre je savais exactement ce qu'il disait. Et c'était comme, pour m'intimider<sup>5</sup>. » Elle est très proche de sa famille, qu'elle décrit comme son « lien vital<sup>6</sup> ».

L'agresseur contrôlait effectivement chaque partie de la vie de Lisa Banfield. Sa sœur Maureen Banfield a déclaré à la GRC que M<sup>me</sup> Banfield était « très dépendante » de l'agresseur car elle travaillait pour lui, vivait avec lui et ne possédait pas de biens propres<sup>7</sup>. Le degré de sa dépendance vis-à-vis de l'agresseur était extrême : si elle le quittait, elle n'aurait ni travail, ni maison, ni économies.

# Accès de l'agresseur aux armes et au matériel de police

## Possession illégale d'armes à feu de l'agresseur

La loi canadienne restreint et réglemente la possession, l'utilisation et le transfert des armes à feu et des munitions. Le *Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46, art. 84(1) décrit trois types d'armes à feu :

- Prohibée – y compris certaines armes de poing, les armes à feu entièrement automatiques, certains fusils semi-automatiques, ainsi que les armes à feu et fusils de chasse sciés;
- À autorisation restreinte – y compris les armes de poing, certains fusils et les armes à feu semi-automatiques;
- Sans restriction – y compris les fusils de chasse ordinaires et autres fusils de chasse (ou armes longues) qui ne sont ni prohibées ni à autorisation restreinte.

Les armes à feu à autorisation restreinte et prohibées doivent être enregistrées. En vertu de la *Loi sur les armes à feu*, L.C. (1995), ch. 39, leur propriétaire doit suivre une formation supplémentaire en matière de sécurité et en limiter l'utilisation à certaines activités précises, comme le tir à la cible ou la collection. La possession d'une arme à feu sans permis de possession et d'acquisition et la possession d'une arme à autorisation restreinte ou prohibée sans certificat d'enregistrement pour cette arme particulière constituent un crime au Canada.

L'agresseur ne détenait pas de permis de possession et d'acquisition; les armes à feu en sa possession étaient donc illégales. Au 18 avril 2020, il possédait au moins cinq armes à feu : un pistolet semi-automatique Glock 23 à poignée avec laser CTC; un pistolet semi-automatique Ruger P89 à poignée avec laser CTC; une carabine semi-automatique Colt; un fusil semi-automatique Ruger Mini-14 et un fusil de chasse Remington Arms Wingmaster, calibre 12. Il a introduit clandestinement trois de ces armes à feu au Canada depuis les États-Unis. Il possédait également des quantités importantes de munitions pour ces armes, ainsi qu'une grenade.

L'agresseur stockait ces armes dans des cachettes facilement accessibles dans le chalet et l'entrepôt de Portapique, ainsi que dans sa maison de Dartmouth. Il les déplaçait d'un endroit à l'autre et entre les propriétés. Il avait montré certaines de ces armes à feu à plusieurs personnes, dont sa famille, ses voisins et des membres de la famille de M<sup>me</sup> Banfield. À trois reprises, quelqu'un a signalé à la police qu'il possédait des armes à feu. Ces signalements remontaient à 2010, 2011 et 2013.

Nos constatations détaillées concernant l'acquisition et la contrebande transfrontalière d'armes à feu par l'agresseur, ainsi que la connaissance de la collectivité et de la police à leur sujet, sont présentées dans le volume 3, Violence.

## Possession de matériel de police par l'agresseur

L'agresseur possédait quatre voitures de police usagées au moment des pertes massives. Par voiture usagée, on entend un véhicule qui n'est plus utilisé par la police et dont tous les autocollants et équipements spéciaux doivent avoir été retirés avant la vente. L'agresseur a acheté ces véhicules sur GCSurplus, le site d'enchères en ligne de biens meubles du gouvernement du Canada. GCSurplus est « un système d'enchères en ligne fermées » qui vend des biens meubles (y compris des véhicules) pour plus de cent ministères et organismes du gouvernement du Canada<sup>8</sup>.

En 2019, l'agresseur a également acheté divers articles ailleurs que sur GCSurplus qu'il a utilisés pour transformer un des véhicules usagés en une réplique d'autopatrouille de la GRC. Ces articles comprenaient notamment du vinyle réfléchissant, des autocollants, un gyrophare et un écran protecteur en métal et en plexiglas utilisé dans les voitures de police pour séparer la banquette arrière du siège avant (parfois appelée « patrouilleur silencieux »). Il a commandé certains de ces articles en ligne sur des sites comme Amazon et eBay et en a acquis d'autres par l'entremise d'amis. Il a acheté des matériaux bruts sous forme de vinyle réfléchissant pour fabriquer des autocollants et décorer le véhicule. Il a fait en sorte que certains matériaux soient expédiés à des adresses aux États-Unis, où il les a récupérés et les a ramenés au Canada. Il avait parlé à de nombreuses personnes de sa réplique de voiture de police et plusieurs l'avaient vue de leurs propres yeux, ou en photo.

L'agresseur possédait aussi plusieurs pièces d'uniforme de la GRC, dont un uniforme traditionnel complet, incluant une tunique rouge, des bottes brunes hautes et un ceinturon Sam Browne, une chemise de l'uniforme des services généraux, un

pantalon bleu foncé à bande jaune et un chapeau Stetson. Il possédait enfin divers accessoires de police, notamment des menottes. Nos constatations et conclusions détaillées concernant l'acquisition, par l'agresseur, de matériel de police et la réglementation portant sur ce sujet sont contenues dans le volume 3, Violence.

## Résumé : De nombreux signaux d'alarme existaient avant le 18 avril 2020

Dans cet aperçu introductif, nous montrons que l'agresseur avait adopté un modèle de comportement violent, intimidant et coercitif pendant de nombreuses années. Ce schéma aurait dû soulever de nombreux signaux d'alarme, mais s'est plutôt traduit par des possibilités d'intervention manquées. Il avait également acquis et stocké illégalement des armes à feu, y compris des armes semi-automatiques – autant de motifs d'alerte et d'enquête. Il possédait de nombreux articles d'uniforme et d'équipement de police, ainsi que quatre voitures de police usagées. Bien que l'achat et la possession de ces articles ne fussent pas illégaux, il a transformé l'une des voitures usagées en une réplique d'autopatrouille de la GRC.

Pendant plusieurs décennies, l'agresseur avait adopté un schéma de violence et recourait à l'intimidation et à la coercition pour atteindre certains de ses objectifs. Plusieurs années avant 2020, il avait acquis illégalement des armes à feu et avait commencé à construire un véhicule de police plusieurs mois avant les pertes massives. Il avait fait des préparatifs bien que nous ne puissions pas conclure qu'il avait dressé un plan. La conclusion importante que nous pouvons en tirer, c'est que son comportement aurait dû soulever de nombreux signaux d'alarme bien avant le 18 avril 2020. Individuellement et collectivement, ces signaux ont été autant d'occasions manquées de prévention et d'intervention. Nous présentons nos constatations détaillées sur ces schémas de comportement, les signaux d'alarme et la manière dont ils ont été ignorés dans le volume 3, Violence, ainsi qu'une discussion et des recommandations sur ces schémas dans le cadre de notre examen des liens entre la violence fondée sur le sexe, la violence entre partenaires intimes, la violence familiale et les pertes massives.

### PRINCIPALE CONSTATATION

Pendant de nombreuses années, le comportement violent et intimidant de l'agresseur et son acquisition illégale d'armes à feu ont soulevé de nombreux signaux d'alarme et constitué des occasions manquées de prévention et d'intervention.

Nos constatations, discussions et recommandations détaillées supplémentaires concernant les antécédents de l'agresseur et les liens entre la violence fondée sur le sexe, la violence entre partenaires intimes, la violence familiale et les pertes massives sont présentées dans le volume 3, Violence.

## Comportement de l'agresseur dans les semaines précédant les pertes massives

La reconnaissance du schéma de comportement violent, intimidant et coercitif de l'agresseur fournit un contexte important pour comprendre son changement de comportement au cours des six semaines menant aux pertes massives. Le 10 mars 2020, l'agresseur et M<sup>me</sup> Banfield ont quitté leur résidence principale de Dartmouth pour emménager dans le chalet de Portapique en raison de la pandémie de COVID-19. Les cliniques de denturologie de l'agresseur avaient dû fermer leurs portes dans le cadre de la réponse de la province à l'urgence sanitaire. Or, l'agresseur était profondément affecté par la pandémie.

M<sup>me</sup> Banfield a signalé que dans la période qui a suivi la fermeture des cliniques, l'agresseur est devenu « agité et paranoïaque » et qu'il dormait et mangeait peu<sup>9</sup>. Elle a déclaré que normalement, il « était toujours actif » et qu'il avait toujours pris « l'initiative de travailler sur ceci ou cela<sup>10</sup> ». Il était « tellement absorbé par cette COVID », cependant, qu'il passait la plupart de son temps allongé dans son lit à regarder ou à écouter des nouvelles liées à la COVID-19<sup>11</sup>. Il regardait ces informations pendant « des heures et des heures<sup>12</sup> ». Il refusait de la laisser voir sa famille

et son « obsession » envers la COVID-19 était « exténuante et négative<sup>13</sup> ». Il « disait des choses folles comme c'est la fin du monde, les gens vont être désespérés et on doit se protéger<sup>14</sup> ».

Pendant cette période, l'agresseur disait à M<sup>me</sup> Banfield que « il n'avait pas peur de mourir » et que « il savait quand il allait mourir<sup>15</sup> ». Elle était effrayée par ses propos et changeait alors de sujet :

[L'agresseur] pensait que c'était la fin du monde. Aussi extrême qu'ait été son comportement dans le passé, il faisait et disait des choses qui n'étaient même pas normales pour lui. J'avais peur de ne pas être capable de le calmer, de l'apaiser ou de parler de la belle vie qu'on avait. Son humeur était plus imprévisible; je ne savais pas quoi dire pour le rendre heureux<sup>16</sup>.

Selon M<sup>me</sup> Banfield, l'agresseur « était de plus en plus convaincu que la COVID était une grande machination gouvernementale... il croyait vraiment que le monde s'écroulait. Il ne faisait pas confiance à la police, au gouvernement, ni à personne<sup>17</sup> ». Elle a dit que l'agresseur « se préparait [comme] si c'était la fin du monde, genre ». Il voulait qu'elle « fasse le plein » de nourriture au cas où les épiceries fermeraient. Il avait l'habitude dans le passé d'être un « acheteur compulsif » et de se constituer des réserves de nourriture et de bière<sup>18</sup>.

Pendant les deux premières semaines d'avril, l'agresseur a acheté pour environ 500 à 600 \$ d'essence et l'a stockée à la fois au chalet et à l'entrepôt de Portapique. Il a également fait le plein de munitions. Il a demandé au frère et au beau-frère de M<sup>me</sup> Banfield d'acheter des munitions pour lui, et s'est arrangé pour que M<sup>me</sup> Banfield les apporte de Dartmouth à Portapique lors de son prochain voyage au chalet.

L'agresseur s'inquiétait d'un effondrement éventuel des banques en raison de la pandémie. En mars 2020, il a retiré 475 000 \$ de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC). Compte tenu de l'importance de la somme, l'agresseur a dû récupérer l'argent par le biais de la Brinks, une société qui emploie des gardes armés et qui transporte de l'argent et d'autres objets de valeur dans des véhicules blindés. Il possédait déjà d'autres grosses sommes d'argent liquide qu'il avait retirées et cachées dans divers endroits autour de ses propriétés à Dartmouth et Portapique. Il a combiné ce montant retiré à la CIBC avec ces autres sommes d'argent et a tout enterré « dans un sac de sport... sous les marches en béton qu'il avait fait construire » au chalet<sup>19</sup>. Il a dit à M<sup>me</sup> Banfield : « On va l'enterrer pour que personne

ne sache où il se trouve, sauf toi et moi. Et on l'aura. On l'aura au cas où quelque chose arriverait et qu'on ne pourrait pas accéder aux banques<sup>20</sup>. »

M<sup>me</sup> Banfield a décrit le comportement de l'agresseur dans les jours précédant les pertes massives comme étant « vraiment étrange » :

[E]t avant, avant tout ça, quelques jours avant, il était tellement paranoïaque et il était tellement pris dans l'histoire de la COVID-19, que c'était négatif, négatif, négatif tout le temps. Mais à un moment donné, il a dit, on parlait de la mort, ou de mourir, vous savez quand vous mourez ou quoi que ce soit, j'ai dit... [nom de l'agresseur], personne ne sait quand il va mourir, et il a dit, je sais quand je vais mourir. Et j'ai dit : « Pourquoi tu dis ça? Personne ne le sait. » Donc, j'ai juste pensé que c'était étrange, et le fait que ces deux jours aussi, qu'il avait son arme de poing, que je suis allée dans sa chambre et il avait, c'était le guide montrant son arme de poing, comment la démonter, et la nettoyer ou quoi, et je regarde et il a cette arme de poing sur son lit. Et il me dit : « Est-ce que ça a l'air fa- », et je lui demande : « Qu'est-ce que tu fais », et il me répond : « Oh, j'admire juste mon arme<sup>21</sup> ».

Au cours des six semaines précédant les pertes massives, l'agresseur a isolé davantage sa conjointe de fait de sa famille; son comportement est devenu imprévisible et de plus en plus inquiétant pour elle.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

Au cours des six semaines précédant les pertes massives, l'agresseur a isolé davantage sa conjointe de fait de sa famille et son comportement est devenu incohérent et de plus en plus inquiétant pour elle.

## CHAPITRE 2

# Événements du 18 avril 2020 – Portapique



## CHAPITRE 2 Événements du 18 avril 2020 – Portapique

### Aperçu

Dans la soirée du 18 avril 2020, en moins d'une heure, l'agresseur a assassiné 13 personnes dans la collectivité de Portapique, dont beaucoup chez elles ou à proximité de leur propriété. D'autres ont survécu à des altercations violentes avec lui. Il a mis le feu à cinq maisons et structures de Portapique, dont son propre chalet et son propre entrepôt.

Ce chapitre relate les deux premières heures des pertes massives. Il commence par décrire brièvement la situation géographique de la localité de Portapique en identifiant les résidences, les routes et les points de repère qui sont mentionnés dans le récit qui suit.

La première section explique que les pertes massives ont débuté par les faits de violence commis par l'agresseur à l'encontre de Lisa Banfield, sa conjointe de fait. Bien que l'agresseur ait gravement blessé M<sup>me</sup> Banfield, elle a réussi à lui échapper avant qu'il ne mette le feu à l'entrepôt et qu'il ne commette son premier meurtre.

La deuxième section explique ce qui s'est passé à Portapique et l'escalade de la violence de l'agresseur après ces voies de fait. Les événements sont décrits selon trois points de vue : les agissements de l'agresseur ayant entraîné la mort de 13 personnes et les blessures infligées à Andrew MacDonald; les observations et les actions des autres membres de la collectivité, qui agissaient à bien des égards comme les premiers répondants; ainsi que celles du personnel des services d'urgence une fois arrivé sur les lieux. Les personnes décédées à Portapique sont : Greg et Jamie Blair; Joy et Peter Bond; Corrie Ellison; Dawn et Frank Gulenchyn; Lisa McCully; Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck, ainsi que Joanne Thomas et John Zahl.

Dans cette section, nous décrivons les efforts déployés par les membres de la collectivité pour se protéger eux-mêmes, et les uns les autres, et pour fournir à la police des informations concernant l'agresseur, sa réplique d'autopatrouille de la GRC et la région de Portapique. Nous abordons également le travail des premiers répondants des services de police à arriver à Portapique, notamment les membres qui ont constitué une équipe de déploiement rapide pour action immédiate (DRAI) afin de rechercher l'agresseur à pied, et ceux qui ont assuré le bouclage pour tenter d'empêcher la fuite de l'agresseur.

Dans la troisième section, nous nous éloignons de la scène immédiate de Portapique pour nous intéresser au Centre de communications opérationnelles (CCO) et aux sous-officiers qui sont intervenus de plus loin. Cette section présente et examine l'approche de la GRC relativement à l'intervention en cas d'incident critique dans les premières heures des pertes massives.

Nous identifions des problèmes dans l'intervention de la GRC, notamment l'absence d'un commandant – ou d'un superviseur – sur place pour coordonner la réponse déployée sur le terrain, le temps qui s'est écoulé avant qu'un commandant possédant l'expérience nécessaire prenne la barre de l'intervention critique, la non-diffusion d'alertes efficaces au public concernant la situation de tireur actif et l'absence de soutien aérien pour l'intervention.

« Incident critique » est le terme utilisé par les services d'urgence pour décrire une situation mettant la vie des personnes en danger où la demande de services d'urgence dépasse les ressources disponibles, des interventions immédiates et coordonnées étant nécessaires – même si les informations sur la nature de l'incident peuvent être incomplètes – et où les enjeux sont très élevés. Voici quelques exemples : prises d'otages, personnes armées et barricadées, situations impliquant un tireur actif et autres situations de crise. Ces événements ont un impact marqué sur la sécurité du public et exigent des compétences et des capacités organisationnelles particulières de la part du personnel d'intervention d'urgence.

Dans la quatrième section, nous abordons le rôle et les responsabilités de la direction de la GRC au début des pertes massives.

La cinquième section traite des autres organismes impliqués dans les pertes massives et des échanges entre eux. Nous identifions les contributions apportées par les autres organismes, en particulier les paramédics des Services de santé d'urgence et les pompiers volontaires, à la réponse globale.

La sixième section examine la question des communications publiques, y compris les décisions prises par la GRC concernant les informations à communiquer au public – et par quels moyens – pendant ces deux premières heures.

Enfin, la dernière section résume les principales constatations et conclusions de la Commission concernant cette période.

## La collectivité

Portapique est une petite collectivité située à l'ouest du comté de Colchester, en Nouvelle-Écosse, sur la rive est de la rivière Portapique et sur la rive nord de la baie de Cobequid. Elle se trouve à l'est de la collectivité de Five Houses, dont elle est séparée par la rivière Portapique. Portapique se trouve à environ 10 kilomètres à l'ouest de Great Village.

---

### La collectivité



Données cartographiques | Google, ©2023 CNES / Airbus, Maxar Technologies

## Portapique



Données cartographiques | Google, ©2023 CNES / Airbus

Le 18 avril 2020, Portapique comptait une trentaine de résidences, saisonnières et permanentes. On accède principalement à la collectivité en empruntant le chemin Portapique Beach, une route de gravier longue de 1,5 kilomètre qui part de la route 2 et s'étend du nord au sud. Cette route appartient au gouvernement provincial, qui en assure la signalisation et l'entretien. Plusieurs routes non pavées, sillonnant la collectivité à partir du chemin Portapique Beach, sont des routes privées : la signalisation et l'entretien relèvent donc des propriétaires privés. Le 18 avril, elles étaient toutes accessibles au public.

Dans le récit des événements survenus les 18 et 19 avril, plusieurs de ces rues privées figurent au premier plan. Il s'agit notamment de Faris Lane, de la promenade Orchard Beach, de Portapique Crescent, de Cobequid Court, de Brown Loop, et de ce que les résident(e)s appellent la « blueberry field road ». Des sentiers et des chemins sauvages sillonnent également la collectivité.

Le chalet de l'agresseur était situé au 200, chemin Portapique Beach. L'agresseur était également propriétaire d'un entrepôt situé à proximité. L'adresse de

l'entrepôt était la suivante : 136, promenade Orchard Beach. Un chemin traversant les bois de la propriété appartenant à l'agresseur reliait le chalet et l'entrepôt. Il fallait marcher une courte distance d'environ 250 mètres pour se rendre de l'un à l'autre. Il était également possible d'accéder en voiture à l'entrepôt en empruntant la promenade Orchard Beach ou le chemin Portapique Beach. Pour l'essentiel, l'entrepôt avait été aménagé en un espace de loisirs élaboré où l'agresseur entreposait un grand nombre de ses biens les plus précieux, notamment des motos et une réplique d'autopatrouille de la GRC. L'entrepôt abritait également un bar, un foyer, une salle de bains et, dans un espace grenier, une suite pour les invités. De nombreux témoins ont déclaré que l'agresseur utilisait l'entrepôt pour recevoir.

## Voies de fait à l'endroit de Lisa Banfield : Avant 22 h

Les pertes massives ont commencé par les voies de fait commises par l'agresseur à l'endroit de Lisa Banfield, sa conjointe de fait. L'agresseur a infligé des blessures graves à M<sup>me</sup> Banfield. Elle a néanmoins pu s'échapper avant que l'agresseur ne mette le feu à l'entrepôt et ne commette un premier meurtre. M<sup>me</sup> Banfield a coopéré avec la GRC au cours de l'enquête sur les pertes massives, en fournissant des déclarations, des photos et en participant à une reconstitution vidéo à travers Portapique visant à reproduire les événements survenus les 18 et 19 avril aux fins de l'enquête. Comme indiqué au chapitre 1, la GRC a porté des accusations contre M<sup>me</sup> Banfield en décembre 2020 pour transport de munitions. Dès que les accusations qui pesaient sur elle ont été renvoyées au Programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse, M<sup>me</sup> Banfield s'est présentée au bureau de la Commission à Halifax pour y être interrogée – et ce, malgré le fait qu'elle courait toujours, à ce moment-là, un risque juridique, du moins en principe. La Commission a interrogé M<sup>me</sup> Banfield au cours de cinq longs entretiens. M<sup>me</sup> Banfield a également témoigné lors des procédures publiques de la Commission. Le récit suivant est tiré de son témoignage et reprend des faits précis et avérés, comme l'ont démontré les enquêtes de la police et de la Commission.

Le 18 avril 2020, M<sup>me</sup> Banfield et l'agresseur ont célébré leur dix-neuvième anniversaire. Ils ont passé la journée ensemble et, dans l'après-midi, ont fait un long trajet

en voiture dans le nord de la Nouvelle-Écosse, en empruntant surtout des routes secondaires. Ils sont retournés à l'entrepôt de l'agresseur; il a ensuite nettoyé son véhicule, une Jeep, qui était couverte de boue à cause du trajet. Par la suite, ils ont bu quelques verres dans l'entrepôt, écouté de la musique, tandis que M<sup>me</sup> Banfield a pris une photo d'eux pour immortaliser leur anniversaire. Vers 18 h 30, ils ont parlé avec quelques amis sur Facetime. Au cours de l'un des appels, ils ont indiqué vouloir organiser une « cérémonie d'engagement » pour leur vingtième anniversaire l'année suivante. Pendant que l'agresseur était au téléphone dans la salle de bains, M<sup>me</sup> Banfield a entendu une amie du couple dire à l'agresseur « ne le fais pas », en parlant de la cérémonie d'engagement. Cette remarque l'a « mise en colère<sup>1</sup> ». Jusqu'à ce point, l'agresseur avait bu « au moins six bières, peut-être plus<sup>2</sup> ».

Contrariée, M<sup>me</sup> Banfield a quitté l'entrepôt et a traversé les bois pour retourner au chalet. À mi-chemin, quelques minutes après être partie, elle a compris qu'elle était surtout en colère contre l'amie du couple plutôt que contre l'agresseur et a regretté d'être partie si brusquement. Elle est retournée à l'entrepôt pour s'excuser, mais l'agresseur était déjà « furieux<sup>3</sup> ». Il criait, hurlait, et faisait les cent pas. M<sup>me</sup> Banfield s'est excusée, mais

il s'est mis en colère, et a été grossier et méchant, et il était bruyant, et quand il est comme ça, je peux dire qu'il est près de craquer. Donc, je sais, vous savez, je devais m'éloigner de ce genre de choses, donc j'ai dit que je vais juste retourner, j'en ai assez, je veux juste rentrer à la maison<sup>4</sup>.

M<sup>me</sup> Banfield a passé « moins de cinq minutes » avec l'agresseur à l'entrepôt :

Quand je suis entrée, il avait un regard mauvais et il hurlait et criait après moi et faisait les cent pas en disant : « Il faut que tu gâches tout. » Et encore une fois, il y avait tellement de cris que je ne sais même pas ce qu'il me disait, mais j'ai juste... dans ma tête, je me renfermais en pensant : « Je ne peux même pas retourner la situation pour que la soirée se passe bien, donc, je ferais mieux de partir et il peut juste boire jusqu'à ce que ça lui passe et je vais juste rentrer à la maison et me coucher. » Alors j'ai fait demi-tour et je suis retournée au chalet<sup>5</sup>.

Après avoir quitté l'entrepôt, M<sup>me</sup> Banfield a traversé les bois jusqu'au chalet, s'est déshabillée et s'est mise au lit. Peu de temps après, l'agresseur est arrivé. Pour éviter une confrontation avec lui, elle a expliqué avoir fait semblant de dormir, mais il n'est pas entré directement dans sa chambre. Alors qu'elle était allongée là à

écouter, elle a entendu un « chuintement<sup>6</sup> » qu'elle n'avait jamais entendu auparavant et s'est demandé ce qu'il faisait. Elle a compris plus tard que ce chuintement était dû au fait qu'il versait de l'essence autour du chalet.

Au bout d'un certain temps, le bruit de chuintement s'est arrêté et l'agresseur a fait irruption dans la chambre de M<sup>me</sup> Banfield, lui « criant » dessus, « furieux » :

Il a tiré les couvertures jusqu'à la moitié de ma taille, un peu en dessous de ma taille, alors j'ai dit : « [agresseur], va au lit » et j'ai juste tiré les couvertures. Et c'est là qu'il a attrapé mon téléphone et l'a pris. Et je l'ai juste regardé en pensant, qu'est-ce que tu fais? Et puis il a écrasé mon téléphone et a sauté dessus et puis il a tiré les couvertures jusqu'au pied du lit et il a dit : « Lève-toi. » Et il m'a tirée hors du lit et ensuite il m'a fait tomber sur le sol à côté de mon lit, il était sur moi, m'étranglant et me criant dessus, et je ne sais pas ce qu'il disait parce que je n'étais pas... je ne sais même pas, je n'étais pas concentrée ou quoi, mais je ne savais pas ce qu'il me disait. Je me souviens juste qu'il me criait dessus. Et ensuite il me dit de me lever. Mais avant ça, il a dit : « C'est fini, c'est fini. » Et je dis genre, tu dis que tu en as assez. Genre c'est OK, parce que dans le passé, les deux ou trois dernières fois qu'il a été violent avec moi, je lui ai dit que si tu recommençais, je ne resterai pas, parce que mon corps ne peut pas supporter... je vieillis et je ne peux pas supporter ce genre de coups. Et donc quand il a dit : « C'est fini », j'ai dit : « C'est bon », et il a dit : « Non, tu ne me regarderas plus jamais de la même façon<sup>7</sup>. »

L'agresseur a tiré M<sup>me</sup> Banfield et l'a mise par terre à côté du lit, s'est mis sur elle et a commencé à l'étrangler et à lui crier dessus. M<sup>me</sup> Banfield a essayé de calmer l'agresseur et de désamorcer la situation, mais il a répondu : « J'en ai assez, je n'ai plus besoin de ça<sup>8</sup>. » Il a continué à l'agresser :

[E]t puis il, il m'a donné un coup de pied et puis j'ai été propulsée et j'ai fini sur le poteau du lit, genre, mon dos (inintelligible) comme écrasé sur le dos et je, je pouvais à peine me lever. Il m'a dit de me lever, et j'ai essayé, puis il m'a attrapée par les cheveux pour me relever. Donc, ensuite j'essaie de retenir mes cheveux, genre, d'abord je ne voulais pas me lever, je restais sur le sol et il me tirait les cheveux, lève-toi, et je ne voulais pas. Et genre, oh, c'est quand il a commencé à dire, oh, tu as (inintelligible) en toi ou quoi. Et, et je restais juste sur mes positions au sol, je ne sais pas pourquoi. En tout cas, alors il a fini par, genre, ça fait mal, alors j'ai fini par

me lever ou quoi que ce soit et alors il a commencé à me frapper et il a dit, ouvert la porte de mon placard et il a dit habille-toi. Et j'ai juste pris un legging et un haut à manches longues et j'ai dit, bien, laisse-moi prendre mon sac à main et il a dit tu n'as pas besoin de ton sac à main<sup>9</sup>.

Le dossier médical de M<sup>me</sup> Banfield indique qu'elle a subi des fractures aux côtes et aux vertèbres à la suite de ces voies de fait.

Après avoir demandé à M<sup>me</sup> Banfield de s'habiller, l'agresseur a attaché « une sorte de matériau » autour de l'un de ses poignets et s'en est servi comme d'une corde pour la forcer « à le suivre alors qu'il jetait de l'essence partout à l'intérieur<sup>10</sup> ». Une fois M<sup>me</sup> Banfield habillée, l'agresseur lui a dit, sur « un ton neutre » : « il ne faut pas oublier l'arme », et il l'a traînée dans sa chambre pour prendre son « arme de poing avec le laser<sup>11</sup> ». M<sup>me</sup> Banfield se disait : « Oh, je devrais courir, mais mon dos [était] tellement douloureux. Et j'ai pensé, je ne sais pas si je peux courir assez vite. Alors je suis restée là à le regarder pendant qu'il prenait l'arme<sup>12</sup>. » Alors qu'ils traversaient le chalet pour partir, ils ont glissé sur le sol, car « il était manifestement imbibé d'essence ou autre<sup>13</sup> ». Quand ils ont atteint la porte, M<sup>me</sup> Banfield a pris son manteau et a mis ses chaussures de sport à ses pieds nus.

L'agresseur a mis le feu au chalet et a versé de l'essence sur la Ford Taurus blanche qui était garée dans l'allée de stationnement. À ce moment-là, M<sup>me</sup> Banfield a pensé : « [C]'est ça, il n'aurait jamais fait ça, genre s'il n'était pas prêt à continuer. Et c'est à ce moment-là que je l'ai supplié, que j'ai tenté de le raisonner, vous savez, en lui disant que tout allait bien aller<sup>14</sup>. » Elle a continué à essayer de désamorcer l'agresseur en lui disant que « cela n'a pas besoin d'aller plus loin » et qu'elle prendrait la responsabilité de l'incendie du chalet<sup>15</sup>. Cependant, elle a observé « que ça ne changeait pas ce qu'il avait en tête<sup>16</sup> ». Il lui a alors dit : « À la fin de cette nuit, je serai mort et si tu ne me fuis pas, tu ne le seras pas<sup>17</sup>. »

L'agresseur a mené M<sup>me</sup> Banfield vers le chemin qui mène à l'entrepôt. Lorsqu'ils sont arrivés au milieu du chemin Portapique Beach, M<sup>me</sup> Banfield s'est mise par terre et a commencé à crier et à essayer de l'éloigner d'elle à coups de pied. Elle n'a pas réussi : « [I] est plus grand que moi et il s'est mis sur moi, puis il a pris mes chaussures de sport et les a jetées et je n'avais pas de bas, parce que je n'avais pas eu le temps d'en mettre<sup>18</sup>. » L'agresseur lui a dit : « [M]aintenant tu ne peux plus courir, petite salope<sup>19</sup>. » Les chaussures de sport ont été retrouvées par la GRC lors de la fouille du secteur après la survenance des pertes massives.



Bien que désormais pieds nus, M<sup>me</sup> Banfield a expliqué avoir enfoncé ses talons dans le sol parce qu'elle ne voulait pas se rendre à l'entrepôt :

[I] a dit qu'on allait aller à l'entrepôt. Et puis qu'on allait brûler l'entrepôt, et puis il a dit qu'on irait à Dartmouth et brûler Dartmouth, et puis qu'on irait chez Maureen et puis tout ce à quoi je pouvais penser, c'est qu'il va s'attaquer à toute ma famille<sup>20</sup>.

L'agresseur l'a traînée par le bras le long du chemin à travers les bois jusqu'à l'entrepôt et l'a maintenue par le dos de son manteau. À un moment donné, M<sup>me</sup> Banfield s'est extirpée de son manteau, qui était dézippé, et « a juste commencé à courir<sup>21</sup> ». Elle ne voyait rien « parce qu'il fait sombre et puis j'ai trébuché sur du bois et je me suis retrouvée par terre. J'essaie de me cacher, mais il avait une lampe de poche pour me trouver<sup>22</sup>. » M<sup>me</sup> Banfield se souvient que l'agresseur a dit : « Je peux diriger ma lampe de poche vers toi, espèce de salope stupide<sup>23</sup> », l'a attrapée et l'a tirée vers le haut. M<sup>me</sup> Banfield a dit à l'agresseur qu'il lui faisait mal, « il a dit, si tu t'enfuis encore, je te tue, mais je ne le ferai pas si tu ne le fais pas<sup>24</sup> ». Elle a continué à le supplier : « Je dis genre [nom de l'agresseur], ça n'a pas besoin d'être comme ça et il a dit "tu ne me regarderas plus jamais de la même façon" il a dit "j'en ai fini de tout ça"<sup>25</sup>. »

Lorsque M<sup>me</sup> Banfield et l'agresseur sont arrivés à l'entrepôt, toutes les portes étaient fermées et verrouillées. Comme elle l'a déclaré :

Tout était fermé à clé. C'est ce que je n'ai pas compris parce que pour moi, j'avais l'impression que quelque chose avait dû dérailler, parce que pourquoi mettre tous ces verrous pour le fermer pour la nuit comme il l'a fait chaque fois que nous sommes partis si c'est pour revenir et le brûler? C'est juste... c'est juste que ça fait plus de travail, mais ça n'avait pas de sens pour moi. C'est pourquoi j'ai pensé que quelque chose avait mal tourné entre le moment où il a quitté l'entrepôt et le moment où il est arrivé au chalet<sup>26</sup>.

L'agresseur a commencé à asperger d'essence les véhicules garés à l'extérieur de l'entrepôt. Parmi ces véhicules figuraient une Ford Taurus blanche – un véhicule de police usagé sans autocollants ni autres éléments permettant de savoir qu'il s'agissait d'un véhicule de police – ainsi que la Jeep qu'ils avaient conduite ce jour-là lors de leur promenade d'anniversaire. M<sup>me</sup> Banfield a continué sans succès à supplier l'agresseur. Une fois qu'il en a eu fini avec les véhicules, il a dirigé M<sup>me</sup> Banfield

vers l'intérieur de l'entrepôt. Ils se trouvaient à l'intérieur, près du bar, lorsqu'il a sorti une paire de menottes et l'a menottée à la main gauche. L'agresseur a exigé à M<sup>me</sup> Banfield de lui donner son autre main, mais elle a refusé de le faire.

À ce moment-là, M<sup>me</sup> Banfield se disait : « Si tu vas me tuer, fais-le, parce que je n'en peux plus<sup>27</sup>. » Elle s'est laissée tomber sur le sol, a fermé les yeux et s'est couvert le visage avec ses mains, car elle ne voulait pas le voir la tuer. L'agresseur a exigé qu'elle se lève. Elle est restée au sol et a continué à le supplier. Lorsqu'elle a refusé de se lever, il a tiré deux coups de feu par terre de chaque côté d'elle. La GRC a par la suite retrouvé des douilles dans les décombres de l'entrepôt. Après avoir entendu les deux coups de feu, M<sup>me</sup> Banfield est parvenue à se lever et l'agresseur l'a traînée jusqu'à sa réplique d'autopatrouille de la GRC.

L'agresseur a tiré M<sup>me</sup> Banfield par les cheveux et l'a forcée à monter sur la banquette arrière de sa réplique d'autopatrouille de la GRC, puis a fermé la porte. Le siège arrière et le siège avant de la voiture étaient séparés par une barrière en acier et en plexiglas avec une fenêtre coulissante. Comme c'est généralement le cas dans les véhicules de police, les portes arrière ne pouvaient pas être ouvertes de l'intérieur. M<sup>me</sup> Banfield était piégée à l'arrière de la voiture.

Sous le regard de M<sup>me</sup> Banfield, l'agresseur a chargé plusieurs armes à feu sur le siège avant de la réplique d'autopatrouille de la GRC. Il conservait ses armes à feu dans différents endroits, mais elle se souvient les avoir vues, pour la dernière fois avant le 18 avril, derrière le bar de l'entrepôt. Elle s'est souvenue que l'agresseur était « allé au bar<sup>28</sup> », puis était revenu et avait jeté des armes sur le siège avant du véhicule. Il ne lui a rien dit. Il est ensuite sorti brièvement de l'entrepôt avant d'y retourner et de se rendre à l'étage, soit à l'appartement situé à l'intérieur.

Coincée sur la banquette arrière, M<sup>me</sup> Banfield, qui mesure environ 5 pieds 5 pouces (1,57 m), a essayé de défoncer les portes et les fenêtres, sans succès. Finalement, elle a réussi à faire glisser son poignet et à se défaire de la menotte qui l'entravait :



Intérieur de la réplique d'autopatrouille de la GRC

Oh, pendant que j'étais sur la banquette arrière. C'est ça le truc. Pendant que j'étais sur la banquette arrière, je n'arrêtais pas de tenter de l'enlever parce que je me disais que je ne voulais pas être confinée. Et j'avais l'impression d'être confinée. Je veux dire, j'ai encore la cicatrice, mais j'ai continué à tirer et à tirer et à l'arracher. Et je ne me suis pas souciée de la douleur, je n'y pensais même pas, je voulais juste l'enlever, parce que je me sentais confinée<sup>29</sup>.

Le dossier médical de M<sup>me</sup> Banfield fait état de contusions et d'abrasions au niveau du poignet gauche.

M<sup>me</sup> Banfield a déclaré avoir laissé tomber les menottes sur le plancher de la réplique d'autopatrouille de la GRC avant de s'échapper. Une paire de menottes a été retrouvée plus tard par un civil près de la scène de crime de l'échangeur en forme de trèfle de Shubenacadie, où l'agresseur a abandonné et incendié la réplique d'autopatrouille de la GRC. Les menottes ont été nettoyées avant d'être remises à la GRC, si bien que les tests médico-légaux ne permettent pas d'établir s'il s'agit de la paire que l'agresseur a utilisée sur Lisa Banfield cette nuit-là. Cependant, compte tenu des circonstances, nous sommes d'avis qu'il s'agit bien de la même paire.

Après avoir enlevé les menottes, M<sup>me</sup> Banfield a réussi à faire glisser la fenêtre du « patrouilleur silencieux » qui séparait les sièges avant des sièges arrière et à l'ouvrir. Elle ne se souvient pas précisément comment elle est sortie par cette fenêtre pour se retrouver sur le siège du conducteur avant : « Je ne me souciais pas de savoir comment j'allais m'y prendre. Je me souviens juste avoir eu l'impression de plonger à travers... Je ne sais pas comment j'ai fait pour ne pas appuyer sur le klaxon ou autre chose. Je me souviens juste avoir été sur le siège avant<sup>30</sup>. »

Ensuite, M<sup>me</sup> Banfield a ouvert la porte du conducteur, s'est échappée du véhicule, puis a fui l'entrepôt. Elle a traversé la promenade Orchard Beach et a couru dans les bois d'où elle a aperçu un camion stationné « sur une zone d'herbe<sup>31</sup> ». Elle est montée dans le camion pour se réchauffer et chercher un manteau ou un pull. Après quelques minutes, cependant, craignant que l'agresseur ne brûle le camion ou ne la trouve cachée là, elle est sortie prudemment du camion et a couru plus loin dans les bois pour se cacher et éviter qu'il ne la repère.

De sa cachette dans les bois, M<sup>me</sup> Banfield a continué à entendre des bruits et de l'activité autour d'elle. Elle a entendu des coups de feu et a vu une maison

s'embraser. Elle a pensé : « Je peux attendre le jour pour essayer de trouver mon chemin, parce que je ne savais pas où j'étais à ce moment-là<sup>32</sup>. »

À peu près à la même heure, l'agresseur a mis le feu à son entrepôt. Le chalet comme l'entrepôt ont été complètement consumés par de grands incendies visibles dans les environs.

### PRINCIPALE CONSTATATION

Les pertes massives ont commencé par les voies de fait commises par l'agresseur contre Lisa Banfield, sa conjointe de fait.

Le volume 3, Violence, présente nos principales constatations, analyses et recommandations quant au rôle de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes dans les pertes massives.

## Décès survenus à Portapique

### Agissements de l'agresseur entre 22 h et 23 h

Les enquêteur(euse)s et les avocat(e)s de la Commission ont déployé beaucoup d'efforts pour établir une chronologie détaillée des agissements de l'agresseur à Portapique durant cette période, avant qu'il ne s'échappe en empruntant la « blueberry field road ». Malgré leurs efforts et ceux des enquêteurs de la GRC, il subsiste des lacunes dans la reconstitution de la séquence précise des pertes massives survenues le soir du 18 avril 2020, après les voies de fait commises contre M<sup>me</sup> Banfield. Ce que nous savons, c'est qu'au cours d'un carnage qui a duré moins de soixante minutes dans cette petite localité, il a tué treize personnes, en a blessé physiquement une autre, a mis le feu à des propriétés et à des véhicules et a infligé d'énormes dommages psychologiques aux survivants, aux membres de la collectivité et aux familles des personnes dont la vie a été fauchée.

Nous sommes en mesure de déterminer certains endroits où s'est rendu l'agresseur et certains de ses agissements grâce aux appels au 911, aux récits des témoins oculaires, aux informations numériques et à la chronologie des textos envoyés par certaines des victimes. Des lacunes subsistent lorsque peu ou pas d'informations permettent de retracer les déplacements exacts de l'agresseur. Les documents fondamentaux de la Commission ont présenté deux hypothèses concernant la séquence probable des événements survenus à partir de 22 h le 18 avril. Dans la présente section, nous exposons la séquence la plus probable des agissements de l'agresseur. Celle-ci est solidement établie, sauf en ce qui concerne la période comprise entre 22 h 5 et 22 h 25, pour laquelle nous présentons d'autres séquences possibles. La carte ci-dessous présente un aperçu des déplacements de l'agresseur à Portapique ce soir-là.

Nous développons ci-après le récit des déplacements de l'agresseur à Portapique et des actions entreprises par les membres de la collectivité et les premiers répondants durant cette phase des pertes massives.

## **De 22 h à 22 h 5 : Greg et Jamie Blair**

Quelques minutes après s'être livré à des voies de fait à l'endroit de Lisa Banfield et avoir mis le feu à leur chalet et à leur entrepôt, vers 22 h, l'agresseur est arrivé au domicile de Greg et Jamie Blair, sur la promenade Orchard Beach, à 81 mètres de l'entrepôt. Ce couple dirigeait une entreprise de vente, d'entretien et d'installation d'appareils au gaz naturel et au propane dans la région de Truro. Ils aimaient pêcher, cuisiner, passer du temps en plein air et en famille. Ils connaissaient l'agresseur, qui était leur voisin à Portapique.

L'agresseur a tiré sur M. Blair, sur la terrasse de celui-ci, lui infligeant de nombreuses blessures par balle à la poitrine, au torse et aux bras. Il est mort rapidement, voire sur le coup.

À 22 h 1, M<sup>me</sup> Blair a passé un appel au 911 pour signaler que son voisin avait tiré sur son mari, sur la terrasse de leur maison. Au cours de l'appel, elle a déclaré : « [I] y a une voiture de police dans l'allée de stationnement, merde. » Elle a ajouté : « [I] y a une voiture de police... mais il conduit, c'est un prothésiste dentaire et il conduit comme un... il y a une voiture de la GRC... elle porte les insignes et les autocollants de la GRC... [Inaudible] ... mais ce n'est pas un policier<sup>33</sup>. »

M<sup>me</sup> Blair a rapidement emmené ses deux jeunes enfants, AD (11 ans) et AE (10 ans), dans la chambre et est demeurée en communication avec le 911. Elle a indiqué à la préposée aux appels – M<sup>me</sup> Donna Lee Williston, une employée de la GRC – qu'elle avait reconnu l'agresseur et lui a donné son prénom. Sur les instructions de M<sup>me</sup> Blair, les enfants se sont cachés par terre entre le mur et le lit de leurs parents.

L'agresseur est entré dans la résidence des Blair et a tiré sur le chien et le chat de la famille. Il s'est ensuite rendu jusqu'à la chambre à coucher et a tiré plusieurs fois sur M<sup>me</sup> Blair à travers la porte alors qu'elle était en communication avec le 911. On entend les coups de feu dans l'appel. Il a ensuite ouvert la porte et a abattu M<sup>me</sup> Blair en lui tirant dessus. Rien n'indique qu'il ait remarqué les enfants qui se cachaient. M<sup>me</sup> Blair est morte rapidement, voire sur le coup.

Des membres de la GRC affectés aux services généraux ont été dépêchés à Portapique depuis la région de Bible Hill à 22 h 4. M<sup>me</sup> Blair avait transmis des informations déterminantes sur l'agresseur dans son appel au 911, dont des renseignements qui suffisaient à établir l'identité de l'agresseur et à prouver qu'il n'était pas un vrai policier, mais qu'il conduisait un véhicule de la GRC portant tous les autocollants habituels. Nous expliquons dans les sections suivantes que ces informations n'ont pas été correctement consignées dans la documentation de la GRC relative à l'appel, ni correctement prises en compte dans l'intervention de la GRC en cas d'incident critique.

L'agresseur a tiré des bûches du poêle à bois des Blair et les a éparpillées dans le salon dans le but apparent de provoquer un incendie dans la maison. Il a également allumé le poêle à propane et a empilé des objets sur le dessus. Il a ensuite quitté la résidence.

Cette séquence des événements est établie par les appels au 911. Elle est confirmée par les déclarations ultérieures des enfants Blair à la GRC, par la fouille de la maison par le Groupe tactique d'intervention tôt le matin du 19 avril 2020 et par les constatations ultérieures faites sur la scène. Au nombre de ces constatations figurent une fine couche de suie dans toute la résidence, le contenu du poêle à bois éparpillé sur le sol, de multiples douilles et des dommages aux murs et aux portes compatibles avec l'impact des projectiles. Les membres du Groupe tactique d'intervention ont déclaré avoir dû fermer les réservoirs de propane de la maison Blair avant d'entrer dans la résidence.

Entre 22 h 5 et 22 h 20, le 18 avril, l'agresseur a ôté la vie à six autres personnes. Ses déplacements exacts au cours de cette période de 15 minutes sont difficiles

Déplacements de l'agresseur à Portapique le 18 avril 2020



<b>1</b>	Avant 22 h	L'agresseur se livre à des voies de fait sur Lisa Banfield au chalet
<b>2</b>	Avant 22 h	L'agresseur met le feu à l'entrepôt
<b>3</b>	22 h	Homicides de Greg et Jaime Blair
<b>4</b>	22 h 8	Homicide de Lisa McCully
<b>5, ou 6</b>	Entre 22 h 8 et 22 h 20	Homicides de Joy et Peter Bond
<b>5, ou 6</b>	Entre 22 h 8 et 22 h 20	Homicides de Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck
<b>7</b>	Entre 22 h 20 et 22 h 25	Homicides de Frank et Dawn Gulenchyn
<b>8</b>	22 h 26	L'agresseur rencontre Andrew et Kate MacDonald
<b>9</b>	Entre 22 h 20 et 22 h 25	L'agresseur se trouve à l'intersection du chemin Portapique Beach et de la promenade Orchard Beach
<b>10</b>	22 h 29 - 22 h 38	Homicides de Joanne Thomas et John Zahl
<b>11</b>	22 h 38 - 22 h 39	L'agresseur se déplace sur le sentier sur la parcelle 287
<b>12</b>	22 h 40	Homicide de Corrie Ellison
<b>13</b>	Vers 22 h 41	L'agresseur se dirige vers la « blueberry field road » par Cobequid Court
<b>14</b>	Vers 22 h 41 - 22 h 45	L'agresseur sort sur Brown Loop

Données cartographiques | Google, ©2023 CNES / Airbus

à établir. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer de manière concluante l'ordre de ces décès, mais nous présentons ci-dessous la chronologie la plus probable.

## **22 h 8 environ : Lisa McCully**

Les enfants Blair qui sont restés cachés ont fini par s'enfuir de chez eux à cause de la fumée. Ils ont couru jusqu'à la maison voisine où résidaient Lisa McCully et ses enfants, AB (12 ans) et AC (10 ans). Les enfants Blair sont arrivés à la résidence des McCully et ont frappé à la porte.

M<sup>me</sup> McCully était une mère de famille et enseignait à l'école primaire Debert. Elle appréciait le calme de Portapique et passer du temps en plein air pour faire du vélo, de la raquette et de la pêche. Elle était une voisine de l'agresseur.

Avant l'arrivée des enfants Blair chez elle, M<sup>me</sup> McCully et AC avaient remarqué l'incendie de l'autre côté de la route, à l'entrepôt de l'agresseur, et avaient entendu les bruits d'explosions. AB s'était couché avant 22 h. M<sup>me</sup> McCully a pris un pull et son téléphone portable et a indiqué à AC qu'elle allait sortir pour savoir ce qui se passait. Elle a demandé à AC de rester à l'intérieur de la résidence. En ouvrant la porte d'entrée, M<sup>me</sup> McCully a marmonné : « Merde [nom de l'agresseur], qu'est-ce qui se passe?<sup>34</sup> » Elle n'était pas encore rentrée lorsque les enfants Blair sont arrivés et ces derniers ne l'ont pas aperçue pendant qu'ils se rendaient à sa résidence.

La Commission a reçu de la GRC un rapport Cellebrite contenant des données extraites du téléphone de M<sup>me</sup> McCully, notamment des données de localisation. Ces données semblent montrer que M<sup>me</sup> McCully a traversé sa pelouse jusqu'à la limite de sa propriété vers 22 h 13. Cependant, les données de localisation ne concordaient pas avec les autres éléments de preuve concernant les déplacements de l'agresseur entre 22 h et 22 h 25 le 18 avril 2020. Les Participant(e)s ont relevé d'autres lacunes et incohérences apparentes dans les données de localisation figurant dans le rapport Cellebrite et ont demandé à la Commission d'approfondir son enquête sur ce point.

La Commission a donc fait appel à un expert technique, Joseph Sadoun, pour analyser les données extraites du téléphone de M<sup>me</sup> McCully. En tant que directeur des technologies sans fil de la firme Yves R. Hamel et Associés Inc., il est un expert en conception et en optimisation de réseaux cellulaires et possède l'expertise



technique nécessaire pour déterminer si les données de localisation provenant du téléphone cellulaire de M<sup>me</sup> McCully sont précises. Dans son rapport, il explique que « l'utilisation des signaux des sites cellulaires à des fins de localisation permet de déterminer un emplacement approximatif mais est loin de garantir une quelconque précision ou exactitude<sup>35</sup> ». Sur la base de son analyse des données de localisation recueillies à partir du téléphone cellulaire, M. Sadoun a conclu qu'il est « probable que Lisa McCully se trouvait à l'extérieur de sa résidence vers 22 h 8 min 15 s le 18 avril 2020<sup>36</sup> ». Il explique que la faiblesse des signaux de téléphonie cellulaire à Portapique – et le manque de fiabilité correspondant des données de localisation du téléphone cellulaire recueillies à ce moment-là – constitue la raison probable pour laquelle les données de localisation extraites du téléphone de M<sup>me</sup> McCully ont, semble-t-il, permis de situer ce téléphone à une certaine distance de son domicile après 22 h 25. Nous acceptons les conclusions formulées par M. Sadoun selon lesquelles M<sup>me</sup> McCully a quitté son domicile vers 22 h 8. L'agresseur l'a abattue très peu de temps après, très probablement alors qu'il roulait vers le sud le long de la promenade Orchard Beach en direction de Cobequid Court.

Les enfants Blair sont arrivés à la résidence McCully vers 22 h 16 et les enfants McCully les ont fait entrer dans la maison. AD a appelé le 911 à 22 h 16 et est resté au téléphone avec le préposé aux appels jusqu'à ce que les quatre enfants soient évacués de Portapique, plus de deux heures plus tard. Les détails de cet appel au 911 sont exposés ci-dessous, dans la section consacrée aux appels au 911.

### **De 22 h 8 à 22 h 20 environ : Peter et Joy Bond; Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck**

Après avoir abattu M<sup>me</sup> McCully, l'agresseur a pris la direction du sud dans sa réplique d'autopatrouille de la GRC pour se rendre à Cobequid Court, à la résidence de Peter et Joy Bond, et à celle de Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck.

En 2007, après avoir élevé leurs deux fils près de Chester, en Nouvelle-Écosse, Joy et Peter Bond ont déménagé dans leur maison de Portapique pour y passer leur retraite. Parents d'Emily Tuck, 17 ans, M. Tuck et M<sup>me</sup> Oliver avaient quant à eux quitté l'Alberta, la famille s'étant installée en Nouvelle-Écosse en 2014. M. Tuck était habile de ses mains et se plaisait à réparer des voitures; M<sup>me</sup> Oliver aimait la nature et était connue pour son rire contagieux. Emily était d'une nature créative et jouait du violon. Tous aimaient passer du temps en famille dans leur

maison de Portapique. Les Bond et les Oliver/Tuck connaissaient l'agresseur, qui était leur voisin.

La distance séparant les maisons des Bond et des Oliver/Tuck est d'environ 60 mètres. L'agresseur a tiré sur les cinq résidents, qui ont tous été retrouvés ultérieurement par la police à l'intérieur de leurs maisons respectives, près de l'entrée. Il n'a mis le feu à aucune des deux résidences. Nous ne disposons pas d'informations permettant de déterminer à laquelle des deux résidences de Cobequid Court il s'est rendu en premier.

Nous savons qu'Emily Tuck était en vie à 22 h 3, heure à laquelle elle a envoyé son dernier texto à un ami. L'autopsie effectuée par le médecin légiste laisse supposer que chacune de ces victimes est morte presque instantanément. Comme nous l'expliquons au chapitre 7, la GRC n'a pu constater que des décès étaient survenus à Cobequid Court qu'à 16 h 50 le dimanche 19 avril. Malgré une importante présence policière dans la collectivité et la réception d'appels téléphoniques de membres de la famille inquiets, la GRC n'a effectué de recherches systématiques à Portapique pour vérifier si d'autres victimes étaient à dénombrer que peu après 17 h 30 ce jour-là.

### **De 22 h 20 environ à 22 h 28 : Dawn et Frank Gulenchyn**

Après avoir abattu les familles Bond et Oliver/Tuck, l'agresseur a refait le même parcours, conduisant en direction nord sur la promenade Orchard Beach, passant devant son entrepôt et les maisons des McCully et des Blair. Il est arrivé au 71, promenade Orchard Beach, à la résidence de Dawn et Frank Gulenchyn, peu avant 22 h 25. Avant de quitter l'Ontario pour la Nouvelle-Écosse afin d'y prendre leur retraite, Dawn et Frank Gulenchyn avaient soigneusement rénové leur maison de Portapique.

L'agresseur a garé son véhicule face au sud dans l'allée de stationnement en forme de U des Gulenchyn, avec la porte côté conducteur située près de la porte d'entrée de la maison. Il a tiré sur Frank et Dawn Gulenchyn, puis a mis le feu à la maison.

Andrew et Kate MacDonald vivaient sur le chemin Portapique Beach. Peu après 22 h, ils s'apprêtaient à se coucher. Alors qu'elle se brossait les dents, M<sup>me</sup> MacDonald a regardé par la fenêtre de leur salle de bains et a vu que la propriété d'un voisin était en feu. Elle a entendu des « détonations » qu'elle pensait être associés

au feu<sup>37</sup>. Elle a appelé son conjoint, Andrew, pour qu'il vienne voir. Le feu semblait être majeur et ils étaient tous les deux inquiets. Ne sachant pas si quelqu'un avait signalé l'incendie, ils ont décidé de monter dans leur véhicule pour aller voir ce qui se passait.

Peu avant 22 h 25, ils ont quitté leur résidence et se sont dirigés vers l'entrepôt de l'agresseur où ils avaient observé l'incendie. En chemin, ils sont passés devant la résidence des Gulenchyn et ont remarqué la présence de ce qu'ils croyaient être une autopatrouille de la GRC dans l'allée de stationnement. Deux jours plus tard, lorsqu'elle a été interrogée par la police, M<sup>me</sup> MacDonald a décrit le véhicule qu'elle avait vu :

Il n'y avait absolument rien qui sortait de l'ordinaire. Je veux dire, il y avait l'inscription sur le côté. Je pense que c'était la GRC... avec le rouge et le jaune et le bleu euh, les autocollants sur le côté... il avait ce euh, cette chose à l'arrière, le, le réflecteur, la bande en bas près du pare-chocs arrière... Je ne pense pas qu'il y avait des gyrophares... Ça ressemblait à un véhicule de police ordinaire pour moi<sup>38</sup>.

Lorsqu'il a constaté que l'incendie s'était déclenché dans l'entrepôt de l'agresseur, M. MacDonald a consulté son téléphone pour vérifier s'il avait les coordonnées de l'agresseur. Étant donné que ce n'était pas le cas, il a immédiatement composé le 911. L'appel en question a été effectué à 22 h 25 min 25 s le 18 avril.

Pendant qu'il était au téléphone avec le 911, M. MacDonald a fait demi-tour et a remonté la promenade Orchard Beach en direction nord. Les MacDonald se sont approchés de la résidence des Gulenchyn (cette fois-ci, à droite de leur véhicule) et ont arrêté leur voiture. Ils ont remarqué que la cuisine de la maison était la proie des flammes. Une minute après le début de l'appel au 911, à 22 h 26 min 25 s, on entend M<sup>me</sup> MacDonald s'exclamer « Oh mon Dieu!<sup>39</sup> » Ensuite, M. MacDonald a immédiatement informé la préposée du 911 qu'une deuxième maison était en feu. Le couple a pu constater par la grande baie vitrée de la résidence des Gulenchyn que les murs à l'intérieur étaient en train de brûler et que le feu se propageait rapidement.

La réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur était encore dans l'allée de stationnement des Gulenchyn. M. MacDonald a indiqué à la préposée aux appels du 911 : « Ouais, genre, le policier est garé dans cette allée de stationnement, mais je ne sais pas s'il va venir. Je ne sais pas s'il va me parler ou quoi<sup>40</sup>. » La réplique d'autopatrouille de la GRC est sortie de l'allée de stationnement et s'est arrêtée à côté du véhicule des MacDonald, orientée dans la même direction, la vitre du

côté passager de la Taurus étant la plus proche de celle du côté conducteur de la voiture des MacDonald. Les véhicules étaient à une distance d'environ 60 cm (2 pieds) l'un de l'autre.

L'agresseur a ensuite pointé une arme de poing avec un viseur laser. M. MacDonald a reconnu l'agresseur et savait qu'il ne s'agissait pas d'un vrai policier. En voyant le faisceau du laser, les MacDonald ont compris que l'agresseur était sur le point de leur tirer dessus et se sont rapidement baissés. L'agresseur a tiré deux coups de feu à travers la fenêtre du côté passager de la réplique d'autopatrouille de la GRC, en direction de celle du côté conducteur du véhicule des MacDonald. Ces coups de feu peuvent être entendus à 22 h 27 min 11 s sur l'enregistrement audio de l'appel au 911. M. MacDonald a reçu une balle dans l'épaule, et une autre balle lui a frôlé la tête. Lors de l'appel, il s'est écrié : « C'est notre voisin [forme courte du prénom de l'agresseur], il vient de me tirer dans le bras<sup>41</sup>. »

M<sup>me</sup> MacDonald a immédiatement dit à M. MacDonald de démarrer. Il a « mis le pied au plancher » et a filé vers le nord sur la promenade Orchard Beach<sup>42</sup>. Il a remarqué que l'agresseur les poursuivait et a également observé qu'un autre véhicule – un Hyundai Accent blanc, identifié plus tard comme étant celui de la famille Faulkner – était derrière eux, se dirigeant vers le nord.

M. MacDonald a continué de filer vers le nord à grande vitesse, en direction du chemin Portapique Beach, tandis que l'agresseur suivait. Après environ 350 mètres, ils ont atteint l'intersection de la promenade Orchard Beach et du chemin Portapique Beach. M. MacDonald a tourné à droite et s'est dirigé vers le nord sur le chemin Portapique Beach en direction de la route 2, où les MacDonald ont rencontré des membres de la GRC, qui arrivaient à Portapique. Lorsque l'agresseur a atteint l'intersection de la promenade Orchard Beach et du chemin Portapique Beach, il n'a pas suivi les MacDonald.

La Commission a interrogé David Faulkner, un résident de la région qui avait vu les incendies à Portapique depuis la route 2 et s'était rendu dans le lotissement pour vérifier que la maison d'un ami n'était pas touchée. Après avoir constaté que la maison de son ami n'était pas en feu, il a pris la direction nord sur la promenade Orchard Beach et a suivi les MacDonald et une voiture de police qui, selon nous, était la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur, sur le chemin Portapique Beach. M. Faulkner a expliqué qu'il avait vu l'agresseur traverser le chemin Portapique Beach en voiture. Lorsqu'il a vu la réplique d'autopatrouille pour la dernière fois, elle s'était arrêtée « au travers du chemin Portapique Beach », « sans phares arrière, sans gyrophares, rien<sup>43</sup> ». M. Faulkner a tourné à droite pour suivre

les MacDonald en direction nord sur le chemin Portapique Beach et se diriger vers les membres de la GRC qui venaient d'arriver à Portapique.

### **De 22 h 28 à 22 h 39 : Joanne Thomas et John Zahl**

Après s'être arrêté à l'intersection de la promenade Orchard Beach et du chemin Portapique Beach, l'agresseur a pris la direction sud sur le chemin Portapique Beach. Il est ensuite passé devant son chalet, lequel était ravagé par les flammes, pour se rendre à la résidence de Joanne Thomas et John Zahl, au 293, chemin Portapique Beach. Retraités arrivés à Portapique en provenance du Nouveau-Mexique en 2017, le couple s'est rapidement impliqué dans les activités communautaires et caritatives locales. Ils vivaient dans une maison qui jouxtait une propriété appartenant à l'agresseur.

Il est impossible de déterminer avec certitude si l'agresseur a mis le feu à la maison avant de tirer sur M<sup>me</sup> Thomas et M. Zahl, ou inversement. Cependant, nous concluons qu'il a tiré sur eux en premier pour les empêcher de fuir ou d'appeler à l'aide. Quoi qu'il en soit, les constatations médico-légales indiquent la présence de deux douilles retrouvées ultérieurement dans les décombres de la résidence incendiée située au 293, chemin Portapique Beach.

D'autres éléments viennent étayer la conclusion selon laquelle M<sup>me</sup> Thomas et M. Zahl ont été tués entre 22 h 28 et 22 h 39. Ainsi, M<sup>me</sup> Thomas a envoyé un texto à 22 h 26, ce qui permet d'établir qu'elle était en vie lorsque l'agresseur se trouvait à la résidence des Gulenchyn. Alan Griffon, qui résidait près de la résidence située au 293, chemin Portapique Beach, a déclaré avoir entendu des bruits secs et saccadés avant 22 h 39, heure à laquelle il a appelé le 911. M. Griffon n'a pas remarqué que la résidence des Thomas/Zahl était en feu, mais il a bien signalé que la résidence située au 200, chemin Portapique Beach (la résidence de l'agresseur) était la proie des flammes<sup>44</sup>. Les récits de Ron et Patrick Zimmerman et de Bjorn Merzbach, témoins oculaires, corroborent également cette séquence des événements.

Après avoir quitté la résidence des Thomas/Zahl, l'agresseur a emprunté, au volant de sa réplique d'autopatrouille de la GRC, un sentier traversant les bois de sa propriété, de la partie sud du chemin Portapique Beach à son entrepôt situé au 136, promenade Orchard Beach. Cet itinéraire semble être le seul envisageable, car s'il avait refait en sens inverse la route empruntée plus tôt sur le chemin Portapique Beach, il aurait rencontré les premiers répondants de la GRC qui marchaient en

direction sud sur le chemin Portapique Beach entre 22 h 30 et 22 h 39 environ. Alan et Peter Griffon sont restés à l'extérieur de leur résidence entre 22 h 39 et 23 h 15, d'où ils ont observé l'incendie du chalet de l'agresseur. Pendant ce laps de temps, aucun d'eux n'a vu l'agresseur conduire sur le chemin Portapique Beach.

L'agresseur est sorti de l'allée de stationnement de son entrepôt situé au 136, promenade Orchard Beach vers 22 h 39 et a tourné à droite (en direction sud) sur la promenade Orchard Beach, où il a rencontré Corrie Ellison.

### **De 22 h 39 à 22 h 40 : Corrie Ellison**

Le soir du 18 avril, Corrie Ellison se trouvait à Portapique avec son frère Clinton pour rendre visite à leur père, Richard Ellison, qui habitait sur la promenade Orchard Beach, à environ 450 mètres au sud de l'entrepôt de l'agresseur. Corrie Ellison a grandi à Truro et avait de nombreux amis dans la région. Vers 22 h, Richard Ellison est monté à l'étage pour dormir. Les deux frères ont alors entendu ce qu'ils ont cru être un coup de feu.

Richard Ellison, qui avait du mal à dormir, est redescendu. Clinton Ellison lui a demandé s'il avait entendu un coup de feu. Les deux frères sont sortis sur la terrasse, et ont immédiatement remarqué que des flammes s'élevaient au-dessus de la cime des arbres. Ils ont envisagé d'appeler les pompiers, mais ont supposé que, vu l'ampleur de l'incendie, d'autres personnes l'avaient déjà fait.

Peu après, Corrie Ellison a dit qu'il voulait aller voir la source de l'incendie. Richard Ellison a conseillé à ses fils d'éviter le secteur, car il savait qu'un « type dangereux » vivait dans le secteur de l'incendie<sup>45</sup>. Vers 22 h 30, les deux frères ont quitté la maison de leur père, et Clinton a marché avec Corrie jusqu'au bout de l'allée de stationnement des Ellison avant de faire demi-tour. Corrie a quant à lui continué sur la route; à 22 h 36, il a téléphoné à son père et l'a informé de l'incendie qui faisait rage au 136, promenade Orchard Beach.

Vers 22 h 40, l'agresseur a rencontré Corrie Ellison qui se trouvait juste au sud de l'allée de stationnement menant à l'entrepôt du 136, promenade Orchard Beach, et l'a mortellement blessé par balle. M. Ellison prenait des photos de l'incendie de l'entrepôt peu avant d'être abattu. La dernière photo de l'incendie a été prise par lui à 22 h 39 min 33 s. Trente-neuf secondes plus tard, à 22 h 40 min 12 s, une dernière

photo a été prise sur son téléphone. Cette photo est sombre; il est impossible d'y discerner quoi que ce soit.

Les éléments de preuve médico-légale établissent sans équivoque que l'agresseur a tiré sur M. Ellison. Les constatations médico-légales suggèrent que l'agresseur a d'abord tiré sur lui depuis son véhicule, mais qu'il en est ensuite sorti pour lui tirer dessus à nouveau. Parmi ces éléments de preuve figurent la trajectoire des blessures par balle subies par M. Ellison et la présence de son ADN sur les bottes de l'agresseur.

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus concernant le moment de la mort de M. Ellison sont également étayées par d'autres éléments de preuve. Par exemple, tout au long de cette période, les enfants Blair et McCully sont restés en communication avec le préposé aux appels du 911 et se trouvaient dans le salon principal de la maison des McCully située sur la promenade Orchard Beach, juste en face de l'entrepôt de l'agresseur situé au 136, promenade Orchard Beach. À 22 h 39 min 27 s, les enfants ont déclaré au préposé aux appels qu'ils avaient vu une voiture sortir de l'allée de stationnement de l'entrepôt de l'agresseur. Ils ont dit avoir entendu des coups de feu à 22 h 39 min 44 s et 22 h 40 min 3 s.

Les répondants de l'équipe de déploiement rapide pour action immédiate de la GRC se déplaçaient à pied dans Portapique et ont également entendu les coups de feu. Le gend. Aaron Patton, premier répondant, a diffusé les messages suivants : « D'accord, beaucoup de coups de feu ici – trois coups de feu! » (22 h 39 min 50 s), et « Deux autres coups de feu! » (22 h 40 min 9 s)<sup>46</sup>. Il a indiqué à la Commission que ces coups de feu semblaient provenir d'un endroit situé à l'est de l'emplacement où il se trouvait sur le chemin Portapique Beach, en provenance de l'entrepôt. Son témoignage concorde avec l'endroit où le corps de M. Ellison a été découvert par la suite.

## Autres hypothèses sur la séquence des meurtres

Au cours de nos travaux, un certain nombre de scénarios hypothétiques concernant la séquence des meurtres ont été discutés, et les éléments de preuve appuyant ou rejetant ces scénarios ont été examinés par le personnel de la Commission et étudiés par les Participant(e)s. Dans le présent Rapport, nous avons exposé la séquence des déplacements de l'agresseur qui concorde avec les éléments de preuve que nous avons entendus et recueillis, en particulier avec les

repères temporels déterminants tels que le moment des appels au 911, les textos et les photographies numériques. La séquence exposée dans le présent document n'entre pas en contradiction avec les informations fiables que nous avons obtenues. Nous avons conclu que les autres hypothèses, notamment celle selon laquelle l'agresseur a tué les Bond et les Oliver/Tuck en quittant Portapique, concordent moins bien avec les éléments de preuve portés à notre connaissance que la séquence exposée ci-dessus. Malgré tous nos efforts et ceux des Participant(e)s, des lacunes subsistent dans notre connaissance des déplacements de l'agresseur autour de Portapique et de la séquence exacte des tueries perpétrées à Portapique.

## Départ de l'agresseur de Portapique : De 22 h 40 à 22 h 45 environ

L'agresseur s'est dirigé vers la route 2 et a quitté Portapique vers 22 h 40 – 22 h 45 le 18 avril. Le fait qu'il ait réussi à ne pas être repéré par la police lorsqu'il a quitté Portapique à ce moment-là a suscité une certaine controverse.

L'agresseur n'aurait pas pu quitter Portapique en passant par le chemin Portapique Beach sans être vu. La gend. Vicki Colford était présente en permanence à un point de périmètre sur le chemin Portapique Beach, près de la route 2, entre 22 h 30 et 23 h environ. À 23 h, au moins deux autres membres répondants l'avaient rejointe. Les MacDonald sont également restés à cet endroit, en attendant des soins médicaux. Aucun témoin n'a remarqué la présence de l'agresseur ou celle de sa réplique d'autopatrouille de la GRC à cet endroit. Il n'y a donc aucune raison de conclure que l'agresseur a quitté Portapique en empruntant le chemin Portapique Beach.

Il n'y avait toutefois aucun bouclage du périmètre sur la route 2 à l'est du chemin Portapique Beach à ce moment-là.

Nous sommes d'avis qu'après avoir rencontré Corrie Ellison sur la promenade Orchard Beach vers 22 h 40, l'agresseur a pris la direction du sud jusqu'à l'intersection de Cobequid Court et a tourné à gauche pour se diriger vers l'est le long de Cobequid Court jusqu'à un chemin de terre connu dans la localité sous le nom de « blueberry field road », une route non balisée et non officielle qui longe une bleuetière et qui relie Cobequid Court à Brown Loop, pour rejoindre ultimement la route 2. En empruntant cette route, avant 22 h 45, l'agresseur a accédé à la route 2 et s'est dirigé vers l'est en direction de Great Village. Les observations des témoins



et les preuves vidéo détaillées plus loin dans le présent chapitre nous permettent de conclure qu'il roulait à vive allure.

Les témoignages fournis par les témoins ont révélé, quant au départ de l'agresseur de Portapique, des informations différentes et, à certains égards, contradictoires. La maison de la famille Zimmerman donnait sur la bleuetière et la « blueberry field road ». Les membres de cette famille se souviennent tous avoir vu un véhicule roulant à vive allure, en direction nord, le long de la « blueberry field road », quelque temps après avoir composé le 911. Cet appel a été passé à 22 h 33. Leurs souvenirs diffèrent toutefois quant à l'heure précise où ils ont remarqué la présence de ce véhicule. Dean Dillman, un autre résident de la localité, a été informé par sa mère de la présence d'incendies à Portapique. Il s'est déplacé en direction est le long de la route 2 depuis son domicile jusqu'à Brown Loop, et s'est garé tout près de l'endroit où la « blueberry field road » débouche sur Brown Loop. Les relevés de son téléphone cellulaire établissent qu'il a appelé un résident de Portapique à 22 h 38 et 22 h 45. Il ne se souvient pas s'il a d'abord passé ces appels téléphoniques ou s'il s'est d'abord garé à Brown Loop, mais il pense être resté à Brown Loop entre 22 h 45 et 22 h 55. M. Dillman n'a pas rencontré l'agresseur ni remarqué sa réplique d'autopatrouille de la GRC en cours de route ou lorsqu'il était garé à Brown Loop.

Nous avons examiné avec attention les éléments de preuve fournis par la famille Zimmerman et M. Dillman, l'heure de la dernière photographie de M. Ellison, les éléments de preuve indiquant que le chemin Portapique Beach ne pouvait être une voie de sortie pour l'agresseur, et les éléments de preuve vidéo décrits ci-dessous. Sur la base de tous les éléments de preuve à notre disposition, nous sommes parvenus à la conclusion selon laquelle l'agresseur a quitté Portapique immédiatement après avoir tué Corrie Ellison. Il a roulé à bord de la réplique d'autopatrouille de la GRC le long de Cobequid Court, a tourné à gauche pour remonter la « blueberry field road » en direction nord, puis a emprunté l'un des embranchements du chemin Brown Loop – sans doute l'embranchement situé le plus à l'est – jusqu'à hauteur de la route 2. Sur la base des éléments de preuve décisifs que sont la photographie de M. Ellison et les relevés téléphoniques de M. Dillman, l'agresseur a, selon nous, quitté la « blueberry field road » entre 22 h 41 et 22 h 45 le 18 avril.

Nous sommes d'avis que, concernant le départ de l'agresseur de Portapique, l'itinéraire et la chronologie indiqués forment le seul scénario plausible. L'analyse concernant l'accès à la « blueberry field road » se poursuit dans la section ci-dessous consacrée à nos constatations relatives à certains aspects de l'intervention du commandement de la GRC visant à boucler le périmètre autour de Portapique.

Les images de vidéosurveillance enregistrées à la station-service Wilsons Gas Stops de Great Village, située sur la route 2 à environ 10 kilomètres à l'est de Portapique, montrent un véhicule de la GRC portant les autocollants habituels circulant en direction est sur la route 2 à 22 h 51 le 18 avril. Bien que la qualité de ces images enregistrées par la caméra soit médiocre, la Commission n'a recueilli aucun élément de preuve indiquant qu'une véritable autopatrouille Ford Taurus de la GRC circulait en direction est sur la route 2 à travers Great Village cette nuit-là, entre 22 h 45 et 23 h. Les enregistrements GPS des véhicules de police de la GRC conduits par des membres de la GRC ont été analysés dans le cadre de notre enquête à cet égard. Contrairement aux autres véhicules d'urgence filmés par cette caméra, le véhicule suspecté d'être la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur ne semble pas avoir ses gyrophares, ses phares avant ou ses phares arrière allumés. Ces éléments concordent avec la déclaration d'un témoin selon laquelle la réplique d'autopatrouille n'avait ni ses phares avant, ni ses phares arrière, ni ses sirènes allumés.

La distance séparant la branche ouest de Brown Loop à la hauteur de la route 2 et la station-service Wilsons Gas Stops de Great Village est d'environ 9,2 kilomètres. La route comprend une seule voie, la vitesse affichée est de 80 kilomètres à l'heure – jusqu'à 1 kilomètre à l'ouest de la station-service Wilsons, où la limite de vitesse est réduite à 50 kilomètres à l'heure. La distance pourrait être franchie en environ cinq minutes et demie, si le véhicule roulait à une vitesse d'environ 100 kilomètres à l'heure. À titre de référence, les premiers répondants, qui ont déclaré se déplacer aussi rapidement que possible à la suite de l'appel au 911, ont parcouru cette portion de la route en 4 minutes et 48 secondes (vitesse moyenne d'environ 127 kilomètres à l'heure) et en 5 minutes et 8 secondes (vitesse moyenne de 112 kilomètres à l'heure).

## **Actions entreprises par d'autres résident(e)s de Portapique**

La chronologie des agissements de l'agresseur est le fil conducteur des événements survenus à Portapique la nuit du 18 avril 2020, mais elle ne constitue qu'une partie du récit complet de ces événements. Nous avons également entendu et lu de nombreuses preuves attestant de la profonde sollicitude dont ont fait preuve de nombreux résident(e)s de la collectivité de Portapique et des environs à travers les actions qu'ils ont entreprises au cours de la même soirée. Lorsque les résident(e)s ont eu connaissance des incendies et entendu ce qui pourrait être des coups de

feu, beaucoup ont agi pour rendre service, pour s'assurer de la sécurité de leurs voisins et amis, et pour les avertir du danger potentiel.

Nous avons indiqué comment Jamie Blair avait consacré ses derniers instants à protéger ses enfants avec beaucoup de courage et comment Lisa McCully avait quitté son domicile pour comprendre ce qui se passait et, peut-être, intervenir auprès de l'agresseur. Andrew et Kate MacDonald ont également quitté leur domicile et ont essayé d'aider d'autres personnes, notamment en essayant de prévenir l'agresseur que sa propriété était incendiée; ils se sont ainsi mis en danger sans le savoir, M. MacDonald ayant été blessé par les coups de feu tirés par l'agresseur. Les enfants Blair et McCully ont fait preuve d'un courage et d'une force d'âme remarquables. Nous examinons plus en détail ci-dessous, dans les sections consacrées aux premiers répondants et aux appels au 911, les informations que les MacDonald et les enfants Blair et McCully ont fournies à la police. Dans la présente section, nous expliquons comment les membres de la collectivité ont joué un rôle essentiel dans le cadre de l'intervention initiale.

On retrouve dans les actions des Ellison le même courage et la même sollicitude. N'ayant pas eu de nouvelles de Corrie Ellison après l'appel de 22 h 36 effectué le 18 avril, Richard et Clinton Ellison, se sont inquiétés. Les deux hommes ont alors quitté la résidence : Richard Ellison a marché jusqu'au bout de l'allée de stationnement, avant de rentrer à l'intérieur et Clinton Ellison a continué vers le nord sur la promenade Orchard Beach. Il a utilisé une lampe de poche pour éclairer son chemin.

Clinton Ellison s'est approché de l'entrepôt de l'agresseur situé sur la promenade Orchard Beach vers 22 h 55. Ce faisant, il a remarqué une forme étendue sur le sol du côté gauche de la route. Il a braqué sa lampe de poche sur la scène et s'est rendu compte qu'il s'agissait de son frère, Corrie. M. Ellison a également vu du sang sur la route. Lorsqu'il a vu une autre lampe de poche braquée dans sa direction, il a éteint la sienne et s'est caché dans les bois, croyant que la personne qui tenait la lampe de poche était celle qui avait tué son frère. Il a appris plus tard qu'il s'agissait des premiers répondants de la GRC. Entre 22 h 55 et 22 h 59, M. Ellison a pu contacter son père par téléphone et lui dire que Corrie avait été abattu. Il a fait preuve de courage dans une situation extraordinairement difficile.

Immédiatement après avoir mis fin à l'appel avec son fils survivant, Richard Ellison a composé le 911. Il a indiqué qu'il y avait un incendie et des explosions sur la promenade Orchard Beach, et que son fils aîné (Clinton) venait de le contacter pour l'informer que son fils cadet, Corrie, avait été abattu. Il a expliqué que le bâtiment en feu était un grand « entrepôt » ou « garage<sup>47</sup> ». Il a identifié l'agresseur

comme étant le propriétaire, un homme qui possédait une autre propriété sur « la route principale, le chemin Portapique Beach<sup>48</sup> ». Le préposé aux appels du 911 a demandé le numéro de téléphone de Clinton Ellison afin que les intervenants d'urgence puissent le contacter. M. Ellison a dit qu'il trouverait le numéro de téléphone et rappellerait. Nous reviendrons sur la nuit qu'ont vécue Clinton et Richard Ellison suite à ces événements ultérieurement dans le présent volume.

De nombreux autres membres de la collectivité et des personnes de l'extérieur ont également entrepris des actions constructives. Ainsi, de nombreuses personnes ont composé le 911 pour donner des informations sur les incendies et les coups de feu. Certaines ont également essayé de prendre des nouvelles par téléphone, par texto et, dans quelques cas, en personne, en allant frapper à la porte de leurs amis ou voisins. D'autres enfin ont tenté de savoir où les incendies faisaient rage.

Avant l'interaction des MacDonald avec l'agresseur à 22 h 25, David Faulkner circulait vers l'ouest sur la route 2 avec sa famille. Il a tourné sur le chemin Portapique Beach pour s'enquérir de l'origine des flammes qu'il pouvait voir de la route. Il s'est dirigé vers le sud sur la promenade Orchard Beach et est passé devant la résidence des Gulenchyn, où il a vu une voiture de police dans l'allée de stationnement (il a été déterminé plus tard qu'il s'agissait de la réplique d'autopatrouille de la GRC). Il a également remarqué que la résidence des Gulenchyn était en feu. Il a continué vers le sud et a tourné à gauche sur Portapique Crescent. Il s'est ensuite arrêté dans l'allée de stationnement du résident de Portapique Leon Joudrey et a tenté de le joindre par téléphone.

N'obtenant pas de réponse, M. Faulkner est revenu sur la promenade Orchard Beach, où il a rencontré l'agresseur et les MacDonald. Il se souviendra plus tard que « juste au moment où nous arrivions au coin de la rue, nous avons entendu, à ce moment-là, ce qui semblait être des explosions, ou... nous savons maintenant que c'était des coups de feu, c'est certain<sup>49</sup> ». Cela correspond au moment où l'agresseur a tiré sur M. MacDonald. Tandis que les MacDonald roulaient à vive allure, M. Faulkner et sa famille les ont suivis jusqu'à l'extrémité du chemin Portapique Beach. Là, des membres de la GRC lui ont demandé de contourner leurs véhicules de police qui bloquaient à ce point-ci le chemin Portapique Beach, pour rejoindre la route 2. Aucun membre de la GRC ne lui a demandé son nom ou ses coordonnées.

M. Faulkner a remarqué que les flammes qui sortaient de l'entrepôt de l'agresseur étaient toujours visibles depuis la route; il a donc décidé de se rendre à la Caserne de pompiers de Bass River, où il a vu quatre ou cinq pompiers volontaires.

M. Faulkner a parlé avec le chef des pompiers, Alfred Grue, pendant environ cinq minutes. Il a montré au chef Grue les emplacements des incendies – 136 et 71, promenade Orchard Beach – sur une carte. Il est ensuite rentré chez lui.

Le 18 avril 2020, Allison Francis et Bjorn Merzbach vivaient sur la promenade Orchard Beach. Vers 22 h 21, M<sup>me</sup> Francis a entendu ce qu'elle croyait être des feux d'artifice. Elle a ouvert la fenêtre de sa chambre pour mieux entendre et a envoyé un texto à son mari, M. Merzbach, qui travaillait dans l'atelier à l'extérieur de la maison. Elle lui a demandé s'il avait entendu les fortes détonations.

Lorsque M. Merzbach a reçu le message, il est sorti de son atelier pour mieux entendre. Il a entendu entre cinq et sept coups de feu. Une vingtaine de secondes plus tard, il a perçu quatre autres coups de feu, et a noté que ces tirs semblaient provenir d'une arme à feu différente. À 22 h 23, il a envoyé un texto à son voisin immédiat, Greg Blair, pour lui demander s'il avait entendu des coups de feu. Il n'a reçu aucune réponse. M. Merzbach est entré pour récupérer son arme à feu, est sorti et s'est mis à l'abri derrière son camion, en observant la propagation des incendies et la suite des choses.

M<sup>me</sup> Francis a également entendu deux détonations distinctes plus fortes provenant de l'autre côté de la rue, en direction de la résidence des Gulenchyn. Elle a entendu un détecteur de fumée retentir là-bas et a envoyé un message à M<sup>me</sup> Gulenchyn pour savoir si tout allait bien. Il n'y a pas eu de réponse. Peu de temps après, M<sup>me</sup> Francis a constaté que des flammes s'élevaient au-dessus de la cime des arbres et que d'autres sortaient de la résidence des Gulenchyn. Elle a effectué une série d'appels au 911 pour faire part de ses inquiétudes, précisant que les flammes s'approchaient de sa résidence. M<sup>me</sup> Francis a également appelé sa voisine, M<sup>me</sup> McCully. Son appel est resté sans réponse.

Dean Dillman, formé à la lutte contre les incendies de forêt, a appris de sa mère, Autumn Doucette, qui vivait dans la collectivité voisine de Five Houses, que des incendies avaient éclaté; il a alors pris son équipement de lutte contre les incendies et s'est dirigé vers Portapique. Il craignait qu'il s'agisse d'un incendie de structure qui se soit possiblement déclaré dans la maison de son ami et collègue, Leon Joudrey. M. Dillman a essayé d'appeler M. Joudrey, mais il n'y a pas eu de réponse. M. Dillman a ensuite appelé un ami commun et collègue de travail pour tenter de localiser M. Joudrey. Plus tard, M<sup>me</sup> Doucette a rappelé son fils pour lui dire qu'elle avait peur, car, de son point d'observation des incendies à Portapique, elle avait aperçu une personne munie d'une lampe de poche qui se trouvait dans les bois près du chemin Bay Shore. Afin de s'assurer qu'elle était en sécurité, M. Dillman a

quitté Brown Loop et s'est rendu à Five Houses en empruntant la route 2 pour la retrouver au bout du chemin Bay Shore.

Vers 23 h 15 le 18 avril, Floria et Jerry Murphy ont observé des flammes près de leur résidence sur le chemin Portapique Beach. Le couple a décidé d'aller chez leurs voisins afin de les avertir des incendies. Alors qu'ils se rendaient à la résidence des Griffon sur Faris Lane, les Murphy ont remarqué que le chalet de l'agresseur et la résidence des Thomas/Zahl étaient la proie des flammes. M<sup>me</sup> Murphy a frappé à la porte de la résidence des Griffon, mais comme personne n'a ouvert, elle a composé le 911 à 23 h 36 depuis l'extérieur de la résidence des Griffon. Plus tôt, un préposé aux appels du 911 avait contacté la famille Griffon et leur avait conseillé de se mettre à l'abri sur place, ce qui explique qu'ils n'aient pas répondu lorsque M<sup>me</sup> Murphy a frappé chez eux. La famille Griffon a plutôt composé le 911 pour signaler que quelqu'un était à leur porte, qu'ils entendaient des coups à l'extérieur et qu'ils voyaient des flammes de leurs fenêtres.

Vers 22 h 30 le 18 avril, Al (15 ans) est sorti de sa maison située sur le chemin East Montrose, au nord de l'autoroute 2 et du chemin Portapique Beach, pour promener ses chiens. En sortant de chez lui, il a remarqué des flammes qui s'élevaient de l'autre côté de la route. Il est rentré et a informé sa mère, Megan Netzke, de ce qu'il avait vu. M<sup>me</sup> Netzke a composé le 911. Elle et Al sont ensuite montés dans leur voiture et se sont rendus au bout du chemin Portapique Beach. Une fois sur place, ils ont aperçu M. MacDonald, blessé, sur lequel l'agresseur avait tiré, et un membre de la GRC qui leur a ordonné de rentrer chez eux. En rentrant à la maison, M<sup>me</sup> Netzke a tenté de joindre M<sup>me</sup> McCully par téléphone, mais n'a pas obtenu de réponse. Al a tenté d'appeler et d'envoyer des textos à son amie Emily Tuck pendant cette période, mais il n'a pas non plus reçu de réponse. Le dernier message qu'elle lui avait adressé remontait à 22 h 3.

Qu'ils aient ou non rencontré directement l'agresseur, chacun de ces civils s'est mis en danger en tentant d'assurer la sécurité de ses voisins. Les membres de la collectivité ont joué un rôle crucial dans l'intervention initiale au cours des pertes massives. Or, la GRC a sous-estimé ce rôle. Les témoins ont fourni des informations précieuses, mais des mesures supplémentaires auraient dû être prises pour s'assurer qu'ils étaient identifiés et interrogés, et que les informations fournies par les membres de la collectivité étaient pleinement prises en compte dans le processus décisionnel de la GRC. Comme nous l'expliquons plus en détail dans le volume 5, Services de police, la GRC n'a pas réussi à identifier certains témoins qui détenaient des informations pertinentes – par exemple M. Faulkner – ou à exploiter les informations importantes que les membres de la collectivité avaient fournies.

Lors d'une consultation menée par la Commission, les résident(e)s de Portapique ont qualifié de défaillance majeure le fait que la GRC n'ait pas fait de porte-à-porte pendant l'intervention en cas d'incident critique et immédiatement après celle-ci :

M<sup>me</sup> MALLORY COLPITTS : ... juste pour poser les questions aux quelques survivants qui ont échappé aux pertes massives de la nuit, qui aurait pu tout vous dire, qui aurait pu vous parler de la « blueberry field road », vous savez? ...

J'aurais pu vous dire que les Tuck y avaient leur résidence principale.

Donc, c'est la même chose que pour le ratissage du voisinage et les compétences en matière d'enquête qui, avec tout le respect que je vous dois, n'étaient pas au rendez-vous.

AVOCAT DE LA COMMISSION : Donc vous dites que le porte-à-porte ne concerne pas seulement -

M<sup>me</sup> MALLORY COLPITTS : Il s'agit de recueillir des faits.

AVOCAT DE LA COMMISSION : la personne qui donne de l'information, en disant « Je ne veux pas vous donner d'information à ce sujet jusqu'à ce que »

M<sup>me</sup> MALLORY COLPITTS : C'est - il y a une double réalité dans la collecte des faits, parce que j'aurais pu fournir beaucoup d'informations précieuses, et aussi [être alertée du danger].

AVOCAT DE LA COMMISSION : C'est vrai, et l'échange d'informations pourrait se faire de porte à porte

M<sup>me</sup> MALLORY COLPITTS : Oui. Comme quoi, il n'y a pas - qu'un seul objectif<sup>50</sup>.

D'autres membres de la collectivité, notamment Michelle Murphy et Leon Joudrey, ont également indiqué que le fait de ne pas avoir rendu visite aux résident(e)s de Portapique pour les alerter et recueillir des informations auprès d'eux constituait une raison majeure de décrier l'intervention de la GRC en cas d'incident critique. Par ailleurs, ils ont reproché le fait de ne pas avoir donné suite aux informations fournies par des membres de la collectivité tels que les MacDonald et les enfants Blair et McCully.

## PRINCIPALE CONSTATATION

Les membres de la collectivité ont joué un rôle essentiel dans l'intervention initiale lors des pertes massives. Leur rôle central n'a pas été reconnu à sa juste valeur, et les renseignements indispensables qu'ils pouvaient fournir n'ont pas été pris en compte dans l'intervention de la GRC

Nous aborderons le rôle vital joué par les membres de la collectivité lors de l'intervention en cas d'incident critique dans le volume 4, Collectivités, et le volume 5, Services de police.

Nous évaluons le traitement par la GRC des renseignements fournis par les membres de la collectivité dans le volume 5.

## Actions des premiers répondants

Quelques minutes après que Jamie Blair eut composé le 911 à 22 h 1 le 18 avril, des ressources policières et une ambulance ont été dépêchées à Portapique. Les informations fournies à ces premiers répondants par le Centre de communications opérationnelles étaient incomplètes : des détails clés, comme le fait que l'agresseur conduisait une voiture « portant tous les insignes et les autocollants de la GRC<sup>51</sup> » sans être un policier, n'ont pas été relayées. Nous verrons dans le volume 5, Services de police, partie A, comment la non-communication de ces informations a affecté l'intervention en cas d'incident critique.

Quatre membres en uniforme affectés aux services généraux du détachement de Bible Hill de la GRC, à savoir, le cap. int. Stuart Beselt et la gend. Vicki Colford, le gend. Adam Merchant et le gend. Aaron Patton, se sont rendus à Portapique dans des véhicules distincts à partir de divers endroits autour de Bible Hill. Ils ont roulé à vive allure, gyrophares et sirènes de police allumés. En se rendant à Portapique, le cap. int. Beselt a contacté le sous-officier des opérations du détachement de Bible Hill, le serg. Andrew (Andy) O'Brien, pour l'informer de l'appel. Le serg. O'Brien n'étant pas de service le soir du 18 avril, le cap. int. Beselt l'a contacté par téléphone pour s'assurer qu'il était au courant qu'un incident majeur se déroulait. À 22 h 16, alors que les membres de la GRC étaient en route, les enfants Blair et McCully ont composé le 911.



Ces premiers répondants ont cherché à obtenir des informations supplémentaires auprès de la répartition du 911 tout en se rendant à Portapique. Étant donné la gravité de l'appel et le peu d'information disponible, le cap. int. Beselt a demandé aux membres de s'approcher prudemment des lieux, de revêtir leur gilet pare-balles et de préparer leur carabine (à savoir, un fusil semi-automatique compact à canon court de gros calibre). Le cap. int. Beselt a été le premier à arriver à Portapique, à 22 h 25, et les trois autres membres qui ont participé à l'intervention sont arrivés dans les sept minutes suivantes.

Alors que le cap. int. Beselt se dirigeait vers le sud et entrait dans Portapique, il a rencontré deux voitures qui roulaient vers le nord sur le chemin Portapique Beach. Il a garé son VUS en diagonale, a arrêté les véhicules qui s'approchaient et est sorti de son véhicule muni de sa carabine. Il a reconnu Andrew MacDonald dans le premier véhicule, qu'il connaissait grâce au hockey. Les MacDonald étaient désespérés; M. MacDonald a informé le cap. int. Beselt qu'on venait de lui tirer dessus. Dans le témoignage qu'il a livré, le cap. int. Beselt s'est rappelé qu'au cours d'une très brève conversation, M. MacDonald lui a dit qu'il venait de se faire tirer dessus par « un type dans une voiture blanche<sup>52</sup> ». Cependant, dans une déclaration faite à la GRC à 5 h le 19 avril, M. MacDonald s'est rappelé avoir fourni des renseignements supplémentaires :

J'ai tourné à droite sur le chemin Portapique Beach en direction de l'autoroute, et c'est là que j'ai vu votre premier gendarme arriver sur les lieux avec ses gyrophares allumés. La porte s'est ouverte et quand je me suis arrêté à côté de lui, j'ai expliqué qu'on m'avait tiré dessus et qu'il y avait une voiture en bas qui ressemblait à une voiture de police et que, manifestement, je ne savais pas, peut-être que c'était un policier ou peut-être qu'il ne l'était pas, je n'en avais aucune idée. Donc, euh, de toute façon, je lui ai dit qu'il nous tirait dessus et qu'il semblait qu'il mettait le feu à des endroits sur la route, que nous l'avons attrapé sur le fait et je ne sais pas, je ne sais pas ce qui est arrivé, mais voilà<sup>53</sup>.

Sur la base de ces informations, le cap. int. Beselt a conclu que la situation imposait de mettre en place un dispositif de déploiement rapide pour action immédiate (DRAI) parce que l'agresseur était un tireur actif. Le Manuel des opérations de la GRC définit le DRAI dans les termes que voici :

Un déploiement rapide pour action immédiate des ressources policières dans des situations où des vies sont en danger et où des innocents pourraient être tués ou blessés grièvement si le déploiement tardait<sup>54</sup>.

À 22 h 28 min 24 s et à 22 h 29 min 32 s, le cap. int. Beselt a diffusé un message indiquant qu'il avait rencontré des victimes sur les lieux et que d'autres personnes avaient peut-être été abattues. Le gend. Patton a également discuté avec les victimes et a diffusé un message dans lequel il mentionnait les informations qu'il avait obtenues des MacDonald, à savoir que la personne qui leur avait tiré dessus s'appelait « [forme abrégée du prénom de l'agresseur], qu'il avait une voiture qui ressemblait à une voiture de police, qu'il avait 50 ou 60 ans<sup>55</sup> ». Le gend. Patton a ajouté que le tireur possédait une clinique de denturologie à Dartmouth.

Le cap. int. Beselt et le gend. Merchant sont entrés dans la collectivité à pied, appliquant la réponse DRAI pour intervenir face à la menace d'un tireur actif. Ils ont commencé à marcher en direction sud sur le chemin Portapique Beach, un parcours non éclairé, bordé d'arbres et de végétation et qui comptait quelques résidences du côté est de la route. Aucun des deux membres ne connaissait bien la collectivité de Portapique ni sa géographie. Il faisait sombre; peu de sources de lumière artificielle étaient disponibles, et il y avait de la fumée dans l'air. Ils ont entendu des explosions et des bruits qui semblaient être des coups de feu. Ils ont rapidement été rejoints par le gend. Patton qui se déplaçait également à pied. Lui aussi n'avait qu'une connaissance limitée de la collectivité. Nous désignons ces trois gendarmes comme étant les membres de l'équipe DRAI. La gend. Colford s'est quant à elle déplacée légèrement vers le nord, jusqu'aux boîtes aux lettres communautaires situées près de l'intersection avec la route 2; elle est restée à cet endroit pour coordonner l'aide médicale apportée aux MacDonald et maintenir le bouclage du chemin Portapique Beach.

Les membres du DRAI ont utilisé leurs radios de police chiffrées pour fournir des mises à jour régulières à mesure qu'ils avançaient dans Portapique, conformément à la politique et à la formation de la GRC. Ces mises à jour obéissent au principe suivant : les informations communiquées par les membres répondants de la GRC qui pénètrent dans un secteur où un tireur est susceptible d'être actif seront captées par les répartiteurs postés au Centre de communications opérationnelles et écoutées par les commandants sur place et les autres personnes qui assurent le commandement général de l'intervention en cas d'incident critique. Le secteur où un tireur ou l'auteur d'une tuerie est susceptible d'être actif est appelé « zone chaude<sup>56</sup> ».

Entre 22 h 39 min 50 s et 22 h 40 min 13 s, le 18 avril, les membres du DRAI ont déclaré avoir entendu de nombreux bruits de tirs, qui, selon eux, provenaient d'un endroit situé à l'est de l'emplacement où ils se trouvaient :

22 h 39 min 50 s – Gend. PATTON (H-05B04/H-BH P07) : D'accord, beaucoup de coups de feu ici – trois coups de feu!

22 h 40 min 9 s – Gend. PATTON (H-05B04/H-BH P07) : Deux autres coups de feu!

22 h 40 min 13 s – Gend. BESELT (H-05B06/H-BH P08) : On entend de nombreux coups de feu.

22 h 40 min 35 s – Cap. int. BESELT (H-05B06/H-BH P08) : PATTON, soyez très prudent en amenant votre voiture ici pour éviter les embuscades.

22 h 40 min 40 s – Gend. PATTON (H-05B04/H-BH P07) : 10-4, je suis à pied – je viens juste de passer devant la première maison en feu<sup>57</sup>.

10-4 est le code radio de police pour « affirmatif » ou « OK ». Nous sommes parvenus à la conclusion que les coups de feu signalés par les membres du DRAI à ce moment-là coïncident avec l'heure à laquelle Corrie Ellison a été abattu.

À 22 h 41 min 12 s, le cap. int. Beselt a diffusé le message suivant : « [P]remière maison en feu, il y a une Taurus blanche dans l'allée là-bas, mais on a entendu des coups de feu venant de plus loin sur la route, donc on continue<sup>58</sup>. » La « première maison en feu » était le chalet de l'agresseur située au 200, chemin Portapique Beach. Le gend. Patton a également noté que la Taurus blanche n'était pas visiblement en feu lorsqu'il est passé devant cette adresse.

Après avoir marché en direction sud sur le chemin Portapique Beach, les membres du DRAI ont traversé les bois, en partant du chemin Portapique Beach jusqu'à l'entrepôt de l'agresseur, situé au 136, promenade Orchard Beach. La structure était complètement enflammée; elle dégageait une chaleur intense et il y avait des explosions de temps à autre. Le cap. int. Beselt utilisait les fonctions de navigation de son téléphone cellulaire personnel pour s'orienter et guider les autres membres du DRAI. Les données n'étaient pas disponibles sur les téléphones cellulaires de la GRC : les fonctions de navigation de ce type étaient donc inaccessibles sur les appareils fournis par la Gendarmerie.

Les membres du DRAI ont quitté l'entrepôt pour se diriger vers la promenade Orchard Beach. À 22 h 49 min 18 s, ils ont diffusé un message annonçant la découverte d'un homme décédé, identifié par la suite comme étant Corrie Ellison. Ils se sont ensuite dirigés de l'autre côté de la rue, vers la résidence des McCully, où ils ont trouvé les quatre enfants McCully et Blair abrités dans une résidence, seuls et au téléphone avec le préposé aux appels du 911. Les enfants Blair ont déclaré aux membres du DRAI que leurs parents avaient été tués par l'agresseur; les enfants McCully ont indiqué quant à eux que leur mère avait quitté la maison et n'était pas revenue.

Les enfants Blair ont également dit que l'agresseur avait mis le feu à leur maison. Les membres du DRAI se sont ensuite trompés par rapport à l'adresse de la maison des Blair – un malentendu qui explique pourquoi les membres du DRAI ne se sont pas rendus à la résidence des Blair, l'endroit d'où a été effectué l'appel initial à Portapique. Ils ont pu constater que la maison des Gulenchyn, qui se trouvait sur la promenade Orchard Beach, était entièrement dévorée par les flammes. Ils ont pensé qu'il s'agissait de la maison des Blair, qui se trouvait sur la promenade Orchard Beach, entre celles des McCully et des Gulenchyn.

Les membres du DRAI ont conseillé aux enfants de se réfugier ensemble au sous-sol puis sont sortis de la maison. Ils sont restés à l'extérieur de la maison des McCully pendant un court moment pour protéger les enfants, mais ont décidé de s'éloigner en raison des bruits de coups de feu et d'explosions. Dans le témoignage qu'il a livré devant nous, le cap. int. Beselt a réfléchi à la décision difficile que les membres ont dû prendre pour savoir s'ils devaient laisser les enfants seuls :

Eh bien, c'est une décision extrêmement difficile à prendre. Je veux dire, ça aurait été facile de rester là et de protéger les enfants. Pas vrai? Mais si vous pensez que des gens meurent dans la rue et que vous auriez pu l'empêcher, alors... vous savez, et c'est le principe de base de la réponse DRAI, vous savez, arrêter la menace, n'est-ce pas? Il aurait pu tout aussi bien faucher tout le quartier pendant que nous assurons la sécurité des enfants; il continuait à faire ce qu'il avait prévu de faire<sup>59</sup>.

Le gend. Patton était d'accord : « [C]'était l'une des décisions les plus dures à prendre cette nuit-là<sup>60</sup>. »

À 22 h 49, les enfants, qui étaient en communication avec le préposé aux appels du 911, ont dit craindre d'entendre quelqu'un derrière leur porte. Les membres du DRAI sont retournés les voir. Cependant, ils ont pu entendre d'autres coups de feu et/ou

des explosions dans la localité et sont donc retournés à leur tâche principale, à savoir la recherche de l'agresseur. Le gend. Merchant a demandé à la répartition s'il existait « une description de ce type, au cas où on le rencontrerait<sup>61</sup>. » Les membres du DRAI ont décidé de demander aux enfants de rester à l'abri dans la maison pendant qu'ils se dirigeaient vers les lieux d'où provenaient les bruits. Ils ont demandé aux enfants de verrouiller les portes, de se cacher au sous-sol et de n'ouvrir que si la personne à la porte prononçait le mot-code « pineapple [ananas] ». Nous abordons les décisions concernant le moment et la manière de sortir les enfants de la maison plus en détail ci-dessous.

Le cap. int. Beselt a ensuite informé la répartition du plan d'intervention des membres du DRAI. Ces derniers sont sortis de la résidence et, moins d'une minute plus tard, ils ont remarqué, au sud de l'emplacement où ils se trouvaient, sur la promenade Orchard Beach, la lumière d'une lampe de poche. Ils ont soupçonné la personne qui tenait cette lampe de poche d'être l'agresseur, mais il s'agissait plutôt de Clinton Ellison, tel que révélé plus tard. Les gendarmes ont adopté une position de défense sur la pelouse de la résidence des McCully. M. Ellison a alors éteint sa lampe de poche et s'est enfui dans les bois. Les membres du DRAI ont commencé à le suivre mais, l'ayant perdu de vue et craignant une éventuelle embuscade dans les bois, ils ont mis fin à la poursuite.

Aussitôt après, à 22 h 59 min 33 s, les membres du DRAI ont annoncé qu'ils avaient localisé le corps d'une victime féminine, plus tard identifiée comme étant Lisa McCully, près de la clôture avant de sa résidence. Ils sont restés près de la maison des McCully pendant un certain temps pour protéger les enfants qui s'y trouvaient. Puisqu'ils n'avaient aucune autre indication quant à l'emplacement où l'agresseur pouvait se trouver, ils ont arrêté la recherche active.

Entre 23 h 5 et 23 h 25, les membres du DRAI ont vérifié si les enfants allaient bien deux fois de plus tout en essayant de répondre à un appel au 911 plus au nord sur la promenade Orchard Beach. Pendant cette période, le cap. int. Beselt a demandé si un message d'urgence pouvait être diffusé pour avertir les civils : « Y a-t-il une sorte de message d'urgence que nous pourrions diffuser et qui inciterait les gens à se réfugier dans leur sous-sol et à ne pas sortir?<sup>62</sup> » Comme nous l'expliquons plus ci-dessous dans la section « Communications publiques », peu après que le cap. int. Beselt eut soulevé cette question, le s.é.-m. Brian Rehill et le serg. O'Brien ont communiqué avec l'agente d'information de la GRC, la cap. Croteau, et un gazouillis a été émis au sujet de l'incident.

À 23 h 33, les membres du DRAI ont constaté que la maison située au 71, promenade Orchard Beach – le domicile de Frank et Dawn Gulenchyn – était en feu. Ils ont traversé le chemin Portapique Beach pour répondre à un appel au 911 sur Faris Lane (à l'extrémité sud du chemin Portapique Beach), où les résident(e)s ont signalé qu'un inconnu frappait à leur porte. (Il s'est avéré par la suite qu'il s'agissait d'une résidente de Portapique, Floria Murphy, qui voulait s'assurer que la famille Griffon était en sécurité.) En route, les répondants ont constaté un incendie au 293, chemin Portapique Beach, où résidaient Joanne Thomas et John Zahl. Ils pensaient que cette résidence n'était pas en feu à 22 h 41, lorsqu'ils ont emprunté le chemin Portapique Beach pour la première fois.

Pendant ce temps, au bout du chemin Portapique Beach, les MacDonald attendaient avec le gend. Colford l'arrivée de l'ambulance. Tandis qu'ils patientaient, M<sup>me</sup> MacDonald a informé la gend. Colford de l'existence d'une autre route de sortie possible de Portapique (dont nous avons compris par la suite qu'il s'agissait de la « blueberry field road »). À 22 h 48 min 21 s, le 18 avril, la gend. Colford a diffusé cette information sur le canal radio de Colchester. Elle a transmis cette information aux membres du détachement de Millbrook de la GRC qui étaient en route pour répondre à l'appel à Portapique (soit la cap. Natasha Jamieson et le gend. Chris Grund) :

Millbrook, si vous voulez jeter un coup d'œil sur la carte[,] on nous dit qu'il y a un chemin, une sorte de chemin que quelqu'un pourrait emprunter pour filer, avant d'arriver à ce point-ci. C'est-à-dire s'il connaît bien les routes<sup>63</sup>.

Cependant, ni les membres du détachement de Millbrook ni la répartition n'ont confirmé la réception de cette information importante. La cap. Jamieson et le gend. Grund ont continué jusqu'à l'emplacement où se trouvait la gend. Colford sur le chemin Portapique Beach et la route 2. Nous examinerons comment la « blueberry field road » a pu être ignorée comme voie d'évasion potentielle au volume 5, Services de police, partie A de ce Rapport.

Peu après 23 h, l'unité d'ambulance M-086 des Services de santé d'urgence (SSU), à bord de laquelle se trouvaient les membres du personnel Emily MacLeod et Jesse Brine, a pris en charge le témoin Andrew MacDonald pour soigner ses blessures et a entrepris de le transporter au Centre de santé Colchester East Hants. La police n'a pas escorté l'ambulance. Les paramédics des SSU à bord de l'unité M-090, Jeff Aucoin et Melanie Lowe, ont quant à eux examiné son épouse, la témoin Kate

MacDonald; ils ont déterminé qu'elle était en état de choc, mais qu'elle ne présentait aucune blessure physique. M<sup>me</sup> MacDonald a été récupérée à l'intersection du chemin Portapique Beach et de la route 2 par des membres de sa famille qui se sont ensuite rendus en voiture au Centre de santé Colchester East Hants pour s'informer de l'état de santé de M. MacDonald. Des services professionnels d'aide aux victimes n'ont pas alors été offerts à M<sup>me</sup> MacDonald, bien qu'elle ait été décrite comme désespérée. L'appel au 911 des MacDonald n'a pas été enregistré dans le journal RAO de la GRC (journal des incidents du Système intégré de répartition de l'information), leur nom n'a pas été communiqué par radio au répartiteur, et aucune disposition immédiate n'a été prise pour les interroger ou leur fournir des services d'aide aux victimes.

Les actions entreprises par le cap. int. Beselt et par les gend. Merchant, Patton et Colford illustrent leur engagement ferme à respecter leur serment et à servir la collectivité. Ils intervenaient face à un danger inconnu et avaient reçu très peu de renseignements sur l'agresseur. Le cap. int. Beselt a décrit sa situation alors qu'il roulait vers Portapique :

Imaginez que vous êtes dans un véhicule, que vous roulez à 160 ou plus. Je pense que c'est la vitesse maximale de ma voiture. Vous regardez le PTM [poste de travail mobile]. Vous essayez d'être attentif. Il y a beaucoup de cerfs dans le secteur. Vous savez, il y a beaucoup de facteurs que vous essayez – et pendant ce temps, vous essayez d'obtenir des mises à jour et, vous savez, vous devez gérer un tas de choses différentes<sup>64</sup>.

En tant que membre ayant le plus d'ancienneté sur place, le cap. int. Beselt a dirigé la réponse DRAI déployée sur le terrain. Lorsqu'il est arrivé à Portapique, il a pris certaines des décisions requises d'un commandant sur place. Sa décision de mettre en place la réponse DRAI et de pénétrer dans Portapique était nécessaire étant donné la situation de tireur actif. Cependant, la politique relative à la réponse DRAI de la GRC exige qu'un commandant sur place soit désigné; or, cette désignation n'a pas eu lieu. Le cap. int. Beselt, ainsi que les gend. Merchant et Patton se sont dirigés vers des lieux où une menace évidente existait dans des circonstances qui exigeaient toute leur attention. Le cap. int. Beselt n'aurait pas pu assumer les responsabilités supplémentaires requises d'un commandant sur place.

Nous insistons sur le fait que les membres du DRAI opéraient dans un environnement très difficile. Le gend. Patton a décrit la scène :

Il y a des structures qui s'effondrent partout, c'est comme une zone de guerre. La fumée [de tous ces incendies] est très basse dans le ciel.

(...)

Il y a la lueur des feux qui réfléchit dans la fumée. Il y a certains des feux qui brûlent depuis pas mal longtemps. Tout ce qu'il y avait à l'intérieur des structures – le gaz, des barbecues, des véhicules –

– et là, les coups de feu par-dessus ça. Et là, on cherche à déchiffrer qu'est-ce qui était une explosion, qu'est-ce qui était un coup de feu –

(...)

C'était la folie<sup>65</sup>.

Le cap. int. Beselt partage cet avis : « [C]'est comme une zone de guerre là. On n'a jamais vu rien de pareil<sup>66</sup>. » Le gend. Ben MacLeod, membre de l'Équipe d'intervention médicale d'urgence – qui, de par son rôle, doit se rendre sur des scènes dangereuses afin d'apporter une aide médicale – a également souligné que la scène de Portapique ne ressemblait à rien de ce qu'il avait connu dans sa carrière de policier :

Ouais, comme je l'ai dit, j'étais déployé depuis les premières heures du matin... c'était quelque chose de différent de tout ce que j'avais vu auparavant. Beaucoup de morts subites, scènes de meurtre, c'était incomparable<sup>67</sup>.

Les répondants de la GRC connaissaient peu la collectivité, même si certains travaillaient depuis un certain temps au détachement de Bible Hill.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Les premiers membres qui sont intervenus ont agi de façon satisfaisante lorsqu'ils ont mis en place un déploiement rapide et une action immédiate (DRAI), sont entrés dans Portapique et ont établi un bouclage initial du périmètre à l'intersection du chemin Portapique Beach et de la route 2. Ces membres ont agi avec beaucoup de courage dans un contexte de dangerosité extrême.



### PRINCIPALE CONSTATATION

Le défaut de la GRC d'affecter un commandant sur place a créé des lacunes dans l'intervention initiale en cas d'incident critique. Ces lacunes ont fait en sorte que certains aspects de l'intervention n'ont pas été bien coordonnés et que des tâches importantes, comme l'identification des témoins oculaires et l'indication de la nécessité de mener des entretiens, n'ont pas été prioritaires – et donc, n'ont pas été effectuées en temps opportun, voire pas du tout dans certains cas.

Des membres supplémentaires d'autres détachements de la GRC des comtés de Colchester et de Cumberland sont arrivés sur les lieux et se sont vu confier des tâches ou ont attendu qu'on leur en confie. Peu avant minuit le 18 avril, deux autres membres de la GRC, le gend. Bill Neil et le gend. Chris Grund, sont entrés dans Portapique à pied pour protéger les quatre enfants présents dans la maison des McCully. À 0 h 25, ils ont décidé d'utiliser la voiture de M<sup>me</sup> McCully pour transporter les enfants à la Caserne de pompiers de Great Village, où une aire de rassemblement avait été établie pour les ambulances et les autres intervenants d'urgence autres que les policiers. Le gend. Grund a reconduit les enfants, tandis que le gend. Neil est resté au domicile de M<sup>me</sup> McCully avec les membres du DRAI. À ce moment-là, les membres du Groupe tactique d'intervention étaient en route vers Portapique, où ils devaient prendre la relève de l'intervention active dans la zone chaude.

## Intervention initiale du commandement de la GRC

Dans la présente section, nous laissons de côté la scène de Portapique et présentons notre récit de l'intervention initiale du commandement de la GRC et du rôle du Centre de communications opérationnelles (CCO) de la GRC le 18 avril 2020. Nous avons déjà présenté les événements du point de vue des premiers répondants sur le terrain : les témoins, les membres de la collectivité et les intervenants d'urgence formés. Nous exposons ici les décisions prises et les actions entreprises par le CCO et le groupe de commandement de la GRC.

Nous avons présenté le cadre de la structure des services de police et d'intervention d'urgence en Nouvelle-Écosse dans la dernière section du volume 1, Approche et but visé. Nous récapitulons ici quelques-uns des aspects les plus importants de l'intervention de la GRC.

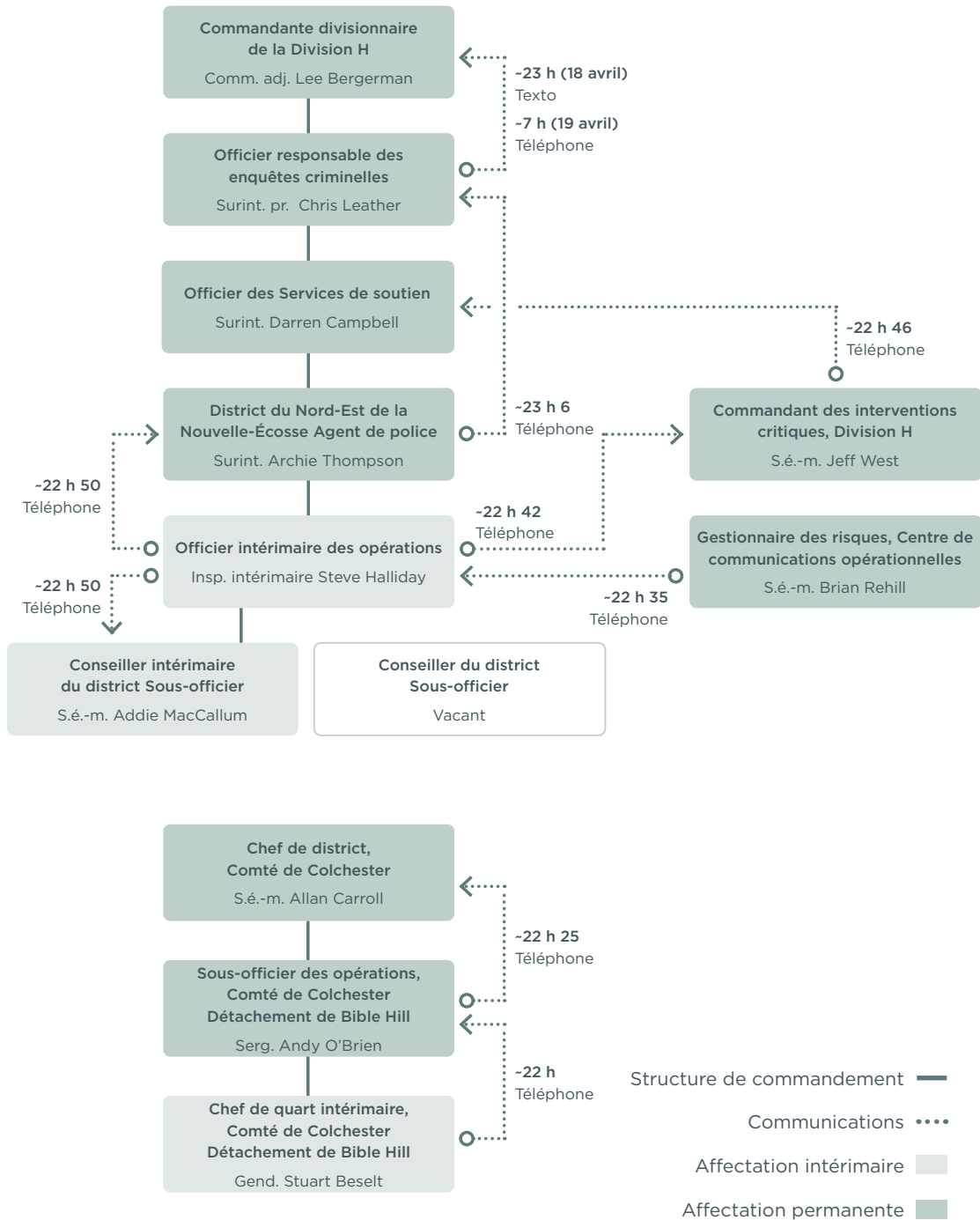
Le quartier général (QG) de la Division H de la GRC en Nouvelle-Écosse est situé à Dartmouth, dans la Municipalité régionale de Halifax. Il s'agit de la plaque tournante des opérations de la GRC dans la province. Le Groupe tactique d'intervention (GTI) de la Division H est basé au QG, mais les membres qui travaillent à temps partiel au GTI peuvent être basés dans des détachements de la GRC à l'extérieur de la région de Halifax/Dartmouth.

Il y a trois districts de la GRC en Nouvelle-Écosse : le District de Halifax, le District du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse et le District du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse. Les pertes massives ont eu lieu dans le District du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse de la GRC, dans le comté de Colchester, le comté de Cumberland et la partie est du comté de Hants. Le détachement de Bible Hill de la GRC a servi de plaque tournante pour ses opérations dans le comté de Colchester en avril 2020. Au moment des pertes massives, le CCO de la GRC était situé sur la rue Prince, dans la ville de Truro, à côté de Bible Hill. La municipalité de Truro est desservie par le Service de police de Truro, un service de police municipal autonome qui ne relève pas de la GRC.

Pour intervenir dans le contexte des pertes massives, certains membres de la GRC ont voyagé pendant plusieurs heures depuis des endroits éloignés, comme les comtés de Yarmouth, de Kings et de Lunenburg situés dans le District du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse; les comtés d'Antigonish, de Victoria et d'Inverness situés dans le District du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse; ainsi que depuis le Nouveau-Brunswick. Certains membres basés en Nouvelle-Écosse ont parcouru plus de 400 kilomètres pour se rendre à Portapique.

Bon nombre des décisions prises avant minuit le 18 avril 2020 ont façonné le déroulement de l'ensemble de l'intervention de la GRC dans le cadre des pertes massives.

Intervention initiale du commandement de la GRC



## Centre de communications opérationnelles de la GRC

Le Centre de communications opérationnelles (CCO) de la GRC en Nouvelle-Écosse est le principal centre néo-écossais de réception des appels 911 et fournit un soutien à la répartition des services de police aux détachements de la GRC dans la province, à l'exception de ceux situés dans la Municipalité régionale de Halifax. Au moment des pertes massives, le CCO était situé à Truro. Il a depuis été déplacé au quartier général de la GRC à Dartmouth.

Le CCO est un canal de communication essentiel entre les membres de la collectivité, les membres de la GRC et les superviseurs de la GRC. Dans la plupart des cas, y compris dans le cas de pertes massives, une intervention policière est déclenchée par un appel au 911 reçu par un préposé aux appels du CCO. Le préposé aux appels est formé pour consigner l'information dans le journal des incidents du Système intégré de répartition de l'information (ou SIRI) de la GRC (le « journal RAO » dans le jargon de la GRC) et attribue une priorité à l'appel. Les nouveaux incidents sont transmis par voie électronique à un répartiteur, qui décide si un ou plusieurs membres doivent être affectés à une intervention immédiate. Le cas échéant, le répartiteur signale l'incident au gestionnaire des risques ou à un autre superviseur du CCO. Les gestionnaires des risques et les superviseurs peuvent effectuer un suivi des appels, le plus souvent en consultant le journal RAO ou, plus rarement, en réécoutant un appel au 911. Tous les appels au 911 et les appels effectués à partir des lignes téléphoniques officielles du CCO sont automatiquement enregistrés.

### Fonctionnement du CCO

Les préposés aux appels et les répartiteurs sont des employés civils de la GRC. Normalement, le CCO compte deux superviseurs : un superviseur de la répartition et un superviseur des préposés aux appels, qui sont également des employés civils. Deux superviseurs travaillaient au CCO pendant le quart de nuit des 18 et 19 avril 2020 : Donna Lee Williston pour les préposés aux appels, et Jennifer (Jen) MacCallum, la superviseuse principale, pour la répartition. Les superviseurs participent activement à la prise d'appels ou à la répartition des appels. En Nouvelle-Écosse, la GRC affecte également un gestionnaire des risques – un gendarme assermenté détenant une expérience opérationnelle appréciable – au sein du CCO. Nous expliquerons le rôle du gestionnaire des risques ci-dessous.

Les préposés aux appels sont responsables de la réception des appels entrants au CCO, y compris les appels au 911, et de la saisie d'informations dans le journal des incidents sur SIRI. Une fois qu'un appel au 911 a été affiché dans le SIRI, les répartiteurs peuvent voir le dossier et affecter des unités de patrouille aux incidents. Les répartiteurs communiquent avec les membres de la GRC de plusieurs façons, notamment par l'entremise du système radio chiffré de la police, de la messagerie par poste de travail mobile (qui transmet de l'information textuelle directement à l'ordinateur installé à bord des véhicules de la GRC), des téléphones cellulaires fournis par la GRC et (ou) des téléphones cellulaires personnels. Les répartiteurs mettent également à jour les journaux RAO et d'autres bases de données de la GRC, participent à la collecte d'information et aident à coordonner la fourniture de ressources aux membres qui interviennent.

À 22 h le 18 avril, six préposés aux appels et cinq répartiteurs travaillaient au CCO. Le changement de quart a eu lieu à 7 h le 19 avril. À partir de ce moment, sept préposés aux appels et sept répartiteurs travaillaient, ainsi que le gestionnaire des risques. Selon M<sup>me</sup> MacCallum, le CCO était « doté au complet » car les congés avaient été annulés en raison des restrictions liées à la COVID-19<sup>68</sup>.

Les 18 et 19 avril, le CCO était aménagé de telle manière qu'un mur physique séparait les répartiteurs des préposés aux appels. Le gestionnaire des risques était posté dans la section de la répartition à un bureau situé à côté de celui de la superviseuse de la répartition du CCO.

### **Communication de l'information critique : préposés aux appels et répartiteurs du 911**

Dans les trente minutes qui ont suivi le premier décès survenu à Portapique le 18 avril 2020, la GRC a reçu trois appels au 911 concernant la situation de tireur actif. Jamie Blair, les enfants Blair et Andrew et Kate MacDonald ont tous identifié l'agresseur par son prénom et ont fourni d'autres éléments d'identification, en précisant notamment qu'il s'agissait d'un voisin et d'un prothésiste dentaire. Ces personnes ont toutes déclaré que l'agresseur conduisait une voiture de police mais qu'il n'était pas un vrai policier, ou qu'il avait une voiture qui ressemblait exactement à une voiture de la GRC. Ils ont fourni des renseignements permettant de l'identifier, notamment en précisant que la voiture était blanche et qu'elle portait les autocollants de la GRC.

## Fonctionnement du Centre de communications opérationnelles (CCO) de la GRC – 18 avril 2020



Six préposés aux appels et cinq répartiteurs travaillaient cette nuit-là. Les espaces de travail des préposés aux appels et de la répartition étaient séparés par un couloir. L'emplacement de l'ouverture de la porte dans le couloir est estimatif. Jen MacCallum – superviseure de la répartition du CCO – mentionne cette ouverture dans sa déclaration, en précisant que si elle se penchait depuis son bureau, elle pouvait voir la salle à l'autre bout du corridor et communiquer avec les personnes qui s'y trouvaient. \*Cette case paraissait dans le dessin d'origine fourni par Jen McCallum (COMMO018364), mais sans référence de nom.

Fonctionnement du Centre de communications opérationnelles (CCO)  
de la GRC - 19 avril 2020}



\* Cette case paraissait dans le dessin d'origine fourni par Jen MacCallum (COMM0018364), mais sans référence de nom.

\*\* La CT10 (préposée aux appels) Amanda Burns est mentionnée sur la fiche du personnel (COMM00146640), mais pas sur le dessin d'origine fourni par Jen MacCallum (COMM0018364). C'est pourquoi l'emplacement du bureau ne doit pas être considéré comme étant précis.

Lorsqu'ils se sont entretenus en personne, M. MacDonald a fourni des informations similaires au gend. Patton, qui, à 22 h 30, a indiqué à la répartition du CCO la forme abrégée du prénom de l'agresseur, son âge approximatif (entre 50 et 60 ans), le fait qu'il était propriétaire d'une clinique de denturologie à Dartmouth et qu'il avait « une voiture qui ressemble à une voiture de police<sup>69</sup> ». M<sup>me</sup> MacDonald a également fourni une description claire de la voiture de l'agresseur directement au s.é.-m. Rehill à 22 h 28, lors de l'appel des MacDonald au 911. Elle a indiqué que le véhicule ressemblait à une autopatrouille portant tous les autocollants habituels, mais qu'elle ne savait pas avec certitude s'il était équipé de gyrophares.

D'autres informations ont également été portées à la connaissance des préposés aux appels du 911. On peut distinctement entendre des coups de feu à peu près à la fin de l'appel au 911 effectué par M<sup>me</sup> Blair et pendant l'appel au 911 effectué par les MacDonald. Dans aucun des cas, cette information n'a été enregistrée par les préposés aux appels. (M<sup>me</sup> Williston a expliqué plus tard qu'elle n'avait pas entendu les coups de feu lorsqu'elle a écouté pour la première fois l'appel de M<sup>me</sup> Blair.) Par conséquent, cette information n'a pas été communiquée aux membres qui sont intervenus.

En bref, des informations importantes contenues dans ces appels au 911 n'ont pas été transmises aux membres qui sont intervenus et n'ont pas été consignées dans les journaux d'incidents en format texte établis par les préposés aux appels et les répartiteurs. Les informations fournies par les membres de la collectivité qui ont reconnu l'agresseur et ont été témoins du carnage qu'il a commis n'ont pas donné lieu à l'adoption d'une stratégie d'enquête claire et cohérente.

Les premières lacunes dans la saisie, le transfert et l'appréciation des informations importantes communiquées par les résident(e)s de la collectivité ont de toute évidence façonné le déroulement de l'intervention en cas d'incident critique. Les conséquences de ces lacunes sont présentées dans la suite de notre récit des pertes massives dans le présent volume.

Ce soir-là, les appels au 911 étaient souvent interrompus et le contenu des transmissions était difficile à comprendre en raison de la mauvaise qualité du signal des téléphones cellulaires. Des problèmes de transmission/réception du signal, tant pour le préposé aux appels que pour la personne qui a besoin d'aide, n'ont rendu une situation déjà tendue que plus pénible. Les lacunes dans les informations obtenues et communiquées par les préposés aux appels et les répartiteurs étaient également le résultat de politiques et de pratiques inefficaces du CCO, que nous aborderons plus en détail dans la partie A du volume 5, Services de police.



## PRINCIPALE CONSTATATION

Les informations clés transmises par les personnes situées à Portapique qui ont composé le 911 n'ont pas été saisies de manière précise ou complète dans les journaux d'incidents de la GRC, ni transmises aux premiers répondants et au groupe de commandement de la GRC.

## Gestionnaires des risques

Les gestionnaires des risques sont des superviseurs de la police qui travaillent au CCO. Ce sont des sous-officiers – ayant généralement le grade de sergent d'état-major – qui supervisent les membres affectés aux services généraux et leur donnent des conseils opérationnels, en particulier dans les situations à haut risque comme les poursuites en véhicule. (Dans certaines divisions de la GRC, il n'y a pas de gestionnaire des risques et ce sont plutôt des superviseurs routiers actifs qui assument ce rôle.) Le GR Rehill était le gestionnaire des risques de la GRC au CCO le 18 avril. Il l'est resté toute la nuit, jusqu'à la fin de son quart de travail normal à 7 h le 19 avril. Bien que la politique de la GRC ne soit pas tout à fait claire quant à la personne responsable de la supervision d'une intervention en cas d'incident critique avant qu'un commandant en prenne la barre, nous expliquons dans le volume 5, Services de police, partie A, que le GR Rehill occupait ce rôle intérimaire. Il était donc aux commandes de l'intervention de la GRC depuis le début des pertes massives jusqu'à ce qu'il passe le contrôle au commandant des interventions critiques à 1 h 20. Nous le désignons sous le nom de GR Rehill dans le cadre de son rôle de gestionnaire des risques.

### *Rôle général des gestionnaires des risques*

Les gestionnaires des risques du CCO sont responsables de la supervision, de l'orientation et de la direction des membres affectés aux services généraux, en particulier lorsqu'aucun superviseur régulier n'est de service. Le gestionnaire des risques en service surveille les activités des membres qui interviennent en travaillant en étroite collaboration avec les superviseurs du CCO, en écoutant la radio

de la police et en passant en revue les journaux d'incidents. Les gestionnaires des risques travaillent par quarts rotatifs afin d'assurer une couverture à plein temps.

Les gestionnaires des risques peuvent également être chargés de fournir des conseils opérationnels aux membres sur place. Ils ont accès aux ressources cartographiques et GPS de la GRC. Depuis leur poste de travail SIRI, ils peuvent surveiller les emplacements des véhicules équipés d'unités GPS lorsque les membres se sont connectés à leurs postes de travail mobiles. Lorsque les pertes massives ont eu lieu, la GRC ne disposait pas d'une technologie permettant de suivre les membres par GPS quand ceux-ci quittaient leur véhicule. De plus, les véhicules de la GRC ne sont pas tous équipés de postes de travail mobiles. Ceux qui en sont dépourvus ne peuvent donc pas faire l'objet d'un suivi centralisé, et les membres ne peuvent pas recevoir d'information textuelle par l'entremise du SIRI sans un poste de travail mobile.

### *Rôle des gestionnaires des risques lors d'interventions en cas d'incident critique*

Après le mois d'avril 2020, la politique de la Division H de la GRC a été modifiée de manière à indiquer qu'au début d'une intervention critique, le gestionnaire des risques en assume le commandement. Elle prévoit désormais que, lors d'une intervention critique, le gestionnaire des risques « assume immédiatement le commandement et le contrôle de la situation, déploie des ressources et dirige l'intervention. [Le gestionnaire des risques] fait également appel aux ressources et (ou) les redéploie pour permettre une réponse accrue, tout en assurant la continuité de la prestation de services pour le reste de la Division<sup>70</sup>. » De plus, le gestionnaire des risques coordonne les unités de soutien, assure la surveillance et la direction, effectue des évaluations continues des risques et conserve le contrôle de l'intervention critique jusqu'à ce qu'elle se termine ou que le commandant des interventions critiques prenne le relais. Le gestionnaire des risques est également chargé de demander le déploiement des ressources de la GRC, y compris le Dispositif des interventions critiques (terme qui, dans le jargon de la GRC, désigne les ressources humaines et les équipements spéciaux mobilisés dans le cadre d'une intervention en cas d'incident critique). Cependant, en avril 2020, la politique de la GRC n'attribuait pas cette responsabilité à une personne précise.

Outre ces responsabilités opérationnelles, le gestionnaire des risques est également chargé d'assurer la liaison avec le Bureau de gestion des urgences (BGU) de la province, de coordonner l'échange et la diffusion de renseignements entre

les détachements de la GRC et d'autres services de police et de renseignements, d'assumer les responsabilités de l'officier responsable (OR) en son absence et de gérer les services de soutien nécessaires à la gestion d'une scène. Le rôle du gestionnaire des risques est singulier, car il se situe en dehors de la structure de commandement des détachements et des districts. Tandis que les superviseurs des détachements et des districts relèvent ultimement de l'officier de police de district – en l'occurrence, le surint. Archie Thompson pour le District du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse – le gestionnaire des risques se rapporte à l'officier responsable du Centre de communications opérationnels/soutien opérationnel. En avril 2020, ce poste était occupé par l'insp. Dustine Rodier (qui a depuis été promue au grade de surintendante).

### **Premières décisions et actions du gestionnaire des risques**

Après l'appel au 911 effectué par Jamie Blair à 22 h 1 le 18 avril 2020, le GR Rehill, qui assurait le commandement du CCO, a commencé à superviser l'incident. Il a composé à plusieurs reprises le numéro de téléphone de M<sup>me</sup> Blair, mais n'a pu joindre que sa boîte vocale. Il se rappelle s'être d'abord demandé s'il s'agissait d'un appel lié à un problème de santé mentale ou au crime organisé. Pendant un court moment, il a été supposé que M<sup>me</sup> Blair avait été témoin dans le procès d'un membre de gang (le procès « Mersereau ») parce que son téléphone cellulaire était enregistré sous son nom de jeune fille, qui était le même que celui d'un témoin dans ce procès. Cette coïncidence explique l'allusion du GR Rehill à la possibilité d'un lien avec le crime organisé.

Le GR Rehill a d'abord pensé qu'il s'agissait d'un incident isolé. Cette conviction s'est dissipée vers 22 h 25 lorsque les premiers répondants sont arrivés à Portapique et que, presque simultanément, l'appel au 911 de M<sup>me</sup> MacDonald lui a été transmis par la préposée aux appels Carol Howardson. Vers 22 h 35, le GR Rehill a appelé l'insp. int. Steve Halliday – l'officier intérimaire responsable des opérations du district qui, à son tour, a appelé le commandant des interventions critiques – le s.é.-m. Jeff West. À 22 h 38, l'insp. int. Halliday, le s.é.-m. Allan (Addie) MacCallum et le s.é.-m. Allan (AI) Carroll avaient tous été contactés. En avril 2020, ces trois sous-officiers constituaient des membres clés du groupe de supervision du District du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse, qui comprend la majeure partie du nord de la province. À 22 h 42, l'insp. int. Halliday a informé un commandant des interventions critiques de garde, le s.é.-m. Jeff West, de la situation. Le s.é.-m. West

a immédiatement convenu que la situation constituait un incident critique et a déclenché le processus de mise en place d'un « Dispositif des interventions critiques ». Le s.é.-m. West a joint par téléphone certaines des personnes concernées, et les employés du CCO en ont joint d'autres.

## Constitution du commandement des interventions critiques de la GRC

La politique de la GRC est structurée de telle sorte qu'un commandant sur place puisse assumer le commandement d'une intervention en cas d'incident critique jusqu'à ce qu'un commandant des interventions critiques prenne la barre des opérations. Dans le volume 5, Services de police, nous expliquons que la politique et les pratiques exemplaires partent du principe qu'un commandant des interventions critiques prend les commandes dans un délai relativement court. Ces commandants sont des personnes formées, qui acquièrent de l'expérience dans la prise de décision difficile et la coordination des ressources qui font partie intégrante d'une intervention efficace en cas d'incident critique.

Le 18 avril 2020, le commandant des interventions critiques a été contacté dans les 45 minutes suivant l'appel au 911 de M<sup>me</sup> Blair – mais plus de trois heures se sont écoulées entre le premier appel au 911 et le moment où le poste de commandement a été établi. En effet, le s.é.-m. West n'a pris le commandement qu'à 1 h 19 le 19 avril. La section suivante rend compte des actions entreprises à cette fin au cours des deux premières heures des pertes massives.

### Structure de commandement des interventions critiques de la GRC et rôles au sein de celle-ci

Dans la présente section, nous exposons la méthode adoptée par la GRC pour assurer le commandement d'une intervention en cas d'incident critique. Nous présentons les rôles et les responsabilités des divers postes au sein de la structure de commandement et les éléments du Dispositif des interventions critiques. Nous présentons également les personnes qui occupaient des postes au sein de la structure de commandement pendant la période initiale des pertes massives.

### *Triangle de commandement en cas d'intervention critique*

Lorsque des commandants des interventions critiques prennent la responsabilité d'une intervention, ils se situent au sommet d'un triangle de commandement. L'insp. int. Halliday (qui a servi de commandant des services généraux les 18 et 19 avril 2020) a défini le triangle de commandement comme suit :

Dans le triangle de commandement, il y a le commandant des interventions critiques en haut. Le chef du Groupe tactique d'intervention est en bas d'un côté du triangle et le chef de l'Équipe de négociation est en bas... ou, de l'autre côté du triangle. En dessous, il y a l'équipe d'enquête du GRM [Groupe des crimes majeurs] et le commandant des services généraux pour soutenir les opérations en cas d'incident critique<sup>71</sup>.

### *Commandant des interventions critiques*

Les commandants des interventions critiques suivent une formation de deux semaines au Collège canadien de police et une période de formation sur le terrain. Au moment des pertes massives, on comptait six commandants des interventions critiques dans la Division H de la Nouvelle-Écosse, qui travaillaient par quarts rotatifs selon un « horaire de garde<sup>72</sup> ». Deux commandants des interventions critiques étaient de garde en permanence. Chacun travaille avec un préposé au registre des communications qui a reçu une formation à cette fin; cette personne « [a pris] des notes et [tenait] un registre des décisions<sup>73</sup> ».

Une fois que les commandants des interventions critiques prennent le contrôle d'incidents critiques, ils ont « la responsabilité et le contrôle absolus de toutes les opérations sur le terrain<sup>74</sup> ». Ils sont entre autres chargés de s'assurer que l'information est échangée avec les unités de soutien; de s'assurer qu'un poste de commandement est établi; d'évaluer les efforts de bouclage et d'évacuation; d'autoriser les négociations; d'approuver la diffusion d'informations aux médias et d'approuver les plans opérationnels. Les commandants d'interventions critiques « dirige[nt] toutes les ressources humaines et matérielles lors d'incidents critiques, d'urgences et de catastrophes. Il[s] procède[nt] également à une évaluation préliminaire de l'incident et met[tent] en place un plan d'action pour le résoudre<sup>75</sup>. »

Le s.é.-m. West était l'un des deux commandants des interventions critiques de garde la nuit du 18 avril 2020, tandis que le serg. Lewis faisait office de préposé au registre des communications auprès de lui. Le s.é.-m. Surette était le second commandant des interventions critiques de garde cette nuit-là. Le s.é.-m. West a appelé le s.é.-m. Surette à 22 h 59 pour le placer en disponibilité. À 0 h 46, il a confirmé qu'il avait besoin de l'aide du s.é.-m. Surette. Le s.é.-m. Surette a donc quitté le détachement de Yarmouth, auquel il était affecté, pour se rendre au poste de commandement (un trajet d'environ cinq heures), afin d'apporter son soutien. Il est arrivé à Great Village vers 5 h 40 le 19 avril.

### *Autres membres du groupe de commandement des interventions critiques*

La structure du commandement des interventions critiques n'impose pas d'exigence de grade; sa taille et son organisation sont flexibles pour pouvoir s'adapter à la situation. Le commandant des interventions critiques, ou ses délégués, peuvent assigner des tâches, y compris à des personnes qui, dans d'autres circonstances, auraient un grade supérieur au leur.

Portapique se trouve dans le District du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse de la GRC. Au moment des pertes massives, le surint. Thompson était l'officier de police du district; il venait de se voir attribuer ce rôle en janvier 2020. Les 18 et 19 avril 2020, il n'a pas participé activement à l'intervention. Par contre, trois membres du personnel de commandement de la GRC du district se sont joints à l'intervention avant minuit le 18 avril : il s'agit de l'insp. int. Halliday, qui occupait le poste d'officier intérimaire des opérations pour le district; le s.é.-m. Carroll, qui était commandant de district pour le comté de Colchester, et le s.é.-m. MacCallum, qui agissait comme sous-officier conseiller intérimaire de district. Le District du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse devrait compter deux sous-officiers conseillers de district, chacun étant responsable d'un certain nombre de détachements de la GRC au sein du District. Toutefois, le 18 avril, le second de ces postes était vacant. Le s.é.-m. Carroll accomplissait certaines tâches qui auraient normalement incombé au sous-officier conseiller de district concerné. Le 18 avril, une grande partie des membres de la structure de commandement supérieur du District du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse étaient alors soit nouvellement entrés en poste, soit en situation d'intérim. Ceci est important, car le personnel nouveau et intérimaire peut ne pas avoir reçu de formation pour le rôle qu'il est appelé à jouer et (ou) ne pas être familiarisé avec le personnel et les ressources à sa disposition.

L'insp. int. Halliday, le s.é.-m. Carroll et le s.é.-m. MacCallum ont tous les trois commencé à surveiller les communications radio de la GRC peu après avoir été informés de l'incident en cours à Portapique. À 23 h 30, ils s'étaient rassemblés au détachement de Bible Hill de la GRC.

Le serg. O'Brien était l'officier des opérations du détachement de Bible Hill. Il n'était pas en service le 18 avril. Après que le cap. int. Beselt l'eut appelé pour l'informer de l'incident grave survenu à Portapique, le serg. O'Brien a appelé son superviseur, le s.é.-m. Carroll, pour l'informer qu'il avait consommé de l'alcool et qu'il ne devait pas se rendre sur les lieux. Sa consommation d'alcool n'était en rien répréhensible, puisqu'il n'était pas en service et n'était pas de garde. Cependant, la femme du serg. O'Brien l'a conduit à son détachement pour y récupérer une radio portable. À partir de 22 h 30 environ, le serg. O'Brien a participé à l'intervention à titre de superviseur, sans se rendre sur les lieux. Il a par la suite expliqué qu'il soutenait initialement le GR Rehill et le s.é.-m. Carroll, puis le CIC West lorsque celui-ci a assuré le commandement de l'intervention critique. Sa participation à l'intervention a revêtu plusieurs formes : il a donné des directives par radio, a effectué des appels téléphoniques pour obtenir des ressources et a assuré la coordination avec les autres membres de l'équipe de supervision du District du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse. Lorsqu'il a livré son témoignage devant nous, le serg. O'Brien a tenu les propos que voici :

J'éprouve un sentiment de responsabilité très fort envers les membres dont je suis responsable. J'ai perdu un membre en 2017 qui travaillait pour moi. Perdre un autre membre cette nuit-là était mon cauchemar<sup>76</sup>.

Nous sommes convaincus de la sincérité du serg. O'Brien lorsque celui-ci déclare avoir été inquiet pour ses membres. Néanmoins, nous sommes d'accord avec l'analyse réalisée par le procureur général du Canada dans les observations finales qu'il a présentées à la Commission :

Il est clair qu'il n'aurait pas dû [participer à l'intervention en cas d'incident critique] après avoir consommé de l'alcool... Les actions qu'il a entreprises en s'impliquant par le biais de ses transmissions radio ... étaient motivées par son sentiment de responsabilité envers les membres qu'il supervisait<sup>77</sup>.

Nous soulignons également qu'il incombait aux officiers superviseurs du serg. O'Brien de lui ordonner de se désister lorsqu'ils ont appris qu'il donnait des

directives aux membres de l'intervention et qu'il effectuait d'autres tâches de supervision tout en étant sous l'influence de l'alcool.

### *Dispositif des interventions critiques*

Le Dispositif des interventions critiques de la GRC est constitué de l'Équipe d'intervention médicale d'urgence, du Groupe tactique d'intervention, des préposés au registre des communications en cas d'incident critique, de l'Équipe de négociation en situation de crise et des services cynophiles. Le Dispositif prévoit également de l'équipement comme le véhicule blindé tactique, qui constitue un moyen de transport sûr dans une zone chaude. Lors d'un incident critique, le commandant des interventions critiques commande également d'autres ressources de la GRC, comme les membres affectés aux services généraux, les services aériens, le Groupe de l'enlèvement des explosifs et l'atelier radio de la division.

### **Ressources pour l'intervention critique**

Après avoir discuté avec l'insp. int. Halliday à 22 h 42, le 18 avril 2000, le s.é.-m. West a appelé l'officier des services de soutien de la GRC en Nouvelle-Écosse, le surint. Darren Campbell. Le surint. Campbell a autorisé le déploiement du Dispositif des interventions critiques à 22 h 45. Le s.é.-m. West s'est souvenu qu'il s'agissait d'une décision ayant été prise rapidement parce que, d'après les renseignements communiqués par le s.é.-m. Halliday, l'incident en cours « dépassait largement [et clairement] la capacité de la première ligne – les premiers répondants – [et nécessitait] une intervention tactique quelconque pour y faire face<sup>78</sup> ». De même, le s.é.-m. Steve Halliday s'est souvenu que « il était évident que [l'approbation du Dispositif des interventions critiques] allait être automatique<sup>79</sup> ». En conséquence, les ressources spécialisées telles que le Groupe tactique d'intervention ont été averties avant que l'autorisation du surint. Campbell ne soit confirmée. Le déclenchement du Dispositif a nécessité de nombreux appels téléphoniques individuels : le GR Rehill a téléphoné au s.é.-m. Halliday, lequel a téléphoné au s.é.-m. West, qui a appelé à son tour le chef de l'équipe du Groupe tactique d'intervention, le négociateur de crise, le préposé au registre des communications et le surint. Campbell.



Après avoir reçu l'autorisation de déployer le Dispositif des interventions critiques, le s.é.-m. West a entrepris de faire appel à d'autres services de la GRC, notamment les SC, l'EIMU, le GEE et l'ENSC. Comme évoqué ci-haut, il a également contacté le s.é.-m. Surette au cas où celui-ci serait appelé à jouer le rôle de commandant remplaçant des interventions critiques.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

Le processus de déclenchement du dispositif des interventions critiques était lourd, nécessitant de nombreux appels téléphoniques individuels aux superviseurs et aux ressources spécialisées.

Le s.é.-m. West a assumé le commandement de l'intervention critique à 1 h 19 le 19 avril. Jusque-là, le GR Rehill assurait le commandement ad hoc des membres du DRAI, des membres qui assuraient le bouclage du périmètre et des membres du Groupe tactique d'intervention qui commençaient à arriver à Portapique. L'insp. int. Halliday, le s.é.-m. Carroll et le s.é.-m. MacCallum ont soutenu l'intervention en cas d'incident critique en mobilisant les ressources, en assignant les tâches et en se préparant à la prise de commandement par le s.é.-m. West.

#### Le groupe de commandement du district commence à s'assembler

L'insp. int. Halliday, le s.é.-m. MacCallum et le s.é.-m. Carroll sont arrivés au détachement de Bible Hill de la GRC entre 23 h et 23 h 38 le 18 avril 2020. Ils ont commencé à mobiliser les ressources, notamment en étudiant les cartes du secteur de Portapique, en établissant le profil de l'agresseur et en cherchant avec d'autres à faire appel à d'autres ressources. À ce moment-là, aucun de ces trois sous-officiers n'avait suivi la formation de la GRC sur le commandement des interventions critiques pour les superviseurs de première ligne. (La GRC présente cette formation comme étant obligatoire pour les superviseurs de première ligne.)

Le s.é.-m. Halliday a déclaré qu'une fois arrivé au détachement de Bible Hill, il était responsable de « l'ensemble de l'opération », mais qu'il avait décidé que le GR Rehill continuerait à assurer le contrôle des ressources sur le terrain en tant que « commandant de l'intervention ad hoc » :

Alors, quand je suis arrivé là-bas, Al [Carroll] était dans son bureau et il était à la radio... Il travaillait sur son ordinateur... Addie [MacCallum] était à un poste de travail, rassemblant des informations et ainsi de suite. Je suis entré dans la salle de conférence de... à Colchester [détachement de Bible Hill]. À ce moment-là, j'ai été informé que Brian Rehill, le gestionnaire des risques, contrôlait toujours les ressources et qu'il était... à toutes fins utiles, le commandant de l'intervention ad hoc... Il y avait encore énormément de travail de soutien à faire pour s'assurer d'intervenir le plus efficacement possible; j'ai [donc] décidé de laisser Brian jouer ce rôle, de lui permettre de contrôler ces ressources afin de pouvoir me concentrer – sur la situation dans son ensemble<sup>80</sup>.

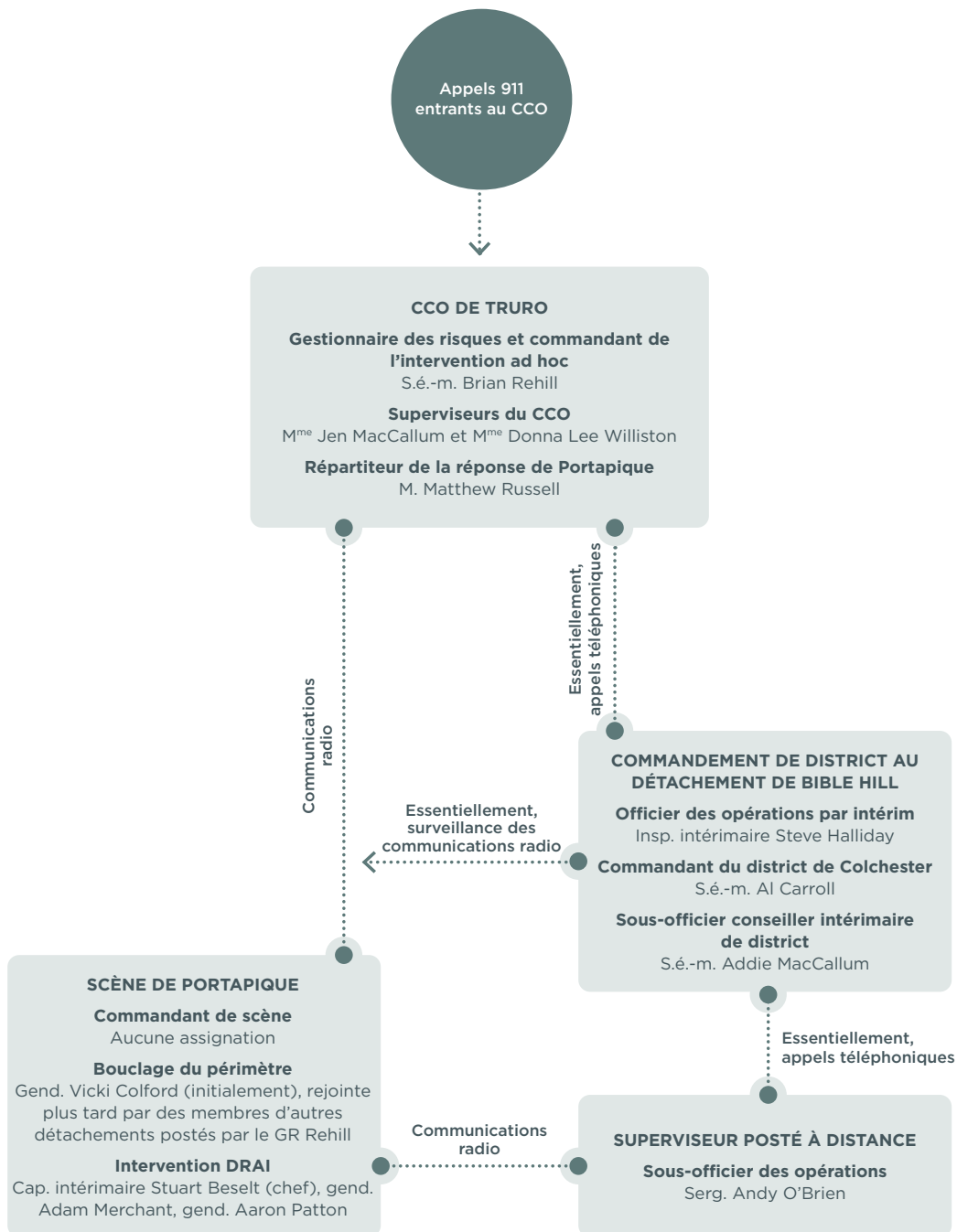
Aucun membre n'a été déployé en tant que commandant sur place à Portapique et aucun des officiers supérieurs ne s'est rendu sur les lieux dans la soirée du 18 avril. Il a été indiqué que le serg. O'Brien « coordonnait la réponse et travaillait à la mise en place du bouclage<sup>81</sup> » mais qu'il ne s'était pas vu confier le rôle de commandant sur place. Le s.é.-m. Carroll avait initialement prévu de se rendre sur les lieux, mais le s.é.-m. Halliday lui a demandé de rester à Bible Hill pour aider à préparer la prise de commandement par le commandant des interventions critiques.

L'incertitude entourant la répartition des responsabilités entre le groupe de commandement du district qui s'est réuni au détachement de Bible Hill, le serg. O'Brien et le GR Rehill a créé à la fois des lacunes et une répétition inutile des tâches dans le cadre de l'intervention. Nous aborderons les facteurs qui ont contribué à cette incertitude dans le volume 5, Services de police.

### **PRINCIPALE CONSTATATION**

La politique de la GRC ne permettait pas d'attribuer clairement les rôles et les responsabilités de supervision pour la période précédant la prise de commandement par le commandant des interventions critiques. L'incertitude quant à ces rôles et responsabilités était évidente dès le début de l'intervention de la GRC à Portapique.

Réponse initiale et structure de commandement de la GRC



## PRINCIPALE CONSTATATION

Lorsqu'il est devenu évident que le serg. Andrew (Andy) O'Brien ne pouvait pas se rendre sur les lieux pour assumer le rôle de commandant sur place, le groupe de commandement du district aurait dû désigner un autre commandant sur place.

Les circonstances qui ont engendré ces lacunes et cette incertitude sont examinées plus en détail dans le volume 5, Services de police.

## Choix de l'emplacement du poste de commandement et du centre d'évacuation

Après être arrivé au détachement de Bible Hill, le s.é.-m. MacCallum a cherché un emplacement adéquat pour établir un poste de commandement et un centre d'évacuation. À 23 h 19, le 18 avril, il a contacté Alfred Grue, chef des pompiers de Bass River, pour lui demander si la caserne de Bass River pouvait accueillir le poste de commandement. Le chef Grue a accepté et a indiqué qu'il y avait suffisamment de place. Un peu plus tard, les membres se sont rendu compte que le fait d'établir le poste de commandement dans la Caserne de pompiers de Bass River obligerait les ressources à longer la zone chaude de Portapique, ce qui représentait un danger, en particulier pour les ressources non policières comme les Services de santé d'urgence et les membres civils de la GRC. Pour cette raison, la décision a été prise d'établir le poste de commandement à la Caserne de pompiers de Great Village.

## Premières décisions et actions stratégiques

Pendant que des actions étaient entreprises pour préparer l'arrivée du s.é.-m. West, le GR Rehill et les autres membres du groupe de commandement ont commencé à prendre les premières décisions stratégiques et à les mettre en œuvre. La Commission a regroupé ces décisions en quatre volets principaux : enquête, périmètre et bouclage, protection et préservation des vies humaines, et ressources supplémentaires.

## Enquête

### *L'agresseur*

Avant que les premiers répondants n'arrivent à Portapique, le CCO a cherché à obtenir des renseignements plus précis sur l'agresseur. La superviseure de la répartition du CCO, Jen MacCallum, a pu utiliser les renseignements fournis par les premières personnes qui ont composé le 911, notamment le nom de l'agresseur et le fait qu'il s'agissait d'un voisin, pour obtenir des renseignements plus précis à son sujet. En collaboration avec la superviseure des préposés aux appels, Donna Lee Williston, elle a pu confirmer le nom complet de l'agresseur, une date de naissance possible et une liste de véhicules immatriculés à son nom. (Comme nous le verrons au chapitre 4, cette liste était incomplète, car l'agresseur possédait un certain nombre de véhicules immatriculés au nom d'une société dont il avait le contrôle. Il possédait également au moins une Ford Taurus qu'il n'avait pas immatriculée.)

Les employés du CCO ont également essayé de trouver le numéro de téléphone cellulaire de l'agresseur. Allie Trottier, répartitrice du CCO, a mis à profit sa connaissance de la profession de prothésiste dentaire et de ce milieu professionnel pour aider à trouver les coordonnées de l'agresseur. Ce dernier ne possédait pas de téléphone cellulaire au moment des pertes massives, mais cette information n'était pas connue de la GRC aux premières heures de l'intervention.

### *Les voitures de l'agresseur et sa réplique d'autopatrouille de la GRC*

Au début de l'intervention, le CCO a appris que l'agresseur conduisait une voiture susceptible d'être confondue avec un véhicule de la GRC portant tous les autocollants habituels. Nous avons déjà expliqué que cette information a été communiquée par plusieurs moyens : l'appel au 911 de M<sup>me</sup> Blair, l'appel au 911 des enfants Blair et McCully, l'appel au 911 des MacDonald, une conversation téléphonique entre M<sup>me</sup> MacDonald et le GR Rehill et une transmission radio du gend. Patton, membre du DRAI, qui a relayé l'information fournie par les MacDonald lorsqu'il s'est entretenu avec eux à l'extrémité du chemin Portapique Beach.

En réponse à ces informations, la GRC a tout d'abord passé en revue l'emplacement des véhicules légitimes de la GRC dans la région. Un membre de la GRC de Cumberland a déclaré qu'il pensait que le serg. Dave Lilly possédait un chalet dans le secteur de Portapique et que son véhicule pouvait être celui que la personne

ayant effectué l'appel au 911 a signalé. À 22 h 32, après avoir parlé à M<sup>me</sup> MacDonald, le GR Rehill a décrit sa compréhension initiale de la scène au s.é.-m. Kevin Dunlevy, un commandant des interventions critiques formé qui ne travaillait pas au moment des pertes massives. Le GR Rehill a déclaré : « [I]ls disent que quelqu'un dans une voiture de police tire sur des gens et on n'arrive pas à préciser. Mais on ne pense pas que ce soit une voiture de police. Je pense que quelqu'un s'est trompé ici...<sup>82</sup> » Le s.é.-m. Halliday se souvient qu'à 22 h 35, lorsqu'il a parlé au GR Rehill, le gestionnaire des risques a dit : « [M]ais c'est vraiment étrange, Steve, c'est comme si une voiture portant les autocollants était impliquée, comme si une voiture de police était impliquée, et le nom de Dave Lilly a surgi<sup>83</sup>. »

Entre 22 h 35 et 22 h 47, la GRC a cherché à recenser le nombre de véhicules de la GRC présents dans les comtés de Cumberland et de Colchester, afin de s'assurer qu'il ne s'agissait pas d'un vrai véhicule de la GRC. Or, tous ces véhicules ont été recensés. Le s.é.-m. Halliday a rapidement rejoint le serg. Lilly et a acquis la certitude qu'il n'était pas impliqué de quelque façon que ce soit dans les pertes massives. Ces enquêtes ont permis de dissiper la crainte qu'un membre de la GRC ait pu être à l'origine des fusillades de Portapique.

Les membres ont également songé à d'autres explications quant aux rapports initiaux selon lesquels l'agresseur conduisait une voiture de police. Lorsque les premiers répondants se sont dirigés vers Portapique, le répartiteur Matthew Russell les a mis à jour au sujet de la « voiture de police<sup>84</sup> ». Il a été mentionné par radio que le véhicule n'était pas une « voiture de police ordinaire »<sup>85</sup> et le gend. Travise Dow a évoqué la possibilité que le véhicule ait été confondu avec une voiture de police et qu'il s'agisse plutôt d'un véhicule similaire appartenant à l'un des huissiers de justice locaux. Ces commentaires ont été consignés dans le journal RAO.

Lors de son appel téléphonique avec la GR Martin Saulnier de la Division J de la GRC (Nouveau-Brunswick), peu avant minuit, le GR Rehill a indiqué que l'agresseur conduisait peut-être une Ford Taurus blanche, possiblement une voiture de location, et qu'une Ford Taurus blanche était abandonnée dans une allée de stationnement à Portapique. Il a également déclaré : « Il pourrait être n'importe où, voler un autre véhicule pour autant qu'on le sache<sup>86</sup>. »

Les superviseurs de la GRC qui ont participé aux premières étapes de l'intervention en cas d'incident critique ont tous convenu qu'ils n'avaient pas envisagé que l'agresseur ait pu fabriquer une réplique d'autopatrouille de la GRC pratiquement impossible à distinguer des véhicules authentiques. Comme l'a dit le GR Rehill, « [L]a photo que nous avons vue le lendemain nous a tous choqués<sup>87</sup>. » L'intervention

s'est déroulée en partant du principe que les membres de la collectivité s'étaient trompés dans leur description, et que la voiture qu'ils avaient décrite était très probablement l'une des anciennes voitures de police de marque Ford Taurus appartenant à l'agresseur. Les autocollants avaient dû avoir été retirés de façon imparfaite, selon eux, de sorte que l'on pouvait voir la trace des anciens autocollants. Dans le volume 5, Services de police, partie A, nous analysons la combinaison de facteurs qui a conduit la GRC à ne pas se fier aux informations pourtant claires et cohérentes fournies par les résident(e)s de Portapique au cours des premières minutes de l'intervention.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Le groupe de commandement de la GRC a conclu à tort que les membres de la collectivité de Portapique s'étaient trompés lorsqu'ils ont déclaré avoir vu l'agresseur conduire un véhicule de la GRC portant tous les autocollants habituels. Ils ont été trop prompts à retenir une explication qui ne tenait pas compte des informations pourtant claires et cohérentes que plusieurs témoins oculaires avaient fournies indépendamment les uns des autres.

#### *Autres démarches d'enquête*

Les démarches d'enquête menées au cours de cette première période de l'intervention critique ont été très modestes. En l'absence d'un commandant sur place et d'une attribution claire de la responsabilité de l'enquête, les membres de la GRC n'ont pas reçu la consigne de recueillir les noms et les coordonnées des personnes qui sont arrivées à hauteur du bouclage de périmètre sur le chemin Portapique Beach, y compris les témoins qui ont rencontré l'agresseur. Pendant plusieurs heures, les membres du groupe de commandement n'ont pas su que M. MacDonald avait survécu à une blessure par balle, ni que M<sup>me</sup> MacDonald était une témoin survivante, et que tous deux connaissaient l'agresseur comme les membres de la collectivité de Portapique. La GRC n'a pas obtenu les renseignements détenus par M. Faulkner, et son identité n'a été révélée que beaucoup plus tard, après qu'une controverse publique a été soulevée au sujet du véhicule blanc qui aurait suivi M. MacDonald hors de Portapique selon son témoignage. Au départ, aucun de ces témoins n'a été interrogé par les enquêteurs de la GRC pour déterminer s'ils

possédaient d'autres renseignements susceptibles de faciliter l'intervention de la police. M. MacDonald a finalement été interrogé à 5 h le 19 avril – l'intervention en cas d'incident critique était encore en cours – alors que M<sup>me</sup> MacDonald n'a été interrogée que le lendemain.

À 23 h 39 le 18 avril, le s.é.-m. MacCallum a contacté Jen MacCallum et lui a demandé de s'assurer que les membres effectuant le bouclage savaient qu'il fallait vérifier tous les véhicules quittant le secteur. À 23 h 41, le répartiteur de la GRC Matthew Russell a transmis l'ordre suivant par radio :

23 h 41 min 35 s – HNI (GRC OP3) : 355 – pour les membres présents là-bas, le sergent d'état-major a conseillé de regarder dans heu, chaque véhicule qui quitte heu, ce secteur – il veut assurer un – une bonne vérification approfondie de chaque, ah – chaque véhicule quittant ce secteur juste au cas où<sup>88</sup>.

« 335 » est le code de la GRC pour le Centre de communications opérationnelles. Là encore, il n'a pas été demandé aux membres de recueillir les coordonnées des conducteurs ou des passagers de ces véhicules. Comme l'a souligné Mallory Colpitts dans la citation que nous avons reprise ci-dessus, les résident(e)s de Portapique n'ont pas été interrogés pour savoir s'ils pouvaient fournir davantage de renseignements sur l'agresseur ou ses véhicules.

### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Les superviseurs de la GRC n'ont pas donné d'instructions en vue de prendre les mesures d'enquête élémentaires lors de l'intervention initiale en cas d'incident critique à Portapique, et n'ont pas désigné de membres participant à l'intervention pour recueillir des renseignements susceptibles de faciliter l'enquête. D'importantes sources de renseignements provenant de la collectivité ont ainsi été ignorées, ce qui a eu des conséquences majeures sur l'intervention en cas d'incident critique.



## Périmètre et bouclage

Le GR Rehill a commencé à donner des instructions pour sécuriser le périmètre à 22 h 44 le 18 avril 2020. À ce moment-là, il était surchargé de travail. En tant que seul superviseur en service, sans commandant sur place à Portapique, il devait superviser les membres du DRAI, établir le bouclage du périmètre, garder l'œil sur les renseignements reçus par le CCO par le biais des appels au 911 et chercher à obtenir des ressources supplémentaires, telles qu'un soutien aérien. Il savait que la gend. Colford était positionnée à l'intersection du chemin Portapique Beach et de la route 2 et qu'elle y était depuis 22 h 32. Le GR Rehill a donné des instructions aux membres affectés aux services généraux de la GRC pour qu'ils établissent un bouclage du périmètre au-delà de l'intersection du chemin Portapique Beach et de la route 2. À 22 h 44, il a ordonné au gend. Chris Grund de mettre en place un autre bouclage sur la route 2, à l'est du chemin Portapique Beach, à la hauteur de Hillview Lane. Comme nous l'expliquons dans le volume 5, Services de police, le gend. Grund ne semble pas avoir compris cette instruction. Au lieu de cela, il s'est dirigé vers le chemin Portapique Beach.

Lors d'un entretien avec le personnel de la Commission, le GR Rehill a justifié ses efforts initiaux pour établir le bouclage du périmètre :

[L]à où j'ai mis en place le bouclage, il y avait d'autres petites rues et d'autres voies, je suppose, ou du gravier, des petites routes de gravier. Mais selon la cartographie, il ne pouvait pas se rendre à la route à partir de là. Il y avait – il me semblait qu'il n'y avait qu'une seule entrée et une seule sortie. Il y a d'autres routes qui – dans la collectivité, mais vous devez emprunter cette route pour vous rendre à la route principale... Il faut sortir par le chemin Portapique Beach, qui va vers la route principale, et les autres, on ne peut pas accéder à la route principale selon la cartographie que j'avais. Donc, c'est là que j'ai fait installer tout le bouclage. Mais encore une fois, sans connaissance locale, et comme, peut-être qu'il aurait pu emprunter un petit chemin de terre, je ne sais pas, d'accord. Et ce sont les défis auxquels nous sommes confrontés dans la police rurale...<sup>89</sup>

Pendant que la gend. Colford apportait son soutien aux MacDonald, M<sup>me</sup> MacDonald l'a informée qu'il existait un autre chemin pour sortir de Portapique. Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, la gend. Colford a transmis cette information par radio à 22 h 48. Elle a adressé son message aux membres de Millbrook, qui se

déplaçaient alors vers l'ouest en direction de Portapique. Aucun des membres de Millbrook ne se souvient avoir entendu le message de la gend. Colford. De plus, ni la répartition ni un superviseur n'ont consigné cette information importante dans le journal de l'incident. Elle a tout simplement été perdue. Lors de son témoignage, le GR Rehill a été interrogé sur la transmission radio de la gend. Colford. Il a répondu qu'il avait peut-être entendu ce message, mais que, dans son esprit, à 22 h 48, « Grund était en route... Je le voyais déjà se diriger vers Hillview Lane » – c'est-à-dire en roulant sur la route 2, à l'est de Portapique. À partir de cet emplacement, il aurait sécurisé le périmètre est, bien au-delà de la « blueberry field road »<sup>90</sup>.

Le groupe de commandement ne s'est pas rendu compte que le périmètre est n'était en fait pas sécurisé avant environ 5 h le 19 avril. Nous expliquons dans le volume 5, Services de police, que, si un commandant sur place efficace avait été présent, cette faille dans le bouclage du périmètre aurait été repérée bien plus tôt.

D'autres membres du groupe de commandement ont également estimé que le bouclage du périmètre était une priorité. À 23 h 12, le s.é.-m. Carroll a diffusé un message : « Assurez-vous qu'on peut le cerner dans ce secteur avant que le CIC [commandant des interventions critiques] arrive sur la scène<sup>91</sup>. » L'une des priorités du s.é.-m. MacCallum à ce moment-là était de superviser l'établissement et le maintien d'un bouclage du périmètre autour de Portapique pour empêcher l'agresseur de s'échapper. Il avait l'intention de présenter son analyse au s.é.-m. West afin de l'aider lorsqu'il prendrait le commandement. Le s.é.-m. MacCallum a commencé cette analyse vers 23 h 30 et a élaboré « son profil initial [de l'agresseur] / ses cartes » au cours des heures suivantes<sup>92</sup>. Il a conclu que la seule voie permettant de sortir de Portapique à bord d'un véhicule était le chemin Portapique Beach.

L'impossibilité pour le s.é.-m. MacCallum d'accéder aux outils de cartographie ou de les exploiter correctement au sein du détachement de Bible Hill a considérablement entravé ses efforts. Dans son témoignage, le s.é.-m. MacCallum a relaté une série de difficultés frustrantes au cours desquelles il a tenté, sans succès, d'accéder au SIRI et aux outils de cartographie connexes sur un certain nombre d'ordinateurs avant de finalement trouver un ordinateur sur lequel il pouvait ouvrir une session, mais sans pouvoir accéder aux fonctions de cartographie plus utiles du logiciel Pictometry auquel la GRC est abonnée.

Pictometry est un système de renseignement visuel qui utilise la photographie aérienne pour créer des « cartes » aériennes d'une zone donnée en 3 D. Dans un rapport complémentaire produit par les enquêteurs de la Commission sur les cartes du secteur de Portapique qui étaient disponibles via Pictometry en avril 2020, la

« blueberry field road » apparaît très nettement. Bien que le s.é.-m. MacCallum connaissait Pictometry et aurait souhaité y avoir accès, le s.é.-m. Carroll ne l'avait jamais utilisé. L'insp. int. Halliday, qui assignait les tâches au s.é.-m. MacCallum et au s.é.-m. Carroll, ne connaissait pour ainsi dire pas cet outil. Le GR Rehill a établi le bouclage du périmètre principalement sur la base de la carte du Système intégré de répartition de l'information (SIRI), qui lui permettait également de voir l'emplacement de certains véhicules de la GRC.

Le s.é.-m. MacCallum a passé près d'une demi-heure à essayer de trouver un ordinateur qui lui permettrait accéder au SIRI. Il a finalement décroché une carte accrochée à un des murs du détachement et l'a placée sur une table pour que lui et le s.é.-m. Carroll puissent y dessiner à la main leur plan de bouclage du périmètre. Le travail sur les points de bouclage du périmètre à Portapique s'est poursuivi toute la nuit.

Nous savons maintenant que l'agresseur a emprunté la voie mentionnée par M<sup>me</sup> MacDonald pour quitter Portapique juste avant que la gend. Colford ne partage cette information par radio. Comme nous l'expliquons dans le volume 5, Services de police, le gend. Grund a probablement croisé l'agresseur sur la route 2 à l'ouest de Great Village, mais il n'aurait pas eu la possibilité d'établir un bouclage du périmètre à Hillview Lane avant que l'agresseur ne passe par là. Étant donné la séquence des événements, l'information concernant la possible sortie par la « blueberry field road » n'aurait peut-être pas empêché l'agresseur de s'échapper ou permis aux membres de la GRC de l'intercepter. Néanmoins, la conviction que le chemin Portapique Beach était la seule voie de sortie de Portapique et que le périmètre est de Portapique était bouclé a pesé sur d'autres décisions et actions entreprises au cours de la nuit du 18 au 19 avril. Nous exposons en détail les conséquences de cette erreur dans le chapitre 3.

### PRINCIPALE CONSTATATION

Les membres de la GRC ne connaissaient pas bien la géographie de Portapique, et beaucoup n'y étaient jamais allés avant le 18 avril 2020. La GRC n'a pas cherché à obtenir des informations des résident(e)s locaux concernant les routes secondaires, et les informations communiquées par un membre qui se trouvait sur les lieux ont été négligées.

**PRINCIPALE CONSTATATION**

Les efforts du commandement de district pour concevoir le bouclage du périmètre ont été entravés par des difficultés informatiques au Détachement de Bible Hill. De plus, les superviseurs de la GRC n'étaient pas tous formés à la technologie cartographique à laquelle la GRC a recours.

**PRINCIPALE CONSTATATION**

Au cours de l'intervention initiale en cas d'incident critique, et en l'absence d'un commandant sur place ou d'un superviseur de district en service, le GR Rehill a été surchargé de travail.

**Priorités en matière de protection des vies humaines**

Lors d'une intervention critique, la préservation de la vie humaine est l'objectif le plus important pour chaque décideur. Le surint. Wallace Gossen, de la Police régionale de York, en Ontario, possède une grande expérience en matière d'interventions critiques et enseigne également le commandement des interventions critiques au Collège canadien de police. Au cours d'une table ronde sur les interventions en cas d'incident critique, il a expliqué comment la police définit les priorités en matière de protection des vies humaines :

[L]es priorités en matière de protection des vies humaines d'un commandant [des interventions critiques] sont exactement les mêmes que celles d'un agent de première ligne. Il s'agit de [protéger] la population, les agents et le sujet. Ainsi, lorsqu'ils prennent des décisions... tout est contextualisé dans ce cadre<sup>93</sup>.

Le surint. Gossen a expliqué que les commandants des interventions critiques apprennent à donner la priorité aux actions nécessaires pour sauver des vies humaines, en particulier les vies des civils, dans leur prise de décision. Les membres du DRAI présents à Portapique ont agi conformément à une politique de la GRC qui vise à respecter ce principe en exigeant des membres affectés aux services

généraux qu'ils se dirigent vers un lieu de menace active, là où peut se trouver, par exemple, un tireur actif, afin de l'empêcher de causer d'autres dommages. Cependant, les priorités en matière de protection des vies humaines consistent également à sauver des vies, par exemple en évacuant les personnes qui peuvent l'être en toute sécurité ou en trouvant et en soignant les personnes blessées.

Au cours de l'intervention initiale à Portapique et pendant plusieurs heures par la suite, la GRC souhaitait trouver et arrêter l'agresseur. Cette priorité a exclu les tâches de sauvetage, comme la recherche et l'évacuation des membres de la collectivité, ou la recherche des victimes potentiellement blessées mais vivantes. À 23 h, la GRC avait connaissance de quatre décès (Greg Blair, Jamie Blair, Lisa McCully et Corrie Ellison). Elle détenait l'information selon laquelle Andrew MacDonald avait reçu un coup de feu des mains de l'agresseur et avait été transporté à l'hôpital, bien que cette information ne soit pas connue de tous les membres du groupe de commandement. Ils savaient également que quatre enfants s'étaient réfugiés ensemble à Portapique et qu'une personne, Clinton Ellison, était portée disparue et se cachait peut-être dans les bois.

Comme nous l'avons vu, les actions des membres de la collectivité ont consisté à avertir les autres des incendies et des bruits de coups de feu, et beaucoup ont activement cherché à s'enquérir de leurs voisins et amis. Nous décrivons à présent les efforts déployés par la GRC pour protéger les résident(e)s de Portapique.

### *Actions entreprises pour protéger les résident(e)s de Portapique*

À 22 h 47 le 18 avril, le s.é.-m. Carroll a contacté la superviseuse de la répartition du CCO, Jen MacCallum, pour demander si les membres de la collectivité de Portapique pouvaient être contactés par le biais du système du 911 et informés ainsi qu'ils devaient rester à l'abri chez eux. Le système du 911 du CCO ne permet pas de contacter systématiquement les résident(e)s d'une collectivité, et le recours à ce processus n'est pas courant. Lorsqu'on leur demande de le faire, les employés du CCO s'engagent dans un processus laborieux : « [O]n regarde les cartes, on regarde les adresses, on fait des recherches dans notre système de gestion des dossiers, on trouve les numéros de téléphone...<sup>94</sup> » Selon M<sup>me</sup> Williston, les employés « procédaient à l'aveuglette<sup>95</sup> ». L'OCC n'a pu joindre que trois ou quatre personnes de cette manière.

À l'approche de minuit, les membres du DRAI ont discuté de ce qu'il fallait faire pour les enfants Blair et McCully, qui étaient à ce moment-là réfugiés dans le

sous-sol de la maison des McCully à Portapique. Le GR Rehill a suggéré d'évacuer les enfants ou de demander à un membre de la GRC de rester avec eux :

23 h 46 min 42 s – HNI (GRC OP3) : 355 ici – Est-ce que quelqu'un est avec les enfants, les enfants dans la maison?

23 h 46 min 47 s – Gend. PATTON (H-05B07/H-BH P07 : 10-10 [négatif].

23 h 46 min 53 s – Gend. MERCHANT (H-05B02/H-SW P10) : C'est ce qu'on dit; on a entendu des coups de feu alors on est partis voir. On pense que quelqu'un devrait y retourner et rester avec eux.

23 h 47 min 6 s – Gend. BESELT (H-05B02/H-BH P08) : Ou les faire sortir de là... comme ça, on n'aurait plus à s'inquiéter d'eux du tout.

23 h 47 min 7 s – Gend. MERCHANT (H-05B02/H-SW P10) : 10-4 [affirmatif].

23 h 47 min 12 s – S.é.-m. REHILL (GRC OP7) : Si on peut, les gars, les sortir de là si c'est sécuritaire, sinon, quelqu'un doit rester et les protéger. Ces trois enfants, auraient-ils été témoins de la fusillade?

23 h 47 min 20 s – Gend. PATTON (H-20B07/H-BH P07): Ouais, 10-4. Deux enfants sont ceux du voisin, ils ont confirmé – les parents sont décédés. Et, les deux autres enfants dans la maison, on suppose que leurs parents sont décédés – pelouse avant.

23 h 47 min 40 s – Gend. BESELT (H-05B40/H-BH P08) : Les deux enfants des voisins sont, je crois, ceux qui ont appelé en premier; le heu, le père est sur la terrasse et la mère dans la chambre.

23 h 47 min 57 s – Gend. BESELT (H-05B57/H-BH P08) : Je ne veux pas qu'il mette le feu à cette maison pendant que ces enfants sont là. Envoyons quelqu'un, deux voitures<sup>96</sup>.

Quelques minutes après cette conversation, le serg. O'Brien a ordonné à deux membres qui étaient postés à l'intersection du chemin Portapique Beach et de la route 2 de se rendre à la résidence des McCully pour s'assurer que les enfants étaient en sécurité. L'un des membres du DRAI, le gend. Patton, a expliqué aux membres : « Le mot de code pour ces enfants est "pineapple" [ananas] – ils ne sortiront pas sans entendre "pineapple"<sup>97</sup>. » Le gend. Grund et le gend. Neil, sont

immédiatement entrés dans Portapique à pied et se sont dirigés vers la maison des McCully.

L'évacuation des enfants Blair et McCully a eu lieu après minuit et est décrite au chapitre 3.

La GRC a entrepris certains efforts pour alerter les résident(e)s de Portapique de la situation dangereuse qui prévalait dans leur collectivité. Les membres du DRAI ont conseillé aux personnes qu'ils rencontraient de quitter Portapique et ont frappé à la porte de certaines résidences alors qu'ils traversaient la collectivité. Certains préposés aux appels du 911 ont conseillé aux résident(e)s de Portapique qui les appelaient de verrouiller leurs portes et de ne pas s'approcher des fenêtres. Toutefois, le groupe de commandement n'a pas pensé à faire systématiquement le tour des maisons de Portapique, que ce soit pour demander aux résident(e)s de se mettre à l'abri ou pour rechercher des victimes qui auraient pu être blessées sans être tuées. Cette approche constitue un échec important dans la mise en œuvre de la priorité consistant à préserver les vies humaines.

### *Soutien aux premiers répondants*

Le groupe de commandement de la GRC et le CCO avaient la responsabilité de fournir des renseignements pertinents aux membres qui sont intervenus, y compris les membres du DRAI et ceux qui ont participé à l'établissement et au maintien du bouclage du périmètre. Dans le cadre de nos procédures, Kerry Murray-Bates a expliqué le rôle important joué par le CCO pour veiller à ce que les membres qui interviennent soient bien informés. M<sup>me</sup> Murray-Bates est gestionnaire des communications au centre de communications de la police de Toronto (centre de prise d'appels pour la sécurité du public du 911 de la ville de Toronto). Elle a expliqué que les préposés aux appels doivent être formés pour enregistrer tous les propos tenus par une personne composant le 911, ainsi que leurs propres observations – par exemple, les sons ou bruits de fond. Le répartiteur, à son tour, doit transmettre cette information aux membres qui interviennent avec le moins de réinterprétation possible. Les répartiteurs sont également responsables de la saisie des informations partagées par les membres qui interviennent :

50 % du travail du répartiteur est de donner, mais aussi de recevoir de l'information, et de s'assurer que tout le monde qui doit être dans le coup reçoive cette information. Donc souvent, les répartiteurs vont répéter

ce que les policiers ont dit et donc, ils vont le répéter, donc, c'est diffusé deux fois<sup>98</sup>.

Le canal de communication doit fonctionner dans les deux sens : les répartiteurs doivent également écouter et assimiler les renseignements communiqués par les personnes présentes sur les lieux. Les commandants sur place aident à la gestion ordonnée des renseignements qui circulent entre les membres qui interviennent et ceux qui ne sont pas sur place.

À 23 h 15, les membres du DRAI présents sur le terrain à Portapique ont demandé des instructions au GR Rehill sur la façon de procéder :

23 h 14 min 36 s – Gend. BESELT (H-05B06/H-BH P08) : Sergent d'état-major REHILL, voulez-vous qu'on reste ici sans bouger parce que, si c'est un tireur actif, je ne veux pas... je ne sais pas où il est en ce moment.

23 h 14 min 45 s – S.é.-m. REHILL (GRC OP7) : 10-4. La meilleure chose à faire est de se mettre à couvert sur place du mieux qu'on peut, le GTI est en route. Hum, le sergent d'état-major HALLIDAY se dirige vers Colchester. Faisons de notre mieux pour rester en sécurité jusqu'à ce que le GTI arrive<sup>99</sup>.

À 23 h 45 min 29 s, le gend. Neil a demandé qui commandait les opérations de la GRC à Portapique. Il a demandé l'avis du gestionnaire des risques sur ce que les membres situés au bout du chemin Portapique Beach et de la route 2 devraient faire :

23 h 45 min 29 s – Gend. NEIL (H-30B05/H-PC P12) : Je ne sais pas qui commande.

23 h 45 min 35 s – S.é.-m. CARROLL (H-BH P03) : Le sergent d'état-major REHILL commande, les gars. Le sergent d'état-major REHILL commande.

23 h 45 min 41 s – Gend. NEIL (H-30B05/H-PC P12) : Sergent d'état-major REHILL, ici NEIL, nous avons cinq membres à l'entrée du chemin Portapique Beach, au numéro 2. Dites-nous quoi faire<sup>100</sup>.

Selon les notes prises par le s.é.-m. Halliday, celui-ci a appelé le serg. O'Brien à 23 h 50 et lui a demandé de communiquer par radio avec les membres de la GRC



au sujet d'une éventuelle interaction avec l'agresseur. On a rappelé aux membres leur autorité pour « interpellé si possible et utiliser la force nécessaire pour arrêter la menace<sup>101</sup> ». Le serg. O'Brien a diffusé le message suivant sur le canal radio de Colchester à 23 h 59 min :

23 h 59 min 1 s – Serg. O'BRIEN (H-BH P05) : Tous les membres sur place, si vous rencontrez le suspect, vous devez l'interpeller, s'il n'obéit pas à vos ordres, si vous sentez qu'il y a une menace, vous devez utiliser toute la force raisonnable pour éliminer la menace. Tout le monde a compris<sup>102</sup>?

Les répartiteurs et deux membres intervenants ont répondu qu'ils avaient bien reçu cette information.

Dans le volume 5, Services de police, nous revenons sur la question des communications entre les membres intervenants et les répartiteurs et membres de la GRC se trouvant à distance de la scène. Dans cette section, nous évaluons la qualité du soutien que le CCO et le groupe de commandement ont offert aux premiers répondants.

### *Décision concernant la deuxième intervention du DRAI*

À 23 h 20 min 8 s, le gend. Grund a envoyé un message radio depuis l'extrémité du chemin Portapique Beach, demandant si un deuxième groupe de membres du DRAI devait être envoyé à Portapique. Le GR Rehill n'a pas répondu immédiatement à son message. À ce moment-là, le GR Rehill avait appelé la cap. Lisa Croteau, l'agente d'information qui était en service, pour lui faire part de la situation et l'avertir de la probabilité de demandes d'information imminentes à ce sujet de la part des médias.

Moins d'une minute plus tard, le gend. Grund a de nouveau diffusé un message au gestionnaire des risques, indiquant qu'un autre groupe de membres de la GRC pourrait être envoyé à Portapique. Le serg. O'Brien lui a répondu en lui demandant d'attendre, car il craignait des tirs croisés de type « bleu sur bleu ». L'expression « bleu sur bleu » désigne une situation dans laquelle un policier fait par mégarde usage de la force contre un autre policier.

La demande du gend. Grund de former un deuxième groupe DRAI constituait un point de décision majeur pour le commandement de la GRC. Un groupe de trois membres se tenait prêt à entrer à Portapique, soit pour participer à la recherche

de l'agresseur, soit pour secourir les enfants. Cependant, la GRC ne disposait pas de la technologie nécessaire pour permettre aux superviseurs de suivre les membres intervenant à pied. En outre, le gestionnaire des risques, qui aurait pu être en mesure de coordonner et de surveiller les mouvements de plus d'un groupe, était déjà débordé. Le commandement ne bénéficiait toujours pas de ressources de soutien suffisantes. Étant donné que les répondants ont dû intervenir dans une zone chaude où l'obscurité et le chaos régnaient, dans un endroit que la plupart d'entre eux ne connaissaient pas du tout, il existait peut-être des raisons suffisantes pour ne pas approuver la formation d'un second groupe DRAI à ce moment-là. Toutefois, cette position initiale aurait dû être réévaluée en fonction des priorités en matière de protection des vies humaines.

### **PRINCIPALE CONSTATATION**

La GRC n'a pas déployé d'efforts efficaces et systématiques pour alerter les résident(e)s de Portapique de la menace que représentait l'agresseur, ou pour rechercher des victimes blessées potentielles. Les membres de l'équipe de déploiement rapide, action immédiate (DRAI) qui sont intervenus au départ se sont concentrés sur la recherche de l'agresseur, un objectif pertinent pour ce groupe. Cependant, la prise de décision globale du commandement n'a pas pris en compte de manière adéquate la meilleure façon de protéger et, si nécessaire, de secourir les résident(e)s de Portapique.

### **Ressources supplémentaires**

Le GR Rehill et les superviseurs du CCO ont continué à chercher des ressources supplémentaires dans le cadre de l'intervention en cas d'incident critique. Ils ont notamment tenté d'obtenir une participation et un soutien aériens auprès de la Division J de la GRC du Nouveau-Brunswick.

#### *Soutien aérien*

À 23 h 10 le 18 avril 2020, la superviseuse de la répartition du CCO, M<sup>me</sup> MacCallum, a appelé le gestionnaire des risques de la Division J, le s.é.-m. Martin Saulnier, pour

demander le soutien du Service de l'air de la région de l'Atlantique de la GRC. Le GR Saulnier a indiqué qu'il se renseignerait sur la disponibilité du Service et rappellerait. Moins de dix minutes plus tard, le Service a fait savoir que l'hélicoptère au Nouveau-Brunswick était « hors service ». Il avait été démonté en vue d'un entretien régulier et ne serait pas disponible avant le 12 mai.

La superviseure des préposés aux appels du CCO, M<sup>me</sup> Williston, a pour sa part contacté le Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage (CCCOS) de Halifax à 23 h 45 pour demander l'appui d'un aéronef doté d'une capacité infrarouge à vision frontale (FLIR, pour *forward-looking infrared*). Le CCCOS est un service de recherche et de sauvetage basé à Halifax et exploité par l'Aviation royale du Canada (ARC) et la Garde côtière canadienne. Il est chargé de coordonner les opérations de recherche et de sauvetage liées à des incidents aériens et maritimes dans la région de recherche et de sauvetage de Halifax, qui comprend les quatre provinces de l'Atlantique, la moitié est du Québec, la moitié sud de l'île de Baffin au Nunavut et le quadrant nord-ouest de l'océan Atlantique. Le CCCOS est chargé de promouvoir une organisation efficace des services de recherche et de sauvetage et de coordonner la conduite des opérations de recherche et de sauvetage dans une région désignée. Le FLIR, une forme d'imagerie qui révèle une signature thermique, permet, par exemple, de repérer humains et autres mammifères dans les bois la nuit. Le personnel du CCCOS a alors répondu ce qui suit : « aucun de nos appareils d'assistance aérienne n'a de FLIR et ne sortirait pour un tireur actif de toute façon<sup>103</sup> ». Le personnel a suggéré de contacter Transports Canada ou l'une des compagnies aériennes de la province.

Même si l'hélicoptère des Services de l'air de la GRC avait été opérationnel et qu'un pilote avait pu se déployer rapidement, il aurait dû décoller de Moncton. Comme l'agresseur a quitté Portapique avant que le CCO ne s'informe de la disponibilité de l'hélicoptère, il n'aurait pas pu aider à le localiser à l'intérieur du périmètre bouclé. Il aurait pu toutefois aider à localiser Lisa Banfield et Clinton Ellison et fournir une couverture aérienne pendant la nuit pour aider les gendarmes à faire le tour du quartier. S'il avait été disponible, il aurait également pu aider les membres de la GRC à constater que l'agresseur ne se trouvait plus à Portapique. Dès le début, le manque de soutien aérien en temps opportun a nui à l'intervention.

Le groupe de commandement de la GRC n'était pas au courant de cet entretien régulier de l'appareil assurant le soutien aérien de la GRC, et la Gendarmerie n'avait aucune solution de rechange prévue. Le CCO a poursuivi ses efforts pour trouver une autre source de soutien aérien au cours de la nuit et au petit matin du 19 avril; nous aborderons ces efforts et leurs résultats dans les deux prochains

chapitres. Ces efforts, ainsi que le temps et les ressources consacrés à la recherche d'un soutien aérien, ont nui à l'intervention globale en cas d'incident critique. Nous présentons une analyse plus approfondie de l'absence de soutien aérien et de l'information sur les mesures prises par la GRC depuis avril 2020 pour combler cette lacune dans le volume 5, Services de police.

### PRINCIPALE CONSTATATION

Le manque de préparation et de planification de la GRC face à un imprévu affectant le soutien aérien dans un contexte d'incident critique, à savoir l'indisponibilité d'un aéronef pour cause d'entretien, a interféré avec les tâches des employés et du commandement du Centre de communications opérationnelles (CCO). La recherche d'un autre hélicoptère a détourné ce personnel d'autres activités importantes.

#### *Division J de la GRC (Nouveau-Brunswick)*

Peu avant minuit, le GR Saulnier de la Division J a appelé le CCO et a parlé au GR Rehill. En réponse à son offre d'aide, le GR Rehill a indiqué que la Division H disposait actuellement de suffisamment de ressources, mais qu'il pourrait demander sous peu de l'aide et des ressources au commandant des interventions critiques de la Division J.

## Direction de la GRC

Dans le présent Rapport, nous utilisons les termes « direction » ou « dirigeants » pour désigner les officiers de la GRC qui occupent les postes les plus élevés au sein de la Division H, les membres principaux du groupe des Services de police contractuels et autochtones de la Direction générale, les employés civils hauts placés occupant un poste équivalent à ceux de la société civile comme le dirigeant principal des ressources humaines, ainsi que le commissaire et les sous-commissaires

de la GRC. Si ces personnes sont des membres assermentés de la GRC, ce sont des officiers brevetés occupant des postes non syndiqués. La direction supervise l'utilisation et le déploiement des ressources policières, notamment le budget, les employés, les installations et l'équipement, et est responsable de la préparation et de la gestion de ces ressources. Ultimement, la direction est responsable de la qualité des services de police fournis par la GRC, y compris de la qualité de l'intervention en cas d'incident critique.

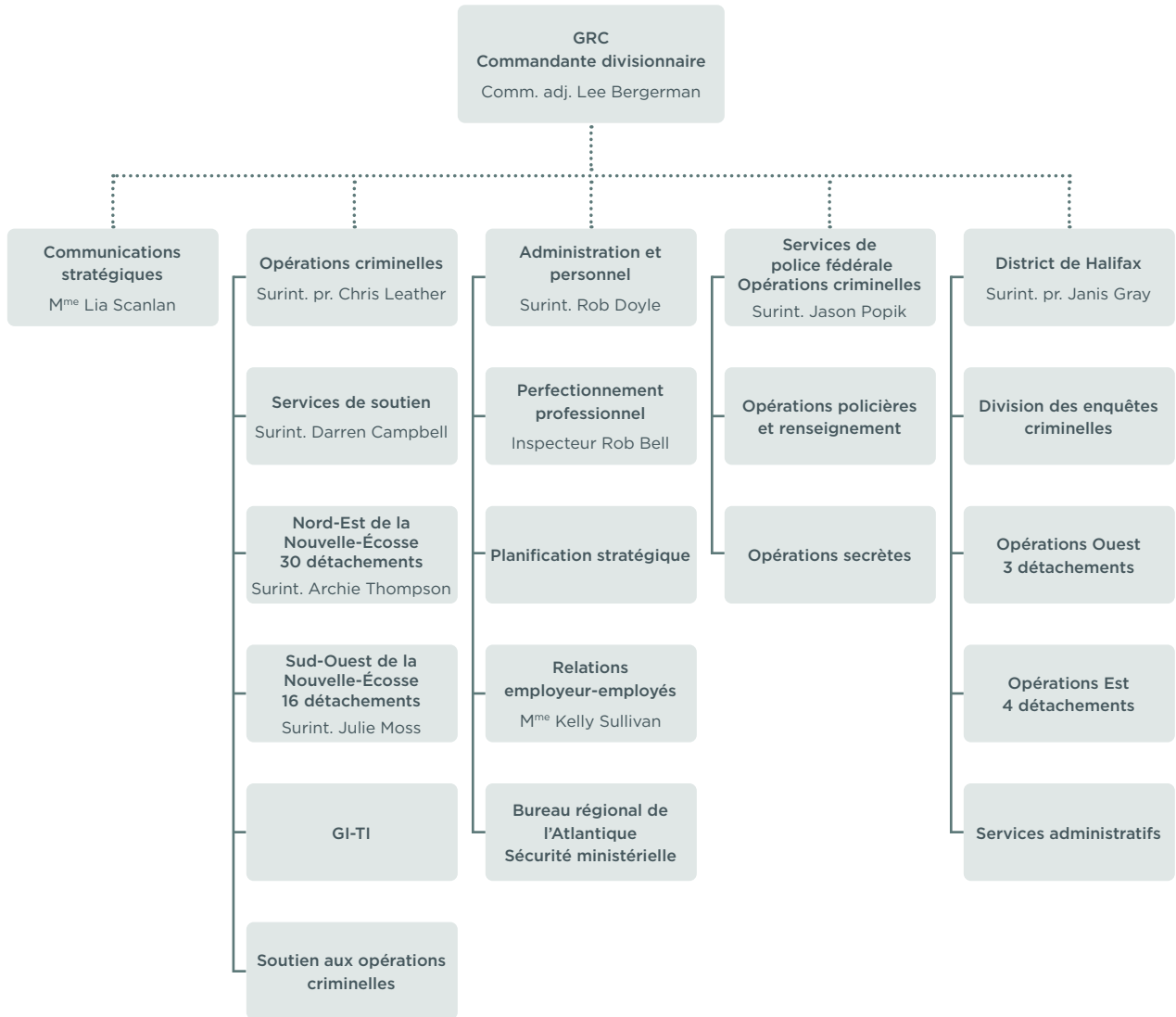
En avril 2020, la comm. adj. Lee Bergerman était la commandante divisionnaire de la Division H et se trouvait au sommet de la chaîne de commandement de la GRC en Nouvelle-Écosse. Le surint. pr. Chris Leather était commandant en second à titre d'officier responsable des opérations criminelles de la GRC. Le surint. Darren Campbell était l'officier responsable des services de soutien et avait le pouvoir d'approuver le déploiement du Dispositif des interventions critiques. L'insp. Don Moser était l'officier responsable adjoint des services de soutien et l'insp. Dustine Rodier était l'officière responsable du Centre de communications et du soutien opérationnel. Enfin, le surint. Archie Thompson était l'officier de police du District du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse, qui englobe le nord de la province.

Lors d'une intervention en cas d'incident critique, les dirigeants peuvent assumer un certain nombre de rôles. En avril 2020, ils étaient chargés d'approuver le déploiement des ressources nécessaires pour soutenir les opérations. Ils étaient également responsables du « breffage en amont » de la chaîne de commandement, pour s'assurer que les officiers supérieurs étaient tenus au courant des informations importantes en temps opportun. Or, au cours des premières phases de l'intervention en cas d'incident critique, de nombreux officiers supérieurs semblaient avoir peu à faire après avoir été informés de ce qui se passait à Portapique et avoir approuvé le déploiement des ressources nécessaires.

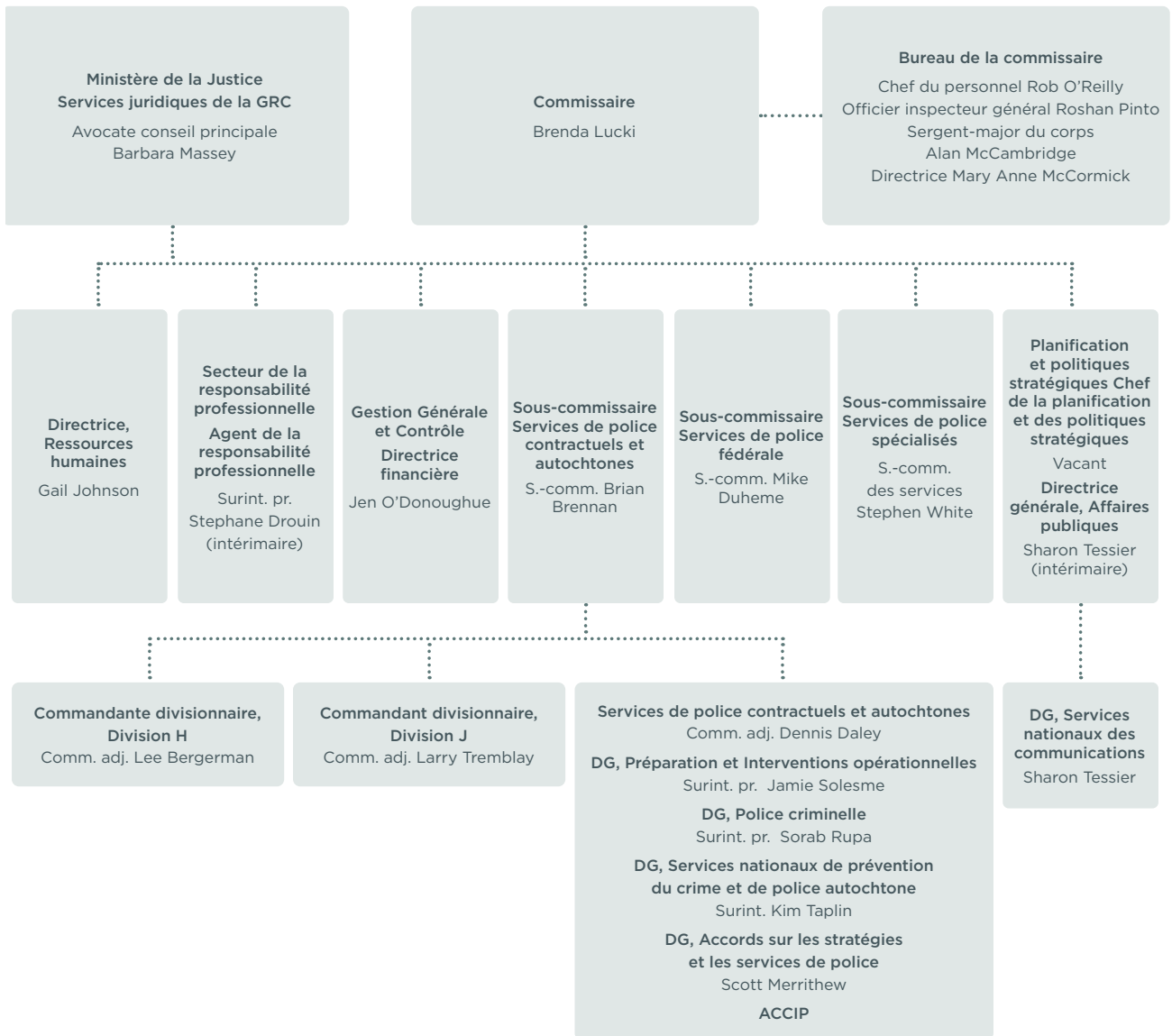
Ainsi, le surint. Campbell a été informé des homicides et de la situation impliquant un tireur actif à Portapique par le s.é.-m. West et a approuvé le déploiement du Dispositif des interventions critiques « avec un minimum de détails » à 22 h 46<sup>104</sup>. À 23 h 8, le surint. pr. Leather a envoyé un texto au surint. Campbell au sujet de la situation. Quelques minutes plus tard, le surint. Campbell lui a répondu par texto et l'a informé que les ressources du Groupe des crimes majeurs étaient déjà réduites et qu'il devait demander l'aide du Groupe des crimes majeurs du District du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse.

À ce moment-là, le surint. pr. Leather n'a pas reçu d'autres informations sur l'incident ou sur les membres qui sont intervenus. Les procédures opérationnelles

Structure de commandement de la Division H de la GRC en avril 2020



Structure nationale de commandement de la GRC en date d'avril 2020  
(extraits pertinents)



normalisées du Groupe des communications stratégiques de la Division H prévoient que l'officier responsable des opérations criminelles est chargé d'informer le Groupe d'un incident majeur tel qu'un homicide. Cependant, c'est le GR Rehill qui a informé la cap. Croteau, l'agente d'information, dans la soirée du 18 avril. À son tour, la cap. Croteau a informé Lia Scanlan, la directrice du Groupe des communications stratégiques, dans la matinée du 19 avril.

La comm. adj. Bergerman a été informée par texto le 18 avril qu'il y avait eu une fusillade, mais n'a reçu des détails à ce sujet qu'au matin du 19 avril.

## Autres organismes participant à l'intervention et communications entre les organismes

Une intervention en cas d'incident critique mobilise inévitablement un large éventail de services de police et d'autres services d'urgence. Certains organismes ont participé à l'intervention dès l'appel initial au 911 et d'autres ont été contactés par la GRC au fur et à mesure que l'incident prenait de l'ampleur pendant la nuit et la journée du 19 avril. Il s'agit notamment des Services de santé d'urgence, des services de pompiers volontaires, du Service de police de Truro et de la Police régionale de Halifax.

### Services de santé d'urgence

Au départ, deux ambulances sont intervenues à Portapique, puis d'autres ont été progressivement envoyées à la Caserne de pompiers de Great Village. Avant minuit, les paramédics des SSU ont pris en charge Andrew et Kate MacDonald, et sont restées à proximité au cas où d'autres victimes survivantes seraient retrouvées. Au volume 5, nous abordons les informations qui ont été communiquées, ou non, aux paramédics et à la répartition des SSU durant les pertes massives, ainsi que les inquiétudes soulevées ultérieurement par le personnel des SSU quant au



manque d'attention accordée par la GRC à l'échange d'informations avec les paramédics et à leur protection.

## Services de pompiers volontaires

Les pompiers volontaires de la brigade des pompiers de Bass River se sont préparés à intervenir pendant les pertes massives. Lors d'un entretien avec la Commission, le chef de la brigade, Alfred Grue, a expliqué qu'il a été informé pour la première fois de l'incident à Portapique lorsque le service de répartition des pompiers, Valley Communications, l'a appelé pour l'en informer. Reconnaisant la gravité et le danger potentiel que suggérait cet appel, le chef Grue s'est réuni avec un petit groupe à la caserne de pompiers, puis s'est rendu au chemin Five Houses, à environ un kilomètre de l'intersection de la route 2 et du chemin Portapique Beach, pour évaluer la situation.

À 23 h 19 le 18 avril, au cours d'un appel avec le s.é.-m. MacCallum portant sur l'emplacement du poste de commandement, le chef Grue a également indiqué que les pompiers de Bass River se trouvaient actuellement « juste en haut de la route par rapport à vos membres ici à Five Houses<sup>105</sup> ». Le s.é.-m. MacCallum a demandé aux pompiers de Bass River de retourner à leur caserne et d'y demeurer pour des raisons de sécurité. Vers minuit, Valley Communications a informé le chef Grue que selon la GRC, la scène n'était pas sûre et que les pompiers volontaires devaient retourner à la caserne. C'est ce qu'ils ont fait.

Les services de pompiers de Bass River ont quant à eux été autorisés à entrer dans Portapique vers midi le 19 avril pour éteindre les « points chauds » de l'incendie<sup>106</sup>.

Le chef Larry Kinsman de la brigade de pompiers volontaires de Great Village et du district a été contacté par la GRC et a confirmé que la caserne de Great Village pouvait accueillir le poste de commandement. Pendant que les membres du DRAI se trouvaient à Portapique, les pompiers volontaires de Great Village se sont préparés dans la caserne de Great Village. Ils ont fourni une assistance informelle à la police, notamment en apportant des vivres. Ils n'ont pas été autorisés à entrer dans Portapique avant environ midi, le 19 avril, où ils ont éteint quelques incendies isolés avec les services de pompiers volontaires de Bass River.

## Police régionale de Halifax

À 23 h 52 le 18 avril 2020, la superviseure de la répartition du CCO, Jen MacCallum, a appelé la Police régionale de Halifax pour l'informer de l'incident de Portapique et de la possibilité que le surplus d'appels au 911 soit réacheminé vers les Services d'urgence intégrés de Halifax. Nous expliquons au chapitre 3 comment la Police régionale de Halifax a pris part à l'intervention en cas d'incident critique pendant la nuit du 18 au 19 avril.

## Service de police de Truro

Le Service de police de Truro n'a pas participé à l'intervention avant les premières heures du 19 avril. Le groupe de commandement de la GRC n'a pas attribué de rôle au Service de police de Truro dans les phases initiales de l'intervention en cas d'incident critique.

Nous abordons nos conclusions sur le rôle des autres organismes et la communication entre organismes au chapitre 6.

# Communications publiques

Les communications publiques constituent un aspect essentiel d'une intervention en cas d'incident critique, et les médias se révèlent un partenaire important pour aider à la communication dans un tel contexte. Le Bureau de gestion des urgences peut également jouer un rôle central en fonction de la nature de l'incident critique.

Dans la présente section, nous présentons l'historique du processus décisionnel de la GRC concernant le système canadien d'alerte en cas d'urgence, connu sous le nom commercial En Alerte. Nous fournissons également un aperçu de la politique de la GRC concernant les communications publiques et les responsabilités en vertu de cette politique, ainsi qu'un compte rendu des mesures que la GRC a prises en ce qui concerne les communications publiques le 18 avril 2020.

## Historique de la prise de décision de la GRC concernant le système En Alerte

Dans leur témoignage devant la Commission, de nombreux membres et officiers de la GRC ont souligné que les 18 et 19 avril 2020, ils ne savaient pas qu'il était possible de diffuser une alerte publique directe aux téléphones cellulaires en Nouvelle-Écosse afin d'avertir la population d'une menace active. L'enquête de la Commission a révélé que des décisions que la Division H de la GRC a prises en 2011-2012 ont tracé un parcours qui a empêché la GRC d'adopter le programme En Alerte comme outil de messagerie de sécurité publique. Début 2012, Mark Furey était sergent d'état-major et gestionnaire du programme d'urgence de la GRC. (Au moment des pertes massives, il avait quitté la GRC et occupait le poste de ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse.) En 2011, le s.é.-m. Furey a rédigé une note d'information à l'intention de l'officier des services de soutien et de l'officier responsable des opérations criminelles recommandant que la Division H examine une proposition faite par le Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse concernant l'utilisation par la GRC d'un système d'alerte publique. Il a ensuite élaboré son analyse sous la forme d'une nouvelle note d'information. Dans un entretien avec le personnel de la Commission, M. Furey a fait état de nombreuses discussions où son engouement vis-à-vis des possibilités offertes par un système d'alerte public était loin d'être partagé. En effet, ses supérieurs n'étaient pas favorables à ce que la GRC ait accès à cet outil pour diffuser des messages de sécurité publique. À l'époque, la plupart envisageaient de l'utiliser uniquement pour les catastrophes naturelles et météorologiques. M. Furey a indiqué à la Commission qu'on ne lui avait pas fourni la raison de cette opposition de la part de ses supérieurs, mais que cette expérience avait contribué à sa décision de prendre une retraite anticipée de la GRC.

Nous nous penchons sur les évolutions ultérieures du système En Alerte et sur les efforts déployés par le Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse pour informer la GRC des utilisations possibles de ce programme dans le volume 5, Services de police. Pour l'instant, il suffit de noter que les 18 et 19 avril 2020, le CCO et le groupe de commandement ne savaient pas que le programme En Alerte pouvait être utilisé pour diffuser des informations publiques sur une menace active. Pour cette raison, ils n'ont pas envisagé de l'utiliser pendant les premières heures des pertes massives.

## Politique et responsabilités de la GRC en matière de communications publiques

Selon les instructions/procédures opérationnelles normalisées de la GRC au sujet des relations médias pour les gestionnaires des risques, « [l]a GRC a le devoir d'informer le public sur les questions de sécurité publique<sup>107</sup> ». Le document indique en outre :

Veuillez noter que s'il s'agissait d'une question importante de sécurité publique ou d'intérêt public (homicide, etc.), le Groupe des Communications stratégiques serait mobilisé par l'officier responsable des opérations criminelles pour gérer les situations de cette nature<sup>108</sup>.

Comme nous l'avons fait remarquer, le surint. pr. Leather n'a pas fait appel au Groupe des communications stratégiques dans la soirée du 18 avril. Le Groupe a été sollicité d'une autre manière dans la matinée du 19 avril.

Le Groupe des communications stratégiques de la Division H – souvent appelé « Comm strat » – est responsable des communications publiques. Ce groupe rédige les communiqués de presse et les communications de la GRC au public, les fait traduire, les envoie aux agences de presse et publie l'information sur le site Web et via les comptes Facebook et Twitter de la GRC. Il est également chargé d'assurer la liaison avec les médias et les autres parties prenantes.

Au moment des pertes massives, la GRC a surtout utilisé Twitter et Facebook pour communiquer avec les médias et directement avec la population. Lorsque des détachements ou des commandants des interventions critiques décident de diffuser des messages à la population, ils fournissent l'information qui peut être transmise au Groupe des communications stratégiques, qui lui, diffuse le message. Le Groupe utilise également une liste de distribution par courriel pour envoyer des communiqués à « toutes les agences de presse<sup>109</sup> ».

### Diffusion d'un message d'urgence

À 23 h 16 le 18 avril 2020, le cap. int. Beselt a communiqué par radio depuis Portapique pour demander si une alerte d'urgence pouvait être diffusée pour demander aux résident(e)s de rester à l'abri chez eux. Le GR Rehill a répondu qu'on aurait

recours à la carte du 911 pour avertir les résident(e)s du secteur. Le s.é.-m. MacCallum et le s.é.-m. Carroll ont alors cru que le CCO disposait d'une grande capacité technologique pour contacter les résident(e)s d'un secteur donné, ce qui n'était pas le cas en réalité. Ils ne savaient pas à quel point ce système était inefficace ni le peu de personnes qui ont effectivement été averties.

À 23 h 20 min 56 s, le GR Rehill a contacté à son domicile la cap. Lisa Croteau, l'agente d'information de la GRC du Groupe des communications stratégiques qui était alors de service, pour l'informer de l'évolution de la situation à Portapique. Environ 10 minutes plus tard, le serg. Andy O'Brien a communiqué avec la cap. Croteau « pour demander que des messages soient diffusés sur les médias sociaux afin de conseiller aux gens de rester chez eux, car il y avait un tireur actif dans le secteur<sup>110</sup> ». La cap. Croteau, en décrivant la demande, a déclaré : « Il m'a dit qu'il voulait que je diffuse un message sur Twitter disant que les habitants du secteur de Portapique devaient se mettre à l'abri<sup>111</sup>. »



Gazouillis publié par la GRC de la N-É. sur le compte Twitter dans la soirée du 18 avril 2020. Envoyé à 23 h 32, le gazouillis indique « La #GRCNE répond à une plainte relative à des armes à feu dans le secteur de #Portapique. (Chemin Portapique Beach, chemin Bay Shore et chemin Five Houses) Il est demandé au public d'éviter le secteur et de se barricader à la maison, portes verrouillées, pour le moment. » : COMM0013645

À 23 h 32, le 18 avril, la GRC a publié le premier gazouillis au sujet des pertes massives. Ce texte a été préparé par le Groupe des communications stratégiques à partir d'une banque existante de messages destinés aux médias sociaux et a été approuvé par le serg. O'Brien. Ce message disait que la GRC « répond à une plainte relative à des armes à feu dans le secteur de #Portapique. (Chemin Portapique Beach, chemin Bay Shore et chemin Five Houses.)<sup>112</sup> ». Il était « demandé au public d'éviter le secteur et de se barricader à la maison, portes verrouillées, pour le moment<sup>113</sup> ».

#La GRCNE répond à une plainte relative à des armes à feu dans le secteur de #Portapique. (Chemin Portapique Beach, chemin Bay Shore et chemin Five Houses.) Il est demandé au public d'éviter le secteur et de se barricader à la maison, portes verrouillées, pour le moment.

Le gazouillis a été publié une heure et demie après que Jamie Blair eut composé le 911 pour signaler l’homicide de son mari Greg, et que M<sup>me</sup> Blair eut été présumée morte. Deux autres homicides, ceux de Lisa McCully et de Corrie Ellison, avaient été confirmés par les membres du DRAI. L’expression « répond à une plainte relative à des armes à feu » ne reflétait en rien le danger de sécurité publique suscité par la perpétration de quatre homicides dans un laps de temps aussi court, ni le fait que l’auteur de ces meurtres était toujours en fuite et potentiellement actif.

### PRINCIPALE CONSTATATION

La GRC a sérieusement minimisé la menace que représentait l’agresseur dans la soirée du 18 avril 2020 et les risques connexes pour la population dans ses communications publiques.

Nos autres constatations et recommandations se trouvent au chapitre 1 du volume 4, Collectivités.

## État de la situation à minuit le 18 avril 2020

Les pertes massives ont commencé par les voies de fait commises par l’agresseur à l’endroit de Lisa Banfield, sa conjointe de fait. Malgré ses blessures graves à la suite des voies de fait – et les tentatives de l’agresseur pour la garder prisonnière – M<sup>me</sup> Banfield a néanmoins pu s’échapper avant que l’agresseur ne mette le feu à l’entrepôt et ne commette un premier meurtre. Ni les premiers répondants, ni le CCO, ni les membres de la GRC n’avaient connaissance de ces faits.

Les membres de la collectivité ont joué un rôle crucial dans l’intervention initiale face à l’escalade de la violence chez l’agresseur, qui s’est traduite par 13 décès et un blessé à Portapique. La GRC n’a pas reconnu à leur juste valeur le rôle central des membres de collectivité et les renseignements indispensables qu’ils pouvaient fournir dans l’intervention.

Intervenants d'urgence formés, les premiers répondants de la GRC ont agi de façon satisfaisante lorsqu'ils ont mis en place le déploiement rapide pour action immédiate (DRAI) afin de localiser et de stopper la menace active et d'établir un premier bouclage de périmètre près de l'intersection du chemin Portapique Beach et de la route 2. Ces membres ont agi avec beaucoup de courage dans un contexte de dangerosité extrême. Le défaut de la GRC d'affecter un commandant sur place a toutefois créé des lacunes dans l'intervention initiale en cas d'incident critique. Ces lacunes ont fait en sorte que certains aspects de l'intervention n'ont pas été bien coordonnés et que des tâches importantes, comme l'identification des témoins oculaires et l'indication de la nécessité de mener des entretiens, ont été négligées. Au cours de la dernière heure du 18 avril, des membres supplémentaires d'autres détachements de la GRC des comtés de Colchester et de Cumberland sont arrivés sur les lieux, tout comme les membres du Groupe tactique d'intervention de la GRC.

Le CCO et les commandants de la GRC ont pris des décisions et des mesures en disposant de peu d'information, comme c'est généralement le cas aux premières phases d'une intervention critique. Ces limitations ont été aggravées par des défaillances systémiques dans la collecte précise et complète des informations fournies par les membres de la collectivité et dans la communication de celles-ci à travers la chaîne de commandement, en vue d'une prise d'action. La mauvaise connaissance de la géographie de Portapique a nui à l'intervention, et ces inexactitudes ont été aggravées par l'incapacité du groupe de commandement de la GRC à accéder aux outils de cartographie et à obtenir des informations auprès des résident(e)s locaux.

La GRC n'a établi un commandement des interventions critiques que plus de trois heures après le premier décès. Les conséquences de ce retard préoccupant ont été aggravées par le fait que la GRC n'a pas clairement attribué les rôles et les responsabilités au sein du groupe de commandement ad hoc au cours de cette période cruciale. Le processus de déclenchement du Dispositif des interventions critiques était lourd, nécessitant de nombreux appels téléphoniques individuels aux superviseurs et aux ressources spécialisées et le manque de soutien aérien en temps opportun a nui aux efforts policiers.

Au cours de l'intervention initiale à Portapique et pendant plusieurs heures par la suite, la GRC souhaitait trouver et arrêter l'agresseur. Cette priorité a exclu les tâches de sauvetage, comme la recherche, l'alerte et l'évacuation des membres de la collectivité, ou la recherche des victimes potentiellement blessées mais vivantes. De plus, La GRC a sérieusement minimisé la menace que représentait l'agresseur

dans la soirée du 18 avril et les risques connexes pour la population dans ses communications publiques via Twitter.

Un large éventail de services de police et d'autres services d'urgence se sont joints à l'intervention en cas d'incident critique. Certains organismes ont participé à l'intervention dès l'appel initial au 911 et d'autres ont été contactés par la GRC au fur et à mesure que l'incident prenait de l'ampleur pendant la nuit et la journée du 19 avril. Il s'agit notamment des Services de santé d'urgence, des services de pompiers volontaires, du Service de police de Truro et de la Police régionale de Halifax. Pendant cette période initiale, le travail de certains services d'urgence a été entravé en raison des risques directs et immédiats que représentait l'agresseur : un tireur actif et des incendies intenses et non contrôlés.

Alors que minuit marquait le passage du 18 au 19 avril, treize membres de la collectivité de Portapique étaient morts et deux autres victimes souffraient de blessures corporelles. Les enfants Blair et McCully se cachaient au sous-sol de la maison des McCully, où ils avaient été rejoints par des membres de la GRC. Les enfants Blair savaient que leurs parents avaient été tués, tandis que les enfants McCully craignaient que leur mère soit également morte. Lisa Banfield et Clinton Ellison se cachaient dans les bois de Portapique. Cinq incendies faisaient rage. Le périmètre est de Portapique n'était pas bouclé et, en l'absence d'un commandant sur place, le commandement de la GRC ne s'est pas rendu compte qu'il y avait une faille dans son bouclage. Au moins trois témoins oculaires survivants n'avaient pas été identifiés auprès du groupe de commandement ni interrogés. La GRC n'avait pas tenu compte des informations pourtant claires et cohérentes qu'elle avait reçues des membres de la collectivité concernant la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur – tout comme elle a négligé l'information communiquée par M<sup>me</sup> MacDonald sur la possibilité d'une autre voie pour sortir de Portapique.

**Deux heures après la survenance du premier décès, les allers et venues de l'agresseur restaient inconnues.**



## CHAPITRE 3

# Événements survenus pendant la nuit

## CHAPITRE 3 Événements survenus pendant la nuit

### Aperçu

Le 18 avril 2020, l'agresseur a roulé de Portapique à Debert et a passé la nuit dans le parc commercial de Debert, où il est arrivé vers 23 h 10 en fin de soirée. Il est reparti tôt dans la matinée du 19 avril, peu avant 5 h 45. La GRC n'a pas su ce qu'il avait fait pendant cette nuit jusqu'à ce qu'un membre de la collectivité appelle les enquêteurs pour leur fournir de nouvelles informations une semaine après les pertes massives, au cours de l'enquête sur l'opération H-Strong de la GRC. Notre compte rendu des agissements de l'agresseur est basé sur les preuves recueillies après que la GRC eut reçu ces informations, complétées par l'enquête indépendante de la Commission.

Au poste de commandement de Great Village, les commandants de la GRC croyaient que l'agresseur était confiné à Portapique et cette conviction a orienté l'intervention en cas d'incident critique pendant la nuit. Tard dans la nuit du 18 avril jusqu'au matin du 19 avril, la GRC a continué à mettre en œuvre les décisions et les stratégies décrites au chapitre 2. Bien que les incendies et les bruits d'explosion aient continué jusqu'aux petites heures du matin, la scène de Portapique a semblé se calmer à mesure que la nuit avançait.

Dans ce chapitre, nous décrivons ce qui s'est produit entre environ minuit et 6 h le 19 avril. Ces six heures ont constitué une période importante, durant laquelle les membres de la GRC ont recueilli davantage de renseignements sur l'agresseur et sur la situation à Portapique, tout en cherchant à comprendre ce qui s'était passé. Dans la première section de ce chapitre, nous expliquons les agissements de l'agresseur cette nuit-là. Nous nous intéressons ensuite à l'intervention de la GRC sur le terrain à Portapique et à Five Houses, et nous expliquons les décisions prises par les intervenants policiers. La troisième section porte sur le travail mené au Centre de communications opérationnelles durant la nuit et la quatrième section

examine les décisions et les mesures stratégiques prises par la GRC, en particulier par le groupe de commandement, lorsque le s.é.-m. West a pris le commandement de l'intervention globale et que le groupe de commandement s'est réuni à la Caserne de pompiers de Great Village. Nous abordons ensuite la persistance de problèmes de communication et de coordination de l'intervention en cas d'incident critique, avant d'analyser enfin les mesures prises cette nuit-là par les membres de la collectivité pour échanger des renseignements et s'entraider. Nous concluons ce chapitre en expliquant l'état d'avancement de l'intervention à 6 h le 19 avril.

## Agissements de l'agresseur pendant la nuit

### Orientation géographique

Le 18 avril 2020, après avoir quitté Portapique, l'agresseur est passé par Great Village dans sa réplique d'autopatrouille de la GRC et a roulé jusqu'à Debert. Le village de Debert est situé dans le comté de Colchester, à environ 24,4 kilomètres au nord-est de Portapique, à environ 15,6 kilomètres au nord-est de Great Village et à environ 20 kilomètres au nord-ouest de Truro.

La localité de Debert entoure une base aérienne désaffectée. Après la désaffectation de la base aérienne dans les années 1970, la Nouvelle-Écosse a acheté le terrain. La zone a ensuite été transformée pour devenir le parc industriel aérien de Debert. En 2008, la province a transféré la propriété du parc industriel à la municipalité du comté de Colchester, où il fait partie des terrains du parc commercial de Debert susceptibles d'être développés.

Le parc commercial de Debert comprend plusieurs districts et englobe l'aéroport de Debert. L'agresseur a stationné pendant la nuit dans le district Ventura du parc commercial. Le district Ventura comprend un certain nombre d'installations importantes, telles que le Debert Hospitality Centre et le Debert Diefenbunker, ainsi qu'un certain nombre de petits commerces. La principale artère est la promenade Ventura, qui est la principale voie d'accès à la plupart des commerces. Il y a quelques routes non balisées entre les commerces.

## Reconstitution des agissements de l'agresseur

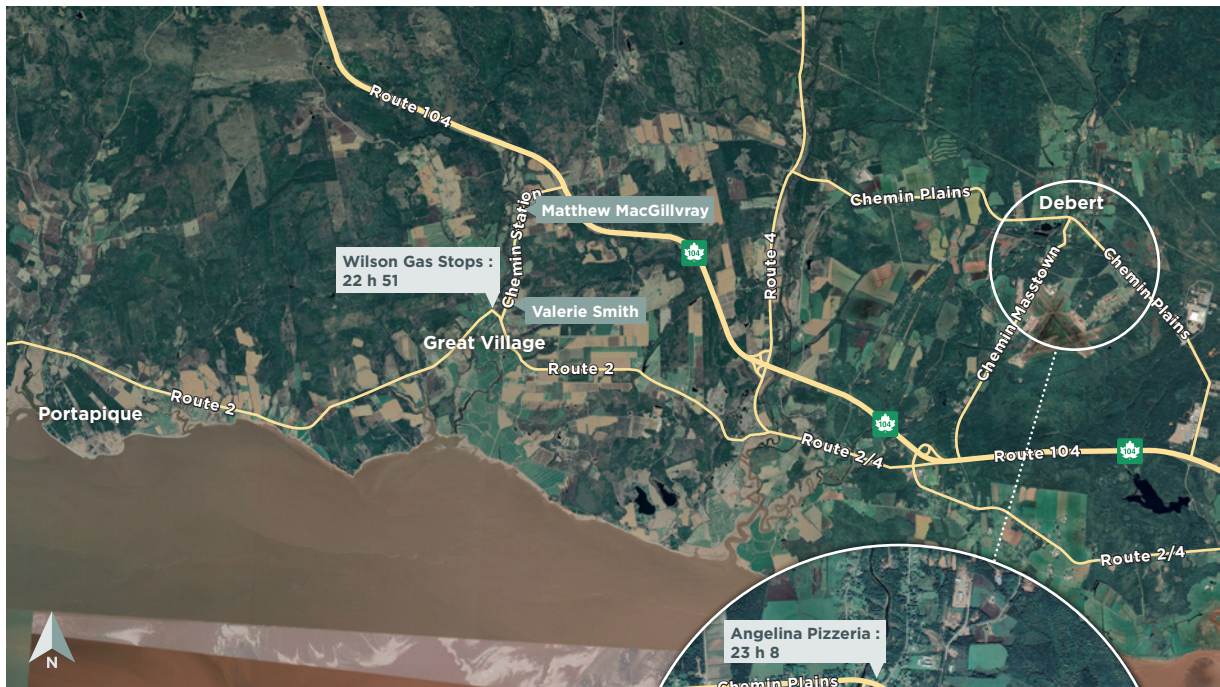
Les agissements de l'agresseur pendant la nuit ont été reconstitués par la GRC après les pertes massives, à l'aide de la vidéosurveillance, des observations des témoins civils et, plus tard, au moyen d'autres preuves matérielles découvertes pendant les enquêtes de la GRC et à la suite d'un tuyau donné par un propriétaire de commerce de Debert le 26 avril 2020. Ce renseignement provenait de Brian MacDonald, propriétaire de B. MacDonald's Portable Welding, situé à l'angle de la promenade Ventura et de la promenade Messina, dans le district Ventura du parc commercial de Debert. La promenade Messina rejoint une route sans nom pour former un quadrilatère à partir de la promenade Ventura. À l'angle sud-ouest de la promenade Messina, une route non balisée continue vers l'ouest et mène à un petit stationnement en gravier. Celui-ci est entouré de broussailles et de végétation. Il est caché de la vue depuis la promenade Ventura par des arbres et par le bâtiment de l'atelier de soudure.

Le 26 avril 2020, M. MacDonald est allé marcher à l'arrière de son atelier de soudage et de fabrication de produits d'acier. Il a remarqué des choses qu'il n'avait jamais vues auparavant. Il a notamment constaté la présence d'un « étui en plastique contenant des balles<sup>1</sup> ». Cette observation l'a incité à inspecter plus attentivement les lieux, et il a alors vu deux bottes et un étui à revolver dans les buissons. M. MacDonald a alors appelé la GRC pour lui communiquer cette information.

En nous appuyant sur l'enquête subséquente de la GRC, nous sommes en mesure de reconstituer les déplacements probables de l'agresseur à partir du moment où il a quitté Portapique vers 22 h 45 le 18 avril jusqu'à 5 h 45 le 19 avril 2020.

Son itinéraire précis entre ces deux localités est inconnu. Comme nous l'avons expliqué au chapitre 2, les images de vidéosurveillance montrent la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur à Great Village à 22 h 51. Les observations des témoins suggèrent que l'agresseur s'est dirigé vers le nord depuis Great Village sur le chemin Station. Les images de vidéosurveillance enregistrées à Debert à 23 h 8 montrent la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur circulant vers le nord sur le chemin Masstown et tournant à droite sur le chemin Plains pour se diriger vers l'est en direction du parc commercial de Debert. La réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur a été filmée entrant dans le parc commercial de Debert par la promenade Ventura vers 23 h 10. Les vidéos nous permettent de voir d'où venait l'agresseur et où il allait.

## Les mouvements de l'agresseur à Great Village et Debert la nuit du 18 avril 2020.



Données cartographiques | Google, ©2023 CNES / Airbus

Dans la nuit du 18 avril 2020, Valerie Smith se trouvait chez elle, chemin Station, juste au nord de la route 2 à Great Village. Bien que M<sup>me</sup> Smith n'ait pas pu préciser le moment exact où cela s'est produit, elle se souvient d'avoir vu d'abord des voitures de police roulant en direction sud-ouest, vers Portapique, sur la route 2. Ensuite, elle a remarqué une autopatrouille de la GRC venant de la direction de Portapique et se déplaçant rapidement en utilisant seulement ses feux de position de jour – sans feux clignotants, sans sirène et, fait digne de mention, sans phares avant ou arrière. M<sup>me</sup> Smith a vu l'autopatrouille de la GRC quitter la route 2 et passer devant chez elle, en se dirigeant vers le nord sur le chemin Station en direction de Londonderry. Elle a trouvé étrange que les phares du véhicule soient éteints et elle a crié à son ami :

« Qu'est-ce que c'est que ce bordel, pourquoi y a-t-il une voiture portant des autocollants de la police qui revient par ici? ». J'ai dit : « Toutes les autres voitures de police vont à Portapique, pourquoi cette voiture revient-elle par ici avec les phares éteints, avec seulement ses feux de position allumés?<sup>2</sup> »

M<sup>me</sup> Smith a expliqué qu'il était difficile de distinguer la forme de la voiture en raison du manque de lumière.

Matthew MacGillvray, qui était à sa résidence sur le chemin Station à l'ouest de la route 104 cette nuit-là, a également vu une « voiture qui ressemblait à une voiture de flic » se dirigeant vers le nord à une vitesse d'environ 70 kilomètres à l'heure vers 23 h 5. Cinq minutes plus tard, il a entendu une sirène et vu des gyrophares rouges et bleus d'un autre véhicule se dirigeant vers le sud, à grande vitesse.

La vidéosurveillance de plusieurs commerces locaux montre ce qui ressemble à une autopatrouille de la GRC avec une barre de poussée noire traversant Debert et le parc commercial de Debert entre 23 h 8 et 23 h 11 le 18 avril 2020. Aucune autre vidéo de surveillance montrant les agissements de l'agresseur pendant la nuit à Debert n'a été trouvée. Cependant, plusieurs témoins oculaires ont relaté ses agissements entre minuit et une heure du matin le 19 avril.

Ainsi, trois membres de la localité, dont deux jeunes, ont déclaré à la GRC qu'après minuit, ils avaient vu une autopatrouille de police dans le parc commercial de Debert. Un jeune a décrit la voiture comme ayant une « barre de choc, comme le truc noir que l'on met à l'avant d'une voiture<sup>3</sup> ». Les deux jeunes ont vu l'agresseur conduire de façon erratique sur les aires de stationnement du parc commercial de Debert et aux alentours. L'un d'eux l'a décrit comme conduisant très lentement, « examinant les environs »; il « conduisait vraiment très lentement, c'était donc vraiment bizarre », et « il ne se comportait pas comme un policier<sup>4</sup> ». Les deux jeunes craignaient d'avoir des ennuis pour avoir socialisé pendant les mesures de confinement mises en place dans la province de la Nouvelle-Écosse au début de la pandémie de COVID-19. En effet, le 22 mars 2020, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse avait déclaré l'état d'urgence, fermé les parcs provinciaux et conseillé aux Néo-Écossais(e)s de ne quitter la maison que pour des raisons essentielles.

Vers une heure du matin, le troisième témoin, Dave Brown, était sur la terrasse de sa maison située dans ce secteur et il a vu ce qu'il croyait être une voiture de police garée à environ 30 pieds (9 mètres). Il n'a fait aucune autre observation sur le véhicule ou sur l'éventuelle présence d'autres personnes aux alentours.

Les vidéos des mêmes commerces locaux montrent l'agresseur faisant le trajet inverse pour sortir du parc commercial Debert – vers l'est sur la promenade Ventura, puis en prenant à gauche sur la route Plains, en direction ouest. Ces images ont été captées vers 5 h 41 le 19 avril. Sur l'une des caméras de surveillance, on aperçoit la lueur des phares, puis, à 5 h 42, on voit clairement la réplique de l'autopatrouille de la GRC se diriger vers le nord-est sur la promenade Ventura pour sortir du parc commercial Debert. Une troisième image, prise à 5 h 45, montre la réplique de l'autopatrouille de la GRC se dirigeant vers l'ouest sur le chemin Plains, à partir du parc commercial de Debert, en direction de la route 4.

## Intervention de la GRC

Dans cette section, nous poursuivons notre compte rendu des éléments clés de l'intervention de la GRC en cas d'incident critique. Pour la période de la nuit, nous fusionnons nos constatations sur le travail du Centre de communications opérationnelles (CCO) de la GRC et des premiers répondants sur les lieux à Portapique, avec celles concernant les décisions et les actions stratégiques du commandement des interventions critiques de la GRC.

### **Le commandement des interventions critiques est établi**

Au chapitre 2, nous avons expliqué que le commandant des interventions critiques, le s.é.-m. Jeff West, avait été contacté à 22 h 42 le 18 avril 2020, dans les 45 minutes qui ont suivi l'appel de Jamie Blair au 911. Il a entrepris le processus de demande du « dispositif des interventions critiques » complet, comprenant le Groupe tactique d'intervention (GTI), les négociateurs de crise, les maîtres-chiens et d'autres membres spécialisés. Cependant, il a fallu plusieurs heures avant que le s.é.-m. West ne prenne le commandement du gestionnaire des risques (GR) Brian Rehill.

Dans cette section, nous donnons un aperçu de l'approche de la GRC en matière de commandement des interventions critiques et de la façon dont il a été mis en œuvre pendant les pertes massives.

## Rôle et formation du commandant des interventions critiques

Les commandants des interventions critiques sont des membres de la GRC qui ont suivi un cours de deux semaines au Collège canadien de police et une période de formation sur le terrain. Au moment des pertes massives, il y avait six commandants des interventions critiques de la GRC dans la province et ils travaillaient par rotation selon « un horaire de garde<sup>5</sup> ». En tout temps, deux commandants des interventions critiques sont de garde. Chaque commandant des interventions critiques (CIC) désigne un préposé au registre des communications formé qui « prend des notes et tient un registre des décisions<sup>6</sup> ».

Une fois qu'un CIC prend le contrôle d'un incident critique, il a « la responsabilité et le contrôle absolu de toutes les opérations sur le terrain<sup>7</sup> ». Le CIC est responsable du commandement et du contrôle généraux de toutes les opérations en réponse à l'incident. Il est entre autres chargé de s'assurer que l'information est échangée avec les unités de soutien et qu'un poste de commandement est établi; de s'assurer d'évaluer les efforts de bouclage et d'évacuation; d'autoriser les négociations; d'approuver la diffusion d'informations aux médias et d'approuver les plans opérationnels. Le CIC « dirige toutes les ressources humaines et matérielles lors d'interventions critiques, d'urgences et de catastrophes. Il procède également à une évaluation préliminaire de l'incident et met en place un plan d'action pour le résoudre<sup>8</sup>. »

## Commandant des interventions critiques

Le s.é.-m. Jeff West était l'un des deux commandants des interventions critiques de garde la nuit du 18 avril 2020. Le sergent (serg.) Rob Lewis était son préposé au registre des communications.

Le s.é.-m. Kevin Surette était le deuxième commandant des interventions critiques de garde cette nuit-là. Le CIC West a appelé le s.é.-m. Surette à 10 h 59 le 18 avril



pour le mettre en attente. À 0 h 46, le CIC West a confirmé qu'il avait besoin de l'aide du s.é.-m. Surette. Celui-ci a fait environ cinq heures de route depuis son détachement de Yarmouth jusqu'au poste de commandement pour apporter son soutien et son aide. Il a quitté Yarmouth pour Great Village vers 1 h 15 le 19 avril et est arrivé à destination vers 5 h 40.

## Structure de commandement des interventions critiques

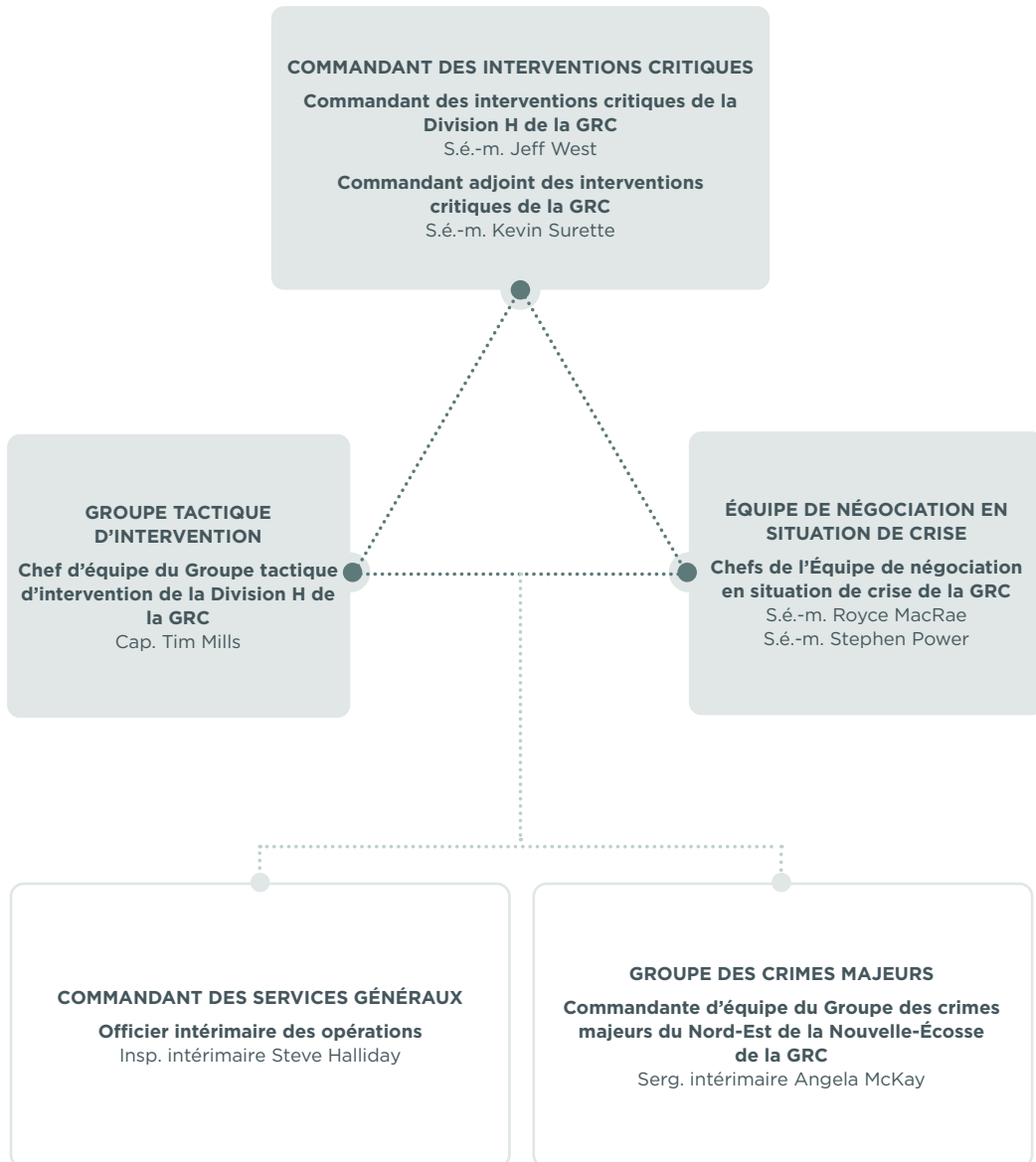
Lorsque les commandants des interventions critiques prennent la responsabilité d'une intervention, ils travaillent au sommet d'un triangle de commandement. L'insp. int. Steve Halliday (qui agissait en tant que commandant de service général les 18 et 19 avril 2020) a décrit le triangle de commandement comme étant formé par le commandant des incidents critiques (en haut) et le chef du Groupe tactique d'intervention et le chef de l'Équipe de négociateurs, avec le soutien de l'équipe d'enquête du Groupe de crime majeur et le commandant des services généraux.

## Établissement du poste de commandement

À 0 h 41, le gestionnaire des risques (GR) Rehill a communiqué avec le s.é.-m. Allan (AI) Carroll pour savoir si l'aire de rassemblement, le centre d'évacuation et le poste de commandement des interventions critiques devaient être situés à la Caserne de pompiers de Bass River ou à celle de Great Village. Au milieu de la conversation, le commandant du Centre de communications opérationnelles Glen Byrne s'est joint à l'appel. Il a été décidé de ne pas installer le poste à la Caserne de pompiers de Bass River. L'avantage de la Caserne de pompiers de Great Village était qu'elle permettait d'éviter aux membres venant de l'est de traverser le secteur à risque pour se rendre à l'aire de rassemblement. Le GR Rehill a expliqué la décision comme suit :

Je me souviens qu'ils ont dit qu'ils allaient à la Caserne de Bass River, et j'ai parlé à Steve Halliday, j'ai dit : « Eh bien, ça n'a aucun sens. Il faut traverser la scène pour arriver à la Caserne de Bass River. » J'ai donc dit : « La Caserne de pompiers de Great Village se trouve juste au nord,

Diagramme du triangle de commandement du CIC à 1 h 19 le 19 avril 2020



vous allez donc y passer avant d'arriver sur la scène. Ce serait le meilleur endroit. Donc, c'est là qu'ils se sont installés<sup>9</sup>.

Le s.é.-m. Jeff West a quitté le quartier général de la GRC à Dartmouth pour se rendre à Portapique-Great Village à 0 h 3 le 19 avril. Il a fait la route avec son préposé au registre des communications, le serg. Rob Lewis, qui était chargé de consigner les renseignements importants et les décisions prises par lui. Ils sont arrivés au poste de commandement, à la Caserne de pompiers de Great Village, vers 1 h.

Une fois sur place au poste de commandement, le s.é.-m. West a demandé au s.é.-m. Carroll, au s.é.-m./insp. int. Halliday et au s.é.-m. Allan (Addie) MacCallum de se joindre à lui, ce qu'ils ont fait, arrivant entre 2 h et 2 h 20. Ce groupe de commandement en uniforme a continué à travailler sur les tâches que le CIC West leur avait déléguées tard le 18 avril.

Le personnel chargé de la radio et des télécommunications et le personnel associé se sont également installés au poste de commandement. Le commandant du CCO Glen Byrne avait assumé le poste d'opérateur des communications tactiques au poste de commandement : il surveillait les communications radio et répondait aux appels téléphoniques, tout en consignait les principaux faits et informations dans un registre. L'officier technique du Groupe tactique d'intervention, le cap. Kevin MacDougall, était à la tête du Groupe de soutien technique.

Des membres de l'Équipe de négociation en situation de crise et du Groupe de crime majeur (GCM) se sont également rendus au poste de commandement. Le s.é.-m. Carroll a communiqué avec le s.é.-m. Royce MacRae de l'Équipe de négociation en situation de crise, bien que nous ayons entendu des informations contradictoires quant au moment où il l'a fait. À 2 h, le s.é.-m. MacRae s'était joint au CIC West en position au poste de commandement. À 0 h 13, le s.é.-m. Halliday a communiqué avec la sergente intérimaire Angela McKay du GCM de la GRC pour l'informer de la situation en cours à Portapique. Il a demandé que le GCM se mobilise pour apporter son aide aux recherches en cours. Une demi-heure plus tard, le cap. Gerard (Jerry) Rose-Berthiaume et le gend. Shawn Stanton, tous deux membres du GCM, sont arrivés au détachement de Bible Hill. Ils y ont rencontré le s.é.-m. Halliday, qui les a mis au courant de la situation, et ils ont participé aux efforts d'enquête. Le rôle des groupes spécialisés est couvert dans notre compte rendu des décisions et des mesures stratégiques prises par le poste de commandement des interventions critiques de la GRC, qui paraît ci-dessous.

## Transition du commandement

À son arrivée au poste de commandement, le s.é.-m. West a pris le commandement de l'intervention à la place du GR Rehill, assumant ainsi le rôle de CIC à 1 h 19. (Nous le désignerons désormais par son rôle de commandant des interventions critiques, c'est-à-dire que nous l'appellerons « CIC West ».) Cependant, en raison de problèmes avec les communications radio émises par le poste de commandement, le CIC West n'a pas pu diffuser officiellement sa prise de commandement avant 1 h 23 min 51 s.

Pour qu'une intervention en cas d'incident critique soit efficace, il faut qu'un commandant des interventions critiques parfaitement formé prenne les commandes le plus rapidement possible. Il est également essentiel que le CIC soit pleinement informé afin de pouvoir exercer son commandement de manière éclairée et décisive. Or, on ne nous a présenté aucune preuve indiquant que le CIC West avait été breffé de manière exhaustive sur la situation pendant son trajet vers Great Village, ni qu'il avait cherché à obtenir un tel breffage. Le CIC West a bien parlé avec le s.é.-m. Surette alors qu'ils se rendaient indépendamment à Great Village. Ainsi, à 0 h 46, ils ont convenu que les priorités du moment étaient : « sauvetage potentiel des victimes, possibilité d'évacuation, localisation du suspect<sup>10</sup> ». Une fois que le CIC West a pris le commandement, le GR Rehill a maintenu ses fonctions de gestionnaire des risques. Cependant, aucun transfert formel de connaissances et aucune mise à jour de la part du GR Rehill au CIC West n'ont eu lieu.

Le GR Rehill a continué à diriger les membres affectés aux services généraux de la GRC, même si son rôle manquait de clarté. Au fur et à mesure que les nouvelles concernant Portapique se répandaient, de nombreux membres ont commencé à offrir leurs services et, dans certains cas, à se déployer eux-mêmes – si bien qu'à 1 h 19, le serg. Andrew (Andy) O'Brien a diffusé un message général : « Tous les membres, tenez-vous prêts, mais laissez le gestionnaire des risques vous déployer, s'il vous plaît<sup>11</sup>. »

La combinaison d'un retard inacceptable dans la mise en place d'un commandant de l'intervention critique et de l'insuffisance des mesures prises pour échanger l'information avec ce commandant a entravé l'intervention de la GRC en cas d'incident critique pendant la nuit.

### PRINCIPALE CONSTATATION

Il y a eu un retard inacceptable dans la prise en charge du commandement par un commandant des interventions critiques dûment formé et bien breffé sur la situation.

Nos autres constatations, discussions et recommandations sur le commandement des interventions critiques se trouvent au volume 5, Services de police.

## Analyse limitée et prise de décision déficiente

Au chapitre 2, nous avons conclu que la réaction initiale du groupe de commandement de la GRC avait été déficiente parce qu'elle ne tenait pas compte de l'information claire provenant des habitants de Portapique, selon laquelle l'agresseur conduisait un véhicule portant les autocollants de la GRC. La priorité a été de déterminer si tous les véhicules de la GRC en Nouvelle-Écosse pouvaient être retracés et d'exclure la possibilité que l'un d'eux ait été impliqué dans l'incident critique. Cette démarche d'enquête était raisonnable, mais elle a mené à une conclusion erronée, à savoir que les témoins oculaires s'étaient trompés.

Les cinq heures de calme ayant suivi l'installation du CIC au poste de commandement étaient l'occasion pour le commandement de la GRC de faire le point, d'examiner et d'analyser l'information reçue de toutes les sources et d'envisager d'autres scénarios. Mais cette occasion a été perdue. Comme nous l'expliquons au volume 5, Services de police, les décisions du commandement des interventions critiques doivent tenir compte de l'éventail d'explications le plus large et le plus complet possible par rapport aux informations dont dispose le décideur, y compris les pires scénarios. Les plans d'urgence doivent donc être élaborés en fonction de nombreux développements potentiels, y compris ceux dont l'issue serait gravissime.

Deux facteurs ont contribué à l'analyse limitée et à la prise de décision déficiente qui ont caractérisé l'intervention pendant la nuit. Le premier est le fait que la structure de commandement des interventions critiques ne disposait pas d'un analyste de l'information dédié. Personne n'était chargé d'examiner l'ensemble des renseignements et d'en faire l'analyse. Le deuxième facteur est un processus de prise de

décision déficient, en particulier le fait de ne pas avoir envisagé d'autres scénarios tenant compte des renseignements sur la réplique d'autopatrouille de la GRC et des signalements de plus en plus nombreux concernant l'agresseur et ses armes à feu. L'impact négatif de ces facteurs a été amplifié par l'absence apparente de réunions régulières et de mises à jour sur la situation pendant ces heures.

Nous concluons que le commandement des interventions critiques n'a pas sérieusement envisagé d'autres possibilités que celle de croire que l'agresseur se trouvait toujours à Portapique. La préoccupation du groupe de commandement était de savoir si l'agresseur était mort ou vivant, et non où il se trouvait. La seule déviation à cette vision des choses a été l'envoi de ressources policières pour protéger deux groupes de personnes susceptibles d'être ciblées par l'agresseur : ses parents et les membres de la famille de Lisa Banfield. Il faut souligner en particulier le peu d'importance que le groupe de commandement a accordé aux témoignages répétés indiquant que l'agresseur pouvait se faire passer pour un policier en conduisant une réplique d'autopatrouille de la GRC, ce qui lui permettrait de parcourir rapidement de longues distances. Personne n'a semblé tenir compte du fait que l'agresseur connaissait la région de Portapique comme sa poche et que, par conséquent, il connaissait sans doute les routes et les sentiers locaux.

La mission formulée par le CIC West exemplifie l'analyse limitée effectuée pendant la nuit. À 4 h 4, il a indiqué que la mission était toujours de « boucler le secteur de la scène de crime de Portapique et de localiser puis d'arrêter le suspect... Cette information n'avait pas changé depuis l'intervention initiale<sup>12</sup>. » Les membres du poste de commandement des interventions critiques étaient de plus en plus convaincus que l'agresseur était suicidaire et qu'il s'était peut-être déjà ôté la vie. Entre 4 h 15 et 4 h 55 le 19 avril 2020, au cours d'une réunion d'évaluation de la situation tenue au poste de commandement, le cap. Tim Mills a rencontré le CIC West, ainsi que le s.é.-m. Royce MacRae et le s.é.-m. Stephen Power de l'Équipe de négociation de crise. Les s.é.-m. Halliday et le s.é.-m. MacCallum se sont joints à eux au milieu de la réunion. Pendant cette réunion, un « point de décision » a été atteint à 4 h 20, et consigné par le préposé au registre des communications, selon lequel l'agresseur était toujours à Portapique<sup>13</sup>.

Toujours au cours de cette réunion d'évaluation de la situation, les membres de l'Équipe de négociation de crise ont conclu que l'agresseur semblait être « décidé à en finir » ou suicidaire, une théorie fondée principalement sur le fait qu'il avait détruit une grande partie de ses propres biens et que les bruits de coups de feu et d'explosions s'étaient tus, en plus de l'absence d'autres incendies<sup>14</sup>. Le s.é.-m. Halliday était de cet avis.

Selon les notes rédigées par le préposé au registre des communications du CIC West, le s.é.-m. Halliday a fait le résumé suivant des événements probables :

[L]e suspect a tiré sur la victime sur la terrasse, sur le chien, sur l'épouse; on l'a vu, on le connaissait, et il est parti dans une Ford Taurus. Il a fait tout cela en se rendant dans un endroit familier pour se tuer. Il n'y a plus d'incendies, alors qu'il était là lorsque les incendies s'intensifiaient<sup>15</sup>.

Ces conclusions étaient spéculatives, les preuves les étayant n'étant pas plus nombreuses que celles à l'appui d'un éventail d'autres possibilités. Elles cadraient toutefois avec l'évaluation initiale de la situation, et soulignent le fait que le commandement des interventions critiques de la GRC n'a pas démordu de son scénario, à savoir que l'agresseur n'avait pas quitté Portapique.

Nous reconnaissons qu'il est facile, a posteriori, de voir la fragilité de cette analyse une fois que l'on connaît les agissements de l'agresseur après son saccage à Portapique. Notre intention, comme partout ailleurs dans le Rapport, n'est pas de blâmer qui que ce soit, mais bien de tirer des leçons. Les interventions critiques se déroulent rapidement et des décisions doivent être prises en l'absence d'informations complètes. L'analyse constante des informations dont on dispose et la vérification de divers scénarios sont des éléments essentiels des pratiques exemplaires en matière de prise de décision. Les lacunes de la GRC montrent qu'elle ne s'est pas préparée à des scénarios possibles où l'agresseur se serait échappé du secteur et se serait manifesté de nouveau avec violence.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Il manquait un analyste de l'information dédié dans la structure de commandement des interventions critiques de la GRC.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Le commandement des interventions critiques de la GRC n'a pas envisagé adéquatement un large éventail de scénarios, y compris les pires, et n'a pas élaboré de plans d'urgence en cas d'issues gravissimes.

Nos constatations, discussions et recommandations plus détaillées sur la prise de décision en cas d'incident critique se trouvent au volume 5, Services de police.

## Ressources supplémentaires

Au chapitre 2, nous avons conclu que le manque de préparation et de planification d'urgence de la GRC pour assurer le soutien aérien pendant les activités de maintenance a créé une distraction pour les employés du CCO comme pour le commandement. La recherche d'un autre hélicoptère a détourné ce personnel d'autres tâches importantes. Cette distraction s'est poursuivie pendant la nuit.

Les efforts visant à obtenir un soutien aérien se sont poursuivis, le personnel du CCO ayant contacté le ministère provincial des Terres et des Forêts (aujourd'hui intégré au ministère des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables, ou MRNER). Le Ministère disposait bien d'un hélicoptère, mais celui-ci ne pouvait voler que pendant la journée et le pilote n'a pu être appelé avant 6 h le 19 avril 2020. Le CCO a ainsi demandé que l'hélicoptère atterrisse à l'endroit le plus proche de la Caserne de pompiers de Great Village.

On ne sait pas trop pourquoi le commandement des interventions critiques de la GRC n'a pas demandé au surintendant (surint.) Darren Campbell, officier des Services de soutien, ou à un autre membre de la direction de diriger ces efforts. Étant donné la difficulté à organiser un soutien aérien tout au long de la soirée du 18 avril et jusqu'aux petites heures du matin, il aurait été utile de remonter dans la chaîne de commandement ou de confier cette tâche à la direction de la GRC.

## Centre de communications opérationnelles

La nature et la fréquence des appels au 911 provenant de la région de Portapique ont changé après minuit. Le Centre de communications opérationnelles (CCO) a reçu plusieurs appels 911 de la part de résident(e)s de la localité voisine de Five Houses, située immédiatement à l'ouest de Portapique. Ces appels visaient à signaler un



véhicule suspect et une personne suspecte munie d'une lampe de poche. De l'aide a été envoyée en réponse à ces appels. Nous y reviendrons plus loin.

## Poursuite de la collecte et de la diffusion d'informations sur l'incident critique

Richard Ellison a composé le 911 à plusieurs reprises afin de transmettre des informations supplémentaires au sujet de ses fils et de demander de l'aide pour localiser et protéger Clinton Ellison. Il a également dit au GR Rehill que l'agresseur lui avait montré un pistolet Smith & Wesson de calibre .40. À 1 h 43 le 19 avril, la répartitrice du CCO, Jennifer (Jen) MacCallum a appelé le téléphone portable de Clinton Ellison. Elle lui a longuement parlé pour tenter de localiser son emplacement à Portapique. Il a dit être suivi par quelqu'un avec une lampe de poche et a expliqué qu'il se cachait dans les bois et portait des vêtements tout noirs. M<sup>me</sup> MacCallum a obtenu un ping du téléphone portable permettant de localiser son emplacement dans un rayon de 98 mètres. Le ping le situait près de l'intersection sud de Portapique Crescent et de la promenade Orchard Beach. M<sup>me</sup> MacCallum a ensuite communiqué avec Richard Ellison à 2 h 35 min 33 s pour l'informer que la police avait localisé son fils Clinton.

Le gend. Chris Grund a obtenu de plus amples renseignements en provenance des enfants Blair et McCully pendant que tous attendaient d'être évacués en toute sécurité entre minuit et 0 h 25. Il a téléphoné au CCO et a demandé à parler au GR Rehill, qui ne pouvait pas répondre au téléphone. Le gend. Grund a donc donné l'information au préposé aux appels Patrick Brent. Les enfants avaient décrit avoir vu l'agresseur avec « probablement un fusil d'assaut comme un AK47 ou quelque chose de cette nature<sup>16</sup> ». De plus, les enfants ont « de nouveau décrit [la réplique d'autopatrouille de l'agresseur] comme un véhicule de police<sup>17</sup> ». M. Brent a indiqué qu'il transmettrait l'information au GR Rehill.

À 3 h 34, le commandant du CCO, Glen Byrne, qui aidait le commandement des interventions critiques avec les communications radio et l'assistance technique au poste de commandement, a appelé le CCO. Il s'est entretenu avec la superviseuse des préposés aux appels, Donna Lee Williston, et a demandé comment les préposés et les répartiteurs allaient. Ils ont discuté du suivi de chaque opérateur de télécommunications et M. Byrne a dit à M<sup>me</sup> Williston de l'appeler s'ils avaient besoin de quelque chose. Cette remarque est une indication que l'état d'esprit au poste de commandement commençait à passer à une situation de post-tireur actif.

À 5 h 46, la sœur de Lisa Banfield, Maureen Banfield, a téléphoné au CCO. Environ une heure plus tôt, le serg. Kris Barr et l'agent Jim Smith de la police régionale de Halifax lui avaient parlé de l'agresseur et de Lisa Banfield. Ils lui avaient dit que le s.é.-m. MacCallum participait à l'enquête et Maureen Banfield téléphonait donc pour faire un suivi. La superviseure de la répartition du CCO, Jen MacCallum, a informé le s.é.-m. MacCallum que Maureen Banfield était en ligne. Il a d'abord dit à M<sup>me</sup> MacCallum de transmettre l'appel aux « gens de la SEG [Section des enquêtes générales]<sup>18</sup> ». Après avoir parlé un peu plus avec Maureen Banfield, Jen MacCallum a rappelé le s.é.-m. MacCallum et lui a fortement suggéré de parler directement avec Maureen Banfield. On ignore si les deux se sont parlé directement, mais Maureen Banfield a fourni au CCO des renseignements sur les activités de l'agresseur au début de la soirée du 18 avril. Elle a également envoyé un selfie de lui et de Lisa Banfield pris la nuit précédente alors qu'ils célébraient leur anniversaire, et elle a décrit plusieurs caractéristiques de l'entrepôt comme de la propriété de l'agresseur. La photographie sera plus tard utilisée par la GRC dans un gazouillis qui identifiait l'agresseur (à 8 h 54 le 19 avril 2020). Aucune information n'a été demandée à Maureen Banfield au sujet de la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur ou d'autres véhicules, un point qui renforce notre constat selon lequel à ce moment-là le groupe de commandement de la GRC ne cherchait pas activement des preuves claires concernant la réplique d'autopatrouille de la GRC appartenant à l'agresseur.

## Décisions et mesures stratégiques

### Enquêtes

#### Agresseur

Une image plus claire de l'agresseur a commencé à émerger pendant la nuit. Comme nous l'avons vu plus haut, certains renseignements ont été relayés au CCO, notamment en ce qui concerne les armes à feu de l'agresseur. On a chargé le s.é.-m. MacCallum de dresser un profil de celui-ci<sup>19</sup>.

De l'information sur l'identité de l'agresseur ainsi qu'une description physique ont été recueillies et diffusées par les communications internes. Le cap. Mills, chef d'équipe du Groupe tactique d'intervention (GTI), a suggéré au CIC West d'envoyer la photo de l'agresseur dans un avis de recherche (AR).

Les avis de recherche sont des messages diffusés par les répartiteurs du Centre de communications opérationnelles à la demande d'un membre de la GRC pour informer d'autres membres ou demander de l'aide, généralement pour localiser une personne ou un véhicule. Les avis de recherche de la GRC sont envoyés en interne par des moyens tels que la radio de la police, le courriel et le Système intégré de répartition de l'information. Le membre qui émet un avis de recherche peut décider de l'étendue de sa diffusion (par exemple, à un seul détachement, district ou division). Les avis de recherche de la GRC peuvent également être partagés avec d'autres services de police via le Centre d'information de la police canadienne.

Les dossiers de la GRC indiquaient que l'agresseur avait déjà menacé ses parents en 2010. Le s.é.-m. MacCallum a donc demandé que des membres de la GRC à Codiack, au Nouveau-Brunswick, se rendent à la résidence des parents de l'agresseur pour assurer leur sécurité, les aviser du risque existant et leur demander de se rendre dans un endroit sûr. Les parents de l'agresseur ont été contactés, mais ils ont d'abord refusé de quitter leur résidence. Deux membres de la GRC sont restés de garde à l'extérieur de leur domicile. Plus tard, les parents sont partis pour une destination inconnue de la police.

Le serg. Dave Lilly a été chargé quant à lui d'interroger les enfants Blair et McCully à l'hôpital après leur évacuation de Portapique. Il a fourni au s.é.-m. Halliday « beaucoup d'informations sur le suspect » et sur « ce qui a pu se passer sur les lieux<sup>20</sup> ». Les enfants Blair ont dit au serg. Lilly que la petite amie de l'agresseur avait rompu avec lui peu de temps avant qu'il n'entre dans leur maison.

C'est au cours de cette période de la nuit que le commandement des interventions critiques s'est inquiété de la situation de Lisa Banfield. À 23 h 14 le 18 avril 2020, les superviseurs de la GRC ont appris que l'agresseur avait une « petite amie » nommée Lisa Banfield<sup>21</sup>. Jusqu'à 2 h 41 le 19, on ne savait pas au juste si Lisa McCully et Lisa Banfield étaient la même personne. À 2 h 48, le commandement

des interventions critiques de la GRC avait réglé la question de l'identité et a commencé à se préoccuper du bien-être de M<sup>me</sup> Banfield.

Des mesures ont été prises pour joindre Lisa Banfield par téléphone et pour localiser son téléphone portable, mais en vain. La police régionale de Halifax a tenté de la localiser au domicile qu'elle partageait avec l'agresseur à Dartmouth et chez certains membres de sa famille dans la région de Halifax. Ces démarches avaient pour but d'assurer sa sécurité et de l'interroger sur les allées et venues de l'agresseur. Ces efforts ont également échoué. À ce moment-là, le GR Rehill en était venu à croire que l'agresseur avait tué Lisa Banfield :

Je pense qu'elle est morte dans la maison qui a brûlé, je le pense vraiment. La petite amie<sup>22</sup>.

Donc la petite amie, je pense qu'elle est portée disparue et qu'elle a peut-être rompu avec lui, donc, je pense qu'elle est probablement décédée<sup>23</sup>.

L'Équipe de négociation de crise a essayé de contacter l'agresseur. À 3 h 51, le CIC West a été informé que l'on avait tenté de joindre l'agresseur à tous ses numéros de téléphone mais que l'équipe n'avait pas réussi à le faire. On a continué à essayer de communiquer avec lui, mais sans succès.

### **Réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur et autres véhicules**

À 0 h 12, le gend. Nicholas (Nick) Dorrington a parlé avec le serg. O'Brien. Ils ont discuté d'un contrôle routier que le gend. Dorrington avait effectué sur l'agresseur en février 2020. Le gend. Dorrington, qui avait pris une photo du permis de conduire de l'agresseur et l'avait enregistrée sur son téléphone, a proposé que cette information soit diffusée sur la radio de Colchester et que l'on indique aux membres qu'ils pouvaient lui envoyer un texto pour obtenir une copie de la photo :

0 h 12 min 22 s – Gend. DORRINGTON (H-05B09/H-BH P09) : Donc, juste une mise au point pour les membres. Hum, notre SP [sujet de préoccupation/plainte], il est associé – l'un des véhicules auxquels il est associé est une, ah, Ford Taurus blanche ah, avec ah, des autocollants de la GRC

sur le côté, comme des – des bandes réfléchissantes, juste pour que vous soyez au courant<sup>24</sup>.

La Ford Taurus sur la photo prise par le gend. Dorrington n'était pas la réplique d'autopatrouille de la GRC, mais la photo du permis de conduire a été utile pour les membres qui ont pu y avoir accès. En effet, cela n'a pas été le cas de tous les membres. Il s'agit là d'un exemple des problèmes de communication, d'échange d'information et de coordination entre les membres de la GRC au cours de l'intervention en cas d'incident critique.

Le pouvoir de l'incrédulité concernant l'exactitude de l'information sur la réplique d'autopatrouille de la GRC est illustré par le breffage du GR Rehill au cap. Mills alors qu'il s'apprêtait à prendre la tête de l'équipe du GTI à Portapique à 0 h 53 :

S.é.-m. Brian REHILL : ...on se pose la question, parce que quand les deux premiers appels sont entrés, ils disaient qu'un policier dans une voiture de police tirait sur des gens.

[Cap. Tim MILLS] : Oh.

S.é.-m. Brian REHILL : Et on sait que ça ne peut pas être vrai et on a comptabilisé toutes les voitures. Et apparemment il [en avait une] qui avait des autocollants comme les nôtres ou quelque chose comme ça.

[Cap. Tim MILLS] : D'accord.

S.é.-m. Brian REHILL : Donc [elle] pourrait être dans l'allée ou la Mercedes blanche pourrait être là-bas. Je pense qu'il est en train de s'y rendre parce qu'il y a une Taurus blanche qui a été incendiée sur la scène ou quelque part près de la scène en proie des flammes.

[Cap. Tim MILLS] : Oui.

S.é.-m. Brian REHILL : Et je pense qu'il y a au moins six incendies maintenant selon [le cap. int. Stuart] BESELT. Je pense qu'il y a quatre victimes décédées, je crois, jusqu'à présent. Hum, c'est, c'est, c'est vraiment chaotique comme vous pouvez le voir...

[Cap. Tim MILLS] : Oh oui.

S.é.-m. Brian REHILL : Je dis juste que si vous allez au chemin Portapique, c'est le genre de véhicules que vous devriez surveiller...<sup>25</sup>

La GRC a appris, par le biais d'une récente contravention de stationnement, que l'agresseur possédait une Mercedes blanche qui était liée à Lisa Banfield. La GRC a alors demandé à la police régionale de Halifax (PRH) de passer devant l'adresse de l'agresseur à Dartmouth et de chercher la Mercedes. Le serg. Barr de la PRH a fait savoir qu'il n'y avait aucun signe de Mercedes, mais qu'il avait vu un vieux véhicule de police Taurus garé à cet endroit, couvert de neige et que rien n'indiquait que le véhicule avait été déplacé récemment. Le serg. Barr a maintenu la surveillance de la propriété et a mis en place une intervention tactique au cas où l'agresseur y retournerait.

Entre 3 h 15 et 3 h 38 le 19 avril, le s.é.-m. Halliday a communiqué avec le cap. Rose-Berthiaume du Groupe des crimes majeurs afin d'obtenir des photos de l'agresseur et des véhicules connus qui lui étaient associés. À 3 h 37, le cap. Rose-Berthiaume a envoyé par courriel au s.é.-m. Halliday une photo de l'agresseur provenant d'un reportage sur sa clinique de denturologie. Environ neuf minutes plus tard, à 3 h 46, le cap. Rose-Berthiaume a envoyé un autre courriel au s.é.-m. Halliday énumérant les véhicules immatriculés au nom de l'agresseur : un Ford F-150 blanc, une Jeep Wrangler noire et une Mercedes C30 blanche.

La GRC a continué à enquêter sur la liste des véhicules de l'agresseur malgré les renseignements clairs indiquant qu'il avait été vu par plusieurs témoins dans sa réplique d'autopatrouille de la GRC. La confusion créée par l'importance accordée aux nombreux véhicules immatriculés à son nom a été répétée dans les avis de recherche diffusés à l'interne et aux autres services de police. (Nous discutons de ces avis de recherche ci-dessous.) Il était raisonnable pour la GRC de donner suite au scénario selon lequel l'agresseur avait changé de véhicule pour s'échapper plus facilement de la zone de bouclage de Portapique. Cependant, il était déraisonnable de le faire au détriment du suivi du seul scénario pour lequel la GRC avait reçu des renseignements de plusieurs témoins oculaires.

L'incapacité persistante à accepter l'information concernant la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur et à agir en conséquence est un élément charnière des pertes massives. Le commandement des interventions critiques n'a pas réévalué l'information relative à la réplique d'autopatrouille de la GRC après le rejet de sa théorie initiale selon laquelle le véhicule était une vraie voiture de la GRC. Le CIC n'a pas pu imaginer que l'agresseur se trouvait dans une voiture de police alors que trois groupes de témoins avaient communiqué cette information. Il semble qu'une fois que la théorie selon laquelle l'agresseur était d'une manière ou d'une autre au volant d'une véritable autopatrouille de la GRC a été réfutée, la description donnée par les membres de la collectivité d'une voiture portant les autocollants de la GRC,

ressemblant en tout point à une voiture de la Gendarmerie, a été exclue à tort. Lorsque les membres du CIC ont entendu le mot « voiture de police », ils ont instinctivement imaginé ce qui leur était familier – soit un véhicule de la GRC, soit une voiture usagée sans gyrophares ni autocollants – et non une voiture reconstituée. Cet échec à considérer toutes les possibilités est une erreur humaine, mais dans le contexte des pertes massives, elle a eu de graves répercussions. L'éducation, la formation et la pratique peuvent aider la police à cerner et à évaluer consciemment des scénarios de rechange lorsqu'il n'y a pas d'explication claire à ce qui semble se passer lors d'un incident critique. Avec les autres erreurs commises dans l'intervention en cas d'incident critique les 18 et 19 avril 2020, le fait de ne pas avoir agi en tenant compte de l'information répétée sur la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur a démontré l'échec de la formation, des politiques et des pratiques en matière de prise de décision. L'inadéquation systémique des politiques et pratiques de prise de décision de la GRC est discutée au volume 5, Services de police.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

L'inaction de la GRC à la suite de l'information claire et répétée concernant la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur a persisté toute la nuit du 19 avril 2020.

#### Autres efforts d'enquête

À 4 h 30, le s.é.-m. MacCallum et le s.é.-m. Carroll ont fait le point avec le gend. Terry Brown et le gend. Dave Melanson, chargés de l'enquête, et leur ont conseillé de « poursuivre les tâches d'enquête, notamment en assurant la sécurité des parents [de l'agresseur], en utilisant les caméras TIR [thermiques infrarouges] et en assurant la liaison avec le GCM<sup>26</sup>. » Ces membres ont été chargés d'obtenir et d'examiner les images des caméras thermiques infrarouges situées le long des routes de la Nouvelle-Écosse.

Le gend. Brown et le gend. Melanson ont aussi été chargés d'entrer en contact avec la famille de l'agresseur à Moncton, le gend. Brown se souvenant qu'ils « avaient reçu des appels téléphoniques [à ce sujet] de certaines personnes qui vivaient à Portapique<sup>27</sup> ». À la suite des informations fournies par les enfants Blair et McCully,

les deux gendarmes ont également cherché à obtenir des renseignements sur « une récente rupture entre l'agresseur et sa petite amie<sup>28</sup> ». À 4 h 46, ils ont parlé avec le GR Rehill pour obtenir plus d'informations. Celui-ci leur a fait part de ce qu'il avait appris du serg. Lilly et de l'information obtenue des témoins comme des membres présents sur les lieux en général.

## Périmètre et bouclage

À 2 h, il y avait 18 véhicules identifiés de la GRC assurant le bouclage du périmètre extérieur, principalement le long de la route 2. Le s.é.-m. Halliday a dirigé le déploiement des ressources en uniforme, et a notamment assuré la surveillance et l'évaluation du périmètre de bouclage. Il était assisté dans ce rôle par le s.é.-m. MacCallum et le s.é.-m. Carroll. Tous trois ont passé en revue les ressources du périmètre et l'emplacement des membres tout au long de la nuit du 19 avril. Le Système intégré de répartition de l'information montrait des « unités rassemblées près de tous les points de fuite connus pour un véhicule le long de la route 2<sup>29</sup> ». Le groupe de commandement a également continué à mettre à jour la carte qu'ils avaient dessinée à la main au moment de l'établissement du périmètre<sup>30</sup>. Le CIC West n'a pas passé en revue les mesures de bouclage lorsqu'il a pris le contrôle général de l'incident critique.

Juste avant 5 h, les responsables de l'intervention en cas d'incident critique de la GRC se sont rendu compte qu'il y avait une faille dans leur stratégie de bouclage. À 4 h 57, le s.é.-m. MacCallum a informé le CIC West qu'il avait déplacé un véhicule de police à l'angle de la route 2 et de Brown Loop, après avoir constaté qu'aucun membre n'assurait le blocage de cette intersection.

Les cartes utilisées au moment de la planification et de l'examen du bouclage de Portapique montraient ce qui ressemblait à un champ [de bleuets] mais ne décrivaient pas de route praticable en voiture. Ce n'est que bien plus tard que le groupe de commandement a envisagé la possibilité qu'un petit véhicule, tel qu'un VTT, puisse sortir de la zone par la « blueberry field road ». Selon ses notes, le s.é.-m. MacCallum a envoyé deux unités de police « plus à l'ouest, vers l'intersection Brown Loop/route 2, pour une meilleure visibilité entre les points de contrôle<sup>31</sup> ». Le gend. Trent Lafferty et le gend. Nick Dorrington ont reçu l'ordre de se déplacer de leur position précédente sur la route 2 vers l'extrémité est de Brown Loop afin de pouvoir voir le point de contrôle suivant. Les notes du s.é.-m. MacCallum indiquent que





cet ordre a été donné avant 2 h 30, mais la transcription de la radio de Colchester et les données GPS indiquent que les membres se sont repositionnés selon les directives de leur supérieur peu avant 5 h.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

Le commandement des interventions critiques de la GRC n'a pas passé en revue le bouclage lorsqu'il a eu l'occasion de le faire. Cela signifie que les lacunes dans le bouclage qui se sont produites en l'absence d'un commandant sur place n'ont pas été corrigées.

## Transition du DRAI au GTI

Le Groupe tactique d'intervention de la Division H de la GRC a été appelé avec le dispositif des interventions critiques à 22 h 48; à 0 h 34, les membres du Groupe tactique d'intervention sont arrivés à l'aire de rassemblement, à l'intersection du chemin Portapique Beach et de la route 2. Entre-temps, les membres de l'équipe de déploiement rapide pour action immédiate (DRAI) ont poursuivi leur travail de surveillance et de protection des enfants Blair et McCully et se sont efforcés d'évacuer les maisons et d'encourager les résident(e)s à partir. Ils ont été rejoints par deux autres membres des services généraux, le gend. Grund et le gend. Neil. Ces membres sont entrés dans Portapique à pied pour aider les enfants. Lorsque les membres du GTI de la Division H sont arrivés sur les lieux, ils ont remplacé les membres du DRAI comme répondants immédiats. Les membres du DRAI ont reçu l'ordre de se mettre à couvert sur place au domicile des McCully jusqu'à ce que le GTI puisse les évacuer à l'aide du véhicule blindé tactique. Après l'évacuation, les membres du DRAI ont fait un débriefage au poste de commandement de Great Village et ont été renvoyés chez eux.

## Évacuation des enfants Blair et McCully

Au chapitre 2, nous avons expliqué que peu avant minuit, le gend. Grund – du détachement de la GRC de Millbrook dans le comté de Colchester – et le gend. Neil – du

détachement de Stellarton dans le comté de Pictou – ont reçu l'ordre de pénétrer dans Portapique et d'aller trouver les enfants Blair et McCully, qui étaient toujours abrités dans la résidence des McCully. Le gend. Grund est arrivé à Portapique vers 22 h 59, tandis que le gend. Neil est arrivé vers 23 h 35. Ils s'étaient installés en haut du chemin Portapique Beach, près de l'intersection avec la route 2. Il n'y avait pas de commandant sur place et ils ont attendu l'autorisation du GR Rehill pour entrer dans la zone chaude.

Peu avant minuit, après avoir reçu l'autorisation de le faire, le gend. Grund et le gend. Neil ont pénétré à pied dans Portapique. En route vers l'emplacement des enfants, les deux ont frappé aux portes pour conseiller aux résident(e)s d'évacuer. Lorsqu'ils sont arrivés à l'endroit où se trouvaient les enfants, ils ont donné le mot de code « pineapple ». Ils ont décidé qu'un membre évacuerait les petits, tandis que l'autre resterait dans le village. À 0 h 25 le 19 avril 2020, le gend. Grund a donc escorté les quatre enfants hors de Portapique en utilisant un véhicule familial qui se trouvait à la résidence. Le gend. Neil est resté sur place à la résidence des McCully, située sur la promenade Orchard Beach.

Le gend. Grund est parti de l'intersection du chemin Portapique Beach et de la route 2 et s'est rendu avec les enfants à la Caserne de pompiers de Great Village pour rencontrer les Services de santé d'urgence. Avec le serg. Lilly du détachement de Springhill de la GRC, il a ensuite accompagné les enfants au Centre de santé Colchester East Hants de Truro. Un répartiteur du CCO a contacté les Services de protection de l'enfance du ministère des Services communautaires pour demander qu'ils s'occupent d'eux.

Le gend. Grund et le serg. Lilly ont passé les premières heures du matin du 19 avril 2020 au Centre de santé Colchester East Hants. Les deux ont recueilli des informations des enfants, qu'ils ont ensuite transmises au CCO. À 1 h 41 min 39 s, le gend. Grund a de nouveau appelé le CCO pour tenter de joindre le gestionnaire des risques, le s.é.-m. Rehill. Le GR Rehill n'était pas disponible et le gend. Grund a parlé avec le préposé aux appels Patrick Brent à la place. Ensuite, le serg. Lilly a téléphoné au CCO à 2 h 37 et a parlé avec le GR Rehill. Le contenu des conversations est décrit plus haut.

Pendant ce temps, à Portapique, les incendies et les bruits d'explosion se poursuivaient tandis que les membres du DRAI se positionnaient dans la localité. À 0 h 45, les membres du DRAI ont rencontré le gend. Neil à la résidence des McCully. Les quatre membres ont reçu l'ordre de se mettre à couvert sur place jusqu'à ce que le Groupe tactique d'intervention de la GRC puisse les évacuer.

## Le GTI devient opérationnel

Les premiers membres du Groupe tactique d'intervention (GTI) de la Division H sont arrivés sur les lieux à 0 h 34 le 19 avril, environ une heure et quarante-cinq minutes après avoir été appelés. Le gend. Trent Milton, le gend. Ben MacLeod, le gend. Andrew Ryan et le gend. Jason Barnhill ont constitué le groupe qui est arrivé en premier, dans le véhicule D20 du GTI. Le gend. Travis Gallant et le gend. Edward (Ed) Clarke, à bord du véhicule D26, sont arrivés peu après, tout comme le cap. Tim Mills, qui a dirigé l'équipe cette nuit-là – ce dernier est arrivé à bord du véhicule D21 et était accompagné du gend. Andrew (Andy) MacLellan. Le cap. Calvin Byard, qui conduisait le véhicule blindé tactique (VBT), plus lent, est arrivé après les autres membres du GTI. Il n'existe pas de délai standard régissant le moment de l'arrivée du GTI sur une scène car de nombreux facteurs entrent en cause : situation géographique, durée du trajet jusqu'au poste de commandement ou au lieu de l'incident, et heure de l'appel. Selon le rapport post-intervention du GTI, la mission de l'équipe lors des pertes massives était de « localiser et d'arrêter le tireur actif/meurtrier armé<sup>32</sup> ». À environ 1 h 20, lorsque le VBT est arrivé à Portapique, les membres du GTI ont reçu l'ordre de répondre aux personnes qui avaient téléphoné au 911 à Five Houses et signalé des lumières et des mouvements suspects. Le cap. Mills a expliqué à la Commission que cet endroit était proche de Portapique et que « sachant qu'une voiture pouvait être impliquée, qu'il pouvait se rendre n'importe où... Vous savez, le sauvetage des enfants, l'évacuation, tout cela est [devenu] secondaire. La priorité numéro un, c'était de l'arrêter<sup>33</sup>. »

## Évacuation de Clinton Ellison et des membres affectés aux services généraux

Vers 1 h 30, Clinton Ellison, qui était resté caché dans les bois pendant environ trois heures, a utilisé son téléphone portable depuis sa cachette pour appeler son père. Richard Ellison a appelé le CCO pour informer que son fils Clinton était vivant et pour fournir le numéro de téléphone portable de Clinton. À 1 h 43, le CCO a communiqué avec Clinton Ellison par téléphone.

À 1 h 43, le gend. Patton, membre du DRAI, a fait le point sur la situation et a indiqué qu'il n'y avait pas eu de nouveaux coups de feu depuis que les membres du DRAI et le gend. Neil étaient demeurés sur place à l'extérieur de la résidence des McCully. À 1 h 50, les membres étaient toujours à couvert sur place et ont demandé

s'ils pouvaient sortir de Portapique à pied. Le chef d'équipe du GTI, le cap. Mills, a répondu que cela « ne devrait plus être très long ».

Après avoir répondu à l'appel à Five Houses, les membres du GTI de la Division H se sont rendus à Portapique dans le VBT. Ils sont entrés dans la localité à la recherche de Clinton Ellison peu après 2 h. Le répartiteur du 911 a coordonné l'évacuation de M. Ellison par le GTI.

Peu avant d'être récupéré, M. Ellison a déclaré avoir entendu un coup de feu. La répartition a diffusé l'observation de M. Ellison à 2 h 18. À 2 h 28, le gend. Patton a transmis un message indiquant que les membres du DRAI avaient eux aussi entendu le coup de feu. Quelques membres de la GRC ont supposé que ce bruit était celui de l'agresseur qui se tuait d'un coup de feu, cette hypothèse ayant influencé certaines des décisions prises dans les heures qui ont suivi. Or, si un coup de feu avait été tiré à cet instant, il ne pouvait s'agir de l'agresseur, puisque les preuves le situent clairement à Debert au même moment. Nous considérons qu'il est très probable que ce bruit corresponde à l'explosion des munitions provoquée par l'un des incendies allumés par l'auteur.

Lors d'une séance en petit groupe avec la Commission qui a eu lieu en septembre 2022, Clinton Ellison a décrit son expérience dans la soirée du 18 avril et aux petites heures du 19 avril 2020. Il se souvenait que la répartitrice du CCO, Jen MacCallum, l'avait contacté et était restée au téléphone avec lui. Elle l'a informé que les membres du GTI étaient à sa recherche et il les a entendus appeler son nom dans un haut-parleur. M. Ellison a donné à M<sup>me</sup> McCallum des indications sur sa position, qu'elle a transmises au GTI. À l'approche des membres du GTI, elle a averti M. Ellison de « ne rien avoir dans les mains<sup>34</sup> ». M. Ellison nous a dit qu'il avait déposé à terre les deux lampes de poche qu'il tenait en main et qu'il attendait debout. Les membres du GTI lui ont passé les menottes et l'ont fait monter à l'arrière du VBT. Il était consterné par le fait que les membres du GTI n'aient pas remonté l'allée pour localiser le corps de son frère, et que son dernier souvenir de son frère décédé était de l'avoir vu tout en étant emmené, menottes aux poignets, dans un véhicule de police blindé<sup>35</sup>. La transcription de la radio de Colchester indique qu'alors que le VBT se dirigeait vers M. Ellison, le cap. Mills a demandé : « Est-ce que ce type doit être arrêté pour quoi que ce soit? » M<sup>me</sup> MacCallum a répondu par la négative et le cap. int. Beselt a ajouté : « Je ne pense pas qu'il doive être arrêté, je pense que c'est un témoin. » Le caporal Mills a répondu : « Bien reçu. »

Entre 2 h 30 et 2 h 50, Clinton Ellison, les membres du DRAI et le gend. Neil ont été transportés ensemble dans le véhicule blindé tactique de Portapique à l'aire

de rassemblement située à l'intersection de la promenade Portapique Beach et de la route 2. M. Ellison et les membres des services généraux ont ensuite été amenés au poste de commandement de Great Village. M. Ellison, qui a été interrogé à ce moment-là, a fourni des informations sur ce qui s'était passé dans la soirée du 18 avril, en expliquant notamment comment il avait trouvé le corps de son frère et s'était rendu compte que Corrie avait été abattu par une arme à feu. L'entretien avec M. Ellison et le débriefage des membres du DRAI sont présentés plus loin.

Après cette évacuation, le VBT est retourné à la résidence des McCully et les membres du GTI de la Division H ont vérifié les signes vitaux de Corrie Ellison et de Lisa McCully, confirmant ainsi qu'ils étaient décédés.

À 3 h 20, en l'absence d'observations récentes de l'agresseur à Portapique, des membres du GTI et des Services cynophiles de la Division H sont retournés à Five Houses pour répondre à un nouveau signal de lumières clignotantes dans le secteur. Ils ont patrouillé l'endroit avec l'aide d'un chien policier, mais n'ont trouvé aucun signe de l'agresseur. Le GTI et les Services cynophiles ont quitté le secteur à 4 h. Les membres du GTI de la Division H sont retournés à Portapique et ont fouillé les propriétés de l'agresseur, où ils ont trouvé plusieurs véhicules incendiés ou en feu, y compris des Ford Taurus incendiées à son chalet et à son entrepôt. Les membres du GTI ont également vérifié la résidence des Blair et la résidence des McCully sur la promenade Orchard Beach. Ce faisant, ils ont examiné les corps de Greg et Jamie Blair et ont confirmé qu'ils étaient décédés. Ils ont également trouvé la chienne des Blair, sur laquelle l'agresseur avait tiré, mais qui était encore en vie.

Pendant ce temps, vers 3 h 30 le 19 avril 2020, Leon Joudrey a été réveillé par une odeur de fumée. Il a donc conduit à travers Portapique, passant d'abord devant la maison des Gulenchyn sur la promenade Orchard Beach, qui avait été rasée par les flammes. Il a tourné à gauche sur le chemin Portapique Beach et a vu le chalet de l'agresseur situé au 200, chemin Portapique Beach en train de brûler. Il a rencontré des membres du GTI qui lui ont conseillé de quitter le secteur. Il est plutôt rentré chez lui et, comme il l'a déclaré plus tard, il s'est rendormi.

## Problèmes associés aux ressources du GTI

L'enquête de la Commission a révélé que le GTI ne disposait pas d'une application Android Tactical Assault Kit (ATAK) fonctionnelle au moment des pertes massives. Grâce à ce logiciel, il est possible de localiser la position GPS d'un téléphone

portable, ce qui permet aux membres du groupe de se tenir au courant sur le plan situationnel.

Cette application avait été utilisée avant le 18 avril 2020, car le GTI de la Division H avait participé à un projet pilote d'utilisation du logiciel. Toutefois, les appareils de la division étaient reliés au serveur de développement. En raison de l'expiration de la clé de chiffrement, les appareils devaient être transportés à Ottawa pour que la clé soit renouvelée. Le 16 avril 2020, le gend. Milton a écrit un courriel à deux membres du personnel de la Direction générale de la GRC, déclarant : « Je ne peux pas insister assez sur l'importance pour nous de remettre ces appareils en ligne dès que possible<sup>36</sup>. »

Dans leur témoignage devant la Commission, le CIC West et le cap. Mills, chef d'équipe du GTI, ont tous deux déclaré que l'intervention du GTI avait également été affectée par un manque de personnel. En raison de cette situation, le cap. Mills est resté avec les membres du GTI qui sont intervenus, au lieu de s'installer au poste de commandement de Great Village. Comme nous l'expliquons plus en détail au volume 5, Services de police, le protocole de commandement des interventions en cas d'incident critique et le triangle de commandement tiennent pour acquis que le chef de l'équipe du GTI agira à partir du poste de commandement. On s'assure ainsi que les décisions tactiques sont prises avec toutes les données pertinentes et que les communications entre le commandant des interventions critiques, le chef de l'équipe du GTI et les membres du GTI sont efficaces.

## Entretien avec Clinton Ellison

Le serg. Jason Pennoyer a parlé à Clinton Ellison à 2 h 56, alors que ce dernier se trouvait à l'arrière d'une ambulance des SSU à la Caserne de pompiers de Great Village. Le rapport du serg. Pennoyer, rédigé après les pertes massives, contient un résumé de ce que M. Ellison lui a dit au sujet de ses actions, y compris sa découverte du corps de Corrie Ellison. Le serg. Pennoyer a informé M. Ellison qu'il devrait faire une déclaration ultérieurement et a pris des dispositions pour qu'il soit transporté au domicile de sa petite amie. Le rapport du serg. Pennoyer indique qu'il a informé le « centre de commandement » à 2 h 56, mais ne précise pas à qui il s'est adressé. Le rapport de l'insp. int. Halliday fait état d'informations fournies par le serg. Pennoyer à 2 h 49. Ce rapport, qui ne précise pas comment l'insp. int. Halliday a reçu ces informations (il évoquait simplement la déclaration du serg. Pennoyer

selon laquelle M. Ellison « avait quitté ») mentionne bien que Clinton Ellison avait trouvé son frère décédé, qu'il s'était enfui dans une zone boisée et qu'il n'avait pas d'informations sur le suspect<sup>37</sup>.

## Débriefage des membres du DRAI

Après avoir été évacués de Portapique, le cap. int. Beselt et le gend. Merchant, ainsi que le gend. Patton et le gend. Neil – tous membres du DRAI, ces deux derniers s'étant rendus à Portapique pour prêter assistance aux enfants Blair et McCully – se sont rendus au poste de commandement de Great Village. Tous les quatre ont fait un débriefage à l'intention du s.é.-m. Halliday, du s.é.-m. Carroll et du s.é.-m. MacCallum. Ils ont expliqué ce qu'ils avaient vu et fait à Portapique. Le s.é.-m. MacCallum a demandé aux membres de tracer leur itinéraire dans Portapique sur des cartes, en indiquant les maisons qu'ils avaient visitées et les endroits où ils avaient vu des corps et des incendies. Il a ensuite fourni au CIC West une liste des adresses qui avaient été vérifiées.

Le s.é.-m. MacCallum a expliqué à la Commission qu'il avait commencé à dresser la carte des maisons ayant été contactées pour aider les membres du GTI qui remplaçaient les intervenants du DRAI dans la collectivité de Portapique. Il essayait de déterminer quelles maisons étaient des scènes de crime, lesquelles contenaient des victimes décédées, lesquelles avaient été évacuées, lesquelles avaient encore des résidents à l'intérieur et lesquelles n'avaient pas encore été approchées. Il dit avoir utilisé les adresses que M<sup>me</sup> Williston lui avait envoyées, ainsi que les renseignements que les membres du DRAI lui avaient données. Ces informations étaient consignées sur des tableaux affichés sur le mur du poste de commandement.

Pendant le débriefage des membres du DRAI, la balle récupérée sur Andrew MacDonald la nuit du 18 avril a été remise par le gend. Patton au commandement des interventions critiques. C'est à ce moment-là que les membres du poste de commandement ont appris qu'il y avait un témoin oculaire survivant. Mais même à ce stade, il semble que Kate MacDonald n'ait pas été identifiée comme témoin oculaire survivante. Dans un entretien avec la Commission, le s.é.-m. MacCallum a déclaré avoir eu grand-peine à croire qu'il n'avait pas appris avant 3 h du matin le 19 avril qu'il y avait un témoin vivant des pertes massives de Portapique. Cette information clé sur ce qui s'était passé à 22 h 25 le 18 avril illustre bien l'échec flagrant de communication et de coordination entre les membres présents sur la



scène, le CCO et le commandement de la GRC. M. MacDonald n'a pas été interrogé avant 5 h, soit deux heures après que l'information le concernant a été directement transmise au poste de commandement. Quant à M<sup>me</sup> MacDonald, elle n'a pas été interrogée avant le 20 avril 2020.

Après le débriefage des membres du DRAI, le gend. Merchant a conduit Clinton Ellison à une résidence à l'extérieur de Halifax. Le cap. int. Beselt a conduit le gend. Patton chez lui depuis le poste de commandement. Avant de terminer leur quart de travail, le cap. int. Beselt et le gend. Merchant se sont entretenus avec le personnel du CCO par téléphone pour remercier les répartiteurs de leur travail.

## Évacuation des résident(e)s de Portapique

Au cours de la nuit, le commandement des interventions critiques s'est demandé s'il fallait continuer à conseiller aux membres de la collectivité de se mettre à couvert ou les évacuer de Portapique. À 0 h 27 le 19 avril 2020, le s.é.-m. West, le s.é.-m. Halliday et le s.é.-m. Surette ont décidé d'attendre l'arrivée du GTI pour mettre en place un meilleur bouclage et « déterminer comment évacuer le secteur [de Portapique] » en toute sécurité<sup>38</sup>.

Au poste de commandement, les discussions se sont poursuivies sur la meilleure façon d'organiser une évacuation générale de Portapique. On a notamment envisagé de prendre des dispositions pour mettre en place un centre de secours à la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont. Les notes couvrant la nuit prises par les membres du poste de commandement des interventions critiques de la GRC, dont le préposé au registre des communications, contiennent peu de traces de ces décisions.

Les efforts sincères du personnel du Centre de communications opérationnelles et du groupe de commandement de l'intervention critique montrent que la GRC n'était pas préparée à planifier ni à exécuter une évacuation à grande échelle de civils à partir d'une zone chaude dans un contexte de menace active en cours. Dans le chapitre précédent, nous avons décrit les efforts déployés par le CCO pour trouver les coordonnées des foyers de Portapique et expliqué que ces efforts se sont révélés en grande partie infructueux. Sur le terrain, les intervenants du DRAI ont frappé à quelques portes au fur et à mesure qu'ils se déplaçaient dans la collectivité. Ils ont informé les résidents qu'ils rencontraient de la présence du point de

contrôle de la GRC situé en haut du chemin Portapique Beach et leur ont suggéré de quitter la localité.

À 3 h 19 le 19 avril 2020, M<sup>me</sup> Williston a envoyé au s.é.-m. MacCallum une liste de 15 adresses. Dans son message, M<sup>me</sup> Williston indique que les adresses ont été recensées « grâce au registre de la répartition et aux répartiteurs sur place à ce moment-là, et nous croyons que les adresses suivantes ont reçu une visite de la part des membres<sup>39</sup> ». Ces adresses comprenaient de nombreuses maisons sur la promenade Orchard Beach et le chemin Portapique Beach; une maison sur Portapique Crescent, Faris Lane et le chemin Orchard; et une maison sur le chemin Bay Shore, qui se trouve à l'ouest de la collectivité de Portapique et n'en fait pas partie. Cette liste n'incluait aucune résidence sur Cobequid Court. L'absence d'enregistrement systématique des noms des personnes passant par le point de contrôle de la GRC situé sur le chemin Portapique Beach Road/la route 2 signifie qu'il est impossible de connaître l'identité et le nombre total de résidents qui ont quitté Portapique pendant la nuit.

Pendant la nuit, le commandement des interventions critiques de la GRC n'est pas parvenu à décider s'il fallait continuer à conseiller aux résident(e)s de Portapique de se mettre à l'abri sur place ou les évacuer. Les discussions portaient davantage sur l'obtention d'un soutien aérien avant de lancer une évacuation. Le cap. Mills a déclaré à la Commission :

Donc, on a élaboré ce plan d'évacuation et le plus important était, vous savez, on ne voulait pas évacuer jusqu'à ce qu'il y ait comme, un soutien aérien quelconque, vous savez, un œil dans le ciel. C'est à ce moment comme celui ci qu'on songerait à contacter le ministère de la Défense<sup>40</sup> ».

Les notes du préposé au registre des communications indiquent que l'enquête sur la possibilité de survivants blessés semblait absente de la planification de la GRC jusqu'aux premières heures de la matinée, lorsque le groupe de commandement a discuté de la vérification de l'état des résidents à la maison Blair. Les résident(e)s ont reçu des messages contradictoires sur la façon d'assurer leur sécurité personnelle et celle de leurs familles. Les délibérations constantes et redondantes du groupe de commandement sur cette question ont entraîné une inertie décisionnelle qui a conduit à l'incapacité de prendre des mesures pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'évacuation générale. Nous expliquons les concepts de délibération redondante et d'inertie décisionnelle dans le volume 5, Services de police.

Peu avant 6 h, le CIC West a parlé avec le cap. Mills et l'a informé que le plan consisterait maintenant à assurer la liaison avec l'insp. int. Halliday pour évacuer en toute sécurité les personnes qui se trouvaient encore dans le secteur. Il a également demandé au Groupe tactique d'intervention de déployer un drone pour ratisser le secteur.

### PRINCIPALE CONSTATATION

Le commandement des interventions critiques de la GRC n'a pas élaboré et mis en œuvre un plan d'évacuation générale. Il n'a pas non plus pris en ligne de compte la possibilité que des personnes aient survécu à la violence.

La transition entre le groupe de commandement et les enquêteurs du Groupe des crimes majeurs – soit la serg. int. Angela McKay et le cap. Gerard (Jerry) Rose-Berthiaume – a été en grande partie réalisée par l'insp. int. Steve Halliday. Les enquêteurs ont été appelés vers 23 h le 18 avril 2020 et se sont rendus au détachement de Bible Hill, où ils ont été breffés par l'insp. int. Halliday entre minuit et minuit et demi. Le cap. Rose-Berthiaume a déclaré à la Commission qu'au fur et à mesure que la nuit avançait:

J'ai été informé par le CIC, par l'intermédiaire du s.é.-m. Halliday, qu'Andrew MacDonald se trouvait à l'hôpital. C'était un témoin qui avait été blessé par balle. Et les enfants aussi [étaient des témoins]. [Halliday] a dit qu'ils étaient à l'hôpital ou en route pour l'hôpital quand je suis arrivé. Je ne me souviens pas. En tant qu'enquêteurs, nous avons estimé qu'il s'agissait de personnes avec lesquelles nous devrions faire un suivi et mener une enquête plus approfondie – [pour]obtenir des informations supplémentaires<sup>41</sup>.

Un enquêteur du Groupe des crimes majeurs a interrogé M. MacDonald par téléphone vers 5 h le 19 avril. Les enquêteurs du Groupe des crimes majeurs ont continué à recevoir des mises à jour de l'insp. int. Halliday par téléphone. À l'approche de l'aube, les enquêteurs ont envisagé le passage d'une situation d'incident critique à celle d'enquête majeure.

# Les problèmes de communication et de coordination se poursuivent

La capacité de la GRC à répondre à l'incident critique a été entravée par ses pratiques de gestion de l'information et de communications internes et, dans l'ensemble, par des problèmes de coordination. Ces difficultés se sont notamment traduites par des lacunes dans les informations recueillies auprès des habitants de Portapique et transmises aux membres de l'équipe d'intervention – en particulier les descriptions des membres de la collectivité par rapport à ce qu'ils observaient, de même que par rapport à l'agresseur et à sa réplique d'autopatrouille de la GRC. Ces problèmes ont été aggravés par le fait que le groupe de commandement n'a su que vers 3 h qu'Andrew et Kate MacDonald étaient des témoins oculaires survivants, et qu'on n'a pas cherché activement à obtenir d'autres informations auprès des membres de la collectivité. La capacité du groupe de commandement à coordonner le travail des membres sur le terrain à Portapique et dans les environs a été entravée par l'absence d'un commandant sur les lieux et par l'incapacité de la GRC à localiser ses membres lorsqu'ils n'étaient pas connectés aux postes de travail mobiles ou qu'ils se trouvaient à l'extérieur de leurs véhicules. En particulier, le groupe de commandement ne s'est rendu compte qu'il y avait une faille dans le confinement à l'est de Portapique que vers 5 h le 19 avril. En fin de compte, tous ces problèmes ont fait que la connaissance de la situation du groupe de commandement était parcellaire, ce qui a nui à la capacité de la GRC d'intervenir de manière coordonnée et stratégique. Dans le volume 5, Services de Police, nous analysons plus en détail comment ces problèmes sont apparus et quel impact ils ont eu sur l'intervention globale.

## PRINCIPALE CONSTATATION

L'intervention en cas d'incident critique de la GRC a été entravée par des communications inadéquates et des échecs de coordination à l'échelle du système.

## Rôle de la direction

Le commandement de la GRC a breffé par téléphone le surint. Campbell, officier des Services de soutien, à une occasion au cours de la nuit. À 3 h 35, le surint. Campbell a envoyé le message texte suivant au surintendant principal (surint. pr.) Chris Leather :

Je viens d'avoir le CIC (Jeff West) au téléphone. On dirait qu'il y a 6 morts à ce stade. Scènes multiples. Le SP [sujet de préoccupation/plainte] est toujours en fuite. On dirait qu'il s'agit d'une dispute conjugale avec une ancienne petite amie. Il faudra commencer à discuter avec la Division J des ressources de secours du GTI. La demande du Service de l'air ne s'est pas concrétisée la nuit dernière. On aura besoin d'un hélicoptère aujourd'hui<sup>42</sup>.

Les autres officiers supérieurs n'ont pas été breffés pendant la nuit.

## Autres organismes et communications entre ceux-ci

Au cours de la nuit, le commandement des interventions critiques de la GRC a interagi efficacement avec la police régionale de Halifax. Cependant, il n'en a pas été de même en ce qui concerne le Service de police de Truro (SPT). Le commandement de la GRC a eu des contacts avec celui-ci par l'intermédiaire du Centre de communications opérationnelles pendant la nuit, mais rien n'indique que le commandement de la GRC ou les dirigeants de la Division H aient envisagé la possibilité que le SPT apporte un soutien à l'intervention ou joue un rôle plus important. Ce manque d'interaction était le prolongement de l'approche adoptée par la GRC avec le SPT le 18 avril, mais à mesure que l'intervention critique se poursuivait, plus d'informations ont été communiquées au SPT et à d'autres services de police de la Nouvelle-Écosse au moyen des avis de recherche.

## Services de pompiers volontaires

Les incendies allumés la nuit à Portapique par l'agresseur ont continué à brûler intensément. Le service d'incendie de Bass River ne s'est pas rendu sur les lieux

parce que le secteur était toujours une zone chaude, et donc inaccessible aux intervenants d'urgence non policiers. Le commandement des interventions critiques de la GRC a appris que le service d'incendie avait des caméras FLIR [système infrarouge à vision frontale], mais que son personnel ne pouvait pas se rendre dans une zone de menace active. Aucun effort n'a été fait pour envisager l'utilisation potentielle de cet équipement du service d'incendie le 19 avril, car le GTI était déjà en route et disposait d'équipement FLIR.

## Service de police de Truro et Service de police d'Amherst

Peu après minuit, le Service de police de Truro a reçu un appel du service des urgences du Centre de santé Colchester East Hants. Cet hôpital, qui est situé à Truro sur le territoire du service de police municipal, a indiqué qu'il était en état d'alerte en raison d'une « fusillade à Portapique » et demandait une présence policière<sup>43</sup>. L'agent Michael Young a été dépêché à l'hôpital peu après et y est resté jusqu'à ce qu'il soit relevé à 7 h 15 le 19 avril par le serg. Dan Taylor.

À 0 h 55 le 19 avril, le CCO a téléphoné aux répartiteurs du Service de police de Truro et du Service de police d'Amherst pour les informer d'un avis de recherche concernant l'agresseur. Comme nous l'avons vu plus haut, l'avis de recherche mentionnait le nom et la date de naissance de ce dernier, et indiquait qu'une Mercedes blanche était immatriculée à son nom. Quelques minutes plus tard, le CCO a rappelé et a mentionné qu'un deuxième véhicule était associé au suspect, « décrit comme étant une ancienne voiture de police, portant même un autocollant du Canada<sup>44</sup> ». La répartition du CCO a indiqué que cette voiture pourrait avoir été incendiée sur les lieux. Peu après 1 h 7, cet avis de recherche a été envoyé à tous les services de police de la Nouvelle-Écosse par l'intermédiaire du Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Le titre en était « Mise à jour concernant un tireur actif à Colchester ». Cet avis de recherche rappelait que le suspect était associé à une Mercedes et à une « vieille voiture de police blanche (qui pourrait être avoir été incendiée sur les lieux)<sup>45</sup> ». Le message du CIPC indiquait également que le suspect était associé à Lisa Banfield, qui « n'avait pas encore été retrouvée<sup>46</sup> ».

Entre 2 h 15 et 2 h 45, le serg. Richard Hickox du SPT a rencontré deux membres de la GRC – le gend. Ian Fahie et la gend. Devonna Coleman – dans un VUS de la Gendarmerie sur la rue Victoria, près de la Caserne de pompiers de Truro. Ces deux

gendarmes avaient été dépêchés d'Antigonish et étaient en route pour le poste de commandement. Ils ont dit au serg. Hickox qu'il y avait au moins quatre victimes et qu'on ne savait pas où se trouvait l'agresseur.

Le CCO a continué de tenir le service de répartition du SPT au courant des autres voitures immatriculées au nom de l'agresseur, mais a confirmé que la GRC n'avait aucune idée de ce que celui-ci conduisait ni de l'endroit où il se trouvait. L'information sur ces véhicules a été ajoutée à l'avis de recherche envoyé par la GRC à tous les services de police de la Nouvelle-Écosse.

## Police régionale de Halifax et District de Halifax de la GRC

À 0 h 8, le 19 avril, les Services intégrés d'urgence de la PRH – le centre de réception et de répartition des appels 911 – ont envoyé un avis de recherche interne aux agents de la PRH. Celui-ci indiquait que la GRC avait une situation de tireur actif à Portapique et qu'il y avait peut-être deux tireurs, ainsi que plusieurs incendies et deux ou trois décès dans la localité.

À 0 h 47, la superviseure de la répartition du CCO, Jen MacCallum, a demandé à la PRH de vérifier la présence éventuelle de l'agresseur et de ses véhicules non recensés à sa clinique de denturologie/résidence située sur la rue Portland à Dartmouth.

À partir d'environ 1 h 21, des membres du District de Halifax de la GRC ont été postés à divers emplacements le long de la route 102 dans la Municipalité régionale de Halifax, entre Dartmouth et Elmsdale, et sur Forest Hills Parkway, à Dartmouth.

À environ 1 h 30, les agents de la PRH se sont rendus au domicile de l'agresseur, au 193, rue Portland. Ils y ont repéré une Ford Taurus blanche enneigée. Il n'y avait aucun signe que quelqu'un se trouvait sur les lieux.

À 1 h 37, les Services intégrés d'urgence de la Police régionale de Halifax ont tenté de retracer (par ping) deux numéros de téléphone associés à l'agresseur. Un numéro était un téléphone portable, mais sa localisation par les services d'urgence s'est révélée impossible.

Vers 2 h 20, les agents de la PRH ont commencé à surveiller la résidence sur la promenade Russell Lake associée à la sœur de Lisa Banfield, Maureen Banfield. Ils ont d'abord identifié cette adresse comme pouvant être celle de Lisa Banfield,

mais ont ensuite appris que c'était sa sœur, Maureen, qui habitait là. À 4 h 36, ils sont entrés en contact avec Maureen Banfield et ont obtenu des informations sur la célébration de l'anniversaire de l'agresseur et de Lisa Banfield, qui avait eu lieu la veille au soir. Les agents de la PRH ont également appris l'emplacement d'autres membres de la famille Banfield, ainsi que l'existence d'une deuxième clinique de denturologie appartenant à l'agresseur sur la promenade Novalea, à Halifax. Ces renseignements ont été communiqués au commandement des interventions critiques de la GRC.

## Communications publiques

La GRC n'a pas fourni d'autres renseignements au public pendant la nuit. Au chapitre 2, nous avons conclu que les communications publiques de la GRC via Twitter au cours de la soirée du 18 avril ont gravement sous-estimé la menace présentée par l'agresseur et les risques connexes pour le public. Ce manque d'information a perduré et s'est aggravé pendant la nuit. Rien ne prouve que le commandement des interventions critiques ou la direction de la GRC aient songé à fournir plus de renseignements au public. Cette omission est flagrante étant donné que la GRC envoyait des avis de recherche concernant la « situation de tireur actif à Portapique » pour faire le point avec les membres de la GRC et, par la suite, avec tous les services de police de la Nouvelle-Écosse.

Aux environs de 3 h, la CBC a communiqué avec la cap. Lisa Croteau, qui était agente d'information de garde à la Division H de la GRC, pour demander des renseignements sur la situation à Portapique. La cap. Croteau a déclaré qu'elle n'avait pas d'autres renseignements à fournir que ceux contenus dans le gazouillis décrit au chapitre 2 et que l'ordre de se mettre à couvert demeurait l'information la plus récente.

À 4 h 55, le 19 avril, le s.é.-m. Halliday a demandé à la cap. Croteau de se rendre au poste de commandement de la GRC à Great Village pour fournir un soutien aux communications avec les médias. À 6 h environ, la cap. Croteau s'est entretenue avec Lia Scanlan, directrice de l'Unité des communications stratégiques de la GRC, et l'a informée de l'évolution de la situation. Elle s'est ensuite rendue au poste de commandement.



Malgré le manque relatif d'information fournie au public par la GRC, les membres de la collectivité ont pris des mesures actives pour communiquer l'information et s'entraider, tant sur les lieux à Portapique (voir le chapitre 2) que dans les médias sociaux. Des membres de la collectivité nous ont appris que des messages avaient été échangés dès 23 h le 18 avril. Ces premiers messages contenaient des photos des incendies à Portapique. Certains messages partageaient également des informations sur l'importante présence policière à Portapique.

Un exemple de la diffusion de l'information par les réseaux sociaux a été fourni par Nancy Hudson, résidente de Portapique :

On regardait ce concert, qui s'est terminé à 23 h; j'ai dit à John : « Je vais mettre mon pyjama. » Je suis allée dans ma chambre où il y a une fenêtre qui donne de ce côté et une autre qui donne sur la route. Comme je le fais d'habitude, je baisse mon store, je regarde dehors et je me dis : « Merde, il y a plein de flics au coin de la rue. » Je dis, « John », il répond « Quoi? » « Il y a plein de flics au coin de la rue », et « tous leurs phares sont allumés et tout », et puis je suis allée à l'autre fenêtre pour fermer le store, pour m'habiller, et tout le ciel était illuminé, je veux dire orange et cramoisi, et j'ai dit, « Merde alors », j'ai dit, « John, il y a un incendie, il se passe quelque chose sur le chemin Portapique Beach »... J'ai donc contacté Angela sur Facebook, je lui ai envoyé un message en disant « Tu ne vas pas le croire », j'ai dit « il y a un incendie, je pense que c'est chez [l'agresseur]. Je ne sais pas ce qui se passe, il y a une bande de flics au bout du chemin Portapique Beach. »

...

Et puis j'ai commencé à recevoir des trucs de Facebook, des gens qui disaient : « Es-tu OK? » J'ai dit : « Est-ce que je suis OK? Ouais! qu'est-ce que tu veux dire? » « Eh bien, l'hôpital de Truro est en état d'alerte, il se passe quelque chose et il y a un homme armé qui tire, il y a plusieurs morts », et je dis « Quoi? », « Ouais, tu es censée verrouiller tes portes, éteindre tes lumières », et comme ce sont des choses que les gens me disent sur Messenger, je dis « Merde, OK<sup>47</sup> ».

Certains membres de la collectivité ont indiqué qu'ils avaient été informés de l'incident en cours par des appels téléphoniques, des textos et des messages sur Facebook et Twitter. Certaines personnes n'avaient pas accès aux médias sociaux ou n'ont donc pas consulté ces sources d'information pendant la nuit. Par exemple,

Léon Joudrey a dit qu'il n'avait pas Twitter et que même s'il avait Facebook, il ne l'avait pas consulté tôt le matin. Il a plutôt fait une recherche Google en tapant « Que se passe-t-il à Bass River? Que se passe-t-il à Portapique? » pour s'informer et il a reçu des messages d'amis qui prenaient de ses nouvelles<sup>48</sup>. Nous avons appris que ce sont souvent les jeunes résident(e)s de la localité qui se sont rendu compte de la situation à Portapique et qui ont prévenu leurs parents et d'autres personnes, bien que le scénario n'ait pas toujours été le même.

Le 18 avril 2020, Connor Reeves, fils de Clinton Ellison, était chez lui à Millbrook. Il a vu un message sur les médias sociaux (Twitter ou Facebook) concernant des incendies à Portapique. À ce moment-là, il n'a pas compris l'ampleur de ce qui se passait. Il est d'avis que le message sur les médias sociaux a été créé par un résident de la localité, plutôt que par une source officielle.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

La GRC n'a pas fourni d'autres communications publiques au sujet des pertes massives pendant la nuit et tôt le matin du 19 avril 2020. Les résident(e)s de la collectivité ont eux-mêmes pris des mesures pour diffuser l'information et pour tenter d'assurer leur sécurité et celle des autres.

## La situation à 6 h le 19 avril

À 6 heures du matin, les rapports en provenance de Portapique n'indiquaient aucun nouveau décès ou blessé, et aucune nouvelle confrontation avec l'agresseur. L'intervention en cas d'incident critique est restée fondée sur la conviction que l'agresseur n'avait pas pu quitter Portapique. Le personnel du poste de commandement de la GRC soupçonnait de plus en plus qu'il s'était peut-être suicidé et avait enlevé la vie de Lisa Banfield.

Vers la fin de la nuit, le s.é.-m. Halliday a chargé le s.é.-m. Carroll et le s.é.-m. MacCallum de prendre des dispositions pour relever les membres sur les lieux des incidents et leur fournir des provisions. Vers 5 h 40, le s.é.-m. Surette est arrivé au

poste de commandement et a tenu un briefing avec le CIC West. Il a proposé que l'on communique avec le s.é.-m. Dan MacGillivray pour qu'il relève le CIC West au changement de quart.

À ce moment-là, des membres de la GRC avaient escorté les enfants Blair et McCully en lieu sûr et transporté Clinton Ellison hors de Portapique. Ils avaient également avisé d'autres résidents de Portapique d'évacuer les lieux. Le commandement des interventions critiques de la GRC avait discuté d'une évacuation générale de Portapique, mais un plan ferme n'avait pas encore été établi. Les pompiers et le personnel médical ne pouvaient toujours pas accéder à Portapique, car le village était encore considéré comme une zone chaude dans laquelle un tireur actif pouvait rester présent. Aucun nouvel incendie n'a été allumé au cours de cette période, et aucune autre tuerie n'a été signalée.

Des avis de recherche au sujet de l'agresseur avaient été diffusés au sein de la GRC et à tous les services de police de la Nouvelle-Écosse, mais ils ne contenaient pas d'information sur la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur. Aucune autre communication ou alerte n'avait été donnée au public, mais les membres de la collectivité utilisaient divers moyens de communication pour s'informer les uns les autres de ce qu'ils savaient de l'incident survenu à Portapique.

**Huit heures après le premier décès, on ne savait toujours pas où se trouvait l'agresseur.**

## CHAPITRE 4

# Événements du 19 avril 2020 – de 6 h à 10 h 15

## CHAPITRE 4 Événements du 19 avril 2020 – de 6 h à 10 h 15

L'agresseur était resté inactif pendant la nuit, mais ses agissements ont continué à avoir un impact profond à Portapique. Des incendies ont continué à faire rage et des explosions ont été entendues. Aucun décès additionnel n'a été confirmé dans la nuit. La police a poursuivi ses recherches au sol pour retrouver l'agresseur et a évacué les témoins et les autres résidents. De plus en plus de membres de la collectivité ont appris que leur sécurité était compromise et certains ont commencé à quitter leur maison. Le village voisin de Five Houses a également été touché et la prise de conscience a monté d'un cran à Truro lorsqu'on a transféré les personnes les plus touchées à l'hôpital – ainsi que par l'intermédiaire des communications personnelles. Certaines personnes ont appris qu'il s'agissait d'une situation de tireur actif, mais la diffusion de l'information a été parcellaire, si bien que les membres de la collectivité ne réalisaient pas pleinement à quel point la situation était dangereuse.

Au poste de commandement et au Centre de communications opérationnelles, le groupe de commandement des interventions critiques a continué à ajouter des ressources à ses efforts. Le groupe s'est concentré sur l'enquête sur l'agresseur et ses voitures. Ces informations ont été transmises aux membres intervenants de la GRC, mais de manière désordonnée. Des « avis de recherche » (AR) ont été envoyés à tous les services de police. Des plans ont également été élaborés pour répondre aux besoins des résident(e)s de Portapique une fois que l'ordre de rester à l'abri a été levé et qu'un plan d'évacuation général a été mis en place. Alors que le matin approchait, le groupe de commandement a commencé à préparer la relève des équipes et à envisager les prochaines étapes.

L'impression que la situation s'était stabilisée a commencé à se dissiper vers 6 h 30, lorsque la première victime de l'agresseur, Lisa Banfield, est sortie de sa cachette dans les bois. M<sup>me</sup> Banfield a fourni des informations supplémentaires et essentielles sur la réplique d'autopatrouille de la GRC comme sur les armes à feu de l'agresseur. À peu près au même moment, la police a obtenu des membres de

la famille de M<sup>me</sup> Banfield une photographie de la réplique d'autopatrouille de la GRC et plus de détails sur l'agresseur. Le groupe de commandement a commencé à envisager la possibilité que l'agresseur eût quitté le secteur de Portapique, mais pendant un certain temps après avoir reçu cette information, ses efforts opérationnels sont restés largement concentrés sur Portapique et Five Houses. Les conséquences de l'absence de plans d'urgence envisageant la possibilité que l'agresseur eût quitté le secteur se sont concrétisées trois heures plus tard, lorsqu'il est devenu évident qu'il avait recommencé son carnage. À ce moment-là, son rayon d'action s'était agrandi pour couvrir sur un secteur plus large de la Nouvelle-Écosse.

Le présent chapitre commence lorsque M<sup>me</sup> Banfield quitte sa cachette dans les bois à 6 h 28 le 19 avril 2020. Nous décrivons ses efforts pour chercher de l'aide à Portapique et celle qu'elle a reçue de Leon Joudrey. Cette première section détaille également les interactions de M<sup>me</sup> Banfield avec la police et les mesures prises par cette dernière pour incorporer les informations qu'elle et d'autres personnes ont fournies dans le cadre de l'intervention en cas d'incident critique.

Dans les quatre sections suivantes, nous passons à un compte rendu de la suite des pertes massives en fonction du lieu. Entre 6 h et 10 h 15, l'agresseur s'est rendu à quatre endroits dans les comtés de Colchester et de Cumberland à bord de sa réplique d'autopatrouille de la GRC : le chemin Hunter et la route 4 à Wentworth, Glenholme, et le chemin Plains à Debert. Pendant ce laps de temps, il a tué Sean McLeod, Alanna Jenkins, Tom Bagley, Lillian Campbell, Kristen Beaton (qui attendait un enfant) et Heather O'Brien. Il a également terrorisé Carole et Adam Fisher dans leur résidence. Ces pertes massives sont décrites en utilisant la même structure narrative que celle du chapitre 2 : l'orientation géographique, la description des agissements de l'agresseur, les réactions/points de vue des témoins et des autres membres de la collectivité, ainsi que les actions et les récits des premiers répondants.

La sixième section décrit la manière dont la GRC a traité les informations que Lisa Banfield et sa famille lui ont fournies vers 7 h 30 le 19 avril 2020. Elle aborde aussi les modifications apportées à son approche en réponse à la réapparition de l'agresseur à titre de menace mobile active. Au fur et à mesure que sa violence s'étendait à un secteur géographique plus large, des membres du personnel d'urgence provenant d'autres services de police sont intervenus, comme expliqué dans la septième section de ce chapitre. Alors que l'intervention de la police prenait de l'ampleur et s'intensifiait, certaines des limites initiales de l'intervention sont devenues flagrantes. L'une des principales faiblesses était le caractère inadéquat du traitement et de la communication de l'information entre les membres de la

GRC d'une part, et entre la GRG et les autres services de police d'autre part (ce qui n'a pas été corrigé lors des changements de quart). L'autre faiblesse était l'insuffisance de la communication publique sur le danger que représentait l'agresseur. Ce sujet est abordé dans la huitième et dernière section du chapitre. L'appréciation toujours insuffisante de l'importance de l'information concernant la réplique d'autopatrouille de la GRG de l'agresseur a été l'une des principales manifestations de ces lacunes. Cette réplique lui a conféré une grande mobilité et a permis à l'agresseur de se dissimuler tout en restant à la vue de tous, avec un effet catastrophique.

Au cours de cette période, la GRG a commencé à communiquer plus activement par le biais des médias sociaux pour avertir le public du danger que représentait l'agresseur, mais elle a été lente à transmettre les informations clés et ses efforts ont souvent été trop peu nombreux et trop tardifs.

## Mme Banfield sort de sa cachette

Le soleil s'est levé à Portapique le 19 avril 2020 à 6 h 20.

Lisa Banfield est restée cachée dans les bois toute la nuit alors que les températures descendaient près de zéro. Au moment où elle s'est échappée de l'entrepôt, elle était pieds nus et portait des leggings et un haut à manches longues. Elle a essayé de rester au chaud dans les bois en attachant les extrémités de son pantalon pour couvrir ses pieds et en rentrant ses mains dans ses manches. Elle a également enfoui son visage dans son haut, afin d'empêcher l'agresseur de voir sa respiration. Elle se souvient : « Je ne savais pas si mes pieds étaient gelés ou brûlés parce que je ne pouvais même pas les sentir, et j'essayais de continuer à les bouger et à les masser et tout ça. Donc, je ne pouvais pas vraiment marcher parce que ça faisait mal...<sup>1</sup> »

Vers 6 h 28 le 19 avril 2020, M<sup>me</sup> Banfield a quitté les bois et a demandé de l'aide dans la première maison qu'elle a trouvée : la résidence de Leon Joudrey sur Portapique Crescent. Comme nous l'avons noté dans le chapitre 3, vers 3 h 30 le 19 avril 2020, Leon Joudrey a été réveillé par l'odeur de la fumée. Il a fait le tour de Portapique en voiture, passant d'abord devant la maison des Gulenchyn sur la promenade Orchard Beach, qui avait été réduite en cendres. Il a tourné à gauche sur le chemin Portapique Beach et a vu que le chalet de l'agresseur situé au 200, chemin

Portapique Beach était en train de flamber. Il a rencontré des membres du GTI de la GRC qui lui ont conseillé de quitter le village, mais, au lieu de cela, il est rentré chez lui et s'est endormi.

M. Joudrey a fait entrer M<sup>me</sup> Banfield et voyant qu'elle tremblait et frissonnait, il lui a donné son manteau et ses baskets. Il lui a tendu son téléphone, mais elle avait si froid qu'elle l'a laissé tomber. Il l'a donc ramassé et a composé le 911. Lors de l'appel au 911, M. Joudrey a dit au préposé aux appels que M<sup>me</sup> Banfield était chez lui et qu'elle était « paniquée » et « morte de peur<sup>2</sup> ». Le préposé lui a demandé si M<sup>me</sup> Banfield était suffisamment calme pour répondre aux questions, il a répondu : « Non, envoyez donc les flics<sup>3</sup>. » M. Joudrey a déclaré qu'il avait également peur de l'agresseur.

Cinq minutes plus tard, plusieurs membres du Groupe tactique d'intervention sont arrivés dans le véhicule blindé tactique et ont transporté M<sup>me</sup> Banfield à l'entrée du chemin Portapique Beach. L'un des membres du GTI, le gend. Ben MacLeod, a procédé à un examen médical sommaire de M<sup>me</sup> Banfield et l'a décrite comme n'ayant aucune blessure grave visible, bien qu'elle soit « terrifiée » et qu'elle ait l'air échevelée<sup>4</sup>. Elle avait du mal à marcher en raison de douleurs au bas du dos dues aux violences qu'elle avait subies aux mains de l'agresseur. Le gend. MacLeod a déclaré qu'il n'avait vu qu'une seule autre personne dans sa carrière qui était à ce point pétrifiée : une femme qui avait été kidnappée et gardée captive pendant trois jours. Selon lui, M<sup>me</sup> Banfield « craignait pour sa vie, et qu'il revienne pour s'en prendre à elle<sup>5</sup> ». Elle ne savait pas encore si quiconque avait été tué cette nuit-là, mais elle était au courant des incendies et des explosions. Le cap. Duane Ivany, membre de l'Équipe d'intervention médicale d'urgence (EIMU), a estimé que M<sup>me</sup> Banfield souffrait d'hypothermie modérée. Il a expliqué que l'absence de circulation de chaleur dans son corps « indiquait qu'elle était restée dehors pendant une longue période ». En plus d'être un intervenant de l'EIMU formé, le cap. Ivany était membre de la Patrouille canadienne de ski depuis environ sept ans. Il possédait donc une grande expérience de l'hypothermie découlant de ce rôle.

M<sup>me</sup> Banfield a ensuite été transportée par des membres de l'EIMU jusqu'à une ambulance des Services de santé d'urgence qui se trouvait à l'aire de rassemblement située à la Caserne de pompiers de Great Village. Une aire de rassemblement est un endroit à l'extérieur d'une zone « chaude » ou dangereuse où les ressources d'intervention (c.-à-d. tactiques, médicales, etc.) se tiennent prêtes à être déployées lorsque la situation est sécurisée ou traitent les blessés qu'on y transporte. Une fois l'évaluation médicale initiale terminée et avant son transport à l'hôpital, M<sup>me</sup> Banfield a été interviewée par le gend. Terry Brown et le gend. Dave Melanson.



Le gend. Brown a mené l'entretien, qui a duré 45 minutes et s'est déroulé à l'arrière d'une ambulance. Il a dit que Lisa Banfield était allongée sur une civière et souffrait manifestement. Pendant les 15 premières minutes de cet entretien, les paramédics ont évalué M<sup>me</sup> Banfield et ont commencé à la soigner. Après que les paramédics eurent fait leur travail, M<sup>me</sup> Banfield a fourni des détails supplémentaires sur l'agresseur, notamment le fait qu'il possédait une réplique d'autopatrouille de la GRC portant les autocollants habituels. M<sup>me</sup> Banfield a parlé aux gendarmes des armes à feu de l'agresseur et du fait qu'elle l'avait vu les déposer dans la voiture. Vers 7 h 22, elle les a informés que l'agresseur conduisait un véhicule « qui ressemble exactement à vos voitures de police<sup>6</sup> ». Elle a décrit des caractéristiques particulières de la voiture, notamment le fait qu'elle contenait un « patrouilleur silencieux » et qu'elle était munie de bandes autocollantes, des logos de la GRC, de gyrophares et d'une sirène. Le gend. Brown a répondu « c'est très inquiétant, c'est sûr<sup>7</sup> ». Lors de son témoignage, le gend. Brown a expliqué qu'il n'avait pas réalisé les graves implications de ce que M<sup>me</sup> Banfield était en train de dire jusqu'à plus tard ce matin-là, lorsqu'il a vu une photo de la réplique d'autopatrouille de la GRC.

Immédiatement après avoir terminé l'entretien, le gend. Brown a quitté M<sup>me</sup> Banfield pour se rendre au poste de commandement de Great Village. (Le gend. Melanson était parti plus tôt pour commencer son breffage et avait donc manqué certaines parties de l'entretien.) M<sup>me</sup> Banfield a été victime d'une agression violente de la part de son partenaire intime, et était toujours potentiellement menacée puisque la police ne savait pas où se trouvait l'agresseur. Elle a fourni à la GRC des renseignements essentiels, mais un autre entretien aurait permis d'obtenir des renseignements et des détails supplémentaires. La police n'a pas pris de photos de ses blessures et ne s'est pas organisée pour que les Services d'aide aux victimes lui viennent en aide.

Le gend. Trevor Arsenault a reçu l'ordre du s.é.-m. MacCallum de suivre l'ambulance transportant M<sup>me</sup> Banfield à l'hôpital et d'y rester jusqu'à l'après-midi du 19 avril. Environ une heure après l'arrivée de M<sup>me</sup> Banfield à l'hôpital, le gend. Arsenault lui a posé des questions sur la nuit précédente. Il a ensuite préparé un rapport sur les informations qu'elle lui avait communiquées. C'était la deuxième fois qu'un membre de la GRC lui demandait de raconter ses souvenirs de la nuit précédente. Or, demander à un témoin de raconter des souvenirs traumatisants de façon répétée est l'une des principales pratiques recensées comme étant à même d'exacerber le traumatisme subi par les victimes dans le cadre d'un processus judiciaire.

**PRINCIPALE CONSTATATION**

La GRC n'a pas traité Lisa Banfield comme une victime survivante des pertes massives; c'est-à-dire comme un témoin important devant être débriefé avec précaution et nécessitant des services de soutien.

Peu avant 8 h, M<sup>me</sup> Banfield a été transportée au Centre de santé Colchester East Hants, où elle a été évaluée au service des urgences, puis admise. À l'examen, on a noté une sensibilité dans la partie inférieure du flanc droit; des éraflures et des abrasions superficielles sur les mains, les pieds et les jambes; et des contusions dans le haut du dos, le poignet et la main gauches. Les radiographies ont révélé des fractures aux côtes et à la colonne lombaire. M<sup>me</sup> Banfield a été traitée à l'hôpital pendant cinq jours et a reçu son congé le 24 avril 2020.

## L'agresseur émerge et tue à nouveau

### Chemin Hunter, Wentworth

#### Agissements de l'agresseur

Comme résumé dans le chapitre 3, l'agresseur avait passé la nuit dans le parc industriel de Debert. Une caméra de vidéosurveillance avait filmé la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur sur le chemin Plains, en direction ouest vers la route 4, à 5 h 45. Moins d'une demi-heure plus tard, la réplique d'autopatrouille a été filmée par une caméra de vidéosurveillance se déplaçant vers le nord sur la route 4 alors qu'elle passait devant une résidence près de Folly Lake. À 6 h 29, la vidéosurveillance montre le véhicule se déplaçant vers le nord sur le chemin Hunter, à 3,7 kilomètres au sud du 2328, chemin Hunter.

Peu après 6 h 35, l'agresseur est arrivé au 2328, chemin Hunter, au domicile d'Alanna Jenkins et de Sean McLeod. Tous deux employés de longue date du

## Chemin Hunter, Wentworth et Chemin Plains, Debert

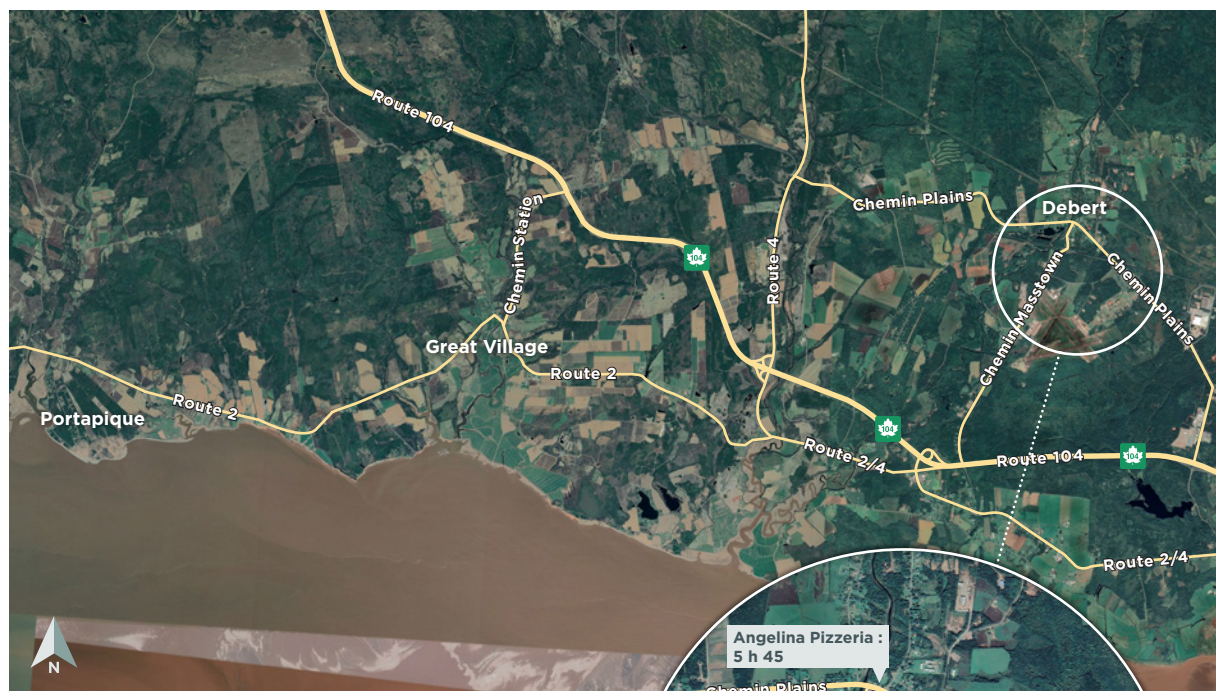


Données cartographiques | Google, ©2023 CNES / Airbus

Service correctionnel du Canada, M<sup>me</sup> Jenkins travaillait à l'Établissement Nova pour femmes de Truro et M. McLeod à l'Établissement de Springhill. M. McLeod avait rencontré l'agresseur par l'entremise d'un ami à Portapique et le couple l'avait fréquenté.

L'agresseur a tiré sur l'un des chiens de la famille à la résidence et est entré dans la maison. Il a passé presque trois heures dans la résidence des Jenkins/McLeod. Les preuves suggèrent que l'agresseur a tiré sur le couple avant de mettre le feu à la maison. De plus, il a pris le portefeuille de M. McLeod sur les lieux. La maison a finalement été réduite en cendres, détruisant des preuves médico-légales qui auraient pu aider à reconstituer les agissements de l'agresseur – notamment les heures de décès d'Alanna Jenkins et de Sean McLeod. Comme nous le décrivons dans les témoignages ci-dessous, des personnes se trouvant à proximité ont entendu des coups de feu suivis de glapissements de chien à 6 h 10, et entre 6 h 30 et 6 h 40. D'autres coups de feu ont été signalés après 8 h, puis entre 8 h 30 et 9 h.

## Itinéraire de l'agresseur à Debert le 19 avril 2020



Données cartographiques | Google, ©2023 CNES / Airbus

À 8 h 50, Tom Bagley a quitté son domicile à pied pour sa promenade matinale habituelle le long du chemin Hunter. Connu pour sa gentillesse, sa sollicitude et ses talents de conteur, M. Bagley était un ancien militaire et un pompier à la retraite. La distance entre les résidences de M. Bagley et celle des Jenkins/McLeod était d'environ 400 mètres. Vers 9 h, un autre résident des environs, Carlyle Brown, a vu de la fumée en provenance de la résidence des Jenkins/McLeod. Au cours de sa promenade, M. Bagley est passé devant la résidence des Jenkins/McLeod et a probablement vu de la fumée et un incendie. Avant 9 h 20, M. Bagley s'est rendu à la résidence, vraisemblablement dans le but d'aider ou de vérifier si quelqu'un avait besoin d'aide. L'agresseur l'a tiré à mort.

Après avoir enlevé la vie à Alanna Jenkins, Sean McLeod et Tom Bagley, l'agresseur a quitté le 2328, chemin Hunter. À 9 h 23, la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur a été filmée en train de rouler vers le sud sur le chemin Hunter en direction de la route 4, à environ 3,7 kilomètres au sud du 2328, chemin Hunter. L'agresseur a continué sur la route 4.

## Observations et actions des membres de la collectivité

Le 19 avril, les membres de la collectivité ont été les premiers à intervenir sur le chemin Hunter, tout comme cela s'était produit la veille à Portapique. Les preuves dont nous disposons montrent que les voisins du chemin Hunter, non informés du danger par les autorités chargées de la sécurité publique, avaient le réflexe de s'en traîner. Ces personnes altruistes couraient toutefois des risques sans le savoir. Les voisins et les résident(e)s des environs ont déclaré avoir entendu des coups de feu à plusieurs reprises ce matin-là et au moins deux d'entre eux ont vu la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur passer devant leur maison. En voyant le feu, les voisins ont vérifié si M<sup>me</sup> Jenkins, M. McLeod ou d'autres personnes étaient en sécurité. Certains avaient entendu parler des pertes massives de Portapique, d'autres non.

La maison de Carlyle et Cindy Brown était la plus proche de la résidence des Jenkins/McLeod, à environ 175 mètres au sud, bien que séparée par un épais boisé. Vers 6 h 10, M. Brown a entendu un coup de feu puis un glapissement, suivi dans l'heure suivante de deux coups de feu très rapprochés et « un peu étouffés »<sup>8</sup>. Il a supposé que Sean McLeod avait tiré sur un coyote et poursuivi l'animal sur la berge, en direction de la rivière, et que c'était la raison pour laquelle les coups de feu semblaient venir de loin. Il a également entendu un seul coup de feu, plus fort, 30 à 60 minutes plus tard. Peu après 8 h 30 ou 8 h 45, M. Brown a vu de la fumée provenant de la résidence des Jenkins/McLeod. Il a d'abord cru qu'il s'agissait d'un feu de broussailles. Une dizaine ou une quinzaine de minutes plus tard, la quantité de fumée provenant de la propriété de son voisin a commencé à l'inquiéter. M. Brown s'est habillé et était en train de quitter sa terrasse avant lorsqu'il a entendu un autre coup de feu provenant de la direction de l'incendie.

Carlyle et Cindy Brown avaient regardé le bulletin de nouvelles ce matin-là et étaient au courant de la situation qui se déroulait à Portapique. Vers 9 h 35, après avoir reçu un appel téléphonique de leurs voisins leur demandant de « ne pas rester

sur la route », les Brown sont montés dans leur camion pour quitter le secteur<sup>9</sup>. Ils se sont d'abord dirigés vers la résidence des Jenkins/McLeod, où ils ont vu la maison en flammes et entendu une forte explosion. Ils ont ensuite fait demi-tour et ont roulé en direction sud sur le chemin Hunter pour quitter le secteur.

Alors que les Brown roulaient vers le sud sur le chemin Hunter, ils ont rencontré Darrol Thurier, un voisin, qui se dirigeait vers le 2328, chemin Hunter sur son VTT. Ils l'ont informé de la situation et lui ont dit de ne pas rester sur la route. Les Brown ont continué vers le sud sur le chemin Hunter et ont averti les personnes qu'ils rencontraient en chemin de quitter le secteur. M. Thurier est rentré chez lui et a raconté à sa femme, Lisa Owen, ce qu'il avait entendu. Le couple a verrouillé ses portes et M<sup>me</sup> Owen a vu les deux gazouillis qui avaient été publiés par la GRC à 8 h 2 au sujet de la situation à Portapique. Ces gazouillis avaient été envoyés à 23 h 32 le 18 avril 2020 (décrivant la situation comme une plainte concernant des armes à feu à Portapique) et à 8 h 2 le 19 avril (décrivant la situation comme une fusillade active à Portapique).

Une quinzaine de minutes plus tard, les Brown ont entendu une explosion. Ils sont restés à l'intérieur, les portes verrouillées; cependant, à mesure que le temps passait, ils se sont inquiétés de plus en plus de leurs voisins et de la situation à la résidence des Jenkins/McLeod. Ils ont donc quitté leur domicile et ont pris leur voiture pour aller offrir leur aide. Ils sont arrivés au 2328, chemin Hunter vers 10 h et ont trouvé la maison en proie aux flammes. Après s'être arrêtés pendant environ cinq minutes et avoir parlé avec leur voisin et pompier volontaire, Joe Rushton, qui venait de composer le 911, ils ont poursuivi leur chemin pour vérifier chez d'autres voisins si Alanna Jenkins et Sean McLeod s'y trouvaient.

Plus bas, sur le chemin Hunter, April Dares a également entendu les coups de feu et les glapissements vers 6 h 30 et jusqu'à 6 h 40. Elle craignait qu'un chien ne soit blessé. Vers 7 h 30, elle a quitté sa maison au volant de son camion pour voir si elle pouvait aider. Peu avant d'atteindre la résidence des Jenkins/McLeod, elle a eu l'intuition de faire demi-tour. M<sup>me</sup> Dares a expliqué qu'alors qu'elle conduisait sur le chemin Hunter, elle a entendu « une petite voix qui disait : "Allez, rentre chez toi."<sup>10</sup> ». Elle s'est arrêtée à deux allées de stationnement au sud de la résidence des Jenkins/McLeod au 2328, chemin Hunter, a fait demi-tour et est rentrée chez elle.

Vers 9 h 15, M<sup>me</sup> Dares a vu ce qu'elle a décrit comme une autopatrouille passer devant sa résidence, en direction sud vers la route 4. Dix minutes plus tard, elle a publié une question sur le groupe Facebook du voisinage du chemin Hunter concernant les coups de feu qu'elle avait entendus. Peu après, Shelly MacBurnie,

une voisine, a appelé et a dit que son mari, Jody MacBurnie, n'avait pas pu rejoindre Sean McLeod ni Alanna Jenkins ce matin-là. Les MacBurnie ont aussi dit à M<sup>me</sup> Dares que M. McLeod connaissait l'agresseur. M<sup>me</sup> Dares a ensuite composé le 911. Les MacBurnie avaient déjà appelé les parents d'Alanna Jenkins, Dan et Susan Jenkins, qui ont composé le 911 et se sont dirigés vers le chemin Hunter.

Jody MacBurnie a pris conscience que quelque chose se passait à Portapique vers 7 h le 19 avril, lorsqu'il a vu un message Facebook en provenance d'amis de Masstown. M. MacBurnie travaillait avec Greg et Jamie Blair, et Greg Blair était son cousin germain. M. MacBurnie a contacté Tyler Blair, le fils adulte de Greg, qui a confirmé que Greg et Jamie Blair avaient été tués, mais que leurs enfants étaient en vie. Après cette conversation, M. MacBurnie s'est souvenu que Sean McLeod connaissait également l'agresseur. Il a envoyé un texto à M. McLeod et, comme il n'a pas reçu de réponse, il en a envoyé un à M<sup>me</sup> Jenkins. M. MacBurnie a expliqué plus tard : « Sean et moi, nous nous envoyons des textos tout le temps, donc je savais, je savais que s'il ne répondait pas, il y avait quelque chose qui clochait<sup>11</sup>. » Il a appelé le Détachement de la GRC d'Oxford à 9 h 19 min 54 s pour signaler ses inquiétudes. (Cet appel a été automatiquement transféré au 911, car la ligne téléphonique du Détachement n'était pas dotée à ce moment-là.) M. MacBurnie s'est souvenu plus tard qu'en raccrochant, alors qu'il se trouvait dans sa cour :

Je me tenais juste là où nous sommes maintenant, partiellement dans mon allée, il était 9 h 19, une voiture de police de la GRC passait très lentement, et j'ai dit que c'était vachement bizarre. Et j'ai dit à ma femme qu'il y avait quelque chose de bizarre, merde, parce que j'étais juste au téléphone avec la GRC et le gars a dit qu'ils enverraient peut-être quelqu'un sur place, ou quelque chose comme ça, alors évidemment j'ai dit qu'ils ne savaient pas qu'une voiture de la GRC était sur le chemin. C'est là que nous avons eu peur<sup>12</sup>[.]

La famille MacBurnie a décidé de quitter le chemin Hunter. Quatre d'entre eux, plus les chiens de la famille, ont parcouru la campagne néo-écossaise pendant un moment, en consultant régulièrement les médias sociaux. Lorsqu'ils ont atteint Oxford, M. MacBurnie a vu un message indiquant que la maison des Jenkins/McLeod était en feu. Cela lui a confirmé que le chemin Hunter n'était pas sûr et la famille est restée loin de sa maison pendant un certain temps. En l'absence d'avertissement de la sécurité publique ou de directives sur la meilleure façon de se protéger, la famille MacBurnie a fait de son mieux pour assurer sa sécurité. Le récit que fait M. MacBurnie de ses relations étroites avec les Blair, M<sup>me</sup> Jenkins et M. McLeod

est un exemple particulièrement frappant de la proximité des rapports qui peut exister au sein des collectivités les plus touchées par les pertes massives. En effet, dans les réponses à notre sondage « Racontez votre expérience » et lors de nos assemblées publiques, de nombreux Néo-Écossais(e)s ont raconté des histoires similaires de liens étroits avec plus d'une victime ou d'une famille de victimes. Comme nous l'expliquons dans le volume 4, *Collectivités*, il est important de comprendre ces liens pour planifier la meilleure façon de soutenir les individus et les collectivités pendant et après des pertes massives.

### PRINCIPALE CONSTATATION

La GRC n'a pas donné de conseils aux membres de la collectivité sur les précautions à prendre pour assurer leur sécurité. En l'absence de telles informations, les résident(e)s ont adopté toute une série de stratégies pour rester en sécurité, dont certaines ont pu les mettre davantage en danger.

Le 19 avril 2020, Patsy Bagley a vu son mari, Tom Bagley, partir pour sa promenade matinale habituelle. Moins d'une heure plus tard, M<sup>me</sup> Bagley est sortie sur la terrasse de sa résidence et a vu l'incendie qui faisait rage à la résidence des Jenkins/McLeod. Elle a commencé à s'inquiéter pour son mari. Vers 10 h 15, les voisins Lisa Owen et Darrol Thurier sont allés en voiture à la résidence des Bagley pour demander si Alanna Jenkins et Sean McLeod avaient pu s'y réfugier pour échapper à l'incendie. M. Thurier a demandé à Patsy Bagley « Où est Tom? » M<sup>me</sup> Bagley lui a dit que son mari était parti se promener<sup>13</sup>. M<sup>me</sup> Bagley se souvient que ses voisins lui disaient « Tom manque à l'appel, Patsy<sup>14</sup> ». Peu après 11 h, Patsy Bagley a appelé sa fille Charlene Bagley et lui a dit qu'un ami avait appelé pour lui dire de ne pas sortir « parce qu'un fou se faisait passer pour un policier et tirait sur les gens<sup>15</sup> ».

Lorsque Dan et Susan Jenkins – les parents d'Alanna Jenkins – se sont réveillés le matin du 19 avril 2020, ils ont entendu parler des événements de la veille à Portapique aux informations. Vers 7 h 30, Jody et Shelly MacBurnie ont téléphoné à Dan et Susan Jenkins pour leur dire qu'ils n'avaient pas pu joindre Alanna ni Sean ce matin-là. Dan Jenkins a composé le 911 depuis son domicile dans le comté de Picou pour fournir les informations qu'il détenait sur la situation et a dit au préposé aux appels que lui et sa femme s'apprétaient à se rendre à la maison sur le chemin Hunter. Le préposé aux appels lui a dit que la police demandait à tout le monde de rester en dehors du secteur. M. Jenkins lui a dit qu'il n'irait pas à Portapique, mais



qu'il tenterait de s'approcher le plus près possible de la maison de sa fille. Le préposé aux appels a noté son nom et son numéro de téléphone et a dit que quelqu'un communiquerait avec lui.

Les Jenkins ont ensuite pris la route pour se diriger vers le chemin Hunter. À environ 400 mètres du parc provincial de Wentworth, les Jenkins ont été arrêtés à un barrage routier de la GRC. Pendant qu'ils attendaient, ils ont continué à être contactés par Jody MacBurnie. M. MacBurnie a dit qu'il y avait un incendie à la résidence des Jenkins/McLeod et qu'il avait un mauvais pressentiment. M. MacBurnie a dit aux Jenkins que lui et sa femme quittaient leur maison et s'en allaient parce qu'ils ne savaient pas ce qui se passait.

Au point de contrôle, Dan Jenkins est sorti de son véhicule et s'est approché de la gend. Brenna Counter. La gend. Counter a pointé son fusil sur lui, lui a dit de s'arrêter et lui a demandé qui il était. M. Jenkins lui a donné le nom et l'adresse de sa fille et lui a dit qu'il avait entendu dire que sa maison était en feu et qu'il n'arrivait pas à la joindre. La gend. Counter a dit à M. Jenkins qu'elle ne pouvait rien lui dire à ce sujet et lui a demandé de remonter dans sa voiture. Elle lui a demandé son numéro de téléphone et lui a dit qu'elle l'appellerait. M. Jenkins est retourné à sa voiture et les Jenkins sont rentrés chez eux. Ils n'ont pas eu de nouvelles de la gend. Counter ni d'aucun autre membre de la GRC ce jour-là.

## **Intervention d'urgence**

### *Centre de communications opérationnelles*

À 9 h 19, Jody MacBurnie a appelé le Détachement de la GRC d'Oxford pour expliquer qu'il s'inquiétait parce qu'il n'arrivait pas à joindre Sean McLeod ni Alanna Jenkins. La ligne téléphonique du Détachement n'était pas dotée à ce moment-là, et l'appel de M. MacBurnie a été transféré au 911. M. MacBurnie a mentionné que Sean McLeod connaissait ou avait connu l'agresseur. M. MacBurnie a expliqué qu'il était au courant des événements de Portapique, et a expliqué son lien avec Greg Blair. Le préposé aux appels a indiqué qu'il transmettrait les informations fournies et que M. MacBurnie pourrait être rappelé. Cet appel n'a pas été enregistré dans le registre des activités d'incident de la GRC et l'information transmise par M. MacBurnie n'a pas été relayée au poste de commandement ni aux membres de l'équipe d'intervention.

À 9 h 32 min 20 s, après sa conversation avec Shelly MacBurnie, April Dares a composé le 911. Elle a dit au préposé qu'elle avait entendu un véhicule passer vers 6 h 40 ce matin-là, et, peu de temps après, avait entendu des coups de feu suivis du glapissement d'un chien. M<sup>me</sup> Dares a dit au préposé qu'elle a conduit sur la route jusqu'à l'endroit d'où elle pensait que le bruit venait et qu'elle n'a rien vu. Elle lui a également dit que l'agresseur pourrait avoir des liens avec le chemin Hunter :

[Q]uelqu'un m'a appelée et m'a parlé de la fusillade de Portapique, et que ce type... En fait, quelqu'un qui vit sur ce chemin, il a tué ses cousins par balle... Et il connaît les gens qui résident un peu plus loin sur la route et probablement là où j'ai entendu les coups de feu<sup>16</sup>.

Au cours du même appel téléphonique, April Dares a dit au préposé aux appels du 911 qu'elle avait observé une autopatrouille. (À ce moment-là, le public ne savait pas que l'agresseur conduisait une réplique d'autopatrouille portant les autocollants habituels.) Comme elle l'a expliqué au préposé aux appels : « En fait, la police est passée il y a quelques minutes, donc je ne sais pas, je ne sais pas. En tout cas, ils ne sont pas au courant que j'ai entendu des coups de feu<sup>17</sup>. »

Les préposés aux appels avaient accès à l'avis de recherche envoyé vers 8 h qui indiquait que l'agresseur pouvait se trouver n'importe où dans la province et qu'il conduisait probablement une réplique d'autopatrouille de la GRC portant tous les autocollants habituels. Cependant, le préposé aux appels – qui avait également répondu à l'appel de Jody MacBurnie – n'a pas mesuré l'importance des informations qu'il avait reçues successivement du chemin Hunter. L'appel de M<sup>me</sup> Dares a été inscrit dans le registre des incidents de la GRC, mais l'information selon laquelle l'appelante avait vu un véhicule de police ne l'a pas été.

Quelques instants plus tard, April Dares a remarqué que de la fumée s'élevait du nord sur le chemin Hunter. À 9 h 38 min 12 s, elle a recomposé le 911 et a dit au préposé aux appels « maintenant il y a un incendie [et qu'il y a] davantage de coups de feu [provenant] de plus loin sur la route ». M<sup>me</sup> Dares a informé le préposé du 911 qu'il y avait « plein de fumée<sup>18</sup> ».

À 9 h 40, Carlyle Brown a composé le 911 et a signalé qu'il y avait un incendie au 2328, chemin Hunter. Il a dit au préposé aux appels qu'il pouvait entendre des coups de feu et des explosions.

À 9 h 35, le premier appel au 911 concernant la mort de Lillian Campbell a été reçu. Les réponses à cet appel sont décrites dans la section suivante de ce chapitre. Le

temps écoulé entre les appels au 911 concernant les meurtres du chemin Hunter et de la route 4 à Wentworth, et la présence de l'agresseur sur la route 4 à Glenholme illustre la rapidité avec laquelle ce dernier se déplaçait après avoir quitté la maison des Jenkins/McLeod. Comme nous l'expliquons dans la section sur la réponse de la police à ces appels, la GRC n'était pour l'essentiel pas prête à intervenir de façon plus dynamique comme l'exigeait l'évolution de la situation.

À 9 h 47, le préposé aux appels du 911 qui parlait à Carlyle Brown a transféré l'appel à Brian Green, le superviseur du service de répartition du CCO, mais la ligne a coupé. M. Green a immédiatement rappelé M. Brown et ce dernier l'a informé qu'il avait entendu un coup de feu plus tôt ce matin-là, à 6 h. Il a dit qu'il entendait encore des coups de feu, mais qu'il pouvait s'agir de l'explosion de réservoirs de propane. Il est fort probable que ces sons aient été produits par des munitions qui ont explosé lors de l'incendie de la résidence des Jenkins/MacLeod. Brian Green a demandé à M. Brown s'il y avait un risque que le feu se propage à une autre maison. M. Brown a répondu que c'était peu probable. M. Green a informé Carlyle Brown que les services d'incendie ne seraient pas en mesure d'intervenir immédiatement, en raison du tireur actif, et il lui a conseillé de se tenir loin du secteur.

Wentworth est située dans le comté de Cumberland, en Nouvelle-Écosse, tandis que Portapique se trouve dans le comté de Colchester. La GRC utilise des canaux radio distincts pour chacun de ces deux comtés. Le 19 avril 2020, les informations concernant les incidents à Wentworth et les incidents ultérieurs ont été diffusées par la répartition sur ces deux canaux. Lorsque la GRC a par la suite préparé une transcription des transmissions radio du comté de Colchester, elle a utilisé l'heure normale de l'Est. La Commission a pour sa part produit une transcription des transmissions du canal radio du comté de Cumberland en utilisant l'heure normale de l'Atlantique. Nous avons utilisé l'heure normale de l'Atlantique tout au long du Rapport, car il s'agit du fuseau horaire local de la Nouvelle-Écosse. Les heures indiquées sur la transcription des transmissions radio du comté de Colchester effectuée par la GRC sont donc en avance d'une heure par rapport à l'heure exacte de la transmission en question.

Après l'appel de M. Brown, la répartition du CCO a commencé à diffuser des informations concernant la situation sur le chemin Hunter à la fois sur les canaux de Cumberland et de Colchester. À 9 h 48, le premier message de la répartition sur la radio de Cumberland indiquait qu'un appelant avait signalé une épaisse fumée

noire et des bruits d'explosions dans le secteur du chemin Hunter. La répartition a déclaré : « Je ne suis pas sûr que cela soit lié du tout » et a indiqué que les services d'incendie de Wentworth avaient été prévenus<sup>19</sup>. Presque immédiatement, la répartition de la GRC a demandé aux services d'incendie de Wentworth, qui se rendaient au 2328, chemin Hunter, de se retirer en raison de la menace active dans le secteur. À 10 h 3, l'incendie du chemin Hunter a été mentionné à la radio de Colchester. À 10 h 33, la répartition de la GRC a diffusé le message suivant sur la radio de Cumberland à propos de l'appel de Dan Jenkins : « À propos du prolongement du 2328, chemin Hunter concernant le feu, j'ai eu le père qui a appelé. Il est très inquiet de ne pas pouvoir joindre sa fille sur son téléphone portable<sup>20</sup>. » Sur les canaux radio de Cumberland et de Colchester, les répartiteurs et les membres de la GRC mentionnent une adresse erronée, soit le 2328, prolongement du chemin Hunter, alors qu'il s'agissait en fait du 2328, chemin Hunter.

Vers 13 h 43 le 19 avril 2020, April Dares a composé le 911 une troisième fois. Plus tôt, elle et son mari étaient allés voir leur voisine, Patsy Bagley. M<sup>me</sup> Dares a dit au préposé du 911 qu'on était sans nouvelles du mari de M<sup>me</sup> Bagley, Tom Bagley, depuis 8 h 45 ce jour-là, après qu'il fut parti pour sa promenade matinale, et que M<sup>me</sup> Bagley lui avait demandé de le signaler. Le préposé aux appels du 911 a informé M<sup>me</sup> Dares que cette information serait transmise aux membres de la GRC et que quelqu'un rappellerait pour l'aider. M<sup>me</sup> Bagley a bien été contactée par la GRC plus tard dans l'après-midi (voir la section sur les avis au plus proche parent au chapitre 7).

### *Premiers répondants*

Le matin du 19 avril 2020, de nombreux membres de la GRC du comté de Cumberland participaient à l'intervention suite à l'incident survenu à Portapique. Le gend. Matthew Bray du détachement d'Amherst n'était pas censé travailler ce jour-là, mais étant donné la pression sur les ressources causée par l'incident de Portapique, il a accepté d'aider à couvrir le comté de Cumberland. La plupart des membres affectés aux services généraux qui devaient travailler dans l'équipe de jour le 19 avril 2020 ont commencé leur quart vers 7 heures du matin. Certains de ces quarts étaient à court de personnel parce que les membres s'étaient auto-déployés la veille. (L'autodéploiement fait référence au fait que ces membres ont participé à l'intervention en cas d'incident critique sans en avoir reçu l'ordre d'un superviseur ou d'un répartiteur.) Dans certains cas, les membres se sont rendus au travail pour répondre à l'incident critique, même s'ils n'étaient pas censés travailler

à ce moment-là. Lorsque les membres ont commencé leur quart, le breffage qu'ils ont reçu de leur superviseur, du Centre de communications opérationnelles et du poste de commandement variait et était, dans l'ensemble, désorganisé et insuffisant. La plupart des membres ont recueilli le maximum d'informations de base qu'ils ont pu glaner en suivant le trafic radio et en parlant avec leurs collègues. Aucune instruction générale n'a été donnée par le poste de commandement ni par le gestionnaire des risques quant aux informations à transmettre aux membres qui arrivaient.

Les premiers répondants de plusieurs détachements de la GRC se dirigeaient vers Wentworth pour répondre à l'appel concernant l'homicide de Lillian Campbell lorsqu'ils ont reçu le message concernant l'incendie et les explosions sur le chemin Hunter. Lorsque le gend. Matthew Bray et le gend. Richard Harvey ont tourné dans le chemin Hunter, ils ont vu un pickup noir avec des occupants de sexes masculin et féminin. Ils se sont arrêtés devant le véhicule et ont informé ses occupants qu'il y avait une « situation active » et qu'ils devaient partir pour assurer leur sécurité. Les membres de la GRC ont ensuite poursuivi leur route le long du chemin Hunter.

À 11 h 7, Lisa Owen a signalé la découverte du corps de Tom Bagley à un préposé aux appels du 911. Tout en restant en ligne avec elle, le préposé l'a mise en relation avec la répartition des Services de santé d'urgence (SSU), qui a ouvert un dossier d'incident. Au moment où M<sup>me</sup> Owens parlait avec les SSU, le gend. Bray et le gend. Harvey sont arrivés à la propriété des Jenkins/MacLeod. Ils y sont arrivés à 11 h 12, près de deux heures après le premier appel au 911 de Jody MacBurnie.

En arrivant, le gend. Bray et le gend. Harvey ont remarqué que des personnes étaient sur les lieux. Les deux gendarmes se sont approchés et ont observé les « fondations calcinées » de la maison qui s'était effondrée sur le sous-sol, le reste de la structure étant en feu<sup>21</sup>. Ils ont également vu « plusieurs véhicules incendiés » et des réservoirs de propane en feu. Les gendarmes ont parlé à Lisa Owen, à Darrol Thurier et à son fils, Darren Thurier. Darrol Thurier a informé les membres de la GRC que le corps reposant au sol était celui de Tom Bagley et qu'ils connaissaient les résidents de la maison incendiée, mais qu'ils ne pouvaient pas les localiser. Les gendarmes ont évalué M. Bagley et ont confirmé son décès. Ils se sont approchés de la structure en feu, mais n'ont pu déceler aucun signe des résidents. Le gend. Bray et le gend. Harvey ont diffusé leurs découvertes sur la radio et ont continué à fouiller les dépendances voisines de la propriété.

À 11 h 21, la répartition des SSU a appelé la répartition de la GRC pour savoir si le secteur du chemin Hunter était sécurisé. Vers 11 h 24, le gend. Harvey a confirmé

que le patient hospitalier potentiel était décédé et que l'ambulance n'était plus nécessaire. À 11 h 25, la répartition de la GRC a appelé celle des SSU et lui a dit d'annuler l'appel demandant une ambulance pour le 2328, chemin Hunter. Deux minutes plus tard, l'appel demandant une ambulance a été annulé. Les dossiers des SSU indiquent que la raison de l'annulation était que la scène était désormais une « affaire de police ».

L'incendie de la résidence des Jenkins/McLeod s'était propagé à la cime des arbres et à la pelouse environnantes. Le gend. Harvey a demandé aux services d'incendie d'intervenir pour s'assurer que l'incendie ne devenait pas incontrôlable, en ajoutant de rester à l'écart de la scène pour protéger les éléments de preuve. Le gend. Bray et le gend. Harvey sont restés sur les lieux.

Malheureusement, des preuves ont été détruites par l'incendie de la maison des Jenkins/McLeod et par la non-intervention des services d'urgence sur les lieux pendant si longtemps après que la GRC eut été informée de l'incendie. Il y a beaucoup de choses qui ne seront jamais connues sur les agissements de l'agresseur pendant la période où il se trouvait sur le chemin Hunter. Cette destruction de preuves signifie malheureusement que la Commission n'a pas pu répondre à de nombreuses questions comme elle aurait voulu le faire pour fournir plus d'informations aux familles de ceux qui ont perdu la vie sur le chemin Hunter. Il en va de même pour les personnes décédées sur d'autres scènes de crime où les preuves ont été détruites par des incendies allumés par l'agresseur, mais qui ont continué à brûler longtemps après son départ.

## Route 4, Wentworth

### Agissements de l'agresseur

Vers 9 h le 19 avril 2020, Lillian Campbell a quitté son domicile situé sur la route 246, dans le secteur de Wentworth, pour sa promenade matinale habituelle en direction sud sur la route 4 et le long du chemin Valley. M<sup>me</sup> Campbell, qui avait quitté le Yukon avec son mari pour s'installer en Nouvelle-Écosse avec son mari en 2014 pour y passer sa retraite, aimait jardiner et faire des excursions d'une journée aux plages voisines. Elle avait le sens de la communauté et aimait se promener sur les chemins et dans les parcs autour de sa maison dans la vallée de Wentworth.

Le matin du 19 avril 2020, M<sup>me</sup> Campbell portait un gilet orange à haute visibilité, des lunettes de soleil, des mitaines, un chapeau et une écharpe. Ni M<sup>me</sup> Campbell ni son mari n'étaient au courant des pertes massives survenues à Portapique la nuit précédente .

Vers 9 h 23, la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur a été captée par une caméra de surveillance alors qu'elle roulait vers le sud-ouest sur le chemin Hunter, environ 1,8 kilomètre au nord-est de l'intersection du chemin Hunter et de la route 4. L'agresseur s'est ensuite dirigé vers l'est sur la route 4. Juste avant 9 h 30, la même voiture est passée devant le Wentworth Market en direction sud sur la route 4. La barre de poussée avant est clairement visible sur cette vidéo.

Alors qu'il circulait en direction sud sur la route 4, l'agresseur a dépassé Lillian Campbell, puis il a fait demi-tour et l'a abattue avec une arme à feu depuis sa réplique d'autopatrouille de la GRC. Il a ensuite refait demi-tour et a continué en direction sud sur la route 4, vers Glenholme.

À approximativement 9 h 30, Lillian Campbell est morte d'un seul coup de feu tiré à bout portant par l'agresseur depuis l'intérieur de son véhicule. Un long bâton de marche intact a été retrouvé près de son corps. L'examen de la scène à l'aide d'un détecteur de métal n'a permis de trouver aucune douille ni aucun projectile.

Rien ne permet de penser que M<sup>me</sup> Campbell était connue de l'agresseur ou qu'elle avait déjà eu des contacts avec lui.

## **Observations et actions des membres de la collectivité**

Mary-Ann et Reginald Jay étaient les voisins de Lillian Campbell. Ils vivaient sur la route 4 à environ 350 mètres de l'intersection avec la route 246. L'intersection se trouve près de l'endroit où vivait M<sup>me</sup> Campbell le 19 avril 2020. Cette dernière passait devant la résidence des Jay lors de ses promenades quotidiennes. Elle a croisé l'agresseur au bout de l'allée des Jay.

À 9 h 30, M<sup>me</sup> Jay cousait à l'étage de sa maison lorsqu'elle a entendu un coup de feu. Elle s'est levée pour regarder par la fenêtre et a vu une voiture de la GRC faire lentement demi-tour et se diriger vers le sud, en direction de Truro. M<sup>me</sup> Jay a remarqué que la voiture « était un véhicule typique de la GRC... elle portait les mêmes autocollants que n'importe quel véhicule de la GRC ». Le conducteur a fait

demi-tour « sans se presser »; il n'a pas fait crisser ses pneus ni démarré à toute vitesse.

Mary-Ann Jay a alors aperçu un corps gisant sur le côté de la route. Elle a reconnu ses vêtements, et elle a réalisé que la personne étendue sur le sol était sa voisine, Lillian Campbell. Elle a couru de sa résidence jusqu'au bord de la route où gisait M<sup>me</sup> Campbell. Elle a observé son amie et a conclu qu'elle était décédée. M<sup>me</sup> Jay a alors couru jusque chez elle et a composé le 911 pour signaler l'incident. L'appel au 911 a été passé à 9 h 35.

Pendant que Mary-Ann Jay était au téléphone, Reginald Jay est arrivé dans son allée de stationnement. Il est sorti de son véhicule et a interpellé M<sup>me</sup> Jay, lui demandant si elle avait composé le 911. Lorsqu'elle a répondu par l'affirmative, M. Jay a couru vers Lillian Campbell sur le bord de la route. Il a immédiatement vérifié ses signes vitaux et a indiqué à M<sup>me</sup> Jay que M<sup>me</sup> Campbell était décédée.

Mary-Ann Jay a continué à transmettre de l'information au préposé du 911. Elle a expliqué qu'un véhicule de la GRC venait de quitter les lieux. Le préposé aux appels s'est étonné de cette déclaration et a demandé à M<sup>me</sup> Jay si elle était en train de parler au membre de la GRC. M<sup>me</sup> Jay a expliqué : « Non! Je – j'étais dans ma chambre et je l'ai vu, je l'ai vu prendre la route<sup>22</sup>. » Le préposé aux appels a de nouveau demandé : « D'accord, avez-vous vu si le membre de la GRC était là avec elle? », ce à quoi M<sup>me</sup> Jay a répondu : « Non, tout ce que j'ai entendu c'est un gros bang comme un coup de feu, et j'ai regardé dehors pour voir<sup>23</sup>. »

Mary-Ann Jay a donné à Reginald Jay une couverture pour couvrir le corps de Lillian Campbell. Ce faisant, une autre personne, Scott Brumwell, ancien paramédic, est arrivée au bord de la route. Le préposé aux appels du 911 a informé Mary-Ann Jay qu'elle et son mari devaient rester à l'intérieur de leur résidence. M<sup>me</sup> Jay n'était pas au courant de la situation de tireur actif et a répondu au préposé qu'il serait inconvenant de laisser leur voisine seule sur le bord de la route.

Malgré le danger potentiel, Reginald Jay et Scott Brumwell sont restés sur le côté de la route 4 auprès du corps de Lillian Campbell jusqu'à ce que la gend. Brenna Counter arrive sur les lieux vers 10 h 9.

Une fois de plus, les membres de la collectivité se sont mis en danger pour aider les autres.



## Interventions des premiers répondants

Vers 9 h 42, la répartition de la GRC a diffusé l'information provenant de l'appel de M<sup>me</sup> Jay au 911 sur le canal radio de Cumberland, puis, immédiatement après, à 9 h 42 min 30 s, sur le canal radio de Colchester. Le Groupe tactique d'intervention (GTI) de la GRC, les Services cynophiles et les membres des services généraux en poste à Portapique et au poste de péage de Cobequid Pass ont reçu l'ordre de se rendre dans le secteur de Wentworth. D'autres membres de la GRC ont répondu à partir de leur détachement et d'autres endroits.

Pendant que les membres de la GRC étaient en route vers Wentworth, l'agresseur a été vu plus au sud sur la route 4, à Glenholme. Les membres du GTI et des Services cynophiles, ainsi que certains membres des services généraux, ont donc été redirigés vers Glenholme pour poursuivre l'agresseur, tandis que d'autres membres des services généraux ont continué vers Wentworth. Certains membres qui sont intervenus sur les lieux à Wentworth ont ensuite répondu à l'appel concernant le chemin Hunter, comme discuté dans la section précédente.

Les premiers membres de la GRC à intervenir sont arrivés à l'endroit où se trouvait Lillian Campbell à 10 h 9. Ils ont confirmé son décès et ont bouclé la scène.

Le mari de Lillian Campbell, Michael Hyslop, était chez lui dans la matinée du 19 avril 2020. Il savait que sa femme faisait sa promenade matinale habituelle et n'avait aucun motif de s'inquiéter, car elle marchait souvent pendant une heure et demie ou deux heures. À 10 h 45, M. Hyslop a reçu un appel de sa belle-mère l'informant qu'une femme avait été victime d'un coup de feu à Wentworth. M. Hyslop a immédiatement pris sa voiture pour partir à la recherche de sa femme. Peu après avoir quitté son domicile, il a vu une importante présence policière ainsi qu'une personne étendue sous une couverture près de la résidence des Jay.

M. Hyslop est sorti de son véhicule et a dit à un membre de la GRC (le gend. Harvey) qu'il cherchait sa femme, qui était partie se promener et n'était pas revenue. Celui-ci a dit à M. Hyslop de retourner à son véhicule. M. Hyslop a de nouveau expliqué pourquoi il s'était approché de la scène et a dit au gendarme ce que portait sa femme. Le membre de la GRC lui a dit encore une fois de retourner à son véhicule et que quelqu'un lui parlerait bientôt. M. Hyslop a attendu dans son véhicule pendant environ 15 à 20 minutes. Le s.é.-m. Craig Learning et la gend. Counter de la GRC se sont alors approchés de la voiture de M. Hyslop à bord de leur propre véhicule et ont informé ce dernier que sa femme était décédée. Les gendarmes ont ensuite conduit M. Hyslop à la maison de sa belle-mère située à proximité.

Plus tard dans l'après-midi, M. Hyslop est rentré chez lui. Il a reçu la visite du gend. Troy Allen et du gend. Dayle Burris de la GRC, qui lui ont présenté leurs condoléances et ont pris une brève déclaration. Ils ont déclaré que quelqu'un prendrait contact avec lui bientôt. M. Hyslop a par la suite reçu des appels téléphoniques des Services d'aide aux victimes de la Nouvelle-Écosse et des Services d'aide aux victimes du Groupe de crime majeur de la GRC, qui l'ont informé des services auxquels il pouvait accéder, mais n'a pas eu de détails sur ce qui s'était passé dans les faits.

## Glenholme

### L'agresseur est repéré par la police

En quittant la scène de crime à Wentworth, l'agresseur a fait demi-tour et a repris sa route vers le sud sur la route 4. Il s'est ensuite arrêté à Glenholme, à un peu plus de 21 kilomètres de l'endroit où il avait tué Lillian Campbell, près de l'intersection des routes 4 et 246 et de l'entrée du parc Wentworth. La réplique d'autopatrouille de la GRC appartenant à l'agresseur a été captée par une caméra de vidéosurveillance alors qu'elle roulait vers le sud sur la route 4 et passait devant une résidence près de Folly Lake le 19 avril 2020, entre 9 h 40 et 9 h 45 environ.

Pendant que l'agresseur se dirigeait vers le sud, le cap. Rodney Peterson, chef de l'équipe de permanence du comté de Colchester, se dirigeait vers le nord sur la route 4 pour se rendre sur la scène de Wentworth.

Le cap. Peterson avait appris qu'il y avait eu des pertes massives à Portapique lors d'un appel téléphonique avec un collègue avant de se présenter au Détachement de Bible Hill à 9 h. Il avait parlé avec le serg. Andrew (Andy) O'Brien à l'extérieur du Détachement peu après 8 h 35. Ce dernier a dit au cap. Peterson qu'ils cherchaient une voiture de police et qu'il devrait enfiler son gilet pare-balles. Cette brève conversation a constitué un breffage inadéquat, notamment pour le chef d'équipe en service. Le cap. Peterson a eu l'impression que l'agresseur pourrait conduire une voiture de police usagée. Au moment de cette conversation entre le cap. Peterson et le serg. O'Brien, la GRC possédait une photographie de la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur depuis au moins une heure.

En se dirigeant vers Portapique, le cap. Peterson a parlé au téléphone avec le gend. Trent Lafferty et le gend. Adam MacDonald, qui faisaient tous deux partie de son

équipe. Le cap. Peterson a appris que de nombreuses personnes avaient été abattues à Portapique pendant la nuit et qu'on recherchait une voiture de police portant des autocollants. Le cap. Peterson a interprété cette information comme quoi la voiture avait déjà eu des autocollants et que l'on pouvait en voir des traces, mais pas que la voiture portait encore tous les autocollants habituels. Peu après cet appel, le cap. Peterson a reçu un avis de recherche (AR) sur son poste de travail mobile qui, selon lui, donnait une description et une photo du véhicule de l'agresseur. Cependant, il n'a pas pu ouvrir le message. Le cap. Peterson s'est donc arrêté à Masstown pour essayer de l'ouvrir. Immédiatement après s'être arrêté, et avant d'ouvrir le message d'avis de recherche, il a entendu l'appel concernant l'homicide de Lillian Campbell à Wentworth. Les limites du breffage du cap. Peterson et de son accès à l'information sont essentielles pour comprendre ce qui s'est passé ensuite. Une fois de plus, le manque de mise en commun d'informations importantes avec les membres de l'équipe d'intervention et les difficultés technologiques ont entravé l'intervention de la police.

En gardant ce contexte à l'esprit, nous revenons à la route 4, où l'agresseur roulait vers le sud tandis que le cap. Peterson roulait vers le nord à environ 130 kilomètres à l'heure. Vers 9 h 47, le cap. Peterson et l'agresseur se sont croisés juste au sud de l'intersection de la route 4 et du chemin Plains, alors qu'ils roulaient dans des directions opposées.

Immédiatement, le cap. Peterson a signalé qu'il avait aperçu la réplique d'autopatraille de la GRC de l'agresseur sur le canal radio de Colchester. Le cap. Peterson a demandé s'ils recherchaient une « voiture portant tous les autocollants habituels » ou une « ex-voiture de police<sup>24</sup> ». Le numéro de l'indicatif d'appel de la voiture a été transmis, mais entre-temps, la voiture de l'agresseur était déjà passée. Le cap. Peterson a confirmé que la voiture roulait vers le sud sur la route 4 et a décrit l'agresseur : « Le gars conduisait lentement, il souriait en passant. Heu, homme blanc de type européen, cheveux bruns. Il porte un gilet ou une veste réfléchissante<sup>25</sup>. » Le gend. Terry Brown a répondu « c'est forcément lui » et le gend. Ian Fahie a ajouté : « Attention, le véhicule suspect a une barre de poussée avant – une barre de poussée avant. » Le cap. Peterson n'a pas entendu la transmission du gend. Fahie.

Après avoir signalé son observation à la radio, le cap. Peterson a fait demi-tour avec son véhicule de la GRC pour se lancer à la poursuite du suspect sur la route 4 en direction sud. Le cap. Peterson a décrit ce qu'il a pensé alors :

J'essaie de décider si je dois m'arrêter, ralentir, parler à cette personne ou continuer à avancer. Et ça se passe super vite. Ce n'est pas comme si j'avais beaucoup de temps, on s'est comme boum, croisés. Donc, je me suis dit, si je... si je m'arrête et que c'est le méchant, je vais me faire tirer dessus ici, je vais me faire tuer. Si je continue, cela me donnera une chance de faire demi-tour et de le poursuivre ou de faire quelque chose, n'est-ce pas<sup>26</sup>.

Le cap. Peterson a continué à rouler 1,2 kilomètre plus au nord avant de trouver un endroit sûr pour faire demi-tour. À ce moment-là, l'agresseur n'était plus en vue. Le cap. Peterson s'est rendu à grande vitesse au sud du passage supérieur de la route 104, mais n'a pu localiser la réplique d'autopatrouille de la GRC. L'agresseur a accédé en voiture à la propriété des Fisher sur la route 4, sans être repéré.

### **L'agresseur s'arrête à la résidence des Fisher**

Adam Fisher est le propriétaire d'une entreprise d'excavation. Avant le 19 avril 2020, il avait eu quelques interactions limitées avec l'agresseur, qui lui avait demandé un devis pour des travaux d'excavation sur l'une de ses propriétés. L'agresseur s'était rendu à la résidence des Fisher à Glenholme à une seule occasion avant les pertes massives.

La nuit du 18 avril, Carole Fisher avait reçu un appel téléphonique de sa mère, qui vivait dans le secteur de Five Islands, à l'ouest de Portapique sur la route 2. La mère de M<sup>me</sup> Fisher lui a dit que quelque chose de grave était en train de se produire à Portapique et qu'elle devait verrouiller ses portes. Vers 9 h, Carole Fisher a vu une publication de la GRC sur Facebook identifiant l'agresseur et une photo de son visage. Elle a reconnu l'agresseur et a montré la photo à Adam Fisher. En voyant la photo, M. Fisher s'est écrié : « Merde, il a une auto de police<sup>27</sup>. » En juin 2019, l'agresseur avait dit à Adam Fisher qu'il venait d'acheter deux autopatrouilles de la GRC mises hors service, et qu'il allait « transformer [...] l'une d'elles en voiture de police portant les autocollants, tous les autocollants ». M. Fisher lui a demandé : « Pourquoi diable voudriez-vous faire ça? » Selon M. Fisher, l'agresseur a haussé les épaules et a dit : « Parce que je peux le faire<sup>28</sup>. »

La GRC n'avait pas encore communiqué au public les informations relatives à la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur, alors qu'elle en avait été informée pour la première fois près de 12 heures plus tôt, au début de l'incident critique.

L'information d'abord transmise par des témoins oculaires à Portapique avait été confirmée par une photographie et par M<sup>me</sup> Lisa Banfield vers 7 h 30 le 19 avril 2020.

Carole Fisher a exhorté son mari à appeler la GRC et à lui parler des véhicules de l'agresseur. À 9 h 37, M. Fisher a appelé le Détachement de Bible Hill. Son appel a été automatiquement redirigé vers le CCO et il a parlé à la préposée aux appels Tracey Brooks, lui disant qu'il avait des informations à communiquer sur le suspect de Portapique et « certains des véhicules qu'il possède<sup>29</sup> ». Interrogé sur sa relation avec le suspect, il a répondu qu'il s'agissait d'une connaissance. M<sup>me</sup> Brooks a pris note du nom et du numéro de téléphone de M. Fisher et a déclaré qu'un membre « [le] contacterait si nécessaire<sup>30</sup> ».

Environ 12 minutes après qu'Adam Fisher eut appelé la GRC au sujet des véhicules de l'agresseur, ce dernier s'est engagé dans l'allée de stationnement des Fisher dans sa réplique d'autopatrouille de la GRC. Sur les images de surveillance de la propriété des Fisher, on voit l'agresseur s'arrêter dans le stationnement adjacent à la résidence, rouler brièvement sur la pelouse, puis garer son véhicule à côté du VUS et du camion des Fisher. Le véhicule de l'agresseur était positionné de telle sorte que les véhicules des Fisher se trouvaient entre le sien et leur résidence.

La vidéosurveillance montre ensuite l'agresseur sortant de la réplique d'autopatrouille, prendre quelque chose à l'arrière du véhicule par la porte du conducteur et marcher vers la résidence avec ce qui semble être un fusil dans la main droite et un petit objet sombre dans la main gauche. L'agresseur portait une casquette de baseball et un gilet de haute visibilité. Il s'est approché de la résidence avec un fusil à la main.

Carole Fisher a vu la réplique d'autopatrouille de la GRC entrer dans la cour et elle a d'abord pensé qu'il s'agissait de la police qui répondait à l'appel antérieur de son mari à la GRC au sujet de l'agresseur. Cependant, elle a vu l'agresseur sortir de son véhicule. Elle l'a reconnu grâce à la photo publiée sur la page Facebook de la GRC et a dit à son mari que l'agresseur se trouvait à leur résidence. Le couple s'est éloigné de la fenêtre, s'est caché et a composé le 911. À peu près à cette heure, l'agresseur a frappé à la porte des Fisher, puis a sonné.

Carole Fisher a composé le 911 à 9 h 49 en allant se cacher. Dès que le préposé aux appels du 911 a décroché, Carole Fisher l'a informé que le tireur de Portapique était chez eux dans une voiture de police. En réponse aux questions du préposé aux appels, M<sup>me</sup> Fisher a dit :

Il porte une tenue d'officier de police avec un – hum, hum, ah, ah je ne peux même pas parler, il a comme un truc brillant sur lui. On l'a vu s'arrêter et se pencher vers le siège passager, je ne sais pas ce qu'il a fait, on a couru et on s'est cachés... et il a une voiture de la GRC, il a sa propre voiture de la GRC<sup>31</sup>.

Au même moment, Adam Fisher s'est caché dans une autre pièce et a également composé le 911. Il a fourni le nom complet de l'agresseur au préposé et lui a expliqué que ce dernier conduisait une voiture de police et était habillé comme un policier. M. Fisher a dit au préposé aux appels du 911 qu'il croyait que l'agresseur était armé. Pendant qu'il était au téléphone avec le 911, M. Fisher a chargé son fusil de chasse de calibre 12 et a dit : « S'il vient chez moi, je lui fais sauter la cervelle, merde. » M. Fisher s'est également dit inquiet pour la sécurité de son voisin, Peter Atkinson. Il a donné le numéro de téléphone de M. Atkinson afin que le préposé aux appels puisse communiquer avec lui et l'avertir de rester à l'intérieur. Carole Fisher a envoyé un texto à M. Atkinson au sujet de la situation à leur résidence et M. Atkinson a alors composé le 911. Même dans des circonstances extrêmes, les Fisher ont montré qu'ils se souciaient de leur voisin.

La caméra de vidéosurveillance des Fisher a filmé l'agresseur retournant à son véhicule et quittant la propriété vers 9 h 51. Les Fisher ne savaient pas que l'agresseur était parti et pensaient qu'il pouvait se trouver ailleurs dans la propriété. Ils sont donc restés cachés dans leur maison. Carole Fisher est restée en ligne avec le 911 jusqu'à peu après 10 h. Peu avant de raccrocher, la préposée aux appels du 911 lui a dit que la police la préviendrait quand elle serait en sécurité.

Adam Fisher est également resté en ligne avec le 911 au moment du départ de l'agresseur, puis jusqu'à 10 h 33. Le préposé aux appels a informé M. Fisher qu'il y avait eu un autre incident et que les membres de la GRC qui s'occupaient de l'appel de M. Fisher allaient maintenant passer à l'autre appel. Le préposé a dit à M. Fisher que la GRC ne pouvait pas confirmer que l'agresseur avait quitté la propriété et a conseillé au couple de rester à l'intérieur de la maison avec les portes verrouillées et de rappeler s'ils entendaient ou voyaient quelque chose. Adam Fisher a rejoint sa femme Carole Fisher là où elle se cachait. Ils sont restés cachés avec le fusil de chasse et ont parlé avec des amis et des membres de leur famille par téléphone pour obtenir des informations sur l'endroit où se trouvait l'agresseur. Ils n'ont pas eu d'autre contact avec la GRC le 19 avril, mais ils sont restés terrifiés pendant des heures parce qu'ils ne savaient pas si l'agresseur était à proximité et s'il avait placé des explosifs sur leur propriété.

N'ayant pas eu de nouvelles de la police, les Fisher ont contacté la GRC le 20 avril 2020 pour signaler qu'ils avaient une vidéosurveillance de l'agresseur à leur résidence et pour demander à la police de fouiller leur propriété à la recherche d'éventuels explosifs. Le 21 avril, le serg. Dave Legge et le gend. Michael Townsend se sont rendus à la résidence des Fisher, ont pris les déclarations du couple et ont obtenu une clé USB contenant les images de surveillance de leur propriété. Le cap. Dion Sutton, membre des Services cynophiles, est aussi allé à la résidence. Il a effectué une fouille, mais n'a rien trouvé en rapport avec la présence de l'agresseur chez les Fisher.

## La poursuite continue

À 9 h 50 le 19 avril 2020, à la suite des appels des Fisher au 911, les membres de la GRC en route pour l'appel concernant l'homicide de Wentworth ont été redirigés vers Glenholme. En moins de six minutes, les membres de la GRC, y compris ceux des services généraux, des Services cynophiles et du Groupe tactique d'intervention, se sont arrêtés au sud de la résidence des Fisher pour se regrouper et confirmer leur destination. Ils ont bientôt été rejoints par le véhicule blindé tactique du GTI. Dans son témoignage, le s.é.-m. MacCallum a décrit ce moment :

[O]n a eu ce que j'ai pensé être une indication clé de la répartition, disant qu'il était à une certaine adresse sur la route 4. Et je savais exactement où c'était. Je connaissais cette allée de stationnement. Je connaissais cette adresse uniquement parce que j'y passe souvent. On a campé à proximité. Et dans ma tête, c'est comme, « on sait enfin exactement où il est ».

...

[J]'ai donc pensé qu'on allait continuer, puis j'ai vu d'autres voitures avec et sans autocollants, s'arrêter sur le bas-côté sur la route de Wentworth, juste après la sortie. Et on s'est arrêtés et j'ai pensé que c'était peut-être pour se mettre en formation ou – et à ce moment-là, le GTI est le premier à intervenir. C'est eux qui vont y aller. Et donc on s'arrête et ensuite j'ai juste – d'autres voitures ont commencé à arriver, parce qu'on avait une réponse assez forte qui arrivait, et au moment où on est sortis, il y avait – je ne dirais pas une confusion momentanée, mais c'était comme, « OK. Où est l'allée de stationnement? Où est-il? » Et beaucoup de gens là-bas

ne connaissaient pas le quartier. Et c'est comme, « Les gars, pourquoi on s'arrête? C'est là-haut. »

Et c'était donc ça. Tout le monde disait : « Allons-y. » Genre, tout le monde voulait être du combat. Tout le monde voulait y aller. Et je... encore aujourd'hui, j'ai du mal à croire que si je n'avais pas dit [au conducteur] de continuer, on l'aurait vu au loin ou... je ne le sais pas.

AVOCAT DE LA COMMISSION : Ouais. ...Bien sûr, on ne le sait pas, mais vous êtes préoccupé, je suppose, par la question du retard qui a pu être pris à ce moment-là?

S.É.-M. ADDIE MACCALLUM : Oui<sup>32</sup>.

L'hélicoptère du ministère des Ressources naturelles s'était joint à l'intervention de la GRC à 8 h 45. À 9 h 45, il a d'abord été dirigé vers Wentworth, puis a commencé à survoler la résidence des Fisher. Toutes les ressources d'intervention, y compris l'hélicoptère, sont venues du sud, ce qui a permis à l'agresseur de s'enfuir vers le nord le long de la route 4 en direction du chemin Plains, à Debert, sans être détecté.

La GRC ignorait que c'était déjà trop tard : l'agresseur avait quitté le secteur. Il n'est pas entré dans la résidence des Fisher et ne s'est pas caché sur leur propriété. À l'insu des Fisher et de la GRC, il était parti peu après être arrivé.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

La technologie de navigation peu performante et l'absence de connaissances géographiques locales des membres de la GRC ont ralenti la réaction de la GRC aux informations reçues concernant le lieu où se trouvait l'agresseur.



## Chemin Plains

### Agissements de l'agresseur

Vers 9 h 51 le 19 avril, l'agresseur a quitté la résidence d'Adam et Carole Fisher à Glenholme dans sa réplique d'autopatrouille de la GRC. Il s'est dirigé vers l'est sur le chemin Plains en direction de Debert. L'autopatrouille a été observée par plusieurs témoins civils sur le chemin Plains et filmée par plusieurs caméras de surveillance, notamment juste avant 9 h 58 lorsqu'elle est passée devant le Dave's Service Centre en direction sud-est sur le chemin Plains.

Kristen Beaton, une jeune épouse et mère qui attendait un enfant à l'époque, était employée par les Infirmières de l'Ordre de Victoria (VON) à titre d'assistante en soins continus. Elle était connue pour sa gentillesse avec ses clients. M<sup>me</sup> Beaton se rendait ce matin-là à Masstown et à Debert pour rencontrer ses clients à domicile. En cours de route, elle a échangé plusieurs textos avec son mari, Nick Beaton, au sujet des événements liés au tireur actif au fur et à mesure qu'ils se déroulaient. Aucun des deux ne connaissait l'agresseur.

Peu avant 10 h, M<sup>me</sup> Beaton a garé sa Honda CR-V dans une aire de repos en gravier sur le côté sud du chemin Plains, juste au sud-est du Parc industriel de Debert. Cette aire de repos était fréquemment utilisée par le personnel de VON pour remplir de la papperasse ou passer des appels téléphoniques tout en effectuant leurs tournées.

La réplique d'autopatrouille de la GRC appartenant à l'agresseur apparaît dans une vidéosurveillance qui la montre se dirigeant vers l'est, passé Angelina Pizzeria et Dave's Service Centre – tous deux situés sur le chemin Plains à Debert – vers 9 h 57. L'agresseur a continué à rouler sur le chemin Plains jusqu'à l'aire de repos où Kristen Beaton était garée. Il a ralenti son véhicule, est entré dans l'aire de repos et a positionné sa réplique d'autopatrouille de la GRC à côté du véhicule de M<sup>me</sup> Beaton. Il a tiré mortellement sur M<sup>me</sup> Beaton à travers la fenêtre de cette dernière du côté conducteur.

Heather O'Brien conduisait une Volkswagen Jetta sur le même tronçon de route ce dimanche matin-là. M<sup>me</sup> O'Brien était employée comme infirmière auxiliaire autorisée par VON depuis près de 17 ans. Elle était également une épouse et une mère. Elle ne travaillait pas ce jour-là, mais elle a parlé à son amie et collègue, Leona Allen, à plusieurs reprises au cours de la matinée. Elles ont échangé des textos et des

appels téléphoniques au sujet du tireur actif. M<sup>me</sup> O'Brien avait également correspondu avec ses filles ce matin-là au sujet des pertes massives de Portapique, et avait quitté son domicile pour leur apporter du café.

La Jetta de Heather O'Brien a été filmée par la caméra de surveillance de Community Metal, qui la montre se dirigeant vers le sud-est en direction de l'aire de repos sur le chemin Plains, 30 secondes après l'agresseur. M<sup>me</sup> O'Brien a croisé l'agresseur et Kristen Beaton avant d'arrêter sa Jetta sur l'accotement sud du chemin Plains, à environ 260 mètres de l'endroit où le véhicule de M<sup>me</sup> Beaton était garé. M<sup>me</sup> O'Brien parlait avec une amie et collègue, Leona Allen, au téléphone. Elle a dit à M<sup>me</sup> Allen qu'elle a vu ce qu'elle croyait être une voiture de police et qu'elle avait entendu un coup de feu.

L'agresseur a quitté l'aire de repos du chemin Plains et arrêté sa réplique d'autopatraille de la GRC à côté de la voiture de Heather O'Brien. Il est ensuite sorti de son véhicule et a abattu M<sup>me</sup> O'Brien en tirant à travers la fenêtre de cette dernière, côté conducteur. Le véhicule de M<sup>me</sup> O'Brien a roulé vers le sud-est sur l'accotement du chemin Plains sur environ 60 mètres avant de s'immobiliser dans un fossé boisé sur le côté sud de la route.

À ce moment-là, l'agresseur avait tué 19 personnes.

Après la fusillade sur le chemin Plains, l'agresseur a poursuivi sa route en direction sud-est sur le chemin Plains vers la sortie 13 de la route 104.

## **Observations et actions des membres de la collectivité**

Les relevés du téléphone cellulaire de M<sup>me</sup> Beaton indiquent qu'elle était au courant de l'incident à Portapique et qu'elle suivait activement la situation, y compris grâce aux mises à jour sur les réseaux sociaux. Elle a envoyé des textos à son mari sur le sujet tout au long de la matinée et l'a appelé brièvement deux fois. Peu avant 9 h, Kristen Beaton a publié un message sur un groupe Facebook intitulé « Local 35 Home Support Workers » (assistants en soins continus; section locale 35). La publication contenait un lien vers la page Twitter de la GRC et le message suivant : « Si quelqu'un travaille dans les secteurs D5 et 7, soyez prudents et ouvrez l'œil<sup>33</sup>. » À 9 h 38, Nick Beaton a envoyé à sa femme une capture d'écran Facebook de l'avertissement de la GRC avec une description de l'agresseur et les deux se sont parlé quelques minutes plus tard. Peu après 10 h, Kristen Beaton a reçu un texto de Nick

Beaton : « Au 2986 Wentworth, le gars se cache à l'intérieur<sup>34</sup>. » Par la suite, les nombreuses tentatives de M. Beaton de joindre M<sup>me</sup> Beaton par téléphone et par texto se sont révélées vaines.

Peu avant 11 h, M. Beaton a appelé VON et leur a dit qu'il ne parvenait pas à joindre M<sup>me</sup> Beaton. Un membre du personnel a accepté d'être le point de contact de M. Beaton et lui a dit que VON tenterait de localiser M<sup>me</sup> Beaton à l'aide du système de suivi CellTrak. Après avoir tenté en vain de joindre par téléphone le Détachement de la GRC de Bible Hill, M. Beaton a composé le 911 pour leur parler de sa femme. À 11 h 32, il a parlé à Megan Blanchard, préposée aux appels, et lui a expliqué la situation de Kristen Beaton, qui n'était pas arrivée à sa destination prévue. Il a fourni son numéro de plaque d'immatriculation et sa date de naissance. M<sup>me</sup> Blanchard lui a dit qu'elle transmettrait l'information aux membres de la GRC sur les lieux et leur demanderait de rappeler M. Beaton après avoir fait enquête.

Après de multiples tentatives pour joindre M<sup>me</sup> Beaton sur son téléphone cellulaire, et avec le consentement de M. Beaton, vers 11 h 52, l'employée de VON agissant comme point de contact de M. Beaton a signalé à la GRC la disparition de M<sup>me</sup> Beaton. L'employée de VON a transmis à la GRC les plus récentes coordonnées GPS de M<sup>me</sup> Beaton établies grâce à CellTrak. À la demande de la GRC, l'information concernant l'emplacement de M<sup>me</sup> Beaton n'a pas été communiquée à sa famille.

Leona Allen a quitté sa maison à Five Islands vers 6 h et s'est dirigée vers l'est en direction de Great Village. Elle a croisé un véhicule de la GRC dans la localité d'Economy, « roulant à une vitesse normale, en direction de Five Islands<sup>35</sup> ». Elle a ensuite été interpellée par un membre de la GRC à l'intersection de la route 2 et du chemin Five Houses qui lui a dit que la route était fermée. Elle a dit au gendarme qu'elle était infirmière, qu'elle travaillait pour VON dans le secteur et qu'elle se rendait à Great Village. Le gendarme lui a dit que la route pourrait être fermée pendant plusieurs jours et lui a conseillé de surveiller les médias sociaux. M<sup>me</sup> Allen lui a répondu qu'elle prendrait les routes secondaires.

Après ce détour, lorsqu'elle est retournée sur la route 2, M<sup>me</sup> Allen a rencontré d'autres membres de la GRC qui ont fouillé son coffre et lui ont dit de continuer vers Great Village. À Great Village, elle a remarqué une importante présence policière et a commencé à penser que quelque chose de grave se passait. Elle s'est ensuite rendue à Masstown, Debert et Belmont pour rendre visite aux prochains clients sur sa liste. À ce moment-là, elle a commencé à conseiller à ses clients de verrouiller leurs portes et de ne pas ouvrir la porte aux inconnus.

Leona Allen et Heather O'Brien sont restées en contact tout au long de la matinée : elles se sont parlé sept fois au téléphone entre 6 h 28 et 10 h. Leur dernière conversation téléphonique a eu lieu à 9 h 59 min 49 s et a duré 35 secondes.

M<sup>me</sup> Allen a déclaré que M<sup>me</sup> O'Brien était sortie en voiture pour prendre un café et se changer les idées, car elle était accablée par la situation, ayant appris le décès d'une de ses proches. Elle avait également prévu d'apporter du café à ses filles qui vivaient à proximité. M<sup>me</sup> O'Brien a dit à M<sup>me</sup> Allen qu'elle se trouvait près de Home Hardware sur le croissant Lancaster à Debert et qu'elle pensait avoir entendu des coups de feu. Elle a dit à M<sup>me</sup> Allen qu'elle avait vu une voiture de flic. M<sup>me</sup> Allen a alors entendu M<sup>me</sup> O'Brien crier, puis trois bruits sourds, dont elle a réalisé plus tard qu'il s'agissait de coups de feu. M<sup>me</sup> Allen se trouvait à ce moment-là à environ cinq minutes de l'endroit où se trouvait M<sup>me</sup> O'Brien. Ce n'est qu'à ce moment-là que M<sup>me</sup> Allen a réalisé qu'elle courait un danger en conduisant dans la localité.

Leona Allen a décrit leur conversation comme suit :

Je lui ai demandé où elle se trouvait, et elle a dit qu'elle était sur le chemin Plains près de la promenade ou du croissant Lancaster, quel que soit son nom. Et elle a dit... et je lui ai dit de rester calme. Elle a dit : D'accord, je vois une voiture de police et puis elle a commencé à crier<sup>36</sup>[.]

Leona Allen a raccroché et a essayé de rappeler Heather O'Brien. Elle a composé le numéro de cette dernière à 10 h 1 min 13 s, 10 h 2 min 8 s, 10 h 4 min 53 s, 10 h 9 min 49 s, 10 h 15 min 48 s et 10 h 26 min 28 s, mais tous ses appels sont restés sans réponse.

À 10 h 2 min 31 s, le préposé Nathan Joyce du Centre de communications opérationnelles de Truro a reçu un appel entrant au 911 de Leona Allen. M<sup>me</sup> Allen a expliqué au préposé :

Je viens de parler au téléphone à mon amie, qui est à Debert. Elle a dit qu'elle se trouvait près de la promenade [sic] Lancaster dans sa voiture, qu'elle a dit, elle a entendu des coups de feu, et il y avait un véhicule de police et puis tout ce que j'ai pu entendre c'était son cri, et je n'arrive pas à la joindre<sup>37</sup>.

Le préposé aux appels n'a pas informé M<sup>me</sup> Allen qu'il y avait une menace en cours ou qu'elle devait rester chez elle ou se mettre à l'abri sur place.

Leona Allen a ensuite communiqué avec la fille de Heather O'Brien, Darcy Dobson, par Facebook. Elle a expliqué à la Commission :

J'essaie d'assimiler tout cela au fur et à mesure et de me mettre à l'abri. Mais je réalisais que je ne savais pas ce qui se passait et je me suis garée et je suis allée sur Facebook. J'ai trouvé la fille de Heather, Darcy, dont elle parlait tout le temps, alors je savais que c'était quelqu'un que je pouvais joindre. Et je lui ai envoyé un message et lui ai dit : « Il faut que tu m'appelles. » Et elle m'a appelée tout de suite... elle... Je lui ai dit : « Je ne sais pas ce qui ne va pas, mais il est arrivé quelque chose à ta mère. Elle ne répond pas à mes appels, mais je sais qu'elle est sur le chemin Plains. » Et elle a dit qu'elle... qu'elle avait entendu quelque chose à propos d'un incident sur le chemin Plains. Et ouais, donc, c'était une conversation très brève, elle a raccroché et est allée où elle devait aller. Je... Je... Je ne sais même pas à quoi je pensais. Je suis allée au bout du chemin Onslow Mountain, je me suis arrêtée à un endroit qu'on appelle River Breeze. Ce n'est plus River Breeze, mais je me suis arrêtée là pour répondre aux appels de mon mari et de ma sœur...<sup>38</sup>

Après avoir parlé avec Darcy Dobson, Leona Allen a téléphoné à VON et leur a dit que quelque chose n'allait pas. Elle a demandé à VON de tenter de localiser Heather O'Brien. M<sup>me</sup> Allen s'est ensuite rendue sur la route 104, en passant par Onslow, dans l'intention de se rendre à Debert. Elle a rencontré un membre de la GRC qui lui a dit qu'elle ne pouvait pas aller à Debert, qu'elle devait continuer à conduire et ne pas s'arrêter pour un véhicule de police. M<sup>me</sup> Allen a conduit jusqu'à Springhill, puis est rentrée chez elle à Five Islands.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

Le fait que la GRC n'ait pas diffusé publiquement des informations exactes et en temps utile, y compris concernant la réplique d'autopatrouille de la GRC et le déguisement de l'agresseur, a empêché les membres de la collectivité d'évaluer les risques pour leur sécurité et de prendre des mesures pour mieux se protéger.

## PRINCIPALE CONSTATATION

Les travailleurs essentiels, dont les employés des Infirmières de l'Ordre de Victoria (VON), étaient particulièrement exposés en raison de la nature de leur travail. La GRC n'a pas transmis des informations exactes et en temps utile, y compris sur la réplique d'autopatrouille de la GRC et le déguisement de l'agresseur, ni à ces travailleurs ni à leurs employeurs. Ce faisant, la GRC a empêché ces travailleurs essentiels et leurs employeurs d'évaluer les risques pour leur sécurité. La communication de ces informations leur aurait pourtant permis de prendre des mesures pour mieux se protéger.

Quatre autres personnes ont composé le 911 pour signaler les décès sur le chemin Plains. Starr Moore conduisait en direction est sur le chemin Plains, au-delà de la base aérienne de Debert, « vers 10 heures pile<sup>39</sup> ». Elle a vu le VUS argent, à savoir celui de M<sup>me</sup> Beaton, dans l'aire de repos du chemin Plains avec la vitre brisée. M<sup>me</sup> Moore a regardé le véhicule et a cru voir une femme décédée dans le siège du conducteur. Elle a continué à conduire vers l'est et a vu un deuxième véhicule qui s'était arrêté dans un fossé boisé du côté sud du chemin Plains. Elle l'a décrit comme une « petite voiture assez ancienne » dont la vitre était fracassée<sup>40</sup>.

Starr Moore a alors fait demi-tour, s'est rendue en voiture au magasin Community Metal et a composé le 911. Son appel a été reçu au CCO à 10 h 6 min 34 s. M<sup>me</sup> Moore a déclaré que deux personnes avaient été blessées par balle sur le chemin Plains à Debert. Elle a dit qu'une femme avait été blessée par balle dans une voiture et qu'il y avait une autre voiture dont la vitre avait été brisée, mais elle n'a vu personne à l'intérieur. Elle a expliqué qu'elle possédait un chalet à Portapique et qu'elle était donc au courant de la situation là-bas.

À 10 h 7, Jessica MacBurnie a composé le 911. Elle a déclaré avoir vu « deux véhicules sortis de la route » près de la base aérienne désaffectée, « et dans l'un d'eux, il semble que le conducteur était mort sur le siège passager d'une fourgonnette<sup>41</sup> ». Un préposé aux appels de Valley Communications, à Kentville, a répondu à son appel. Le centre de Valley Communications est le centre d'appels de débordement pour les appels au 911 auxquels répondrait normalement le Centre de communications opérationnelles de la GRC à Truro. Le préposé aux appels du 911 a supposé, d'après la description de l'incident, qu'il s'agissait d'un accident de la route et a d'abord transmis l'appel à la répartition des Services de santé d'urgence pour obtenir une ambulance. Après avoir mis en communication M<sup>me</sup> MacBurnie avec

la répartition de la GRC, le préposé aux appels a dépêché les pompiers sur place. Quatre minutes plus tard, Trevor Higgins a composé le 911 et a fourni une description similaire de la scène.

Un quatrième appel a également été passé au CCO au sujet des incidents sur le chemin Plains. Vers 10 h, Bruce Higgins et Tiffany McMaster roulaient vers l'ouest sur le chemin Plains en direction de l'intersection avec le chemin Reid. M. Higgins a expliqué avoir croisé une voiture de la GRC qui se dirigeait vers l'est et qui roulait « lentement<sup>42</sup> ». Il a pensé que c'était la police qui « regardait attentivement » dans les cours des maisons<sup>43</sup>. M<sup>me</sup> McMaster a remarqué que c'était « tellement bizarre qu'il roule aussi lentement<sup>44</sup> ». Lorsqu'il a fait cette observation, le couple ne savait pas que l'agresseur conduisait une réplique d'autopatrouille de la GRC. Ils l'ont appris quelques minutes plus tard lorsque la fille de Bruce Higgins les a appelés pour les prévenir du danger. Peu après 10 h 20, ils ont composé le 911 et ont déclaré que, 15 ou 20 minutes plus tôt, ils avaient vu le véhicule de l'agresseur passer près de leur allée de stationnement à Debert.

De nombreux membres de la collectivité se sont manifestés plus tard le 19 avril et au cours des jours suivants pour fournir des informations dans le cadre de l'enquête de la GRC.

## Commandement de la GRC et Centre de communications opérationnelles

### Dotation en personnel au sein du poste de commandement et du CCO

Le matin du 19 avril, de nouvelles équipes de travail ont relevé celles du quart précédent et d'autres membres de la GRC ont participé au commandement, à la supervision, aux communications et à l'intervention de première ligne.

À 7 h le 19 avril, le s.é.-m. West était toujours le commandant de l'intervention critique, assisté du s.é.-m. Surette; le cap. Mills assurait le commandant du GTI de la Division H, tandis que le s.é.-m. MacRae était le négociateur en situation de crise.

Le CIC West, le s.é.-m. MacRae et le cap. Mills formaient le triangle de commandement. Le préposé au registre des communications du CIC West, le serg. Rob Lewis, était également présent et avait pour mission de consigner les décisions prises par le CIC West.

Le triangle de commandement était assisté par l'insp. int. Halliday, le s.é.-m. Allan (AI) Carroll et le s.é.-m. MacCallum, qui se trouvaient également au poste de commandement de Great Village. Ces officiers géraient ceux affectés aux services généraux qui assuraient, entre autres missions, le bouclage de périmètre, la liaison avec d'autres organismes (dont la police régionale de Halifax), la liaison avec le gestionnaire des risques et la planification de la transition vers une enquête post-incident menée par le Groupe de crime majeur. La serg. int. Angela McKay et le cap. Gerard (Jerry) Rose-Berthiaume étaient également présents au poste de commandement vers 8 h. Ces membres sont des enquêteurs du Groupe des crimes majeurs de la GRC. Ils avaient coordonné les entretiens avec les témoins, assuré la liaison avec le bureau du médecin légiste et préparé l'enquête médico-légale qui allait suivre. Le commandant du CCO, Glen Byrne, était également présent au poste de commandement, surveillant les communications radio et assurant parfois la liaison avec le CCO. M. Byrne gardait aussi un œil sur le Système intégré de répartition de l'information (SIRI) qui, par exemple, permettait d'afficher le journal des activités liées aux incidents et l'emplacement des véhicules identifiés de la GRC dont les conducteurs étaient connectés au poste de travail mobile dans leur véhicule. Le cap. Kevin MacDougall était responsable de la technologie en appui au Groupe tactique d'intervention, notamment la technologie radio. La cap. Lisa Croteau était quant à elle à l'extérieur du poste de commandement, travaillant avec les médias qui se trouvaient sur place ou qui appelaient pour obtenir des informations.

D'autres allaient et venaient au poste de commandement : par exemple, le serg. O'Brien, qui est arrivé vers 9 h et est resté environ une demi-heure avant d'aller superviser le bouclage de la scène à Portapique. Le gend. Brown et le gend. Melanson ont interrogé Lisa Banfield à Great Village vers 7 h et se sont rendus au poste de commandement pour transmettre aux personnes qui y étaient en poste les informations qu'elle avait communiquées. L'insp. Rob Bell est arrivé au poste de commandement peu avant 10 h dans l'intention de relever l'insp. int. Halliday, mais cela ne s'est pas produit en raison de la modification de l'intervention en réponse aux déplacements de l'agresseur.

À 7 h le 19 avril 2020, le gestionnaire des risques et le Centre de communications opérationnelles jouaient un rôle important, mais de soutien dans l'intervention en saisissant les informations entrantes sur les pertes massives et en organisant les



ressources, y compris les membres supplémentaires participant à l'intervention, pour le poste de commandement. Le CCO était également chargé de s'assurer que les autres appels non liés aux pertes massives étaient traités comme il se doit. Le s.é.-m. Bruce Briers a remplacé le s.é.-m. Brian Rehill à titre de gestionnaire des risques vers 7 h. Le GR Briers a commencé à recueillir des informations sur l'incident en cours vers 6 h du matin et a demandé à la police régionale de Halifax de lui transmettre tous les dossiers qu'elle détenait sur l'agresseur. Cette demande a permis d'obtenir de nouvelles informations sur les interactions antérieures de l'agresseur avec la police. Avant d'agir à titre de gestionnaire des risques, le s.é.-m. Briers surveillait également le canal radio de Colchester, mais il trouvait que le registre des incidents tenu dans le Système intégré de répartition de l'information de la GRC était trop lourd et trop lent pour être d'une grande utilité.

Les préposés aux appels, les répartiteurs et les superviseurs du CCO ont également effectué un changement de quart vers 7 h et la superviseuse du CCO, Jennifer (Jen) MacCallum, est restée au centre jusqu'à environ 7 h 40 pour s'assurer que l'équipe entrante était correctement breffée.

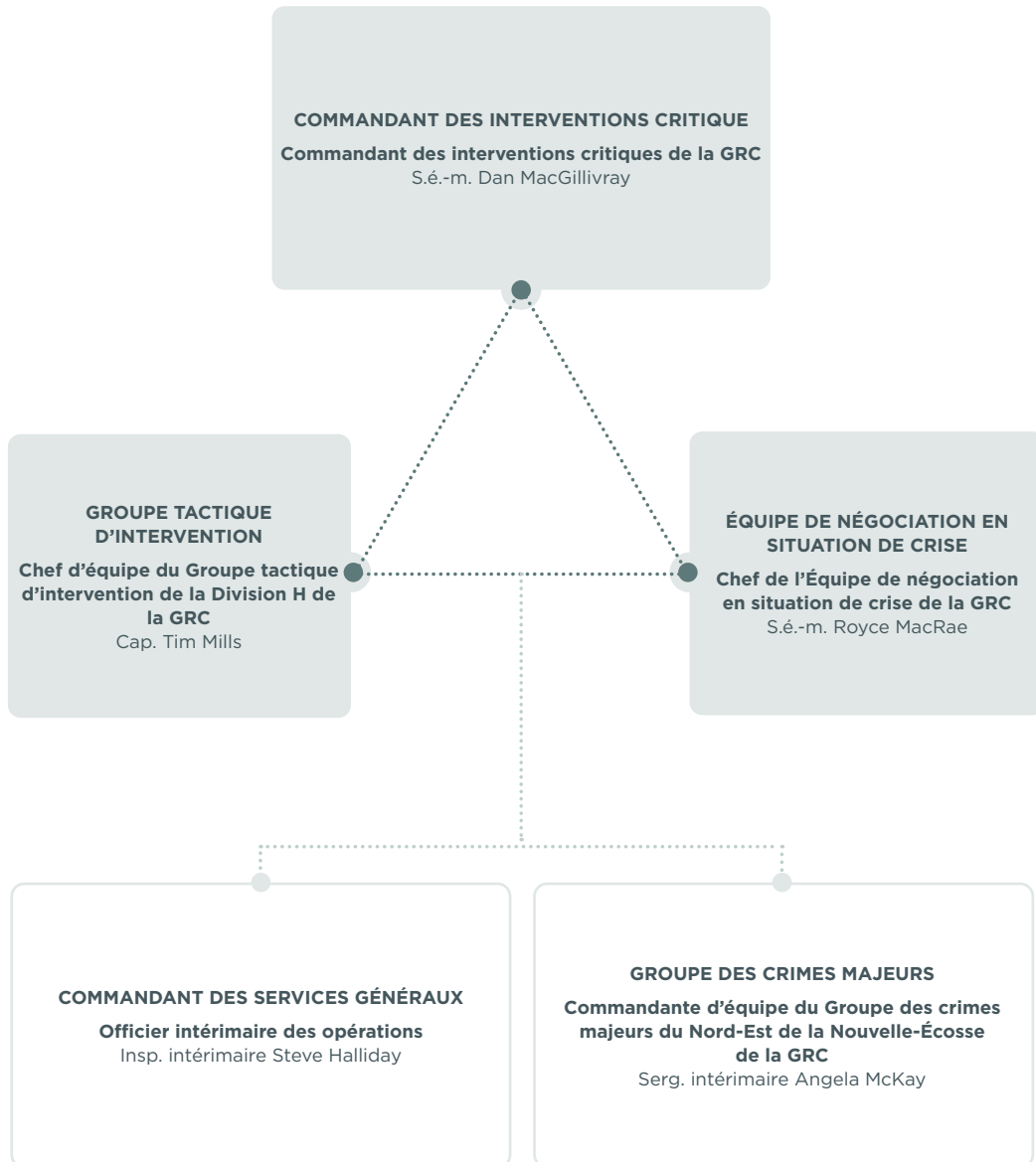
Au moment où M<sup>me</sup> Banfield a été évacuée de Portapique, le poste de commandement prenait encore des décisions stratégiques en partant du principe que l'agresseur était probablement resté dans le secteur de Portapique et qu'il était peut-être mort. Des plans étaient en cours d'élaboration pour assurer la transition vers l'enquête sur la scène de crime, et il y avait des discussions concernant une éventuelle évacuation des résidents de Portapique. Le poste de commandement avait reçu les informations de M<sup>me</sup> Banfield concernant la réplique d'autopatrouille de l'agresseur et la photographie de ce véhicule à peu près au même moment, soit à 7 h 30 du matin. Bien que certaines indications laissent penser que cette information a incité les membres du groupe de commandement à envisager plus sérieusement la possibilité que l'agresseur se soit échappé de Portapique, ils n'ont pas planifié de chasse à l'homme active.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Le poste de commandement n'a pas pris de mesures suffisantes pour réévaluer l'intervention stratégique et tactique, même après avoir commencé à envisager la possibilité que l'agresseur se soit échappé de Portapique.

---

Structure de commandement des interventions critiques à 10 h 20 le 19 avril 2020



L'absence de coordination entre le poste de commandement et le Centre de communications opérationnelles peut également avoir contribué au fait que le CCO n'a pas réalisé l'importance des informations communiquées au 911 par les résidents du chemin Hunter à Wentworth à partir de 9 h 19. Une fois de plus, le fait que la GRC n'ait pas veillé à ce que les informations fournies par les membres de la collectivité soient pleinement saisies et évaluées à la lumière d'autres faits connus a entraîné une réaction tardive à des informations cruciales.

Lorsqu'il est devenu évident pour le poste de commandement que l'agresseur était une menace active mobile, de nombreux membres ont quitté le poste de commandement pour partir à sa recherche ou sécuriser les scènes de crime. Par exemple, le s.é.-m. MacCallum a quitté le poste de commandement dans un véhicule banalisé des Services cynophiles avec le gend. Craig Hubley; la serg. int. McKay et le cap. Rose-Berthiaume ont voyagé ensemble dans un véhicule banalisé; et le gend. Brown et le gend. Melanson ont fait la même chose. Le serg. O'Brien et le s.é.-m. Carroll se sont quant à eux rendus à Portapique, où le serg. O'Brien est resté, tandis que le s.é.-m. Carroll est retourné au poste de commandement de Great Village.

Vers 10 h 15, le s.é.-m. MacGillivray a pris la relève du s.é.-m. West à titre de commandant des interventions critiques. Le s.é.-m. West est resté au poste de commandement pour aider. Quant au serg. Rob Lewis, il a d'abord continué à faire office de préposé au registre des communications, jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un membre civil, M<sup>me</sup> Jennifer Reid, qui était arrivée au poste de commandement peu avant 10 h.

## Changements d'équipe et breffages pour les membres en première ligne

L'information sur les événements de Portapique a commencé à se répandre de manière informelle, mais il n'y a pas eu de breffage formel des membres affectés aux services généraux lorsqu'ils se sont présentés à leur détachement pour commencer leur quart de jour. Nous avons déjà noté l'expérience du cap. Peterson à cet égard et son impact sur sa réaction lorsqu'il a croisé l'agresseur, alors qu'il allait répondre à l'appel de Wentworth concernant l'homicide de Lillian Campbell. De nombreux membres de la GRC ont expliqué qu'ils appelaient d'autres membres et écoutaient la radio « pour essayer de recueillir le plus d'informations possible, parce qu'on n'en recevait pas beaucoup<sup>45</sup> ». Certains membres se sont appuyés

sur des informations qu'ils voyaient sur les médias sociaux ou sur des informations partagées par des membres de leur famille.

L'expérience de la cap. int. Heidi Stevenson au début de son service et son approche méthodique pour surmonter ces lacunes en matière de breffage sont éclairantes. La cap. int. Stevenson s'est connectée au poste de travail mobile de son autopatrouille de la GRC à 6 h 35 min 38 s le 19 avril alors qu'elle se rendait au Détachement de la GRC d'Enfield. Étant la gendarme en service détenant le plus d'ancienneté, elle agissait à titre de caporale pour le quart de travail d'Enfield et, en qualité de chef de quart intérimaire, elle a assumé le rôle de directrice de l'équipe. Elle agissait comme caporale intérimaire pour ce quart de travail parce que le cap. Calvin Byard d'Enfield conduisait le véhicule blindé tactique du Groupe tactique d'intervention et qu'un deuxième caporal ne travaillait pas ce jour-là. En raison de la pandémie de COVID-19, certains membres de la GRC rapportaient leur autopatrouille de la GRC à la maison et commençaient donc leurs quarts de travail à partir de chez eux.

À 6 h 34, la cap. int. Stevenson a dit sur le canal radio de Hants East qu'en se rendant au travail, elle avait entendu parler des événements de Portapique à la radio. Elle a commencé à chercher activement des informations supplémentaires sur la situation en cours. À 7 h, la cap. int. Stevenson a demandé sur le canal radio de Hants East s'il y avait des avis de recherche pertinents. Elle s'était entretenue avec quelques membres de Lower Sackville positionnés à la recherche d'un véhicule en provenance de Colchester et a dit : « [C]'est drôle qu'ils soient tous installés et que je n'aie [aucun détail]<sup>46</sup>. » Moins d'une minute plus tard, l'avis de recherche nommant l'agresseur et indiquant qu'un incident de tireur actif était en cours a été envoyé à tous les membres de la GRC.

La cap. int. Stevenson est arrivée au Détachement de la GRC d'Enfield à 7 h 5. Il n'y a pas eu de breffage officiel des membres d'Enfield qui venaient prendre leur service ce matin-là<sup>47</sup>. La cap. int. Stevenson et ses collègues d'Enfield ont passé une heure à consulter les dossiers du Système d'incidents et de rapports de police (SIRP) de la GRC et les bases de données du Justice Enterprise Information Network (JEIN) de la province, ainsi qu'à lire les médias sociaux pour en savoir plus sur la situation. Ils ont également appelé leurs collègues d'autres détachements. La cap. int. Stevenson surveillait les canaux radio de Hants et de Colchester sur des radios différentes.

À 8 h 4, le premier avis de recherche a été envoyé aux membres, précisant que l'agresseur « pourrait utiliser la voiture Ford Taurus numéro 28b11 portant tous les

autocollants habituels et se trouver n'importe où dans la province ». À 8 h 16, le GR Briers a diffusé un rappel à tous les membres « parce qu'on recherche potentiellement un VP blanc portant tous les autocollants habituels, 28-Bravo-11. S'il vous plaît portez votre gilet pare-balles rigide pour le reste de la... durée de votre quart de travail aujourd'hui. Juste au cas où vous tomberiez sur ce véhicule<sup>48</sup>. »

Quelques minutes plus tard, la cap. int. Stevenson a contacté le CCO par téléphone pour obtenir des précisions sur la réplique d'autopatrouille de la GRC. Elle a demandé s'il s'agissait d'un véhicule usagé ou en fonction, s'il était équipé d'un gyrophare et si l'agresseur avait accès à une radio dans son véhicule. Elle a également discuté avec le CCO de la manière dont les membres pouvaient accéder à une photographie de la réplique d'autopatrouille par le biais de leur système de base de données. Il est intéressant de noter que la cap. int. Stevenson a utilisé son téléphone plutôt que sa radio de police pour poser cette question, prenant vraisemblablement des précautions au cas où l'agresseur aurait eu accès aux communications radio de la GRC.

Moins d'une demi-heure plus tard, à 8 h 44, la cap. int. Stevenson a demandé sur le canal radio de Hants East si la diffusion d'un communiqué de presse était envisagée au sujet de la réplique d'autopatrouille de la GRC. La question a été relayée au superviseur de la répartition Bryan Green et au gestionnaire des risques Briers. Il n'y a aucune trace d'une réponse reçue par la cap. int. Stevenson à sa question. C'était la deuxième fois qu'un intervenant de la GRC suggérait de lancer un avis public sur l'incident. Le premier à le faire a été le cap. int. Beselt en fin de soirée du 18 avril 2020.

Les autres membres qui ont participé à l'intervention le matin du 19 avril semblent avoir reçu des informations de façon disparate, le plus souvent de la part d'autres collègues, sous forme d'avis de recherche et en surveillant les canaux radio de la GRC. Il semble qu'aucun détachement ni district n'ait organisé un breffage systématique pour les membres qui arrivaient pour prendre leur service.

### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Le breffage des membres de la GRC a été inadéquat tout au long de l'intervention en cas d'incident critique et particulièrement lors du changement de quart le matin du 19 avril 2020.

## Liaison avec les victimes et surabondance d'informations

Les membres des familles ont eu beaucoup de mal à obtenir des informations sur leurs proches au fur et à mesure que se produisaient les pertes massives. Certains parents qui ne pouvaient pas obtenir d'informations en appelant la GRC ont fini par se rendre sur les scènes de crime, en désespoir de cause. Ils ont été confrontés à un manque de courtoisie et à des menaces de violence. Dans certains cas, les policiers ont même pointé des armes à feu sur eux. D'autres membres des collectivités touchées ont également été incapables d'obtenir l'information dont ils avaient besoin lorsqu'ils ont essayé d'appeler leur détachement local de la GRC ou lorsqu'ils ont composé le 911. Beaucoup de ces membres de la collectivité ont également transmis des informations potentiellement importantes pour l'intervention, comme le moment de la dernière communication avec une personne ou le fait qu'une personne disparue connaissait l'agresseur. Ces informations ont rarement été consignées dans le journal des activités relatives à l'incident ou communiquées par radio. L'incapacité à fournir aux membres des familles et de la collectivité un moyen clair de signaler leurs préoccupations et de transmettre des informations a également entraîné une augmentation du nombre d'appels au 911, entrant parfois en concurrence avec des appels plus urgents ayant trait à l'incident en cours.

Certaines demandes d'information sont parvenues au poste de commandement de la GRC et ont contribué à la « surabondance d'informations<sup>49</sup> » auxquelles le commandement des interventions critiques était confronté. Il n'y avait pas en effet de système clairement établi pour la réception et le tri des demandes d'information ni pour la fourniture d'informations à ceux qui en recherchaient.

### PRINCIPALE CONSTATATION

La GRC n'avait pas de solution de rechange claire aux appels au 911 pour que le public puisse signaler ses inquiétudes au sujet des membres de la famille et des proches, ou pour fournir des renseignements qui auraient pu être importants, mais qui n'étaient pas directement liés aux allées et venues de l'agresseur.

## Coordination du travail des membres répondants

Au fur et à mesure de l'évolution des pertes massives, la GRC a pu faire appel à un grand nombre de membres de la province et du Nouveau-Brunswick. Ces ressources n'ont pas été déployées selon une stratégie bien réfléchie, surtout après que l'intervention fut devenue plus mobile. Par exemple, après que la GRC eut été informée que l'agresseur s'en prenait activement aux habitants des collectivités de Wentworth et de Glenholme, les enquêteurs du Groupe des crimes majeurs se sont joints aux membres qui recherchaient l'agresseur, même s'il y avait huit victimes connues à Portapique et que peu de choses avaient été faites pour sécuriser les scènes de crime connues ou chercher à savoir s'il y en avait d'autres. À ce moment-là, le serg. O'Brien était responsable de la scène du secteur de Portapique, mais il a témoigné qu'il n'avait pas pensé à lancer une recherche systématique pour trouver d'autres victimes ou témoins.

Le GTI de la Division J est arrivé à Great Village vers 9 h 25 le 19 avril et le CIC West leur a ordonné, ainsi qu'au GTI de la Division H, de participer à la recherche de l'agresseur lorsqu'il est devenu évident qu'il se trouvait dans le secteur de Wentworth et Glenholme.

La Police régionale de Halifax a été chargée d'installer des barrages routiers sur la route menant à Halifax. À 9 h 43, la répartitrice du CCO, Brittany Oulton, a appelé la répartition du Service de police de Truro pour l'informer que l'agresseur était actif près de Wentworth et qu'il avait été vu pour la dernière fois se dirigeant vers Truro. Nous savons maintenant que l'agresseur est passé par Bible Hill et Truro entre 10 h 11 et 10 h 20 environ le 19 avril. Cependant, jusqu'à ce que la coordination des ressources en uniforme soit confiée au GR Briers à 10 h 15, personne au poste de commandement ne semble avoir analysé systématiquement les autres itinéraires potentiels ni coordonné le positionnement des membres le long des itinéraires probables. Malgré toutes ces ressources, la GRC est restée presque exclusivement réactive et n'a donc pas pu gagner une longueur d'avance sur l'agresseur.

### PRINCIPALE CONSTATATION

Lors de son intervention en cas d'incident critique, la GRC n'a pas déployé les ressources selon une stratégie cohérente et coordonnée. Son approche était réactive.

## Conduite de la GRC concernant la mort de Heather O'Brien

Des membres de la GRC, y compris des membres de l'Équipe d'intervention médicale d'urgence, se sont également rendus sur certaines scènes de crime, vérifiant les signes vitaux et évaluant s'il était possible de réanimer les victimes. Au cours de nos procédures, une question a été soulevée précisément sur la qualité de l'intervention de la GRC auprès de Heather O'Brien à cet égard.

Des informations contradictoires existaient quant à savoir si M<sup>me</sup> O'Brien était peut-être encore en vie au moment où les membres de la GRC se sont occupés d'elle pour la première fois. En particulier, les données provenant d'une montre FitBit portée par M<sup>me</sup> O'Brien semblaient indiquer qu'un pouls avait été enregistré pendant quelques heures après qu'elle eut été atteinte d'un coup de feu par l'agresseur. Un membre de la GRC, qui n'avait pas de formation médicale, a d'abord fait une déclaration suggérant que M<sup>me</sup> O'Brien était peut-être en vie lorsqu'il s'est occupé d'elle pour la première fois. Cependant, dans nos procédures, il a expliqué que M<sup>me</sup> O'Brien n'avait « aucun signe vital » à ce moment-là<sup>50</sup>. M<sup>me</sup> O'Brien a également été prise en charge par un membre de l'Équipe d'intervention médicale d'urgence, le cap. Duane Ivany. Ce dernier a témoigné qu'il avait initialement et par erreur évalué le pouls de M<sup>me</sup> O'Brien en utilisant ses pouces au lieu de ses doigts. Après que son partenaire lui eut rappelé d'utiliser la bonne technique, le cap. Ivany est arrivé à la conclusion que le pouls de M<sup>me</sup> O'Brien ne battait plus. La famille O'Brien était, à juste titre, extrêmement préoccupée par la suggestion que M<sup>me</sup> O'Brien ait pu être en vie pendant un certain temps. L'inquiétude des membres de sa famille était d'autant plus grande que, pendant le laps de temps où les données de la FitBit indiquaient que son pouls battait, ils suppliaient les membres de la GRC de les autoriser à aller la voir et avaient été traités sans ménagement, voire de manière agressive.

À la demande de la famille O'Brien et de la Fédération nationale de la police, la Commission a pris des mesures pour évaluer s'il était possible que M<sup>me</sup> O'Brien ait été encore en vie lorsqu'elle a été évaluée pour la première fois, et pendant un certain temps par la suite. Nous avons évité, dans la mesure du possible, de discuter des blessures que l'agresseur a infligées à ceux qui ont perdu la vie. Cependant, étant donné l'importance de cette question pour les Participant(e)s, nous fournissons ici un peu plus de détails sur les preuves que nous avons entendues.



Nous avons demandé au médecin légiste en chef de la Nouvelle-Écosse, le Dr Matthew Bowes, de témoigner concernant son évaluation des blessures de M<sup>me</sup> O'Brien et son pronostic au moment où elle a été atteinte d'un coup de feu. Le Dr Bowes s'était rendu sur les lieux de la mort de M<sup>me</sup> O'Brien et avait procédé à son autopsie. Son témoignage était sans équivoque, étant donné ses blessures : « [L]e décès de M<sup>me</sup> O'Brien était certain... Je pense que sa mort, aux fins qui nous concernent, a été instantanée, ou qu'elle est morte en quelques secondes<sup>51</sup>[.] » Le Dr Bowes a souligné : « [L]es avis que j'ai reçus et certainement les recherches et les lectures que j'ai pu faire renforcent vraiment l'idée que ce type de lésion cérébrale est rapidement et certainement mortel<sup>52</sup>. »

Le témoignage du Dr Bowes règle cette question sans ambiguïté. Les blessures de M<sup>me</sup> O'Brien auraient entraîné une mort immédiate ou quasi immédiate et, étant donné la nature de ses blessures, aucun signe résiduel de fonctionnement des organes après les premières secondes n'était compatible avec la survie.

Reconnaissant que la divergence apparente des données fournies par la FitBit soulève une question d'intérêt public, les enquêteurs de la Commission ont contacté FitBit et ses avocats à de nombreuses reprises pour leur demander pourquoi la FitBit de M<sup>me</sup> O'Brien aurait enregistré erronément un pouls pendant des heures suivant sa mort. La société FitBit et ses avocats n'ont pas fourni de réponse substantielle à nos demandes de renseignements. Nous sommes d'accord avec le témoignage du Dr Bowes indiquant que les données de la FitBit ne sont pas fiables.

Nous sommes persuadés, au vu de l'ensemble des preuves, qu'il est impossible que M<sup>me</sup> O'Brien ait survécu à ses blessures plus de quelques instants après avoir reçu un coup de feu de l'agresseur.

C'est un fait dont la famille O'Brien aurait dû être informée dès que l'autopsie de M<sup>me</sup> O'Brien a été effectuée.

La façon dont la GRC a traité la question de la mort de M<sup>me</sup> O'Brien – y compris la directive qu'elle a donnée au Service de médecin légiste de la Nouvelle-Écosse de ne pas divulguer aux familles des personnes décédées des informations sur la manière dont elles étaient mortes – a inutilement prolongé les craintes fondées de la famille de M<sup>me</sup> O'Brien qu'elle puisse avoir été vivante au moment où ils essayaient désespérément de joindre celle qui était pour eux une épouse ou une mère. La décision de la GRC de ne pas transmettre des informations fiables à la famille O'Brien, et d'empêcher que ces informations soient communiquées par d'autres organismes, a exacerbé le chagrin et la méfiance de la famille.

## PRINCIPALE CONSTATATION

La directive de la GRC au bureau du médecin légiste de la Nouvelle-Écosse de ne pas divulguer de renseignements sur la cause, la nature et les circonstances du décès aux membres des familles était inutile et préjudiciable dans les circonstances de l'enquête, et elle a aggravé le chagrin et la méfiance de certains membres des familles.

## Direction de la GRC

Le matin du 19 avril 2020, de nombreux membres de la direction de la GRC gravitaient autour de l'immeuble du quartier général de la Division H. Le surint. Darren Campbell et le surint. Archie Thompson, ainsi que le surint. pr. Chris Leather, avaient reçu un breffage du poste de commandement vers 6 h 30. Le breffage que l'insp. int. Halliday effectuait avec le surint. Thompson et le surint. pr. Leather a été interrompu lorsqu'ils ont appris que M<sup>me</sup> Banfield était sortie des bois à Portapique. Lors de son entretien avec la Commission, la comm. adj. Bergerman a raconté avoir été « stupéfaite » la première fois qu'elle a vu la réplique d'autopatrouille de la GRC<sup>53</sup>. Elle a vu la photo de ce véhicule aux informations pour la première fois avant de quitter son domicile le matin du 19 avril, peu après 9 h 30. Elle n'a été briefée à ce propos que vers 11 h 10 le 19 avril.

La comm. adj. Bergerman s'est principalement attachée à informer le ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse et la Direction générale de la GRC à Ottawa. Vers 9 h 30, un rapport de situation a été envoyé au nom de la comm. adj. Bergermann à la comm. Brenda Lucki et à d'autres personnes à la Direction générale. Il y est question d'un appel initial à Portapique pour signaler des « coups de feu », de la réponse initiale de la police et d'une enquête révélant « plusieurs victimes<sup>54</sup> ». Le rapport de situation indiquait que le commandant de l'intervention critique était aux commandes et que l'agresseur avait, selon des témoins, « quitté le secteur à pied » et « est supposé être toujours en liberté<sup>55</sup> ». Le nombre initial de victimes fourni dans ce rapport de situation était de six décès et deux blessés, avec une note indiquant qu'« [i]l pourrait y avoir plus de victimes<sup>56</sup> ». Le rapport précisait aussi : « Les communications stratégiques de la Division H ont publié des communiqués de presse proactifs afin d'assurer la sécurité publique dans le secteur<sup>57</sup>. »

Pourtant, à ce moment-là, seuls quatre gazouillis avaient été émis, dont deux seulement faisaient référence à un incident de tireur actif. Une quantité considérable d'informations contenues dans ce rapport de situation étaient inexactes ou contredisaient celles connues de la GRC à ce moment-là.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

Les hauts dirigeants de la Division H et de la Direction générale de la GRC n'avaient pas prédéfini leurs rôles et responsabilités relativement à une intervention en cas d'incident critique majeur et ne s'étaient pas exercés à les endosser. Par conséquent, leur rôle n'était pas clair. Des occasions pour la haute direction de soutenir l'intervention n'ont pas été pleinement explorées.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

Le groupe de commandement n'a pas communiqué les informations sur le déroulement des pertes massives aux hauts dirigeants de la Division H ou de la Direction générale en temps voulu, de manière coordonnée ou précise.

## Communications avec les autres organismes et entre eux

### Pompiers volontaires et Services de santé d'urgence

Les pompiers volontaires et les Services de santé d'urgence (SSU) ont été appelés en renfort tout au long de la matinée du 19 avril 2020. Comme ce fut le cas à Portapique, ces répondants d'urgence ont souvent été incapables d'apporter leur aide sur les lieux des décès parce que la GRC considérait ces emplacements comme des « zones chaudes » qui étaient toujours à risque à cause du tireur actif, et donc trop

dangereuses pour ces fournisseurs de services puissent y accéder. Cette approche a persisté même lorsque des informations fiables suggéraient que l'agresseur était actif à plusieurs kilomètres de là. Dans le même temps, cependant, les SSU ont été autorisés à se rassembler sans protection sur la route 2 près de Portapique la soirée du 18 avril.

Les membres de l'Équipe d'intervention médicale d'urgence de la GRC sont formés pour apporter une aide médicale dans les zones chaudes et ont été mobilisés le matin du 19 avril. Toutefois, étant donné le nombre de décès, du personnel médical d'urgence supplémentaire était nécessaire. Ce manque de personnel illustre la nécessité de reconnaître et de renforcer la capacité à fournir des services médicaux d'urgence dans les « zones tièdes » – qui sont des zones où il y a des blessés et où les services médicaux et les pompiers peuvent fournir des services essentiels avec une protection policière, en partant du principe que l'on sait que l'agresseur se trouve ailleurs. Il souligne également l'importance de la formation et de la préparation interorganismes pour l'intervention en cas d'incident critique.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

L'absence de protocoles communs à la GRC, aux Services de santé d'urgence (SSU) et aux pompiers pour s'assurer que les répondants d'urgence n'appartenant pas à la police sont en sécurité et en mesure d'effectuer leur travail a entraîné une intervention inégale. Ces répondants étaient parfois exposés à de plus grands risques pour leur sécurité et, à d'autres moments, ont pu être empêchés de faire un travail qui aurait aidé l'intervention en cas d'incident critique ou l'enquête subséquente.

Parallèlement, le manque de communication qui a caractérisé l'intervention de la GRC a également eu des répercussions sur les autres premiers répondants. De nombreux membres du personnel dépêchés sur les lieux des pertes massives des 18 et 19 avril 2020 ne connaissaient pas l'identité de l'agresseur ou ne disposaient pas de sa description. Ils ne se sont pas non plus rendu compte de l'ampleur des pertes massives.

Sur le chemin Plains, le cap. Ivany a informé – en personne et non par radio – l'équipe des SSU concernant l'agresseur et sa réplique d'autopatrouille de la GRC :

J'ai dit aux paramédics : « On vous a dit que nos deux victimes de coups de feu étaient décédées, qu'il n'y avait rien [à faire]? » Ils ont dit : « Non, on ne nous a rien dit. » J'ai répondu : « OK, juste pour vous dire que les deux sont décédés, il n'y a rien que nous puissions faire pour eux. C'est une mort évidente... évidente. » J'ai dit : « Connaissez-vous le suspect que nous recherchons? » Ils ont dit : « Non, on a aucune information à ce sujet. » J'ai dit : « D'accord, le suspect est probablement habillé comme un membre de la GRC, porte un gilet de haute visibilité et conduit une voiture de police portant les autocollants habituels. » J'ai dit : « Assurez-vous que votre répartition transmette immédiatement par radio l'ordre de ne pas répondre ou de ne pas s'arrêter si un policier individuel dans une voiture de police vous signale de le faire si la répartition ne peut pas confirmer qu'il est l'un des nôtres. » Donc, il a dit : « OK, je vais prévenir notre répartition<sup>58</sup>. »

Une meilleure circulation d'information par le biais des centres de réception des appels d'urgence permettrait de garantir que les informations vitales sont mises en commun avec toutes les personnes impliquées dans une intervention d'urgence, en particulier lors de l'envoi des services d'incendie et de santé d'urgence. L'accès de tous les répondants d'urgence à des radios TMR2 (système de radiocommunications mobiles à ressources partagées de 2<sup>e</sup> génération) chiffrées faciliterait également la mise en commun d'informations entre les organismes.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

La GRC n'a pas systématiquement transmis à d'autres répondants d'urgence, notamment les pompiers volontaires et les Services de santé d'urgence, les renseignements qui leur auraient permis d'évaluer les risques pour leur sécurité et de prendre des mesures pour mieux se protéger.

## Service de police de Truro

Entre 8 h et 10 h le 19 avril 2020, il y a eu des communications régulières entre le Centre de communications opérationnelles et le cap. Ed Cormier du Service de

police de Truro. La GRC a fourni une autre mise à jour à tous les services de police de la Nouvelle-Écosse à 8 h 7 par le biais d'un avis de recherche. Cet avis comprenait des détails sur la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur, y compris l'indicatif du véhicule, et des informations sur d'autres voitures associées à ce dernier.

À 9 h 50, le chef du SPT, David MacNeil, a envoyé un courriel au surint. pr. de la GRC Chris Leather, en mettant en copie la comm. adj. Lee Bergerman, pour leur offrir de l'aide. Le courriel indiquait : « Si on a besoin de l'aide du Service de police de Truro aujourd'hui, faites-moi signe<sup>59</sup>. » Environ 10 minutes plus tard, le chef MacNeil a reçu un courriel du surint. pr. Leather, disant : « Il semble que nous ayons localisé le suspect à Wentworth. On reste en contact<sup>60</sup>. » Il s'agissait d'une référence à la croyance de la GRC à ce moment-là que l'agresseur avait été localisé et maîtrisé à la résidence des Fisher à Glenholme. Le chef MacNeil a répondu « Merci, Chris. Nous pouvons couvrir les appels locaux si les membres du détachement sont occupés. Vous n'avez qu'à le demander<sup>61</sup>. »

## Police régionale de Halifax

La police régionale de Halifax (PRH) a participé activement aux enquêtes et à la collecte d'informations pendant la nuit. Le matin du 19 avril 2020, la PRH a assumé un certain nombre de fonctions importantes qui ont contribué à la réponse globale. Lorsqu'il est apparu que les membres de la famille de Lisa Banfield étaient en danger à cause de l'agresseur, la PRH a emmené ces derniers en lieu sûr. Ces membres de la famille ont été interrogés et ont, à leur tour, fourni des informations précieuses, notamment des photographies à la fois de l'agresseur et de la réplique d'autopatrouille de la GRC. Le Groupe tactique d'intervention de la PRH a prévu d'effectuer une perquisition au domicile et dans les locaux commerciaux de l'agresseur à Dartmouth, mais avant que cette perquisition ne commence, il est apparu qu'il était actif à Wentworth. La perquisition a donc été interrompue et les membres du GTI de la PRH ont été déployés aux limites de la Municipalité régionale de Halifax afin d'intercepter l'agresseur au cas où il se dirigerait vers la ville.

# Communications publiques

## Message d'urgence

L'utilisation du système d'alerte publique En Alerte de la Nouvelle-Écosse a été envisagée pour la première fois vers 8 h 19 le 19 avril 2020 par des employés du Bureau de gestion des urgences (BGU) de la Nouvelle-Écosse. Le BGU, qui est l'utilisateur gouvernemental autorisé du système En Alerte, peut diffuser des alertes au public sur les téléphones cellulaires, à la radio et à la télévision à la demande d'une source fiable, y compris la GRC. Le directeur général du BGU, Paul Mason, a convoqué des employés au Centre de coordination provincial (CCP) du Bureau dans l'éventualité d'une demande de la GRC.

À 9 h 33, le BGU a informé son diffuseur que le Bureau était prêt à intervenir au cas où la GRC demanderait l'utilisation d'En Alerte.

## Autres communications publiques

La Gendarmerie avait été informée de l'existence de la réplique d'autopatrouille de la GRC dès le début de l'incident, soit plus de huit heures avant le début de cette période, mais elle n'a pas tenu compte de cette information. Entre 7 h 15 et 7 h 27 le 19 avril 2020, des membres de la GRC ont en effet appris de plusieurs sources que l'agresseur possédait une réplique d'autopatrouille de la GRC portant tous les autocollants habituels. La directrice de l'Unité des communications stratégiques de la Division H, Lia Scanlan, s'est entretenue avec l'insp. int. Halliday et le s.é.-m. MacCallum peu avant 8 h, et ce dernier lui a envoyé une photographie de l'agresseur et de Lisa Banfield peu après. Cette photographie avait été fournie à la PRH par la sœur de Lisa Banfield, Maureen Banfield. À peu près au même moment, le s.é.-m. MacCallum a également tenté d'envoyer un autre courriel à M<sup>me</sup> Scanlan avec des photos de la réplique d'autopatrouille de la GRC appartenant à l'agresseur.

La GRC a publié sa deuxième communication publique sur les pertes massives à 8 h 2. Bien qu'elle eût à ce moment-là confirmé l'identité et le déguisement de l'agresseur, le gazouillis ne mentionne pas la réplique d'autopatrouille de la GRC :

Communication publique n° 2, le 19 avril 2020 à 8 h 2. Twitter #GRCNE reste sur place à #Portapique. Il s'agit d'une situation mettant en cause un tireur actif. Résidents du secteur, restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. Composez le 911 si un intrus se trouve sur votre propriété. Vous ne verrez peut-être pas la police, mais nous sommes là avec vous. #Portapique<sup>62</sup>.

À 8 h 44, la cap. int. Heidi Stevenson, du Détachement de la GRC d'Enfield, a demandé au Centre de communications opérationnelles si un communiqué de presse décrivant la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur avait été diffusé au public. Dix minutes plus tard, un troisième gazouillis a été publié. Il comprenait la photo de l'agresseur que la GRC avait obtenue de Maureen Banfield, et qui avait été recadrée pour retirer Lisa Banfield de l'image :

Communication publique n° 3, 19 avril 2020 à 8 h 54. Twitter [nom de l'agresseur], 51 ans, est le suspect dans notre enquête sur le tireur actif à #Portapique. Il y a plusieurs victimes. Il est considéré comme armé et dangereux. Si vous le voyez, composez le 911. NE VOUS APPROCHEZ PAS. C'est un homme blanc, chauve, mesurant entre 6 pi 2 po et 6 pi 3 po, avec des yeux verts [photo jointe]<sup>63</sup>.

Moins de 10 minutes plus tard, un message similaire a été diffusé par la GRC sur Facebook :

Communication publique n° 4, 19 avril 2020 à 9 h 12. Facebook La GRCNE répond à une plainte relative à des armes à feu dans le secteur de #Portapique (chemin Portapique Beach, chemin Bay Shore et chemin Five Houses). Nous restons sur place. Il s'agit d'une situation mettant en cause un tireur actif. Résidents du secteur, restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. Composez le 911 si un intrus se trouve sur votre propriété. Vous ne verrez peut-être pas la police, mais nous sommes là avec vous. [nom de l'agresseur], 51 ans, est le suspect dans notre enquête sur le tireur actif à #Portapique. Il y a plusieurs victimes. Il est considéré comme armé et dangereux. Si vous le voyez, composez le 911. NE VOUS APPROCHEZ PAS. C'est un homme blanc, chauve, mesurant entre 6 pi 2 po et 6 pi 3 po, avec des yeux verts [photo jointe]<sup>64</sup>.



Le s.é.-m. Al Carroll et le GR Bruce Briers se sont entretenus au téléphone vers 9 h au sujet de la demande de la cap. int. Stevenson qui voulait savoir si l'information concernant la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur serait communiquée au public. À 9 h 8, le s.é.-m. Carroll a envoyé un courriel au GR Briers : « On a pensé à diffuser la description du véhicule, mais il a été décidé de ne pas le faire<sup>65</sup>. » Dans son entretien avec la Commission des pertes massives, le s.é.-m. Halliday a déclaré qu'il était « absolument inexact » de dire que la demande de publication de la description du véhicule avait été refusée. Il a déclaré : « [I]l n'y a jamais eu... jamais, à aucun moment, je n'ai eu de conversation avec quelqu'un qui a refusé la publication de quelque information que ce soit<sup>66</sup>. »

Indépendamment de ce courriel de 9 h 8, il semble que les préparatifs d'une telle communication étaient en cours peu avant 9 h. Vers 9 h 40, un projet de gazouillis décrivant la réplique d'autopatrouille de la GRC et comprenant une photographie du véhicule a été rédigé et transmis au s.é.-m. MacCallum pour approbation. Ce dernier n'a pas répondu, peut-être parce qu'il était en train de répondre à la répartition concernant l'homicide de Wentworth. La demande d'approbation a été transmise à l'insp. int. Halliday à 9 h 45, et l'approbation a été accordée à 9 h 49. Personne n'y a donné suite avant 10 h 17. Nous discutons plus en détail de cette faille du processus interne ayant causé un délai au chapitre 6.

À 9 h 47, le cap. Rodney Peterson de la GRC a vu l'agresseur sur la route 4 à Glenholme. À 9 h 49, Adam et Carole Fisher ont composé le 911 pour signaler que l'agresseur se trouvait chez eux. À 10 h 4 et 10 h 10 respectivement, la GRC a signalé sur Twitter et sur Facebook la présence de l'agresseur à Glenholme :

Communication publique n° 5, 19 avril 2020 à 10 h 4. Twitter #GRCNE conseille aux gens d'éviter la route 4 près du terrain de camping Hidden Hilltop à #Glenholme. [nom de l'agresseur] est dans le secteur. Restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. #Portapique<sup>67</sup>.

Communication publique n° 6, 19 avril 2020 à 10 h 10. Facebook #GRCNE conseille aux gens d'éviter la route 4 près du terrain de camping Hidden Hilltop à #Glenholme. [nom de l'agresseur] est dans le secteur. Restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. #Portapique<sup>68</sup>.

**PRINCIPALE CONSTATATION**

Les médias ont un rôle important à jouer dans une intervention en cas d'incident critique. L'approche de la GRC, qui consistait principalement à transmettre l'information par le biais des médias sociaux, n'a pas été suffisante pour mobiliser stratégiquement les médias locaux. De plus, les médias n'ont pas été suffisamment utilisés comme partenaires de la communication publique les 18 et 19 avril 2020.

## État de la situation le 19 avril à 10 h 15

La conviction du commandement de l'intervention critique selon laquelle l'agresseur était toujours à Portapique, et très probablement mort, a contribué à l'absence de planification de scénarios de rechange. L'incrédulité tenace face aux signalements des membres de la localité de Portapique selon lesquels l'agresseur conduisait une réplique d'autopatrouille de la GRC a également contribué à une mauvaise préparation aux difficultés qui se sont présentées en matinée.

Une fois que l'agresseur est apparu et a repris son carnage, l'intervention de la GRC a été limitée et réactive. De nombreux membres de la GRC étaient à sa recherche, mais pour la plupart, ces ressources n'ont pas été dirigées ni déployées de manière stratégique. La GRC s'est presque exclusivement concentrée sur la poursuite de l'agresseur, surtout lorsqu'il est devenu évident qu'il était mobile et qu'il tuait à nouveau activement des membres de la collectivité. Cependant, l'approche de la GRC était largement non coordonnée et réactive plutôt que tactique, et s'est révélée inadéquate pour relever le défi représenté par un homme lourdement armé conduisant une réplique d'autopatrouille de la GRC.

Contrairement au schéma général d'intervention réactive, la cap. int. Heidi Stevenson dirigeait ses membres de manière stratégique et avec calme. Dès 9 h 45, les membres d'Enfield et d'Indian Brook avaient pris des positions d'observation à la frontière des comtés de Colchester et d'East Hants et surveillaient le canal radio

de Colchester. Ces membres s'étaient vu assigner des positions par la cap. int. Stevenson, et cette dernière a continué à gérer les membres sous sa supervision de manière stratégique alors que les pertes massives continuaient de se produire.

Bien que le poste de commandement et le Centre de communications opérationnelles aient échangé davantage d'informations au sein de la GRC et avec d'autres services de police par le biais des avis de recherche, ce canal de communication est intrinsèquement limité. Le changement de quart n'a pas été accompagné d'un breffage efficace et les membres ont dû chercher de manière proactive des informations pour mieux comprendre la situation afin de pouvoir intervenir efficacement. Un seul détail a toutefois été systématiquement communiqué : l'avertissement de porter des gilets pare-balles.

**Le nombre de décès s'élevait désormais à 19, la GRC n'étant pas encore informée de 6 d'entre eux. Elle ne recherchait pas non plus systématiquement d'autres personnes décédées. L'agresseur était pourtant un tireur actif très mobile et personne ne savait où il irait ensuite.**

## CHAPITRE 5

# Fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow

## CHAPITRE 5 Fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow

Au milieu de cette chasse à l'homme sans précédent, deux membres de la GRC, le gend. Terence (Terry) Brown et le gend. David (Dave) Melanson, ont déchargé cinq balles de leur carabine en direction d'un employé civil chargé de la gestion des urgences et d'un membre de la GRC. David Westlake, employé de la Regional Emergency Management Organization (REMO) de Colchester, se trouvait à côté de l'autopatrouille de la GRC portant les autocollants habituels du gend. Dave Gagnon dans le stationnement de la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont lorsque l'incident s'est produit. Le gend. Gagnon, qui portait son uniforme de la GRC, était assis sur le siège du conducteur du véhicule. Les membres de la GRC qui ont tiré les coups de feu ont cru que M. Westlake était l'agresseur et que le véhicule du gend. Gagnon était la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur.

Heureusement, les coups de feu tirés par le gend. Brown et le gend. Melanson ont manqué M. Westlake et le gend. Gagnon. Toutefois, quelques balles ont pénétré dans le bâtiment, à l'intérieur duquel se trouvaient Richard Ellison, résident de Portapique, et deux pompiers volontaires, le chef Greg Muise et le chef adjoint Darrell Currie. Toutes ces personnes se trouvaient à la caserne parce que ce bâtiment avait été désigné le 19 avril 2020 comme poste de secours communautaire où les résident(e)s déplacés de Portapique pouvaient obtenir de l'aide et un abri.

La fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow a causé des dommages matériels au bâtiment, à un camion de pompiers et à un panneau; elle a également causé une détresse considérable aux personnes qui se trouvaient dans la caserne à ce moment-là, et aux voisins qui ont vu ou entendu la fusillade.

Il ne fait aucun doute que cet incident a eu un impact durable sur les gens qui étaient dans la caserne ainsi que sur la localité, sur son sentiment de sécurité et sur les relations de ses habitants avec les forces de l'ordre, en particulier la GRC.

La structure de ce chapitre diffère de celle des chapitres précédents et suivants. Cette différence tient au fait que nous nous concentrons tout particulièrement sur

les événements à la Caserne de pompiers d'Onslow. Nous commençons par une discussion sur la terminologie et nous expliquons notamment pourquoi nous n'utilisons pas le terme « fusillade bleu sur bleu » pour décrire l'incident. Nous détaillons comment cette caserne de pompiers a été amenée à être désignée comme centre de secours pour les résident(e)s déplacés de Portapique, avant d'examiner les faits de la fusillade à proprement parler. Nous discutons ensuite de l'impact de la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont sur les personnes les plus touchées par cet incident. Enfin, nous abordons les mesures prises par la GRC après le 19 avril pour faire face à la situation.

## Terminologie

Puisque les mots sont importants, nous commençons par donner une brève explication de notre utilisation de l'expression « fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont ». Bon nombre de personnes qualifient l'incident survenu à la caserne d'incident « bleu sur bleu », c'est-à-dire une situation où un membre d'un service de police tire accidentellement sur un membre du même service ou d'un autre service de police. Cependant, dans ce cas, il est évident que c'était M. Westlake, un employé civil de la REMO, qui était la cible principale des tirs. En fait, le gend. Brown et le gend. Melanson n'avaient pas vu le gend. Gagnon assis dans le véhicule de la GRC. Voilà pourquoi la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont ne peut être considérée comme un incident « bleu sur bleu ».

Nous avons également envisagé d'utiliser l'expression « incident d'utilisation de la force de la GRC » pour décrire cet épisode. Comme nous l'expliquons dans le présent volume, la GRC a utilisé la force à de nombreuses reprises au cours de son intervention des 18 et 19 avril 2020. Par exemple, pointer une arme à feu sans tirer et menotter une personne sont deux situations de recours à la force selon la terminologie policière. Cette expression est donc trop vague. L'expression « incident d'utilisation de la force à Onslow », bien que plus précise quant au lieu, n'exprime pas le risque mortel qui survient lorsqu'un policier tire sur une personne.

Nous avons donc choisi l'expression « fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow » pour parler de cet incident. Ce faisant, nous reconnaissons que le mot « fusillade » est également discutable. Le terme « fusillade » désigne souvent une situation où une personne est tuée ou blessée par une décharge d'arme à feu.

Heureusement, personne n'a été tué ou blessé par la fusillade d'Onslow, et le mot n'a pas cette signification dans ce cas. Toutefois, l'issue non létale de l'incident est une pure question de chance.

De toutes les expressions que nous avons envisagées, nous avons conclu que celle que nous avons retenue rend le mieux compte de la gravité du fait de décharger une arme à feu sur un autre être humain et des responsabilités institutionnelles qui en découlent. Les policiers canadiens ont l'habitude de porter une arme à feu dans des espaces publics fréquentés. Or, il s'agit d'un pouvoir qui est accordé à peu d'autres personnes dans notre société. La loi canadienne et les normes culturelles reflètent le fait que la décision de tirer avec une arme à feu sur une autre personne doit rester une décision de dernier recours.

Nous pensons aussi que l'expression « fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow » reflète le mieux ce que nous avons entendu au sujet de l'impact continu de cet incident sur les personnes qui étaient présentes à la caserne lorsque la fusillade a eu lieu, et sur celles qui ont été témoins de l'incident. Il n'y a pas de synonyme du mot « fusillade » qui traduise adéquatement les conséquences de la décision de faire feu en direction d'une autre personne.

En utilisant l'expression « fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow », nous ne portons pas de jugement à savoir si la décision des membres de la GRC d'utiliser une force potentiellement mortelle dans ce cas était appropriée. En Nouvelle-Écosse, l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EIIG) est chargée de mener une enquête criminelle sur la décision prise par un policier de tirer avec son arme à feu afin de déterminer s'il y a lieu de porter des accusations. La GRC, quant à elle, a la responsabilité d'examiner la décision de décharger une arme à feu en fonction de son code de déontologie. Les deux processus ont été mis en œuvre après la fusillade à la caserne.

Compte tenu de notre mandat consistant à évaluer les conséquences systémiques de l'intervention de la police en réponse aux pertes massives, l'expression « fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow » évoque plutôt les responsabilités institutionnelles qui découlent de la possession et de l'utilisation d'armes à feu par la police. Comme nous l'expliquons dans le volume 5, Services de police, ces responsabilités institutionnelles comprennent l'offre d'une formation policière rigoureuse sur des sujets tels que les implications éthiques et juridiques du port et de l'utilisation potentielle d'armes à feu, et la manière de prendre des décisions efficaces lorsqu'on a recours à la force dans des situations stressantes et potentiellement dangereuses – et pas seulement la formation aux compétences techniques

du maniement des armes. Ainsi, l'utilisation de l'expression « fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow » signifie qu'une décharge d'armes à feu entraîne des responsabilités institutionnelles et individuelles en matière de production de rapports et de contrôle externe, même si personne n'a été tué ou blessé.

Dans le présent Rapport, nous utilisons l'expression « fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow » pour décrire le tir de balles effectué par des membres de la GRC à cet endroit.

## Le centre de secours à Onslow

La Caserne de pompiers d'Onslow Belmont, constituée d'un grand bâtiment et d'une grande aire de stationnement devant, est située au 12355, Route 2 à Onslow.

Comme nous l'avons décrit au chapitre 3, à l'aube du 19 avril 2020, le poste de commandement de la GRC était en train d'élaborer un plan d'évacuation des résidents de Portapique et d'établir un centre de secours pour les évacués. Un centre de secours est une installation temporaire mise en place par un organisme de gestion des urgences où les résidents peuvent se rendre en cas d'urgence localisée pour recevoir des informations et satisfaire à leurs besoins essentiels – nourriture, installations sanitaires et dispositifs de chargement d'appareils électroniques – mais pas pour être hébergés pendant la nuit.

Vers 6 h 20, David Westlake, coordonnateur de la gestion des urgences pour la REMO de Colchester, a été appelé par le Bureau de la gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse qui lui a demandé de mettre en place un centre de secours pour les évacués de Portapique. M. Westlake a été informé qu'il y avait eu une fusillade à Portapique et que les résidents qui se trouvaient encore dans le secteur étaient en train d'être évacués. L'autorisation d'utiliser la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont à cette fin a été accordée par le chef Muise à 7 h 50. Celui-ci a expliqué lors d'un entretien avec la Commission qu'il avait reçu relativement peu de détails de la part de M. Westlake à ce moment-là<sup>1</sup>.



## Caserne de pompiers d'Onslow Belmont



Données cartographiques | Google, ©2023 CNES / Airbus, Maxar Technologies

Greg Muise, chef des pompiers de la brigade d'Onslow Belmont, et Darrell Currie, chef adjoint des pompiers de la même brigade, ont aidé M. Westlake à la caserne. En raison de la pandémie de COVID-19, les bénévoles de la Croix-Rouge, qui auraient normalement été déployés sur le site, organisaient le soutien aux évacués à distance et n'étaient pas sur place.

Le gend. Dave Gagnon a été chargé par le s.é.-m. Addie MacCallum d'assurer la sécurité au centre de secours. Il est arrivé à la caserne de pompiers vers 8 h 25. Il avait reçu du service de répartition de la GRC une copie du journal d'activité des incidents concernant les événements survenus pendant la nuit à Portapique. Le gend. Gagnon a déclaré que l'information était « très brève et ne comportait qu'environ deux lignes indiquant qu'il y avait un homme abattu à terre, que le sujet de la plainte était [l'agresseur] et qu'un véhicule de la GRC était déjà sur place<sup>2</sup> ».

Le gend. Gagnon a garé son autopatrouille de la GRC portant les autocollants habituels devant la caserne de pompiers. Il est entré à l'intérieur pour rencontrer M. Westlake, le chef Muise et le chef adjoint Currie. Il leur a montré une photo de l'agresseur et l'a identifié par son nom. Il est ensuite retourné à sa voiture d'où il a effectué une surveillance, écouté les messages radio et attendu l'arrivée des évacués. M. Westlake a décrit la tenue du gend. Gagnon comme étant « la tenue typique de la GRC avec la bande jaune sur le pantalon<sup>3</sup> ». Il portait également un gilet noir, mais pas de chapeau.

À 8 h 33 le 19 avril, la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont a ouvert ses portes pour venir en aide aux évacués de Portapique. À 9 h 5, le Groupe tactique d'intervention a commencé à exécuter son plan d'évacuation des résidents de Portapique et à diriger les personnes évacuées vers la caserne de pompiers. Le commandant des interventions critiques Jeff West a confirmé l'emplacement du centre de secours sur la radio de Colchester. C'est la seule fois, avant la fusillade à la caserne, que cet endroit a été signalé sur la radio de la GRC.

Le premier groupe d'évacués est arrivé à 9 h 40, mais est parti à la suite d'une conversation avec M. Westlake et le gend. Gagnon.

Le gend. Gagnon a appris la mort par balles de Lillian Campbell à Wentworth par sa radio de police à 9 h 42 et a entendu dire qu'une voiture de police portant les autocollants habituels avait été vue quittant le secteur. Huit minutes plus tard, il a entendu l'information diffusée indiquant que l'agresseur se trouvait à une résidence de Glenholme. Ces informations révélaient que l'agresseur était actif près de la limite entre le comté de Colchester et le comté de Cumberland à ce moment-là. Cela voulait donc dire qu'il était plus près d'Onslow qu'il ne l'avait été auparavant.

Peu après 10 h, Richard Ellison est arrivé au poste de secours dans sa voiture. Il cherchait un endroit sûr et de l'aide à la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont après avoir passé une nuit extrêmement éprouvante à Portapique : son fils Corrie avait été abattu par l'agresseur, tandis que son fils Clinton avait passé des heures caché dans les bois, craignant d'être tué lui aussi.

Alors que M. Ellison se rangeait dans le stationnement de la Caserne de pompiers d'Onslow, M. Westlake et le gend. Gagnon se sont approchés de son véhicule et lui ont parlé. Pendant cette conversation, M. Westlake a remarqué ce qui semblait être une autopatrouille de la GRC portant tous les autocollants habituels qui circulait en direction est devant la caserne. Le véhicule a attiré son attention parce qu'il avait une caractéristique inhabituelle : une barre de poussée noire. À ce moment-là, il ne savait pas que l'agresseur conduisait une réplique d'autopatrouille de la GRC

et il n'y a pas prêté attention étant donné l'importante présence policière dans le secteur. La GRC n'a pas communiqué l'information sur la voiture de l'agresseur aux membres du public avant 10 h 17. Étant donné ce que nous savons des déplacements de l'agresseur, il est probable que ce soit lui qui passait devant la caserne de pompiers. Le gend. Gagnon n'a pas remarqué le véhicule qui passait parce qu'il était en train de discuter avec M. Ellison, après quoi il est retourné à l'avant de son véhicule de police.

À 10 h 8, le gend. Gagnon a entendu un message radio signalant une autre fusillade sur le chemin Plains, à Debert. M. Ellison est entré dans la caserne de pompiers à 10 h 15.

À 10 h 20, le gend. Gagnon était assis dans son autopatrouille de la GRC, portant tous les autocollants habituels. David Westlake se tenait à côté de la voiture de police du gend. Gagnon. L'avant du véhicule du gend. Gagnon faisait face à la route 2 et l'arrière se trouvait près d'un monument en pierre à l'entrée de la caserne de pompiers. Le véhicule du gend. Gagnon n'était pas équipé d'une barre de poussée. Son indicatif d'appel était 30B06.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

Le poste de commandement et le Centre de communications opérationnelles n'ont pas pris de mesures adéquates pour que tous les membres sachent où se trouvait le centre de secours et qu'une autopatrouille de la GRC (portant tous les autocollants habituels) était stationnée à cet endroit. Cette information aurait dû être diffusée à plusieurs reprises par radio ou communiquée d'une autre façon à tous les membres qui intervenaient, et elle aurait dû faire l'objet d'un accusé de réception.

## La fusillade

À peu près au moment où le gend. Gagnon s'entretenait avec M. Ellison et M. Westlake, le gend. Terry Brown et le gend. Dave Melanson se déplaçaient vers l'est sur la

route 2 à la recherche de l'agresseur. Le gend. Brown avait interrogé Lisa Banfield autour de 7 h le 19 avril 2020. Elle lui avait appris que l'agresseur conduisait une réplique d'autopatrouille de la GRC identique aux véhicules actuels de la GRC et qu'il avait été vu pour la dernière fois portant un gilet orange. Le gend. Melanson a diffusé cette information sur la radio de la police lorsque M<sup>me</sup> Banfield lui en a fait part pour la première fois. Les membres de la GRC avaient également vu une photo de l'agresseur fournie par le beau-frère de Lisa Banfield, David McGrath. Le gend. Brown et le gend. Melanson avaient aussi entendu par radio que l'agresseur avait été aperçu portant une veste ou un gilet réfléchissant. Enfin, ils ont entendu, à 10 h 8, un message diffusé par la répartition concernant la fusillade sur le chemin Plains. Les gend. Brown et Melanson se sont donc rendus dans le secteur de Debert à la recherche de l'agresseur et sont ensuite allés vers l'est sur la route 2 en direction d'Onslow.

Peu après 10 h 17, le gend. Brown et le gend. Melanson se sont approchés de la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont par l'ouest dans un véhicule de police banalisé, une Nissan Altima. Le gend. Melanson conduisait. Les deux gendarmes ont vu M. Westlake qui portait un gilet réfléchissant orange et qui se tenait près d'une voiture de patrouille de la GRC. Pensant qu'il était l'agresseur, le gend. Melanson a arrêté la voiture au milieu de la route, à environ 88 mètres du monument situé à l'entrée de la caserne. Les deux gendarmes sont sortis du véhicule banalisé en redressant leurs carabines fournies par la GRC.

Le gend. Gagnon a vu qu'il s'agissait de deux membres de la GRC et a supposé qu'ils étaient là pour établir un barrage routier. Il a expliqué la situation comme suit :

Donc, dès que je les ai vus et que j'ai su que c'étaient deux de nos membres, je me suis dit « OK ». J'ai commencé à penser : « OK, parfait. Ils vont faire un barrage routier », parce que j'étais là, seul, depuis près d'une heure et demie, une heure et 45 minutes à ce moment-là. Et puis je me suis dit : « OK, bien, on fait un barrage routier. » Je me suis mis à penser : « OK, je vais probablement me joindre à eux<sup>4</sup>. »

Il a ensuite vu les membres de la GRC sortir de leur voiture, lever leurs armes et les pointer dans sa direction.

À ce moment-là, le gend. Gagnon s'est tourné pour parler à M. Westlake et lui a remis un porte-documents. Il a déclaré que lorsqu'il s'est retourné vers les membres

de la GRC, il a « immédiatement remarqué qu'ils avaient leurs deux armes à feu pointées sur moi... moi et M. Westlake<sup>5</sup> ».

Le gend. Melanson a essayé de communiquer par radio pour informer les membres de ce qu'il voyait, mais il n'a pas réussi à les joindre. Le gend. Brown a déclaré avoir crié à M. Westlake de montrer ses mains. Le gend. Brown et le gend. Melanson ont tous deux déclaré avoir vu M. Westlake se baisser derrière le véhicule de la GRC. Le gend. Brown a tiré quatre coups de carabine en direction du véhicule de la GRC garé. Le gend. Melanson a quant à lui tiré un coup de carabine en direction du véhicule de la GRC garé.

M. Westlake a entendu les mots « Baissez-vous » avant que des coups de feu ne soient tirés et il s'est mis à courir. Il est entré dans la caserne des pompiers en courant et a crié : « Fusillade! Baissez-vous! Baissez-vous!<sup>6</sup> » Greg Muise, chef des pompiers d'Onslow Belmont et Darrell Currie, son chef adjoint, étaient à l'intérieur avec le seul évacué dans le bâtiment, Richard Ellison. Les quatre hommes se sont mis à l'abri dans le coin arrière de la caserne, derrière des tables renversées.

Le chef Muise nous a raconté ce qui suit :

[N]ous - moi et Darrell, et Dave aussi, je crois, retournions des tables et des chaises, pour essayer de trouver un endroit où nous cacher... nous n'avions aucune idée de ce qui se passait dehors. Et c'était juste... je ne sais pas comment l'expliquer. C'est juste... que c'est arrivé si vite, et c'était tout simplement le chaos. Il y avait des tables qui volaient partout et on essayait de se cacher derrière elles. J'espère que personne n'aura à vivre ça parce que c'est une dure épreuve<sup>7</sup>.

Le gend. Gagnon est resté dans sa voiture pendant les tirs. Il a utilisé sa radio de police pour s'identifier et a demandé aux membres de regarder l'indicatif d'appel de sa voiture de police. Il a crié : « Vous êtes en train de pointer vos armes sur moi, les gars<sup>8</sup>. » Et ensuite il a crié le code utilisé pour signaler qu'un gendarme pointe son arme vers un autre gendarme ou tire sur lui. Le code a été caviardé dans la preuve. Le gend. Gagnon a expliqué qu'il s'agissait « d'un simple code à l'intention des autres policiers présents dans une pièce ou dans un secteur. Alors, oui, j'ai hurlé [le code]<sup>9</sup>. » La transcription de la radio de Colchester indique également qu'il a dit : « Sur qui tirez-vous? C'est Gagnon<sup>10</sup>. »

Le gend. Brown et le gend. Melanson ont arrêté de tirer, mais n'ont pas baissé leurs armes avant d'être certains de l'identité du gend. Gagnon. Le gend. Melanson s'est

approché du gend. Gagnon. Le gend. Brown s'est dirigé directement vers le côté ouest de la caserne de pompiers et a fait le tour du bâtiment pour s'assurer que le périmètre était sécurisé.

Alors que les quatre hommes à l'intérieur de la caserne se cachaient, quelqu'un a frappé à la porte située à l'angle sud-est du bâtiment, puis a tiré la porte. Personne n'a crié ou dit « police ». Le chef adjoint Currie a décrit le moment où il a entendu frapper à la porte comme « le pire moment de ma vie » et a déclaré avoir cru que c'était l'agresseur à la porte; il était persuadé à ce moment-là qu'il allait mourir<sup>11</sup>.

Dans son témoignage, Richard Ellison a commenté ainsi l'incident de recours à la force de la GRC :

J'ai obéi à l'ordre de me baisser... Quand nous sommes arrivés de l'autre côté, loin de l'endroit d'où venaient les tirs, et comme je l'ai dit, nous sommes restés là jusqu'à ce que nous ayons le feu vert, si on peut dire. Et puis après cela, nous sommes ressortis et nous avons fini par faire le tour de l'endroit où sont gardés les camions de pompiers, et nous sommes passés à côté d'un camion pompe flambant neuf et on pouvait voir où les balles étaient passées... elles avaient traversé cette porte comme si elle n'existait pas.

Et si elles... elles avaient touché l'un d'entre nous, ça aurait été la fin pour nous<sup>12</sup>.

À 10 h 24, après une brève conversation, le gend. Gagnon et le gend. Melanson sont entrés dans la caserne de pompiers. M. Westlake leur a dit que personne n'avait été blessé pendant la fusillade. Le gend. Melanson est sorti de la caserne 17 secondes plus tard. Le gend. Gagnon est sorti de la caserne 30 secondes plus tard. Un « rapport supplémentaire » établi par le gend. Gagnon le 19 avril 2020 indique qu'il n'a vu personne dans l'aire principale et qu'il est donc entré dans le bâtiment « et a trouvé les pompiers dans la pièce voisine. [Il] a demandé s'ils allaient bien, ils ont crié qu'ils allaient bien et qu'il ne manquait personne<sup>13</sup>. » Le gend. Gagnon a déclaré qu'à son avis, il n'avait pas à en faire plus, car il y avait trois volontaires en uniforme, dont deux pompiers. Il aurait fait preuve de plus de sollicitude à l'égard de « civils ordinaires », mais il savait que les trois hommes étaient formés pour faire face à des situations d'urgence<sup>14</sup>. De plus, il estimait qu'il n'avait pas le temps de s'enquérir davantage de leur bien-être étant donné l'incident critique en cours.

Le chef Muise et le chef adjoint Currie ne savaient pas qui était entré dans le bâtiment. Ils ont déclaré que les individus ne se sont jamais identifiés comme étant des policiers et ne leur ont pas parlé directement ou ne sont pas entrés dans la zone principale du hall pour vérifier l'état des occupants. Le chef Muise et le chef adjoint Currie ont entendu l'un des hommes dire à M. Westlake « de rester sur place ou de s'abriter sur place ou de ne pas quitter la pièce ou quelque chose dans ce sens<sup>15</sup> ».

Le gend. Brown et le gend. Melanson sont retournés à leur véhicule et ont téléphoné à leur supérieur, le s.é.-m. Allan (AI) Carroll, pour signaler l'incident. Le s.é.-m. Carroll leur a posé quelques questions, notamment pour savoir s'ils allaient bien, mais étant donné que l'agresseur était actif, il leur a dit de poursuivre leur mission. Le gend. Gagnon était également conscient qu'il devait signaler l'incident, mais il savait aussi que son supérieur, le s.é.-m. MacCallum, participait à l'intervention et il estimait que cela devait rester prioritaire. Comme il l'a dit, « nous étions encore en train de nous battre<sup>16</sup> ». Il a plutôt signalé l'incident à 10 h 50 au serg. John Kenny, qui ne participait pas directement à l'intervention. Le serg. Kenny a proposé de demander à quelqu'un de remplacer le gend. Gagnon, mais celui-ci a refusé. Il a déclaré : « Sachant que les ressources étaient très limitées, j'ai dit que je resterais à mon poste<sup>17</sup>. » Le gend. Gagnon a communiqué avec le s.é.-m. MacCallum à 11 h 30, après que l'agresseur eut été tué.

S'étant assuré que personne n'avait été blessé, le gend. Gagnon est remonté dans son véhicule et a continué à surveiller la situation. Une dizaine de minutes après l'incident de la fusillade, à 10 h 34 min 4 s, la répartition a transmis un message radio alertant les membres d'une fusillade près de la caserne de pompiers. Le gend. Brown a immédiatement précisé qu'il s'agissait d'un incident de recours à la force par la GRC : « c'était nous », a-t-il dit<sup>18</sup>.

Le chef Muise et le chef adjoint Currie ne savaient pas encore que la personne qui avait tiré en direction de la caserne était un membre de la GRC. Le chef adjoint Currie a continué à surveiller les déplacements connus de l'agresseur sur la page Twitter de la GRC. Ils sont restés cachés pendant 57 minutes, jusqu'à ce qu'ils lisent le message Twitter indiquant que le suspect était à Brookfield, qu'ils considéraient être à une bonne distance de la caserne de pompiers. À ce moment-là, le chef Muise et le chef adjoint Currie ont quitté leur cachette sous les tables et sont entrés dans le garage à camions pour regarder par les fenêtres. Ils n'ont pas vu l'autopatrouille de la GRC qui était garée devant la caserne et ont cru que le gend. Gagnon les avait laissés seuls, sans protection policière. Le gend. Gagnon n'avait pas quitté son poste. Il avait seulement déplacé sa voiture à un meilleur endroit, la reculant plus près de la caserne des pompiers. C'est à ce moment-là que le chef Muise et le

chef adjoint Currie se sont rendu compte que l'un des camions de pompiers dans le garage avait été endommagé par des coups de feu.

Le gend. Gagnon a réagi tardivement à l'incident de recours à la force de la GRC. Il a continué à assumer son rôle jusqu'à la fin des pertes massives. À ce moment-là, il a passé une heure et demie avec M. Westlake et le chef Muise à déambuler en examinant tous les dommages et en parlant de ce qui s'était passé. Ils se sont demandé où se trouvait l'agresseur lorsque le gend. Brown et le gend. Melanson ont tiré dans leur direction; ils ont supposé que l'agresseur était là même s'ils ne l'avaient pas vu. Mais la lumière a jailli lorsque M. Westlake a dit : « ... ils nous tiraient dessus<sup>19</sup>? ». Le gend. Gagnon s'est rendu compte que les coups de feu avaient tous été tirés à 50 cm au-dessus de sa tête : il a su alors que ses collègues l'avaient pris pour l'agresseur, lui ou M. Westlake.

## Impact de la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow

Les balles de carabine tirées par les membres de la GRC ont endommagé les portes du garage, un camion de pompiers, le monument à l'entrée de la caserne, un mur du bâtiment et un panneau électronique près de la route.

L'une des balles a traversé la porte du garage et a pénétré l'aile avant droite du camion de pompiers qui se trouvait à l'intérieur du garage. La balle est entrée dans le bloc moteur du camion. La deuxième balle a traversé le pare-brise du camion, puis le tableau de bord et est ressortie par la vitre latérale arrière du côté conducteur. Le morceau de projectile a été retrouvé sur le sol du garage par les membres de l'identité judiciaire. La trajectoire d'un troisième projectile passait à travers le panneau électronique situé à l'angle ouest du stationnement. La balle a traversé le « b » du mot « remember » sur le panneau qui disait à l'origine « Everyone remember to wash your hands » (N'oubliez pas de vous laver les mains).

La balle a également ricoché sur le monument en granit situé dans l'entrée de la caserne des pompiers. Le monument a été endommagé par la balle. Il y a également des dommages causés par des éclats de balle sur le côté ouest de la partie est du bâtiment de la caserne.



Dans son témoignage devant nous, M. Ellison a évoqué l'importance d'avoir eu un lieu communautaire où il a pu se rendre après sa nuit effroyable, et le rôle crucial joué par les pompiers volontaires en milieu rural en Nouvelle-Écosse :

[C]ela m'a touché de voir qu'au moins il y a encore un peu d'humanité ici-bas, vu la façon dont j'ai été accueilli. Et je tiens à remercier ces messieurs [le chef Muise et le chef adjoint Currie] pour le service qu'ils offrent à leur population. Ils sont en première ligne lorsqu'il s'agit de santé, vous savez; ils interviennent en cas de problèmes de santé, de détresse, de crises cardiaques et de choses comme ça<sup>20</sup>.

Ces remarques bienveillantes traduisent l'importance des pompiers volontaires dans la vie communautaire des régions rurales de la Nouvelle-Écosse. M. Ellison a également souligné que sa foi religieuse l'avait beaucoup aidé après les événements des 18 et 19 avril 2020. À nos yeux, les circonstances qui ont conduit à sa présence à la caserne de pompiers accentuent la gravité de la fusillade survenue à la caserne.

Le chef Muise et le chef adjoint Currie ont été francs avec la Commission au sujet de l'impact immédiat et continu de l'incident d'Onslow.

Le chef adjoint Currie a parlé des idées qui lui ont traversé l'esprit ce jour-là : « Je me souviens d'avoir pensé : "Comment vais-je mourir?" "Vais-je me vider de mon sang sur le sol de ce centre de secours?"... [C]'était assez horrible<sup>21</sup>. » Il se souvient également d'avoir été très inquiet pour le gend. Gagnon, car on ne pouvait pas le voir :

Lorsque nous sommes finalement sortis par le côté est du bâtiment pour entrer dans le garage, nous avons remarqué que le membre de la GRC qui était là pour assurer notre sécurité était parti et que sa voiture avait été déplacée. Il n'a pas - il ne nous l'a jamais dit, nous ne savions pas où sa voiture était allée. Nous avons supposé qu'il était peut-être mort et que quelqu'un avait volé sa voiture. Ou bien il s'était peut-être lancé à la poursuite de l'agresseur. Je suppose qu'il se cachait. Nous n'avons pas pensé une seule seconde qu'il se cachait, nous supposions juste qu'il était parti<sup>22</sup>.

Les pompiers ont donc présumé qu'ils avaient été laissés à la caserne sans sécurité. Le chef Muise a parlé franchement de l'impact permanent de la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow :

Je consulte deux ou trois fois par mois. Je prends des pilules pour me calmer. J'ai fait une réaction à une pilule que j'utilisais auparavant. Je suis retourné voir mon médecin qui m'a prescrit une autre pilule. J'ai mis du temps à commencer à prendre l'autre pilule parce que je n'étais pas sûr de ce que cela allait me faire, mais j'ai recommencé à en prendre. J'ai toujours de la difficulté à dormir la nuit. Je dors tout au plus quatre heures. Je pense à tout ça tous les jours et tout le temps. Il ne se passe pas un jour sans que quelque chose [de perturbant] ne surgisse dans mon esprit. J'ai beaucoup de mal à composer avec ça.

La caserne des pompiers était ma deuxième maison. Ce n'est plus le cas maintenant. C'était ma zone de sécurité. Cela m'a probablement été volé.

J'ai de la difficulté à me retrouver avec un groupe de personnes. Je souffre tout le temps en essayant de reprendre mon souffle. J'ai l'impression d'étouffer lorsque je suis en présence de beaucoup de monde.

J'exerce toujours mes fonctions à la caserne de pompiers. Je suis toujours le chef. J'ai pensé à démissionner à quelques reprises. J'en ai parlé quelques fois avec le chef adjoint Currie et nous avons décidé que nous allions essayer de rester en poste pendant un certain temps et de voir comment les choses se passeraient. J'ai l'impression que ça ne va jamais se terminer pour moi. On dirait qu'une partie de ma vie m'a été enlevée et je ne pense pas que je vais jamais la retrouver. Je me bats contre ça tous les jours<sup>23</sup>.

Le chef adjoint Currie a expliqué que son expérience avait évolué avec le temps et que c'est l'entretien avec l'Équipe d'enquête sur les situations comportant des risques (EESR) de la GRC, en avril 2021, un an après l'incident, qui a été « la goutte d'eau qui a fait déborder le vase<sup>24</sup> ». Lorsqu'il a présenté son témoignage devant la Commission, soit un an après cet entretien, il n'avait pas encore été en mesure de retourner au travail. Il nous a dit : « Je n'avais pas suivi de thérapie à l'époque. Quand on a besoin d'aide et qu'on ne peut pas l'obtenir, l'esprit s'enfonce dans des trous noirs. J'étais dans des trous noirs<sup>25</sup>. » Le chef adjoint Currie a parlé de l'impact des événements sur son comportement et sur son quotidien :

Je pouvais à peine conduire. Je ne parvenais pas à me concentrer sur la route. J'avais peur de faire un accident. Je ne pouvais vraiment pas me concentrer. Je ne pouvais pas penser. Je n'avais plus de mémoire. Je ne pouvais pas terminer une phrase. Si vous m'aviez demandé de témoigner en avril l'année passée, je n'aurais pas été capable de le faire parce que je ne pouvais pas parler.

Je n'ai pas perdu la vie ce jour-là, mais j'ai perdu la vie que j'avais. Ma vie n'est plus la même. Je ne suis plus le même. Les médicaments me stabilisent, mais ils me stabilisent à un endroit où je ne veux pas être<sup>26</sup>.

Le chef Muise a également fait part des difficultés auxquelles il a été confronté pour obtenir du soutien – ces difficultés sont abordées dans la section sur le soutien après les pertes massives dans le volume 4, Collectivités, partie B.

Les casernes de pompiers sont des points de repère clés dans les collectivités de la Nouvelle-Écosse et elles servent souvent de points de rencontre importants pour les membres de la collectivité. Ce sont des lieux de rassemblement. Les pompiers volontaires sont les premiers répondants et jouent un rôle essentiel et respecté. Ils font partie de ce qui fait la force des collectivités rurales.

De nombreux membres de la collectivité d'Onslow ont été indignés par la fusillade survenue à leur caserne de pompiers. Pour beaucoup, ce n'est pas tant ce qui s'est passé à ce moment-là que la façon dont les responsables se sont occupés, ou plus exactement ne se sont pas occupés de la population. Le fait de ne pas reconnaître les torts causés par cet incident a laissé des séquelles durables dans la relation entre les membres de la collectivité et la GRC<sup>27</sup>.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

La Caserne de pompiers d'Onslow Belmont aurait dû être un sanctuaire pour les membres de la collectivité, notamment pour ceux qui ont été directement touchés par les pertes massives. Heureusement, la fusillade à la caserne n'a pas causé de décès ou de blessures physiques, mais elle a transformé un sanctuaire en un lieu de préjudices supplémentaires.

## Responsabilité de la GRC

Dans leur témoignage devant la Commission, le gend. Brown et le gend. Melanson ont déclaré que, même s'ils comprennent maintenant que la personne sur qui ils ont tiré n'était pas l'agresseur, ils ne feraient rien de différent compte tenu de ce qu'ils savaient au moment où ils ont ouvert le feu. L'EIIG a conclu que ces membres avaient des motifs raisonnables de croire que M. Westlake était l'agresseur et que l'ensemble de la situation constituait un motif légitime pour utiliser leurs armes à feu.

Dans un contexte de poursuite par la GRC d'un agresseur déguisé en gendarme, le niveau de stress et d'adrénaline des membres répondants devait être extrême. Le risque d'identifier par erreur un autre répondant ou un civil comme étant l'agresseur était très élevé. Ce danger était exacerbé par le fait que la GRC ne disposait pas d'une technologie efficace pour surveiller la position de tous ses véhicules et qu'elle ne s'assurait pas que les emplacements statiques clés, tels que le centre de secours, étaient régulièrement contactés par radio ou par d'autres moyens. Or, les circonstances exigeaient que tous les membres fassent preuve de prudence et communiquent bien entre eux. Dans le volume 5, Services de police, nous examinons comment la planification, la formation des membres et des procédures opérationnelles normalisées efficaces peuvent atténuer ces risques, et nous formulons des recommandations sur la façon dont la GRC peut améliorer son approche en matière de gestion des incidents critiques.

Le fait que le s.é.-m. Carroll se concentre uniquement sur la poursuite de l'agresseur signifie qu'il n'a pas obtenu tous les détails de la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow, ni évalué s'il était approprié de demander au gend. Brown et au gend. Melanson de continuer leur poursuite de l'agresseur. Il ne savait pas que les deux membres avaient tiré des coups de feu, ni que ceux-ci avaient déchargé leurs armes sur un civil à la caserne. Il ne savait pas non plus que la caserne avait été désignée comme centre de secours. Dans son témoignage, le s.é.-m. Carroll a déclaré : « Je n'ai pas posé les questions que j'aurais dû poser. C'est de ma faute<sup>28</sup>. »

Le s.é.-m. Carroll a bien demandé aux gend. Brown et Melanson s'ils se sentaient capables de continuer, et le gend. Brown a exprimé le souhait de continuer à poursuivre l'agresseur. La décision de permettre aux gend. Brown et Melanson de continuer a été prise dans un contexte où un grand nombre de membres de la GRC étaient également engagés dans cette poursuite – à ce stade de l'intervention, le véhicule de ces deux membres était un parmi d'autres. Personne au sein du groupe

de commandement ne surveillait activement si les membres répondants géraient efficacement le stress et l'adrénaline associés à la poursuite active. Si quelqu'un avait surveillé le bien-être et l'efficacité des membres de l'équipe d'intervention, il aurait peut-être entendu le gend. Brown identifier à tort l'autopatrouille de la GRC du gend. MacDonald comme étant la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur à 9 h 52, environ 25 minutes avant la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow :

9 h 52 min 47 s – Gend. BROWN (H-05D02) : Urgent! Urgent! On a le suspect en vue. Autopatrouille avec autocollants sur le côté de la route ici devant nous.

9 h 52 min 54 s – Gend. [MACDONALD] (H-05B08/H-BH P03) : Les gars, c'est MACDONALD. MACDONALD, on essaie juste de se connecter pour savoir où on est, merde...<sup>29</sup>

Après la fusillade à la caserne, le gend. Brown et le gend. Melanson ont également identifié un agent de la police régionale de Halifax (PRH) comme pouvant être l'agresseur, et ont menacé de le neutraliser (« take him down ») avant qu'un autre membre de la GRC n'identifie cet agent comme étant de la PRH<sup>30</sup>. Dans son témoignage devant nous, le gend. Brown a laissé entendre que l'expression « take him down » en anglais ne signifie pas tirer, mais plutôt : « Nous allons aller confronter ce type et lui ordonner de lâcher son arme, puis nous évaluerons à partir de là<sup>31</sup>. » Quoiqu'il en soit, il est évident que le gend. Brown et le gend. Melanson ont sérieusement envisagé de recourir à la force à trois reprises dans un court laps de temps, et ont fait feu à l'une de ces occasions.

### PRINCIPALE CONSTATATION

La procédure devant être suivie par la police après l'utilisation d'une force potentiellement mortelle ne devrait pas être modifiée au cours d'une intervention en cas d'incident critique – à moins qu'il n'y ait une menace immédiate de la part d'un agresseur physiquement présent. Or, cette exception ne s'appliquait pas dans les circonstances de la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow.

## PRINCIPALE CONSTATATION

Le groupe de commandement de la GRC n'a pas reconnu la gravité de la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow. Il n'a pas pris les mesures nécessaires pour évaluer les circonstances de la fusillade, sécuriser la scène ou déterminer la capacité des membres concernés à poursuivre l'intervention en cas d'incident critique.

Huit semaines après la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow, la GRC a commencé à discuter avec les membres de la collectivité de ce qui s'était passé. Avec le recul, le s.é.-m. Carroll a compris qu'il aurait dû visiter la caserne le matin du 19 avril 2020. Il a reconnu qu'il y avait de la rancœur au sein de la population d'Onslow et qu'il n'avait pas pris de mesures proactives pour répondre aux préoccupations de la collectivité. Il a déclaré : « Je regrette de ne pas être allé voir les gens plus tôt<sup>32</sup>. »

Lors d'une conférence de presse tenue le 4 juin 2020, le surint. pr. Chris Leather a parlé d'une visite qu'il avait effectuée à Onslow à la mi-mai 2020, avec d'autres commandants régionaux, pour rencontrer le chef et le chef adjoint de la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont. Le surint. pr. Leather a déclaré :

J'ajouterai quelque chose au sujet d'Onslow, parce que ce qui s'est passé le 19 avril, alors que l'incident était en cours, a été traumatisant pour ceux qui étaient là.

En compagnie de commandants de la GRC de la région, j'ai rencontré le chef et le chef adjoint de la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont, afin d'entendre directement ce que les gens avaient vécu.

Nous avons eu une conversation très respectueuse et honnête, et en tant que partenaires, nous nous sommes engagés à continuer à travailler côte à côte dans le cadre de notre responsabilité conjointe sur le plan de la sécurité publique.

Nous allons de l'avant ensemble et assumerons les dommages causés à la propriété de la caserne de pompiers<sup>33</sup>.

Voici ce que le chef adjoint Currie a dit au sujet de cette visite lors de son témoignage devant la Commission :

Ils se sont pointés, juste... vous savez, j'aime dire qu'ils se sont juste... qu'ils se sont pointés pour voir le travail de leurs gendarmes, c'est... c'est tout ce qu'ils ont fait. Ils n'ont pas... ils ne nous ont pas renseigné sur le programme des Services aux victimes de la GRC. Ils ont fait l'offre suivante : « Si nous pouvons faire quelque chose pour vous aider », vous savez, « voici notre carte ». Mais en fait, sans que nous le sachions à ce moment-là, on aurait dû nous offrir le soutien des Services aux victimes de la GRC. Quand les gens de l'EESR se sont présentés pour faire leur enquête, ils étaient, si je puis dire, « renversés », je suppose. Ils étaient consternés que la GRC ne nous ait jamais offert d'aide. Et c'est pourquoi j'ai mentionné plus tôt que j'ai... que nous avons eu recours aux Services aux victimes de la GRC un peu à la fin, mais c'est... c'était un an plus tard. Donc, c'était trop peu, trop tard à ce moment-là<sup>34</sup>.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Au cours des semaines et des mois qui ont suivi l'incident, la GRC a continué de sous-estimer la gravité de la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow. Elle n'a pas pris de mesures suffisantes pour entendre les préoccupations de la collectivité ni pour reconnaître que les personnes qui avaient été mises en danger pendant la fusillade avaient besoin de soutien. Ces manquements ont causé un préjudice durable aux relations de la GRC avec la collectivité d'Onslow et les personnes qui se trouvaient à la caserne ce jour-là.

## CHAPITRE 6

# Événements du 19 avril 2020 – de 10 h 15 jusqu'à midi



## CHAPITRE 6 Événements du 19 avril 2020 – de 10 h 15 jusqu'à midi

Au chapitre 4, nous avons exposé ce qui s'est passé au petit matin du dimanche 19 avril 2020. À 5 h 45, l'agresseur est parti en voiture du Parc industriel de Debert. Aux alentours de 10 h, il avait fauché la vie de six autres personnes. Prévenus par plusieurs appels au 911 de résident(e)s de la collectivité, les premiers répondants se sont rendus sur les scènes de crime, et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a commencé à poursuivre activement l'agresseur. À 10 h, plusieurs avis de recherche avaient été diffusés pour informer les membres de la GRC et d'autres services de police qu'un incident impliquant un tireur actif était en cours. Ces avis donnaient le nom et une description de l'agresseur en précisant qu'il était « susceptible de conduire une voiture Ford Taurus numéro 28B11 portant tous les autocollants habituels et qu'il pouvait se trouver n'importe où dans la province<sup>1</sup> ». Le GR Briers a rappelé à tous les membres ce message : « Veuillez porter votre gilet pare-balles rigide pour le reste de la durée de votre quart de travail aujourd'hui. Juste au cas où vous tomberiez sur ce véhicule<sup>2</sup>. »

La GRC avait également communiqué au public via Twitter des informations concernant l'agresseur et la situation impliquant un tireur actif. Le public avait été informé de cette situation, mais pas encore que l'agresseur s'était déguisé en policier ni qu'il conduisait une réplique d'autopatrouille de la GRC.

Ce chapitre commence lorsque l'agresseur quitte le chemin Plains à Debert et se termine au moment de son décès à la station-service du Big Stop, à Enfield, 73 kilomètres plus loin au sud-ouest. L'intervention en cas d'incident critique était entrée dans une nouvelle phase avec le déploiement d'autres membres de la GRC et la mise en place de barrages routiers et de points de contrôle supplémentaires. Malgré tous ces efforts, l'agresseur a réussi une nouvelle fois à échapper à la police, et au cours de la dernière heure de sa vie, il a continué son carnage, ôtant la vie à trois autres personnes et en blessant une autre.

Le chapitre 6 est structuré de la même manière que les chapitres 2 et 4. Pour chaque scène, nous décrivons les agissements de l'agresseur, les interventions communautaires et policières et le rôle d'autres intervenants d'urgence, comme les Services de santé d'urgence (SSU) et les pompiers. Nous expliquons également ce qui s'est passé à la station-service du Big Stop, à Enfield, quand deux membres de la GRC ont tué l'agresseur. La suite du chapitre examine le rôle du groupe de commandement, du Centre de communications opérationnelles (CCO) et des dirigeants; les contributions d'autres services de police; et les communications publiques diffusées (et non diffusées) durant cette période.

La première section de ce chapitre décrit l'itinéraire de l'agresseur passant la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont jusqu'à l'échangeur de Shubenacadie à Milford, en passant par Truro. Pendant qu'il était en route, des membres des détachements de la GRC d'Enfield et d'Indian Brook recueillaient des informations et prenaient position dans ce secteur. En arrivant près de l'échangeur, il a blessé par balle le gend. Chad Morrison, qui était assis dans son véhicule utilitaire sport (VUS) portant les autocollants habituels de la GRC. Quelques minutes plus tard, l'agresseur a délibérément heurté l'autopatrouille identifiée de la GRC conduite par la cap. int. Heidi Stevenson. La cap. int. Stevenson a échangé des coups de feu avec l'agresseur avant que ce dernier l'abatte. L'agresseur a été blessé à la tête au cours de cet échange. Avant de quitter l'échangeur de Shubenacadie, l'agresseur a également tué Joey Webber, qui s'était arrêté pour prêter assistance sur les lieux de la collision. L'agresseur a mis le feu à sa réplique d'autopatrouille et à l'autopatrouille de la GRC de la cap. int. Stevenson. Il a ensuite pris la fuite au volant du VUS de M. Webber.

La deuxième section suit l'agresseur depuis l'échangeur de Shubenacadie jusqu'au domicile de Gina Goulet sur la route 224. En quelques minutes, l'agresseur a tué M<sup>me</sup> Goulet et volé son véhicule, abandonnant le VUS de M. Webber.

La troisième section détaille nos constatations concernant le décès de l'agresseur à la station-service du Big Stop d'Enfield.

Les dernières sections du chapitre décrivent les actions et décisions de commandement de la GRC, le rôle des dirigeants de la GRC, la participation d'autres services de police et les communications publiques au cours de cette période.

# Échangeur de Shubenacadie : Le gend. Chad Morrison, la cap. int. Heidi Stevenson et Joey Webber

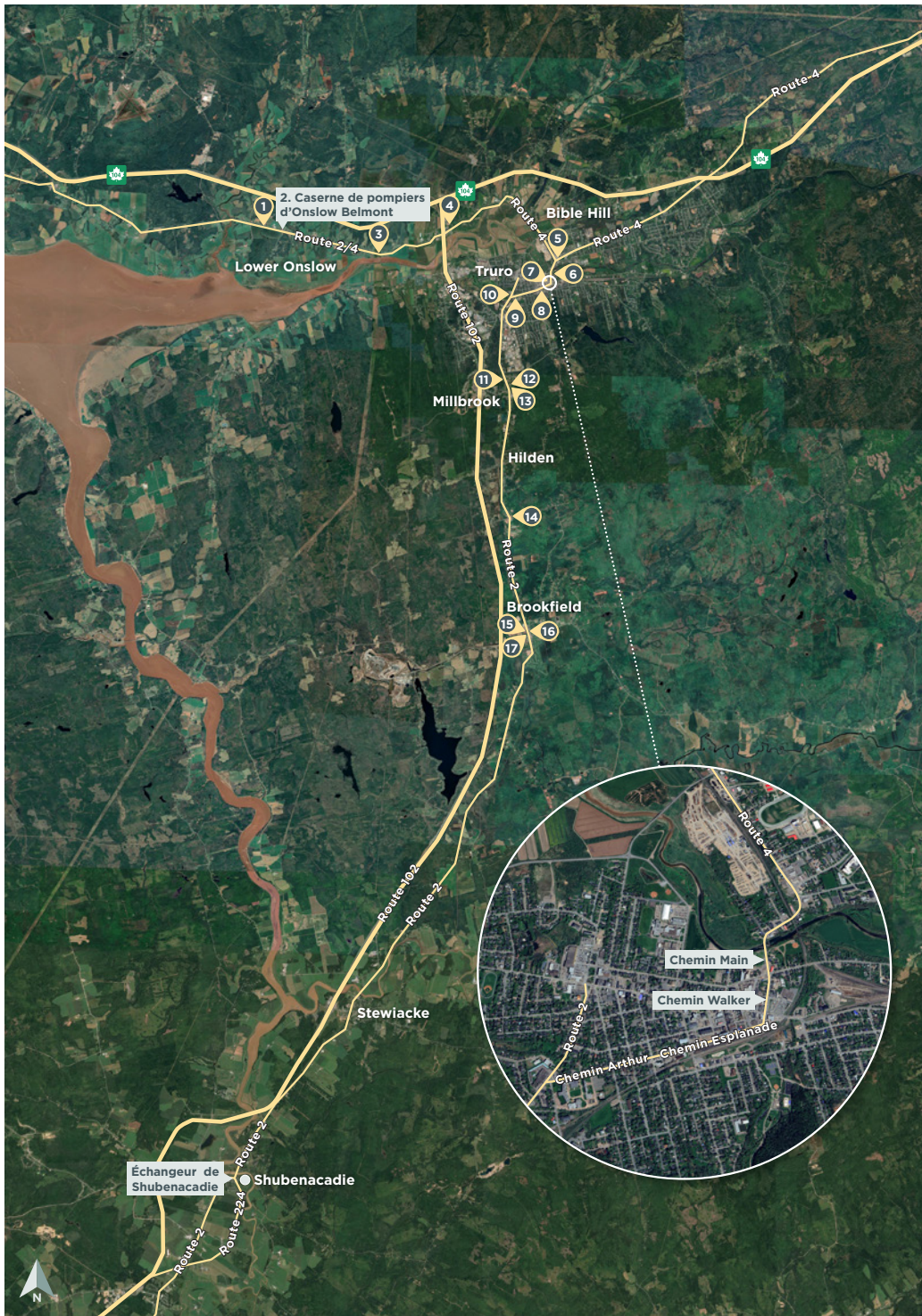
## Itinéraire de l'agresseur

La GRC a recueilli et analysé des images de vidéosurveillance après les pertes massives afin de reconstituer l'itinéraire de l'agresseur le matin du 19 avril 2020. Son itinéraire était inconnu au moment des événements.

Juste avant la fusillade survenue à la Caserne de pompiers d'Onslow Belmont décrite au chapitre 5, l'agresseur est passé devant la bâtisse de la caserne et roulait vers l'est. Il a traversé le centre-ville de Truro à 10 h 17. Ce dimanche matin était probablement plus calme qu'habituellement, avec moins de personnes dans les rues. Nous étions au début de la pandémie de COVID-19 et la majeure partie des commerces étaient fermés conformément aux réglementations sanitaires en vigueur. Depuis Truro, l'agresseur s'est dirigé vers le sud sur la route 2 et a continué à rouler vers les secteurs de Millbrook, de Hilden et de Brookfield en direction de Stewiacke, puis de Shubenacadie. À 10 h 23, sa réplique d'autopatrouille a été captée par la vidéosurveillance, alors qu'il passait devant le détachement de la GRC de Millbrook.

La bande de vidéosurveillance du Millbrook Mi'kmag'ki Trading Post montre plus clairement l'agresseur se dirigeant vers le sud. Il s'est arrêté, est sorti de la réplique d'autopatrouille de la GRC puis a enlevé une veste bleu marine qui, nous pensons, était une veste du Service correctionnel du Canada. La veste a été retrouvée par la suite dans le VUS de M. Webber. L'agresseur semblait porter une chemise grise de la GRC et une casquette de baseball. Il a enlevé le gilet de haute visibilité qu'il portait jusque-là par-dessus une veste bleu marine; il a enlevé cette dernière, puis il a enfilé le gilet par-dessus la chemise de la GRC qu'il portait en-dessous. Il a ensuite regagné le véhicule pour continuer sa route vers le sud sur la route 2 en direction de l'échangeur de Shubenacadie.

### Itinéraire de l'agresseur : 19 avril



Données cartographiques | Google, ©2023 CNES / Airbus, Maxar Technologies

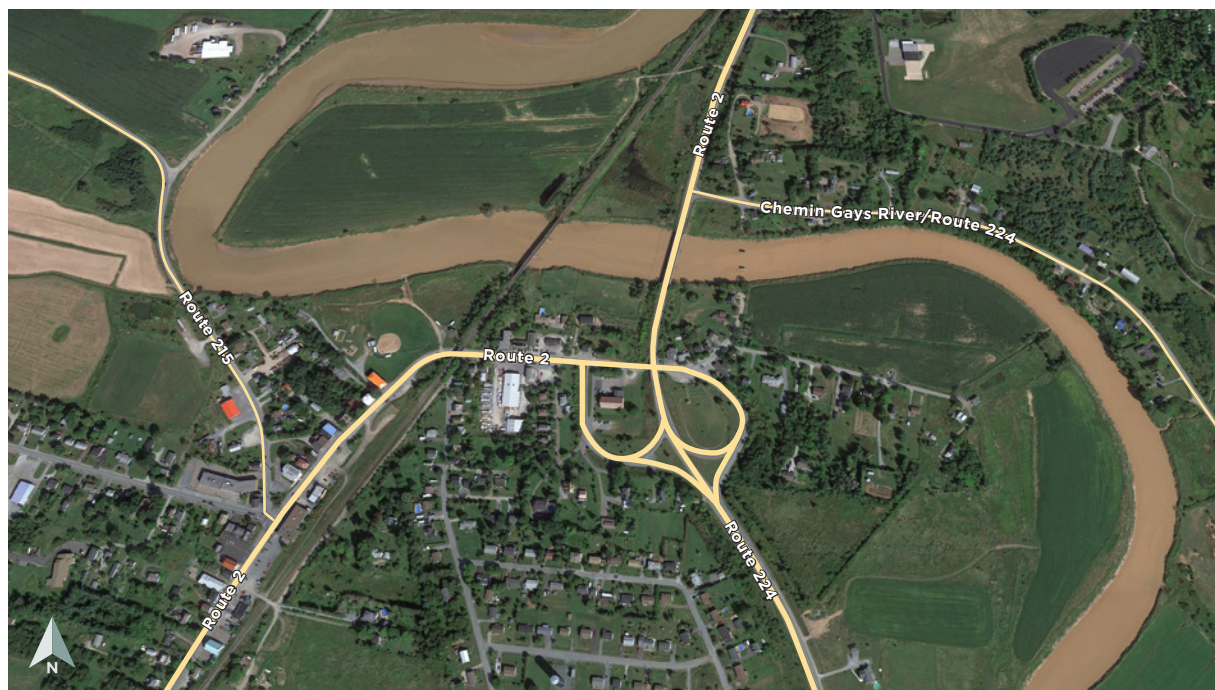
1	10 h 6 min 35 s	CarStar Collision
2	Vers 10 07	Caserne de pompiers d'Onslow Belmont
3	10 h 8 min 29 s	13077, route 2/4
4	10 h 11	Patterson Sales and Service
5	10 h 15	Century Honda
6		station-service Wilsons Gas Stops
7	Vers 10 h 16	Dairy Queen
8	10 h 17 min 9 s	Jimolly's Bakery Cafe
9	Vers 10 h 19	Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse
10	10 h 19 min 50 s	Best Western
11	10 h 23	Détachement de la GRC de Millbrook
12	10 h 23	Millbrook Fisheries
13	10 h 23	Millbrook (Mi'kmag'ki) Trading Post
14	10 h 28	Glenn's Autobody
15	10 h 31	Brookfield Lumber
16	10 h 32 min 41 s	Roops Esso
17	10 h 34 min 17 s	Brookfield Bakery

## Situation géographique

Shubenacadie est située dans le comté de Hants, en Nouvelle-Écosse, à environ 70 kilomètres de Portapique et à environ 35 kilomètres au sud-ouest de Truro.

L'échangeur en trèfle de Shubenacadie est un petit échangeur routier situé entre la route 2 et la route 224. La route 2 est connue localement sous le nom de chemin Gays River. Aux fins des présentes, les axes de déplacement permis par l'échangeur sont le sud (le gend. Morrison et l'agresseur sont arrivés du sud) et l'est (la cap. int. Stevenson et Joey Webber sont arrivés de l'est).

## Échangeur de Shubenacadie



Données cartographiques | Google ©2023

Les automobilistes qui se dirigent vers le sud sur la route 2 traversent une intersection avec le chemin Gays River sur leur gauche avant de passer sur un pont enjambant la rivière Shubenacadie. Ils peuvent alors continuer tout droit en direction sud sur la route 224 ou sortir à droite, en empruntant une bretelle, pour se diriger vers l'ouest sur la route 2 en traversant le village de Shubenacadie.

Les automobilistes qui se dirigent vers l'est sur la route 2 depuis Shubenacadie peuvent choisir d'aller au nord ou au sud à partir de l'échangeur. Pour continuer vers le nord, ils passent sous le passage supérieur de la route, s'engagent dans la bretelle est de l'échangeur, rejoignent la route 2 puis traversent le pont qui enjambe la rivière Shubenacadie. C'est l'itinéraire que la cap. int. Stevenson aurait emprunté si l'agresseur n'était pas entré en collision avec son véhicule près du sommet de la bretelle de l'échangeur. Cela aurait également été l'itinéraire de M. Webber s'il ne s'était pas arrêté pour prêter assistance sur les lieux de la collision.

Étant donné que ces deux routes présentent une élévation différente, les automobilistes qui empruntent la bretelle est pour rejoindre la voie nord de la route 2 ne

peuvent voir les véhicules qui se dirigent vers le sud qu'une fois qu'ils arrivent vers le sommet de la bretelle de l'échangeur. Les automobilistes qui se dirigent vers le sud sur la route 2 ont une parfaite visibilité de la circulation sur la bretelle est de l'échangeur.

## Les membres d'Enfield et d'Indian Brook prennent position

Comme nous l'avons expliqué au chapitre 4, la cap. int. Stevenson – qui comptait 23 ans d'ancienneté au sein de la GRC et qui était connue pour son travail en tant qu'experte en reconnaissance de drogues, ainsi que dans les communications et les services de police communautaires – était la sous-officière intérimaire pour le quart de travail d'Enfield et la chef de quart le 19 avril. Elle était bien connue dans la collectivité sous le titre de gend. Stevenson. (Comme expliqué au chapitre 1, dès lors qu'un membre de la GRC travaillait à titre intérimaire à un grade supérieur à son grade officiel, nous le désignons en ce sens. C'est pourquoi nous la nommons « caporale intérimaire », ou « cap. int. » pour évoquer son travail le matin du 19 avril.) La cap. int. Stevenson avait pris des mesures pour en savoir plus sur les événements de la nuit précédente et sur l'agresseur, et avait fait en sorte que les autres membres du quart de travail d'Enfield disposent du plus d'informations possible. Elle a ordonné à son équipe, le gend. Chad Morrison, le gend. Austin Comeau et le gend. Chris Gibson, de se positionner stratégiquement le long du réseau routier du comté de Hants afin de surveiller l'agresseur.

Après avoir recueilli des renseignements sur les événements de la nuit précédente, des membres des détachements de la GRC d'Enfield et d'Indian Brook ont pris des positions de surveillance à divers endroits à la limite entre les comtés de Colchester et de Hants. À partir de 9 h 45, ces membres étaient à l'écoute du canal radio de Colchester et parcouraient les routes locales à la recherche de l'agresseur.

Les membres d'Enfield sont généralement à l'écoute du groupe de discussion de Hants East dans leur voiture, alors que les membres d'Indian Brook sont généralement à l'écoute du groupe de discussion de Colchester. Les événements de Portapique, Debert et Glenholme se sont produits dans le comté de Colchester et ont été principalement diffusés sur le canal radio de Colchester. En conséquence, de nombreux membres d'Enfield avaient une radio réglée sur le canal radio de Colchester et l'autre sur leur canal local. À 10 h 20 min 35 s, la cap. int. Stevenson a

## Positions des membres d'Enfield et d'Indian Brook



Données cartographiques | Google, ©2023 CNES / Airbus, Maxar Technologies

confirmé avec le gend. Morrison qu'il surveillait également le groupe de discussion radio de Colchester à l'aide de sa radio portative. Les canaux radio de Colchester et de Hants East ont été raccordés à 11 h 8, après que des membres de l'équipe d'intervention, dont le sergent Darren Bernard, eurent signalé des problèmes de coordination. Le fait de créer un point entre deux canaux permet aux membres d'écouter et de diffuser sur les deux.

À 10 h 27, les membres d'Enfield et d'Indian Brook étaient positionnés dans le périmètre de l'échangeur de Shubenacadie :

- Le gend. Morrison s'est garé à Shubenacadie, juste au nord de la rivière Shubenacadie et au sud de l'intersection du chemin Gays River et de la route 2, face au nord.
- La cap. int. Stevenson et le gend. Gibson se sont garés sur le terre-plein de la route 102, juste au nord de la sortie 10, face au nord et à l'ouest, respectivement.



- Le gend. Comeau s'est garé du côté sud de la route 236, à son intersection avec le chemin Phillips, face à l'est.
- La gend. Stephanie LeBlanc et la gend. Kari Pettinger se sont installées dans le véhicule de la gend. LeBlanc sur la route 102, au sud de la sortie 9 à Milford.

À ce moment-là, le chemin Plains à Debert était le dernier emplacement confirmé de l'agresseur. Cette confirmation est intervenue à environ 10 h, quand il a tué Kristen Beaton et Heather O'Brien. À 10 h 39, le GR Briers a demandé sur la radio de Hants East que deux membres d'Enfield entraînés au maniement de la carabine soient envoyés vers Colchester. La cap. int. Stevenson n'était pas habilitée à utiliser une carabine. Elle a donc ordonné au gend. Comeau et au gend. Gibson de se rendre au comté de Colchester. Ils devaient se rencontrer à Brookfield, à environ 22 kilomètres au nord de Shubenacadie. Elle a également donné l'ordre au gend. LeBlanc et au gend. Pettinger de la rejoindre sur la route 102. Elle se rendrait à Maitland, près de la position occupée par le gend. Comeau sur la route 136, et le gend. Morrison resterait à sa position à Shubenacadie.

Après avoir pris sa position, le gend. Morrison s'est rendu compte qu'il n'avait pas encore enfilé son gilet pare-balles rigide. C'est alors ce qu'il a fait.

## L'agresseur tire sur le gend. Morrison et le blesse

Vers 10 h 40, les messages radio sur les observations de la réplique d'autopatrouille de la GRC suggéraient que l'agresseur se trouvait peut-être à Brookfield et qu'il se déplaçait vers le sud sur la route 2. La cap. int. Stevenson a alors compris que cela signifiait que l'agresseur pouvait rencontrer le gend. Morrison à sa position sur la route 2 et a immédiatement indiqué qu'elle allait s'y rendre. Elle a précisé via la radio qu'elle rejoignait le gend. Morrison : « Chad, s'il y a du vrai sur ce qu'on vient d'entendre, je vais me rendre à ta position<sup>3</sup>. » La cap. int. Stevenson a quitté la bretelle de la sortie 10 et s'est dirigée vers le sud sur la route 215 en direction de l'endroit où se trouvait le gend. Morrison. La route 215 croise la route 2 au village de Shubenacadie; de là, elle s'est dirigée vers l'est en direction de l'échangeur de Shubenacadie.

Le gend. Morrison était toujours positionné au nord de l'échangeur de Shubenacadie et de la rivière Shubenacadie. Il était garé sur l'accotement est de la route 2, face au nord, juste au sud de la route 224/du chemin Gays River. Il portait son gilet

pare-balles rigide, avait sa carabine prête et écoutait les mises à jour à la radio. Il croyait que l'agresseur se trouvait à Brookfield et savait que la cap. int. Stevenson se rendait à son emplacement. Le gend. Morrison a remarqué un véhicule de police Ford Taurus « à quelques centaines de mètres » au nord de sa position qui se dirigeait vers lui en direction sud sur la route 2<sup>4</sup>.

La cap. int. Stevenson se trouvait sur la route 215, au sud de la rivière Shubenacadie, et approchait de la route 2 lorsque le gend. Morrison a demandé, sur la radio de Hants East, qui approchait dans une autopatrouille. Elle a répondu : « C'est moi<sup>5</sup>. » Depuis cette position elle a rejoint la route 2 au village de Shubenacadie puis s'est rapidement engagée dans l'échangeur de Shubenacadie.

Le gend. Morrison avait commencé à mettre son véhicule en mouvement pour se préparer à un départ rapide, mais la réponse de la cap. int. Stevenson l'a rassuré. Au lieu de cela, il a fait « un demi-tour en douceur » et a arrêté son VUS de police sur le côté nord de la route 224/du chemin Gays River<sup>6</sup>. Cependant, le véhicule que le gend. Morrison a vu était en fait la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur.

Le gend. Morrison regardait à droite, où la réplique d'autopatrouille de la GRC continuait à rouler vers le sud sur la route 2 en sa direction. Il a vu le véhicule tourner à gauche sur le chemin Gays River et s'approcher de son véhicule qui était immobilisé. Alors que l'agresseur tournait, le gend. Morrison a remarqué la barre de poussée à l'avant du véhicule et s'est rendu compte que le conducteur n'était pas la cap. int. Stevenson. Il n'a pas reconnu l'agresseur selon les photos qui avaient été distribuées jusqu'à ce que le véhicule s'arrête à côté de lui. À ce moment-là, l'agresseur a pointé une arme de poing par la fenêtre du côté conducteur et a commencé à tirer.

L'agresseur a tiré au moins trois coups de feu. Dès que le gend. Morrison a vu l'agresseur, il a « appuyé sur l'accélérateur » et a crié en partant. Dans une déclaration aux enquêteurs de la GRC, il a indiqué : « la vitre se brisait et j'entendais des choses exploser et j'ai senti, j'ai senti hum, quelque chose dans ma poitrine et j'ai senti comme, des choses qui se passaient dans mes bras et je sais que j'avais cette entaille sur mon visage<sup>7</sup> ». Le gend. Morrison a tourné à gauche à grande vitesse du chemin Gays River vers la route 2 et a heurté la glissière de sécurité des deux côtés de la route en tentant de redresser sa trajectoire.





Tout en conduisant, il appuyait violemment sur le bouton demande de communication d'urgence (DCU) de sa radio, mais ne sachant pas si les transmissions d'urgence passaient, il a pris le micro pour parler<sup>8</sup>. C'était la première fois qu'il devait utiliser le bouton DCU. Le gend. Morrison a réussi à communiquer par radio qu'on

lui avait tiré dessus et qu'il se dirigeait vers la station des Services de santé d'urgence de Milford pour obtenir de l'aide. Il a transmis via la radio un message disant que l'agresseur conduisait la réplique d'autopatrouille de la GRC : « Je suis touché, je suis touché. En direction sud sur la 2. En direction sud vers la 2 sur le Shubie. Je suis touché. » Il a également pu indiquer qu'il s'agissait de l'agresseur qui avait tiré sur lui : « C'est le véhicule du suspect. C'est lui<sup>9</sup>. »

Le gend. Morrison a traversé le pont qui enjambe la rivière Shubenacadie et a pris la bretelle ouest de l'échangeur en direction du village de Shubenacadie. Il a ensuite continué vers le sud sur la route 2 jusqu'à la base paramédicale des SSU à Milford. Nous évoquons l'expérience du gend. Morrison à Milford à la fin de cette section.

### Collision à l'échangeur



-  Trajet de l'agresseur se dirigeant vers le sud sur la route 2, avant de tourner dans la voie opposée de la bretelle à sens unique, en direction de la cap. int. Stevenson.
-  Trajet de la cap. int. Stevenson, arrivant de Shubenacadie et accédant à la bretelle est de l'échangeur en tréfle.
-  Le véhicule de l'agresseur (rouge) pointait vers le sud-est, l'arrière du véhicule étant situé près de la portière côté passager du véhicule de la cap. int. Stevenson.
-  Suite à la collision, le véhicule de la cap. int. Stevenson (bleu) pointait vers le nord, le capot enfoncé dans la glissière de sécurité.

COMM0007516; légendes ajoutées par la Commission des pertes massives

## La cap. int. Stevenson et l'agresseur échangent des coups de feu

Alors que le gend. Morrison tentait d'échapper à l'agresseur et d'obtenir de l'aide médicale, la cap. int. Stevenson accélérait sur la bretelle est de l'échangeur.

La cap. int. Stevenson s'approchait de l'intersection de la route 2 et du chemin Burgess, près de l'entrée de l'échangeur, lorsque le gend. Morrison a signalé par radio qu'on lui avait tiré dessus. Après avoir entendu ce message, la cap. int. Stevenson a accéléré vers la dernière position connue du gend. Morrison. Alors qu'elle remontait la bretelle de l'échangeur, l'agresseur, qui avait continué à rouler vers le sud sur la route 2, a traversé le pont.

De ce point d'observation, il aurait pu repérer le véhicule de la cap. int. Stevenson qui s'engageait sur la bretelle est. L'agresseur a tourné à gauche vers la bretelle est, traversant la voie opposée. Il roulait à contresens, en direction du véhicule de la cap. int. Stevenson qui arrivait en sens inverse. Il en est résulté une collision frontale avec le véhicule de la cap. int. Stevenson près du sommet de la bretelle d'accès à l'échangeur de Shubenacadie à 10 h 49.

Après la collision, les véhicules se sont immobilisés presque perpendiculairement l'un à l'autre. L'avant du véhicule de la cap. int. Stevenson était orienté vers le nord, enfoncé dans la glissière de sécurité près du panneau de cession de passage. L'arrière du véhicule de l'agresseur était positionné près de la portière côté passager du véhicule de la cap. int. Stevenson, tandis que l'avant du véhicule de l'agresseur était orienté vers le sud-est, pointant vers la bretelle d'accès à l'échangeur. La portière côté conducteur de la réplique d'autopatrouille de la GRC se trouvait contre la glissière de sécurité.

À un moment donné après la collision, la cap. int. Stevenson est sortie de son véhicule par la portière du conducteur et s'est retrouvée au sol. Les témoignages sont contradictoires quant à savoir si elle a agi de son propre chef ou si elle a été victime de l'intervention de l'agresseur. Plusieurs membres de la collectivité ont été témoins de la scène de l'échangeur et leurs récits de l'incident sont résumés dans la section suivante de ce chapitre. Dans la présente section, nous résumons les éléments de preuve médico-légale et d'autres informations qui permettent de faire la lumière sur le déroulement des événements.

D'après nos constatations, la cap. int. Stevenson a échangé des coups de feu avec l'agresseur avant et après qu'elle soit sortie de son véhicule.

La radio portative de la cap. int. Stevenson a été activée à quatre reprises entre 10 h 49 min 40 s et 10 h 52 min 57 s. Au cours des deuxième et troisième activations, on entend des bruits de coups de feu, mais aucun message de la cap. int. Stevenson. Durant les première et dernière activations, aucun signal audio n'a été transmis. Les éléments de preuve médico-légale saisis plus tard sur les lieux comprenaient 14 douilles qui semblaient avoir été tirées avec le pistolet Smith & Wesson fourni par la GRC à la cap. int. Stevenson. Plusieurs de ces douilles ont été retrouvées sur le plancher du véhicule de la cap. int. Stevenson, côté conducteur et à proximité. Un trou de sortie de balle a été repéré sur la portière côté passager du véhicule de la cap. int. Stevenson; trois trous d'entrée de balle ont été repérés à l'arrière du véhicule, côté conducteur. Au moins deux douilles provenant de l'arme de la cap. int. Stevenson ont été retrouvées sur la chaussée et dans l'herbe à proximité, indiquant qu'elle a continué à tirer après être sortie de son véhicule.

Pendant l'échange de coups de feu, l'agresseur a tiré plusieurs fois en direction du véhicule de la cap. int. Stevenson. Il s'est ensuite approché d'elle et lui a tiré dessus à bout portant avant de prendre son pistolet et ses munitions. Il n'a pas pris sa radio. Ces coups de feu ont mortellement blessé la cap. int. Stevenson. L'agresseur a été blessé à la tête par des fragments de balles tirées par l'arme à feu de la cap. int. Stevenson pendant cet échange. Nos constatations au sujet de la cause du décès de l'agresseur sont exposées ci-dessous, à la section détaillant les événements au Big Stop d'Enfield.

Bien que blessé par la cap. int. Stevenson, l'agresseur a réussi à quitter les lieux de l'échangeur de Shubenacadie. Pendant sa fuite, il a tué une autre personne.

## Joey Webber s'arrête pour prêter assistance, et est tué

Vers 10 h 52, alors qu'il empruntait l'échangeur de Shubenacadie, Joey Webber est arrivé à l'échangeur de Shubenacadie, sur les lieux des deux véhicules de police accidentés. Il s'est arrêté et est sorti de son véhicule. Selon les témoignages exposés ci-dessous, M. Webber tentait clairement de prêter assistance. Joey Webber était un conjoint et un père aimant qui aimait se trouver dans les bois.

Plus tôt dans la matinée, M. Webber se trouvait avec sa compagne, Shanda MacLeod, et leurs enfants à leur domicile à Wykes Corner, situé à environ 25 kilomètres au sud de Shubenacadie. M<sup>me</sup> MacLeod avait lu sur Facebook des messages concernant la fusillade à Portapique et en avait fait part à M. Webber. Ils ont discuté

de l'emplacement de Portapique, que c'était « plus loin que Truro, dans la région de Debert » et ont reconnu que ce qui s'était passé était « fou<sup>10</sup> ». M. Webber avait fait la remarque que « ce genre de choses n'arrive pas ici<sup>11</sup> ». Ensuite, ils ont vaqué à leurs occupations matinales. M<sup>me</sup> MacLeod a plus tard déclaré : « on ne savait pas qu'on était en danger ou quoi que ce soit<sup>12</sup> ».

Peu après 10 h, Joey Webber a quitté son domicile pour aller acheter de l'huile de chauffage. Il conduisait un VUS Ford Escape 2008 gris/argent. À différents moments le 19 avril, le Ford Escape de M. Webber a été décrit de façon erronée comme un Ford Explorer, un Jeep Liberty et, le plus souvent, comme un Chevrolet Tracker. Pour des raisons de simplicité, nous désignons son véhicule par l'expression « VUS de M. Webber ».

Après s'être arrêté à la station-service Esso de Milford, M. Webber a repris la direction de son domicile<sup>13</sup>. Il s'est engagé sur l'échangeur de Shubenacadie par la bretelle est depuis la route 2 et a constaté la collision au sommet de cette bretelle. Il s'est arrêté à proximité; des témoins ont indiqué qu'il courait pour aider.

Des témoins ont vu M. Webber se diriger vers les deux véhicules impliqués dans la collision. Soit l'agresseur a ordonné à M. Webber de monter, soit il l'a fait monter à bord de la réplique d'autopatrouille de la GRC, sur la banquette arrière. Il a ensuite tiré sur M. Webber qui était resté assis dans le véhicule. Des témoins ont vu l'agresseur sortir des objets de sa réplique d'autopatrouille puis les placer dans le VUS de M. Webber. L'agresseur a ensuite mis le feu à la réplique d'autopatrouille. Les deux véhicules ont finalement été ravagés par les flammes.

Vers 10 h 55, l'agresseur est parti dans le VUS de M. Webber et a traversé la voie opposée pour se diriger vers le sud sur la route 224.

## Observations et actions des témoins

Plusieurs témoins ont composé le 911 pour faire part de ce qu'ils voyaient au niveau de l'échangeur de Shubenacadie.

Ce matin-là, Katie Rodler et Kenneth Hood circulaient dans le secteur, à bord de leur voiture, avec leur bébé à l'arrière. Ils se dirigeaient vers le nord, sur la route 2, en direction de Stewiacke, lorsqu'ils ont vu le gend. Morrison à l'intersection de la route 2 et de la route 224, qui enfilait son gilet pare-balles rigide. Sur leur chemin, ils ont croisé une autre voiture de police, équipée celle-là d'un « gros pare-chocs

de poussée noir<sup>14</sup> », qui se dirigeait vers le sud. En voyant la présence de la police, ils ont décidé de faire demi-tour et de rentrer chez eux. Ils savaient que des incidents étaient en cours à Portapique. Lorsqu'ils ont fait demi-tour, ils ont remarqué le véhicule de la GRC du gend. Morrison, qui descendait la bretelle ouest de l'échangeur, à une certaine distance devant eux. Puis, ils ont vu deux véhicules de police entrer en collision sur la bretelle est de l'échangeur, à leur gauche. Ils ont tout d'abord ralenti, puis, lorsque des coups de feu ont été tirés, ils ont quitté les lieux et Katie Rodler a immédiatement composé le 911.

Voici ce que Katie Rodler a dit au 911 :

Oui, ça se passe sur la route 2, à Shubie. Il y avait un véhicule de police, mais je ne sais pas si c'est le gars, si c'est le tireur que vous cherchez. Il y a un véhicule de police sur place, il y en a deux. Il y a eu des coups de feu... Il y avait un véhicule de police garé sur le côté de la route... ils se sont rentrés dedans en fait. L'avant des deux voitures de police était cabossé... il y avait une personne allongée sur le sol et quelqu'un lui tirait dessus... je pense que c'est une vraie policière qui était en train de tirer, car c'était une femme... la personne allongée au sol semblait être un homme. La personne qui tirait les coups de feu était une femme. Donc ça ne peut être qu'une vraie policière<sup>15</sup>.

Dans sa déclaration à la GRC du 1<sup>er</sup> mai 2020, M<sup>me</sup> Rodler a indiqué qu'elle avait vu la cap. int. Stevenson rouler hors de son véhicule et qu'elle pensait, après réflexion, que c'était l'homme qui tirait les coups de feu.

Gerald Whitman, qui habitait dans le secteur à cette époque, a fait plusieurs observations depuis sa résidence. À 10 h 52, il a composé le 911 et a dit ceci :

J'observe depuis ma fenêtre en ce moment même. Il y a un homme... qui fait des allers-retours entre les voitures et tout ça. Et puis, j'ai vu un homme dans un VUS qui s'est arrêté, mais je ne le vois plus maintenant... Wow! L'un des gars, qui tirait partout... Il est parti dans un Ford Explorer, un modèle gris... Vers la 224 en direction de Milford... Et le propriétaire du VUS, il l'a mis à l'arrière de la voiture de police et je pense qu'il lui a peut-être tiré dessus. La voiture est en feu là-bas maintenant<sup>16</sup>.

À 10 h 50, Colleen Nesseth, qui résidait près de l'échangeur, a composé le 911 pour faire part de ses observations :

Je vois deux voitures de police qui se sont percutées sur l'échangeur à Shubenacadie, et je crois qu'il y a eu des coups de feu ... Il semblerait qu'un agent de police a sorti le conducteur de l'autre voiture de police et l'a allongé sur le sol [...]. Une personne est retournée dans le véhicule civil et est partie. Il est sur la route 224, il sort de Shubie et va vers Milford<sup>17</sup>.

D'autres témoins ont également vu M. Webber s'arrêter sur les lieux de la collision entre l'autopatrouille de la GRC de la cap. int. Stevenson et la réplique d'autopatrouille de l'agresseur. Eric Fisher a décrit que « l'homme a sauté hors du véhicule et a couru jusqu'à l'endroit où se trouvait le tireur...<sup>18</sup> ». Rosalie Fisher a déclaré : « Qui que soit cette personne, elle avait l'air de courir pour aider<sup>19</sup>. » Gerald Whitman a dit que l'agresseur « a fait monter [M. Webber] sur la banquette arrière » de la réplique d'autopatrouille de la GRC<sup>20</sup>. Il a expliqué : « Après l'avoir fait entrer, il est revenu à l'intérieur et on a entendu à nouveau des coups de feu<sup>21</sup>. » Bernard Myra a déclaré qu'il avait vu une troisième voiture arriver sur les lieux et que l'on avait fait signe au conducteur de passer entre les deux voitures. Il a dit qu'il n'avait pas pu voir si l'agresseur « l'a jeté sur le siège arrière ou s'il l'a simplement abattu debout<sup>22</sup> ». Elizabeth Small a expliqué avoir vu arriver un « bon samaritain » qui a été emmené à l'arrière de la voiture et abattu<sup>23</sup>.

À l'instar de nombreux membres de la collectivité, durant les pertes massives, la première réaction de M. Webber a été d'agir vite pour aider les autres. Comme l'avocate de la Commission, Anna Mancini, l'a formulé devant la Commission lors de sa présentation des éléments de preuve concernant les incidents survenus à l'échangeur de Shubenacadie, sa réaction a constitué une « manifestation de ce qu'il y a de mieux dans l'humanité<sup>24</sup> ». L'agresseur a fauché la vie de M. Webber et lui a volé son VUS, trouvant ainsi le moyen de s'échapper des lieux et de poursuivre ses attentats.

## Actions des premiers répondants de la GRC

Vers 10 h 57, des membres du Groupe tactique d'intervention (GTI) sont arrivés à l'échangeur de Shubenacadie. Prenaient place dans le véhicule du GTI le cap. Matthew Ingraham, le cap. Tim Mills (chef d'équipe), le gend. Andy MacLellan et le gend. Trent Milton. À leur arrivée, la réplique d'autopatrouille de la GRC était en flammes. Ils y ont rencontré divers civils, notamment Diana Pelrine, qui s'approchait de la cap. int. Stevenson afin d'éloigner son corps des flammes, ainsi que



Craig Van der Kooi, qui approchait, les mains en l'air. Les membres du GTI leur ont crié l'ordre de reculer et de s'éloigner du véhicule en flammes. Puis, brandissant leurs armes, ils se sont approchés et ont examiné la réplique d'autopatrouille de la GRC, et ils ont constaté que l'agresseur n'était pas sur les lieux. Ils n'ont pas vu le corps de Joey Webber dans le véhicule, qui était entièrement embrasé. Les réparateurs du Centre de communications opérationnelles n'avaient pas relayé, ni sur le canal radio du comté de Hants ni sur celui du comté de Colchester, l'information selon laquelle des personnes avaient signalé au 911 qu'un homme avait été placé sur la banquette arrière d'un véhicule de police et qu'il avait été abattu.

Alors que les membres du GTI maintenaient leur surveillance au cas où l'agresseur se manifesterait, le gend. MacLellan a déplacé le corps de la cap. int. Stevenson pour le positionner à l'abri, derrière le véhicule du GTI, où il a pu confirmer son décès. M. Van der Kooi a indiqué aux membres du GTI que l'agresseur s'était dirigé vers le sud, sur la route 224, dans un VUS argent, et les membres du GTI ont diffusé cette information sur la radio. Le cap. Mills a également signalé sur la radio que le pistolet et les chargeurs de la cap. int. Stevenson avaient été dérobés par l'agresseur :

Il a son pistolet et ses chargeurs. Il est dans une voiture argent, un VUS, de type Tracker. (EN ARRIÈRE-PLAN : (Inaudible) On la laisse ici et on continue, pour essayer de trouver notre homme.

...

S'ils voient un VUS Tracker argent avec un gars avec une veste jaune, vous devez – vous ne pouvez pas lui donner une seconde. Vous devez avoir une arme pointée sur lui. L'arme sur lui<sup>25</sup>.

L'équipe du GTI a alors quitté les lieux, à la poursuite du VUS de M. Webber, qu'elle pensait être un Tracker.

Le sergent Darren Bernard (le commandant du détachement de Millbrook) a été le premier membre des services généraux à arriver à l'échangeur. Il est arrivé environ quatre minutes après le départ des membres du GTI. Tout comme d'autres premiers répondants, le serg. Bernard n'avait pas reçu un breffage adéquat, le matin du 19 avril. Lors de son entretien avec la Commission, il a décrit avoir d'abord parlé avec la cap. Natasha Jamieson, puis avec un autre membre des services généraux, avant de contacter l'insp. int. Steve Halliday pour en savoir plus sur la situation et demander pourquoi il n'avait pas été breffé. Deux de ses membres avaient

participé à l'intervention critique la nuit précédente; et d'autres ont été mobilisés durant la matinée du 19 avril. Vers 10 h 35, après avoir contacté l'insp. int. Halliday, le serg. Bernard a été appelé à rejoindre le détachement de Bible Hill. Il a alors compris qu'il était appelé en tant que négociateur de crise. Alors qu'il était en route, le serg. Bernard a entendu une transmission radio « concernant un accident impliquant une voiture de police et un incendie, plusieurs voitures de police. Et je ne me souviens pas que quiconque à ce moment-là nous ait dit quoi faire. Et j'ai alors pensé, "Mon Dieu, on ne peut compter que sur nous-mêmes, y a-t-il quelqu'un pour diriger les choses?"<sup>26</sup> »

Le serg. Bernard a poursuivi vers le sud sur la route 2, avec l'intention de rejoindre le gend. Morrison pour lui apporter un soutien et une assistance. Il est arrivé à l'échangeur de Shubenacadie depuis le nord, sur la route 2, à 11 h 4. Le serg. Bernard n'a alors pas réalisé que le Groupe tactique d'intervention s'était déjà rendu sur place et avait quitté les lieux avant son arrivée. Le gend. Austin Comeau, le gend. Jared Daley et le gend. Chris Gibson s'étaient eux aussi mis en route et circulaient juste derrière le serg. Bernard, dans des véhicules séparés. En l'espace de quelques minutes, le gend. Gibson, le gend. Comeau et le gend. Daley sont arrivés sur la scène et ils ont eux aussi vu les deux autopatrouilles en proie aux flammes. Le gend. Comeau s'est arrêté à côté du serg. Bernard et lui a crié que la cap. int. Stevenson était au sol. Le serg. Bernard a confirmé que la cap. int. Stevenson était décédée et il est resté à côté de son corps tout en communiquant les détails de la scène. Le serg. Bernard a cherché les armes et la radio de la cap. int. Stevenson et a fait part du résultat de ses recherches sur le canal radio de Hants East. Le délai d'attente pour raccorder les canaux radio a interféré avec la réception de ces informations par les autres premiers répondants.

Le serg. Bernard a pris le commandement de la scène et a demandé au gend. Comeau, au gend. Daley et au gend. Gibson d'établir un périmètre et d'arrêter tous les véhicules. Les membres de la GRC, postés hors de leurs véhicules à divers endroits sur la scène, ont utilisé leurs voitures pour bloquer la circulation à différents points autour de l'échangeur de Shubenacadie.

Le cap. Duane Ivany et le gend. Jeff Mahar, membres de l'Équipe d'intervention médicale d'urgence (EIMU), qui venaient de quitter la scène de crime du chemin Plains, suivaient le VBT du GTI en direction de l'échangeur de la route 102 et de la route 104 lorsqu'ils ont entendu sur la radio que le gend. Morrison avait essuyé des coups de feu. La répartition a indiqué que le gendarme était « OK », et les membres de l'EIMU ont interprété cela comme signifiant qu'il avait été visé par un tir, mais pas touché<sup>27</sup>. Ils ont donc continué leur chemin vers Truro. Dès qu'ils ont appris

qu'un policier était à terre et que deux voitures de police avaient eu un accident, ils se sont dirigés rapidement vers Shubenacadie. Ils ont suivi la fumée jusqu'à la scène.

Le cap. Ivany et le gend. Mahar sont arrivés à l'échangeur de Shubenacadie et ont vérifié les signes vitaux de la cap. int. Stevenson. Ils ont confirmé son décès.

Juste au moment où ils terminaient leur évaluation, les membres de l'EIMU ont entendu le message de 11 h 12 de la répartition de la GRC, annonçant que l'agresseur avait été vu à l'épicerie Sobeys de Truro. Le cap. Ivany a pensé que leur intervention médicale pourrait être particulièrement requise dans le cas d'un tireur actif dans un centre commercial. Il est donc immédiatement parti avec le gend. Mahar, se dirigeant vers le Sobeys de Truro. En cours de route, ils ont entendu sur la radio que le signalement était faux. Ils ont donc changé de direction pour aller vers Halifax, pour finalement tourner dans le but de faire le plein au Petro-Canada d'Elmsdale.

Le serg. Bernard, qui est un Mi'kmaq, est resté auprès de la cap. int. Stevenson. Il a par la suite donné cette explication à la Commission : « On s'est juste, en quelque sorte, assis dans la poussière et on est resté avec Heidi. Dans ma culture, vous savez, lorsqu'il y a une personne décédée, vous devez rester auprès d'elle. Donc, je suis, pour ainsi dire, resté auprès d'elle et je suis juste resté assis dans la poussière, pendant je ne sais combien de temps<sup>28</sup>. »

Le s.é.-m. Addie MacCallum est arrivé plus tard sur la scène afin d'assurer le bouclage du périmètre, tout comme l'ont fait d'autres membres. Lorsque le serg. Bernard a quitté l'échangeur, il a reconduit le s.é.-m. MacCallum à la Caserne de pompiers de Great Village avant de retourner au détachement de Bible Hill. Ultérieurement, il a livré ces propos : « Je suis parti pour Bible Hill très en colère. À cause du contexte, j'imagine, de ce que je savais et de comment tout cela aurait dû se passer... Heidi était mon amie, une très bonne amie, et elle était une gendarme... [U]ne personne très compétente<sup>29</sup>. »

Dans le volume 4, nous examinons le soutien apporté après les pertes massives aux membres de la GRC, notamment à ceux qui ont personnellement assisté au décès de personnes qu'ils connaissaient.

Dans le volume 5, nous évaluons l'intervention de la GRC lors de l'incident critique, identifions les leçons qui peuvent être tirées et formulons des recommandations pour une préparation future.

À ce moment-là, l'information n'avait pas été donnée aux premiers répondants de rechercher une deuxième victime dans la réplique d'autopatrouille de la GRC, sur les lieux de l'échangeur de Shubenacadie.

## **Actions des premiers répondants faisant partie des Services de santé d'urgence et des pompiers**

### **Prise en charge du gend. Morrison par les Services de santé d'urgence (SSU)**

Après avoir été atteint par balle et avoir demandé de l'aide par radio, le gend. Morrison a continué à rouler vers le sud sur le pont de la rivière Shubenacadie, précédant l'agresseur dans la voie sud de la route 2. Il a tourné à droite à l'échangeur en trèfle pour s'engager sur la bretelle ouest. Au bas de la bretelle, il a tourné à gauche et a roulé vers l'ouest puis vers le sud sur la route 2, en passant par Shubenacadie, en direction de Milford.

Durant la matinée du 19 avril, les paramédics des SSU Molly McFaul et Daniel Storgato travaillaient à la base des SSU de Milford, dans l'ambulance M-122. Ils ont pris leur poste vers 7 h 30, et tous deux avaient peu d'informations sur ce qui s'était passé la nuit précédente. La répartition leur a conseillé de rester à l'intérieur de la base et d'éviter tout déplacement inutile.

À 10 h 51, un répartiteur du Centre de communications opérationnelles a appelé la répartition des SSU pour l'informer que l'on avait tiré sur le gend. Morrison et qu'il se trouvait à la base de Milford. Il semblerait que ce message ait été mal compris par la répartition des SSU. À 10 h 55, la répartition des SSU a envoyé à M<sup>me</sup> McFaul et M. Storgato une fiche électronique les informant qu'un membre de la GRC avait besoin de soins. On leur a dit de rester à la base, car le membre en question était en route. Ils ont attendu dans le stationnement des ambulances que le policier arrive.

À 10 h 53 min 44 s, le gend. Morrison a diffusé sur le canal radio de Hants East : « Je suis ici aux SSU; j'ai besoin d'aide, les gars<sup>30</sup>. » Il est sorti de son véhicule et a frappé et donné des coups de pied à la porte de la base des SSU, mais n'y a vu personne. Le gend. Morrison avait perdu énormément de sang et commençait à ne plus sentir

ses bras ni ses mains. Il avait très peur que l'agresseur l'ait suivi. Il a pris sa carabine et s'est rendu à l'arrière du bâtiment des SSU.

Le microphone de la radio portable du gend. Morrison avait été endommagé lors de la fusillade; il pouvait entendre les autres, mais ne pouvait pas transmettre. Il a par la suite indiqué que le volume de sa radio portable était faible et qu'il n'entendait pas distinctement, mais qu'il était en mesure d'entendre clairement depuis la radio de son véhicule. Le gend. Morrison a entendu des transmissions concernant la scène de l'échangeur, y compris que la cap. int. Stevenson avait été atteinte. Il est retourné continuellement à son véhicule de police pour tenir la répartition au courant de sa position. À 10 h 54 min 4 s, pour que les paramédics des SSU ne le confondent pas avec l'agresseur, le gend. Morrison a communiqué via la radio : « J'ai sorti ma carabine. Ah, je n'ai pas de bande jaune sur mon pantalon; pour votre info<sup>31</sup>. » À 11 h 11 s, il a communiqué via la radio : « Du nouveau sur les SSU? Je suis toujours à la base. Je ne peux pas utiliser mon portable<sup>32</sup>. »

Le gend. Morrison éprouvait une perte de sensation dans ses mains et perdait sa force de préhension. Il s'est rendu compte qu'il n'était plus capable de tirer avec son arme. Il est retourné à l'arrière du bâtiment des SSU, a « arraché avec peine » le chargeur de sa carabine et l'a caché dans l'herbe<sup>33</sup>. Il s'est alors assis. Il perdait du sang à cause d'une blessure par balle dans le creux de son bras gauche. Une autre balle était entrée d'un côté de son bras droit, avait fracturé son cubitus et était ressortie de l'autre côté. Le gend. Morrison s'est blotti dans une zone herbeuse et marécageuse à côté de la base des SSU et a attendu que quelqu'un le trouve.

À 11 h 17 s, la répartition du CCO a téléphoné pour la deuxième fois à la répartition des SSU et l'a informée que le gend. Morrison était à la base des SSU. À ce stade de l'intervention, la confusion semée par le déguisement de l'agresseur était patente :

Service de répartition des SSU : Et vous, euh, vous confirmez que, que cette personne est le, euh, le vrai policier, pas le...

Kirsten BAGLEE : Je peux confirmer qu'il est...

Service de répartition des SSU : OK.

Kirsten BAGLEE : ... policier, le numéro de sa voiture est le quinze bravo six<sup>34</sup>.

Peu après, la répartition des SSU a contacté les paramédics et leur a conseillé de chercher un véhicule à l'extérieur. Dans un premier temps, ils n'ont pas pu voir le

véhicule du gend. Morrison. M. Storgato a quitté la base pour chercher un véhicule de police dans le stationnement. Il a remarqué une voiture de la GRC et est retourné à l'intérieur pour vérifier que le numéro de voiture correspondait bien aux informations communiquées par la répartition. La répartition des SSU a indiqué que le membre de la GRC « devrait pouvoir entrer dans la base pour vous trouver<sup>35</sup> ». M. Storgato a quitté la base et s'est approché du véhicule, inoccupé. Il a noté que la voiture avait des trous de balle dans la portière et que les fenêtres étaient fracassées. Il a également observé une traînée de sang menant derrière la base.

M. Storgato a suivi les traces de sang et a trouvé le gend. Morrison qui revenait du bois. Le gend. Morrison s'est exclamé : « Je suis le bon gars, je suis le bon gars. S'il vous plaît, aidez-moi! », et il a expliqué qu'il avait abandonné sa carabine dans les bois et qu'il avait retiré le chargeur<sup>36</sup>. M. Storgato s'est présenté et a guidé le policier vers le stationnement des ambulances pour le soigner.

M<sup>me</sup> McFaul et M. Storgato ont désinfecté et bandé les blessures par balle du gend. Morrison. Ils ont consigné les notes suivantes : « Abrasion et contusions sur la poitrine gauche provenant d'un troisième coup de feu présumé, protégé par un gilet pare-balles, pas de blessures d'entrée ni de sortie<sup>37</sup>. » Pendant qu'ils soignaient le gend. Morrison, les paramédics ont appris que la cap. int. Stevenson était décédée. Ils ont éteint la radio du gend. Morrison pour qu'il reste calme. Vers 11 h 27, M<sup>me</sup> McFaul et M. Storgato ont quitté la base pour transporter le gend. Morrison au centre de santé de Colchester East Hants. Avant de partir, ils ont informé la répartition des SSU que le véhicule de la GRC serait laissé à la base des SSU et qu'il y avait une carabine vide derrière le bâtiment.

À 11 h 30 min 43 s, la répartition des SSU a téléphoné à la répartition de la GRC pour l'informer de la présence de l'arme derrière la base des SSU de Milford. Vers 14 h 15, le cap. Glenn Brown des Services cynophiles s'est rendu à la base et a récupéré l'arme.

### **Intervention des SSU auprès de la caporale int. Stevenson**

À 11 h 6 min 32 s, le serg. Bernard a signalé par radio que la cap. int. Stevenson avait été atteinte et a demandé que les SSU soient dépêchés à l'échangeur de Shubenacadie. Quatorze secondes plus tard, la répartition du CCO a confirmé que les SSU seraient « prévenus d'aller sur les lieux ». Un répartiteur du CCO a appelé la

répartition des SSU pour demander qu'une ambulance soit envoyée à l'intersection de la route 2 et de la route 224. La répartition des SSU a appelé la répartition du CCO pour confirmer qu'un deuxième membre de la GRC avait besoin d'une ambulance, en plus du membre de la GRC présent à leur base (le gend. Morrison). Le service de répartition de la GRC a confirmé qu'il y avait un deuxième membre à l'échangeur, la cap. int. Stevenson, et qu'elle était peut-être décédée. L'ambulance M-110 a été affectée à l'appel à 11 h 17.

L'ambulance M-110 (avec à son bord les paramédics Gerald Galway et Kelly Richardson) est arrivée à l'échangeur à 11 h 36. L'incident a été clos environ 20 minutes après. Les annotations sur le rapport d'incident indiquent que l'appel a été annulé sur place. La raison de l'annulation est « Morte à l'arrivée<sup>38</sup> ».

### **Services volontaires d'incendie et d'urgence de Shubenacadie et du district**

À 11 h 49, la répartition de la GRC a appelé Valley Communications pour demander que les services volontaires d'incendie et d'urgence de Shubenacadie et du district soient envoyés à l'échangeur pour contenir l'incendie causé par les véhicules en flammes. L'appel a été envoyé en l'espace d'une minute et les pompiers sont arrivés sur les lieux environ six minutes après l'appel de la répartition de la GRC, vers 11 h 55. Les pompiers sont restés sur place jusqu'à environ 13 h 30. Ils sont revenus plus tard en soirée pour nettoyer la route à grande eau une fois les véhicules enlevés.

## Route 224 : Gina Goulet

Encore une fois, l'agresseur a pu s'échapper de la police à quelques minutes près.

Gina Goulet est décédée à son domicile situé sur la route 224 vers 11 h, le 19 avril 2020. Elle a reçu plusieurs balles. Comme dans le cas de l'homicide de Lillian Campbell commis plus tôt au cours de la matinée, le meurtre de M<sup>me</sup> Goulet implique un enchaînement de plusieurs faits distincts qui se sont produits sur une durée de temps relativement courte.

## Route 224



Données cartographiques | Google ©2023

M<sup>me</sup> Goulet était denturologiste de profession et survivante d'un cancer. Elle habitait dans la Nouvelle-Écosse rurale qu'elle aimait tant. En 2020, cela faisait 27 ans que M<sup>me</sup> Goulet était denturologiste. Elle avait rencontré l'agresseur dans le milieu relativement restreint des denturologistes professionnels de la province, notamment dans le cadre d'activités de formation continue.

M<sup>me</sup> Goulet vivait avec ses deux chiens dans une résidence située sur la route 224. La route 224 traverse une zone rurale de Nouvelle-Écosse : il y a peu de maisons ou d'entreprises, surtout comparativement à la route 2. Sa résidence se situe à environ 1,8 kilomètre au sud de l'échangeur de Shubenacadie. Elle est située du côté est de la route 224 et est entourée de champs agricoles. Le voisin le plus proche est une entreprise, à environ 600 mètres de là.



## Agissements de l'agresseur

L'agresseur a quitté l'échangeur de Shubenacadie vers 10 h 55 au volant du VUS de Joey Webber, en se dirigeant vers le sud sur la route 224. Il est passé devant la maison de M<sup>me</sup> Goulet sur la route 224, a fait demi-tour peu après, puis s'est rendu chez elle. Il a garé le VUS dans la cour arrière de la résidence de M<sup>me</sup> Goulet. Là où il était positionné, le VUS de M. Webber était visible des véhicules circulant vers le nord sur la route 224, mais pas de ceux qui circulaient vers le sud.

Ce matin-là, M<sup>me</sup> Goulet était chez elle, en compagnie de ses chiens. Elle échangeait des textos avec une amie et, séparément, avec sa fille. Ces communications sont décrites à la section suivante.

Les éléments de preuve médico-légale indiquent que l'agresseur s'est garé derrière la résidence, est sorti du VUS de M. Webber et s'est introduit dans la résidence en cassant la vitre de la porte latérale. La position du VUS de M. Webber, qui était garé côté est (à l'arrière) de la résidence, donne à penser que l'agresseur a peut-être intentionnellement cherché à le cacher.

L'agresseur s'est rendu dans le salon, où il a tiré sur l'un des deux chiens de M<sup>me</sup> Goulet. Il est ensuite entré dans la chambre principale et a tué par balle M<sup>me</sup> Goulet, qui se cachait dans la salle de bains attenante. L'agresseur a ensuite quitté la résidence au volant d'une Mazda 3 à hayon grise, qui appartenait à M<sup>me</sup> Goulet.

L'inspection ultérieure de la résidence a révélé que l'agresseur a laissé « une chemise à manches longues de couleur grise portant l'insigne de la GRC sur les épaules, un gilet de signaleur sans manches fluo et un gilet sans manches de couleur bleu foncé/marron » près de l'entrée latérale<sup>39</sup>. Nous ignorons s'il a laissé ces objets avant d'entrer ou au moment de repartir. Il a également laissé un bidon d'essence en plastique partiellement rempli, près des vêtements.

Les enquêteurs ont également trouvé une veste du Service correctionnel du Canada à l'intérieur du VUS de M. Webber. Il se peut que l'agresseur ait dérobé cette veste plus tôt ce matin-là, au domicile d'Alanna Jenkins et de Sean McLeod, à Wentworth. À l'intérieur du véhicule se trouvaient également un pantalon bleu avec une rayure jaune, une paire de gants, diverses munitions et une torche au butane comportant des taches de sang. L'analyse de l'ADN a révélé qu'il s'agissait du sang de l'agresseur. Du sang de l'agresseur a également été retrouvé à l'intérieur du véhicule : sur le siège du conducteur, sur le pare-pluie du côté passager, sur le volant, sur la colonne de direction et sur la garniture intérieure de la porte du

côté conducteur. Ces constatations suggèrent que l'agresseur saignait alors qu'il était dans le véhicule, ce qui concorde avec le fait que la cap. int. Stevenson lui a tiré dessus à l'échangeur de Shubenacadie.

Nous estimons que l'agresseur est resté au domicile de M<sup>me</sup> Goulet pendant 5 à 10 minutes avant de se diriger vers le sud sur la route 224, en direction de la sortie 9, puis sur la route 102. Cette estimation est basée sur les éléments suivants : un appel téléphonique sortant de M<sup>me</sup> Goulet à sa fille, Amelia Butler, à 10 h 58; l'heure à laquelle la Mazda 3 de M<sup>me</sup> Goulet est repérée par la vidéosurveillance sur la bretelle de sortie de la route 102 à Elmsdale (11 h 15); et le fait que la distance entre ces deux points est d'environ 14,8 kilomètres.

L'agresseur a continué vers le sud, en direction de la station-service Petro-Canada d'Elmsdale et de la station-service du Big Stop d'Enfield.

## Observations et actions des membres de la collectivité

Aucun témoin n'a assisté à l'homicide de M<sup>me</sup> Goulet. Néanmoins, les observations de plusieurs personnes nous ont aidés à établir une chronologie des agissements de l'agresseur. Certains témoins ont indiqué que le VUS de M. Webber était gris, tandis que d'autres ont vu, ou se sont souvenus, que le véhicule était de couleur argent.

Plus tôt au cours de cette matinée, M<sup>me</sup> Goulet échangeait des textos avec une amie, Kendra Tonet, à qui elle a confirmé qu'elle avait entendu parler du « tireur actif à Portapique » au bulletin de nouvelles de la CBC<sup>40</sup>. Elle lui a également indiqué qu'elle connaissait l'agresseur du fait de ses activités professionnelles. Même si les deux amies ont continué à s'envoyer des textos jusqu'à 9 h 43, leurs échanges ne mentionnent pas les déplacements de l'agresseur hors de Portapique le 19 avril.

Amelia Butler est la fille de M<sup>me</sup> Goulet et David Butler, son gendre. Ils habitent au nord de Shubenacadie. Ce matin-là, M<sup>me</sup> Goulet communiquait avec sa fille par textos. Elles ont discuté de ce qu'elles avaient entendu des incidents critiques de Portapique, dont on parlait à ce moment-là sur divers réseaux d'information et médias sociaux. Elles ont également discuté du fait que M<sup>me</sup> Goulet connaissait l'agresseur. M<sup>me</sup> Goulet a dit à M<sup>me</sup> Butler qu'un autre denturologiste l'avait contactée pour lui dire de laisser ses portes verrouillées. M<sup>me</sup> Goulet a dit à M<sup>me</sup> Butler qu'elle avait peur, parce que l'agresseur savait où elle vivait. M<sup>me</sup> Butler a réconforté sa mère en

lui disant : « C'est impossible qu'il puisse aller aussi loin sans se faire prendre<sup>41</sup>. » Elle a accepté de garder son téléphone près d'elle au cas où M<sup>me</sup> Goulet l'appellerait.

Vers 10 h 58, M<sup>me</sup> Goulet a téléphoné à M<sup>me</sup> Butler. M<sup>me</sup> Butler a expliqué que son téléphone cellulaire a sonné deux fois et qu'au moment où elle a pris son téléphone pour appuyer sur le bouton « Accepter », on a décroché à l'autre bout. M<sup>me</sup> Butler a essayé de rappeler sa mère à plusieurs reprises, mais n'a reçu aucune réponse. Peu après, elle et son mari ont quitté leur maison et se sont dirigés vers le domicile de M<sup>me</sup> Goulet. Plus tard, lorsque M<sup>me</sup> Butler a examiné le téléphone cellulaire de sa mère, elle a vu qu'elle avait essayé d'appeler sa mère 16 fois entre 10 h 58 et 11 h 51 le 19 avril 2020.

Entre 11 h et 11 h 8, Faith Corkum, qui se trouvait à moins de 1 kilomètre de la résidence de M<sup>me</sup> Goulet, prenait des photos de la fumée qui s'élevait de l'échangeur de Shubenacadie. Peu avant de prendre ces photos, elle avait vu ce qu'elle a décrit comme étant un VUS gris, qui roulait sur la route 224 et qui a fait demi-tour pour ensuite se diriger vers le nord, en direction de la maison de M<sup>me</sup> Goulet. Elle a remarqué le VUS parce qu'elle a trouvé étrange que « la police continue de laisser passer la circulation » venant de cette direction, compte tenu de la fumée et de l'incendie probable dans le secteur.

Avant qu'Amelia et David Butler n'atteignent Shubenacadie, un barrage routier avait été mis en place par la GRC pour contenir la scène de l'échangeur de Shubenacadie. Le détour qu'ils ont dû faire a ajouté environ 10 à 15 minutes à leur trajet. Les Butler sont arrivés au domicile de M<sup>me</sup> Goulet vers 11 h 55. Ils ont constaté que la barrière en chaîne habituellement disposée en travers de l'allée principale était au sol. Ils ont également remarqué un VUS gris garé derrière la maison.

M<sup>me</sup> Butler a composé le 911 peu après leur arrivée. M. Butler est entré dans la maison. En tournant vers le couloir, il a vu une petite douille argent et a cru voir du sang et ce qu'il pensait être un corps.

Alors que M<sup>me</sup> Butler était au téléphone avec le 911, les Butler ont quitté la résidence de M<sup>me</sup> Goulet afin de chercher de l'aide<sup>42</sup>. Ils se sont dirigés vers le nord sur la route 224 en direction des barrages de police à Shubenacadie. Vers midi, M. Butler a fait signe au gend. Comeau, qui retournait au détachement d'Enfield après avoir été relevé sur les lieux de l'échangeur de Shubenacadie. Le gendarme avait eu pour consigne de quitter les lieux, car il était le collègue et l'ami de la cap. int. Stevenson. M. Butler est sorti de son véhicule et a dit au gend. Comeau ce qu'il avait vu à la résidence de M<sup>me</sup> Goulet.

## Intervention d'urgence

Après s'être entretenu avec les Butler, le gend. Comeau a fait part de leurs observations à la répartition. L'homicide survenu à la résidence de M<sup>me</sup> Goulet sur la route 224 a été annoncé sur le canal radio de Colchester à 12 h 10. Le gend. Comeau a demandé aux Services de santé d'urgence de s'occuper de M<sup>me</sup> Butler, qui était bouleversée; elle a été amenée au Centre de santé Colchester East Hants.

Le Groupe tactique d'intervention de la GRC avait quitté l'échangeur de Shubenacadie à environ 11 h, à la poursuite de l'agresseur sur la route 224. Au moment où l'agresseur se trouvait à l'intérieur du domicile de M<sup>me</sup> Goulet ou très peu de temps après son départ, les membres du GTI sont passés devant la résidence, tandis qu'ils se dirigeaient vers le sud. Les membres de la GRC n'ont pas vu le VUS argent garé derrière la résidence de M<sup>me</sup> Goulet.

Des unités de la GRC ont également sillonné les alentours, notamment la route 2 et la route 102, à la recherche du VUS de M. Webber.

# Traque et décès de l'agresseur au Big Stop d'Enfield

## Traque initiale après Shubenacadie et quasi-rencontre à Elmsdale

Lorsque les membres du Groupe tactique d'intervention sont partis de l'échangeur de Shubenacadie, vers 11 h, le 19 avril 2020, les dernières informations connues concernant l'agresseur étaient qu'il avait quitté l'échangeur peu de temps auparavant et qu'il était au volant d'un VUS ou d'un Tracker argent. Les membres du GTI savaient également qu'il portait un gilet de haute visibilité jaune. Ces informations ont entraîné une concentration de membres du Groupe tactique d'intervention de la GRC quadrillant et parcourant les routes 2 et 102. La GRC savait que l'agresseur était tout proche, si bien que plusieurs membres du GTI et des maîtres-chiens (dans leurs véhicules) sillonnaient le secteur.

Des membres du GTI de la Division J (Nouveau-Brunswick) sont restés dans le secteur de Truro au cas où l'agresseur reviendrait par cet endroit.

Nous savons désormais que l'agresseur a continué vers le sud jusqu'à la résidence de Gina Goulet. Sur place, il a retiré son gilet et a changé de véhicule pour prendre la Mazda 3 à hayon de M<sup>me</sup> Goulet. D'après un examen du véhicule, la Mazda 3 avait le témoin de la jauge de carburant allumé, indiquant que le réservoir de carburant était presque vide. C'est vraisemblablement ce qui a poussé l'agresseur à s'arrêter au Petro-Canada d'Elmsdale.

À ce moment-là, plusieurs membres de la collectivité ont composé le 911 pour indiquer, à tort, avoir potentiellement vu l'agresseur à l'épicerie Sobeys de Truro. Cette information a été transmise au poste de commandement de la GRC et diffusée à ses membres. Mais d'autres éléments d'information, notamment l'heure, les informations communiquées par des témoins sur place et la direction que l'on savait que l'agresseur avait prise, faisaient penser aux membres du GTI que l'agresseur était toujours dans le secteur d'Elmsdale plutôt qu'à Truro. Le GTI de la Division J et des agents du Service de police de Truro (SPT) sont intervenus en réponse à l'appel concernant le Sobeys de Truro, tandis que le GTI de la Division H (Nouvelle-Écosse) s'est rendu au Sobeys d'Elmsdale, au cas où il y aurait eu confusion quant à l'emplacement du Sobeys. Les deux équipes ont indiqué qu'ils n'avaient rien trouvé à ces endroits.

À ce stade de l'intervention critique, la GRC avait diffusé auprès du public des informations concernant le déguisement et la réplique d'autopatrouille de la GRC utilisés par l'agresseur. À mesure que la matinée avançait, de plus en plus de résident(e)s de la Nouvelle-Écosse ont eu connaissance des pertes massives et du fait que l'agresseur n'était plus à Portapique. Cela a entraîné une augmentation des appels au 911, avec notamment des signalements de véhicules légitimes de la GRC, que certaines personnes croyaient pouvoir être la réplique d'autopatrouille de la GRC. Le CCO a traité efficacement ces appels, en grande partie en comparant les endroits d'où appelaient les personnes par rapport à la cartographie des véhicules de police de la GRC fournie par le Système intégré de répartition de l'information (SIRI). Le signalement effectué à tort à Truro a été traité de la même manière et de façon rapide, sans que cela nuise à la chasse à l'homme dans sa globalité.

À 11 h 16, environ quatre minutes après le faux signalement à l'épicerie Sobeys, l'agresseur s'est arrêté à la station-service Petro-Canada d'Elmsdale et a garé la Mazda 3 grise de Gina Goulet à la pompe 7. Il a été enregistré par la vidéosurveillance sur place. Il a brièvement tendu la main vers le siège du passager de la

Mazda 3 avant de sortir du véhicule. L'agresseur était vêtu d'un pantalon sombre et d'un t-shirt blanc ou de couleur claire. Il ne portait plus le gilet de haute visibilité. Il ne portait pas de chapeau et ne semblait rien tenir dans ses mains.

Presque simultanément, le gend. Andrew Ryan, le gend. Jason Barnhill et le gend. Brent Kelly, du Groupe tactique d'intervention de la Division H, ont garé leur véhicule à la pompe 8 de cette même station-service. Les piliers de l'auvent étaient situés entre les deux véhicules. L'avant du véhicule du GTI pointait dans la direction opposée à celle de l'avant de la Mazda 3. Les trois gendarmes sont sortis du véhicule du GTI juste au moment où l'agresseur prenait le tuyau de carburant de la pompe 7. Les trois gendarmes portaient une tenue tactique.

L'agresseur avait garé la Mazda 3 avec sa trappe à carburant du côté opposé à la pompe. Il a tenté d'étirer le tuyau de carburant et de le faire contourner l'arrière du véhicule, mais le tuyau était trop court pour atteindre la trappe. Un employé du Petro-Canada, qui n'a pas reconnu l'agresseur, lui a conseillé via l'interphone de se rendre à une autre pompe. L'agresseur a remis le pistolet à essence sur la pompe.

Au même moment, le gend. Barnhill et le gend. Kelly se sont positionnés de façon à assurer une couverture pendant que le gend. Ryan faisait le plein. Les deux gendarmes étaient armés de carabines. Le gend. Barnhill, qui se trouvait du côté passager du véhicule du GTI, s'est positionné devant. Le gend. Kelly a quant à lui contourné l'arrière du véhicule du GTI, passant du côté passager au côté conducteur, pour assurer la surveillance à l'arrière.

À ce moment-là, le gend. Kelly se trouvait dans le coin arrière gauche du véhicule du GTI, à plusieurs mètres de l'agresseur, la pompe à essence et un pilier d'auvent étant situés entre les deux hommes. Le gend. Barnhill était alors placé près de l'avant du véhicule du GTI, séparé également de l'agresseur par la pompe à essence et un pilier d'auvent.

Après avoir reposé le tuyau de carburant, l'agresseur est remonté dans la Mazda 3. Il a avancé et a tourné brusquement sur sa droite, faisant un virage à 180 degrés, afin de s'arrêter à la pompe à essence 5. Il y avait désormais deux jeux de pompes à carburant et plusieurs piliers d'auvent entre la Mazda 3 et le véhicule du GTI. L'agresseur a garé la voiture avec l'avant pointant dans la même direction que le véhicule du GTI et la trappe à essence faisant face à la pompe. Le gend. Kelly est resté positionné à l'arrière gauche du véhicule du GTI pendant que l'agresseur déplaçait la Mazda 3 vers la pompe 5.

Après s'être garé à la pompe 5, l'agresseur s'est assis dans le véhicule pendant ce qui semble être, d'après les images captées, six à sept secondes. Il a ensuite ouvert la portière côté conducteur. La portière est restée ouverte pendant ce qui semble être cinq à six secondes, mais l'agresseur n'est pas sorti du véhicule. Il a ensuite fermé la portière de la voiture et a roulé hors du stationnement, sans avoir pris de carburant. L'heure approximative de son départ du Petro-Canada est 11 h 17 min 5 s, soit 44 secondes après son arrivée. Après avoir quitté la station-service sans avoir mis de carburant, l'agresseur a repris sa route vers le sud, en direction d'Enfield, sur la route 102.

Le gend. Kelly avait remarqué la Mazda 3 à hayon grise à la station-service, et il avait remarqué la présence d'une balle de tennis sur l'antenne. Dans un entretien avec la Commission, il a expliqué qu'il avait vu un homme portant un t-shirt blanc et un jean, qui ne correspondait pas à la description de la personne qu'il cherchait, à savoir un homme en gilet jaune, possiblement en uniforme de police, au volant d'un VUS argent. Et même s'il avait remarqué que cet individu avait une légère bosse au-dessus de l'œil gauche, rien dans son comportement n'avait éveillé de soupçon ou d'inquiétude chez le gend. Kelly.

Le gend. Kelly et le gend. Barnhill ont continué à couvrir le gend. Ryan qui tentait de faire le plein à la pompe 8. Les notes du gend. Kelly indiquent que le gend. Ryan a dit qu'il ne parvenait pas à faire fonctionner la pompe à essence. Les gendarmes ont décidé de continuer vers Enfield et ont quitté le stationnement peu de temps après l'agresseur. Le gend. Kelly se rappelle que leur véhicule du GTI a emprunté la route 102 en direction d'Enfield, afin d'aller chercher de l'essence.

Quelques instants plus tard, le VBT de la Division H, qui s'était rendu sur la scène de l'échangeur de Shubenacadie après les échanges de coups de feu, s'est arrêté à la pompe 8 du Petro-Canada d'Elmsdale, tout comme d'autres véhicules de la GRC. Les images de vidéosurveillance montrent un membre de la GRC sortant du VBT et semblant faire le plein à la pompe 8. Le gérant de la station-service Petro-Canada a ensuite expliqué que les pompes devaient être activées par un employé pour fonctionner, et que cela avait été fait pour le VBT. Le VBT a pu obtenir du carburant au Petro-Canada d'Elmsdale avant de poursuivre la recherche de l'agresseur.

## Itinéraire jusqu'à Enfield



Données cartographiques | Google, ©2023 Maxar Technologies

## « Coups de feu » : l'agresseur est abattu

L'agresseur est arrivé au Big Stop d'Enfield, depuis la route 2 après avoir quitté la route 102. Bien connu des Néo-Écossais(es), le Big Stop est un carrefour de services situé sur la portion de route la plus empruntée de la province. Il est situé à une sortie au nord du plus grand aéroport de la région, l'Aéroport international Stanfield de Halifax. Il comprend une station-service, une station de ravitaillement des camions semi-remorques, un dépanneur et un restaurant, avec des commodités additionnelles sur une propriété adjacente. Extrêmement visible et accessible, le Big Stop d'Enfield est un point d'escale habituel pour les usagers de la route, aux portes de la Municipalité régionale de Halifax (MRH).

La vidéosurveillance de ce site a constitué un élément central de preuves pour déterminer comment s'est déroulé le décès de l'agresseur. Malgré des images de qualité granuleuse et uniquement activées par le mouvement, ces vidéos nous ont aidés à déterminer la séquence des événements. L'encadré « Vidéos du Big Stop »



explique comment la Commission a géré les questions relatives à la publication de ces vidéos.

### Vidéos du Big Stop

La rencontre entre la GRC et l'agresseur, qui s'est terminée par le décès de l'agresseur, a été enregistrée sur cinq enregistrements de vidéosurveillance du Big Stop d'Enfield. Ces vidéos ont été remises à la Commission sous assignation et communiquées aux Participant(e)s. Certaines d'entre elles montrent l'agresseur essayer des tirs mortels et être extrait du véhicule volé. Conformément à la procédure de la Commission, trois de ces vidéos ont été communiquées, sous embargo, aux représentants des médias accrédités. (Par inadvertance, deux vidéos ne leur ont pas été communiquées.)

Au moment où ces vidéos ont été déposées en preuve, nous ne les avons pas publiées sur le site Web de la Commission. Nous avons choisi de publier des photos de moments pertinents dans les vidéos afin de garantir que le public ait accès aux informations nécessaires pour comprendre la rencontre entre les membres de la GRC et l'agresseur. Cette décision visait à prévenir les préjudices découlant de la publication sur Internet de vidéos montrant un homme se faire tirer dessus et décéder, notamment les préjudices susceptibles d'être engendrés en rendant ces vidéos accessibles pour des utilisations sans rapport avec le mandat et les responsabilités d'enquête de la Commission.

Notre décision a été prise conformément aux instructions de nos décrets, qui nous imposent de nous « inspir[er] des principes de l'approche réparatrice afin de ne pas causer davantage de préjudices » et « [d'être] attentifs aux besoins et aux répercussions sur la vie des personnes les plus directement touchées et lésées »<sup>43</sup>.

Coltsfoot Publishing Limited figurait parmi les médias accrédités dans le cadre de notre processus. Insatisfaite de notre décision, cette entreprise a présenté une demande à la Commission afin de pouvoir publier les vidéos. La Commission a informé l'intégralité des Participant(e)s et des médias accrédités de cette demande. Nous avons reçu plusieurs observations à l'appui de la position de Coltsfoot. Personne n'a présenté d'observations s'opposant à la demande de Coltsfoot.

Nous restions toujours préoccupés par le fait que l'intérêt public pourrait sérieusement être mis en danger en publiant les vidéos les plus explicites.

Cependant, le fait qu'aucune des personnes ayant un intérêt direct à protéger n'ait présenté d'éléments de preuve pour s'opposer à la demande de Coltsfoot a fait en sorte que le critère juridique pour la restriction de la publication n'était plus satisfait. Par conséquent, nous avons levé les restrictions concernant la diffusion des vidéos.

La vidéosurveillance du Big Stop d'Enfield montre que l'agresseur s'est d'abord arrêté à la pompe 7 avant de se placer à la pompe 5 à 11 h 24. Il a garé la Mazda 3 à la pompe 5, mais il est resté à l'intérieur du véhicule. À deux reprises, il a tendu le bras droit vers le côté passager du véhicule. Il semble que l'agresseur tenait quelque chose dans sa main droite lorsqu'il a ramené son bras vers lui, mais nous ne pouvons déterminer avec certitude la nature de cet objet.

Moins de 30 secondes après que l'agresseur se fut garé, le gend. Craig Hubley, membre des Services cynophiles, accompagné du gend. Ben MacLeod, membre du Groupe tactique d'intervention, a garé le VUS banalisé de la GRC à la pompe 6 du Big Stop d'Enfield. La pompe et le pilier de l'auvent séparaient le véhicule banalisé de la Mazda 3.

Plus tôt ce matin-là, à environ 8 h 15, le gend. Hubley s'était rendu au poste de commandement de Great Village, après avoir été appelé pour prêter assistance dans le cadre de l'intervention critique. C'est alors qu'il a attentivement examiné les photographies de l'agresseur qui avaient été affichées au mur : « Je me rappelle d'avoir essayé de vraiment [les] graver dans mon esprit. Oui, je voulais vraiment savoir qui on cherchait<sup>44</sup>. » Quant au gend. MacLeod, il avait été appelé dans le cadre de l'appel du GTI. Lui aussi avait regardé attentivement les photographies de l'agresseur lorsqu'elles ont été communiquées à cette équipe.

Pour préciser le contexte, il faut savoir que chacun de ces deux gendarmes s'était rendu sur certaines des scènes de crime à Portapique et avait vu des victimes que l'agresseur avait tuées. Le gend. MacLeod a également participé à l'évacuation de Lisa Banfield de Portapique. Il l'a décrite comme étant « désseparée, perturbée et ayant très peur, en fait, très peur d'être là, à découvert, exposée. Elle a immédiatement voulu monter dans notre véhicule. Elle pensait qu'il était là, qu'il cherchait après elle<sup>45</sup>. »

Ces gendarmes avaient également vu les blessures par balle infligées au chien de la famille Blair; une scène qui a particulièrement marqué le gend. Hubley dans le

sens où cela illustre « jusqu'à quel point il voulait absolument causer des torts, des dommages<sup>46</sup> ». C'est le gend. Hubley qui a transporté le chien hors de Portapique avant de le confier à deux membres de la GRC qui avaient prévenu un vétérinaire pour le soigner, estimant qu'il pourrait être important pour les enfants Blair de faire tous les efforts possibles pour sauver leur chien.

Les deux gendarmes s'étaient aussi rendus sur les lieux de Glenholme, dans des véhicules séparés. Après réception de l'appel indiquant que l'agresseur avait commis deux homicides sur le chemin Plains, à Debert, le gend. MacLeod a rejoint le gend. Hubley et son chien policier dans le véhicule du gend. Hubley afin d'assurer la couverture du gend. Hubley au cas où il rencontrerait l'agresseur pendant le maniement de son chien. Le gend. Hubley au volant, ils se sont rendus sur la scène de l'homicide de Kristen Beaton avant de poursuivre leur recherche de l'agresseur. Lors de son témoignage devant la Commission, le gend. Hubley s'est souvenu qu'après avoir conduit à vive allure durant une bonne partie de la matinée, il avait estimé prudent de remplir le réservoir de carburant de son véhicule. Dans un premier temps, il s'est dirigé au Petro-Canada d'Elmsdale, mais il a finalement décidé de conduire un peu plus loin. Il s'est finalement arrêté à la pompe 6 du Big Stop d'Enfield vers 11 h 25.

Alors qu'il sortait de son véhicule, le gend. Hubley a remarqué un homme seul sur le siège du conducteur du véhicule gris garé de l'autre côté de la pompe. L'homme regardait droit devant lui. Lors de son témoignage devant la Commission, le gend. Hubley a détaillé ses observations concernant cet homme :

[I] portait un t-shirt blanc et paraissait en sueur et éreinté... Il était hors d'haleine. Il avait une bosse sur le front qui saignait et, ce qui m'a le plus frappé en l'espace de ce quart de seconde, c'est qu'il était blessé, mais qu'il ne s'occupait pas de sa blessure, mais aussi son attitude, juste assis là. Ça m'a paru suffisamment inquiétant pour décider de dégainer mon pistolet, et j'ai réalisé que c'était lui<sup>47</sup>.

Le gend. Hubley a reconnu l'agresseur d'après les photographies qu'il avait examinées ce matin-là. Entre 4 et 5 mètres (15 pieds) les séparaient l'un de l'autre. Tout en dégainant son pistolet et en le pointant vers l'agresseur, le gend. Hubley a crié « c'est lui » à l'intention du gend. MacLeod.

Le gend. Hubley a vu l'agresseur réagir en « reculant d'un bond alors qu'il était assis et en levant immédiatement un pistolet de couleur argent de sa main droite et en le pointant vers moi<sup>48</sup> ». Le gend. Hubley a déclaré que l'agresseur « me regardait

pendant qu'il faisait ça » et qu'il n'a eu « aucun doute » sur le fait que l'agresseur était sur le point de lui tirer dessus<sup>49</sup>. À ce moment-là, le gend. Hubley a eu peur de mourir. Il savait que l'agresseur avait déjà abattu deux policiers et tué au moins six civils.

Pendant ce temps, le gend. MacLeod avait déjà commencé à sortir du VUS pour assurer la couverture du gend. Hubley le temps de faire le plein. Dans son témoignage devant la Commission, le gend. MacLeod s'est souvenu que le gend. Hubley avait crié « quelque chose de type : c'est lui », alors que le gend. MacLeod était en train de sortir du véhicule<sup>50</sup>. Il a expliqué : « Je n'avais pas un bon point de vue... Je n'aurais pas été en mesure de tirer de façon sécuritaire derrière Craig si j'avais eu à le faire à ce moment-là<sup>51</sup>. » C'est pourquoi il s'est déplacé vers l'avant du véhicule banalisé de la GRC et a « terminé à un angle d'environ 45 degrés par rapport à l'avant de la Mazda à hayon<sup>52</sup> ». Le gend. MacLeod lui aussi a vu l'agresseur lever sa main droite, dans laquelle il tenait un pistolet. Il a expliqué qu'il savait que l'agresseur avait volé le pistolet de service de la cap. int. Stevenson : « [J]'ai tout de suite su que c'était un pistolet de la GRC. Et à ce moment-là, j'ai pensé qu'il allait essayer de tirer, soit sur moi soit sur Craig, et j'ai pris la décision d'ouvrir le feu sur lui<sup>53</sup>. »

Tant le gend. Hubley que le gend. MacLeod ont déclaré avoir appliqué ce qu'on leur avait appris, à savoir tirer plusieurs balles en une courte séquence de temps pour s'assurer de contrer la menace constituée par l'agresseur. Après avoir tiré plusieurs balles, les deux gendarmes se sont postés du côté passager de leur véhicule, en s'abritant derrière le bloc moteur du véhicule au cas où l'agresseur serait encore en mesure de tirer sur eux.

La vidéosurveillance montre que pendant que le gend. Hubley s'approchait de la Mazda 3, l'agresseur a changé de position dans le véhicule. La Mazda 3 a ensuite eu un mouvement de balancier, les vitres du véhicule étant restées intactes pendant ce mouvement. D'après les éléments de preuve médico-légale présentés à la section suivante de ce chapitre, nous concluons que ce mouvement de balancier a été causé par le coup de feu que l'agresseur s'est tiré dans la tête immédiatement avant que les membres de la GRC n'ouvrent le feu sur lui ou au même moment.

À 11 h 25 min 10 s, le gend. MacLeod a créé une diffusion d'urgence sur le canal radio du GTI. Il a diffusé un message « Urgent », puis a dit : « Big Stop d'Enfield! Big Stop d'Enfield! Venez vers moi, approchez-vous de moi. Mettez-vous à couvert. Reculez – reculez. Mettez-vous à couvert, ne vous précipitez pas ici maintenant. Utilisez votre com. Utilisez votre com. (Inaudible)<sup>54</sup>. »

Ce message radio se termine environ 18 secondes plus tard, avec un bruit fort. Ce bruit avait initialement été interprété par le personnel de la Commission comme correspondant à des coups de feu, mais lors de son témoignage devant la Commission, le gend. MacLeod a indiqué qu'il s'agissait en fait d'un fort bruit de vent. L'explication du gend. MacLeod concorde avec les images de vidéosurveillance, qui montrent le gend. MacLeod et le gend. Hubley reculer et s'abriter derrière leur véhicule après avoir tiré les coups de feu. Cela est également cohérent par rapport aux messages radio qui ont suivi et qui comportent des bruits similaires, qui sont alors attribués aux interférences du vent, ainsi qu'avec les affirmations d'autres témoins, selon lesquelles la matinée du 19 avril 2020 a été particulièrement venteuse. Dans son témoignage, le gend. Hubley a affirmé qu'après avoir tiré sur l'agresseur :

Gend. Hubley : ... Je me souviens que Ben énonçait des consignes, me disant de venir vers lui. J'ai été dans le noir pendant quelques secondes.

Avocat de la Commission : Dans le noir?

Gend. Hubley : J'ai eu une exclusion auditive et visuelle, une sorte de vision en tunnel qui se rouvrait, faute de pouvoir mieux la décrire. Je me souviens que Ben me donnait des consignes, et les termes qu'il employait étaient conformes à notre formation. Cela m'a en quelque sorte ramené à moi, je suppose, et je suis allé vers lui, puis nous nous sommes dirigés vers le côté passager du Suburban<sup>55</sup>[.]

Nous avons déterminé que c'est à cet instant que le gend. MacLeod a appuyé sur le bouton de demande de communication d'urgence de sa radio, et que les consignes dont se souvient le gend. Hubley sont celles qui ont été enregistrées sur le canal radio du GTI.

À 11 h 25 min 38 s, le gend. Hubley a annoncé sur le canal radio de Colchester des « coups de feu » à la pompe 6, au Big Stop d'Enfield<sup>56</sup>. Moins de deux minutes après, le gend. Hubley a dit sur le canal radio du GTI qu'il y avait eu des « coups de feu » et que le suspect avait été « abattu<sup>57</sup> ». Des membres du GTI de la Division H de la GRC et de la Police régionale de Halifax (PRH) ainsi que des membres des Services cynophiles de la GRC, qui étaient tous positionnés à proximité, sont rapidement arrivés sur les lieux.

Environ six minutes après l'arrivée du gend. Hubley et du gend. MacLeod dans leur VUS banalisé au Big Stop d'Enfield, d'autres membres du GTI sont arrivés. Ils se

sont approchés de la Mazda 3 en formation tactique. À 11 h 31, ils ont ouvert la portière côté conducteur du véhicule. Les membres de la GRC ont alors remarqué que l'agresseur avait une arme à feu dans sa main ou sur son giron. En l'espace de 30 secondes, les membres du GTI ont extrait l'agresseur du véhicule, l'ont mis au sol, et ils lui ont attaché les mains derrière le dos. Le gend. Ed Clarke, membre de l'Équipe d'intervention médicale d'urgence de la GRC, a contrôlé les signes vitaux de l'agresseur et a constaté qu'il était décédé. Le gend. Hubley a annoncé le décès de l'agresseur à 11 h 27 min 12 s sur le canal radio du GTI.

## Éléments de preuve médico-légale concernant la cause du décès de l'agresseur

Le docteur Matthew Bowes, médecin légiste en chef de la Nouvelle-Écosse, a réalisé l'autopsie de l'agresseur. Son rapport indique que l'agresseur a subi des blessures par balle à la tête, au cou, à la poitrine, à l'abdomen et aux deux bras, et que le décès a été causé par de multiples blessures par balle.

Les rapports médico-légaux ont révélé que, outre les blessures causées par les balles tirées par le gend. Hubley et le gend. MacLeod, l'agresseur avait également deux autres blessures à la tête, causées par des balles ou des fragments de balles. D'après les témoignages oculaires, les observations du médecin légiste en chef de la Nouvelle-Écosse et les résultats de l'analyse des armes à feu et des traces d'outils, nous concluons que l'une de ces blessures à la tête a été infligée par la cap. int. Stevenson lors de sa rencontre avec l'agresseur à l'échangeur de Shubenacadie. Nous concluons également que l'autre blessure à la tête a été auto-infligée par l'agresseur, juste avant que les membres de la GRC lui aient tiré dessus ou au même moment. Aucune de ces deux blessures n'a été instantanément mortelle. La cause immédiate du décès de l'agresseur est imputable aux multiples balles tirées par le gend. Hubley et le gend. MacLeod, qui ont provoqué des dommages mortels au niveau des organes internes de l'agresseur.

Lors de l'autopsie de l'agresseur, le Dr Bowes a identifié deux blessures à la tête. La première était présente sur le cuir chevelu frontal, soit le front, de l'agresseur, du côté droit. Compte tenu de l'absence de suie ou de pointillés autour de cette blessure, la balle a dû être tirée à plus de 61 cm (deux pieds) de distance. La blessure a été infligée selon une trajectoire de l'avant vers l'arrière, mais elle n'a pas été débilite. Le Dr Bowes a expliqué que malgré cette blessure, une personne

aurait toujours pu conduire un véhicule. Les fragments extraits de la plaie ont été identifiés comme étant du cuivre. Ils ont été examinés par un expert en armes à feu et en traces d'outils, qui a trouvé des motifs de rayures sur deux de ces fragments. Après les avoir comparés à toutes les armes à feu utilisées ce matin-là au Big Stop d'Enfield, l'expert en armes à feu de la GRC, Jacques Rioux, a conclu que ces fragments provenaient du pistolet de la cap. int. Stevenson. Comme nous l'avons expliqué plus haut, plusieurs membres de la collectivité ont été témoins des échanges de coups de feu entre la cap. int. Stevenson et l'agresseur. Nous en concluons que cette dernière a blessé l'agresseur à l'échangeur de Shubenacadie, en lui infligeant cette première blessure, non mortelle, à la tête.

La deuxième blessure à la tête est une blessure d'entrée sur le côté droit de la tempe et paraît compatible avec le fait qu'elle ait été auto-infligée. Sur la base de son examen, le D<sup>r</sup> Bowes a déterminé qu'un projectile est entré par le côté droit et est sorti du côté gauche du cerveau. Le projectile correspondant à cette blessure est un fragment gris, qui s'est avéré être du matériau d'un noyau de balle en plomb. La présence de pointillés autour de l'entrée de la blessure indique que la balle n'a pas été tirée à plus de 61 cm (deux pieds) de la tête de l'agresseur. Le D<sup>r</sup> Bowes en a conclu que cette blessure n'a pas causé le décès, mais qu'elle aurait pu être mortelle « dans un délai de quelques minutes ou plus<sup>58</sup> ».

D'après les éléments de preuve médico-légale, le gend. Hubley a tiré 12 balles et le gend. MacLeod en a tiré 11. Ces 23 balles ont été retrouvées consécutivement aux pertes massives. Treize douilles de 9 mm ont été retrouvées sur les lieux. Comme indiqué ci-dessus, le gend. Hubley a tiré 12 balles. Le pistolet du gend. Hubley, tout comme celui dérobé par l'agresseur à la cap. int. Stevenson, fonctionnent avec des balles de 9 mm. L'arme du gend. MacLeod utilise des balles d'un autre calibre; elles ont été comptées séparément.

Plusieurs éléments de preuve corroborent notre conclusion, selon laquelle l'agresseur s'est lui-même tiré une balle dans la tête avec l'arme de la cap. int. Stevenson. Ces preuves incluent la présence d'une 13<sup>e</sup> douille de 9 mm sur les lieux du Big Stop d'Enfield. De plus, le gend. MacLeod et le gend. Hubley ont observé l'agresseur lever une arme à feu, le gend. MacLeod ayant remarqué qu'il s'agissait d'un pistolet Smith & Wesson de la GRC. Du sang de l'agresseur a été retrouvé sur le pistolet Smith & Wesson de la cap. int. Stevenson. De plus, les membres du GTI ont dit avoir remarqué un pistolet, dans la main ou sur le giron de l'agresseur, lorsqu'ils l'ont extrait de la Mazda 3 au Big Stop d'Enfield, et certains l'ont identifié comme étant un pistolet Smith & Wesson.

Un examen du chargeur dans le pistolet Smith & Wesson de la cap. int. Stevenson a révélé qu'une balle avait été tirée. Après les échanges de tirs à l'échangeur de Shubenacadie, l'agresseur avait volé non seulement le pistolet de la cap. int. Stevenson, mais aussi les deux chargeurs supplémentaires qu'elle portait sur sa ceinture de service. Quatorze douilles, soit un chargeur complet, ont été tirées et retrouvées sur les lieux de l'échangeur de Shubenacadie. Le chargeur vide correspondant a été retrouvé dans la Mazda 3. Sur les deux chargeurs dérobés à la cap. int. Stevenson, un chargeur plein a été retrouvé dans la Mazda 3 et l'autre était chargé dans le pistolet.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments de preuve, nous concluons qu'aux derniers instants de sa vie, l'agresseur a utilisé le pistolet de service de la cap. int. Stevenson pour se tirer une balle dans la tête, au Big Stop d'Enfield. Néanmoins, le décès de l'agresseur a été causé par les coups de feu tirés par le gend. Hubley et le gend. MacLeod. Ces coups de feu ont été instantanément mortels.

## Commandement des interventions critiques et Centre de communications opérationnelles

### Transition au nouveau commandant des interventions critiques

Comme expliqué au chapitre 4, le s.é.-m. Dan MacGillivray était arrivé au poste de commandement de Great Village vers 10 h le 19 avril 2020. Il a pris le commandement vers 10 h 20. Le changement de commandement a de nouveau été diffusé tardivement, cette fois en raison de la quantité de trafic sur la radio. Le changement de commandement du CIC MacGillivray n'a été diffusé sur le canal radio de Colchester qu'à 11 h 21.

Pendant la transition, le s.é.-m. MacGillivray a suggéré des changements opérationnels dans la structure d'intervention en cas d'incident critique. Le s.é.-m.



MacGillivray avait écouté le canal radio de Colchester pendant une heure sur son trajet vers le poste de commandement et avait constaté que l'utilisation de la radio était très intense. Pour y remédier, il a fait passer les membres du GTI sur un groupe de discussion radio différent de celui des membres affectés aux services généraux de la GRC. Le GTI a commencé à passer sur un canal radio dédié vers 10 h 36; la transition s'est achevée à 10 h 39. Le s.é.-m. MacGillivray a également décidé de faire passer les membres affectés aux services généraux de la GRC sous le commandement du GR Bruce Briers, au Centre de communications opérationnelles, tandis que le s.é.-m. MacGillivray a continué de commander les équipes du GTI en tant que commandant des interventions critiques.

À 10 h 14, l'insp. int. Steve Halliday a informé le GR Briers que ce dernier serait responsable de l'affectation des membres des services généraux à des postes visant à cerner l'agresseur. Quelques minutes plus tard, le CIC Jeff West a indiqué sur la radio de Colchester que tous les membres affectés aux services généraux étaient désormais sous le commandement du gestionnaire des risques. Le CIC MacGillivray a rediffusé ces messages à la radio à 11 h 21 afin d'informer les membres de l'équipe d'intervention de la situation.

Le GR Briers a également continué d'assumer les tâches courantes d'un gestionnaire des risques; parmi lesquelles le suivi des informations reçues par le CCO et la gestion des réponses aux appels de service sans lien avec les pertes massives. Le s.é.-m. Steve Ettinger, un gestionnaire des risques qualifié, a appelé le GR Briers à 10 h 27 pour lui offrir d'aider le CCO avec les opérations. Il est arrivé à 10 h 43 et a été chargé par l'insp. int. Halliday de fermer la route 2. Le s.é.-m. Ettinger a commencé à diffuser cet ordre aux membres sur le canal radio de Hants East. Cependant, le GR Briers et le s.é.-m. Ettinger ont estimé que la participation d'un second gestionnaire des risques était moins efficace que prévu, en grande partie parce qu'ils utilisaient le même bureau, le même ordinateur et la même ligne téléphonique. Depuis les pertes massives, la GRC a transféré son CCO à Dartmouth, un site plus facile à adapter.

Lors de son entretien avec la Commission, le s.é.-m. MacGillivray a expliqué que le GR Briers avait reçu l'ordre de prendre le contrôle des ressources en uniforme parce qu'il avait une meilleure connaissance de la situation, étant donné son accès au Système intégré de répartition de l'information (SIRI). Le SIRI permet à un gestionnaire des risques ou à un superviseur de localiser les membres qui conduisent des véhicules de police de la GRC, à condition que ces membres soient connectés au poste de travail mobile de leur véhicule. Le SIRI était également accessible au

poste de commandement sur l'ordinateur portable du commandant du CCO Glen Byrne et sur le moniteur externe.

La préposée au registre des communications du CIC MacGillivray, Jennifer Reid, n'a commencé à prendre des notes qu'à partir de 10 h 40. Dans son entretien avec la Commission, M<sup>me</sup> Reid a expliqué qu'elle n'avait jamais pris part ni officié dans le cadre d'un incident ayant impliqué un changement de commandant des interventions critiques. Le commandant du CCO Byrne l'a appelée au poste de commandement de Great Village, sans rien lui dire au sujet de la nature de l'incident sur lequel ils intervenaient : « On ne m'avait rien dit... J'avais lu sur les médias sociaux que des incendies de ce type étaient en cours, j'avais donc supposé qu'il s'agissait peut-être d'incendies criminels. Je ne savais absolument pas ce qui se passait<sup>59</sup>. »

Ainsi, M<sup>me</sup> Reid, employée civile de la GRC, s'est rendue à Great Village sans avoir été informée qu'un agresseur se faisant passer pour un gendarme et conduisant une réplique d'autopatrouille de la GRC était en train de tuer des gens dans des collectivités rurales de la Nouvelle-Écosse. Lorsqu'elle est arrivée, elle a observé ce que faisait le serg. Rob Lewis pendant quelques instants afin de comprendre ce qui se passait (le serg. Lewis était préposé au registre des communications du CIC West). Elle a expliqué plus tard, non sans minimiser ses propos : « C'était un peu plus grave que ce que je pensais<sup>60</sup>. »

Lors de son entretien avec la Commission des pertes massives, le s.é.-m. West a déclaré qu'après avoir remis le commandement et le contrôle de l'intervention au CIC MacGillivray, il a choisi de rester au poste de commandement et d'aider.

## Directives concernant le positionnement

Vers 10 h 20, le CIC MacGillivray, le s.é.-m. Kevin Surette et le CIC West ont eu une conversation avec l'insp. int. Halliday à l'issue de laquelle ils ont décidé ensemble de ne pas fermer de routes. Premièrement, on craignait que des fermetures puissent mettre le public en danger si l'agresseur tombait sur une file de véhicules arrêtés. Deuxièmement, compte tenu du nombre de routes rurales, il serait très difficile de toutes les bloquer efficacement. Lors de son entretien avec la Commission, l'insp. int. Halliday a indiqué qu'« [i]l n'y a tout simplement pas assez de voitures ou de personnes pour faire ça<sup>61</sup> ». Troisièmement, comme l'agresseur se faisait passer pour un membre de la GRC et qu'il roulait dans une réplique d'autopatrouille, la fermeture des routes pouvait représenter une source de confusion supplémentaire.

Selon les déclarations du s.é.-m. West : « OK, si on ferme la route, qu'on a un VP portant tous les autocollants habituels garé là avec ses feux clignotants et qu'un agent se tient à l'extérieur, est-ce que Joe... un citoyen concerné, va penser que c'est un agent de police ou que c'est un méchant?<sup>62</sup> »

Au lieu de cela, il a été décidé de positionner des membres à des endroits stratégiques pour observer le trafic. À ce moment-là, on considérait que cela allait dans le sens d'une préoccupation primordiale, soit celle d'accorder la priorité à la protection des vies humaines. Cette décision, qui peut ne pas avoir été communiquée au GR Briers, semble ne pas avoir été adoptée très longtemps de toute façon. Les notes du s.é.-m. West indiquent en effet qu'à 10 h 38, il a demandé à l'insp. Rob Bell et à l'insp. int. Halliday d'examiner la possibilité de fermer la route 104 à la sortie 15, ainsi qu'aux sorties 10 à 13.

À 10 h 23, le GR Briers a demandé au serg. Marc Rose de mettre en place un barrage routier sur la route 104 pour bloquer la circulation entrante à Truro. À ce moment-là, le GR Briers a commencé à positionner le plus de membres des services généraux possible sur les principales voies de circulation, notamment sur la route 4 près de Wentworth, à l'ouest de Truro près de l'intersection des routes 102 et 104, et sur la route 102 aux environs de Milford et de Shubenacadie, en direction de Halifax. C'est à peu près au même moment que le GR Briers a demandé à ce que deux membres du détachement d'Enfield entraînés au maniement de la carabine soient envoyés au comté de Colchester, comme nous l'avons évoqué à la première section de ce chapitre. La plupart d'entre eux surveillaient le trafic, comme le faisait le gend. Morrison avant d'être atteint par balle. Ils ne bloquaient pas les routes. Comme les scènes de crime se multipliaient, un plus grand nombre de membres des services généraux assuraient également le bouclage des scènes. Des répartiteurs du CCO ont rappelé aux membres des services généraux d'informer leurs collègues de leurs positions, notamment lorsqu'ils changeaient de comtés, afin d'éviter le risque d'être confondus avec l'agresseur. Le s.é.-m. Ettinger utilisait le canal radio de Hants East pour s'assurer que les membres d'Enfield et d'Indian Brook étaient en place sur les routes 2 et 102.

À 10 h 37, le GR Briers a demandé à un répartiteur du CCO d'appeler le détachement de Truro et d'ordonner au Service de police de Truro de « boucler » Truro, car les déplacements de l'agresseur indiquaient qu'il se dirigeait dans cette direction<sup>63</sup>. À 10 h 43, le s.é.-m. Ettinger a communiqué aux membres sur le canal radio de Hants East le message suivant : « [on] va essayer de commencer à boucler les choses ». À ce moment-là, malgré l'aide apportée par le s.é.-m. Ettinger, le GR Briers était surchargé de travail. Il a déclaré par la suite : « la radio et le téléphone

n'ont jamais arrêté de sonner. Parfois, j'avais trois téléphones qui sonnaient : le téléphone professionnel, le téléphone du bureau et celui du gestionnaire des risques. Par conséquent c'est... ouais, c'était une journée chargée<sup>64</sup>. »

Suite aux coups de feu tirés sur le gend. Morrison et aux meurtres de la cap. int. Stevenson et de Joey Webber, l'insp. int. Halliday a demandé au GR Briers sur le canal radio de Colchester de coordonner la fermeture de la route 2 vers le sud entre Shubenacadie et Enfield. Cependant, le GR Briers n'a pas confirmé la réception de cet ordre. Dans son message communiqué sur le canal radio de Colchester, l'insp. int. Halliday a indiqué par erreur la route 4. À ce moment-là, le commandement de la GRC envisageait de faire appel au GTI pour fermer les routes. Il a été décidé de laisser les routes ouvertes et de demander aux membres d'assurer une « couverture mobile des intersections<sup>65</sup> ».

Le GR Briers et le CIC MacGillivray ont également discuté de la possibilité que des membres bloquent les routes près de l'Aéroport international Stanfield de Halifax.

Pendant cette période, les canaux radio étaient inondés de messages transmis par des membres de la GRC, le GR Briers et d'autres membres à qui on avait demandé de mettre en place des points de contrôle et des barrages routiers. De nombreux membres de la GRC ne connaissaient pas très bien la région, si bien qu'ils devaient demander leur route et se faire confirmer leur localisation. De plus, un grand nombre d'entre eux travaillaient en dehors de la zone habituelle de leur détachement. L'efficacité de l'intervention en cas d'incident critique a été entravée du fait d'une stratégie insuffisante et mal coordonnée de contrôle des routes pour contenir un tireur actif mobile.

### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Globalement, la GRC a manqué de stratégie et de coordination dans son approche de positionnement des membres lors de la poursuite de l'agresseur le 19 avril 2020. Cependant, les superviseurs et les gestionnaires des risques se sont chacun efforcés de coordonner les positions des membres en fonction des informations à leur disposition.

## Soutien aérien

Comme nous l'avons expliqué au chapitre 4, l'hélicoptère du ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse s'est joint à l'intervention en cas d'incident critique vers 8 h 45 le 19 avril avec à son bord le gendarme de la GRC Kyle Josey en tant qu'observateur. L'hélicoptère est arrivé dans la région de Debert vers 10 h 11 puis a survolé cette zone jusqu'à 10 h 41 lorsqu'il s'est posé à l'aérodrome de Debert pour faire le plein. Le pilote avait éprouvé des difficultés à accéder aux canaux radio cryptés de la police, si bien qu'il utilisait le canal non crypté d'aide mutuelle. Le gend. Josey était parfois en mesure d'utiliser une radio portative de la GRC pour transmettre des messages depuis l'hélicoptère. À 10 h 17, il a confirmé sur le canal radio de Colchester que la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur n'avait pas été repérée depuis l'hélicoptère. L'hélicoptère se trouvait au sol lorsque l'agresseur a tiré sur le gend. Morrison et lorsqu'il a abattu la cap. int. Stevenson et M. Webber.

À 11 h 2, l'hélicoptère du ministère des Terres et des Forêts a été ravitaillé en carburant puis a redécollé. Il s'est joint aux opérations de recherche, avec cette fois à son bord le gend. Aaron Lawless en tant qu'observateur. Le pilote Ken Corkum a survolé Shubenacadie entre 11 h 12 et 11 h 14. Il a signalé avoir repéré les véhicules en feu à l'échangeur de Shubenacadie; le s.é.-m. Surette lui a demandé de poursuivre jusqu'à une position près de Milford. Après s'être posé brièvement à Milford à 11 h 16, l'hélicoptère a continué de voler en direction d'Elmsdale. Le gend. Lawless écoutait le canal radio du GTI sur une radio portable. À 11 h 27, il a entendu le message du gend. Hubley qui confirmait que le suspect avait été abattu. Le pilote Corkum a atterri au poste de pesée d'Enfield, tout près de la station-service Big Stop d'Enfield, pour déposer le gend. Lawless. Il est ensuite retourné au hangar de Shubenacadie.

Pendant toute cette période de temps, le superviseur de la répartition du CCO et le commandant des interventions critiques ont poursuivi leurs efforts pour tenter de trouver un autre soutien aérien auprès d'autres divisions de la GRC, du Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage ou de l'Aviation royale canadienne.

Le CIC MacGillivray a appelé le Service de l'air de la région de l'Atlantique de la GRC et a été informé que l'hélicoptère était au sol pour maintenance. On lui a dit que quelqu'un rappellerait au sujet de l'utilisation du Service de l'air de la GRC du Québec ou de l'Ontario. Le CIC MacGillivray pensait qu'il était important d'avoir

une plateforme aérienne de la GRC. À 11 h 14, le gestionnaire des risques de la GRC de la Division J, le s.é.-m. André Pepin, a confirmé que le Service de l'air de la division de l'Ontario avait reçu l'autorisation de se rendre en Nouvelle-Écosse. À ce moment-là, le GR Pepin pensait que l'hélicoptère décollerait sous peu. Le s.é.-m. MacGillivray a indiqué plus tard que l'hélicoptère de l'Ontario « était littéralement en train de se préparer à se rendre en Nouvelle-Écosse lorsque les événements ont pris fin et finalement j'ai dû annuler cette ressource aérienne<sup>66</sup> ».

Après la mort de l'agresseur, des membres du groupe de commandement et des employés du CCO ont informé les services concernés qu'un soutien aérien n'était plus nécessaire.

## Ressources supplémentaires

Le GR Briers a commencé à appeler divers détachements de la GRC à 10 h 14 pour organiser les ressources. Un certain nombre d'entre eux ont envoyé des membres : le comté de Kings en a envoyé trois, le comté de Lunenburg deux, le comté d'Antigonish deux, le détachement de Baddeck dans le comté de Victoria, au Cap-Breton, deux et le comté d'Inverness deux. Certains de ces membres n'ont pu participer effectivement à l'intervention par manque d'instructions claires. Par exemple, à 11 h 16 min 19 s, le cap. John Nash du détachement de la GRC d'Antigonish a demandé des instructions au GR Briers, et la répartition de la GRC lui a dit de se tenir prêt. Le cap. Nash a envoyé deux autres messages radio, à 11 h 34 min 51 s et 11 h 43 min 46 s, pour proposer son aide pour le bouclage, mais il ne semble pas avoir reçu de réponse.

À 11 h, le gend. Troyan Keirstead, membre de l'Équipe d'intervention médicale d'urgence de la Division J de la GRC, a informé le s.é.-m. Surette que la Force policière de Fredericton avait deux membres de l'EIMU qui étaient disponibles et prêts à se rendre en Nouvelle-Écosse pour contribuer aux opérations. Le CIC MacGillivray a approuvé leur présence, et le s.é.-m. Surette a demandé au gend. Keirstead de prendre les dispositions nécessaires. À ce moment-là, le véhicule blindé tactique de la Division J était également en route vers le poste de commandement de Great Village. Le s.é.-m. Surette a chargé le gend. Keirstead d'aider à la sécurité du poste de commandement jusqu'à l'arrivée du VBT de la Division J. La demande d'aide auprès des membres de l'EIMU de la Force policière de Fredericton a été annulée après la mort de l'agresseur à Enfield.

Les membres de l'EIMU de la Division J, le gend. Keirstead et le gend. Jean-François Adams, sont arrivés au poste de commandement de Great Village à 10 h 45 et à 11 h 19, respectivement. Ils ont informé le s.é.-m. Surette que la Division C au Québec avait une « ambulance tactique » à sa disposition<sup>67</sup>. Le s.é.-m. Surette a demandé aux membres de l'EIMU de la Division J de vérifier la disponibilité de l'ambulance tactique. Cette demande a également été annulée avant qu'on lui donne suite.

À 11 h 11, la s.é.-m. Monica Jodrey, des Services de police fédérale de la GRC de Halifax, et officière responsable de la police fédérale par intérim, a appelé le CCO. Elle a expliqué qu'elle avait des membres en attente prêts à être déployés, mais qu'elle n'arrivait pas à joindre l'officier responsable, le surint. Jason Popik. On lui a passé le s.é.-m. Ettinger à 11 h 13, et elle lui a proposé les ressources de la GRC fédérale pour l'aider dans cette opération. Le s.é.-m. Ettinger a expliqué qu'ils avaient beaucoup de ressources sur le terrain à ce moment-là et qu'ils essayaient de déterminer où envoyer tout le monde. Il a indiqué que le CCO contacterait la s.é.-m. Jodrey s'il avait besoin de plus de ressources.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

L'efficacité de l'intervention en cas d'incident critique a été entravée du fait de l'incapacité à déployer des ressources supplémentaires en temps opportun. Les mesures prises pour mobiliser d'autres ressources étaient de nature ponctuelle et ont détourné l'attention du poste de commandement et des gestionnaires des risques.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

Le fait d'avoir confié au gestionnaire des risques l'organisation des ressources affectées aux services généraux a généré des complications supplémentaires dans la coordination entre le poste de commandement et les membres des services généraux, en plus de surcharger les gestionnaires des risques et le Centre de communications opérationnelles.

## Le commandant des interventions annonce la mission

À 11 h 23, le CIC MacGillivray a donné l'ordre de ne pas laisser l'agresseur quitter les lieux si les membres le rencontraient :

L'objectif à ce stade est de localiser ce véhicule – ce véhicule suspect serait un Tracker argenté. Localisez, soyez ah, soyez prudent, c'est une – situation à très haut risque. Toutefois, cette personne, si elle est contactée, ne doit pas quitter les lieux. Reçu<sup>68</sup>?

À 11 h 25, l'agresseur a été intercepté par des membres de la GRC et est décédé à la station-service du Big Stop d'Enfield. Peu après, le GR Briers et le s.é.-m. Ettinger ont demandé aux membres affectés aux services généraux de protéger la scène.

## Appels au 911 concernant l'agresseur

À mesure qu'un plus grand nombre d'informations concernant l'agresseur étaient rendues publiques et que beaucoup plus de membres du grand public prenaient connaissance de l'incident en cours, la GRC a commencé à recueillir des renseignements supplémentaires au sujet de l'agresseur par l'entremise d'appels du public au 911. Cela met en évidence l'importance des communications publiques pendant un incident critique à deux égards : d'une part, pour avertir le public, d'autre part pour demander et collecter des informations potentiellement utiles pour l'intervention. Comme on pouvait s'y attendre, certains renseignements fournis par le public étaient fiables, tandis que d'autres se sont révélés, immédiatement ou ultérieurement, inexacts.

Un civil nommé Robert Doucette avait composé le 911 à 10 h 12 et informé un répartiteur des Services d'urgence intégrés de Halifax qu'il connaissait l'agresseur et qu'il avait des informations à communiquer. Moins de 15 minutes après, le serg. Nick Pepler de la Police régionale de Halifax a discuté avec M. Doucette par téléphone. M. Doucette a indiqué qu'il était un ami de l'agresseur et que ce dernier possédait plusieurs types d'armes à feu : AR-15, Glock 40, fusil d'assaut de calibre .12, fusil de tireur d'élite de calibre .50 et grenades à clous. Des membres de la Police régionale de Halifax ont été chargés d'aller chercher M. Doucette pour l'interroger et l'information a été relayée au cap. James Skinner du Groupe des crimes majeurs de la GRC. Vers 10 h 25 environ, le cap. Skinner a essayé d'en informer le GR Briers,



mais n'est pas parvenu à le joindre (c'est vers ce moment-là que le GR Briers a reçu l'ordre de coordonner les membres affectés aux services généraux de la GRC). Il a transmis l'information au s.é.-m. West à 10 h 32.

Certains renseignements fournis par le public se sont également avérés inexacts par la suite. Vers 10 h 50, un résident de l'Ontario nommé Chris Lamoureux a appelé pour informer la GRC que l'agresseur était tireur d'élite et qu'il possédait autrefois un chalet près de l'île Manitoulin en Ontario. Cette information, reçue au quartier général de la Division H de la GRC, a rapidement été communiquée à l'insp. int. Halliday par le Groupe des crimes majeurs de la GRC. À 11 h, l'insp. int. Halliday a indiqué sur le canal radio de Hants East que l'agresseur était tireur d'élite.

Un membre du public a publié ce message sur Facebook concernant l'agresseur à 10 h 26 :

SI VOUS VIVEZ DANS CETTE RÉGION, NE VOUS APPROCHEZ PAS D'UNE AUTOPATROUILLE DE LA GRC. SON PASSE-TEMPS PRINCIPAL EST D'ACHETER D'ANCIENNES VOITURES DE POLICE AUX ENCHÈRES. IL A FAIT MES DENTIERES EN JANVIER, ET A MONTRÉ DES PHOTOS D'UNE AUTOPATROUILLE QU'IL A REFAITE. C'EST EXACTEMENT COMME UNE VRAIE VOITURE DE POLICE DE LA GRC, ET IL A L'UNI-FORME QUI VA AVEC!<sup>69</sup>

Ce message a été republié sur Twitter à 10 h 42 tandis que le Groupe des communications stratégiques de la GRC l'a transmis au poste de commandement à 10 h 55.

Jusqu'aux événements de l'échangeur de Shubenacadie, le commandement de la GRC a continué de s'intéresser à la camionnette Ford F-150 2017 blanche de l'agresseur, qui n'avait toujours pas été retrouvée. En 2021, les enquêteurs de la Commission ont confirmé que les photographies des décombres de l'entrepôt de l'agresseur prises en avril 2020 montraient le châssis brûlé du F-150. Si cela corroborait les déclarations de Lisa Banfield, les membres de la GRC n'ont pas pu localiser le châssis calciné sur les lieux.

### PRINCIPALE CONSTATATION

Des communications publiques inadéquates se sont traduites par une circulation d'informations et une aide limitées de la part du public dans le cadre de l'intervention en cas d'incident critique.

## Contrôle des scènes de crime

Le commandement de la GRC s'est efforcé d'organiser le bouclage de plusieurs scènes de crime pendant toute cette période. Le s.é.-m. Allan (Al) Carroll et le serg. Andrew (Andy) O'Brien ont été chargés de sécuriser les scènes à Portapique. Les notes de l'insp. int. Halliday indiquent qu'il a déterminé quels membres assureraient la sécurité à chaque scène de Portapique et à d'autres lieux. À 11 h 3, le CIC MacGillivray a cherché à s'assurer que l'insp. int. Halliday et l'insp. Bell géraient les différentes scènes de crime connues. Le s.é.-m. Carroll et le serg. O'Brien étaient sur place à Portapique. À partir de 11 h 45, le CIC MacGillivray et le commandement divisionnaire ont dirigé le bouclage et ont géré les diverses scènes de crime connues.

Six personnes décédées n'ont été découvertes que plus tard le 19 avril 2020. Comme évoqué au chapitre 2, cinq de ces personnes se trouvaient à Cobequid Court, à Portapique. À 10 h 41 le 19 avril, Cory Bond a appelé pour avoir des nouvelles de ses parents, Joy et Peter Bond. Il a indiqué au répartiteur qu'il n'avait pas réussi à les joindre et a confirmé qu'ils résidaient à Portapique. On ne lui a pas demandé leur adresse et son appel n'a pas été enregistré au journal des incidents de la GRC. À 11 h 10, Cheryl Blaikie a téléphoné pour demander à ce que la GRC procède à une vérification chez Aaron Tuck. Elle a indiqué qu'elle avait eu de ses nouvelles pour la dernière fois à 21 h 30 le 18 avril et que M. Tuck connaissait l'agresseur. Elle a fourni l'adresse de M. Tuck. Cet appel a été enregistré au journal des incidents de la GRC, mais n'a pas été relayé à la radio. Aucun membre n'a été envoyé à l'adresse de M. Tuck sur Cobequid Court en réponse à cet appel.

De plus, la dépouille de Joey Webber n'a été retrouvée dans la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur à l'échangeur de Shubenacadie qu'après 11 h 45, une fois que l'incendie allumé par l'agresseur eut été éteint.

Le corps de Tom Bagley a été découvert à la scène du chemin Hunter par le voisin Darren Thurier, qui a prévenu Darrol Thurier et Lisa Owen. M<sup>me</sup> Owen a composé le 911 à 11 h 7 pour signaler qu'elle avait identifié M. Bagley, mais qu'elle ne savait pas s'il était décédé. Lorsque le préposé aux appels lui a demandé si des pompiers ou des membres de la police étaient encore sur place, M<sup>me</sup> Owen a répondu : « Non, ils ne sont pas venus. Ils ont été, euh, transférés ailleurs à cause du tireur<sup>70</sup>. » Des membres de la GRC, le gend. Matthew Bray et le gend. Richard Harvey, sont arrivés au chemin Hunter à 11 h 12. Ils étaient les premiers membres de la GRC à intervenir à cette scène en réponse aux appels au 911 concernant des préoccupations au

sujet du chemin Hunter et de ses résident(e)s, dont le premier avait été passé à 9 h 19. Le médecin légiste en chef, le D<sup>r</sup> Matthew Bowes, a déterminé par la suite que M. Bagley avait succombé à des blessures par balle ayant entraîné son décès quasi immédiat.

De nombreuses familles n'avaient pas encore été informées du décès de leurs proches. À 10 h 24, Justin Zahl a passé son troisième appel pour demander à la police de vérifier si ses parents allaient bien. Il a rappelé à 11 h 1. La sœur de Joanne Thomas, Lori Thomas, a appelé le Centre de communications opérationnelles à partir de Brandon, au Manitoba, à 10 h 37. On ne leur a transmis aucune information, mais le premier appel passé par Justin Zahl et l'appel de Lori Thomas ont été enregistrés au journal de répartition.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

Bien qu'elle ait été informée que des résident(e)s de Portapique étaient portés disparus, la GRC n'a pas lancé des opérations de recherche de façon opportune pour retrouver d'autres victimes vivantes ou décédées.

#### PRINCIPALE CONSTATATION

En l'absence de mesures coordonnées d'aide aux victimes et d'un processus organisé de transmission d'avis de décès, les proches concernés ont composé le 911 pour obtenir et fournir des informations. Ces appels ont augmenté la charge de travail du Centre de communications opérationnelles à une période très occupée durant l'intervention en cas d'incident critique.

## Le commandement des interventions critiques met fin aux opérations

Après le décès de l'agresseur, le poste de commandement a commencé à mettre fin aux opérations. Le CIC MacGillivray a souligné la nécessité de contacter la « boîte de Kelly Sullivan », l'aide aux employés, les membres du Groupe des crimes

majeurs et le Groupe des communications stratégiques pour faire le point sur la situation<sup>71</sup>. Kelly Sullivan était l'agente des relations entre les employés et la direction de la Division H à l'époque. Le mandat des Relations employeur-employé est de favoriser un milieu de travail sain, y compris en fournissant des services de santé mentale pour aider les membres.

À 11 h 45, le s.é.-m. MacCallum s'est rendu sur les lieux de l'échangeur de Shubena-cadie et a dirigé le bouclage de la scène et la sécurité. L'insp. int. Halliday a travaillé à l'organisation de la sécurité et du bouclage pour les autres scènes. Le s.é.-m. Carroll a laissé le serg. O'Brien diriger la scène de Portapique et est retourné au poste de commandement de Great Village. Il a aidé à démanteler le poste de commandement avant de retourner à Bible Hill pour un débriefage initial de haut niveau<sup>72</sup>. Au volume 5, Services de police, nous examinons en détail le caractère adéquat des efforts entrepris par la GRC, afin d'évaluer l'efficacité de l'intervention en cas d'incident critique.

## Direction de la GRC

Les officiers ont continué de jouer un rôle limité pendant cette période. L'insp. Rob Bell a rejoint le groupe de commandement au poste de commandement de Great Village vers 10 h 10, initialement pour relever l'insp. int. Halliday. Cependant, après qu'il eut apparu que l'agresseur était devenu une menace mobile active, l'insp. int. Halliday a continué à assumer son rôle. L'insp. Bell a apporté un soutien, notamment en assurant la liaison avec la Police régionale de Halifax afin d'obtenir des ressources supplémentaires, et en breffant le Groupe des communications stratégiques au sujet du Ford F-150 de l'agresseur. Après le décès de l'agresseur, l'insp. Bell a appelé l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave pour signaler la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow et le fait que la GRC avait abattu l'agresseur.

Le surint. Archie Thompson avait reçu des mises à jour occasionnelles de l'insp. int. Halliday via textos pendant la nuit et au début de la matinée du 19 avril. À 10 h 57, il a reçu un texto de l'insp. int. Halliday : « Nous avons de sérieux problèmes<sup>73</sup>. » Il a demandé à être appelé. À partir du breffage que l'insp. int. Halliday lui avait fourni à 11 h 15, le surint. Thompson a tout d'abord compris que deux membres de la GRC avaient été tués, mais s'est fait confirmer plus tard qu'une seule membre, la cap. int.

Stevenson, avait été tuée. À 12 h 30, le surint. Thompson « a enfilé sa tenue de service et s'est rendu au quartier général [de la Division H]<sup>74</sup> ». Il a expliqué qu'il aurait été inapproprié pour lui de se rendre au poste de commandement ou sur la scène, car sa présence en tant qu'officier de rang supérieur aurait détourné toute attention à l'égard de l'autorité et des responsabilités du groupe de commandement.

L'insp. Dustine Rodier est arrivée au CCO vers 10 h 40, en sa qualité d'officière responsable du soutien opérationnel et du centre de communications. Elle a appelé le surint. Darren Campbell depuis les bureaux du CCO et est restée au téléphone avec lui. L'objectif était de soulager le GR Briers, en faisant en sorte que les officiers supérieurs n'aient pas besoin d'appeler le CCO pour se tenir à jour de la situation. Elle a expliqué plus tard à la Commission : « [O]n pensait que... je resterais simplement au téléphone avec lui, pour qu'il ait des mises à jour en temps réel, car il était avec l'OREC [surint. principal Chris Leather]. Et je crois que Lia Scanlan [directrice du Groupe des communications stratégiques] se trouvait dans la pièce avec lui également<sup>75</sup>. »

Le surint. Campbell et le surint. pr. Leather se trouvaient alors au quartier général de la Division H de la GRC, à Dartmouth. C'est ainsi que ces officiers ont appris le décès de l'agresseur.

La comm. adj. Lee Bergerman est partie de son domicile après avoir appris que le gend. Morrison avait été blessé par balle. En se rendant au quartier général de la division H de la GRC, elle a également appris que la cap. int. Stevenson avait été tuée par balle. La comm. adj. Bergerman a alors rejoint le surint. Campbell et le surint. pr. Leather pour écouter la radio de police. Les notes de la comm. adj. Bergerman ne mentionnent pas l'heure exacte de ces activités.

Après avoir pris connaissance du décès de l'agresseur, le surint. Campbell s'est rendu à la station-service du Big Stop d'Enfield. En tant qu'officier des services de soutien, il était responsable des membres du Groupe tactique d'intervention et du Service de l'identité judiciaire. Il a expliqué plus tard dans un entretien avec la Commission : « Je voulais m'assurer qu'ils allaient bien... Je me suis donc rendu sur place pour... non pas pour avoir de longues discussions sur ce qui s'était passé, mais je les ai simplement regardés droit dans les yeux, les ai salués et leur ai demandé s'ils allaient bien<sup>76</sup>. »

Il est ensuite parti du Big Stop d'Enfield pour se rendre à l'échangeur de Shubena-cadie, afin de s'assurer qu'aucune personne ayant personnellement connu la cap. int. Stevenson n'intervienne sur cette scène, et que les membres sur place allaient bien. Il savait également que l'enquête après les incidents de cette scène relèverait de sa compétence.

# Autres services de police et communications entre les organismes

## Service de police de Truro

Entre 10 h 11 et 10 h 20 le 19 avril, l'agresseur, au volant de sa réplique d'autopatrouille de la GRC, a traversé Bible Hill et Truro. Il s'est approché de Bible Hill par le nord-ouest en empruntant la route 4, s'est dirigé vers le sud sur la rue Main jusqu'au pont enjambant la rivière Salmon, a traversé le centre de Truro en empruntant les rues Walker, Esplanade et Arthur, puis s'est dirigé vers le sud sur la rue Willow/route 2 pour quitter Truro en direction de Millbrook. L'agresseur a traversé Truro, non loin de l'hôpital où le gend. Daniel Taylor du SPT était posté depuis qu'il avait relevé le gend. Michael Young, vers 7 h. Les informations concernant l'itinéraire de l'agresseur ont été obtenues à partir des images de vidéosurveillance après les pertes massives; ni la GRC, ni le SPT ne connaissaient cet itinéraire le 19 avril 2020.

Plus tôt ce matin-là, à 9 h 43, la répartitrice du CCO, Brittany Oulton, a informé la répartition du SPT des événements sur la route 4 à Wentworth et a indiqué qu'elle rappellerait pour fournir des mises à jour. À 10 h 22, M<sup>me</sup> Oulton a appelé la répartition du SPT pour l'informer que la GRC avait reçu plusieurs appels au sujet du tireur actif. Elle a discuté avec la répartitrice du SPT, Brittanee Steeves, et lui a indiqué que le dernier appel remontait à 15 minutes, en lien avec le chemin Plains à Debert, que l'agresseur se dirigeait peut-être vers Truro et que la GRC était d'avis qu'il conduisait toujours la réplique d'autopatrouille de la GRC. Peu de temps après, le GR Briers a confirmé sur la radio de Colchester que le SPT avait été prévenu (ou était en train d'être prévenu) que l'agresseur se dirigeait peut-être vers eux.

À 10 h 25 min 45 s, l'agent Scott Milvary du SPT a appelé le Centre de communications opérationnelles. Il a mentionné que 10 minutes auparavant, il avait aperçu une autopatrouille de la GRC portant les autocollants habituels à Onslow, près de l'école de ce village : elle se dirigeait vers l'est en direction de Truro. Il n'était pas en service et « n'était pas informé du véhicule suspect à ce moment-là ». À peu près au même moment, l'insp. Darrin Smith a pris ses fonctions au poste du SPT. Après les pertes massives, il a évoqué « être arrivé au travail et avoir essayé d'obtenir des informations; aucune mesure concrète ne semblait vouloir se matérialiser<sup>77</sup> ». Il se

souvent avoir reçu un breffage verbal du cap. Ed Cormier du SPT qui l'a informé de « multiples fusillade[s] dans le comté » et que le suspect pourrait « être au volant d'un véhicule de police et porter un uniforme<sup>78</sup> ».

Selon les notes de l'insp. int. Halliday, vers 10 h 30, il a suggéré au CIC MacGillivray de contacter le SPT et de lui demander de fermer les entrées de la ville.

À 10 h 37, sur les instructions du GR Briers, la répartitrice du CCO, Kirsten Baglee, a appelé la répartition du SPT et lui a dit de « boucler » la ville<sup>79</sup>. M<sup>me</sup> Baglee a ensuite informé le cap. Cormier et l'insp. Smith des déplacements connus de l'agresseur, de ses véhicules, de ses armes à feu et des victimes connues, et a réitéré la demande de « boucler » la ville<sup>80</sup>. Les deux policiers du SPT n'étaient pas certains de ce qu'on leur demandait de faire :

Kirsten BAGLEE : Bon, le gestionnaire des risques vient de nous demander de vous appeler et de vous dire de boucler Truro. On a eu plusieurs signalements de fusillades tout récemment. Notamment sur la route 4, à Debert. Il semble actif dans cette zone, on dirait. Le dernier incident s'est produit à Debert.

...

Cap. Ed CORMIER : OK. Quoi? OK. Hum, très bien. Euh, quand vous dites « boucler », qu'est-ce que vous voulez dire?

Kirsten BAGLEE : Eh bien, je ne sais pas si vous devriez, euh, peut-être que vous pourriez installer quelques barrages routiers sur la rue principale. Nous avons installé quelques barrages sur certaines routes pour l'empêcher d'aller et venir et, euh, pour éviter qu'il accède à différents secteurs. Il y a, je comprends qu'il y a beaucoup d'agents sur la route en ce moment<sup>81</sup>.

À 10 h 39 min 40 s et 10 h 40 min 28 s, pendant que le cap. Cormier était au téléphone avec M<sup>me</sup> Baglee, l'insp. Smith a demandé par radio à tous les agents du SPT de dire à toute personne se trouvant à l'extérieur de rentrer immédiatement chez elle : « [D]ites-leur qu'il y a une situation d'urgence, qu'il est risqué de rester à l'extérieur... Toutes les unités : avisez toute personne que vous rencontrez de rentrer chez elle immédiatement<sup>82</sup>. » L'agent Jason Reeves a demandé : « Devrais-je me rendre à un endroit en particulier au lieu de continuer à patrouiller? » L'insp. Smith a répondu : « Je n'ai pas encore beaucoup d'informations; nous recevons

simplement des appels à l'effet que le tireur est toujours actif. Je vous communiquerai une mise à jour dès que j'en saurai plus<sup>83</sup>. »

Le cap. Cormier a ensuite passé le téléphone à l'insp. Smith pour qu'il parle à M<sup>me</sup> Baglee :

Insp. Darrin SMITH : Oui, Darrin Smith à l'appareil. Qu'est-ce qu'on peut faire, euh, à ce stade-ci? J'ai compris une partie de ce que vous avez dit à Ed [cap. Cormier], mais pas tout.

Kirsten BAGLEE : Le gestionnaire des risques m'a demandé d'appeler pour dire à Truro de boucler la ville. Donc, il s'agirait probablement d'installer quelques barrages routiers dans les secteurs de Colchester et de Bible Hill. Le dernier signalement que nous avons eu indiquait qu'il avait tiré sur deux autres personnes dans deux véhicules sur le chemin Plains.

Insp. Darrin SMITH : Seigneur. Bon, est-ce qu'on sait, euh, quand il a fait ça? Est-ce que c'était pendant la nuit ou c'est arrivé récemment?

Kirsten BAGLEE : Non, on nous l'a signalé alors que ça s'est produit.

Insp. Darrin SMITH : D'accord. OK, nous sommes...

Kirsten BAGLEE : Il y a eu plusieurs [fusillades] depuis hier soir<sup>84</sup>.

M<sup>me</sup> Baglee a communiqué à l'insp. Smith ce qu'on savait des scènes de Glenholme et du chemin Plains, ainsi que des véhicules suspects potentiels. L'insp. Smith a indiqué que le SPT tenterait de se raccorder au canal radio crypté de la GRC.

Après les pertes massives, l'insp. Smith a expliqué les problèmes qu'il a rencontrés pour mettre en œuvre la demande de la GRC de « boucler » Truro :

J'avais l'impression que c'était... un commentaire fait sous le coup de la panique, style : « Nous ne savons pas ce qui se passe, mais faites quelque chose. » Ça ressemblait à ça. Après avoir raccroché, j'ai dit : « OK, je n'ai pas assez d'informations pour décider si nous devrions mettre en place des barrages routiers. » Je n'avais rien sur quoi me baser. C'était... c'était évident pour moi que les informations qui arrivaient étaient... totalement éparpillées, pour ainsi dire.

...



[C]’était presque comme une déclaration faite en panique lancée par quelqu’un à la répartitrice sans aucune réflexion réelle sur ce qu’on nous demandait de faire. Ça ne semblait pas être une déclaration bien réfléchi. Cela... je ne pensais pas que c’était réfléchi. Je ne veux pas utiliser le mot coordination ici, dans le sens de planification, mais il ne semblait pas qu’il s’agissait d’une réponse coordonnée basée sur une menace qui fonçait sur nous. C’était juste leur sentiment à ce moment-là qu’ils devaient dire quelque chose du genre et j’ai dit : « OK, si nous devons prendre les mesures que vous nous demandez, si nous allons commencer à ériger des périmètres et à contrôler l’accès, j’aurai besoin de plus d’informations sur ce qui se passe au juste<sup>85</sup>. »

Plusieurs autres policiers du SPT sont rentrés au travail pour prêter main-forte par la suite, notamment : le gend. Jeff Tremblett, le gend. Matthew Poupart et le serg. Robert Hunka.

L’insp. Smith a dit à la répartition « de commencer à appeler tous les commerces qui pourraient être ouverts, et de leur suggérer de verrouiller leurs portes<sup>86</sup> ». La répartition du SPT a téléphoné au Walmart à 11 h 2 et leur a conseillé de fermer leur magasin; le Superstore a été confiné à 11 h 10.

À 10 h 59, l’insp. Smith a appelé le GR Briers, ce dernier l’avisant que l’agresseur se trouvait dans un VUS gris dans la région de Milford et qu’il se dirigeait vers Halifax. Le GR Briers a dû abruptement mettre fin à l’appel, car on l’informait qu’un membre avait été atteint par balle. Quelques minutes plus tard, vers 11 h 3, la répartitrice de la GRC a contacté la répartition du SPT par téléphone pour l’informer qu’un membre de la GRC avait été abattu sur la route 2 à Milford (au niveau de l’échangeur de Shubenacadie), et que l’agresseur était maintenant au volant d’un Tracker de couleur argent. La répartition du SPT a communiqué cette information à l’insp. Smith, qui l’a ensuite relayée aux membres du SPT via la radio.

Entre 10 h 25 et 11 h 7, le chef David MacNeil est arrivé au quartier général du SPT. Plus tôt ce jour-là, il avait reçu un texto de son chef adjoint l’informant d’un incident à Portapique où cinq personnes avaient été tuées. Le chef adjoint a demandé à l’agent principal en service d’appeler la GRC pour faire le point sur la situation. Selon le chef MacNeil, il a décidé de venir au bureau après 10 h, lorsque sa fille a entendu dire par une amie qu’il y avait eu des coups de feu à Onslow. Il a expliqué que « plus tard dans la matinée, les choses ont commencé à s’emballer sur les médias sociaux. Et c’est là où [nous avons] obtenu la plupart de [nos] informations<sup>87</sup>. » Lorsqu’il est arrivé, le chef MacNeil a été breffé par le cap. Cormier

et l'insp. Smith. L'insp. Smith avait demandé aux agents du SPT d'ordonner aux membres de la collectivité se trouvant à l'extérieur de rentrer chez eux. Le chef MacNeil a expliqué que peu de commerces étaient ouverts en raison du confinement lié à la pandémie de COVID-19.

À 11 h 12, la répartition de la GRC a intimé à la répartition du SPT d'envoyer des agents au Sobeys à Lower Truro en raison d'un appel au 911 signalant que l'agresseur s'y trouvait. Des membres du SPT et du GTI de la Division J de la GRC ont donc été dépêchés à ce marché d'alimentation, mais l'agresseur ne s'y trouvait pas. À 11 h 16, la répartition du SPT a rappelé la GRC pour l'informer que les agents du SPT présents au Sobeys n'avaient vu aucun signe de l'agresseur.

Vers 11 h 23, la répartition du SPT a demandé à la GRC que les canaux radio de la GRC et du SPT soient raccordés. Ces canaux radio n'ont pas été raccordés avant que l'agresseur ne soit tué. Au moment des pertes massives, si ces canaux avaient été raccordés, cela aurait impliqué pour les services de police d'utiliser un canal non crypté.

À 11 h 29, la répartition de la GRC a informé celle du SPT que le suspect avait été abattu. À 11 h 31, l'insp. Smith a communiqué via la radio aux membres du SPT le message suivant : « À toutes les unités, je viens d'avoir une mise à jour de notre répartition via la répartition de la GRC. Le suspect a été abattu, il ne représente plus une menace. Je répète, le suspect a été abattu, et ne représente plus une menace. Je n'ai pas d'autres informations pour le moment<sup>88</sup>. »

La GRC n'a pas pleinement mobilisé le SPT dans l'intervention en cas d'incident critique, malgré le fait que l'agresseur ait agi à proximité de son secteur de compétence et qu'il s'y soit déplacé. La coordination à la fois tardive et partielle avec le SPT illustre l'échec systémique à planifier une intervention en cas d'incident critique coordonnée. Lorsque la GRC a finalement demandé l'aide du SPT, la demande de fermeture de Truro n'était pas claire et difficile à mettre en œuvre. Très rapidement après cet appel, la GRC a demandé au SPT d'aider à intervenir en réponse à l'appel passé au 911 qui suggérait que l'agresseur se trouvait peut-être au marché d'alimentation Sobeys, et le SPT a réaffecté des membres de manière à répondre à cet appel. L'absence d'interopérabilité des communications radio a entravé davantage l'action conjointe et a fait peser une charge supplémentaire sur les répartiteurs du CCO et du SPT.

## PRINCIPALE CONSTATATION

L'efficacité de l'intervention en cas d'incident critique a été entravée par un manque de coordination, de communication et d'interopérabilité entre la GRC et le Service de police de Truro.

## Police régionale de Halifax

La Police régionale de Halifax (PRH) a participé à l'intervention en cas d'incident critique durant la première heure qui a suivi les pertes massives. Dans le cadre de sa participation, elle s'est rendue à la maison de Dartmouth et à la clinique de denturologie de l'agresseur, a enquêté sur l'agresseur et sur ses véhicules, a surveillé sa clinique à Halifax et a interrogé et assuré la sécurité des membres de la famille de Lisa Banfield qui résidaient dans la région de Halifax. Plusieurs membres de la PRH étaient également déployés à des positions stratégiques le long de la route 102.

Les membres du Groupe tactique d'intervention de la PRH avaient prévu de fouiller l'intérieur de la résidence de l'agresseur, située sur la rue Portland à Dartmouth. Cependant, à 9 h 44 – avant que des membres supplémentaires ne puissent être déployés et que le plan ne soit exécuté – les agents de la PRH ont appris qu'il y avait eu une fusillade à Wentworth. On en a conclu que l'agresseur se trouvait dans le comté de Cumberland. La fouille planifiée a été annulée et les membres du Groupe tactique d'intervention de la PRH ont été déployés aux limites de la Municipalité régionale de Halifax afin d'intercepter l'agresseur au cas où il se dirigerait vers la ville.

Vers 10 h, l'insp. Derrick Boyd a appelé le s.é.-m. Jeff Clarke et lui a demandé d'appeler tous les membres de la PRH qui travaillaient à domicile. Douze membres de la PRH ont été appelés. Le s.é.-m. Clarke a ensuite surveillé les communications radio, tandis que l'agresseur traversait Debert en direction de Truro et de Halifax, et des membres de la PRH ont été déployés à divers emplacements.

À 10 h 12, les agents de la PRH ont parlé avec Robert Doucette, un ami de longue date de l'agresseur, et ont obtenu des informations sur les armes qu'il possédait. Ces informations ont ensuite été diffusées aux agents de la PRH et aux membres de la GRC.

À 10 h 53, le surint. Andrew Matthews a intimé au chef d'équipe du GTI, le serg. Charles Naugle, qu'on ne devait pas permettre au véhicule de l'agresseur de pénétrer dans la ville. À 11 h 2, le surint. Matthews a réitéré cet ordre, en intimant au serg. Naugle d'élaborer un plan pour s'assurer que l'agresseur ne pénètre pas dans la ville. Alors que les membres du Groupe tactique d'intervention de la PRH se déployaient vers plusieurs sorties et passages supérieurs, le serg. Naugle a initialement donné l'ordre de « tirer à vue » aux membres de son GTI<sup>89</sup>. Cependant, une fois qu'on eut signalé que l'agresseur avait changé de véhicule, cet ordre a été annulé. Le serg. Naugle a ensuite donné l'ordre d'utiliser « tous les moyens nécessaires dans le continuum de la force, jusqu'à la force mortelle » pour stopper l'agresseur<sup>90</sup>.

Entre 10 h 51 et 10 h 56, des agents de la PRH ont été dépêchés pour observer les ponts MacKay et Macdonald. Des membres de la Division H de la GRC et des agents de la PRH ont également établi des points de contrôle à Enfield et à Elmsdale. Ces deux collectivités sont situées à la frontière du comté de Hants et de la Municipalité régionale de Halifax. Les membres du GTI de la PRH se trouvaient à proximité du Big Stop d'Enfield lorsque l'agresseur a été abattu par la GRC à 11 h 25. Ces membres et d'autres agents de la PRH ont prêté leur soutien pour contenir la scène et recueillir des preuves par la suite. Les agents de la PRH ont procédé au démantèlement du dispositif de confinement des ponts de Halifax, mais ont maintenu une présence dans les cliniques de denturologie de l'agresseur, afin de maintenir la continuité jusqu'à l'obtention de mandats de perquisition.

Le Big Stop d'Enfield est tout proche de la frontière de la Municipalité régionale de Halifax. Après les pertes massives, le serg. Naugle, a évoqué comment il avait vécu la préparation et l'intervention de la PRH dans le cadre des événements survenus le matin du 19 avril 2020. Il a qualifié l'intervention de la PRH de « tout simplement chaotique, un chaos non pas parce que les membres sous [sa] responsabilité ne [faisaient] pas correctement leur travail, car [ses] équipes [faisaient] un super travail, mais parce [qu'ils n'avaient] reçu d'instructions de personne »<sup>91</sup>. En particulier, il a critiqué l'absence d'intervention proactive de la PRH alors que des renseignements suggéraient que l'agresseur se dirigeait probablement vers Dartmouth :

Quand j'ai pris mon service, ils savaient qu'il avait un proche à Dartmouth, ils savaient qu'il avait un endroit où aller à Dartmouth, ils savaient qu'il avait un endroit où aller à Halifax et il n'y avait aucune indication qu'il était hors d'état de nuire... J'avais des membres dans des fourgons qui utilisaient des téléphones cellulaires pour contacter des collègues

qu'ils connaissaient du côté de la GRC, afin d'obtenir des informations. Nos informations, nous n'en avons pas... [Le GTI] ne disposait pas des ressources nécessaires pour constituer une équipe active [d'action immédiate] et sécuritaire pour y aller... [Nous avons] demandé des membres supplémentaires simplement pour avoir suffisamment d'effectifs pour constituer une équipe, et cela a été refusé<sup>92</sup>.

Il a également reproché aux superviseurs de la PRH de ne pas avoir prêté assistance à la GRC :

[N]ous avons suffisamment de ressources pour aider. Nous n'avons fait... n'avons fait aucun effort pour mobiliser ces ressources, aucun, au cas où il y aurait un problème à Halifax, un problème que tout le monde pouvait voir arriver ou les tenir... les tenir prêtes et dire « la GRC, voilà ce que nous vous proposons »<sup>93</sup>.

Lorsque nous l'avons interrogé au sujet de ces reproches formulés dans le cadre de nos procédures, le chef Dan Kinsella de la Police régionale de Halifax a exprimé un avis différent : « [M]on attente, c'était que la GRC avait le commandement de la situation, qu'ils étaient bien équipés, qu'ils feraient ce qu'ils devaient faire<sup>94</sup>. »

## Messages envoyés à tous les services de police de la Nouvelle-Écosse

À 12 h 31 et 12 h 32, des messages ont été envoyés à tous les services de police de la Nouvelle-Écosse et à tous les détachements de la GRC de la province pour annuler les avis de recherche concernant l'agresseur.

# Communications publiques

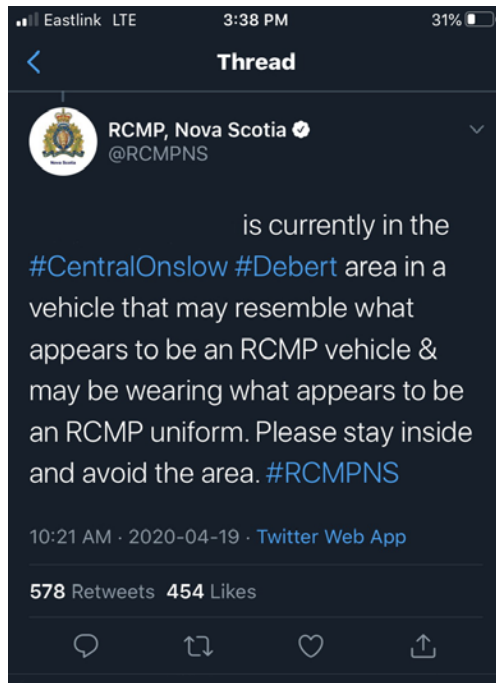
## Messages sur les médias sociaux et communiqué de presse

À partir de 10 h 17, dans la matinée du 19 avril 2020, la GRC a commencé à communiquer plus activement au public au sujet des pertes massives. Dans l'heure et demie qui a suivi, la GRC a publié huit gazouillis et plusieurs messages sur Facebook et a diffusé un communiqué de presse par courriel. Comme cela avait été le cas pendant toute l'intervention en cas d'incident critique, les communications publiques de la GRC ne semblaient pas reposer sur une stratégie cohérente.

À 10 h 17, plus de 12 heures après que Jamie Blair eut composé le 911 pour fournir des renseignements concernant le véhicule de police portant tous les autocollants habituels de l'agresseur, le public a été initialement informé par la GRC via Twitter que l'agresseur conduisait une réplique d'autopatrouille de la GRC. Comme nous l'avons évoqué au chapitre 4, le groupe de commandement avait décidé de diffuser des informations sur la réplique d'autopatrouille plus tôt ce matin-là, avant d'être informé que l'agresseur tuait activement des membres de collectivités situées dans le comté de Cumberland. Les préparatifs de la diffusion de ces informations ont véritablement commencé vers 9 h et le message a été approuvé par l'insp. int. Halliday à 9 h 49. Vingt-huit minutes se sont écoulées entre le moment où le contenu du gazouillis a été approuvé et sa publication sur Twitter.



Gazouillis publié sur le compte Twitter de la GRC de la N-É. Le matin du 19 avril 2020. Envoyé à 10 h 17, le gazouillis indique : « #Colchester : [l'agresseur] conduit peut-être ce qui semble être un véhicule de la GRC et pourrait porter un uniforme de la GRC. Il y a une seule différence entre son véhicule et les véhicules de la GRC : le numéro du véhicule. Le numéro sur le véhicule du suspect est 28B11 (derrière la fenêtre arrière, côté passager). Si vous voyez 28B11, composez le 911 immédiatement ». : COMM0013638



Gazouillis publié sur le compte Twitter de la GRC de la N-É. le matin du 19 avril 2020. Envoyé à 10 h 21, le gazouillis indique : « [l'agresseur] se trouve actuellement dans le secteur #CentralOnslow #Debert et conduit peut-être ce qui semble être un véhicule de la GRC et porte peut-être un uniforme de la GRC. Veuillez rester à l'intérieur et éviter le secteur. #GRCNÉ ». : COMM0013639



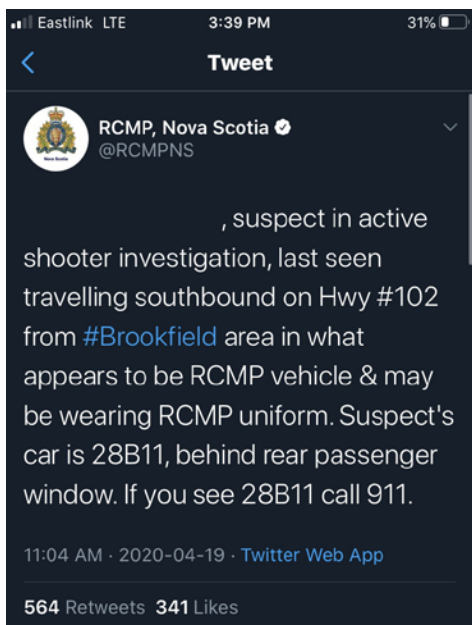
Gazouillis publié sur le compte Twitter de la GRC de la N-É. le matin du 19 avril 2020. Envoyé à 10 h 39, le gazouillis indique : « Veuillez surveiller notre compte Twitter pour les dernières informations concernant l'enquête sur le tireur actif où [l'agresseur] est le suspect. 1/2 » : COMM0013635

Le gazouillis de 10 h 17 comprenait une photo du véhicule avec un cercle autour du faux indicatif d'appel 28B11. Des messages indiquant que l'agresseur se trouvait à Central Onslow ou à Debert, qu'il conduisait ce qui semblait être un véhicule de la GRC et qu'il portait ce qui semblait être un uniforme de la GRC ont été publiés sur Facebook à 10 h 19 et sur Twitter à 10 h 21.

Entre 10 h 26 et 10 h 39, la GRC a diffusé un communiqué de presse par courriel et a publié des messages sur Facebook et Twitter indiquant que des mises à jour sur la situation impliquant le tireur actif seraient envoyées via Twitter.

Le communiqué de presse détaillait les coordonnées de la cap. Lisa Croteau et précisait :

La GRC participe à une enquête sur un tireur actif :



Gazouillis publié sur le compte Twitter de la GRC de la N-É. le matin du 19 avril 2020. Envoyé à 11 h 4, le gazouillis indique : « [l'agresseur], suspect dans l'enquête sur le tireur actif, a été vu pour la dernière fois circulant en direction sud sur la route 102 depuis le secteur de #Brookfield à bord de ce qui semble être un véhicule de la GRC et porte peut-être un uniforme de la GRC. La voiture du suspect porte le numéro 28B11 derrière la fenêtre arrière, côté passager. Si vous voyez le 28B11, composez le 911 ». : COMMO013640



Gazouillis publié sur le compte Twitter de la GRC de la N-É. le matin du 19 avril 2020. Envoyé à 11 h 24, le gazouillis indique : « Nous confirmons que le suspect conduit un Chevy Tracker argent. Vu pour la dernière fois # Milford. Si vous le voyez, composez le 911. : COMMO013641

Informations accessibles sur Twitter le 19 avril 2020, Portapique, Nouvelle-Écosse... La GRC répond actuellement à une enquête sur un tireur actif à Portapique. Il s'agit d'une situation active en évolution. Résidents du secteur, restez à l'intérieur de votre maison et verrouillez vos portes. Composez le 911 si un intrus se trouve sur votre propriété.

Toutes les autres communications concernant cette situation se feront par le biais du compte Twitter de la GRC de la Nouvelle-Écosse, @GRCNE. Vous pouvez également rechercher la GRC de la Nouvelle-Écosse. Nous vous remercions de votre compréhension alors que nous nous efforçons de fournir les informations les plus récentes tout en assurant la sécurité du public et des agents<sup>95</sup>.





Gazouillis publié sur le compte Twitter de la GRC de la N-É. le matin du 19 avril 2020. Envoyé à 11 h 35, le gazouillis indique : « Précision : le suspect dans notre enquête sur le tireur actif, [l'agresseur], n'est PAS employé par la GRC, mais il pourrait porter un uniforme de la GRC. Il est considéré comme armé et dangereux. Si vous le voyez, NE vous approchez PAS et composez le 911 immédiatement ». : COMM0013642



Gazouillis publié sur le compte Twitter de la GRC de la N-É. le matin du 19 avril 2020. Envoyé à 11 h 40, le gazouillis indique : « [l'agresseur], suspect dans l'enquête sur le tireur actif, est détenu. De plus amples informations seront communiquées dès qu'elles seront accessibles. Merci de votre coopération et de votre soutien. #Colchester ». : COMM0013643

La communication publique suivante consistait en un gazouillis en deux parties. À 11 h 4, la GRC a publié un gazouillis précisant que l'agresseur avait été aperçu pour la dernière fois se dirigeant vers le sud sur la route 102, à Brookfield. À 11 h 6, un autre gazouillis a précisé que l'agresseur conduisait un petit VUS Chevrolet argent. À 11 h 24, un troisième gazouillis indiquait que le véhicule était un Chevrolet Tracker argent et que l'agresseur avait été vu pour la dernière fois dans la région de Milford.

À 11 h 35, la GRC a publié sur Twitter un message indiquant que le suspect portait peut-être un uniforme de la GRC, mais qu'il n'était pas un employé de la GRC. À 11 h 40, la GRC a publié son dernier gazouillis sur les pertes massives, indiquant que l'agresseur était « détenu »<sup>96</sup>. Cette information a été publiée sur Facebook à 11 h 41. Ces deux derniers gazouillis et le message sur Facebook ont été publiés peu de temps après le décès de l'agresseur.

La GRC a émis au total 17 communications publiques au cours des 13 heures durant lesquelles les pertes massives ont eu lieu. Onze de ces messages ont été diffusés au public dans les 75 minutes qui ont précédé le décès de l'agresseur tandis que deux ont été publiés après sa mort.

## Alerte d'urgence

La Section de la gestion des urgences (SGU) de la Division H de la GRC gère le Centre divisionnaire des opérations d'urgence (CDOU). Le CDOU est un centre de coordination mobilisable, ce qui signifie qu'il peut être activé au besoin en cas d'urgence. Il n'a pas été activé pendant les pertes massives. Des discussions, cependant, ont eu lieu entre le personnel du Bureau de gestion des urgences provincial et la GRC concernant la disponibilité du système de messagerie En Alerte plus tôt le matin du 19 avril.

À 11 h 14, Michael Bennett, le commandant des interventions du Bureau de gestion des urgences, a appelé Glenn Mason, gestionnaire civil de la Section de la gestion des urgences de la GRC. Au cours de cet appel, M. Bennett a informé M. Mason que le commandement des interventions du Bureau de gestion des urgences était prêt à utiliser le système En Alerte à la demande de la GRC. Au chapitre 2, nous avons expliqué que le Centre de communications opérationnelles de la GRC, le groupe de commandement et les dirigeants ont indiqué à la Commission qu'ils ignoraient que ce mécanisme permettait de communiquer des informations directement au public pendant une intervention critique. Nous avons précisé que ce manque de connaissance était lié, du moins en partie, à des décisions antérieures prises par la GRC concernant le système En Alerte.

Juste après la conversation téléphonique entre M. Bennett, M. Mason a tenté de joindre l'insp. Rodier par téléphone, mais sans succès. Il a ensuite appelé le CCO pour demander si la GRC voulait qu'une alerte publique soit envoyée via le système En Alerte. Après un bref échange téléphonique, le s.é.-m. Ettinger a donné l'ordre à M. Mason de lancer une alerte publique. Les instructions précisaient de le faire en se limitant au « strict minimum »<sup>97</sup>. M. Mason a transmis cette information à M. Bennett à 11 h 21. La demande de lancer une alerte publique a donc été faite environ cinq minutes avant la mort de l'agresseur à Enfield.

Aucun message d'En Alerte n'a été diffusé en rapport avec les pertes massives.

### PRINCIPALE CONSTATATION

En Alerte était le meilleur outil disponible pour avertir le public de la Nouvelle-Écosse des pertes massives et pour fournir des mises à jour au fur et à mesure que les informations dont disposait la GRC évoluaient.

### PRINCIPALE CONSTATATION

L'efficacité de l'intervention en cas d'incident critique a été entravée par l'absence de coordination avec les principaux services de gestion des urgences, notamment le Centre divisionnaire des opérations d'urgence et le Bureau de gestion des urgences provincial.

## Situation le 19 avril à midi

Le décès de l'agresseur a été annoncé via la radio à l'équipe d'intervention de la GRC à 11 h 28 le 19 avril 2020. Les dirigeants de la Division H ont également eu connaissance de cette information à ce moment-là. Par la suite, l'information a été progressivement communiquée aux dirigeants de la GRC, aux autres services de police et aux services d'urgence qui participaient à l'intervention en cas d'incident critique, ainsi qu'aux services de police de toute la Nouvelle-Écosse.

Dans les minutes qui ont suivi le décès de l'agresseur, le commandement des interventions critiques a commencé à mettre fin à ses opérations. Les pertes massives étaient « terminées », mais il restait encore beaucoup à faire. Il fallait rechercher des victimes et accomplir un énorme travail d'enquête. Il fallait éteindre des incendies encore actifs à plusieurs endroits. Il fallait prendre en charge 17 scènes de crime, dont deux n'avaient pas encore été identifiées. Il fallait transmettre des avis de décès de proches, lesquels nécessiteraient l'obtention d'informations complémentaires et la mise en place de services de soutien. Il fallait immédiatement apporter un soutien aux premiers répondants et aux prestataires de services et les débriefer. Et il fallait informer et rassurer un public sous le choc.

## CHAPITRE 7

# Événements du 19 avril 2020 – à partir de midi

## CHAPITRE 7 Événements du 19 avril 2020 – à partir de midi

### Aperçu

La mort de l'agresseur a mis fin au carnage, mais les dommages n'ont pas cessé dès son décès, survenu vers 11 h 27 le 19 avril 2020.

Nous avons un mandat vaste, qui nous amène à enquêter sur les mesures prises pour informer, soutenir et mobiliser les personnes les plus touchées ainsi que les autres citoyen(ne)s. De plus, ce mandat nous impose d'examiner une série d'enjeux survenus après les pertes massives, notamment les communications avec le public après les pertes massives ainsi que l'information et le soutien fournis aux familles, aux citoyen(ne)s touchés, au personnel policier et aux membres de la collectivité. Selon les décrets, nous ne sommes pas tenus d'examiner le caractère adéquat de l'enquête criminelle H-Strong de la GRC sur les pertes massives, et nous nous abstenons de le faire.

Ce chapitre porte sur les conséquences immédiates des pertes massives et de l'intervention en cas d'incident critique qui ont eu lieu les 18 et 19 avril. La première section examine la gestion des scènes de crime en général et les conséquences de l'absence d'une recherche coordonnée de porte-à-porte à Portapique pendant les pertes massives. La deuxième présente un aperçu des éléments de preuve médico-légale relatifs aux articles utilisés par l'agresseur pour commettre ces crimes, plus particulièrement ses armes à feu. La troisième section décrit les besoins en matière d'information et de soutien des personnes les plus touchées et les mesures immédiates prises par la GRC et les Services aux victimes du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse pour répondre à ces besoins. (Les besoins des membres de la collectivité et des premiers répondants sont abordés plus en détail dans le volume 4, Collectivités. Le volume 4 traite également des activités communautaires entreprises pour répondre aux besoins, dont le soutien offert par la Croix-Rouge canadienne et les initiatives GoFundMe.) La quatrième section de ce chapitre évalue

les communications publiques de la GRC depuis la première conférence de presse tenue le 19 avril jusqu'à la fin de 2020. La dernière section est consacrée aux mesures prises par les organisations qui ont participé à l'intervention en cas d'incident critique, afin d'examiner leur travail et leurs interventions. Nous analysons le processus de débriefage de la GRC, les examens post-intervention et les résultats d'autres examens internes et externes. Nous résumons également les processus d'examen post-intervention entrepris par d'autres organisations qui ont pris part à l'intervention en cas d'incident critique.

## Gestion des scènes de crime

La gestion de scène de crime est une activité policière fondamentale qui repose sur des pratiques exemplaires et des politiques. Elle nécessite une supervision adéquate et implique généralement la collaboration d'une équipe de personnes qui occupent divers rôles. Notre compte rendu narratif de ce qui s'est produit pendant les pertes massives a révélé que la GRC s'est presque exclusivement concentrée sur la poursuite de la menace immédiate, soit l'agresseur. Comme l'indiquent clairement nos constatations préliminaires, cette approche insistante a eu des conséquences négatives et a fait perdre des occasions d'enquête, par exemple, un suivi inadéquat auprès des témoins primaires qui détenaient des renseignements essentiels. Certaines conséquences involontaires de cette attention particulière sont devenues apparentes en fin d'après-midi le 19 avril, lorsque cinq autres décès ont été découverts dans deux résidences de Cobequid Court, à Portapique. Au cours des jours qui ont suivi, les membres des familles des victimes ont commencé à trouver des preuves omises, dans les propriétés de leurs proches. Au cours de la période immédiate post-incident, les procédures policières fondamentales, comme la recherche coordonnée de porte-à-porte, n'ont pas été suivies. Cela a entraîné des difficultés supplémentaires pour les membres des familles comme pour les membres de la collectivité.

## Cobequid Court



Données cartographiques | Google, ©2023 CNES / Airbus

## Découverte d'autres décès

### Cobequid Court, à Portapique

Au chapitre 2, nous avons constaté que l'agresseur était responsable de la mort de Joy Bond et Peter Bond, de Jolene Oliver et d'Aaron Tuck et Emily Tuck, dans deux foyers situés à Cobequid Court, à Portapique. Nous avons établi que l'agresseur a tiré sur ces cinq personnes entre 22 h 8 et 22 h 20, le 18 avril 2020. Malgré le fait que les membres des familles aient composé le 911 pour exprimer leurs inquiétudes au sujet de ces victimes, le groupe de commandement de la GRC n'a pas eu connaissance de ces décès avant le démantèlement du poste de commandement de Great Village. Il n'avait pas non plus entrepris, à ce moment-là, de recherche systématique d'autres décès, ni de recherche ciblée des personnes portées disparues.

Vers 9 h 30 le dimanche 19 avril, les résident(e)s de la collectivité de Wentworth ont commencé à composer le 911 pour signaler que l'agresseur avait abattu Lillian Campbell. Le groupe de commandement de la GRC s'est rendu compte que l'agresseur ne se trouvait plus dans la localité de Portapique, et la priorité des interventions critiques a été accordée d'abord à Wentworth, puis aux scènes ultérieures. Le serg. Andrew (Andy) O'Brien et le s.é.-m. Allan (Al) Carroll se sont rendus à Portapique vers 10 h 2. Le s.é.-m. Carroll a expliqué que leur but était d'assurer la continuité du contrôle des scènes à des fins probatoires futures. Selon le rapport dactylographié du serg. O'Brien, le s.é.-m. Carroll lui a ordonné de prendre en charge le contrôle des diverses scènes de crime de la localité de Portapique. Après avoir donné cette directive, et après que l'agresseur eut été tué, le s.é.-m. Carroll a aidé à démanteler le poste de commandement et est retourné au détachement de Bible Hill pour participer à une première réunion de débriefage.

Le matin du 19 avril, le gend. Nicholas (Nick) Dorrington était également en poste à Portapique après le départ de la plupart des membres de l'équipe d'intervention partis à la poursuite de l'agresseur. Les procédures policières normalisées prévoient un porte-à-porte coordonné afin de recueillir des témoignages et de confirmer qu'il n'y a pas d'autres victimes<sup>1</sup>. Ce matin-là, cette tâche n'a pas été confiée au gend. Dorrington, ni à aucun autre membre de la GRC.

En consultation avec le s.é.-m. Carroll, le serg. O'Brien a demandé au gend. Dorrington de circuler en voiture dans Portapique. Le gend. Dorrington a décrit comme suit sa compréhension de la tâche qui lui était assignée :

... [I]l veut que je fasse un rapide tour de Portapique pour voir si je peux voir quelque chose de bizarre, s'il y a d'autres décès sur les pelouses avant et ainsi de suite, et d'autres feux de structure qui n'ont pas été signalés ou... Donc, je fais un... tour rapide, rien de particulier, et je retourne à la première scène où il voulait que je retourne et que je préserve<sup>2</sup>.

À partir de 9 h 57, le gend. Dorrington a parcouru plusieurs fois la petite localité de Portapique. Il est arrivé sur Cobequid Court pour la première fois vers 10 h 26 et s'est arrêté devant la résidence des Bond, sur Cobequid Court, pendant environ 28 secondes. Il a roulé deux fois de plus sur certains segments de Cobequid Court avant de retourner sur le chemin Orchard Beach et de poursuivre sa patrouille.

Dans son témoignage devant la Commission, le gend. Dorrington se souvient d'avoir été sur Cobequid Court, mais de n'avoir rien remarqué de particulier à propos de la résidence. Elle lui semblait similaire aux autres résidences et il ne pouvait



pas distinguer les deux résidences de Cobequid Court où les personnes décédées ont été découvertes par la suite. Il ne se souvenait pas du moment précis où il s'est arrêté devant la résidence, et ne pouvait pas dire s'il avait remarqué une porte entrouverte dans l'une des résidences de Cobequid Court. Dans son témoignage, il a déclaré qu'il n'avait pas reçu l'instruction de procéder à des vérifications précises des résidences.

Lors de son entretien avec la Commission, le gend. Dorrington a évoqué son mécontentement de ne pas avoir pu participer à la poursuite de l'agresseur :

Donc, il y a moi et [le gend. Trent] Lafferty, [le serg.] O'Brien, [le s.é.-m.] Al Carroll et un autre membre, tous à Portapique. J'ai dit : « Vous n'avez pas besoin de moi ici. » Il a refusé, il n'a pas voulu que j'y aille. À partir de ce moment-là, nous avons entendu parler du contact avec [le gend.] Chad [Morrison], qui a été blessé et qui a dû se replier. Très peu de temps après, nous apprenons qu'il y a eu un contact avec [la cap. int.] Heidi [Stevenson], et encore une fois, je vais voir O'Brien et lui demande de me laisser y aller. Je lui dis qu'en toute objectivité, je suis l'un des seuls à avoir une chance de m'approcher suffisamment de lui dans une voiture banalisée. J'ai dit : « Chaque voiture de police qu'il voit, il sait que c'est l'ennemi. » J'ai dit : « Le temps qu'on se rapproche assez et qu'on essaie de savoir si sa voiture de police est la vraie ou pas, on est fichus. » J'ai dit : « Au moins avec la banalisée, j'ai peut-être une chance de m'approcher assez près pour le faire sortir de la route et faire ce qui doit être fait. » J'ai dit : « Je n'ai aucun problème à le faire. » J'ai dit : « Vous le savez, laissez-moi y aller. » Il a dit « Non », alors je suis resté sur place<sup>3</sup>.

Selon sa proximité avec le décès de la cap. int. Stevenson, cet échange aurait eu lieu vers 11 h le 19 avril.

À 11 h 10, le gend. Dorrington a appris que Cheryl Blackie avait demandé que quelqu'un passe chez Aaron Tuck, à Cobequid Court, pour s'assurer qu'il allait bien. Il a expliqué dans son témoignage pourquoi il n'a pas effectué une vérification à cette adresse lorsqu'il a reçu cette information :

[À] ce moment-là, nous avons toujours une menace active sur le terrain. Il n'avait pas été neutralisé. Nous avons encore de nombreuses structures qui n'avaient pas été vérifiées comme il se doit, donc c'était un défi. De plus, il ne devrait pas incomber aux personnes déjà chargées de

plusieurs tâches de tenter de préserver les scènes et les points d'accès à Portapique<sup>4</sup>.

En bref, il a expliqué qu'il ne jugeait pas qu'il était tenu d'effectuer cette vérification. Cette tâche ne semble pas non plus avoir été confiée à une autre personne.

## **Des membres des familles contactent la GRC**

À peu près au même moment où le gend. Dorrington devait se rendre à Portapique en voiture pour vérifier la situation, des membres des familles ont commencé à composer le 911 pour demander que quelqu'un passe chez leurs proches pour s'assurer qu'ils allaient bien. Par exemple, Cory Bond a composé le 911 à 10 h 41 le 19 avril pour demander des nouvelles de ses parents, Joy et Peter Bond. Des membres de la famille Oliver / Tuck ont appelé le détachement de la GRC de Bible Hill depuis l'Alberta entre 10 h et 11 h (HNA) et ont composé le 911 à 12 h 40.

À 15 h 11, le cap. Rodney Peterson a reçu un message du service de répartition du Centre de communications opérationnelles pour l'informer que Tara Long souhaitait avoir des nouvelles d'Aaron Tuck et de Jolene Oliver. Le cap. Peterson n'était pas à Portapique à ce moment-là. Ses notes indiquent qu'il a parlé à un membre non nommé de la GRC, qui assurait la sécurité des lieux à Portapique. Ce membre a dit qu'il enverrait un membre à leur résidence.

À 15 h 20, le cap. Jarret MacDonald a pris la relève du serg. O'Brien en tant que commandant chargé de la sécurité de la scène sur le chemin Portapique Beach/la route 2. Ses notes indiquent qu'au cours de son quart de travail, le CCO a envoyé des messages concernant des demandes de renseignements de personnes inquiètes du bien-être de résident(e)s qu'elles savaient vivre dans la région.

Vers 16 h 45 - 16 h 50, le cap. MacDonald s'est rendu chez les Bond et les Oliver / Tuck en réponse aux demandes de renseignements de membres de la famille inquiets. Il a été le premier membre de la GRC à enquêter physiquement dans les résidences. Cette opération s'est déroulée environ 19 heures après le premier appel au 911 de Jamie Blair, reçu à 22 h 1 le soir du 18 avril, et plus de cinq heures après que l'agresseur eut été tué.

Les notes du cap. MacDonald indiquent qu'il s'est d'abord rendu Cobequid Court, et s'est approché de la résidence. Sans pénétrer à l'intérieur, il a jeté un coup d'œil derrière la porte principale et a vu un homme décédé allongé là, ainsi qu'une

femme décédée, étendue sur le sol du salon. Ces victimes ont été identifiées plus tard comme étant Peter et Joy Bond.

Les notes du cap. MacDonald mentionnent ensuite qu'il s'est rendu à la résidence des Oliver / Tuck, s'en est approché, puis a regardé à l'intérieur. Derrière la porte principale, il a vu un homme décédé allongé là, ainsi qu'une autre personne. Encore une fois, il n'est pas entré dans la résidence. Le cap. MacDonald a contacté le CCO via la radio de Colchester à 16 h 51 pour les informer de sa découverte. Ces deux victimes ont été identifiées par la suite comme étant Aaron Tuck et Jolene Oliver. Emily Tuck n'a pas été retrouvée à ce moment-là.

### **Manque de coordination sur la scène**

Nous concluons que le retard inacceptable dans la découverte des décès sur Cobequid Court est attribuable à un certain nombre de faiblesses dans la structure et la coordination du commandement le 19 avril 2020. Comme indiqué au chapitre 3, les membres du Groupe des crimes majeurs (GCM) avaient commencé à se préparer à prendre le contrôle de la scène tôt dans la matinée du 19 avril. Ils ont été détournés de cette tâche lorsqu'ils se sont joints à la poursuite de l'agresseur. Par conséquent, le GCM n'était pas présent à Portapique ce matin-là, même si la GRC savait qu'il y avait huit personnes décédées et plusieurs bâtiments et véhicules incendiés réparés dans plusieurs scènes de crime. Habituellement, le GCM communique avec les membres des services généraux, comme le gend. Dorrington, afin de leur indiquer les mesures à prendre pour les besoins de l'enquête. Souvent, ce travail est coordonné par la personne qui supervise la scène.

Ce n'est que peu après 17 h 30 que le cap. Gerard (Jerry) Rose-Berthiaume, du GCM, a demandé au gend. Wayne Bent de se rendre à chaque résidence de Portapique pour vérifier si d'autres victimes ou personnes avaient besoin d'aide. Lors de son entretien avec la Commission, en avril 2022, le cap. Rose-Berthiaume a déclaré ce qui suit au sujet de sa décision de charger le gend. Bent de vérifier les résidences de Portapique à la recherche de victimes :

... Je sais que les membres allaient systématiquement vérifier chaque résidence, conformément au breffage du CIC [commandant des interventions critiques]. Encore une fois, on ne s'attendait pas à signaler quoi que ce soit d'autre, vraiment, à ce moment-là. Il y a évidemment

un certain nombre d'autres choses qui se passent sur certaines scènes. Puis j'ai reçu un appel disant qu'on avait localisé un autre corps. J'ai alors demandé à Skipper [le gend. Bent] de s'y rendre, en tant que ressource pour les crimes majeurs, afin de faire un rapport sur ce qui se passait et de m'assurer – non pas que je ne faisais pas confiance aux gars de la SEG [Section des enquêtes générales] sur place, mais j'ai pensé, je sais que Skipper est déjà en mission, mais, vous savez, vous êtes au bureau, un autre corps est signalé, vous regardez autour de vous, genre, d'accord, on veut quelqu'un sur place maintenant. Et j'ai demandé à Skipper d'y aller et, vous savez, de s'assurer que les choses étaient, vous savez, gérées correctement et d'être, encore une fois, un lien direct avec moi pour qu'il puisse être mes yeux sur le terrain, parce qu'il y a encore un certain nombre de – des centaines de choses qui arrivent à ce moment-là encore et qu'il pourrait me relayer ce qu'il voyait exactement là-bas<sup>5</sup>.

Le cap. Rose-Berthiaume explique ailleurs dans son entretien que le breffage auquel il fait référence dans ce passage était « un long breffage avec le CIC, avec [le surint.] Darren Campbell, l'OSS [officier des Services de soutien] en charge des crimes majeurs à cette époque, et a commencé ce processus de transition du CIC pour faire notre enquête<sup>6</sup> ». Ce breffage a eu lieu au détachement de Bible Hill dans l'après-midi du 19 avril 2020. Il ressort de ce passage que le cap. Rose-Berthiaume croyait que des membres affectés aux services généraux effectuaient une recherche systématique dans la localité de Portapique. Or, nous n'avons aucune preuve que cette tâche ait été effectuée par des membres affectés aux services généraux.

Le retard dans l'attribution de la tâche de recherche de porte-à-porte à Portapique a été amplifié par la décision de l'attribuer à une seule personne. Le gend. Bent indique dans ses notes que pendant qu'il vérifiait les résidences de la région de Portapique, il a découvert une troisième personne décédée à la résidence des Oliver / Tuck, qui sera plus tard identifiée comme étant Emily Tuck, âgée de 17 ans. D'après ses notes, entre 17 h 30 et 20 h 33, le gend. Bent a vérifié la résidence des Bond et a vu derrière la porte un homme décédé et une femme décédée sur le plancher du salon à l'intérieur. Dans les jours qui ont suivi, le GCM a organisé une recherche plus systématique des résidences de Portapique ainsi qu'une recherche tactique de preuves dans tout le lotissement de Portapique.

Dans l'après-midi du 19 avril 2020, le gend. Nathan Forrest était également à Portapique et le serg. O'Brien lui a demandé de commencer à couvrir les corps avec

des bâches ou des couvertures afin que les services d'incendie puissent éteindre les feux restants. Il a rencontré un autre membre, dont le nom ne figure pas dans nos dossiers, et a commencé à vérifier les résidences de Cobequid Court. À ce moment-là, le gend. Bent, le cap. MacDonald et le cap. Bradley (Brad) Wood vérifiaient également les résidences dans le secteur. Le gend. Forrest indique que d'autres membres avaient déclaré qu'il y avait deux ou trois corps dans les résidences de Cobequid Court. Les notes du gend. Forrest indiquent également que toutes les résidences de Cobequid Court ont été vérifiées.

À 20 h 35, le cap. MacDonald, le cap. Wood et le gend. Bent ont terminé la fouille de tous les bâtiments situés sur la promenade Orchard Beach, sur Bay View Court, sur Cobequid Court et sur le chemin Portapique Beach. À 20 h 35, le gend. Bent a informé le cap. Rose-Berthiaume que toutes les résidences avaient été vérifiées et qu'aucune autre personne décédée n'avait été découverte dans le secteur.

Le 20 avril, Harry et Cory Bond, qui n'avaient pas réussi à joindre leurs parents ou à obtenir des renseignements malgré des appels répétés au service 911, au détachement de la GRC de Bible Hill et au Service de police de Truro, ont décidé de se rendre chez leurs parents pour savoir ce qui leur était arrivé. Ils se sont rendus en voiture à la résidence de leurs parents à Portapique. Lorsqu'ils sont arrivés au sommet du chemin Portapique Beach, la route était bloquée par la police. Harry Bond s'est approché des membres de la GRC et leur a dit qui il était; il leur a expliqué que ses parents vivaient plus loin sur le chemin et qu'il s'inquiétait pour eux.

Cinq à dix minutes plus tard, le serg. William (Bill) Raaymakers, accompagné de deux femmes médecins légistes, est venu parler à Cory et Harry Bond. Le serg. Raaymakers leur a dit qu'ils n'avaient pas besoin d'aller chez leurs parents pour les identifier, car il avait des personnes qui pouvaient le faire pour eux. Le serg. Raaymakers a demandé aux frères Bond de lui fournir une photo de leurs parents et leur a dit qu'il irait lui-même les identifier. Harry Bond a envoyé au serg. Raaymakers, par textos, des photos de leurs parents. Le serg. Raaymakers a ensuite discuté avec Harry et Cory Bond et a confirmé que leurs parents étaient décédés. Harry Bond a plus tard raconté son expérience :

La seule raison pour laquelle mon frère et moi, et ma femme, l'avons découvert, c'est que nous avons fait deux heures et demie de route pour s'y rendre et exiger des réponses. Et une fois qu'ils nous ont donné les réponses que nous voulions ou répondu à nos questions, ils nous ont dit qu'ils se seraient rendus sur place. Nous étions lundi après-midi; mais ce n'est que le mercredi que nous l'aurions appris. Pourquoi?...

Vous avez une équipe là-bas avec plusieurs, plusieurs scènes, votre priorité est... en ce qui me concerne, elle devrait être, numéro un : ... informer les familles. Parce que les familles savent que quelque chose se passe... Nous savions que quelque chose se passait parce que c'est juste directement chez maman et papa. C'est... juste là que c'est troublant. Le fait de ne pas savoir... c'est destructeur<sup>7</sup>.

Il est inacceptable qu'il ait fallu 19 heures à la GRC pour découvrir les corps sur Cobequid Court.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Le fait que la GRC n'ait pas découvert les personnes décédées sur Cobequid Court en temps opportun est attribuable à une gestion inadéquate de la scène par la GRC et à la priorité accordée à la poursuite de l'agresseur, au détriment des autres responsabilités de la police. On a procédé à une recherche systématique de porte-à-porte que 19 heures après le premier appel au 911 en provenance de Portapique. Il s'agit d'un délai inacceptable.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Ces problèmes ont été exacerbés par le fait que la GRC n'a pas donné suite aux informations que les membres des familles ont fournies et par le manque de communication avec les membres des familles et les résident(e)s de la collectivité concernés. Dans certains cas, la GRC a mis beaucoup trop de temps à aviser les proches ou à fournir des mises à jour aux membres des familles qui cherchaient anxieusement à se renseigner sur le bien-être de leurs proches.

## **Autres problèmes de gestion des scènes de crime**

Dans les jours et la semaine qui ont suivi les pertes massives, les scènes de crime et les preuves n'ont pas toujours été traitées avec soin. Ce manquement a été bouleversant et stressant pour les familles et a également réduit leur confiance envers

l'enquête de la GRC. Nous présentons trois exemples marquants pour illustrer ces défaillances systémiques.

Le 20 avril 2020, Amelia et David (Dave) Butler ont demandé à la GRC s'il était possible d'entrer dans la résidence de Gina Goulet (la mère d'Amelia Butler). La GRC a confirmé que la propriété avait été libérée et qu'il incombait maintenant aux Butler de la protéger. Après avoir appris que la propriété avait été libérée par la police, M. Butler s'est rendu à la quincaillerie pour y acheter des pancartes « Entrée interdite » à mettre sur la propriété.

Environ un mois plus tard, le 23 mai, M<sup>me</sup> Butler a appelé le gend. Bent pour lui dire qu'elle avait trouvé un « morceau de plomb » dans le tiroir du meuble-lavabo de la salle de bains<sup>8</sup>. Il s'agissait d'une balle, ou d'une partie de balle, qui avait été tirée par l'agresseur. M. Butler a également trouvé une douille dans un placard juste à l'extérieur de la salle de bains. Le gend. Bent a appelé le cap. Rose-Berthiaume, qui a confirmé qu'il voulait qu'on récupère la balle. Le gend. Bent a pris des dispositions pour rencontrer M<sup>me</sup> Butler à la maison, le 25 mai à 10 h, afin de récupérer la balle. Il a pris des photos des lieux, puis a placé la balle dans un sac à pièces à conviction. À 14 h 29, le gend. Bent a remis le sac à la conservatrice des pièces à conviction, la gend. Lori Thorne, pour qu'elle traite les pièces. Le gend. Bent a noté qu'il avait parlé au cap. Jason Anthony, qui lui a expliqué que « c'était la balle qu'ils n'avaient pas pu trouver<sup>9</sup> ».

Amelia et Dave Butler ont trouvé frustrant et bouleversant de trouver cette pièce à conviction sur les lieux de la mort de Gina Goulet. M. Butler et M<sup>me</sup> Butler se sont demandé comment ils pouvaient croire que la GRC avait effectué un travail adéquat, étant donné que les personnes chargées de l'enquête n'ont pas trouvé toutes les preuves sur les lieux du décès de M<sup>me</sup> Goulet.

Lorsque la voiture de Heather O'Brien a été rendue aux membres de sa famille, la GRC les a avertis qu'elle était « un peu en désordre<sup>10</sup> ». La famille nous a informés qu'elle n'avait pas été prévenue que la voiture n'avait pas été nettoyée et que des matières biologiques s'y trouvaient. La famille de Joey Webber avait également des préoccupations quant à la façon dont sa voiture a été traitée après les pertes massives. Les membres de la famille Webber ont reçu des informations erronées, ce qui a réduit leur confiance envers la police. Par exemple, la GRC leur a dit que l'agresseur avait versé du mazout sur les autres voitures avant de les brûler, mais ils ont trouvé le mazout à l'arrière du véhicule lorsqu'ils l'ont récupéré.

Le Service de l'identité judiciaire (SIJ) de la GRC a également omis certaines preuves sur la scène de l'échangeur de Shubenacadie. Une paire de menottes a été

trouvée sur les lieux par un membre de la collectivité le 20 avril 2020, après que la GRC eut libéré la scène. Au chapitre 2, nous avons conclu que ces menottes étaient celles que l'agresseur avait utilisées pour menotter Lisa Banfield la nuit du 18 avril. Ces menottes étaient carbonisées et, avant de les rendre à la police, le membre de la collectivité a tenté de les nettoyer avec du solvant WD-40. Des analyses criminelles ultérieures ont permis de déterminer que les menottes ne contenaient pas une quantité suffisante de tissu humain pour justifier un test d'ADN. C'est pourquoi il n'a pas été possible de déterminer formellement au moyen d'une analyse criminelle s'il s'agissait bien des menottes utilisées par l'agresseur. Si la GRC avait découvert ces menottes avant de libérer la scène de crime, il aurait été possible de procéder à de tels tests, qui auraient pu être concluants. Nous notons également que dans sa correspondance avec la Commission, la GRC a d'abord laissé entendre que ces menottes avaient été « trouvées par le SIJ sur la scène de l'échangeur en trèfle<sup>11</sup> ». L'affirmation selon laquelle le SIJ avait récupéré ces menottes sur la scène était inexacte et n'aurait pas dû être faite.

L'année suivante, le 5 avril 2021, un enquêteur privé engagé par Patterson Law a trouvé un morceau de métal carbonisé à l'échangeur de Shubenacadie. Selon Patterson Law, cet objet est ce qui reste de la barre de poussée qui était attachée à la réplique d'autopatrouille de la GRC que l'agresseur conduisait. Patterson Law a informé la Commission qu'en date du 16 décembre 2021, aucun test n'avait été effectué sur cet objet. Nous n'avons pas suffisamment de preuves pour conclure que cet objet est, en fait, la barre de poussée de la réplique d'autopatrouille de la GRC que l'agresseur conduisait.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

La GRC n'a pas trouvé tous les éléments de preuve médico-légale sur les scènes de crime. Dans certains cas, les preuves ont été trouvées par les membres des familles et le public (ou, finalement, par les enquêteurs de la Commission), après que les scènes de crime eurent été libérées.



# Éléments de preuve médico-légale

Les analyses médico-légales menées après les pertes massives nous ont permis de comprendre certains aspects des agissements de l'agresseur les 18 et 19 avril 2020. La plupart des éléments que nous avons ainsi compris figurent au sein des constatations que nous avons formulées dans les chapitres précédents, par exemple, dans nos constatations relatives à la cause du décès de l'agresseur, au chapitre 6.

La présente section résume les éléments de preuve médico-légale relatifs à deux aspects principaux qui ont eu des répercussions sur les personnes les plus touchées et, par la suite, sur la façon dont le public a compris la situation des pertes massives. Il s'agit, premièrement, des articles trouvés dans le véhicule conduit par l'agresseur au moment de son décès, et, deuxièmement, des armes que l'agresseur a utilisées pour commettre les homicides.

## Articles trouvés dans le véhicule volé dans lequel l'agresseur a été tué

Le 19 avril 2020, le SIJ de la GRC a été dépêché au Big Stop d'Enfield à la suite du décès de l'agresseur, et a commencé son enquête de la scène. Dans le cadre de cette enquête, divers articles associés à l'agresseur ont été trouvés dans la Mazda à hayon volée (la voiture de Gina Goulet), qui était le troisième et dernier véhicule qu'il a conduit pendant les pertes massives. La police a trouvé cinq armes à feu dans le véhicule. Un pistolet semi-automatique Glock 23 de calibre .40 avec un pointeur laser activé par pression sur la poignée se trouvait sur le plancher avant du côté conducteur. Un pistolet Smith & Wesson de la GRC, dérobé à la cap. int. Stevenson, a été trouvé entre la console centrale et le siège du conducteur. Deux chargeurs Smith & Wesson de la GRC ont également été trouvés dans le véhicule; l'un était vide et l'autre rempli de 15 balles. Les autres armes se trouvaient sur la banquette arrière, sous une couverture :

- une carabine de police Colt 5.56 mm semi-automatique, avec chargeur contenant 25 balles, aucune ne se trouvant dans la chambre;
- une carabine Ruger Mini-14 semi-automatique, avec chargeur contenant 24 balles, une se trouvant dans la chambre;

- un pistolet Ruger P89 9 mm semi-automatique muni d'une poignée laser CTC, avec chargeur vide (capacité de 15 balles), une balle se trouvant dans la chambre.

Dans la Mazda à hayon se trouvait également une grande quantité de munitions supplémentaires et d'accessoires pour certaines des armes. Parmi les autres articles trouvés dans la Mazda figurait le portefeuille de Sean McLeod, que l'agresseur avait probablement volé à la résidence des Jenkins/McLeod plus tôt dans la journée. Il y avait également plusieurs porte-clés avec des clés habituelles et des clés intelligentes de voiture. La police a également trouvé une clé de menottes et un ceinturon de service noir avec une matraque extensible, une pochette vide pour les menottes et une lampe de poche. Un ceinturon de service est une ceinture robuste, portée à la taille, et généralement utilisée par les agents de police et des services correctionnels pour transporter du matériel de façon à ce qu'il soit facilement accessible. Le ceinturon a été trouvé sur le plancher du passager avant du véhicule, mais son origine est inconnue; ce ceinturon n'a pas été volé à la cap. int. Stevenson.

## Armes à feu utilisées par l'agresseur

### Analyse médico-légale des armes à feu de la GRC

Les analyses médico-légales d'armes à feu par la GRC permettent d'arriver à trois types de conclusions, que la GRC définit comme suit. Une analyse peut mener à une « identification », ce qui signifie que la catégorie et les caractéristiques individuelles de la balle ou de la cartouche correspondent à l'arme à feu, et donc l'analyste peut affirmer que la balle ou la cartouche a été tirée de l'arme à feu en question. « Élimination » signifie que la balle ou la cartouche ne provient pas de l'arme à feu. Une conclusion « ni identifié ni éliminé » signifie que la balle ou la cartouche n'a été ni identifiée ni éliminée avec certitude concernant sa provenance d'une arme à feu particulière.

La présente section comprend nos constatations qui relient les armes de l'agresseur aux personnes dont il a ôté la vie les 18 et 19 avril 2020.

L'examen médico-légal des armes à feu consiste à examiner de manière systématique les caractéristiques des armes à feu ou des balles laissées sur une scène de crime. Les spécialistes de ce domaine tentent de relier les balles aux armes et les armes aux personnes. L'analyse médico-légale des armes à feu de la GRC permet d'arriver à trois conclusions (voir encadré ci-dessus). Il est rarement possible pour les experts en armes à feu de conclure qu'une balle particulière a été tirée par une arme à feu particulière. La conclusion qu'une arme à feu n'est « ni identifiée ni éliminée » signifie que la balle provient de ce *type* d'arme, mais que le contrôleur des armes à feu ne peut pas déterminer qu'elle provient d'une arme *précise*. D'autres éléments de preuve sur la scène de crime servent souvent à établir un lien entre une arme précise et un crime particulier.

Selon l'analyse médico-légale des armes à feu, ainsi que d'autres preuves, nous concluons que le pistolet Glock 23 a probablement servi à tuer les victimes suivantes : Greg Blair, Lisa McCully, Corrie Ellison, Frank et Dawn Gulenchyn, Kristen Beaton et Heather O'Brien. Des balles en provenance du Glock 23 ont également été trouvées dans la voiture d'Andrew MacDonald ainsi que dans le gilet et dans la voiture du gend. Morrison.

Nous jugeons également qu'il est probable que le pistolet Ruger P89 ait servi à tuer Gina Goulet. Une douille vide tirée par le Ruger P89 a été trouvée sur les lieux des meurtres de Sean McLeod, d'Alanna Jenkins et de Tom Bagley, sur le chemin Hunter.

L'analyse médico-légale indique que la carabine Colt a probablement servi à tuer Jamie Blair, Joy Bond, Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck.

L'analyse médico-légale ne nous permet pas d'identifier l'arme qui a servi à tuer la gend. Stevenson.

La carabine Ruger Mini-14 a probablement servi à tuer Joey Webber.

En combinaison avec d'autres constatations, les conclusions indiquent que l'agresseur changeait d'arme à feu, parfois sur une même scène de crime.

Les analyses médico-légales n'ont pas été réalisables ou concluantes pour Peter Bond, Lillian Campbell, Joanne Thomas et John Zahl.

Nous avons présenté nos constatations sur la façon dont l'agresseur s'est procuré ces armes à feu au chapitre 1 du volume 3, Violence.

# Les personnes les plus touchées et leurs besoins en matière d'information et de soutien

Les répercussions profondes des pertes massives ont commencé le 18 avril 2020, à Portapique. Au fil du temps, elles se sont étendues et ont touché de plus en plus de personnes, et se sont approfondies et ont marqué les gens de manière plus intense et plus vaste. Chaque personne vit le chagrin, le deuil et le traumatisme différemment et à son propre rythme. Il n'existe pas d'ensemble unique de besoins, ni de période précise où les besoins commencent ou se terminent, et il peut se produire diverses sortes de répercussions à l'échelle individuelle, notamment physiques, psychologiques, financières, émotionnelles et fonctionnelles. Le deuil et les traumatismes sont également des expériences collectives, et les collectivités peuvent être à la fois des centres de traumatisme partagé et de guérison partagée. Nous avons entendu des témoignages sur les nombreuses façons dont la pandémie de COVID-19 a constitué un obstacle supplémentaire ou un facteur aggravant pour chercher et recevoir du soutien. Par exemple, les membres des familles de l'extérieur de la province ne pouvaient pas se rendre en Nouvelle-Écosse aussi rapidement que souhaité; certaines personnes ont manqué des rituels importants en raison des restrictions de voyage – les collectivités ne pouvant se réunir pour faire leur deuil – et il était plus difficile d'accéder aux services de soutien en personne.

Lors de nos tables rondes sur le soutien après les pertes massives, des spécialistes locaux, nationaux et internationaux nous ont recommandé de tenir compte des avantages des modèles axés sur la personne et des pratiques exemplaires pour comprendre et reconnaître les besoins en matière de soutien et y répondre. Les spécialistes ont également souligné l'importance de constater que les services sont nécessaires à plusieurs moments (besoins immédiats, à court terme et à long terme) et pour un ensemble varié de personnes et de groupes (personnes, familles et collectivités, premiers répondants et autres intervenants, etc.).

Ici, dans ce chapitre, nous commençons notre examen des mesures prises pour informer, soutenir et mobiliser, en mettant l'accent sur les besoins des personnes survivantes et des membres des familles, tels qu'ils sont apparus au cours des pertes massives des 18 et 19 avril 2020 et peu après. Au cours de cette période initiale, de nombreux membres de ce groupe de personnes les plus touchées avaient des besoins en matière d'information, notamment en ce qui concerne l'avis officiel

du décès de leurs proches, ainsi qu'en matière de soutien. Dans le volume 4, Collectivités, nous examinons de manière plus approfondie le soutien apporté après les pertes massives. Dans ce volume, nous poursuivons l'étude des besoins continus des personnes survivantes et des membres des familles et nous élargissons notre cadre de référence pour inclure l'horizon temporel et la variété des besoins éprouvés par des groupes de personnes ou des communautés supplémentaires. Les initiatives communautaires sont également abordées dans le volume 4, Collectivités.

## Manquement général à l'élaboration d'un plan pour répondre aux besoins

La présente section comprend nos constatations sur les besoins des personnes et des familles qui ont été les plus touchées immédiatement après les pertes massives. Notre constatation générale est qu'aucune des familles qui ont témoigné devant la Commission n'a reçu l'information et le soutien complets dont elles avaient besoin et qui devraient être fournis selon les politiques de la GRC et des Services aux victimes du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse. Ces politiques sont également inadéquates. Nous abordons ces politiques plus larges dans le volume 4, Collectivités, ainsi que notre évaluation consistant à déterminer si ces besoins en matière d'information et de soutien ont été satisfaits à court terme et dans le cadre de la transition vers la réponse aux besoins à plus long terme.

Les pertes massives ont été d'une ampleur rarement vue au Canada. La Division H de la GRC et les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse avaient la responsabilité de répondre aux besoins en matière d'information et de soutien des personnes survivantes et des membres des familles. Ils n'étaient pas préparés à l'immense besoin, consécutivement aux pertes massives, en matière de liaison avec les familles, en plus de toute la diversité des services de soutien à apporter aux familles. Des tentatives ont été faites pour adapter les services en place à ces besoins, mais malgré tous les efforts déployés par les prestataires de services individuels, ces tentatives n'ont pas été suffisantes. Les prestataires de services n'ont pas été en mesure d'intensifier leurs services pour répondre à la demande accrue, et les lacunes qui en ont résulté ont montré un manque de préparation et de coordination institutionnelles pour un incident de cette ampleur. Le Service de médecin légiste a également tenu un rôle important en ce qui concerne l'assistance aux membres des familles. Il était mieux en mesure d'augmenter ses services, mais

d'autres facteurs – en particulier une directive de la GRC qui exigeait de retenir l'information – ont entravé sa capacité à répondre aux besoins des familles.

Le Programme de santé mentale et de traitement des dépendances de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse (RSNÉ) a été déployé pour évaluer les besoins en soutien des personnes survivantes et des familles des personnes décédées ainsi que des collectivités de partout dans la province. La RSNÉ a élaboré un plan pour répondre aux besoins en matière d'aide psychologique et de santé mentale découlant des pertes massives. Nous examinons ce plan dans le volume 4, Collectivités.

### PRINCIPALE CONSTATATION

La GRC et les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse n'ont pas réussi à répondre aux besoins des familles et des collectivités les plus touchées par les pertes massives. En l'absence d'une approche coordonnée et planifiée, les tentatives improvisées d'augmenter les services ont été insuffisantes.

## Avis de décès d'un proche parent

### Définition de proche parent

La *Fatality Investigations Act* (loi sur les enquêtes en cas de décès) de la Nouvelle-Écosse, SNS, 2001, ch. 31 précise qui est considéré comme le « proche parent » (PP) au paragraphe 2(2) :

Aux fins de la présente loi, le parent le plus proche d'une personne décédée est la première personne de la liste de catégories suivante et, s'il y a plus d'une personne dans une catégorie, la personne la plus âgée de cette catégorie;

- (a) l'époux ou le conjoint de fait de la personne décédée, si l'époux ou le conjoint de fait cohabitait avec le défunt dans une relation conjugale immédiatement avant son décès;
- (b) les enfants de la personne décédée;

- (c) les parents ou le tuteur de la personne décédée;
- (d) les frères et sœurs de la personne décédée;
- (e) les petits-enfants de la personne décédée;
- (f) les grands-parents de la personne décédée;
- (g) les oncles et tantes de la personne décédée;
- (h) les neveux et nièces de la personne décédée;
- (i) la personne qui suit dans l'ordre de parenté les personnes visées aux alinéas (a) à (h).

## Politique sur l'avis au proche parent

Le Manuel national des opérations de la GRC stipule qu'un membre de la GRC doit prendre les dispositions nécessaires pour informer le « proche parent (PP) » du décès dès que possible (3.1.2); doit fournir des informations sur les ressources et les soutiens disponibles pour les proches parents de la victime lors de la transmission de l'avis (3.1.3.); et doit « confirmer avec le coroner / médecin légiste que l'identité de la personne décédée a été vérifiée et que son nom peut être divulgué » (3.1.6)<sup>12</sup>. La Politique sur les décès de personnes et la Liste de vérification pour le signalement du décès d'un proche parent, présentées ci-dessous, s'appliquent à tous les décès faisant l'objet d'une enquête de police, et pas seulement à ceux qui résultent d'un acte criminel comme un homicide.

La Liste de vérification de la GRC pour le signalement du décès d'un proche parent prévoit que :

Les membres doivent :

- transmettre les avis avec respect, professionnalisme, clarté et compassion;
- selon les circonstances du décès, collaborer avec le coroner avant tout avis à un proche parent, en s'assurant qu'une identification positive a été faite et que l'avis n'interférera pas avec une enquête du coroner en cours;
- réaliser l'avis dès que possible;
- identifier et confirmer qui est le plus proche parent à aviser, selon la loi;
- vérifier le nom complet, l'âge et le lien de parenté de la victime avec les membres de la famille à aviser;

- fournir à la famille des informations sur le lieu où se trouve la victime et sur la procédure à suivre pour que les membres de la famille puissent voir la victime et/ou prendre des dispositions pour récupérer leur être cher;
- connaître et fournir à la famille les coordonnées des services d'aide aux victimes et du bureau du médecin légiste et du coroner;
- fournir aux membres de la famille les détails sur le moment, le lieu et la manière dont le décès s'est produit;
- répondre honnêtement à toutes les questions, mais ne fournir que des informations qu'ils savent vraies et qui peuvent être divulguées;
- après l'avis, ne pas laisser la famille seule et proposer que les services d'aide aux victimes se rendent à domicile<sup>13</sup>.

En outre, une liste de vérification de la Division H de la GRC (Nouvelle-Écosse) interdit de « demander aux membres de la famille d'identifier la personne décédée en cas de blessures au visage et/ou de décomposition », et précise que les autres méthodes d'identification comprennent « les empreintes digitales, les dossiers dentaires, etc.<sup>14</sup> ».

Les politiques de la GRC ne précisent pas explicitement si les avis de décès d'un proche parent doivent être donnés en personne ou par d'autres moyens de communication, comme par téléphone. Néanmoins, dans certains documents, il est implicite que ces avis doivent être réalisés en personne, par exemple, la Liste de vérification de la GRC pour l'avis de décès d'un proche parent indique que les membres doivent « demander à entrer et inviter les membres de la famille à s'asseoir<sup>15</sup> ». La GRC a transmis les avis de décès d'un proche parent en personne et par téléphone pendant les pertes massives. La décision de transmettre certains avis par téléphone peut avoir été en partie influencée par les mesures de santé publique associées à la pandémie de COVID-19.

La Liste de vérification pour l'avis de décès d'un proche parent fournit des instructions sur les questions relatives à la période suivant l'avis, dans la sous-rubrique intitulée « Après l'avis ». Ces conseils s'appliquent à la période qui suit immédiatement l'avis de décès d'un proche parent. Par exemple, il est conseillé aux membres de « [s]e préparer à tout type de réaction émotionnelle ou physique<sup>16</sup> ». Les politiques de la GRC ne fournissent pas d'orientation sur la gestion à long terme des problèmes postérieurs à l'avis, comme les attentes en matière de communication continue, la fréquence des communications et la responsabilité de fournir des



informations aux membres de la famille autres que la personne identifiée comme le proche parent de la victime.

La GRC dispose d'un guide particulier relatif aux avis de décès d'un proche parent lorsque l'un de ses membres a été tué dans l'exercice de ses fonctions. Le *Critically Injured and Fallen Member Guide* [Guide d'intervention – membre dans un état critique ou décédé dans l'exercice de ses fonctions] exige que le Groupe des communications stratégiques de la division soit impliqué et que le membre concerné ne soit pas identifié publiquement avant que tous les avis de décès de proche parent aient été transmis<sup>17</sup>. Il mentionne que la famille ne doit pas être laissée seule et doit être soutenue de manière raisonnable. L'avis de décès d'un proche parent pour un membre décédé sera normalement traité par un sous-officier supérieur ou un officier breveté affecté au secteur où l'incident s'est produit. Le guide indique qu'au fur et à mesure que des détails sont connus, les informations essentielles doivent être transmises à la famille le plus rapidement possible.

### **Responsabilité relative à l'avis de décès d'un proche parent**

Le processus d'identification des proches parents de Greg et Jamie Blair et de Lisa McCully a commencé lorsque les enfants Blair et McCully ont été évacués de Portapique vers 12 h 30 le 19 avril 2020. Ce processus a été mené conjointement avec l'identification des membres de la famille des enfants afin que les enfants puissent être récupérés au Centre de santé de Colchester East Hants (CEHHC). Tout au long de la nuit et jusqu'au matin du 19 avril, le CCO et les détachements de la GRC de Bible Hill et d'Oxford ont reçu des dizaines d'appels de familles et de membres de la collectivité qui s'inquiétaient de ne pas pouvoir joindre des personnes proches qui auraient pu être blessées lors des pertes massives en cours. D'autres ont appelé les hôpitaux et se sont rendus sur les scènes de crime pour chercher de l'information. Dans la plupart des cas, les personnes qui ont téléphoné ont appris que les informations ne pouvaient pas être communiquées. On a demandé à de nombreuses personnes de fournir leurs coordonnées et on leur a dit que quelqu'un les rappellerait. L'information sur les décès de Portapique circulait dans les réseaux familiaux et communautaires, notamment sur les médias sociaux; pour la plupart des gens, il s'agissait de leur principale source d'information.

Entre 13 h 52 et 14 h 58, le 19 avril, le Groupe des crimes majeurs (GCM) du District du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse de la GRC a assumé la responsabilité de

communiquer les avis de décès d'un proche parent pour les victimes des pertes massives. À l'instar de la structure d'intervention en cas d'incident critique, la GRC gère les enquêtes importantes par le biais d'un triangle de commandement des crimes majeurs. Le triangle de commandement des crimes majeurs pour les pertes massives comprenait les commandants d'équipe – la serg. int. Angela McKay et le serg. Glenn Bonvie, l'enquêteur principal – le cap. Gerry Rose-Berthiaume, et le coordonnateur des dossiers – le gend. Shawn Stanton. Ces membres ont travaillé en étroite collaboration après les pertes massives. Le chapitre du Manuel national des opérations de la GRC consacré à la gestion des crimes majeurs définit les responsabilités de chacun d'eux. Les commandants d'équipe, par exemple, ont « l'autorité, la responsabilité, l'obligation de rendre compte et le contrôle global de l'enquête sur les cas graves, de ses ressources, par exemple humaines, matérielles et financières, et de son mandat<sup>18</sup> ». L'enquêteur principal « contrôle la vitesse, le flux et la direction de l'ensemble du processus d'enquête » et le coordonnateur de dossier est responsable de la gestion des dossiers<sup>19</sup>.

Le processus de transition du commandement des incidents critiques au GCM a commencé après le décès de l'agresseur. Selon le cap. Rose-Berthiaume, « la quantité d'informations qui affluait à ce moment-là était astronomique<sup>20</sup> ». Le GCM a dû gérer 17 scènes de crime et 22 personnes décédées. En même temps qu'il gérait les scènes de crime, le GCM traitait un grand nombre de demandes d'informations sur d'éventuelles victimes. La note de la serg. int. McKay indique qu'entre 16 h 2 le 19 avril et 20 h le 20 avril :

[P]lus d'une centaine de courriels relatifs aux familles et aux résident(e)s de Portapique ont été reçus et devaient être traités... De nombreux messages n'émanaient pas de membres de la famille immédiate; par conséquent, il a fallu les examiner pour s'assurer que les informations fournies étaient exactes et qu'elles n'étaient pas divulguées sans vérifier le lien entre l'appelant et les victimes<sup>21</sup>.

À 14 h, le 19 avril 2020, le gend. Wayne (« Skipper ») Bent a commencé à examiner « l'énorme quantité de courriels » reçus par la GRC (décrits plus loin) afin de déterminer qui étaient les proches parents de diverses victimes<sup>22</sup>. Le cap. Rose-Berthiaume et la serg. int. McKay ont confié au gend. Bent le rôle d'agent de liaison avec toutes les familles, à l'exception de celle de la gend. Stevenson. Les répercussions de la décision d'assigner un seul membre comme agent de liaison avec les familles sont examinées à la section suivante. L'une des responsabilités du gend. Bent était de transmettre les avis de décès d'un proche parent en suspens

ou, dans les cas où une identification positive n'avait pas encore été faite, d'expliquer aux membres de la famille que l'équipe d'enquête pensait que le membre de leur famille était décédé. Il a également commencé à dresser une liste qui identifiait un membre de la famille comme le contact qui diffuserait les informations de la police à d'autres membres de la famille.

### **Avis irréguliers et inadéquats**

À la suite des pertes massives, les avis de décès d'un proche parent n'ont pas toujours été transmis aux familles d'une manière conforme aux politiques de la GRC. Les préoccupations soulevées par les membres des familles comprennent le fait que les avis n'ont pas été communiqués aussi rapidement que possible et parfois, d'une manière inadéquate. Dans certains cas, pendant et après les pertes massives, les avis de décès d'un proche parent ont été fournis sur le bord de la route ou près des scènes de crime, parce que les membres de la famille se rendaient à l'endroit où leurs êtres chers étaient décédés.

Certains membres des familles ont reçu tardivement l'avis de décès d'un proche parent. Patsy Bagley, épouse de Tom Bagley, était insatisfaite de la manière dont elle a été informée du décès de son mari. Dans l'après-midi du 19 avril, M<sup>me</sup> Bagley a déclaré qu'un membre de la GRC lui a rendu visite en personne et lui a demandé de décrire les vêtements et les tatouages de son mari. Elle a ensuite été informée que Tom Bagley était mort et aucun autre détail ne lui a été fourni. Elle était accompagnée d'une personne proche lorsqu'elle a appris la nouvelle. M<sup>me</sup> Bagley voulait savoir « pourquoi la GRC n'a pas pu venir la voir plus tôt », compte tenu de leur proximité sur le chemin Hunter<sup>23</sup>.

Crystal Mendiuk, sœur de Jolene Oliver et tante d'Emily Tuck, vivait en Alberta au moment des pertes massives et cherchait à obtenir des renseignements pour sa famille. Le 19 avril, à 20 h 38, le cap. Rose-Berthiaume a communiqué avec la famille et lui a dit que des personnes décédées avaient été découvertes à la résidence de M<sup>me</sup> Oliver, sur Cobequid Court, mais que l'identification des corps n'était pas encore terminée. Il a conclu l'appel en disant qu'il la contacterait une fois qu'il aurait plus d'informations et que les personnes présentes dans la résidence auraient été identifiées. M<sup>me</sup> Mendiuk se souvient différemment de cette conversation avec le cap. Rose-Berthiaume. Elle se souvient l'avoir supplié de lui

donner plus d'informations et lui avoir dit qu'il était « cruel de demander à une famille d'attendre jusqu'au lendemain matin pour obtenir des informations sur ses membres<sup>24</sup> ».

Dan et Susan Jenkins sont le père et la mère d'Alanna Jenkins. Ils s'étaient rendus à Wentworth le 19 avril 2020, à la recherche d'informations sur Alanna et son partenaire, Sean McLeod. Une membre de la GRC leur a conseillé de partir et a pointé son arme à feu sur Dan Jenkins. Cette membre a promis d'appeler M. Jenkins, mais il n'a plus eu de nouvelles de sa part. Selon les Jenkins, le 20 avril, un membre de la GRC d'Amherst les a contactés pour leur dire que la police n'était pas en mesure de confirmer si Alanna Jenkins était décédée parce qu'ils ne pouvaient pas identifier son corps à cause de l'incendie. Un rapport du coroner et une enquête supplémentaire seraient nécessaires. Par la suite, les Jenkins ont parlé avec le gend. Bent, qui a été très gentil avec eux, selon eux. Il a confirmé qu'il était peu probable qu'Alanna Jenkins soit vivante. Environ six ou sept semaines après les pertes massives, Dan et Susan Jenkins ont reçu la confirmation officielle du bureau du médecin légiste de la mort d'Alanna Jenkins.

Lors d'une séance en petit groupe avec nous, M. Jenkins a évoqué certains aspects de son expérience du 19 avril 2020 et de la période qui a suivi. Il a déclaré : « Vous savez, la seule chose – nous n'avons jamais entendu un membre de la GRC ou qui que ce soit s'adresser à nous pour nous dire : "Écoutez, votre fille, voici ce qui s'est passé sur sa propriété"<sup>25</sup>. » Pour M. Jenkins, la décision de la GRC de ne pas envoyer d'unité d'intervention sur le chemin Hunter est une décision qui a eu de nombreuses conséquences : retarder l'identification du corps de sa fille et aboutir à une situation dans laquelle beaucoup de ses questions sur ce qui s'est passé le matin du 19 avril resteront sans réponse.

D'autres familles ont été confrontées à des retards et à une communication indéliquate des avis, d'une manière qui n'est pas entièrement conforme aux lignes directrices de la GRC énoncées ci-dessus. Le 19 avril, Nick Beaton cherchait activement sa femme, Kristen Beaton, et avait parlé à plusieurs membres de la GRC au cours de la matinée et de l'après-midi. M. Beaton a fourni à la police des renseignements qui ont permis d'identifier sa femme. Il a décrit avoir supplié la police de lui dire où se trouvait Kristen Beaton et a demandé que la police se rende chez lui. La police a répondu qu'elle ne pouvait rien lui dire, mais a indiqué qu'un communiqué de presse serait publié à 18 h. M. Beaton a continué à composer le 911, car il craignait d'apprendre la mort de sa femme en même temps que les médias. Avant même que la scène du chemin Plains ne soit traitée, des membres de la GRC ont dit à M. Beaton qu'ils étaient en route pour le voir.

M. Beaton s'est souvenu qu'un membre de la GRC nommé Curtis (probablement le cap. Kuchta) l'a appelé. Ce membre a dit : « Ici Curtis et voici mon numéro<sup>26</sup>. » M. Beaton s'est aussi souvenu que ce membre de la GRC lui a raconté ce qui s'était passé « à sa manière, sans vraiment le dire<sup>27</sup> ». Il a précisé que le membre de la GRC pleurait au téléphone.

À 18 h, le gend. Jeffrey (Jeff) MacFarlane et le gend. Michael (Mike) Woolcock se sont rendus au domicile de Nick Beaton. Il attendait à l'extérieur avec plusieurs membres de sa famille. M. Beaton se souvient que la première chose que les policiers lui ont dite en arrivant était : « Vous allez être content de savoir que vous êtes le premier à être informé<sup>28</sup>. » Le gend. MacFarlane a demandé à parler à M. Beaton en privé. Ce dernier a répondu que toutes les personnes présentes étaient la famille de Kristen Beaton et méritaient de connaître les informations dont ils avaient à leur faire part. Le gend. MacFarlane a révélé à tout le monde que Kristen Beaton avait été tuée. M. Beaton a demandé pourquoi ils avaient attendu aussi longtemps avant de leur annoncer sa mort. Le gend. MacFarlane a répondu que l'ampleur de la tragédie avait entraîné un retard pour plusieurs étapes.

Le 19 avril, des membres de la famille O'Brien se sont rendus sur les lieux du décès de Heather O'Brien à plusieurs reprises au cours des six heures qui se sont écoulées entre environ 10 h 20, lorsqu'ils ont commencé à s'inquiéter pour M<sup>me</sup> O'Brien, et 16 h 54, lorsque l'avis de décès a été transmis. À l'une de ces occasions, le gend. Ian Fahie et la gend. Devonna Coleman ont pointé une arme vers la fille de M<sup>me</sup> O'Brien, Michaella Scott, pour l'empêcher de s'approcher de la voiture de sa mère et ont utilisé un langage menaçant. L'époux de M<sup>me</sup> O'Brien, Andrew O'Brien père, se souvient qu'un policier qui se trouvait du côté de Debert du barrage routier sur le chemin Plains lui a demandé plus tard de ne pas s'approcher de la voiture de sa femme, en disant « M. O'Brien, ne m'obligez pas à vous tirer dessus<sup>29</sup> ».

Peu après 16 h 25, le cap. Kuchta, qui avait auparavant pris en charge les scènes de crime sur le chemin Plains, a dit au gend. MacFarlane que sept membres de la famille de Heather O'Brien se trouvaient sur les lieux à la recherche d'informations sur celle-ci. Le cap. Kuchta a demandé des instructions sur la façon de remettre un avis de décès d'un proche parent. Le gend. MacFarlane a dit au gend. Kuchta qu'il devait prendre une photo du visage de la personne décédée que l'on croit être Heather O'Brien, le cas échéant, afin de compléter l'identification et l'avis de décès d'un proche parent à la scène. Deux des filles de M<sup>me</sup> O'Brien, Molly O'Brien et Michaella Scott, se souviennent être arrivées sur la scène vers 16 h 35. Elles ont dit que le cap. Kuchta leur a dit de demander à M. O'Brien père de revenir sur les lieux.

Vers 16 h 54, le cap. Kuchta a demandé à M. O'Brien père s'ils pouvaient marcher et parler en privé. Une fois seuls, le cap. Kuchta a dit à M. O'Brien père qu'il allait lui montrer une photo de la femme trouvée morte sur les lieux et lui demander s'il pouvait l'identifier comme étant sa femme. Le cap. Kuchta a alors prévenu M. O'Brien père que sur la photo, on pouvait voir du sang sur le visage de la victime. M. O'Brien père a confirmé que la personne sur la photo était sa femme, Heather. Le cap. Kuchta est retourné sur les lieux et a informé le gend. MacFarlane que l'avis de décès d'un proche parent pour Heather O'Brien avait été effectué.

Les politiques de la GRC ne traitent pas de ce que les membres doivent faire lorsque les membres de la famille d'une victime savent que leur être cher est décédé. Lors des pertes massives, certains membres de familles ont trouvé le corps de leur être cher avant que la GRC ne puisse transmettre un avis officiel de décès d'un proche parent. Clinton Ellison a décrit les répercussions liées au fait de ne pas avoir reçu de notification officielle. Le 19 avril, vers 8 h, M. Ellison a eu un entretien avec le s.é.-m. Greg Vardy. Au début de l'entretien, M. Ellison lui a demandé si son frère Corrie était mort, car personne ne lui avait confirmé la nouvelle :

Clinton ELLISON : « Donc ce que j'entends maintenant c'est que mon frère est mort. »

S.é.-m. VARDY : « C'est ce que vous entendez. »

Clinton ELLISON : « Est-ce ce que vous me dites finalement maintenant, que mon frère est mort? »

S.é.-m. VARDY : « Pour autant que je sache, oui. Pour autant que je sache, votre frère est mort, oui. »

Clinton ELLISON : « Vous ne savez même pas si mon frère est mort. »

S.é.-m. VARDY : « Eh bien, oui, il est mort. Hum, maintenant, voilà le truc. Clinton, ce que vous devez comprendre, c'est qu'il y a de multiples, multiples, multiples scènes. Ah, ça a pris beaucoup de temps et euh, donc, j'avais cru comprendre que vous saviez qu'il était mort, euh... »

Clinton ELLISON : « Je l'ai trouvé mort, mais personne ne me l'a dit. »

S.é.-m. VARDY : « D'accord. Hum, bien hum, évidemment c'est pourquoi je dis que je suis désolé et que je vous présente mes condoléances hum, vous savez donc je, ce que je veux faire et, et ce que vous devez

comprendre c'est que, c'est hum, en raison des multiples zones, des multiples scènes, des multiples personnes impliquées ah, nous essayons de tout reconstituer...<sup>30</sup> »

Les politiques de la GRC ne précisent pas si et comment cette circonstance influence le processus d'avis de décès d'un proche parent. Par exemple, la Liste de vérification pour l'avis de décès d'un proche parent de la GRC indique que les membres de la GRC doivent fournir aux membres de la famille des renseignements plus précis en plus de l'avis de décès, comme « les détails sur le moment, le lieu et la façon dont le décès est survenu », l'emplacement actuel de la victime et les coordonnées du bureau du médecin légiste<sup>31</sup>. Elle précise également que les membres doivent se rendre disponibles pour répondre aux questions, mais la responsabilité de fournir de tels renseignements lorsqu'une famille est déjà au courant du décès de son être cher n'est pas énoncée dans les politiques de la GRC.

Dans certains cas, la GRC a eu des difficultés à identifier le proche parent légal. Par exemple, le gend. Bent a d'abord fourni des renseignements à Richard et Clinton Ellison à la suite des pertes massives. À ce moment-là, le gend. Bent ne savait pas que Corrie Ellison avait un fils adulte, Connor Reeves. M. Reeves était le plus proche parent de Corrie Ellison selon la loi. La GRC n'a pas contacté M. Reeves avant que le gend. Bent apprenne qui il était, plusieurs mois après les pertes massives. Cela s'est produit lorsque le gend. Bent livrait un paquet de couvertures qui avaient été données à la maison de Richard Ellison, à Portapique, et a vu une couverture étiquetée « Connor ». Le gend. Bent et la serg. int. McKay ont déterminé que Connor Reeves était le fils de Corrie Ellison, ont localisé M. Reeves et ont commencé à communiquer avec lui. Lorsque le gend. Bent a dit au père de Corrie Ellison, Richard Ellison, que M. Reeves était le plus proche parent de Corrie, M. Ellison lui a exprimé son désaccord, ce qui a mis fin à la communication entre eux. M. Ellison a informé le gend. Bent qu'il ne voulait pas discuter avec la GRC de ce qui s'était passé et qu'il ne pensait pas que la GRC répondrait à ses questions.

Richard Ellison a également exprimé sa préoccupation quant au fait qu'il n'a pas été informé en temps opportun du décès de son fils. Le gend. Bent a expliqué qu'il avait décidé de communiquer avec un membre de la famille pour chaque famille, « car le nombre de personnes est tel qu'il est impossible de discuter individuellement avec chaque membre de la famille<sup>32</sup> ». Les membres des familles ont souvent mentionné que cette décision était une source de préoccupation constante en ce qui concerne la recherche d'informations auprès de la GRC.

Les membres de la GRC ont éprouvé des difficultés à fournir des avis de décès d'un proche parent en temps opportun. Certaines de ces difficultés sont attribuables à l'ampleur de l'incident critique. Cependant, nous constatons que bon nombre de ces difficultés étaient systémiques plutôt que situationnelles. Aucun plan coordonné et assorti de ressources suffisantes n'avait été mis en place pour assurer cette importante fonction. De plus, il existe des lacunes dans la politique et les lignes directrices de la GRC, et tous les membres n'ont pas reçu une formation adéquate pour s'acquitter de ces tâches avec la délicatesse requise. La gestion inadéquate des avis de décès d'un proche parent a causé une détresse supplémentaire aux membres des familles. Dans certains cas, les membres des familles ont commencé à remettre en question l'intervention de la GRC à ce moment important de la transition d'un incident critique à une enquête sur un cas majeur.

### **PRINCIPALE CONSTATATION**

La politique et les lignes directrices de la GRC sur les avis de décès d'un proche parent sont inadéquates. Ces avis n'ont pas été effectués de manière coordonnée et en temps opportun. Les membres de la GRC n'étaient pas formés adéquatement pour s'acquitter de ces tâches avec compétence et délicatesse.

## **Besoins en matière d'information**

### **Vue d'ensemble des besoins en matière d'information**

Les membres des familles et les personnes qui ont survécu aux pertes massives ont éprouvé divers besoins en matière d'information à la suite des pertes massives. Voici des exemples de types d'informations qu'ils ont cherchées :

- Des informations sur le décès, par exemple :
  - ◊ si leur être cher avait souffert,
  - ◊ quand et comment la personne est décédée,
  - ◊ si l'enquête de la GRC a permis de découvrir un motif pour lequel l'agresseur a tué leur être cher.



- Des informations nécessaires pour l'organisation des funérailles, par exemple :
  - ◊ où se trouvait le corps de leur être cher,
  - ◊ quand il serait possible de récupérer le corps,
  - ◊ comment se rendre en Nouvelle-Écosse (compte tenu des restrictions en matière de santé publique),
  - ◊ comment récupérer les articles saisis en tant que preuves.
- Des informations pour faire face aux conséquences de l'événement, par exemple :
  - ◊ quel soutien était offert,
  - ◊ comment protéger ou nettoyer les résidences et les véhicules où des êtres chers ont été tués,
  - ◊ comment gérer les testaments, la succession, l'argent et les assurances.

## Information et soutien pour les membres de la GRC et leurs familles

Le guide de la GRC des mesures à prendre lorsqu'un membre de la GRC est dans un état critique ou qu'il est décédé dans l'exercice de ses fonctions (*Critically Injured and Fallen Member Guide*) définit l'« agent de liaison auprès des familles désigné (ALFD) » comme « la personne désignée par le chef d'équipe pour représenter la chaîne de commandement de la GRC et fournir un soutien à la famille (proche parent) d'un membre blessé ou tué<sup>33</sup>». À 13 h 28 le 19 avril 2020, l'insp. Sean Auld a téléphoné au gend. Randy Slawter et l'a désigné comme agent de liaison auprès de la famille de la gend. Heidi Stevenson. Le gend. Chad Morrison a également reçu des informations et un soutien conformes à ce guide. Il n'existe pas de politique ni de définition équivalente pour les agents de liaison auprès des familles en cas de décès de civils.

Des services ont été fournis à la famille de Heidi Stevenson, par l'intermédiaire des Services aux anciens membres et par les Services aux victimes de la GRC, la famille ayant aussi reçu l'aide du gend. Slawter et du cap. Ron Robinson. La famille a déclaré que ces deux membres ont agi de façon authentique et attentionnée, et que « une grande partie de ce qu'ils ont fait et la façon dont ils l'ont fait ne pourrait pas s'enseigner dans un cours<sup>34</sup> ».

## Rôle de l'agent de liaison auprès des familles à la Division H de la GRC

Les enquêtes sur les crimes majeurs de la GRC sont soutenues par deux rôles de coordination. Le premier est celui de coordonnateur de dossier, qui a la responsabilité de répondre aux besoins relatifs à la gestion des documents de l'enquête. Ces besoins ne comprennent pas seulement la création et le maintien d'un système de bibliothèque de documents avec des règles et des protocoles opérationnels applicables, mais aussi l'évaluation des preuves contenues dans le dossier, leur importance et le suivi de l'enquête nécessaire. La personne chargée de la coordination des dossiers participe également à la divulgation et au soutien de la Couronne. Bien que cette personne soit essentielle au sein de l'équipe d'enquête et qu'elle doive posséder toutes les compétences et les aptitudes associées au travail d'équipe, le rôle exige des aptitudes administratives et un travail analytique autonome.

Le deuxième poste est celui d'agent de liaison auprès des familles. L'agent de liaison auprès des familles assure le lien entre la GRC et les intervenants qui participent au soutien des victimes et des familles touchées. L'agent de liaison auprès des familles aide à identifier les victimes et à les réunir avec leur famille, ainsi qu'à évaluer les besoins des familles et des victimes survivantes, afin de les mettre en contact avec les services nécessaires. Cette personne coordonne également l'identification des proches parents et les avis à ceux-ci.

L'agent de liaison auprès des familles aide à coordonner les interventions liées à des questions d'intérêt commun. Ce rôle doit être confié à une personne capable d'aider les groupes à collaborer efficacement. Dans le contexte d'un incident critique, ce rôle peut nécessiter de faire face à des conversations émotionnelles et difficiles. Les compétences requises comprennent la communication, le réseautage, la facilitation, la résolution de conflit et la résolution de problème, ainsi que l'intelligence émotionnelle et l'empathie. Le soutien de la GRC après un incident critique repose en grande partie sur le rôle de l'agent de liaison auprès des familles.

Le 19 avril, le gend. Bent a d'abord compris qu'il avait été affecté au rôle de coordonnateur de dossier pour l'enquête H-Strong de la GRC. Quelques heures plus tard, on lui a précisé qu'il serait agent de liaison auprès des familles. Comme indiqué ci-dessus, la serg. int. McKay lui a confié la responsabilité d'agent de liaison auprès des familles pour les familles des personnes décédées lors des pertes massives et pour les personnes civiles survivantes. Il a assuré ce rôle pratiquement

seul. Le rôle était trop important pour une seule personne, et par conséquent, les besoins des familles n'ont pas été comblés de façon égale, malgré tous les efforts du gend. Bent. Cette décision a également imposé un stress et des attentes inacceptables au gend. Bent. La GRC n'a pas réussi à intensifier ses procédures et ses pratiques pour répondre pleinement aux besoins du grand groupe de familles en deuil en raison des pertes massives. Dans cette section, nous décrivons certaines des lacunes créées par ce manquement.

À plus d'une occasion, la serg. int. McKay a discuté avec le gend. Bent de la possibilité d'ajouter un autre agent de liaison auprès des familles pour l'aider à assumer ses responsabilités. Le gend. Bent a refusé cette offre. Dans son entretien avec la Commission, il a dit : « J'ai été un peu égoïste, je pense, en ce sens que vous savez, j'avais ces relations avec les gens et j'avais travaillé fort pour établir ces relations avec les gens et je sentais aussi – et je l'ai mentionné à Angela [la serg. int. McKay] – que je voulais que le même message soit envoyé à chacune des familles que nous contactions<sup>35</sup>. » Le gend. Bent a brièvement bénéficié du soutien d'un autre membre de la GRC, le gend. Rodney MacDonald, avant que ce dernier ne soit muté dans une autre division. Le gend. Bent a continué d'être le seul agent de liaison auprès des familles pour les familles touchées par les pertes massives (à l'exception de la famille Stevenson et du gend. Morrison, comme indiqué ci-dessus). Cette décision n'aurait pas dû être laissée à la discrétion d'un gendarme surchargé de travail. Au contraire, les préférences du gend. Bent auraient dû être contrées par un officier occupant un rang supérieur. Il incombait à la GRC de faire en sorte que des dispositions adéquates soient en place, quelle que soit la position adoptée par un membre individuel.

La décision de nommer le gend. Bent comme seul agent de liaison de la GRC a fait en sorte que les familles des personnes décédées n'ont pas été bien servies. Bien que certaines familles aient exprimé leur reconnaissance envers le gend. Bent, ce dernier était souvent dépassé par son travail. Chaque aspect du rôle du gend. Bent n'était pas défini par une politique ou des directives de ses supérieurs, notamment à qui il devait fournir des renseignements (p. ex. à quelles personnes survivantes), quels renseignements il devait fournir et à quelle fréquence. Il n'avait reçu aucune formation officielle et, à l'époque, aucune n'existait. D'autres membres de la GRC ont dit avoir une certaine expérience dans le travail avec les familles, mais pas dans une situation de cette ampleur.

## PRINCIPALE CONSTATATION

La GRC n'a pas fourni des services d'information adéquats aux personnes les plus touchées à cause de lacunes systémiques dans les politiques, de l'affectation inadéquate du personnel et du manque de formation du personnel chargé de fournir ces services.

### Pratiques relatives à l'échange d'information de la GRC

Un grand nombre de personnes survivantes et de membres des familles avaient des questions précises sur ce qui s'était produit et voulaient se tenir au courant de l'enquête H-Strong de la GRC. Les membres des familles ont été invités à se rendre aux détachements de la GRC pour des séances de breffage individuelles les 25 et 26 juin, et les 2, 3 et 24 juillet 2020. Les familles qui ont participé à ces réunions les ont généralement décrites comme peu utiles.

Une autre pratique qui a causé des difficultés aux familles a été la décision du gend. Bent de ne choisir qu'une seule personne par famille avec laquelle communiquer. Cette décision imposait à une seule personne la responsabilité de transmettre des informations difficiles et de demander des informations supplémentaires, ce qui représentait un lourd fardeau. Cette approche était intenable lorsque les membres des familles ne s'entendaient pas sur la meilleure façon de communiquer avec la GRC ou lorsqu'il existait des conflits au sein des familles. Ces deux circonstances étaient des manifestations prévisibles du deuil traumatique vécu par les membres des familles en deuil dans ces circonstances, et ne sont pas représentatives des familles elles-mêmes. Cette approche ne permettait pas non plus de tenir compte du fait que les familles pouvaient compter diverses personnes qui avaient chacune besoin d'informations différentes, ou du fait que la capacité d'un membre de la famille à assurer la liaison pouvait changer avec le temps. Bref, cette approche n'était pas bien adaptée au travail délicat de soutien des familles à la suite de pertes massives.

La GRC n'a pas communiqué toutes les informations dont elle disposait au public ou même aux membres des familles. Les raisons n'en étaient pas toujours claires, comme nous le verrons plus loin dans la section sur les communications publiques. Un aspect particulier de ces pratiques problématiques est que la GRC n'avait pas

de mécanisme en place pour communiquer l'information aux familles à l'avance. Pour cette raison, les familles ont souvent obtenu des informations importantes via les médias. Cette situation était en partie attribuable au fait que le gend. Bent était le seul agent de liaison. De plus, aux premiers stades de l'enquête, la GRC ne semblait pas accorder la priorité à la communication des informations aux membres des familles, et ne disposait d'aucune politique ou pratique à cet effet.

Certaines améliorations ont été apportées lorsque Jennifer Zahl Bruland, la fille aînée de John Zahl, a fait valoir que les familles devaient recevoir directement les informations de la GRC avant qu'elles ne soient diffusées publiquement par les médias. Cependant, des problèmes ont continué à survenir.

Ces problèmes sont survenus le plus souvent dans le contexte des documents de « dénonciation » (« Information to Obtain »). Les dénonciations sont des documents juridiques rédigés par des agents de police afin d'obtenir l'approbation du tribunal pour un mandat de perquisition. La dénonciation contient des informations sur les raisons pour lesquelles un mandat de perquisition est demandé et peut contenir des informations potentiellement sensibles. Les médias peuvent demander au tribunal de lever les scellés des dénonciations afin d'avoir accès aux informations qu'elles contiennent et de les publier. Grâce à la démarche de M<sup>me</sup> Zahl Bruland, la GRC a commencé à communiquer aux familles les dénonciations qui étaient publiques ou non censurées dans le cadre des demandes des médias. Cependant, ces documents ont été fournis sans explication et sans le contexte qui aurait pu aider les membres des familles à comprendre les informations contenues dans les dénonciations ou la stratégie d'enquête correspondante.

Dans certains cas, les membres des familles ont eu des difficultés à obtenir des informations en temps voulu en raison des mesures prises par la GRC pour limiter la divulgation d'informations par d'autres parties. Par exemple, la GRC a demandé au Service du médecin légiste de ne pas divulguer la cause du décès ou la manière dont la personne était décédée aux familles. Au chapitre 4, nous avons constaté que la directive de la GRC au Service du médecin légiste de ne pas divulguer des renseignements sur la cause, la manière et les circonstances aux membres des familles était inutile et préjudiciable dans les circonstances de cette enquête, et qu'elle a aggravé le chagrin et la méfiance de certains membres des familles. Après avoir été informée de cette directive, la Commission a pris des mesures pour qu'elle soit levée. La Commission a mis en contact les familles qui souhaitaient se renseigner davantage avec le Service du médecin légiste afin qu'elles puissent recevoir des informations sur le décès de leurs proches et obtenir, en privé, des réponses à leurs questions.

Les récits de certains membres des familles à propos de leurs expériences par rapport aux informations et au soutien fournis diffèrent de ce que nous avons entendu des personnes et des organisations qui fournissaient ces informations. Par exemple, Amelia Butler a déclaré qu'au début, elle avait trouvé « terrible » d'obtenir des informations du Service du médecin légiste, et que ce bureau ne répondait pas à ses questions<sup>36</sup>. Selon le médecin légiste, son bureau ne pouvait pas lui révéler la cause et le mode de décès de sa mère, Gina Goulet, en raison d'une directive de la GRC qui l'interdisait, ce qui plaçait le médecin légiste dans une situation difficile. Le Service du médecin légiste a toutefois fourni des informations lorsqu'il était libre de le faire.

Nick Beaton a également éprouvé de la frustration parce que la GRC lui disait que le médecin légiste refusait de divulguer des informations, alors que le Service du médecin légiste disait que c'était la politique de la GRC qui l'en empêchait.

Les services de soutien offerts aux membres des familles en deuil doivent répondre aux besoins que ces gens expriment, et il faut prendre le temps nécessaire pour s'assurer qu'ils reçoivent des renseignements exacts, notamment sur les raisons pour lesquelles certains faits peuvent être inconnus ou non divulgués.

À la suite des pertes massives, la GRC a donné la priorité aux exigences opérationnelles et aux nécessités de l'enquête plutôt qu'aux besoins des personnes survivantes et des membres des familles. Cette priorité a entraîné de graves lacunes dans les pratiques de communication de l'information de la GRC.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Après les pertes massives, la GRC a accordé la priorité aux exigences opérationnelles et aux nécessités de l'enquête plutôt qu'aux besoins des personnes survivantes et des membres des familles. Les pratiques de communication de l'information de la GRC à ces personnes ont été inadéquates.

## Soutien offert par les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse

Les Services aux victimes offerts par le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse comprennent un ensemble de services destinés aux victimes de crimes. Ces services comprennent la prestation d'informations, le counseling, le renvoi à d'autres services et l'aide pour se repérer dans le système juridique. La province de la Nouvelle-Écosse a mis des fonds pour le counseling individuel à la disposition des personnes survivantes et des membres des familles des personnes décédées, par l'entremise du Programme de consultation pour victimes de crimes administré par les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse. Ce programme exige habituellement qu'une affaire criminelle soit en cours, et le financement est plafonné, mais, dans certains cas, les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse ont assoupli ces règles pour aider les victimes des pertes massives. Certaines des personnes les plus touchées ont trouvé le processus d'accès à ce financement facile, tandis que d'autres l'ont trouvé difficile.

### Difficultés d'orientation dans les systèmes de soutien

Après les pertes massives, les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse ont mis sur pied le Programme d'accueil et d'information « Stronger Together / Plus forts ensemble » et ont ouvert trois centres d'accueil et d'information à Portapique, Debert et Shubenacadie. Au début de juin 2020, ils en ont ouvert un quatrième à Wentworth. Le rôle de ces centres était de fournir un soutien aux familles et aux personnes dans les quatre collectivités les plus touchées.

Le personnel des centres communautaires d'accueil et d'information avait pour tâche de mettre en relation les personnes touchées par les pertes massives avec les services d'aide en matière de santé mentale. Il faisait des appels pour les clients et lorsqu'on le lui demandait, assurait la liaison avec d'autres services en leur nom. Des fiches fournissant des renseignements sur le soutien offert ont été dressées et envoyées par la poste à tous les foyers des collectivités touchées. Des fiches ont également été fournies au service provincial de consultation téléphonique 211, à la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, au Centre de ressources du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, au conseiller auprès des municipalités du ministère des Affaires municipales et du Logement de la Nouvelle-Écosse, aux députés provinciaux dans les collectivités touchées et aux conseillers municipaux.

Les gens qui se sont rendus dans les centres communautaires d'accueil et d'information ont pu consulter en personne des conseillers spécialement formés qui les ont orientés vers les services offerts, notamment des services de soutien aux personnes en deuil et aux personnes traumatisées, de l'aide pour régler les successions, des centres de ressources familiales, des services de soutien aux jeunes et aux familles, et des services de soutien financier. Les restrictions de santé publique liées à la COVID-19 ont imposé certaines limites quant à l'accès aux services de ces centres. Les gens qui n'ont pas pu se rendre en personne dans l'un des centres communautaires d'accueil et d'information ont pu accéder au service à distance en appelant un numéro sans frais ou en contactant les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse par courriel.

Malgré cette initiative louable, beaucoup de gens ont déclaré avoir éprouvé des difficultés à s'y retrouver dans les systèmes de soutien pour accéder aux services dont ils avaient besoin. Parmi les problèmes soulevés, notons le fait de recevoir une liste de services de soutien périmée qui comprenait des services non pertinents.

Essentiellement, les personnes les plus touchées ont déclaré qu'elles devaient elles-mêmes chercher les services de soutien. Certains, voire beaucoup, des conseillers de la liste n'acceptaient tout simplement pas de nouveaux patient(e)s, de sorte que les membres de certaines familles ont dû effectuer de nombreux appels avant de trouver quelqu'un qui pouvait les accueillir. Beaucoup de gens se sont sentis dépassés par l'obligation de se frayer un chemin dans de multiples systèmes. Les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse n'ont offert aucun service proactif d'orientation. Nick Beaton a expliqué les difficultés qu'il a éprouvées à s'y retrouver dans les systèmes de soutien :

Alors, j'ai senti qu'il y avait une sorte de grand vide là parce qu'au début, ils me tendaient la main en me disant, hé, as-tu besoin d'aide, as-tu besoin d'aide, as-tu besoin d'aide, et je n'en avais pas besoin. Et ensuite, quand j'en ai eu besoin, c'était difficile de la trouver, je suppose, du côté des Services aux victimes ou par d'autres moyens.

...

J'ai commencé à consulter quelqu'un et j'ai essayé de passer par le programme d'aide aux employés au travail, ce qui – ça m'a causé un traumatisme. J'ai fini par abandonner. C'était comme, peu importe. Alors, j'ai contacté les Services aux victimes et c'est un peu ma faute d'avoir attendu si longtemps que j'ai eu besoin d'aide tout de suite. J'étais



comme, j'ai besoin de parler à quelqu'un, tout de suite. Je broyais du noir et tout m'a frappé [d'un coup] et ça s'est empilé sur moi; j'avais littéralement des pensées extrêmement sombres.

Et j'étais comme, j'ai besoin d'aide maintenant. Et il me restait trois semaines pour l'obtenir. Alors, c'était comme, voici une liste de personnes et ensuite on m'a donné une liste comme ça; et pour moi, j'essayais de me concentrer sur quoi que ce soit pendant le moindre moment depuis que c'est arrivé, c'était très difficile. Donc, c'était comme, oh, voici les personnes et cette personne fait ceci. Comme, c'était juste – c'était presque trop et j'ai presque comme – je vais dire [aurait souhaité qu'on me prenne la main], ou ça aurait dû être comme, clair<sup>37</sup>.

Même lorsque les personnes les plus touchées trouvaient un conseiller qui pouvait les prendre en charge, nous avons appris que le montant versé par les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse était inférieur aux tarifs de la plupart des conseillers qui figuraient sur la fiche. Cela montre que les gens, encore une fois, n'ont pas pu consulter le conseiller de leur choix, et certains ont dû payer la différence de tarif. Dans certains cas, les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse ont approuvé un tarif horaire différent, mais seulement au cas par cas.

## **Expériences discordantes avec les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse**

Les membres de certaines familles étaient très satisfaits des services offerts par les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse. Par exemple, Chris McLeod a décrit les Services aux victimes comme étant « fantastiques<sup>38</sup> ». Dan et Susan Jenkins ont dit que les Services aux victimes avaient été bénéfiques pour la famille, mais qu'ils avaient décidé de chercher de l'aide ailleurs.

En revanche, Andrew et Kate MacDonald et Amelia Butler nous ont parlé des difficultés qu'ils ont éprouvées pour trouver des services de soutien adaptés à leurs besoins. La famille O'Brien a pour sa part décrit les services comme étant « de la foutaise » et « le bordel »<sup>39</sup>.

Les résident(e)s de Portapique ont également expliqué qu'ils ont dû surmonter des obstacles importants lorsqu'ils ont cherché à obtenir de l'aide après les pertes massives. Leon Joudrey a expliqué qu'il a fallu deux ou trois semaines aux Services

aux victimes de la Nouvelle-Écosse pour le contacter après qu'il eut demandé de l'aide. Même après avoir été contacté, il a dû chercher lui-même des services de soutien. Finalement, il a conclu qu'il avait trouvé « plus utile de parler à quelques bons amis<sup>40</sup> ». En septembre 2022, M. Joudrey et sa voisine de Portapique, Mallory Colpitts, ont assisté à une consultation avec la Commission au cours de laquelle ils ont évoqué leur expérience de recherche de soutien. M. Joudrey a fait remarquer, et M<sup>me</sup> Colpitts était d'accord, que bien que des services de santé mentale aient été mis à leur disposition, ils ont trouvé difficile de se rétablir tout en continuant à vivre à Portapique. M<sup>me</sup> Colpitts a déclaré : « Il n'est pas facile de guérir ou de tenter de guérir dans un endroit qui a contribué à une maladie<sup>41</sup>. » Ces deux résident(e)s auraient préféré déménager, même temporairement, pour le bien de leur santé mentale, mais aucune aide financière n'était offerte pour les aider à le faire. Comme M. Joudrey, M<sup>me</sup> Colpitts a trouvé que les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas réactifs. Elle a suggéré que des vérifications proactives et régulières de la part des Services aux victimes auraient été « exceptionnellement bénéfiques... parce que parfois la situation peut changer en cours de route, et... s'attendre à ce que les gens demandent de l'aide quand ils vivent des moments difficiles n'est pas toujours faisable ou pratique<sup>42</sup> ». Dans le volume 4, Collectivités, nous examinons les pratiques exemplaires en ce qui concerne l'aide aux victimes après des pertes massives, ainsi que l'avantage des approches proactives.

Lisa Banfield a également connu des problèmes d'accès aux services. Après avoir été inculpée, M<sup>me</sup> Banfield a cessé de recevoir les services du gend. Bent. Elle n'a pas bénéficié d'une autre liaison avec la GRC. Son expérience est présentée de manière plus détaillée dans le volume 3, Violence.

Les personnes de l'extérieur de la province et du pays ont dû faire face à des obstacles considérables pour avoir accès au financement des Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse. Par exemple, Crystal Mendiuk, qui vit en Alberta, a décrit son expérience et celle de sa famille comme une « bataille continuelle et difficile<sup>43</sup> ». Toute sa famille a eu « d'énormes... difficultés à être approuvée pour le programme », comme elle l'a indiqué.

[N]ous avons trouvé qu'il était extrêmement difficile de l'utiliser à distance. La documentation mise à la disposition des familles en ce qui concerne, vous savez, le financement offert, était très embrouillée. Notre famille, dans son ensemble, vous savez – mon autre sœur, ma nièce, ma fille, mes parents, moi-même, nous avons tous eu d'énormes difficultés à être approuvés pour le programme.

Une grande partie de ce problème était qu'ils n'avaient pas de prestataires de services approuvés en Alberta qu'ils pouvaient intégrer dans leur système. Alors, il nous a fallu, à ma fille et à moi, probablement huit mois, ou pardon, huit semaines, avant que nous puissions obtenir du counseling. Ma sœur, ma mère, ma nièce, nous avons toutes eu la même difficulté et nous avons toutes le même problème<sup>44</sup>.

En plus des difficultés d'accès au financement des services à partir d'une autre province, la famille a dû lutter pour faire reconnaître qu'elle avait besoin de fonds supplémentaires parce qu'elle avait perdu trois membres de la famille Oliver / Tuck.

Au tout début de cette section, nous avons conclu que les services d'information de la GRC et que les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse n'étaient pas coordonnés dans le cadre d'un plan global efficace. Bien que les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse aient conçu et mis en place des centres d'accueil et d'information pour faciliter l'accès, il existait encore des lacunes importantes dans les services. Ces lacunes étaient en partie attribuables au fait que, en dehors des centres communautaires d'accueil et d'information, leur approche reposait sur les prestataires de services et les points d'accès déjà en place. L'incapacité à offrir des services de manière proactive a fait en sorte que les personnes les plus touchées ont souvent dû se débrouiller dans un système complexe sans soutien. Les membres des familles qui résidaient à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse ont dû faire face à des obstacles supplémentaires pour obtenir des services.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

Les Services aux victimes de la Nouvelle-Écosse n'ont pas entièrement comblé les besoins en matière de soutien après les pertes massives. Les lacunes sont attribuables à l'absence de prestation proactive de services et à une orientation limitée. Les services de soutien n'étaient pas adaptés aux besoins et aux circonstances des personnes les plus touchées, notamment aux besoins particuliers des personnes qui vivaient à Portapique. Les personnes qui résidaient à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse ont dû faire face à des obstacles supplémentaires pour accéder aux services de soutien financés par la province.

# Communications publiques de la GRC à la suite des pertes massives

## Introduction

Dans les jours et les semaines qui ont suivi les pertes massives, la province de la Nouvelle-Écosse est entrée dans un état de choc. Les membres du public se sont tournés vers la GRC et les dirigeants civiques pour se rassurer et s'informer. Ils ont été déçus par les communications publiques de la GRC à ces deux égards, depuis la première conférence de presse, le 19 avril 2020, jusqu'à ce que les gouvernements fédéral et provincial annoncent un examen (et une enquête subséquente) de l'intervention face aux pertes massives. La réponse de la GRC à l'annonce fédérale-provinciale d'un examen indépendant (et d'une enquête subséquente) a été de cesser presque entièrement de communiquer des informations, en invoquant le fait qu'il était inapproprié de le faire pendant qu'un examen ou une enquête était en cours.

Dans le volume 1, Approche et but visé, nous avons décrit ce que nous avons appris sur la façon dont la réaction du grand public aux pertes massives a été influencée, en partie, par les communications publiques de la GRC à ce sujet. Immédiatement après l'incident critique, de nombreux membres du public ont exprimé leur estime envers la GRC et les autres organisations qui ont participé à l'intervention d'urgence. Cependant, pour beaucoup de gens, cette estime s'est évaporée avec le temps et a été remplacée par une méfiance envers la GRC. Dans certains milieux, cette méfiance s'est transformée en une méfiance plus générale à l'égard des organismes publics. Dans une certaine mesure, cette méfiance persiste aujourd'hui, au moment où nous rédigeons notre Rapport. Toutefois, d'autres gens n'ont cessé d'exprimer leur compréhension à l'égard des défis que doivent relever la police et les autres services d'urgence pour répondre à un incident de cette ampleur.

Nous reconnaissons également que les pertes massives ont eu lieu aux premiers stades d'une pandémie mondiale, une période de grande incertitude pour de nombreuses personnes, et dans le contexte d'un climat plus large de méfiance envers la police et les autres organismes, notamment une méfiance liée à une compréhension croissante de leur rôle dans la perpétuation du racisme systémique, du colonialisme et du sexisme. Le 25 mai 2020, George Floyd a été assassiné en garde à vue par un policier à Minneapolis, au Minnesota. Ce crime a été enregistré sur

vidéo par des témoins oculaires et diffusé dans le monde entier, galvanisant une méfiance déjà marquée en un puissant mouvement pour une plus grande responsabilité de la police. Nous reviendrons sur le contexte plus large des appels à la réforme de la police dans le volume 4, Collectivités, et dans le volume 5, Services de police. Nous ne pouvons pas déterminer et attribuer quelle part de la méfiance du public envers la police, et en particulier envers la GRC, peut être directement attribuée aux événements survenus les 18 et 19 avril 2020 et aux communications publiques qui ont suivi les pertes massives, mais nous concluons que la méfiance est réelle, et qu'elle persiste.

La présente section offre un aperçu des communications publiques de la GRC à la suite des pertes massives et fournit quelques exemples de cas où des informations ont été retenues inutilement ou mal communiquées. Nous relevons également des préoccupations quant à la nature de l'information présentée et, parfois, à la façon dont elle a été communiquée. Le contexte immédiat des décisions de la GRC concernant les informations à communiquer était l'enquête H-Strong, nouvelle et en cours, et le respect déclaré par la GRC de la vie privée des familles en deuil. Cependant, comme nous l'avons constaté dans la dernière section, les familles cherchaient activement des réponses.

Nos constatations sur les communications publiques de la GRC après les pertes massives sont présentées en cinq parties. La première section expose les contraintes juridiques et politiques qui pèsent sur les communications publiques des services de police. La deuxième section présente un examen approfondi du contenu des communiqués de presse et des conférences de presse pendant la phase initiale post-incident, du 19 au 28 avril 2020, avant d'aborder la réunion du 28 avril convoquée par la commissaire Lucki avec le personnel de la Direction générale et de la Division H. La troisième décrit le passage de la GRC à la tenue de séances d'information périodiques. La quatrième commente l'annonce de la GRC au sujet des examens de son intervention en cas d'incident critique. Une cinquième section présente les éléments de preuve fournis par Lia Scanlan, qui était directrice des communications de la Division H de la GRC à cette époque, et par l'officier responsable des opérations criminelles de la Division H, le surint. pr. Chris Leather. Elle contient également nos principales constatations sur la stratégie des communications publiques.

## Contraintes juridiques et politiques relatives aux communications publiques de la GRC

Les communications publiques de la GRC sont limitées par des obligations légales et par certaines de ses propres politiques. Le Manuel des opérations de la GRC, ch. 27.2 sur les communiqués de presse, indique aux membres de la GRC qu'ils doivent « éviter que l'information communiquée aux médias... nuise à une enquête », « cause un préjudice, une injustice ou de l'embarras aux victimes ou à l'accusé » ou « contrevienne aux dispositions de la *Loi sur la GRC*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur l'accès à l'information*, de la *Charte canadienne des droits et libertés* ou de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* »<sup>45</sup>.

Dans la politique de la GRC, une attention particulière est accordée aux dispositions législatives fédérales contenues dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (L.R.C., 1985, ch. P-21). Par exemple, les communications dans les médias ne peuvent pas inclure des informations sur l'état civil d'une personne, l'emploi, les antécédents criminels, l'état de santé ou les relations entre les personnes. Ces dispositions protègent la vie privée des personnes et ne sont pas du ressort de la GRC. Dans *R. c. Barton*, 2019 CSC 33, la Cour suprême a confirmé que les personnes décédées conservent le droit à la vie privée, et que ces protections s'appliquent donc également aux personnes dont la vie a été enlevée<sup>46</sup>. Les communications publiques de la GRC ont également été restreintes en ce qui concerne les questions confiées à l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EIIG). L'EIIG enquête de façon indépendante sur tous les incidents graves qui découlent des mesures policières en Nouvelle-Écosse. Enfin, la politique de la GRC interdit la divulgation d'informations sur la cause du décès avant qu'une autopsie soit effectuée et que la cause du décès soit déterminée par un médecin légiste.

### Phase initiale – Du 19 au 28 avril 2020

La Division H de la GRC a tenu cinq conférences de presse dans les 10 premiers jours après les pertes massives. Dans cette section, nous décrivons chacune de ces conférences de presse et fournissons ensuite une analyse des divergences et des lacunes de ces communications publiques. Nous discutons également de la réunion du 28 avril 2020 au cours de laquelle la comm. Lucki a exprimé sa frustration

et sa déception quant à la manière dont la Division H a conduit les communications publiques et les breffages internes sur les pertes massives.

### **Première conférence de presse : 18 h, le 19 avril 2020**

L'agente d'information (AI), la cap. Lisa Croteau, a ouvert le point de presse et a annoncé que la commandante de la GRC de la Nouvelle-Écosse, la comm. adj. Lee Bergerman, ferait une déclaration sur les pertes massives des 18 et 19 avril, après quoi l'officier responsable des opérations criminelles de la GRC de la Nouvelle-Écosse, le surint. pr. Chris Leather, ferait le point sur l'enquête criminelle.

Dans sa déclaration, la comm. adj. Bergerman a reconnu que « de nombreuses familles vivent la perte d'un être cher ». Elle a informé le public du décès de la gend. Heidi Stevenson de la GRC, de la blessure d'un autre membre, et du décès de « nombreuses victimes extérieures à la GRC ». La comm. adj. Bergerman a rendu hommage à la gend. Stevenson, à sa famille et à ses collègues. Elle a indiqué que « d'innombrables familles sont en deuil aujourd'hui. Chaque personne qui a perdu la vie avait une famille et des amis et eux aussi auront besoin de soutien. » Elle a appelé les Néo-Écossais(es) à « être solidaires » et à « se soutenir mutuellement<sup>47</sup> ».

Le surint. pr. Leather a ensuite fait le point sur l'enquête criminelle. Il a commencé par présenter ses condoléances à la famille de la gend. Stevenson et à celles de toutes les victimes. Il a également salué le membre qui a été blessé (le gend. Chad Morrison) ainsi que sa famille. Le surint. pr. Leather a déclaré que l'objectif de la GRC était « de recueillir toutes les preuves et tous les renseignements concernant ces incidents et de résoudre les nombreuses questions restées sans réponse<sup>48</sup> ».

Le surint. pr. Leather a décrit l'intervention initiale de la GRC lors des pertes massives et la recherche de l'agresseur. Il a confirmé que l'agresseur était décédé et que la question de son décès avait été transmise à l'EIIG. Il a déclaré que l'agresseur n'était pas connu de la police et qu'il était trop tôt dans l'enquête pour que la GRC discute de son mobile possible. Il a mentionné que lors des pertes massives, l'agresseur « était armé », semblait porter « une partie d'un uniforme de police » et conduisait « à un moment donné un véhicule déguisé ou un véhicule fait pour ressembler à une autopatrouille de la GRC<sup>49</sup> ». En réponse aux questions des journalistes, le surint. pr. Leather a déclaré que « plus de 10 personnes ont été tuées » dans « plusieurs endroits de la province<sup>50</sup> ». Il n'a pas répondu, ou bien n'a pas donné de réponses exactes, à de nombreuses questions posées, notamment : des

informations sur les scènes de crime à l'extérieur de Portapique, les anciens rapports de l'agresseur avec les services de police et ses antécédents de violence et le nombre de personnes blessées.

### *Analyse*

La première conférence de presse a été problématique sur bien des points. Tout d'abord, l'hommage rendu à la gend. Stevenson, à sa famille et à ses collègues, et l'accent mis sur le fait qu'un autre membre avait été blessé contrastaient fortement avec le manque d'informations fournies sur les autres victimes des pertes massives. La GRC a également communiqué l'information selon laquelle il y avait au moins 10 victimes, alors qu'elle avait déjà confirmé qu'il y avait 17 victimes. La directrice Scanlan a expliqué cette décision à la Commission :

Ainsi, dans les premiers jours, le nombre de corps changeait, et il fallait juste trouver un chiffre pour la conférence de presse, en sachant qu'on ferait une mise à jour le lendemain. C'est donc pour ça qu'il a été décidé d'adopter le chiffre 10<sup>51</sup>.

Après la conférence de presse, les demandes des médias concernant le nombre de victimes ont continué à affluer, mais malgré la disponibilité d'informations plus précises, l'occasion n'a pas été saisie pour corriger le chiffre. Le plan de la directrice Scanlan était de communiquer des informations lors de conférences de presse plutôt qu'à des journalistes particuliers, et elle avait décidé que la conférence de presse du lendemain, le 20 avril, commencerait par des informations sur le nombre de victimes. Cette inexactitude sur cet élément essentiel qu'était le nombre de victimes a été aggravée par d'autres inexactitudes dans les réponses aux questions des médias. La GRC a accordé la priorité à l'intégrité de son enquête plutôt qu'aux réponses à fournir au public, mais le public voulait des réponses immédiatement. Les membres des médias ont cherché à s'acquitter de leur responsabilité d'obtenir ces réponses pour le public.

La stratégie des communications publiques de la Division H de la GRC a été minée par un manque de coordination avec la direction générale. La comm. Brenda Lucki a participé à des entrevues individuelles avec divers médias dans la soirée du 19 avril jusqu'aux premières heures du 20 avril. Au cours de ces entrevues, la comm. Lucki a fait le point sur le nombre croissant de victimes, ce qui contredisait directement les informations fournies par la GRC de la Nouvelle-Écosse lors



de sa conférence de presse. Ainsi, plusieurs organes de presse ont reçu et rapporté des renseignements différents sur le nombre de victimes tout au long de la soirée du 19 avril. Les médias qui n'avaient pas reçu de mises à jour directes de la comm. Lucki ont commencé à envoyer des courriels au personnel des communications de la GRC pour confirmer les chiffres rapportés par d'autres médias.

À 20 h, la comm. Lucki avait confirmé à La Presse canadienne que 17 personnes étaient décédées. À 22 h 15, CBC News diffusait une entrevue préenregistrée de la comm. Lucki, dans laquelle elle indiquait qu'il y avait « 13 victimes à ce stade, plus le suspect, qui est décédé ». Elle a également fourni des informations sur le mobile de l'agresseur, ce qui était une approche différente de celle adoptée par le surint. pr. Leather. Dans une entrevue avec le journaliste de la CBC Ian Hanomansing, le soir du 19 avril 2020, la comm. Lucki a déclaré en réponse à une question sur le mobile de l'agresseur :

Je crois qu'au début, il y avait un mobile initial. Et puis je pense que c'est devenu aléatoire. Et notre enquête le dira. Nous n'en sommes pas certains. Et nous allons devoir faire beaucoup de travail pour trouver le mobile, beaucoup de contexte, beaucoup d'événements de type profilage et beaucoup de traitement des scènes de crime<sup>52</sup>.

La directrice Scanlan a tenté d'assurer un effort plus coordonné entre les stratégies de communication publique provinciale et nationale. Il a fallu plusieurs jours pour que ces problèmes soient réglés. Mais à ce moment-là, le mal était déjà fait.

## **Deuxième conférence de presse : 14 h, le 20 avril 2020**

Le deuxième point de presse de la Division H a débuté à 14 h le 20 avril. Le surint. pr. Leather a dit que le gend. Chad Morrison était le policier qui avait été blessé, et a indiqué que le gend. Morrison se remettait chez lui de ses blessures par balle. Il a confirmé qu'il y avait « plus de 19 victimes » et qu'on s'attendait à ce que le nombre total augmente à mesure que les membres de la GRC poursuivaient le traitement criminalistique des scènes de crime comportant des incendies de structure. Il a précisé que les victimes, dont certaines étaient connues de l'agresseur, étaient « des hommes et des femmes, et que toutes étaient adultes<sup>53</sup> ». Le surint. pr. Leather a également fourni des renseignements sur la réplique de l'autopatrouille de la GRC et des uniformes de police de l'agresseur, l'utilisation de Twitter plutôt que

du système d'alerte d'urgence En Alerte, les avis de décès d'un proche parent et la séquence des agissements de l'agresseur pendant les pertes massives. Il a ajouté que la GRC avait effectué deux autres renvois à l'EIIG, en plus du renvoi concernant le décès de l'agresseur, à mesure que l'enquête progressait. Le surint. pr. Leather a été interrogé avec insistance sur les renvois à l'EIIG, mais il n'a fourni aucune autre information en dehors du fait que l'un de ces renvois concernait la « neutralisation définitive du suspect »<sup>54</sup>.

Un journaliste a demandé au surint. pr. Leather si les pertes massives « ont commencé au domicile de l'épouse et conjointe du suspect, et si elle est décédée ». Celui-ci a répondu : « Je ne suis pas autorisé à aborder ça... il est trop tôt pour que je le confirme<sup>55</sup>. » Quant aux autres relations entre les victimes et l'agresseur, les représentants de la GRC et du gouvernement ont communiqué divers types d'informations au cours de la journée.

Le surint. pr. Leather a été imprécis dans sa réponse aux questions sur l'alerte d'urgence. Il a déclaré : « Je crois qu'une alerte Amber a été lancée à un moment donné. » La cap. Croteau l'a corrigé en disant : « Non, nous avons seulement utilisé Twitter et Facebook parce que l'affaire était en cours. Nous avons été en contact avec la province à ce sujet, mais ça n'a jamais... Nous avons appréhendé le suspect avant<sup>56</sup>. »

### *Analyse*

La déclaration du surint. pr. Leather et ses réponses aux questions des médias contenaient un certain nombre de faits inexacts, notamment que toutes les personnes décédées étaient des adultes (Emily Tuck, âgée de 17 ans, n'était pas une adulte).

La question des alertes d'urgence a particulièrement nui à la crédibilité de la GRC dans les jours et les semaines qui ont suivi. Les ébauches de déclarations préparées par l'équipe de la directrice Scanlan le 21 avril traitent des connaissances internes de la GRC au sujet de l'utilisation du système En Alerte pendant les pertes massives. Les ébauches de déclarations, qui devaient être publiées sous le nom du surint. pr. Leather, indiquaient que la GRC « n'a pas envisagé la possibilité d'utiliser le système d'alerte d'urgence publique » avant la matinée du dimanche 19 avril<sup>57</sup>. Cette ligne a été retirée de l'ébauche avant que la déclaration ne soit rendue publique le 22 avril. Dans les jours qui ont suivi, les médias ont continué à insister auprès de la GRC pour obtenir des informations sur cette décision. Les dirigeants

de la GRC ont exprimé des opinions différentes sur la façon de répondre aux « questions incessantes » à propos des alertes d'urgence<sup>58</sup>. Dans des déclarations ultérieures, la GRC a seulement dit au public qu'elle était en train de préparer une alerte d'urgence lorsque l'agresseur a été abattu.

Des questions au sujet du nombre de victimes et de leur identité ont été soulevées à plusieurs reprises. Le 21 avril, la GRC a publié une mise à jour sur sa page Facebook. Le texte du message indiquait initialement qu'il y avait 23 victimes. Quatre heures après la publication, la GRC a modifié le nombre de victimes indiqué dans le message sur Facebook pour le ramener à 22, et a écrit un commentaire à propos de ce message : « Le message ci-dessus a été modifié pour indiquer qu'il y a 22 victimes. Le suspect... est également mort dans l'incident<sup>59</sup>. »

Toujours le 21 avril, la GRC a précisé dans une déclaration écrite qu'une victime était âgée de 17 ans et que les autres étaient des adultes. Elle n'a pas donné le nom des victimes, mais a dit qu'elle continuait de collaborer avec le Service de médecin légiste de la Nouvelle-Écosse pour identifier les victimes et informer leurs proches parents de leur décès.

### **Troisième conférence de presse : 16 h 30, le 22 avril 2020**

La cap. Jennifer Clarke a ouvert le point de presse de la GRC de la Nouvelle-Écosse le 22 avril. Elle a annoncé que la comm. adj. Bergerman et le surint. pr. Leather feraient le point sur les événements survenus les 18 et 19 avril. La comm. adj. Bergerman a lu une déclaration reconnaissant « le chagrin » causé par les pertes massives. Elle a déclaré que la GRC continuait « [d']enquêter de façon exhaustive » et a reconnu que les membres de la collectivité avaient « de nombreuses questions » et qu'ils « cherch[aient] des réponses<sup>60</sup> ».

Le surint. pr. Leather a ensuite fait une déclaration qui comprenait des informations sur l'enquête en cours, le système d'urgence En Alerte, la chronologie des pertes massives et l'intervention de la GRC. Il a confirmé que l'agresseur avait agi seul, ajoutant que la GRC continuait d'enquêter pour savoir si quelqu'un avait pu l'aider avant les pertes massives

Après avoir lu les déclarations en français, la cap. Clarke a invité les médias à poser des questions. À ce moment-là, les journalistes avaient mené des enquêtes indépendantes et posaient des questions plus difficiles. Ils ont posé des questions sur

l'utilisation de Twitter pendant les pertes massives, le système d'urgence En Alerte, le matériel de police de l'agresseur, la chronologie, les armes à feu de l'agresseur et les victimes.

Les médias ont demandé au surint. pr. Leather quand et comment la GRC a appris pour la première fois qu'il y avait « un homme dans la province avec une fausse voiture de police d'apparence authentique, et un uniforme de police ». Il a répondu : « Ces précisions nous sont parvenues dans leur intégralité tôt dans la matinée de dimanche, après qu'un témoin clé ait été localisé et interrogé. Avant ça, on n'avait pas toutes ces précisions. L'essentiel des précisions concernant notre suspect nous est parvenu à ce moment-là<sup>61</sup>. » Le surint. pr. Leather a déclaré que cette information est parvenue au commandant des interventions critiques entre 7 h et 8 h le dimanche 19 avril. Nous avons expliqué au chapitre 2 que l'information au sujet de la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur a été communiquée par les trois premières personnes qui ont composé le 911 dans la soirée du 18 avril. Comme indiqué au chapitre 6, la GRC a d'abord alerté le public que l'agresseur pouvait être déguisé en policier et conduire une réplique d'autopatrouille de la GRC, dans un gazouillis, à 10 h 17 le 19 avril.

Lors du point de presse le 22 avril, un journaliste a fait remarquer que la GRC était au courant d'au moins un homicide au moment où elle a publié son premier gazouillis, mais que ce dernier décrivait l'incident comme une plainte relative à des armes à feu, « ce qui sous-estimait grandement la situation<sup>62</sup> ». Le journaliste a demandé si le surint. pr. Leather était satisfait des messages de la GRC sur Twitter. Ce dernier a répondu qu'il était « très satisfait des messages ». Il a déclaré que « les communications qui ont été fournies comprenaient les informations les meilleures et les plus claires qui pouvaient être transmises<sup>63</sup> ».

Il a aussi été demandé à la GRC de fournir une chronologie des événements. Le surint. pr. Leather a répondu qu'il s'agissait d'un « travail en cours » et qu'il serait « injuste et inapproprié » de la fournir dans son état actuel, car les erreurs peuvent avoir des conséquences négatives sur l'enquête, les victimes et leurs familles<sup>64</sup>.

### *Analyse*

À la troisième conférence de presse, les médias fournissaient plus d'information au public qu'ils n'en recevaient de la GRC. Les déclarations de la GRC ne semblaient pas franches et donnaient l'impression que des informations étaient passées sous silence. Ce manque de transparence devenait de plus en plus évident par contraste

avec l'information présentée par la presse à la suite de ses propres enquêtes. Le manque apparent de réflexion et l'incapacité à reconnaître les lacunes des communications publiques de la GRC pendant l'incident critique étaient également problématiques.

Plus tard dans la journée, la GRC a publié quelques détails supplémentaires sur les pertes massives et l'enquête de la GRC dans une déclaration du surint. pr. Leather. À notre avis, bien que cette déclaration ait ajouté quelques informations, elle ne répondait pas adéquatement aux questions posées lors de la conférence de presse.

### **Quatrième conférence de presse : 11 h, le 24 avril 2020**

À 11 h, le 24 avril, la cap. Clarke a ouvert le point de presse et a présenté le surint. Darren Campbell, qui a fait une déclaration qui a ensuite été affichée sur le site Web de la GRC. Le surint. Campbell a présenté une chronologie des pertes massives et des interventions des premiers répondants à Portapique, notant que « [l]a plainte initiale concernait une fusillade<sup>65</sup> ». Il a décrit le fil des événements en trois groupes d'incidents :

Le premier groupe a eu lieu à Portapique samedi soir. Dimanche, un deuxième groupe d'incidents s'est déroulé à Wentworth, Glenholm et Debert. Et puis, un troisième et dernier groupe a eu lieu à Schuenacadie, Milford et Enfield<sup>66</sup>.

Le surint. Campbell n'a pas nommé les victimes lors du point de presse du 24 avril, et il n'a pas parlé de leurs relations avec l'agresseur, sauf pour dire qu'il en connaissait certaines. En réponse aux questions des journalistes qui cherchaient à savoir si l'agresseur avait une « liste de cibles », le surint. Campbell a déclaré : « Il semble qu'il y ait une série de personnes ayant eu des démêlés avec [l'agresseur]<sup>67</sup>. »

En réponse aux questions sur la réplique d'autopatrouille de la GRC, le surint. Campbell a affirmé :

Vous savez, je suis policier depuis presque 30 ans maintenant, et je ne peux pas imaginer de circonstances plus horribles que le fait d'être à la recherche de quelqu'un qui vous ressemble. Les dangers que ça entraîne. Les complications que ça entraîne. C'était manifestement un avantage

que le suspect avait sur la police, qu'il avait sur le public [,] qu'il avait sur chaque personne qu'il a rencontrée au cours de son carnage<sup>68</sup>.

Le surint. Campbell a déclaré aux médias que de nombreux témoins s'étaient présentés à la GRC pour rapporter qu'ils avaient vu l'agresseur avec sa réplique d'autopatrouille de la GRC et « plusieurs types différents d'uniformes de services de police » avant les pertes massives<sup>69</sup>. Un journaliste de la CBC a déclaré qu'« un ancien employeur » de l'agresseur avait dit aux médias que l'agresseur avait informé un policier à propos de sa réplique d'autopatrouille de la GRC en 2019 et que l'agresseur avait reçu l'ordre de la garder sur une remorque hors de la route. Le journaliste a demandé au surint. Campbell quels renseignements la GRC avait sur la réplique d'autopatrouille de la GRC de l'agresseur avant les pertes massives et comment la GRC avait traité ces renseignements. Le surint. Campbell a déclaré qu'il n'était pas au courant de cette information et a demandé à la source de la CBC de se manifester et de fournir l'information directement à la GRC<sup>70</sup>.

Lors du point de presse du 24 avril, un journaliste a demandé au surint. Campbell si la GRC pensait que c'était une erreur de ne pas avoir utilisé le système d'urgence En Alerte plus tôt durant les pertes massives. Le surint. Campbell a répondu que le groupe de commandement des interventions critiques pensait que l'agresseur était confiné à l'intérieur du périmètre qu'elle avait établi dans le secteur de Portapique le 18 avril. La GRC a estimé qu'il s'agissait d'un « incident localisé » et qu'une alerte d'urgence n'était donc « pas envisagée » à ce moment-là<sup>71</sup>. Cependant, la GRC avait continué à diffuser des mises à jour sur Twitter lorsqu'elle a appris que l'agresseur n'était pas confiné à l'intérieur du périmètre de Portapique le matin du dimanche 19 avril. La GRC n'a pas demandé au Bureau de gestion des urgences (BGU) de la Nouvelle-Écosse de lancer une alerte d'urgence avant d'être contactée par le BGU à 11 h 14 ce matin-là.

Lors de cette conférence de presse, le surint. Campbell a également déclaré : « Donc, vous savez, un examen complet est évidemment effectué après chaque intervention critique et cet examen aura lieu<sup>72</sup>. » Nous discutons de la suite de l'examen post-intervention plus loin dans ce chapitre et nous fournissons plus de détails dans le volume 5, Services de police.

### *Analyse*

La stratégie des communications publiques de la GRC a changé lors de la quatrième conférence de presse. Des informations plus complètes et plus précises ont

été fournies et le surint. Campbell a répondu à certaines des critiques formulées à l'égard de la réponse de la GRC aux incidents critiques. Cependant, des déclarations erronées ont encore été faites. Par exemple, le surint. Campbell a expliqué que les premiers membres qui sont intervenus à Portapique ont trouvé une victime qui avait été blessée par balle à leur arrivée. (Ces détails suggèrent que la victime en question était Andrew MacDonald.) Le surint. Campbell a déclaré :

Il a effectivement décrit ce véhicule comme un véhicule ressemblant à un véhicule de police. Il a également indiqué aux membres qui sont intervenus que ce véhicule se dirigeait vers la plage et qu'il n'y avait qu'une seule voie pour entrer dans la localité et en sortir. Et il est important de noter ce fait<sup>73</sup>.

Comme nous l'avons expliqué au chapitre 2, Kate MacDonald avait en fait informé la gend. Vicki Colford qu'il existait une autre voie pour sortir de Portapique, et la gend. Colford a communiqué cette information via la radio de la police à 22 h 48 le 18 avril. M. MacDonald a également décrit une voie secondaire pour sortir de Portapique, dans l'entrevue qu'il a donnée à la GRC, à 5 h, le 19 avril. Le soir du 18 avril, le gend. Aaron Patton a communiqué via la radio les détails que M. MacDonald lui avait fournis, mais n'a pas mentionné d'informations sur les chemins pour entrer à Portapique et en sortir. Nous estimons que M. MacDonald n'a fait aucune déclaration cette nuit-là qui laissait entendre qu'il n'y avait qu'une seule voie pour entrer à Portapique et en sortir. La GRC a suggéré qu'elle agissait en fonction de renseignements fournis par des résident(e)s de la collectivité lorsqu'elle a supposé qu'il n'y avait pas d'autres voies pour sortir de Portapique, ce qui n'est tout simplement pas le cas.

De plus, la déclaration ne contenait pas certaines informations importantes pour les familles, et probablement pour les membres de la collectivité. Par exemple, la GRC a indiqué que des personnes décédées avaient été découvertes dans « plus de sept endroits » à Portapique<sup>74</sup>. La façon dont cette information a été communiquée a laissé entendre que toutes ces scènes de crime avaient été découvertes au cours de l'intervention initiale face à l'incident critique, le 18 avril. Cependant, comme nous l'avons vu dans ce chapitre, deux de ces scènes de crime, qui comprenaient cinq victimes, n'ont été découvertes par la GRC que vers 17 h le 19 avril.

## Cinquième conférence de presse : 16 h, le 28 avril 2020

À 16 h, le 28 avril, la GRC a tenu un point de presse au cours duquel le surint. Campbell a fait le point sur l'enquête et les renseignements recueillis à ce jour. La mise à jour a ensuite été publiée sur le site Web de la GRC<sup>75</sup>. Le surint. Campbell a commencé cette conférence de presse en reconnaissant que le 28 avril est la journée nationale pour commémorer les personnes qui ont perdu la vie ou ont été blessées au travail. Il a ensuite rendu hommage à la gend. Stevenson et au gend. Morrison. Il a également présenté ses condoléances aux familles des 22 victimes des pertes massives. Le surint. Campbell a reconnu que l'enquête représentait « une entreprise importante » et a salué l'aide apportée par des organismes externes, notamment les Forces armées canadiennes, la Police régionale de Halifax (PRH) et l'Agence des services frontaliers du Canada<sup>76</sup>.

Dans sa déclaration du 28 avril et pendant la période de questions et réponses avec les journalistes, le surint. Campbell a fourni des renseignements sur l'enquête de la GRC sur des sujets comme l'accès de l'agresseur à des uniformes de police et à d'anciens véhicules de police, et ses déplacements pendant les pertes massives. Il a répondu à des questions sur des sujets tels que les antécédents de violence entre partenaires intimes de l'agresseur, le rôle de la misogynie dans les pertes massives, et les communications publiques de la GRC pendant les pertes massives. Il a refusé de fournir de plus amples renseignements sur les armes à feu utilisées par l'agresseur pendant les pertes massives, et a précisé :

Je ne peux pas entrer dans les détails de ces armes en dehors du fait que, comme je l'ai dit vendredi, le tireur était en possession de plusieurs armes de poing semi-automatiques et de deux carabines semi-automatiques. Pour ce qui est du calibre de ces dernières, je ne peux pas entrer dans ces détails, car l'enquête est toujours active et en cours<sup>77</sup>.

Charles Hatch, de l'Association nationale canadienne pour les armes à feu, a posé une question complémentaire : « Le meurtrier était-il en possession d'une arme d'assaut de type militaire? » Le surint. Campbell a répondu « qu'il y avait ce qui serait considéré comme une arme qui pourrait être décrite de cette façon, mais je ne veux pas entrer dans ces détails en raison de l'enquête en cours ». M. Hatch a ensuite demandé si cette arme avait servi durant les pertes massives, et le surint. Campbell a confirmé que l'agresseur a été vu « portant une arme à canon long », mais qu'il ne pouvait pas encore répondre à cette question<sup>78</sup>.



Les notes d'allocation du surint. Campbell étaient accompagnées d'un lien vers les cartes géographiques auxquelles il se référait pour expliquer les déplacements de l'agresseur pendant les pertes massives, cartes qui ont été publiées sur le site Web de la GRC le même jour.

### *Analyse*

Au moment de la conférence de presse de la GRC du 28 avril, les médias enquêtaient activement sur plusieurs questions qui pourraient découler des pertes massives, notamment les communications publiques pendant l'intervention en cas d'incident critique et le rôle de la misogynie et de la violence contre les femmes dans les pertes massives. Les médias et l'Association nationale canadienne pour les armes à feu ont également cherché à obtenir davantage d'informations sur les types et les origines des armes à feu utilisées par l'agresseur dans le cadre des pertes massives.

Comme il est maintenant bien connu, après cette conférence de presse, la comm. Lucki a convoqué une réunion de la direction de la Division H et du personnel des services de communication.

### **Réunion du 28 avril avec la Direction générale de la GRC**

Dans le volume 5, Services de police, nous décrivons les circonstances et le contenu de la réunion du 28 avril tenue entre la comm. Lucki, des représentants de la Direction générale de la GRC, ainsi que des officiers supérieurs et membres du personnel de la Division H. Dans les jours qui ont suivi les pertes massives, le fort soutien public initialement exprimé à l'égard de la GRC s'est effrité à mesure que l'attention des médias et du public s'est portée sur l'incapacité de la Gendarmerie à fournir des réponses claires à des questions fondamentales concernant les pertes massives et l'intervention. Le ministre Bill Blair (à l'époque ministre fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile) et le ministre Mark Furey (à l'époque procureur général et ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse) ont exprimé leurs inquiétudes quant au contenu et à la qualité des communications publiques de la GRC à la comm. Lucki et – dans le cas du ministre Furey – à la comm. adj. Bergerman et au sous-comm. Brennan. Il était normal pour les ministres d'avoir de tels échanges en leur qualité de ministre responsable de la GRC, au niveau fédéral et

en Nouvelle-Écosse. Il était également normal que ces ministres et leur personnel cherchent à obtenir des informations sur les pertes massives et l'intervention de la GRC. Dans le volume 5, nous expliquons le principe de reddition de comptes de la police envers les ministres responsables et les limites de ce principe.

Au sein de la GRC, les problèmes de communication interne ont persisté, tant entre la Division H et la Direction générale qu'au sein même de la Direction générale. La Division H fournissait moins de séances d'information internes à la Direction générale que prévu, compte tenu de l'ampleur des pertes massives, et semblait lente à fournir les informations demandées par la Direction générale, y compris certaines qui avaient été demandées par le ministre Blair. La Direction générale avait offert une assistance supplémentaire à la Division H – et la Division H avait demandé une assistance supplémentaire pour certaines tâches – mais les mesures de santé publique associées à la pandémie de COVID-19 ont fait que la Direction générale a hésité à envoyer du personnel de communication supplémentaire en Nouvelle-Écosse. Avec le recul, la comm. Lucki reconnaît qu'il a fallu trop de temps à la Direction générale pour fournir des ressources supplémentaires au groupe de communication de la Division H :

[C]'est une chose [qu'un tel événement] se produise, mais si vous ne pouvez pas communiquer à ce sujet [cela en est une autre]. Les familles ne méritent rien de moins, les gens de la Nouvelle-Écosse ne méritent rien de moins. Les Canadiens veulent savoir ce qui s'est passé... Mais [la division] n'avait tout simplement pas les moyens pour le faire, et nous ne les avons pas fournis<sup>79</sup>.

Dans d'autres cas, les employés de la division H ont bien fourni des informations au personnel de la Direction générale, mais ce dernier ne les a pas relayées à la comm. Lucki. Un exemple criant de cette dynamique s'est manifesté lorsqu'il a fallu déterminer si le surint. Campbell fournirait des informations sur les armes à feu de l'agresseur lors de la conférence de presse du 28 avril. Avant la tenue de la conférence de presse, M<sup>me</sup> Scanlan a informé le sous-comm. Brennan que cette information ne serait pas incluse. Cependant, le directeur général du service national de communication a informé par erreur la comm. Lucki que cette information était bel et bien au programme. Le sous-comm. Brennan n'a pas prévenu la comm. Lucki que ce n'était pas le cas, sur la base de ses communications antérieures avec M<sup>me</sup> Scanlan.

La comm. Lucki a donc expliqué à la Commission que la réunion du 28 avril reflétait « une accumulation de frustration<sup>80</sup> » concernant les problèmes de communication publique et interne, et que l'objectif de la réunion était « d'exposer mes attentes. Je voulais présenter les aspects sous lesquels les choses n'allaient pas bien, à mon avis<sup>81</sup>. » Au cours de la réunion, la comm. Lucki a exprimé sa frustration et sa déception et a suggéré que l'incapacité de la GRC à fournir rapidement des informations au ministre responsable et au premier ministre donnait une mauvaise image de l'organisation. Elle a également souligné que lorsque la GRC ne fournit pas d'informations, le public se tourne vers d'autres sources pour obtenir des réponses.

La comm. Lucki a mentionné spécifiquement le fait que les informations concernant les armes à feu de l'agresseur n'ont pas été incluses dans la conférence de presse ce jour-là. Elle a déclaré que le cabinet du ministre lui avait demandé si ces informations seraient communiquées et qu'elle avait « fait savoir au ministre qu'elles seraient bien incluses dans le communiqué de presse, ce qui n'a pas été le cas<sup>82</sup> ». M<sup>me</sup> Scanlan a informé la comm. Lucki que, plus de deux heures avant la conférence de presse, elle avait mentionné au sous-comm. Brennan quelles informations l'équipe d'enquêteurs se sentait en mesure de partager. La comm. Lucki a fait référence à la législation sur les armes à feu dans ce contexte, précisant que les dispositions législatives proposées par le gouvernement fédéral « sont censées aider la police<sup>83</sup> ». Mais elle a aussi demandé qu'on lui explique pourquoi on lui avait dit que des informations sur les armes à feu de l'agresseur seraient au programme de la conférence de presse, alors que c'était faux. Le personnel de la Direction générale a pour sa part expliqué qu'il s'agissait d'un malentendu.

Nous concluons dans le volume 5, Services de police, que, bien qu'inopportunes et maladroites, les remarques enregistrées de la comm. Lucki sur les avantages pour la police de la législation proposée sur les armes à feu étaient dépourvues de partisanerie, et n'indiquaient pas qu'il y avait eu une tentative d'ingérence politique. Cependant, la réunion du 28 avril reflétait la détérioration des relations entre la Division H et la Direction générale de la GRC après les pertes massives, et n'a rien fait pour arranger les choses.

## Début des séances d'information périodiques

Au fil du déroulement de son enquête, la GRC a continué d'organiser des séances d'information périodiques, mais à une moindre fréquence qu'au cours de la période initiale du 19 au 28 avril.

Le 11 mai 2020, la GRC de la Nouvelle-Écosse a publié un communiqué de presse au sujet de son enquête sur les pertes massives, qui avait été baptisée Opération H-Strong. Le communiqué précise :

L'opération est dirigée par le Groupe des crimes majeurs (GCM) de la GRC, assisté de ressources spécialisées d'un peu partout au pays, y compris des analystes de la criminalité, des services de criminalistique numérique, des membres de la Police fédérale, un anthropologue judiciaire, des services d'identité et de laboratoire judiciaire, des médecins légistes, des équipes de soutien des demandes d'autorisation juridique, de l'Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu*, des équipes des opérations tactiques spéciales, et des services d'aide aux victimes, parmi d'autres<sup>84</sup>

La déclaration du 11 mai indiquait que la GRC continuait d'explorer de nombreux volets d'enquête, alors qu'elle continuait « à reconstituer les allées et venues du tireur, comprendre les motivations qui auraient pu être les siennes et déterminer s'il a reçu de l'aide avant les incidents<sup>85</sup> ». Les enquêteurs avaient alors parlé avec 500 témoins et poursuivaient les entrevues. En outre, le communiqué indiquait : « L'équipe des opérations tactiques spéciales a terminé ses recherches au sol et a libéré les 17 sites et zones de recherche<sup>86</sup>. » La déclaration mettait en évidence quelques-unes des principales conclusions de l'enquête menée jusqu'à ce moment-là, notamment ceci :

- Les enquêteurs pensaient que l'agresseur avait utilisé un accélérateur pour allumer des feux lors des pertes massives et ils savaient, grâce aux déclarations des témoins, qu'il avait une réserve importante d'essence à son domicile de Portapique.
- Les enquêteurs avaient identifié le fournisseur des autocollants de la GRC présents sur la voiture de l'agresseur, et l'entreprise ainsi que la personne concernée collaboraient avec la police.

- L'agresseur était en possession de deux armes de poing semi-automatiques et de deux fusils semi-automatiques. L'une des armes a été retracée au Canada, les autres auraient été obtenues aux États-Unis. Des enquêtes à ce sujet étaient en cours<sup>87</sup>.

Le communiqué indiquait que les membres de l'identité judiciaire avaient sondé la partie souterraine de la propriété de l'agresseur à Portapique et n'avaient rien récupéré d'intéressant pour l'enquête. En fait, le 20 avril, la GRC avait trouvé des boîtes de munitions contenant de grosses sommes d'argent, au chalet de l'agresseur.

Le communiqué indiquait que les Services d'enquêtes en sciences du comportement de la GRC procédait à une « autopsie psychologique » de l'agresseur « dans le but de comprendre les raisons pour lesquelles il a commis ces actes de violence. Il s'agit d'analyser sa personnalité, son comportement passé et ses relations aux autres<sup>88</sup>. »

Au fil des différentes conférences de presse, les membres des médias ont posé de nombreuses questions sur le passé violent de l'agresseur, sur ce qu'on connaissait de lui dans la collectivité et les rapports antérieurs à la police. Conformément à une tendance observée lors des premières conférences de presse, les journalistes semblaient avoir une longueur d'avance sur l'enquête de la GRC sur ces sujets. Des questions ont également commencé à être posées sur le niveau de communication entre la GRC et d'autres services de police de la Nouvelle-Écosse pendant les pertes massives, notamment sur « l'absence apparente de demandes d'aide de la GRC aux autres services de police de la Nouvelle-Écosse les 18 et 19 avril<sup>89</sup> ».

Le 30 juillet 2020, la GRC a publié une déclaration de la GRC de la Nouvelle-Écosse afin de mettre en contexte des renseignements relatifs à l'enquête H-Strong qui avaient récemment été communiqués aux médias sous une forme non caviardée. Le communiqué portait sur certaines des informations qui avaient été descellées et divulguées dans la dénonciation.

La GRC a déclaré que les informations provenaient « d'un seul témoin qui a été interrogé. Celui-ci a fourni des renseignements selon lesquels le tireur était impliqué dans l'importation et le trafic de drogue et d'armes à feu<sup>90</sup>. » La déclaration indiquait ensuite que dans le cadre de l'enquête H-Strong, les enquêteurs avaient mené près de 700 entretiens avec des témoins et que seul ce témoin avait fourni des informations selon lesquelles le tireur était activement et récemment impliqué dans l'importation et le trafic de drogues illégales. Parmi les quelques 700 témoins interrogés, personne d'autre, pas même les proches du tireur, n'avait fourni de

renseignements semblables confirmant que le tireur était un importateur ou un trafiquant de drogue. Pour conclure à ce sujet, la GRC a déclaré : « Par conséquent, nous ne pouvons corroborer ces renseignements<sup>91</sup>. »

## Annonces relatives aux examens de l'intervention de la GRC

Lors de la conférence de presse du 11 mai 2020, le surint. pr. Leather a également annoncé au public que deux enquêtes distinctes et indépendantes sur l'intervention de la GRC en cas d'incident critique étaient en cours. Emploi et Développement social Canada (EDSC), un organisme qui enquête sur tout accident de travail ou décès en milieu de travail sous réglementation fédérale, entreprendrait le premier examen. Les enquêteurs « examineront en détail tous les aspects des interventions, y compris la formation, l'équipement, les communications et les tactiques de la GRC »<sup>92</sup>. Le deuxième serait entrepris par l'Équipe interne d'enquête sur les situations comportant des risques, qui a été créée pour enquêter sur l'incident du point de vue du *Code canadien du travail*. Le surint. pr. Leather a ajouté : « Cette équipe déterminera aussi tout facteur de causalité lié au milieu de travail et les mesures correctives pouvant être mises en œuvre<sup>93</sup>. »

Le surint. pr. Leather a déclaré que la GRC participerait pleinement à ces enquêtes indépendantes. De plus, il a déclaré que « des discussions sont en cours pour établir quelle sera la meilleure stratégie à adopter pour mener un examen exhaustif en bonne et due forme<sup>94</sup> ».

Le 23 juillet 2020, le ministre fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile, Bill Blair, et le ministre de la Justice et procureur général de la Nouvelle-Écosse, Mark Furey, ont annoncé un examen conjoint des événements des 18 et 19 avril 2020. Le 28 juillet 2020, face à la pression publique exercée par les familles des personnes à qui l'agresseur avait ôté la vie lors des pertes massives, cet examen a été transformé en enquête publique, soit la Commission des pertes massives. (La formation de la Commission est évoquée au volume 1, Approche et but visé, ainsi qu'au volume 7, Processus.)

Le 4 décembre 2020, la GRC a publié une déclaration du surint. Campbell sur son site Web. La déclaration annonçait des accusations criminelles contre trois personnes (James Blair Banfield, Lisa Diana Banfield et Brian Brewster) accusées d'avoir fourni des munitions à l'agresseur. La déclaration indiquait : « Pour

préservé le droit des personnes accusées à un procès équitable, et compte tenu du fait qu'une commission d'enquête a été lancée, nous nous abstiendrons de fournir tout autre commentaire, sinon dans le cadre de la commission d'enquête<sup>95</sup>. » Les répercussions de cette décision d'inculpation sur M<sup>me</sup> Banfield, et sur le processus de la Commission, sont examinées au volume 3, chapitre 3.

## Constatations relatives aux communications publiques de la GRC

Après les pertes massives, la stratégie des communications publiques de la GRC a révélé plusieurs des limites systémiques des interventions en cas d'incident critique que nous avons indiquées tout au long de ce volume. Ces communications publiques ont démontré un manque de stratégie, une incapacité à communiquer des informations essentielles, notamment sur le nombre de victimes (la GRC n'a toujours pas fourni de liste des victimes à ce jour) et un manque de coordination entre la GRC de la Nouvelle-Écosse et la Direction générale.

Les communications reflètent le plan opérationnel. La GRC n'avait pas de plan opérationnel clair pour répondre aux préoccupations de sécurité publique qui découlaient des pertes massives. Il est important de noter que les services de communication de la GRC ont sous-estimé le fait que le public avait besoin d'information pour retrouver un sentiment de sécurité collective. Cet aspect aurait dû être une priorité claire, mais ce ne fut pas le cas.

En rétrospective, tant la directrice Scanlan que le surint. pr. Leather ont reconnu que la stratégie des communications publiques employée à la suite des pertes massives n'avait pas bien servi l'intérêt public. Le surint. pr. Leather a convenu que la GRC doit tenir le public au courant des affaires importantes, et que le fait de fournir des renseignements exacts en temps opportun permet de gagner la confiance du public. En bref, il a reconnu que si la GRC possède des renseignements essentiels sur un événement comme les pertes massives, « nous devrions faire de notre mieux pour communiquer l'information au public<sup>96</sup> ».

**PRINCIPALE CONSTATATION**

Après les pertes massives, la stratégie de communications publiques de la GRC n'a pas permis de fournir des renseignements exacts et en temps opportun sur les pertes massives et l'enquête qui a suivi.

# Examens de l'intervention en cas d'incident critique

## Introduction

L'apprentissage et l'adaptation sont des pratiques essentielles pour renforcer les organisations, et notamment pour améliorer la prise de décision dans les situations de stress élevé. Nous soulignons la conclusion formulée par Bjørn Ivar Kruke, Ph. D., professeur de gestion des risques et de sécurité sociétale à l'Université de Stavanger, en Norvège, dans son rapport d'expert :

La volonté et l'engagement à tirer des leçons d'un événement traumatique qui implique un grand nombre de victimes peuvent être décisifs pour renforcer les capacités futures des organismes d'intervention et pour rétablir, voire renforcer, la relation de confiance entre la population et les autorités. L'apprentissage consiste, à bien des égards, à modifier les comportements en fonction des recommandations formulées dans les rapports post-intervention. Dans le changement, nous constatons que l'apprentissage est une priorité...<sup>97</sup>.

Lors de notre table ronde sur la préparation aux incidents critiques, la Commission a étudié certaines des pratiques exemplaires en matière de débriefages post-événement et d'examens post-intervention. Plusieurs des spécialistes engagés dans ce dialogue ont souligné les nombreuses possibilités d'apprentissage qui se



présentent tant lors d'interventions modestes en cas d'incident critique que lors d'événements plus graves. Un point important était que les aspects d'apprentissage peuvent se trouver à tous les niveaux de l'intervention. Il est utile de procéder à des débriefages rapides et relativement informels, ainsi qu'à des examens plus complets après l'événement.

Dans la dernière section de ce volume, nous présentons un aperçu des débriefages et des rapports post-intervention effectués après les pertes massives. La première partie offre un aperçu des examens de l'intervention en cas d'incident critique de la GRC. Plusieurs équipes de la GRC ont effectué des examens post-intervention. Il s'agit notamment du Groupe tactique d'intervention (GTI) de la Division H, de l'Équipe d'intervention médicale d'urgence (EIMU) et de l'examen de la réponse aux incidents critiques par le Centre de communications opérationnelles (CCO). Nous examinons également la suite de l'examen interne post-intervention annoncé par la GRC dans sa déclaration publique du 11 mai 2020 et des examens effectués par Emploi et Développement social Canada, l'Équipe interne d'enquête sur les situations comportant des risques de la GRC, et l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EIIG).

Certains des autres organismes qui ont contribué à l'intervention d'urgence ont également effectué des débriefages ou des examens post-intervention. Nous concluons cette section avec un aperçu des occasions d'apprentissage retenues par un certain nombre d'organismes : l'examen du Centre de communication médicale par les Services de santé d'urgence (SSU), l'examen par la Police régionale de Halifax de son commandement des interventions critiques, l'examen par la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse du confinement des lieux au Centre de santé de Colchester East Hants, ainsi que le rapport d'intervention des Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada (VON).

## Rapports post-intervention internes de la Division H de la GRC

### Équipe d'intervention médicale d'urgence de la GRC

L'EIMU de la GRC a préparé un rapport post-intervention daté du 4 juillet 2020. Le cap. Duane Ivany, coordonnateur de l'EIMU de la Division H, a préparé ce rapport

pour le Programme national de médecine tactique de la GRC et le Programme des incidents critiques à Ottawa. Ce rapport présente une chronologie et un résumé de l'intervention de l'EIMU durant les pertes massives, suivis de commentaires sur ce qui a bien fonctionné et ce qui aurait pu être amélioré.

Le rapport conclut que l'EIMU disposait de ressources limitées, notamment un manque de personnel et l'absence d'un véhicule désigné capable de transporter les membres et le matériel et de désincarcérer une personne blessée. Pendant l'intervention relative à l'incident, les SSU n'ont pas pu se rendre sur les lieux avant d'avoir appris que l'agresseur se trouvait ailleurs. Les difficultés de communication ont empêché l'EIMU de tenir les SSU au courant de la situation, et les membres de l'EIMU ne savaient pas au juste quels protocoles s'appliquaient. Le rapport recommande que deux membres soient affectés à la fonction de garde rémunérée, puisque les membres de l'EIMU sont tenus de répondre à un incident critique avec une équipe d'au moins deux membres. De plus, l'EIMU devrait disposer d'un véhicule désigné qui est équipé pour soutenir à la fois le GTI et les Opérations tactiques spéciales (OTS). Le rapport recommande également qu'un superviseur des opérations des paramédics des SSU soit présent au poste de commandement des interventions critiques dans certaines situations. Cette mesure permettrait une communication immédiate et directe entre la GRC, l'EIMU et les SSU. Pour les incidents moins graves, un canal d'aide réciproque entre la GRC, l'EIMU et les SSU devrait être envisagé. Enfin, la formation de l'EIMU sur les événements de pertes massives devrait être révisée pour inclure ceux affectant une zone géographique étendue.

Lors de son entretien avec la Commission des pertes massives, le cap. Ivany a indiqué que l'EIMU avait bien reçu de nouveaux équipements après la présentation de ce rapport, mais qu'il espérait qu'il ne s'agissait que d'une solution provisoire et que d'autres ressources seraient mises à sa disposition.

## **GTI de la Division H**

Le cap. Tim Mills a rédigé l'ébauche d'un rapport post-intervention du GTI de la Division H, qui semble avoir été rédigé par le GTI de la Division H dans son ensemble. Le rapport, non daté, fournit une chronologie et un résumé de l'intervention opérationnelle, pour chaque scène, et de la participation du GTI, puis une liste des pratiques exemplaires, des lacunes opérationnelles et des lacunes relatives à

l'enquête. Nous avons expliqué, dans le volume 5, Services de police, que les protocoles habituels pour finaliser et soumettre ce rapport n'ont pas été respectés.

Un certain nombre de pratiques exemplaires ont été relevées pour chaque scène, ainsi que des lacunes opérationnelles et des lacunes relatives à l'enquête. Les pratiques exemplaires comprennent la disponibilité et l'utilisation des ressources, l'interopérabilité entre les divisions de la GRC et le GTI, ainsi qu'une formation appropriée, notamment en matière de déploiement rapide pour action immédiate et sur le plan de la gestion technique des pertes. Les lacunes opérationnelles et les lacunes relatives à l'enquête comprennent une mauvaise communication, des ressources humaines limitées, un manque de soutien aérien de la GRC et d'autres ressources, et une connaissance situationnelle insuffisante. Ce rapport recommande un véhicule blindé léger plus mobile, puisque le véhicule blindé tactique était trop lourd pour servir lors d'une recherche mobile.

Lors de son entretien avec la Commission des pertes massives, le cap. Mills a indiqué que le rapport n'avait pas été achevé ni transmis à la chaîne de commandement lorsqu'il a quitté la GRC. L'insp. Don Moser a confirmé, lors de son entretien avec la Commission des pertes massives, que ce rapport n'a jamais été approuvé ni terminé, mais qu'il a été envoyé à la Direction générale à l'état d'ébauche.

## **Rapport sommaire de la Division H de la GRC – Évaluation du mieux-être**

Les hauts dirigeants de la GRC au sein de la Direction générale ont retenu les services de Quintet Consulting pour procéder à une évaluation du mieux-être de la direction de la Division H. Cette évaluation est résumée dans le document de la Division H intitulé *Summary Report: Wellness Assessment* [Rapport sommaire – Évaluation du mieux-être], daté du 30 septembre 2021. Le but de l'évaluation était de déterminer les facteurs qui affectent le moral et les préoccupations liées à l'environnement de travail au sein de la Division H. L'objectif indiqué de ce processus était que les employés concernés se sentent écoutés et soutenus, que la haute direction soit informée des problèmes réels et perçus, et que des recommandations soient formulées pour trouver des solutions constructives afin de réaliser des progrès. L'équipe a mené 24 entrevues avec les gestionnaires de la Division H. Un sondage sur le mieux-être a également été distribué, et les résultats seront

analysés et communiqués après la rédaction de ce rapport. Quintet n'a pas évalué la véracité des déclarations ni la crédibilité des personnes interrogées.

Le rapport indique qu'avant les pertes massives, les membres de la Division H étaient préoccupés par le cadre juridique et administratif de la province, la faiblesse du leadership et le stress opérationnel et émotionnel causé par la pandémie. Pendant les pertes massives, les gestionnaires de la Division H ont eu des préoccupations en ce qui concerne la confiance et le leadership de la part de la Direction générale. Après les pertes massives, des préoccupations ont été exprimées au sujet de la détérioration des relations entre la Division H et la Direction générale, des relations avec les médias, et du soutien continu relatif à la santé mentale. Le rapport présente des recommandations à court, moyen et long termes à l'attention de la Direction générale, notamment l'examen et la communication du rapport, l'apport d'un soutien au nouveau commandant divisionnaire de la Division H, l'élaboration d'un suivi du mieux-être mental, le financement d'un soutien professionnel pour les dirigeants de la Division H, l'élaboration de procédures pour d'éventuelles autres pertes massives et la distinction entre les problèmes causés par les pertes massives et le cours normal du travail. Le rapport recommande également à la Direction générale d'ordonner à la Division H de mettre au point un guide d'intégration pour les membres, dans lequel figureraient des informations relatives aux services de police de la Nouvelle-Écosse.

Durant son entretien avec la Commission des pertes massives, la comm. Lucki a indiqué qu'elle a reçu et lu ce rapport d'évaluation du mieux-être peu de temps avant de se rendre en Nouvelle-Écosse, à l'été 2022, et que lorsqu'elle l'a lu, elle « aurait souhaité [l'avoir] vu beaucoup plus tôt<sup>98</sup> ». Dans son entretien avec la Commission des pertes massives, l'insp. Moser a déclaré que lui et d'autres gestionnaires de la Division H ayant participé à l'évaluation du mieux-être n'ont pas vu ce rapport avant l'été 2022, malgré leurs demandes pour recevoir des mises à jour. Dans son témoignage lors des procédures publiques, la comm. adj. Bergerman a indiqué qu'elle avait demandé un soutien lorsque plusieurs membres de rangs supérieurs lui ont fait part de leurs besoins en matière de santé mentale. Elle avait espéré que ces membres obtiennent des stratégies et des mécanismes d'adaptation, mais au lieu de cela, cette évaluation a été poursuivie. Dans le volume 5, Services de police, nous analysons plus en détail le rapport Quintet, les circonstances dans lesquelles il a été commandé et la réception du rapport.

## Examens post-intervention de la GRC

Un examen post-intervention est un processus qui sert à évaluer la qualité du travail d'une organisation dans le cadre d'un projet ou lors d'un incident, en tout ou en partie. Il est conçu pour aider l'organisation et ses employés à comprendre ce qui s'est produit, à évaluer le travail de l'organisation et à déterminer les lacunes et les aspects à améliorer. Lorsque les personnes qui ont participé au travail évalué sont invitées à prendre part à un examen post-intervention, le processus offre des avantages supplémentaires; il permet de renforcer les compétences de débriefage opérationnel, de favoriser l'apprentissage organisationnel et d'établir une culture d'amélioration continue.

### Débriefage opérationnel post-intervention

Les débriefages opérationnels se distinguent des débriefages psychologiques. Dans le premier cas, l'accent est mis sur les aspects opérationnels d'une intervention organisationnelle. Dans le deuxième cas, l'accent est mis sur la santé et le bien-être des employés qui peuvent avoir besoin d'un soutien psychologique après avoir effectué un travail exigeant. La GRC a organisé des débriefages psychologiques pour la plupart de ses membres qui ont participé à l'intervention en cas d'incident critique. (Nous avons entendu parler de certains cas où les débriefages psychologiques ont été différés parce que la liste des membres de la GRC concernés était incomplète.) Cependant, très peu de membres ont participé à une forme quelconque de débriefage opérationnel dans les jours et les semaines qui ont suivi les pertes massives.

Le 19 avril 2020, à 14 h 10, certains membres du groupe de commandement, notamment des commandants des interventions critiques – l'insp. Rob Bell, l'insp. int. Stephen (Steve) Halliday, le s.é.-m. Allan (Al) Carroll et le s.é.-m. Allan (Addie) MacCallum – ont rencontré le surint. Campbell au détachement de Bible Hill. Les gestionnaires des risques n'ont pas participé à cette réunion. Le surint. Campbell a également rencontré des membres du triangle de commandement du Groupe des crimes majeurs, des services d'enquête et du Service de l'identité judiciaire. Comme on peut s'y attendre à ce stade très précoce de l'incident, ces réunions visaient à présenter au surint. Campbell un briefage plus approfondi sur l'intervention en cas d'incident critique et à assigner des tâches pour les jours à venir. Il ne

s'agissait en aucun cas d'un débriefage opérationnel systématique, et il n'aurait pas été approprié d'en effectuer un à ce moment-là.

Certaines unités ont également effectué des débriefages opérationnels de manière régulière. Par exemple, la cap. Croteau nous a indiqué que l'Unité des communications stratégiques effectuait des débriefages après chaque conférence de presse dans les premiers jours qui ont suivi les pertes massives : « ce qui s'est bien passé, ce qui ne s'est pas bien passé, ce que... ce que nous pouvons améliorer le lendemain<sup>99</sup> ».

Bien que ces premières réunions aient été importantes, elles ne constituaient pas des examens systématiques de la prise de décision opérationnelle ou d'autres aspects de l'intervention critique des 18 et 19 avril 2020. Dans le volume 5, Services de police, nous expliquons l'importance du débriefage opérationnel et nous examinons les lacunes dans les politiques et les circonstances qui ont conduit à ne pas réaliser de débriefages opérationnels après les pertes massives.

## Déclaration de recours à la force

Depuis 2010, la GRC exige de ses membres qu'ils rendent compte des options d'intervention utilisées lors d'interactions avec des membres du public. Le formulaire de rapport sur le comportement du sujet et l'intervention de l'agent (CSIA) aide les membres de la GRC à « expliquer de façon précise » les circonstances dans lesquelles il y a eu recours ou menace de recours à la force<sup>100</sup>. Le formulaire CSIA contient de l'information sur l'incident, l'environnement, les facteurs situationnels, les substances et les armes présentes, le comportement du sujet et la réaction de l'agent, les blessures subies par le sujet et l'agent, s'il y a lieu, ainsi qu'une courte description du déroulement de l'événement.

Un rapport CSIA est obligatoire pour tous les policiers qui ont recours :

- à des techniques de contrôle physique intense, à des armes intermédiaires, à des armes à feu, à un chien de police, à des munitions spéciales ou à d'autres armes improvisées;
- à des techniques de contrôle physique modéré qui ont causé une blessure au sujet, au membre ou à une autre personne. Les techniques de contrôle physique modéré comprennent l'escorte, la coercition, le

blocage des articulations et le menottage sans résistance, méthodes peu susceptibles de causer des blessures<sup>101</sup>.

Les rapports CSIA figurent parmi les éléments du cadre de supervision de la GRC. Les rapports sont examinés à l'échelon de la supervision et un examen et une surveillance supplémentaires sont assurés à l'échelon de la division où l'incident s'est produit. Les rapports CSIA sont périodiquement examinés ou vérifiés à l'échelle nationale à des fins d'exactitude et de conformité aux politiques. La GRC affirme que les données CSIA favorisent un processus décisionnel axé sur des faits, et ce, en vue d'élaborer les politiques, la formation et l'équipement.

Plusieurs membres de la collectivité nous ont rapporté que le 19 avril 2020, pendant l'intervention de la GRC en cas d'incident critique, des membres de la GRC avaient brandi ou pointé des armes à feu vers eux. Par exemple, Michaela Scott a déclaré que le gend. Fahie et la gend. Coleman avaient levé leurs armes vers elle. Dan Jenkins nous a aussi dit que la gend. Brenna Counter avait pointé son arme à feu sur lui. La fusillade de la Caserne de pompiers d'Onslow s'inscrit également dans le cadre des rapports CSIA.

Le seul rapport CSIA fourni à la Commission concernait l'incident au Big Stop d'Enfield, au cours duquel des membres de la GRC ont tiré sur l'agresseur et l'ont tué.

## Examen du Centre de communications opérationnelles

Le CCO a créé un document intitulé *OCC Response to Critical Incidents* [Intervention du CCO en cas d'incidents critiques – Améliorations et initiatives]. Le document comprend une liste des initiatives prises depuis les pertes massives ainsi que les recommandations du commandant du CCO. Ce document, qui n'est pas daté, indique :

[D]epuis la fusillade de masse en Nouvelle-Écosse, le Centre de communications opérationnelles a revu ses procédures et pratiques opérationnelles normalisées afin de veiller à ce qu'elles respectent ou dépassent les normes divisionnaires et nationales et à ce que les employés de la Division H soient aussi bien préparés que possible et disposent de tous les outils dont ils ont besoin pour effectuer leur travail<sup>102</sup>.

Les recommandations portent sur l'interopérabilité et les communications radio. En ce qui concerne la radio, le rapport recommande que la GRC dispose de radios portables avec GPS et que tous les membres soient ainsi tenus de signaler leur présence au CCO. De plus, une formation sur le système radio TMR2 (système de radiocommunications mobiles professionnelles de 2<sup>e</sup> génération) devrait être dispensée chaque année, et tous les membres devraient suivre une formation sur les postes de travail mobiles et être tenus de renouveler régulièrement cette formation.

Parmi les recommandations qui favorisent l'interopérabilité, citons l'obligation pour le personnel du CCO et les gestionnaires des risques de suivre une formation sur les menaces actives et les incidents critiques avec les membres de la Division H. De plus, le CCO devrait compter dans ses rangs un analyste des renseignements criminels pendant un incident critique. Le rapport suggère également que tous les services de police devraient disposer d'un moyen de diffuser des informations, dont des photos, et de la capacité de consulter des fichiers. L'interopérabilité devrait être testée régulièrement, et les bulletins de sécurité des membres devraient être archivés et conservés, et pouvoir être consultés, pendant un incident critique. Le CCO devrait également collaborer avec le Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse à l'élaboration de protocoles d'intervention en cas d'incident important, comme un tireur actif.

Le document recommande aussi qu'un examen post-incident soit effectué.

## **Examen de l'Équipe d'enquête sur les situations comportant des risques**

L'examen de l'EESR est un processus d'examen interne créé par la GRC pour enquêter sur un incident du point de vue du *Code canadien du travail*. Cet examen permettra également de déterminer tout facteur de causalité lié au milieu de travail et les mesures correctives qui peuvent être mises en œuvre. Il a été annoncé en mai 2020 et est toujours en cours. La GRC a revendiqué un privilège de non-divulgaration des documents liés à l'examen de l'EESR. La Commission ne connaît pas la portée de l'examen, et ne sait pas si des conclusions provisoires ont été formulées ou si des mesures ont été mises en place.



## Concept de l'examen de l'intervention en cas d'incident critique

Lors des premières conférences de presse qui ont suivi les pertes massives, le surint. Campbell et le surint. pr. Leather ont suggéré que la GRC procéderait à un examen complet de l'intervention en cas d'incident critique. Les membres de la direction de la Division H de la GRC nous ont dit vouloir procéder à cet examen, mais en octobre 2022, lorsque nous avons terminé nos procédures publiques, aucun examen n'avait été mis en branle. La Commission a cherché à savoir pourquoi l'examen post-intervention n'a pas été effectué, mais nous n'avons pas reçu d'explication claire ou satisfaisante. Nous examinons dans le volume 5, Services de police, les éléments de preuve que nous avons recueillis concernant cet examen post-intervention. Notre analyse du dossier documentaire et les réponses que les dirigeants ont fournies à nos questions sur cet examen suggèrent que le retard était une conséquence d'un désaccord entre les dirigeants à propos de la nécessité d'effectuer un examen.

Lors de son témoignage devant la Commission, il a aussi été demandé à la comm. Lucki, d'expliquer pourquoi la GRC n'avait pas procédé à un examen post-intervention. Elle a répondu que de nombreuses personnes au sein de l'organisation analysaient l'intervention face à l'incident critique, mais que la GRC attendait aussi avant de mettre en œuvre des changements par respect pour le processus de la Commission. Elle a convenu que cette attente avait des répercussions, par exemple, parce que la formation de base et la formation continue n'ont pas été adaptées pour tenir compte des leçons qui pourraient être tirées des pertes massives.

Nous concluons qu'un examen post-intervention aurait dû être entrepris à la suite des pertes massives. Ce type d'examen devrait être prescrit par une politique nationale et non laissé à la discrétion de certains gendarmes. L'efficacité opérationnelle ainsi que la confiance du public sont favorisées lorsque les examens post-intervention sont entrepris rapidement, afin que des améliorations puissent être cernées et mises en œuvre. Le débriefage opérationnel est également important pour les membres de la GRC et les organisations qui participent à une intervention en cas d'incident critique. Les examens post-intervention peuvent aider à déterminer les besoins du personnel et des membres des collectivités touchés et à faire en sorte que l'attention et les ressources soient consacrées pour répondre à ces besoins.

Nous soulignons que la GRC serait en voie de publier un rapport post-intervention, après son intervention en Saskatchewan à la suite des pertes massives dans la Nation crie de James Smith, tout comme elle aurait dû le faire en Nouvelle-Écosse.

#### **PRINCIPALE CONSTATATION**

La GRC n'a pas entrepris un examen post-incident de son intervention aux pertes massives

## **Examens externes des mesures prises par la GRC**

### **Examen d'Emploi et Développement social Canada**

Le processus d'examen d'EDSC a été entrepris en mai 2020 et est toujours en cours.

### **Équipe d'intervention en cas d'incident grave**

L'Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EIIG) a mené deux enquêtes à la suite de l'intervention critique. L'une concernait la fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow et l'autre, la fusillade ayant entraîné à la mort de l'agresseur aux mains de la police. Dans les deux cas, l'EIIG a conclu qu'il n'y avait pas lieu de déposer d'accusations pour les membres de la GRC impliqués. Le travail de l'EIIG est présenté plus en détail dans le Volume 5, Services de police.

## **Examens entrepris par d'autres organisations**

De nombreuses organisations ont participé à l'intervention en cas d'incident critique les 18 et 19 avril 2020. La Commission a reçu des informations sur les examens post-intervention entrepris par quatre de ces organisations. Nous présentons des

aperçus de ces rapports dans l'ordre suivant : l'examen du Centre de communications médicales des Services de santé d'urgence, l'examen par la Police régionale de Halifax de son commandement des interventions critiques, l'examen du confinement des lieux par la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse au Centre de santé de Colchester East Hants, et le rapport d'intervention des Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada. Ces résumés sont fournis afin de souligner ces initiatives et de favoriser le partage d'informations sur les approches adoptées par diverses organisations et les leçons qu'elles en ont tirées.

### **Services de santé d'urgence – Centre de communications médicales**

Le Centre de communications médicales des SSU a effectué un examen post-intervention et a publié le rapport *Major Incident After-Action Report: Portapique Active Shooter 18 - 19 April 2020* [Rapport post-intervention au sujet d'un incident majeur : 18 et 19 avril 2020, tireur actif de Portapique]. Ce rapport, non daté, ne précise pas le processus ou la méthodologie adoptés, mais indique que le personnel a été invité à un débriefage opérationnel après l'incident<sup>103</sup>.

Ce rapport des SSU dresse la liste des lacunes de rendement relevées par le personnel concerné qui a assisté au débriefage. Ces lacunes sont classées en cinq catégories : respect du protocole de gestion des catastrophes, personnel du Centre de communications médicales, commandement et contrôle, gestion des ressources humaines, et autres. Le rapport résume ensuite les idées des membres du personnel pour se préparer et répondre à un incident similaire à l'avenir. Les recommandations sont divisées en trois catégories : la planification et la préparation, la réponse à l'incident, et la collaboration inter-agences.

Dans la catégorie planification et préparation, les suggestions comprennent l'élaboration d'un plan de réaction de l'organisation en cas d'incidents liés à un tireur actif, ainsi qu'une politique relative à la sécurité des postes paramédicaux et aux procédures de confinement. De plus, les incidents impliquant un tireur actif devraient être ajoutés à la liste des incidents classés code jaune. Enfin, le personnel du Centre de communications médicales devrait recevoir une formation sur les incidents impliquant un tireur actif et il devrait y avoir plus d'occasions de formation pratique sur l'intervention en cas de catastrophe.

Dans la catégorie réponse à l'incident, les recommandations comprennent le confinement immédiat de la zone opérationnelle lors d'un événement impliquant un

tireur actif. De plus, le personnel devrait utiliser des téléphones cellulaires ou des tablettes pour communiquer, car les radios du SSU ne sont pas cryptées. Pendant l'incident critique, les gestionnaires devraient envisager d'exiger ou de demander au personnel supplémentaire de se présenter au travail pour remplacer les équipes touchées. Le rapport suggère que les gestionnaires devraient également envisager d'exiger un débriefage obligatoire de l'incident critique pour les personnes concernées.

Enfin, dans la catégorie collaboration inter-agences, le rapport recommande que les centres de communication des organisations d'intervention aient une ligne de communication ouverte pendant un incident critique et qu'il y ait une formation conjointe entre les organisations pour favoriser de meilleures relations de travail.

### **Police régionale de Halifax – Commandement des interventions critiques – Rapport post-intervention**

Le surint. Andrew Matthews, commandant des interventions critiques de niveau II de la Police régionale de Halifax (PRH), a rempli ce qui semble être un formulaire normalisé ou un outil de rapport le 12 mai 2020.

Ce rapport indique que la PRH commençait à déclencher une intervention en cas d'incident critique compte tenu de la possibilité que l'agresseur se dirige vers la Municipalité régionale de Halifax. Cependant, l'agresseur a été arrêté à Enfield avant que le Groupe tactique d'intervention de la PRH n'intervienne. Dans les sections « ce qui a bien fonctionné » et « ce qui doit être amélioré », l'auteur a indiqué « aucune technique déployée<sup>104</sup> ». Toutefois, le rapport relève un certain nombre de préoccupations opérationnelles et administratives, notamment des difficultés liées à la technologie et à la communication. Le rapport indique également une incertitude quant au point où la transition devrait se faire entre la GRC et la PRH.

### **Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse : Confinement du Centre de santé de Colchester East Hants**

La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse (RSNE) a effectué un examen et rédigé un rapport post-intervention intitulé *Site Lockdown – CEHHC After Action Report/*

*Improvement Plan* [Confinement du Centre de santé Colchester East Hants – Rapport post-intervention et plan d'amélioration]<sup>105</sup>. L'objectif de ce rapport, qui n'est pas daté, est de résumer le déroulement des événements, les leçons apprises et les recommandations d'amélioration en lien avec le confinement du CEHHC les 18 et 19 avril 2020<sup>106</sup>. L'examen post-intervention a consisté à mener des entretiens individuels avec les principaux intervenants et dirigeants et à organiser des réunions en petits groupes. De plus, tout le personnel a eu la possibilité de participer à un sondage en ligne.

Le rapport de la RSNE classe les principaux points à améliorer dans les catégories suivantes : « avis », « entrées désignées » et « processus d'évaluation des menaces ». Dans la catégorie « avis », le rapport indique que le processus pour aviser des unités et des groupes de personnel particuliers a bien fonctionné, mais que le personnel entrant n'a pas été correctement avisé. Il recommande l'élaboration d'un processus pour aviser les autres sites et la création de modèles pour envoyer des messages au personnel et l'aviser. Le rapport note également que l'entrée désignée était éloignée du stationnement du personnel, ce qui a obligé le personnel à parcourir de plus longues distances à pied, à l'extérieur. De plus, le processus d'inscription à l'entrée désignée créait un engorgement à ce point d'entrée. Le rapport recommande de clarifier ou de réviser le processus pour choisir une entrée désignée et d'effectuer des exercices de confinement qui comprennent des scénarios de changement de quart. Enfin, le processus d'évaluation des menaces serait amélioré si une liste de contrôle ou un modèle de confinement était disponible et s'il y avait davantage de formation et de sensibilisation à propos des ressources disponibles et des processus applicables en cas de confinement.

## **Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada – Rapport d'intervention**

Le 23 octobre 2020, les Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada (VON) ont publié un rapport intitulé *Response Report to the Nova Scotia Critical Incident* [Rapport d'intervention face à l'incident critique survenu en Nouvelle-Écosse], dont l'objectif était d'évaluer et d'améliorer les processus en vigueur afin d'intervenir en cas d'incident similaire<sup>107</sup>. Kristen Beaton et Heather O'Brien, employées de VON, figurent parmi les victimes des pertes massives. M<sup>me</sup> Beaton était en service lorsqu'elle a été tuée.

Le rapport analyse quatre éléments relatifs à l'intervention face à l'incident – les sources d'information, l'avis aux employés, la gestion de l'incident, et la sécurité en milieu de travail – et formule des recommandations pour chaque élément. Le rapport ne fournit pas de détails sur la méthodologie utilisée, mais indique que des entretiens avec le personnel ont été menés.

En ce qui concerne les sources d'information, le rapport de VON indique qu'en raison du manque d'information directe de la GRC, les employés et les gestionnaires se sont fiés aux médias sociaux pour obtenir des renseignements. Cependant, ils avaient besoin de plus d'informations de sources fiables pour pouvoir prendre des décisions. Le rapport recommande que l'équipe de la haute direction étudie les possibilités de renforcer les relations avec d'autres autorités provinciales, comme la police, les SSU et les hôpitaux.

En ce qui a trait aux avis aux employés, le rapport indique que les communications ont été perturbées par le manque d'information et que, parfois, elles n'étaient pas claires. VON utilise un « processus de diffusion » pour communiquer avec les employés par courriel, téléphone et message texte. Dans le cas présent, ce processus était inefficace, car le personnel ne savait pas qui était de service et ne disposait pas de suffisamment de ressources pour mettre en œuvre le processus. Le rapport recommande que l'équipe de la haute direction révise le plan de communication et la section des procédures du programme des catastrophes et des situations d'urgence. Il convient de prêter attention à la méthode de communication utilisée et à quand elle est utilisée, à la fréquence des communications et à l'efficacité d'un processus de diffusion. Le rapport recommande également de rédiger des instructions à propos du moment où il convient d'effectuer la diffusion, ainsi que des textes normalisés pour aviser les employés.

Pour ce qui est de la gestion des incidents, le rapport révèle un retard dans le signalement de la situation et son renvoi à la direction, ainsi que le fait que l'équipe de gestion ne connaissait pas et n'utilisait pas les processus et les ressources en place. Le rapport recommande que l'équipe de la haute direction révise le processus de création d'un centre de commandement, et que les dirigeants reçoivent une formation sur la gestion des incidents et les processus de renvoi à un échelon supérieur.

En ce qui concerne la sécurité en milieu de travail, le rapport conclut que le retard dans le renvoi de la situation à un échelon supérieur a constitué une menace pour la sécurité des employés. Il recommande que l'équipe de la haute direction mette au point un code, des procédures, de la formation et des exercices pour faire face aux menaces à la sécurité des employés. De plus, la haute direction devrait déterminer

comment le système de suivi « CellTrak » (une technologie que VON emploie pour suivre la localisation des employés) peut être utilisé pour avertir et aviser d'autres personnes lorsqu'une infirmière de VON ne se présente pas à un rendez-vous, et devrait également envisager de créer des zones sécurisées que les employés pourraient utiliser entre deux rendez-vous, au lieu d'attendre en bordure de route.

# Notes

## CHAPITRE 1

### Événements antérieurs au 18 avril 2020

1. Déclaration de Glynn Wortman : COMM0008447, lignes 100-101.
2. Déclaration de Lisa Banfield, 20 avril 2020 : COMM0003436, p. 3.
3. Entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 17 mai 2022 : COMM0059014, p. 82.
4. Déclaration de Lisa Banfield, 20 avril 2020 : COMM0003436, p.19.
5. Entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 17 mai 2022 : COMM0059014, p.83.
6. Entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 17 mai 2022 : COMM0059014, p.83.
7. Déclaration de Maureen Banfield : COMM0003019, lignes 818-29.
8. Site Web de GC Surplus, consulté le 26 janvier 2022, en ligne : <https://www.gcsurplus.ca>.
9. Déclaration écrite de Lisa Banfield à la Commission fournie le 22 juin 2022 : COMM0059355, p.11.
10. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 2171-89.
11. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 2171-89.
12. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 2171-89.
13. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 2171-89.
14. Déclaration écrite de Lisa Banfield à la Commission fournie le 22 juin 2022 : COMM0059355, p.11.
15. Déclaration écrite de Lisa Banfield à la Commission fournie le 22 juin 2022 : COMM0059355, p.11.
16. Déclaration écrite de Lisa Banfield à la Commission fournie le 22 juin 2022 : COMM0059355, p.12.
17. Déclaration écrite de Lisa Banfield à la Commission fournie le 22 juin 2022 : COMM0059355, p.11.



18. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 1026.
19. Entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 17 mai 2022 : COMM0059014, p.25.
20. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 2004-15; entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 17 mai 2022 : COMM0059014, p.25.
21. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 345-55.

## CHAPITRE 2

### Événements du 18 avril 2020 – Portapique

1. Déclaration de Lisa Banfield, 20 avril 2020 : COMM0003436, p.22; déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 170-187; entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 11 avril 2022 : COMM0058495, pp. 102-105.
2. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, ligne 1471.
3. Reconstitution vidéo de Lisa Banfield avec la GRC, le 23 octobre 2020 : COMM0013732, vidéo 2, vers 4:00-5:00 environ
4. Déclaration de Lisa Banfield, 20 avril 2020 : COMM0003436, p.2; reconstitution vidéo de Lisa Banfield avec la GRC, le 23 octobre 2020 : COMM0013732, vidéo 2, vers 4:00-5:00 environ; déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 194-197
5. Entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 11 avril 2022 : COMM0058495, p.106-107.
6. Entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 13 avril 2022 : COMM0058496, pp.12, 15-16.
7. Entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 13 avril 2022 : COMM0058496, p.17.
8. Déclaration de Lisa Banfield, 20 avril 2020 : COMM0003436, p.11.
9. Reconstitution vidéo de Lisa Banfield avec la GRC, le 23 octobre 2020 : COMM0013732, vidéo 2, vers 15:00-16:00 environ; déclaration de Lisa Banfield, 20 avril 2020 : COMM0003436, p.11.
10. Déclaration de Lisa Banfield, 20 avril 2020 : COMM0003436, pp.11-12.
11. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 213-216, 407-409.
12. Entretien de Lisa Banfield avec la Commission des pertes massives, 13 avril 2022 : COMM0058496, p.17.
13. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 404-413.
14. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 411-413.
15. Reconstitution vidéo de Lisa Banfield avec la GRC, le 23 octobre 2020 : COMM0013732, vidéo 2, vers 18:00-19:00 environ.
16. Reconstitution vidéo de Lisa Banfield avec la GRC, le 23 octobre 2020 : COMM0013732, vidéo 2, vers 18:00-19:00 environ.
17. Reconstitution vidéo de Lisa Banfield avec la GRC, le 23 octobre 2020 : COMM0013732, vidéo 2, vers 18:00-19:00 environ; déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, ligne 220.
18. Reconstitution vidéo de Lisa Banfield avec la GRC, le 23 octobre 2020 : COMM0013732, vidéo 2, vers 19:00-20:00 environ (FC).
19. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 220-224, 465-466; reconstitution vidéo de Lisa Banfield avec la GRC, le 23 octobre 2020 : COMM0013732, vidéo 2, vers 19:00-20:00 environ.
20. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 224-227.

21. Déclaration de Lisa Banfield, 20 avril 2020 : COMM0003436, p.4.
22. Déclaration de Lisa Banfield, 20 avril 2020 : COMM0003436, p.4.
23. Reconstitution vidéo de Lisa Banfield avec la GRC, le 23 octobre 2020 : COMM0013732, vidéo 2, vers 20:00-21:00 environ.
24. Déclaration de Lisa Banfield, 20 avril 2020 : COMM0003436, p.4; reconstitution vidéo de Lisa Banfield avec la GRC, le 23 octobre 2020 : COMM0013732, vidéo 2, vers 20:00-21:00 environ.
25. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 234-235.
26. Entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 13 avril 2022 : COMM0058496, p.42.
27. Reconstitution vidéo de Lisa Banfield avec la GRC, le 23 octobre 2020 : COMM0013733, vidéo 3, vers 3:00-4:00 environ.
28. Entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 13 avril 2022 : COMM0058496, p.48.
29. Entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 13 avril 2022 : COMM0058496, pp.49-51.
30. Entretien de la Commission des pertes massives avec Lisa Banfield, 13 avril 2022 : COMM0058496, p.52.
31. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 264-271.
32. Déclaration de Lisa Banfield, 20 avril 2020 : COMM0003436, p.13.
33. Transcription de l'appel au 911 de Jamie Blair : COMM0003870, p.2.
34. Déclaration d'AC : COMM0002712, lignes 410-413, 422.
35. Déclaration sous serment de Joseph Sadoun, 29 mars 2022 : COMM0059091, p.8.
36. Déclaration sous serment de Joseph Sadoun, 29 mars 2022 : COMM0059091, p.9.
37. Déclaration de Kate MacDonald : COMM0002706, lignes 19-22, 25-30, 341-344.
38. Déclaration de Kate MacDonald : COMM0002706, lignes 155-165.
39. Transcription de l'appel au 911 d'Andrew et Kate MacDonald : COMM0003851, pp.1-2.
40. Transcription de l'appel au 911 d'Andrew et Kate MacDonald : COMM0003851, p.2.
41. Transcription de l'appel au 911 d'Andrew et Kate MacDonald : COMM0003851, p.3.
42. Déclaration d'Andrew MacDonald : COMM0002703, lignes 41-48.
43. Entretien de la Commission des pertes massives avec David Faulkner : COM0040424, pp.2, 9-10, 12-16, 28-29, 31-33.
44. Déclaration d'Alan Griffon : COMM0003902, lignes 19-27, 31-38, 59-61, 120-187; transcription de l'appel au 911 de Peter Griffon : COMM0002874, lignes 75-90, 108; rapport de la cap. Kathy Lugosi : COMM0003636, p.1.
45. Déclaration de Richard Ellison : COMM0003079, lignes 14-17.
46. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 313-320.
47. Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, lignes 1741-1773, 1989-2000, 2018-2033, 2208-2273.

48. Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, lignes 1741-1773, 1989-2000, 2018-2033, 2208-2273.
49. Entretien de la Commission des pertes massives avec David Faulkner : COMM0040424, p.2.
50. Transcription des consultations de la Commission des pertes massives avec les Participant(e)s, groupe de consultation 02 : COMM0065699, p.12.
51. Transcription de l'appel au 911 de Jamie Blair : COMM0003870, p. 2.
52. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 28 mars 2020 : COMM0053615, p.65.
53. Déclaration d'Andrew MacDonald : COMM0002703, p.2.
54. RCMP Operational Manual [Manuel des opérations de la GRC] – IARD [DRAI] : COMM0039858, p.2.
55. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 223-226.
56. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 1<sup>er</sup> juin 2022, p. 48.
57. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 313-320
58. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 323, 328-330
59. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 28 mars 2022 : COMM0053615, pp.102-103.
60. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 28 mars 2022 : COMM0053615, p.103.
61. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 503-508.
62. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 779-780.
63. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 423-425.
64. Commission des pertes massives, transcription de l'audience du 28 mars 2022, p.58.
65. Transcription des procédures publiques, 28 mars 2022, p.86.
66. Transcription des procédures publiques, 28 mars 2022, p.86.
67. Transcription des procédures publiques, 14 avril 2022, p.18.
68. Liste des employés travaillant au CCO du 18 au 19 avril 2020 : COMM0014640; entretien de la Commission des pertes massives avec Glen Byrne : COMM0015499, p.71; entretien de la Commission des pertes massives avec Jennifer MacCallum : COMM0018362, pp.8-9, 20.
69. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 223-228.
70. H-Division Risk Manager Program [Programme de gestion des risques de la Division H] : COMM0043160, p.1.
71. Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. intérimaire S. Halliday : COMM0019379, p.24.
72. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. J. West : COMM0035916, p. 10-12.
73. RCMP Tactical Operations Manual [Manuel des opérations tactiques de la GRC], chap. 1.2 : Scribes [Préposés aux registres des communications] : COMM0040029, p.1.

74. H-Division RCMP Operational Manual 33.100: Critical Incidents [Manuel des opérations de Division H de la GRC 33.100 : Incidents critiques] : COMM0018406, p.3.
75. Présentation des services de soutien du CIC de la Div. H aux chefs des services de police de la N.-É. : COMM0018408, pp.1-31-33; RCMP Tactical Operations Manual [Manuel des opérations tactiques de la GRC], chap. 1.1 : COMM0018405, p.1, 3-4; RCMP Tactical Operations Manual, 33.100 : Critical Incidents [Interventions critiques] : COMM0018406, p.3; H-Division Risk Manager Program [Programme de gestion des risques de la Division H] : COMM0043160, p.2.
76. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 31 mai 2022 : COMM0058858, pp.26-27.
77. Observations écrites finales présentées au nom du procureur général du Canada : COMM0065680, p.4.
78. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. J. West : COMM0035916, pp.16-17.
79. Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. intérimaire S. Halliday : COMM0019379, p.8.
80. Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. intérimaire S. Halliday : COMM0019379, p.9.
81. Rapport de l'insp. intérimaire S. Halliday : COMM0010697, p.1-2.
82. Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, lignes 768-70 DF-COM, par. 89.
83. Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. intérimaire S. Halliday : COMM0019379, p.77; chronologie des mesures prises par l'insp. intérimaire S. Halliday : COMM0017931, p.1; entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. B. Rehill : COMM0049655, p.18.
84. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 118-124.
85. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 118-124.
86. Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, lignes 4667-4681, citation lignes 4678-4679.
87. Transcription de l'audience (Rehill) du 30 mai 2022 : COMM0058857, p.94.
88. Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, lignes 3740-3774; radio de Colchester : COMM0003806, lignes 1050-1052.
89. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. B. Rehill : COMM0049655, p.33.
90. Témoignage recueilli aux auditions (Rehill), 30 mai 2022 : COMM0058857, pp.92-93.
91. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 705-712.
92. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. A. MacCallum : COMM0019382, pp.25-29; rapport du s.é.-m. A. MacCallum : COMM0009498, pp.1-2.
93. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 1<sup>er</sup> juin 2022, p.30.
94. Entretien de la Commission des pertes massives avec Glen Byrne : COMM0015499, pp.59-60.

95. Entretien de la Commission de pertes massives avec Donnalee Williston : COMM0043476, pp.36-37.
96. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 1105-1122.
97. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 1113-1122, 1151-1158.
98. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 1<sup>er</sup> juin 2022, p.92.
99. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 751-755.
100. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 1092-1096.
101. Chronologie des mesures prises par l'insp. intérimaire S. Halliday : COMM0010696, p.1.
102. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 1240-1242.
103. Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, lignes 4019-4049.
104. Chronologie des actions du s.é.-m. J. West : COMM00010715, p. 1.
105. Transcription de l'appel entre le s.é.-m. A. MacCallum et le chef A. Grue : COMM0002898
106. Entretien de la Commission des pertes massives avec Alfred Grue : COMM0040547, p.21.
107. Procédures opérationnelles normalisées concernant les relations médias pour les gestionnaires des risques : COMM0043156, p.2.
108. Procédures opérationnelles normalisées concernant les relations médias pour les gestionnaires des risques : COMM0043156, p.2.
109. Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p.12; entretien de la Commission des pertes massives avec Lia Scanlan, 14 septembre 2021 : COMM0015883, p.15.
110. Rapport du serg. A. O'Brien : COMM0014752, p.1.
111. Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 5.
112. Gazouillis de la GRC, le 18 avril 2020 à 23 h 32 : COMM0013645; captures de publications dans les médias sociaux : COMM0017953.
113. Gazouillis de la GRC, le 18 avril 2020 à 23 h 32 : COMM0013645; captures de publications dans les médias sociaux : COMM0017953.

### CHAPITRE 3

#### Événements survenus pendant la nuit

1. Déclaration de Brian MacDonald : COMM0008444, lignes 25-25.
2. Déclaration de Valerie Smith : COMM0008869, p. 1
3. Déclaration de AG : COMM0010055, ligne 107.
4. Déclaration d'AG : COMM0010055, lignes 21-29, 68-70, 75-78, 168-78, 237-96.
5. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. J. West : COMM0035916 at pp 11-12.
6. Manuel des opérations tactiques de la GRC, chap. 1.2 : Scribes [Préposés aux registres des communications] COMM0040029, p. 1
7. Manuel des opérations de la Division H, 33.100 : Incidents critiques : COMM0058881, p.659.
8. Présentation des services de soutien du CIC de la Div. H aux chefs des services de police de la N.-É. : COMM0018408, p. 1-313; Manuel des opérations tactiques de la GRC, ch. 1.1 : COMM0018405, p. 1, 3-4; Manuel des opérations de la Division H, 33.100 : Incidents critiques : COMM0018406, p. 3; Programme de gestion des risques de la Division H : COMM0043160, p. 2.
9. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 0 h-8 h : COMM0006368, lignes 142085, Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. B. Rehill : COMM0049655, p. 26-27.
10. Rapport du s.é.-m. K. Surette : COMM0003913, p. 1.
11. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 1863-64.
12. Chronologie des actions du s.é.-m. J. West : COMM0010715, p. 4.
13. Notes dactylographiées du serg. R. Lewis, préposé au registre des communications du s.é.-m. J. West : COMM000391, p. 5.
14. Notes dactylographiées du serg. R. Lewis, préposé au registre des communications du s.é.-m. J. West : COMM000391, p. 5.
15. Notes dactylographiées du serg. R. Lewis, préposé au registre des communications du s.é.-m. J. West : COMM000391, p. 5.
16. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 0 h-8 h : COMM0006368, lignes 4293-95.
17. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020, 0 h-8 h : COMM0006368, ligne 4297.
18. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 0 h-8 h : COMM0006368, lignes 9406-07.
19. Rapport du s.é.-m. A. MacCallum : COMM0009498, p. 1.
20. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. S. Halliday : COMM0019379, p. 10.
21. Transcription des appels au 911, 18 avril 2020 : COMM0002628, lignes 2515-49, 2712-28; Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. A. MacCallum : COMM0019382, p. 27.
22. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 0 h-8 h : COMM0006368, lignes 8718-19.
23. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 0 h-8 h : COMM0006368, lignes 8503-5.
24. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 1378-83.
25. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 0 h-8 h : COMM0006368, lignes 8503-5

26. Rapport du s.é.-m. A. MacCallum : COMM0009498, p. 4, Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. A. MacCallum : COMM0019382, p. 36.
27. Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. T. Brown : COMM0053561, p. 13.
28. Transcription de l'appel au 911, 19 avril 2020, 00:00-08:00 : COMM0006368, lignes 8674838 ; GRC, Transcription de la déclaration de Dave Lilly, 5 mai 2020 : COMM0010033, lignes 39-84.
29. Rapport du s.é.-m. A. MacCallum : COMM0009498, p. 3.
30. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. A. Carroll : COMM0019386, p. 25, 28-29; Carte de Portapique dessinée à la main utilisée par l'équipe de commandement : COMM0011833.
31. Rapport du s.é.-m. A. MacCallum : COMM0009498, p. 3
32. Rapport postintervention du GTI : COMM0054285, p. 3.
33. COMM0015513, Entretien de la Commission des pertes massives avec le cap. Tim Mills, p.86.
34. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 0 h-8 h : COMM0006368, lignes 5501-4.
35. M. Ellison a communiqué cette information à la Commission le 21 septembre 2022 dans le cadre d'une séance en petit groupe à laquelle il a participé avec le fils de son frère Corrie, Connor Reeves. Les commissaires, le personnel de la Commission, les avocats de M. Ellison et de M. Reeves et une personne de soutien étaient également présents. Malheureusement, l'enregistrement de la séance a été effacé par inadvertance avant qu'une transcription ne soit faite. La Commission s'excuse sincèrement pour cette regrettable erreur.
36. Correspondance par courriel au sujet de la nécessité d'ATAK : COMM0058427
37. Rapport du s.é.-m. Halliday : COMM0010697, p. 5.
38. Notes dactylographiées du serg. R. Lewis, préposé au registre des communications du s.é.-m. J. West : COMM0003901, p. 1-2.
39. Courriel de Donna Lee Williston au s.é.-m. Addie MacCallum intitulé « Portapique door knock addresses » [Adresses contactées par porte-à-porte à Portapique] : COMM0007869.
40. Entretien de la Commission des pertes massives avec le cap. Tim Mills : COMM0015513, p. 98.
41. Entretien de la Commission des pertes massives avec le cap. G. Rose-Berthiaume : COMM0057748, p. 25.
42. Registre des textos du surint. D. Campbell : COMM0006880, p. 1.
43. Transcription des conversations de la répartition du SPT : COMM0001649, p. 2-3.
44. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 0 h-8 h : COMM0006368, lignes 1996-2034 ; Transcription des conversations de la répartition du SPT : COMM0001649, p 7-8.
45. Message du CCO de la Division H à tous les services de police de la Nouvelle-Écosse, 19 avril 2020 à 0 h 7 min 56 s HAE : COMM0001653, p. 2.
46. Message du CCO de la Division H à tous les services de police de la Nouvelle-Écosse, 19 avril 2020 à 0 h 7 min 56 s HAE : COMM0001653, p. 2.
47. Déclaration de Nancy Hudson : COMM0011647, lignes 253-57.
48. Déclaration de Leon Joudrey : COMM0009109, lignes 152-53.



## CHAPITRE 4

### Événements du 19 avril 2020 - de 6 h à 10 h 15

1. Déclaration de Lisa Banfield, 28 avril 2020 : COMM0004070, lignes 325-26.
2. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 0 h-8 h : COMM0006368, lignes 9792-830.
3. Transcription de l'appel au 911 de Leon Joudrey : COMM0002876, lignes 8, 34-40.
4. Description des événements au nom du gend. B. Macleod, dossier d'enquête de l'EIIG : COMM0012927, para. 10.
5. Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. Ben MacLeod : 10 septembre 2021 : COMM0015510, p. 14, 17.
6. Déclaration de Lisa Banfield, 19 avril 2020 : COMM0002948, p. 16.
7. Déclaration de Lisa Banfield, 19 avril 2020 : COMM0002948, p. 29.
8. Déclaration de Carlyle Brown : COMM0004209, lignes 8-12, 40-93.
9. Déclaration de Carlyle Brown : COMM0004209, lignes 31-38, 132-40.
10. Déclaration d'April Dares : COMM0006957, lignes 78-85, 210-21.
11. Déclaration de Jody MacBurnie : COMM0004250, lignes 26-32.
12. Déclaration de Jody MacBurnie : COMM0004250, lignes 51-54.
13. Résumé de l'entrevue de la Commission des pertes massives avec la famille Bagley : COMM0051974, p. 1; Déclaration de Lisa Owen : COMM0004259 lignes 25-28; Déclaration de Darrol Thurier : COMM0004267 aux lignes 39-41, 44-48.
14. Résumé de l'entrevue de la Commission des pertes massives avec la famille Bagley : COMM0051974, p. 1; Déclaration de Lisa Owen : COMM0004259 aux lignes 25-28; Déclaration de Darrol Thurier : COMM0004267 aux lignes 39-41, 44-48.
15. Résumé de l'entrevue de la Commission des pertes massives avec la famille Bagley : COMM0051974, p. 1.
16. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 3650-55.
17. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 3679-83.
18. Transcription de l'appel au 911 d'April Dares : COMM0002868, lignes 5-24.
19. Radio de Cumberland : COMM0043478, p. 26.
20. Radio de Cumberland : COMM0043478, p. 35.
21. Rapport du gend. R. Harvey : COMM0013937, p.1-2; Rapport du gend. M. Bray : COMM0014169, p. 2-3.
22. Transcription de l'appel au 911 de Mary-Ann Jay : COMM0002875, lignes 14-27.
23. Transcription de l'appel au 911 de Mary-Ann Jay : COMM0002875, lignes 14-27.
24. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 4558-77.
25. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 4558-77.
26. Entretien de la Commission des pertes massives avec le cap. R. Peterson : COMM0018365, p. 10.

27. Déclaration de Carole Fisher : COMM0003471, lignes 127-134, 162-163.
28. Déclaration de Adam Fisher : COMM0003471, lignes 85-130, 162-63; Déclaration de Carole Fisher : COMM0003471, lignes 131-48
29. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 4097-106, 4220-35; Déclaration de Adam Fisher : COMM0003467, lignes 122-24, 154-69, 171; Déclaration de Carole Fisher : COMM0003471, lignes 131-48.
30. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 4097-106, 4220-35.
31. Transcription de l'appel au 911 de Carole Fisher : COMM0002871, lignes 52-54, 74, 109 (aussi dans la transcription des appels enregistrés au 911, 19 avril 2020, 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 5166-77, 5193-5198, 5351, 5368 avec horodatage); Registre principal des appels du CCO : COMM0038801, p. 60-61.
32. Commission des pertes massives, transcription des procédures publiques, 8 juin 2022, p. 206-7.
33. Capture d'écran de la publication de Kristen Beaton sur Facebook : COMM0040571.
34. Rapport d'extraction des données du téléphone cellulaire de Kristen Beaton : COMM0003838, p.15.
35. Entretien de la Commission des pertes massives avec Leona Allen : COMM0051972, p. 7.
36. Déclaration de Leona Allen : COMM0003818, lignes 11-14.
37. Transcription de l'appel au 911 de Leona Allen : COMM0002866, lignes 5-7; Transcription des appels au 911 du 19 avril 2020 08:00:00-11:29:52 : COMM0014806, lignes 5916-69.
38. Entretien de la Commission des pertes massives avec Leona Allen : COMM0051972, p. 5.
39. Déclaration de Starr Moore : COMM0003502, ligne 79.
40. Déclaration de Starr Moore : COMM0003502, lignes 15-17, 96.
41. Transcription de l'appel au 911 de Jessica MacBurnie : COMM0002889, lignes 4-5.
42. Déclaration de Bruce Higgins : COMM0003836, lignes 9, 38.
43. Déclaration de Bruce Higgins : COMM0003836, lignes 13-15.
44. Déclaration de Tiffany McMaster : COMM0003831, lignes 53-55.
45. Déclaration du gend. A. Comeau : COMM0003843, lignes 14-24.
46. Radio de Hants East : COMM0003809, lignes 221-29.
47. Rapport de la cap. Kathy Lugosi : COMM0003436, p.1. Calvin Byard, qui était le chef de l'équipe de nuit, était toujours en train de conduire le VBT du GTI de la Division H jusqu'à ce que l'agresseur soit tué, et n'était donc pas disponible pour informer l'équipe de jour.
48. Radio de Hants East : COMM0003809, lignes 285-88; Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 4148-50.
49. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 25 mai, p. 49.
50. Commission des pertes massives, transcription des procédures publiques, 5 mai 2022, p. 125.

51. Commission des pertes massives, transcription des procédures publiques, 13 avril 2022, p. 59.
52. Commission des pertes massives, transcription des procédures publiques, 13 avril 2022, p. 60.
53. Entretien de la Commission des pertes massives avec la comm. adj. Lee Bergerman : COMM0062441, p. 10.
54. Courriel de Duane Cooper, « SITREP to Comm – Multiple Homicides, Portapique, NS (20220-020) » : COMM0015960
55. Courriel de Duane Cooper, « SITREP to Comm – Multiple Homicides, Portapique, NS (20220-020) » : COMM0015960
56. Courriel de Duane Cooper, « SITREP to Comm – Multiple Homicides, Portapique, NS (20220-020) » : COMM0015960
57. Courriel de Duane Cooper, « SITREP to Comm – Multiple Homicides, Portapique, NS (20220-020) » : COMM0015960
58. Entretien de la Commission des pertes massives avec le cap. Duane Ivany: COMM0050856, p. 34-35.
59. Courriel du chef D. MacNeil au surint. pr. C. Leather, 19 avril 2020 : COMM0001659, p. 3
60. Courriel du surint. pr. C. Leather au chef D. MacNeil, 19 avril 2020 : COMM0001659, p. 3.
61. Courriel du chef D. MacNeil au surint. pr. C. Leather, 19 avril 2020 : COMM0001659, p. 3
62. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 10 mai 2022, p. 10 ;  
Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 11 mai 2022, p. 8.
62. Gazouillis de la GRC, le 19 avril 2020, à 8 h 02 : COMM0013636. Chronologie de la production des Communications H-Strong : COMM0037113, p. 1.
63. Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 1.
64. Chronologie des produits de communications de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 1-2.
65. Courriel du s.é.-m. B. Briers au s.é.-m. A. Carroll, « Objet : Suivi de notre conversation » : COMM0016121.
66. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. S. Halliday : COMM0019379, p. 45-48.
67. Gazouillis de la GRC, le 19 avril 2020, à 10 h 04 : COMM0013637 ; Chronologie de la production des Communications H-Strong : COMM0037113 p. 2.
68. Chronologie de la production des Communications H-Strong : COMM0037113, p. 2

**CHAPITRE 5****Fusillade à la Caserne de pompiers d'Onslow**

1. Entrevue de la Commission des pertes massives avec Darrell Currie et Greg Muisse :  
COMM0053354, p. 20.
2. Rapport supplémentaire du gend. D. Gagnon : COMM0011972, p. 1.
3. Entrevue de la Commission des pertes massives avec David Westlake : COMM0015901, p. 5.
4. Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. D. Gagnon : COMM0053754,  
p. 14.
5. Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. D. Gagnon : COMM0053754,  
p. 14-15.
6. Déclaration de David Westlake : COMM0011844, lignes 45-51.
7. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 11 avril 2022, p. 28,
8. Déclaration du gend. D.Gagnon : COMM001180, lignes 41-47.
9. Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. D. Gagnon, COMM0053754 at  
p 15.
10. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 4986-89.
11. Entrevue de la Commission des pertes massives avec Darrell Currie et Greg Muisse :  
COMM0053354, p. 23, 26.
12. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 11 avril 2022, p. 31.
13. Rapport supplémentaire du gend. D. Gagnon : COMM0011972, p. 3.
14. Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. D. Gagnon : COMM0053754,  
p. 25.
15. Entrevue de la Commission des pertes massives avec Darrell Currie et Greg Muisse :  
COMM0053354, p. 23.
16. Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. D. Gagnon : COMM0053754,  
p. 28.
17. Rapport supplémentaire du gend. D. Gagnon : COMM0011972, p. 4.
18. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 5161-5165 ; Transcription des procédures de  
la Commission des pertes massives, 5 mai 2022, témoignages des gend. Brown et gend.  
Melanson, p. 35.
19. Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. D Gagnon : COMM0053754,  
p. 21.
20. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 11 avril 2022, p. 39
21. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 11 avril 2022, p. 29
22. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 11 avril 2022, p. 33
23. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 11 avril 2022, p. 35
24. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 11 avril 2022, p. 36
25. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 11 avril 2022, p. 38
26. Commission des pertes massives, transcription des procédures, 11 avril 2022, p. 38

27. Annexe B : Rapports « Conversations communautaires : Rapport »; Entretien de la Commission des pertes massives avec Sharon et Tim McLellan : COMM0051422, p.24
28. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 26 mai, p. 102.
29. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 4635-38.
30. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 5577-85; Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 5 mai 2022, p. 36-37.
31. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, mai 5 2022, p. 37.
32. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. A. Carroll : COMM0019386, p. 45.
33. Remarques du surint. pr. C. Leather - 4 juin 2020 : COMM0058921, p. 1-2.
34. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 11 avril 2022, p. 43.

**CHAPITRE 6****Événements du 19 avril 2020 – de 10 h 15 jusqu'à midi**

1. AR internes : COMM0007862, p. 6-7.
2. Radio de Hants East : COMM0003809, lignes 285-88.
3. Radio de Hants East : COMM0003809, lignes 470-71.
4. Déclaration du gend. C. Morrison : COMM0003086, lignes 375-76.
5. Radio de Hants East : COMM0003809, lignes 510-12.
6. Déclaration du gend. C. Morrison : COMM0003086, lignes 129-37.
7. Déclaration du gend. C. Morrison : COMM0003086, lignes 159-61.
8. Déclaration du gend. C. Morrison : COMM0003086, lignes 611-14.
9. Radio de Hants East : COMM0003809, lignes 528-35.
10. Déclaration de Shanda MacLeod : COMM0003787, lignes 19-28.
11. Déclaration de Shanda MacLeod : COMM0003787, lignes 19-28.
12. Déclaration de Shanda MacLeod : COMM0003787, lignes 19-28.
13. Vidéosurveillance de la station-service Esso de Milford Wilson : COMM0019392 (l'horodatage montre 10 h 37 min 32 s). Remarque : Le rapport de vidéosurveillance dans le voisinage de la station-service Esso Milford Wilson (COMM0003378) ne mentionne pas l'exactitude de l'horodatage.
14. Déclaration de Kenneth Hood : COMM0003826, lignes 52-54.
15. Transcription de l'appel au 911 de Katie Rodler : COMM0003745, p. 1, 3-4.
16. Transcription de l'appel au 911 de Gerald Whitman : COMM0003746, p. 2-4.
17. Transcription de l'appel au 911 de Colleen Nesseth : COMM0003744, p. 1, 4, 5.
18. Déclaration d'Eric et Rosalie Fisher : COMM0003560, lignes 39-40.
19. Déclaration d'Eric et Rosalie Fisher : COMM0003560, ligne 134.
20. Déclaration de Gerald Whitman : COMM0003089, ligne 23.
21. Déclaration de Gerald Whitman : COMM0003089, lignes 24-25.
22. Déclaration de Bernard Myra : COMM0014272, lignes 38-40.
23. Déclaration d'Elizabeth Small : COMM0003841, lignes 30-32.
24. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 11 avril 2022, p. 81.
25. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 5405-6, 5416-17; Notes manuscrites du cap. T. Mills : COMM0003828, p. 26-30.
26. Entretien de la Commission des pertes massives avec le serg. D. Bernard : COMM0015888, p. 15.
27. Entretien de la Commission des pertes massives avec le cap. D. ivany : COMM0050856, p. 35.
28. Entretien de la Commission des pertes massives avec le serg. D. Bernard : COMM0015888, p. 18.
29. Entretien de la Commission des pertes massives avec le serg. D. Bernard : COMM0015888, p. 18-19.

30. Radio de Hants East : Radio de Hants East : COMM0003809, ligne 562.
31. Radio de Hants East: Radio de Hants East: COMM0003809, lines 567-68.
32. Radio de Hants East: Radio de Hants East: COMM0003809, line 626.
33. Déclaration du gend. C. Morrison : COMM0003086, lignes 237-38.
34. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 10335-39.
35. Enregistrement audio des communications radio entre l'ambulance M-122 et la répartition des SSU : COMM0001381 à 09:53.
36. Déclaration de Daniel Storgato : COMM0003789, lignes 66-69.
37. Document fondamental *Shubenacadie* : COMM0053830, par.208; Dossier médical du gend. C. Morrison : COMM0003398, p. 3.
38. Rapport détaillé de l'incident 041920-00136 : COMM0001331, p.1.
39. Rapport d'identification médico-légale du cap. J. Anthony : COMM0002740, p. 3.
40. Rapport d'extraction des données du téléphone cellulaire de Gina Goulet : COMM0010441, p. 5.
41. Conversation iMessage entre Gina Goulet et Amelia Butler : COMM0051450, p.3.
42. Déclaration sous serment de David Butler : COMM0051448, para. 28-29; Déclaration de David : COMM0004078, lignes 102-4.
43. Enquête publique commune concernant la tragédie d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse, C.P. 2020-0822, art. (e)(i); Décret 2020-293 (Nouvelle-Écosse, Public Inquiries Act) art. (e)(i).
44. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 14 avril 2022, p. 11
45. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 14 avril 2022, p.24.
46. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 14 avril 2022, p. 15.
47. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 14 avril 2022, p. 49.
48. Déclaration à l'EIIG du gend. C. Hubley : COMM0003914, p. 8.
49. Déclaration à l'EIIG du gend. C. Hubley : COMM0003914, p. 8.
50. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 14 avril 2022, p. 54.
51. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 14 avril 2022, p. 54.
52. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 14 avril 2022, p. 54.
53. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 14 avril 2022, p.55.
54. Radio du GTI : COMM0003808, lignes 1173-78.
55. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 14 avril 2022, p. 64-65.
56. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 5678-79.
57. Radio du GTI : COMM0003808, lignes 1197-98, 1208.
58. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 13 avril 2022, p. 39.
59. Entretien de la Commission des pertes massives avec Mme J. Reid : COMM0059569, p. 30-31.

60. Entretien de la Commission des pertes massives avec Mme J. Reid : COMM0059569, p. 31.
61. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. S. Halliday : COMM0019379, p. 36; Chronologie des actions du s.é.-m. S. Halliday : COMM0010696, p. 8.
62. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. J. West : COMM0035916, p. 39.
63. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 8421-8425, 8433-43, 8448-52, 8472-80, 8514-21.
64. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 25 mai 2022, p. 84.
65. Rapport du s.é.-m. K. Surette : COMM0003913, p. 7.
66. Entretien de la Commission des pertes massives avec le s.é.-m. D. MacGillivray : COMM0050861, p. 37.
67. Rapport du s.é.-m. K. Surette : COMM0003913, p. 7.
68. Radio de Colchester : COMM0003806, lignes 5655-60.
69. Courriel de Cindy Bayers à HDIV\_Comms et au s.é.-m. Halliday, « PVI – Info Twitter, » avec pièce jointe : COMM0016230; COMM0016231.
70. Transcription de l'appel au 911 de Lisa Owen : COMM0002885, lignes 43-44; Transcription des appels au 911, 19 avril 2020, 08:00:00-11:29:52 : COMM0014806, lignes 11614-616.
71. Rapport du s.é.-m. K. Surette : COMM0014806, lignes 11614-616, p. 8; Notes dactylographiées de Jennifer Reid, préposée au registre des communications du s.é.-m. D. MacGillivray : COMM0026772, p. 2.
72. Notes manuscrites du s.é.-m. A. Carroll : COMM0013915, p. 12.
73. Entretien de la Commission des pertes massives avec le surint. A Thompson: COMM0059933, p. 23.
74. Entretien de la Commission des pertes massives avec le surint. A Thompson: COMM0059933, p. 23.
75. Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Rodier : COMM0015496, p. 48.
76. Entretien de la Commission des pertes massives avec le surint. D Campbell : COMM0059847, p. 91.
77. Notes de débriefage de l'insp. D. Smith : COMM0001654, p. 5.
78. Notes de débriefage de l'insp. D. Smith : COMM0001654, p. 5-6; Entrevue de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Smith : COMM0058529, p. 7.
79. Transcription des appels au 911 du 19 avril 2020, 08:00:00-11:29:52 : COMM0014806, lignes 8417-41; Transcription des conversations de la répartition du SPT : COMM0001649, p. 20-21; Transcription des conversations de la répartition du SPT : COMM0046243, p. 10.
80. Transcription des appels au 911 du 19 avril 2020, 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 8442-52; Transcription des conversations de la répartition du SPT : COMM0001649, p. 21-23.
81. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 8448-52, 8472-79.



82. Transcription des conversations radio du SPT : COMM0046243, p. 11.
83. Transcription des conversations radio du SPT : COMM0046243, p. 11.
84. Transcription des appels au 911 du 19 avril 2020, 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 8512-27; Transcription des conversations de la répartition du SPT : COMM0001649, p. 23-24
85. Entretien de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Smith : COMM0058529, p. 7, 12.
86. Notes de débriefage de l'insp. D. Smith : COMM0001654, p. 5-6; Entrevue de la Commission des pertes massives avec l'insp. D. Smith : COMM0058529, p. 8.
87. Entretien de la Commission des pertes massives avec le chef D MacNeil : COMM0003767, p. 86.
88. Transcription des conversations radio du SPT : COMM0046243, p. 18.
89. Entretien de la Commission des pertes massives avec le serg. C. Naugle : COMM0015522, p. 19.
90. Entretien de la Commission des pertes massives avec le serg. C. Naugle : COMM0015522, p.19; Radio primaire Est de la PRH, 19 avril 2020, 0 h-11 h 37 : COMM0058807, p. 79.
91. Entretien de la Commission des pertes massives avec le serg. C. Naugle : COMM0015522, p. 4.
92. Entretien de la Commission des pertes massives avec le serg. C. Naugle : COMM0015522, p. 67.
93. Entretien de la Commission des pertes massives avec le serg. C. Naugle : COMM0015522, p. 78.
94. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 25 août 2022, p. 108.
95. Chronologie de la production des Communications H-Strong : COMM0037113 p. 2-3; Courriel de rcmpns-grcne à rcmpns-grcne « La GRC participe à une enquête sur une fusillade active : Informations accessibles sur Twitter \*/ La traduction suivra » « La GRC participe à une enquête sur une fusillade active : Informations accessibles sur Twitter » : COMM0016229.
96. Chronologie des produits de communication de l'opération H-Strong : COMM0037113, p. 3; Gazouillis publié par la GRC de la N.-É., 19 avril 2020 à 11 h 40 : COMM0013643.
97. Transcription des appels au 911, 19 avril 2020 : 8 h-11 h 29 min 52 s : COMM0014806, lignes 13140-42.

**CHAPITRE 7****Événements du 19 avril 2020 – à partir de midi**

1. Manuel des opérations de la GRC, ch. 1.1 Première intervention lors d'une enquête : COMMO017889, disposition 2.2.3, qui indique ce qui suit : « effectuer des enquêtes de voisinage sur les lieux de l'infraction, non seulement pour recueillir des témoignages, mais aussi pour s'assurer qu'il n'y a pas d'autres victimes ».
2. Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. N Dorrington : COMMO035926, p. 13.
3. Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. N Dorrington : COMMO035926, p. 15.
4. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 20 juin 2022, p. 70.
5. Entretien de la Commission des pertes massives avec le cap. G. Rose-Berthiaume : COMMO057748, p. 33.
6. Entretien de la Commission des pertes massives avec le cap. G. Rose-Berthiaume : COMMO057748, p. 26.
7. Commission des pertes massives, transcription de la consultation des Participant(e)s, 16 septembre 2022 ; En ligne : <[https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/ParticipantConsultationGroup02\\_20220917\\_Transcript.pdf](https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/ParticipantConsultationGroup02_20220917_Transcript.pdf)> p. 17-18.
8. Résumé de la rencontre avec la famille de Gina Goulet : COMMO049600, p. 5 ; Task Action Report, Task Action ID 561 : COMMO007219, p. 1.
9. Task Actions Report, Task Action ID 561 : COMMO007219, p.1 ; Bordereau d'acheminement au surint. Darren Campbell provenant du cap. Rose-Berthiaume : COMMO007228, p. 2.
10. Compte rendu de la rencontre avec la famille de Heather O'Brien : COMMO054272, p. 5.
11. Rapport supplémentaire de la Commission des pertes massives concernant la récupération des menottes placées sur Lisa Banfield par l'agresseur : COMMO015908, p. 1.
12. Manuel opérationnel de la GRC, ch. 41.3 – Décès humains : COMMO039885, p. 3.
13. Manuel opérationnel de la GRC, App. 41-3-1, Liste de vérification pour l'avis de décès d'un proche parent : COMMO040046
14. Manuel opérationnel supplémentaire de la Division H, App. 41-3-1- Assistance aux autorités P/T/M Liste de vérification pour l'avis de décès d'un proche parent : COMMO040307, 5.2 et 5.3.
15. Manuel opérationnel de la GRC, App. 41-3-1, Liste de vérification pour l'avis de décès d'un proche parent : COMMO040046, p. 1.
16. Manuel opérationnel de la GRC, App. 41-3-1, Liste de vérification pour l'avis de décès d'un proche parent : COMMO040046, p. 2.
17. Guide des mesures à prendre au décès d'un membre de la GRC, Version 1.5 (septembre 2019) : COMMO053641, p. 13.
18. Manuel des politiques et des opérations de la GRC, ch. 25.3 – Gestion des crimes majeurs : COMMO039869, à la disposition 2.2.2.1.
19. Manuel des politiques et des opérations de la GRC, ch. 25.3 – Gestion des crimes majeurs : COMMO039869, à la disposition 2.2.3.1.

20. Entretien de la Commission des pertes massives avec le cap. G. Rose-Berthiaume : COMMO057748, p. 13.
21. Aperçu des notes d'avis aux plus proches parents, cap. A. McKay : COMMO002938, p. 2.
22. Aperçu des notes d'avis aux plus proches parents, cap. A McKay: COMMO002938, p. 1-2; Task Action Report *Next of Kin List* : COMMO002930, p. 6; Task Action Report de l'agent de liaison auprès des familles : COMMO002649, p. 4.
23. Rapport du gend. M. Bray : COMMO014169, p. 3; Compte rendu de la rencontre avec la famille de Tom Bagley : COMMO051974, p. 2.
24. Compte rendu de la rencontre avec la famille d'Aaron Tuck, Jolene Oliver et Emily Tuck : COMMO049603, p. 2.
25. Commission des pertes massives, transcription des séances en petits groupes, 30 août 2022, disponible en ligne : <[https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/SGS\\_20220830\\_JENKINS-Dan\\_Transcript.pdf](https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/SGS_20220830_JENKINS-Dan_Transcript.pdf)>, p.12.
26. Compte rendu de la rencontre avec la famille de Kristen Beaton : COMMO053749, p. 3.
27. Compte rendu de la rencontre avec la famille de Kristen Beaton : COMMO053749, p. 3.
28. Compte rendu de la rencontre avec la famille de Kristen Beaton : COMMO053749, p. 3; Task Action Report *Next of Kin List* : COMMO002930, p.2.
29. Compte rendu de la rencontre avec la famille de Heather O'Brien : COMMO054272, p. 4.
30. Déclaration de Clinton Ellison : COMMO002720, p. 1-2.
31. Manuel opérationnel de la GRC, App. 41-3-1, Liste de vérification pour l'avis de décès d'un proche parent : COMMO040046.
32. Courriel interne concernant la famille Ellison : COMMO021150.
33. Guide des mesures à prendre au décès d'un membre de la GRC, version 1.5 (septembre 2019) : COMMO053641, p. 9.
34. Compte rendu de la rencontre avec la famille de Heidi Stevenson : COMMO055669, p. 1.
35. Entretien de la Commission des pertes massives avec le gend. W. Bent : COMMO057740, p. 23.
36. Déclaration sous serment d'Amelia Butler : COMMO051449, p. 19-20.
37. Commission des pertes massives, transcription des séances en petits groupes, 20 septembre 2022, disponible en ligne : <[https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/SGS\\_20220920\\_BEATON-Nick\\_Transcript.pdf](https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/SGS_20220920_BEATON-Nick_Transcript.pdf)>, p. 2, 3.
38. Compte rendu de la rencontre avec la famille de Sean McLeod : COMMO049602, p. 3.
39. Compte rendu de la rencontre avec la famille de Heather O'Brien : COMMO054272, p. 5.
40. Entretien de la Commission des pertes massives avec Leon Joudrey : COMMO058518, p. 25.
41. Commission des pertes massives, transcription de la consultation des Participant(e)s, 17 septembre 2022. En ligne : <[https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/ParticipantConsultationGroup02\\_20220917\\_Transcript.pdf](https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/ParticipantConsultationGroup02_20220917_Transcript.pdf)> p. 16.
42. Commission des pertes massives, transcription de la consultation des Participant(e)s, 17 septembre 2022. En ligne : <[https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/ParticipantConsultationGroup02\\_20220917\\_Transcript.pdf](https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/ParticipantConsultationGroup02_20220917_Transcript.pdf)> p. 18.

43. Commission des pertes massives, transcription des séances en petits groupes, 31 août 2022, disponible en ligne : <<https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/SGS-20220831-MENDIUK-Crystal-Transcript.pdf>>, p. 6.
44. Commission des pertes massives, transcription des séances en petits groupes, 31 août 2022, disponible en ligne : <<https://masscasualtycommission.ca/files/documents/transcripts/SGS-20220831-MENDIUK-Crystal-Transcript.pdf>>, p. 8.
45. Manuel des opérations de la GRC, ch. 27.2 – Communiqués de presse : COMM0039872, p. 1.
46. R c Barton, 2019 CSC 33 au para 83.
47. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 4-5.
48. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 5; Consulté en ligne : La GRC affirme qu'au moins 10 personnes sont mortes après le carnage d'un tireur en Nouvelle-Écosse | Diffusé en direct le 19 avril 2020 | Chaîne YouTube de CBC News (<https://www.youtube.com/watch?v=D3L7aPtIFm4>)
49. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 8, 9.
50. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 6.
51. Entretien de Lia Scanlan avec la Commission des pertes massives, le 2 février 2022 : COMM0058826, p. 65
52. RT : Ian Hanomansing, de CBC News, interviewe la commissaire de la GRC, Brenda Lucki, au sujet de l'incident mortel survenu en N.-É. : COMM0038513.
53. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.12
54. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.15
55. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.14
56. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.13
57. Courriel intitulé « Re: Statement – track changes » [Réponse à : Déclaration – suivi des modifications] : COMM0027595; Courriel intitulé « Re: Urgent review, please » [Réponse à : Révision urgente SVP] : COMM0022781; Courriel intitulé « As discussed » [Comme discuté] : COMM0027596.
58. Courriel intitulé « Phone call » [Appel téléphonique] : COMM0020287; Courriel intitulé « Public Alerting » [Alerte publique] : COMM0027573.
59. Mise à jour de l'enquête entourant les incidents survenus les 18 et 19 avril, 20 h 26. Avril 21 2020 - Facebook : COMM0058909.
60. Remarques de la commandante, la commissaire adjointe Lee Bergerman (<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/nouvelles/2020/declaration-du-commissaire-adjoint-lee-bergerman-commandant-divisionnaire-grc-0>); Remarques de la comm. adj. L. Bergerman, 22 avril 2020 : COMM0058910; Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 29-30.
61. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.32
62. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.33
63. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.33
64. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.32

65. Discours – Surint. D. Campbell – 24 avril 2020 : COMM0058913; Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 38.
66. Discours – Surint. D. Campbell – 24 avril 2020 : COMM0058913; Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 38.
67. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762,, p.49
68. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.44
69. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.46
70. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.51
71. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.47
72. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.47
73. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.38
74. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.38
75. Discours – Surint. Darren Campbell - 28 avril, 2020, En ligne : <<https://www.rcmp-grc.gc.ca/en/news/2020/images-speaking-remarks-supt-darren-campbellapril-28>> ; Discours – Surint. D. Campbell – 28 avril 2020 : COMM0058916.
76. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.51-52
77. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p.60
78. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762,, p.62
79. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 23 août 2022, lignes 8-12.
80. Entretien de la Commission des pertes massives avec la comm. Brenda Lucki : COMM0062475, p. 34
81. Entretien de la Commission des pertes massives avec la comm. Brenda Lucki : COMM0062475, p. 34
82. Transcription de la conférence téléphonique entre la Division H et la commissaire de la GRC Lucki, 28 avril 2020, partie 1 sur 3 : COMM0065721, p. 1, lignes 13-14.
83. Transcription de la conférence téléphonique entre la Division H et la commissaire de la GRC Lucki, 28 avril 2020, partie 2 sur 3 : COMM0065721, p. 2 ligne 112.
84. Mise à jour de l'enquête entourant les incidents survenus les 18 et 19 avril 2020, 11 mai 2020 : COMM0058918; Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 62-63
85. Mise à jour de l'enquête entourant les incidents survenus les 18 et 19 avril 2020, 11 mai 2020 : COMM0058918 : COMM0058918; Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 63
86. Mise à jour de l'enquête entourant les incidents survenus les 18 et 19 avril 2020, 11 mai 2020 : COMM0058918; Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 63-64.
87. Mise à jour de l'enquête entourant les incidents survenus les 18 et 19 avril 2020, 11 mai 2020 : COMM0058918; Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 63-64.
88. Mise à jour de l'enquête entourant les incidents survenus les 18 et 19 avril 2020 : COMM0058918; Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 63.

89. Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 68.
90. Déclaration de la GRC de la Nouvelle-Écosse, 30 juillet 2020 : COMM0058923, p.1; Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 81.
91. Déclaration de la GRC de la Nouvelle-Écosse, 30 juillet 2020 : COMM0058923, p.2-4; Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 81-83.
92. Mise à jour de la GRC sur l'enquête concernant les attentats en Nouvelle-Écosse – 4 juin 2020 | Diffusé en direct le 4 juin 2020 | Chaîne YouTube de CPAC (<https://www.youtube.com/watch?v=clazRdQz7QM>); 463. Discours – surint. pr. C. Leather - 4 juin, 2020 : COMM0058921Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 71.
93. Remarques du surint. pr. C. Leather - 4 juin, 2020 : COMM0058921Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 71.
94. Remarques du surint. pr. C. Leather - 4 juin, 2020 : COMM0058921Annexe des transcriptions des points de presse : COMM0057762, p. 71.
95. Déclaration du surint. D. Campbell concernant H-Strong, 4 décembre 2020 : COMM0058924, p.2.
96. Transcription des procédures de la Commission des pertes massives, 27 juillet 2022, p. 25, 29.
97. Bjørn Ivar Kruke,, *Police And First-Responder Decision-Making During Mass Casualty Events*, mai 2022, en ligne: <<https://masscasualtycommission.ca/files/commissioned-reports/COMM0058374.pdf?t=1683738891>>, p. 58.
98. Entretien de la Commission des pertes massives avec la comm. Brenda Lucki : COMM0062475, p. 103.
99. Entretien de la Commission des pertes massives avec la cap. L. Croteau : COMM0015504, p. 29.
100. Sécurité publique Canada, *Déploiement de moyens d'intervention policière* (18 mars 2021) disponible en ligne : [https:// www.publicsafety.gc.ca/cnt/trnsprnc/brfng-mtrls/prlmntry-bndrs/20210722/027/ index-en.aspx](https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/trnsprnc/brfng-mtrls/prlmntry-bndrs/20210722/027/index-en.aspx).
101. Sécurité publique Canada, *Déploiement de moyens d'intervention policière* (18 mars 2021) disponible en ligne : [https:// www.publicsafety.gc.ca/cnt/trnsprnc/brfng-mtrls/prlmntry-bndrs/20210722/027/ index-en.aspx](https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/trnsprnc/brfng-mtrls/prlmntry-bndrs/20210722/027/index-en.aspx).
102. Intervention du CCO en cas d'incidents critiques – Améliorations et initiatives : COMM0062294, p 1.
103. Les Services de santé d'urgence – Centre de communications médicales, *Major Incident After-Action Report: Portapique Active Shooter 18 – 19 Apr, 2020* : COMM0001387, p. 12.
104. CIC de la PRH, *After Action Report* : COMM0061351, p.7
105. Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse : *Site Lockdown – CEHHC After Action Report/Improvement Plan* : COMM0001276.
106. Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse : *Site Lockdown – CEHHC After Action Report/Improvement Plan* : COMM0001276, p.3.
107. Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada – Rapport d'intervention : COMM0049653.